



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753198 8

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercurie

2000000

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1747.



A PARIS,

Chés

La Veuve P I S S O T, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.

J E A N D E N U L L Y, au Palais.

J A C Q U E S B A R R O I S, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

A N D R E ' C A I L L E A U, rue Saint
Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

LADRESSE générale du *Mercur*e est
à M. DE CLEVES D'ARNICOURT,
ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint
Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions
très - instamment ceux qui nous adresseront
des Paquets par la Poste, d'en affranchir le
Port, pour nous épargner le déplaisir de les
rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître
leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays
Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e
de France de la première main, & plus promp-
tement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus
indiquée ; on se conformera très-exactement à
leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M.
de Cleves d'Arnicourt, Commis au *Mercur*e
de France, ruë des Mauvais Garçons, pour
rendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S !



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1747.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

ELOGE DE LA SUISSE,

Lettre aux Auteurs du Mercure de France.



Vous montrez dans votre Mer-
cure, M.M. tant de goût, de
lumières & d'impartialité, que
j'ai crû que vous vous feriez un
plaisir de contribuer à détruire un préjugé
répandu assés généralement en France con-
tre la Suisse & les peuples qui l'habitent; on
s' imagine que ce pais est stérile & presque

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

sauvage ; que ses habitans sont sans connoissances & sans politesse. Le célèbre M. de *Voltaire* ne pense pas plus avantageusement de la nation Helvetique ; il la traite hardiment de barbare.

* Barbares, dont la guerre est l'unique métier ;
Et qui vendent leur sang à qui veut le payer.

Cependant parmi ces barbares il y a des *Bernoullis*, c'est-à-dire d'illustres rivaux des *Newtons* & des *Leibnits*. Il y a des *Werenfels* & des *Crouzas*, qui ne le cèdent ni en génie ni en sçavoir aux plus célèbres Ecrivains de l'Europe. M. de *Fontenelle*, qui se connoît si bien en mérite &

* L'Auteur de cet Ecrit n'a pas sans doute fait attention à la note que M. de *Voltaire* a faite sur ces deux vers cités ; il rend justice dans cette note à la nation Suisse & reconnoît qu'elle est respectable & mérite toute sorte d'égards. L'épithete de *barbares* ne tombe que sur les Suisses qui étoient dans Paris à la solde du Duc de Mayenne, lesquels y commirent beaucoup de cruautés, & non sur la nation Helvetique. M. de *Voltaire* & nos sçavans Géomètres ont toujours témoigné la parfaite estime qu'ils avoient pour M. *Bernoulli*, dont les talens sublimes sont la gloire de sa patrie. Les François & toute l'Europe rendent la même justice aux autres Sçavans que cite M. *Tollot*. Nous remarquerons ici que le préjugé dont l'Auteur se plaint n'existe au plus que parmi le bas peuple qui n'est fait pour juger de rien.

qui croit que l'esprit est de toutes les nations, aussi-bien que de tous les sexes, rend à ces Messieurs la justice qui leur est dûë, & il marquoit à M. de *Werenfels* une estime très-particuliere. Ne croyez pas que ces Sçavans soient les seuls de la nation Helvetique qui se soient rendus fameux dans la République des Lettres. *

Je ne veux pas remonter dans l'ancien tems & vous parler des *Banbins* de Basle, à qui la Botanique doit une partie de ses progrès. M. *Haller* de Berne leur a succédé dans cette science, & en marchant sur leurs traces, il est allé plus loin qu'eux; excellent Poëte d'ailleurs, il sçait réunir les talens du génie aux connoissances les plus utiles & les plus curieuses. M. de *Cescaux*, petit-fils de l'illustre M. de *Crouzas*, connoît le Ciel comme les plus habiles Géographes connoissent la Terre; il a observé les deux dernières Comètes avec une exactitude & une pénétration étonnante; il a déterminé & deviné leur cours avec une précision & une justesse qui a fait l'admiration des Astronômes, qui ont vû ses observations imprimées à Lausanne; M. *Aliman* de Berne, Mrs. *Ruschat* & de *Bochat* de Lausanne, ont porté avec beaucoup de succès la lumière dans les ténèbres

* Il en est plus de trois que je pourrois nommer.

A. iij.

6 MERCURE DE FRANCE.

des antiquités de la Suisse ; ce dernier a débrouillé tout nouvellement le cahos de l'origine de la nation Helvetique ; les recherches les plus profondes n'ont point échappé à son exactitude & à sa sagacité, & il a démêlé avec une netteté admirable les vérités historiques de ce que la Tradition & la Fable y avoient mêlé de faux & de merveilleux.

Il n'est plus douteux aujourd'hui que la nation Helvetique est composée de Colonies de Germains & de Gaulois, en sorte cependant que ceux-ci ont prévalu & ont donné le nom à la plupart des villes de la Suisse ; il est manifeste en effet que le nom de la plupart de ces villes décele leurs Fondateurs ; je n'en citerai que deux ou trois exemples. *Vercy* est une des principales villes bâties sur les bords du Lac Lemane par les *Bituriges Vivisci*, dont Bordeaux étoit la Capitale. *Lausanne*, qui est la Capitale du pais de Vaux, doit sa fondation à des *Celtes* ou à des *Celtiberes*, originaires des Gaules, qui jetterent ses premiers fondemens dans l'endroit appelé aujourd'hui *Vidi*. Soit que son premier nom fût *Arpentina*, *Arpentras* & *Loulonne*, il est également *Celtique*.

Mondon, autre Ville appartenant à Mrs de Berne, étoit anciennement *Minodu-*

~~Dun~~ en latin ; suivant M. le Professeur *Ruchat*, l'éthimologie de ce nom, adoptée par M. de *Bochat*, vient de deux mots Gaulois, *Minni-dun*, qui désigne une ville au bord d'une riviere ; en effet *Mondon* est bâtie sur le bord du Lac Lemman ; on pourroit aussi tirer cette éthimologie de *Atynyd*, montagne, & de *Dun*, ville, ce qui signifieroit ville sur un mont, dénomination également convenable à *Mondon*.

Ces éthimologies sont si claires qu'on ne sçauroit leur appliquer cette Epigramme qu'on fit contre une de celles de l'Abbé *Menage*.

Alfana vient d'Equus sans doute ;
 Mais il faut avouer aussi
 Qu'en venant de-là jusqu'ici ;
 Il a bien changé sur la route.

On ne sçauroit rechercher avec quelque soin l'origine des peuples, que l'on ne soit convaincu que toutes les Nations se sont mêlées insensiblement, de là le mélange & la conformité des mœurs & des Langues ; ce sont des ruisseaux qui se rendent par diverses routes dans le même fleuve, qui leur rend à son tour par des canaux souterrains l'eau qu'il en a reçûë.

Tous les peuples ayant une même source

A. iiiij.

8 MERCURE DE FRANCE :

& s'étant tous rapprochés en divers tems , & malgré leur distance , les uns des autres , rien ne me paroît plus injuste & plus ridicule que les reproches qu'ils se font réciproquement , reproches qui certainement retombent sur eux-mêmes , puisqu'ils n'ont tous qu'une seule & même origine. Si l'on disoit que les François sont superficiels , qu'ils n'aiment que les fleurs & le brillant , qu'ils se bornent à tourner agréablement un Madrigal ou à aiguïser la pointe d'une Epigramme , ils se récrieroient beaucoup & ils auroient raison ; ils peuvent citer des Ecrivains profonds , solides & éloquens ; ils ont eu leurs *Descartes* , leurs *Pascals* , leurs *Bossuets* , ils ont encore leurs *Reaumur* , leurs *Mayrans* & leurs *Fontenelles*. Je ne parle point des excellens Poètes qui ont fait honneur à leur siècle & à leur Nation ; les Auteurs François excellent sur tout dans la précision , l'ordre & l'élégance & la netteté ; ils ont l'art de perfectionner les découvertes des autres Nations & de leur donner un nouveau lustre.

La Nature est une bonne mere qui partage assés également ses faveurs ; ce qu'une Nation perd du côté du délicat & du brillant , elle le gagne ordinairement du côté de la justesse & de la profondeur ; les Anglois n'ont peut-être pas cette finesse ,

cette élégance & ces graces qui font le partage & le caractère des bons Ecrivains François, mais ils excellent dans la Philosophie & dans l'art de traiter les matieres Théologiques. Les Allemands réüffissent principalement dans la Médecine & dans la Jurisprudence.

La Suisse, située presque au milieu de l'Europe, est à portée de réünir le goût des différentes Nations qui l'entourent; la Littérature n'y est point négligée, & toutes les sciences y sont cultivées avec succès; outre les Sçavans dont je viens de parler, j'en pourrois nommer encore plusieurs autres qui ont illustré leur Patrie. Concluons donc avec le fameux *Peliffon*, que *les sciences voyagent tour-à-tour par toutes les parties du Monde & qu'elles éclairent presque également tous les Pays*. Leur lumière est comme celle du Soleil qui répand ses rayons de toutes parts; il est vrai que cette lumière est successive. Les Grecs ont été nos premiers Maîtres; les Romains ont hérité de leur goût pour les Belles-Lettres & pour les Sciences; il paroît aujourd'hui que toutes les Nations de l'Europe se sont empressées à recueillir les débris de cet héritage; il est vrai que ce goût général pour les Belles-Lettres & les Sciences se diversifie selon le terroir du pais & le caractère de ceux qui

A v

l'habitent ; les uns se tournent plus du côté de l'utile , les autres du côté de l'agréable , mais il résulte de cette variété de talents & de connoissances , le bien général de la société ; ce qui manque à une Nation fait le partage de l'autre , cela établit entre elles un commerce de lumieres & de connoissances. Ne doutons point que la Nature ne partage ses dons avec équité , ce n'est que l'amour propre de chaque Nation qui s'arroge des prérogatives à l'exclusion de toutes les autres.

Quoi ! de nous seuls mere idolâtre ,

N'est-elle donc que la marâtre

Du reste grossier des humains ?

La Motte.

L'épithete de *Barbares* que M. de Voltaire donne aux Suisses , tombe peut-être moins sur leur ignorance que sur la vente qu'ils font de leurs troupes aux Princes étrangers , mais si l'on examine les choses avec impartialité , on verra que ce reproche n'est pas mieux fondé que le premier ; les Magistrats des loüables Cantons sont trop sages pour se proposer de trafiquer du sang de leurs sujets.

Le célèbre *Zuinglé* fit à ce sujet de fortes représentations à leurs Excellences de

Zurich & de Berne, c'est pourquoi ces deux Cantons ne voulurent pas être compris dans le Traité de Soleure du 7 Juin 1549, mais dans la suite ils ont compris que ces scrupules devoient être levés par les conjonctures où ils se trouvent & la situation de leur pais. Jouiſſant depuis plusieurs années d'une profonde paix, les habitans s'y multiplient beaucoup. Il n'est pas facile de faire aujourd'hui ce que l'on faisoit autrefois, d'envoyer des Colonies quand le terrain est trop étroit & n'est pas assez fertile pour le nombre & la nourriture des habitans. L'esprit de la nation Helvetique n'est pas tourné du côté du commerce; la situation du pais n'y est peut-être pas propre. Que faire dans ces circonstances? Permettre à ceux qui ont de l'inclination pour les armes, de servir les Princes étrangers & acquérir par-là une expérience qui peut être utile à leur propre Patrie, qui se réserve toujours le droit de les rappeler toutes les fois qu'elle aura besoin de leur secours. Ce pais n'a pour toute forteresse que sa situation, un bon Gouvernement, la valeur non équivoque de ses habitans & leur extrême amour pour la liberté.

Craignant plus que la mort un honteux esclavage;
Ils trouvent leur rempart dans leur propre courage.

A. vj

12 MERCURE DE FRANCE:

Ce n'est point vendre son sang que de se mettre à la solde des Princes étrangers sous des conditions honorables, c'est se tirer de la mollesse & de l'oïveté pour faire apprentissage d'un métier qui peut devenir nécessaire à ceux qui l'exercent, & les défendre de l'oppression. Si la Suisse étoit attaquée par quelque Puissance étrangere & qu'elle manquât de soldats & d'Officiers expérimentés, comment pourroit-elle repousser un ennemi qui auroit sur elle l'avantage que donne l'expérience?

Des femmes, des enfans pourroient-ils l'arrêter à

Racine.

Je mets au rang des femmes & des enfans les hommes qui ne sont exercés qu'à cultiver leurs champs & leurs vignes. Il n'y a aucunes loix divines & humaines qui nous défendent de servir les Princes étrangers dans leurs guerres, c'est ce que M. de *Bochat* a très-bien prouvé dans un *Traité* qu'il a fait sur ce sujet.

L'objection que je viens de réfuter suppose dans les Suisses un grand amour pour le métier des armes & une valeur reconnüe; M. de *Bassampierre* disoit qu'ils avoient la poitrine ouverte, le front sans rides & la main bonne; c'est-à-dire qu'ils ont beaucoup de candeur, de franchise & de cou-

rage; ils en ont donné des preuves en diverses occasions. L'Empereur *Charles Quint* avoit fait une invasion en Provence, & le Roi *François I.* se trouvoit presque sans troupes; le peu qu'il en avoit étoit un mélange de soldats de diverses Nations & de différentes Religions. Dans cette extrémité il eut recours aux Suisses, qui permirent à *M. d'Enguerrand* de lever parmi eux 12 à 15 mille hommes, malgré l'alliance qu'ils avoient avec l'Empereur; ce Corps ayant joint le Roi à Valence, le mit en état de faire tête à l'armée Impériale. *François I.* sentit si bien l'obligation qu'il avoit à ces braves Suisses, qu'il fit présent à tous les Capitaines d'une chaîne d'or de la valeur de cent écus, & ne croyant pas pouvoir leur marquer trop de reconnoissance, il déclara publiquement qu'il leur devoit la Couronne.

Écoutons *M. de Voltaire*, il fait dans une de ses remarques sur le Poème de la *Henriade*, l'éloge de la générosité des Suisses. *Sancy*, dit-il, proposa dans le Conseil de *Henri III.* de lever une armée de Suisses, pour opposer au parti de la Ligue, qui vouloit détrôner le Roi. Le Conseil qui sçavoit que ce Prince n'avoit pas un sol, se moqua de lui, cependant on lui donna la commission, mais point d'argent, & il par-

rit pour la Suisse. Jamais négociation *ne* fut si singulière; d'abord il persuada aux Genevois & aux Suisses de faire la guerre au Duc de Savoie, conjointement avec la France, il leur promit de la Cavalerie qu'il ne leur donna point, il leur fit lever dix mille hommes d'Infanterie & les engagea de plus à donner cent mille écus; quand il se vit à la tête de cette armée, il prit quelques Places au Duc de Savoie, ensuite il sut tellement gagner les Suisses, qu'il engagea l'armée à marcher au secours du Roi, ainsi on vit pour la première fois les Suisses donner des hommes & de l'argent.

La cruelle guerre que les Suisses eurent à soutenir contre Charles, dernier Duc de Bourgogne, ne manifesta pas moins leur valeur que leur amour pour la Patrie & pour la liberté; la victoire signalée qu'ils remportèrent sur lui à *Granson* & à *Morat*, assura pour jamais leur indépendance. Louis XI. étoit si content des importants services que les Suisses lui avoient rendus, qu'il leur accorda l'année 1481 des Lettres de naturalité pour tous ceux qui viendroient demeurer en France. Le Traité qu'il fit avec eux l'année 1474 & dont on peut voir un Extrait dans l'Histoire de ce Prince par M. *Duclos*, leur est très-honorable;

Le Gouvernement en Suisse est doux & équitable, ce qui rend les sujets très-affectionnés à leur Souverain. La plupart des Magistrats ont servi en France, & y ont acquis cette politesse qu'on ne trouve guères ailleurs, semblables à ces anciens Romains qui passoient successivement du Camp au Sénat, qui après avoir déposé leurs lauriers au pied de Themis, prenoient le glaive de la Justice, & que leur probité & leurs lumieres élevoient aux premières Charges de l'Etat, comme leur valeur les avoit placés à la tête de l'armée.

La Nation Helvetique a conservé jusques à présent cette simplicité de mœurs, si convenable à sa situation, & qui en fait le caractère & l'ornement. Il n'y a que ceux qui ont voyagé dans les pays étrangers qui ayent peine à se garantir du goût pour le luxe & la mollesse qui y regnent en s'accoutumant peu à peu à leurs usages; il n'est que trop dangereux d'en contracter les mœurs. Les anciens Suisses étoient si éloignés de connoître le luxe & la magnificence, qu'ayant fait un très-riche butin après le gain de la bataille de Granson contre le Duc de Bourgogne, ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain & la vendirent au plus vil prix; ils ne firent

¶ MERCURE DE FRANCE:

pas plus des cas des pierreries; un d'entr'eux qui trouva le plus beau diamant du Duc le donna pour un florin, & il passa en plusieurs-mains au même prix, cependant ce diamant est aujourd'hui le second de la Couronne, & il est estimé dix-huit cent mille livres. Cela me rappelle l'ignorance & la simplicité du Consul *Mummius* qui prit Corinthe; il connoissoit si peu le prix des tableaux précieux & des statues qu'il y trouva, qu'il fit une Ordonnance par laquelle il déclaroit que les ouvriers qui se les approprieroient ou qui les briseroient, seroient obligés d'en fournir de neuves.

L'éloignement que les Suisses ont en général pour le faste & pour le luxe, n'est pas chés eux une grossiere ignorance des commodités de la vie, & une impuissance absolue de se les procurer; l'air y étant pur, le climat temperé, les fruits en abondance & fort bons; le gibier n'y manque pas; on y trouve des poissons de toutes les espèces; les fleuves fertilisent toutes les campagnes, & l'eau qui coule au pied des vignes de l'Avan & de la Côte, semble se changer en vin délicieux. Ils ont des mines au-dessus de *Vercy*, dont on tire un sel beaucoup moins acré que celui de la

mer. Pas loïn delà on voit des carrieres de marbre de toutes les couleurs , que l'on scie & que l'on polit avec succès pour l'Etranger , car les habitans du pays , semblables à ceux du Pérou , qui troquoient leur or pour du fer , préfèrent dans la construction de leurs bâtimens la simple pierre au plus beau marbre.

Ce que je viens de dire pourroit suffire à dissiper un préjugé assés généralement répandu contre la Suisse ; on s'imagine que c'est un pays ingrat & sauvage , tout hérissé de ronces & d'épines ; on se trompe fort ; la Suisse offre presque de tout côté le paysage le plus gracieux & le plus riant ; ici l'on voit des champs cultivés & de vastes prairies ; là des vignes riches & abondantes ; plus loïn vous voyez de gros bourgs , des villages peuplés & fertiles ; rien n'est plus agréable que la situation des villes qui couvrent presque les bords du Lac Lemman , du côté du pays de Vaud ; elles ne sont pas grandes , mais elles sont propres & riantes : tout s'y ressent de l'abondance dont jouissent les habitans , & de la douceur du Gouvernement. La Noblesse n'y est pas en grand nombre , mais elle est polie & considérée lorsqu'elle est jointe au mérite ; ainsi M. l'Abbé Gi-

rard a tort , lorsqu'il dit dans son excellent Traité sur les Synonimes , qu'elle n'est pas estimée en Suisse & qu'elle est un titre d'exclusion pour les Emplois publics. Quelque goût que la nation Helvetique ait pour l'égalité , il est certain que les familles patriciennes ont presque toujours la supériorité dans le Gouvernement.

C'est dans cet heureux séjour que l'on n'est point exposé à ces fatales révolutions , à ces guerres sanglantes , à ces orages funestes , qui menacent si souvent les autres pays. Là du haut de leurs collines , comme sur un Amphithéâtre , les Suisses jouissent de la délicate satisfaction d'être simples spectateurs des débats des autres peuples , & de goûter les douceurs & les avantages de la paix , quoique comme des Aigles intrépides , on les ait vû autrefois fondre sur leurs ennemis , fixer leurs regards sur le Soleil & revenir à la charge tout couverts de sang & de blessures. Depuis la guerre Civile , qui dura peu & qui fut terminée l'année 1713 , les Suisses ont jouï d'une paix constante , si conforme à leur goût & à leurs vrais intérêts. Il est vrai que cette tranquillité fut un peu altérée l'année 1734 par les troubles de la République de Genève , qui est alliée de plusieurs Cantons ,

NOVEMBRE. 1747. 19

mais ces troubles furent apaisés heureusement par l'auguste médiation de Sa Majesté Très-Chrétienne & de leurs Excellences de Zurich & de Berne ; puissions-nous jouir à jamais des grands avantages qu'elle nous a procurés !

O toi , source des vrais plaisirs ,
Divine paix , délices de la terre ,
Tu bannis les soupçons & les tristes soupirs ,
Malheureux enfans de la guerre.
D'une tendre union serre à jamais les nœuds ;
D'arbitres si puissans maintiens l'heureux ouvrage ;
Que ce précieux héritage ,
Qui remplit aujourd'hui nos vœux ;
Puisse en passant à nos derniers neveux ,
Faire leur bonheur d'âge en âge !

Jean-Baptiste Tollot.

Geneve ce premier Septembre 1747.





*La Bataille de Lawfeld, * & le Siège de Bergopsoom. ***

O D E.

..... Famam extendere factis ;
 Hoc virtutis opus
 Virg. *Aeneid. lib. 19. v. 468.*

Q U'el Mortel ou quel Dieu terrible,
 Le désespoir peint dans les yeux,
 Précédé d'un tumulte horrible,
 Conduit ses bataillons nombreux ?
 Orgueilleux enfans de la terre,
 Rivaux du Maître du Tonnerre,
 Osez-vous encor le braver ?
 Comment, dans votre énorme audace,
 De la foudre qui vous menace
 Pourrez-vous enfin vous sauver ?



Je le vois, oui, c'est Mars lui-même ;
 Il marche à pas précipités,
 Et de sa diligence extrême

* *La Bataille de Lawfeld gagnée le 2 Juillet 1747 sur l'armée des Alliés.*

** *Bergopsoom pris d'assaut le 16 Septembre 1747.*

Les peuples sont épouvantés.
 Le doux espoir de la vengeance ;
 Sous ses drapeaux contre la France
 A réuni mille Guerriers ;
 Sous leur poids la terre s'affaisse ;
 Ils vont , dans l'ardeur qui les presse ;
 Défier leurs rivaux altiers.



Confus de n'avoir pû suspendre
 Le cours de nos brillans exploits ,
 Leur Chef abandonne la Flandre
 Au grand Monarque des François.
 LOUIS , que la prudence guide ;
 L'atteint dans sa course rapide ;
 Dans Lawfelt il fixe ses pas ;
 Mars frémit ; yvre de carnage ;
 Dans tous les cœurs soufflant sa rage ;
 Il fait des Dieux de ses soldats.



Les François sûrs de la victoire ;
 Ont prévenu leurs ennemis ;
 MAURICE les mene à la gloire
 Sous les yeux même de LOUIS ;
 LOUIS les voit , soudain son ame
 Et les anime & les enflâme ;
 Tout a cédé devant leurs pas ;
 Trois fois leur grand courage essuye

Et brave la brûlante pluye
Des feux , ministres du trépas.



Ainsi qu'une pesante masse ;
Inébranlable à tous les coups ,
Du lourd marteau qui la menace ,
Dédaigne l'impuissant courroux ,
Tel l'Anglois trois fois nous repousse ;
Contre lui notre effort s'é mouffe ,
Il croit un instant triompher :
Ceint d'un mur d'airain & de flâme ;
Aucune attaque ne l'entame
Et ne peut le faire plier.



Tel un éclair qui fend la nuë ,
Telle , ô Mort , tu parcours nos rangs ;
Du sang dont se repaît ta vûë ,
La terre engloutit les torrens
Mais bien-tôt le sage MAURICE
A franchi l'affreux précipice ,
De Mars redoutable rempart ;
Sa valeur féconde en miracles ;
A surmonté tous les obstacles
Et de la nature & de l'art.



Tout fuit ; honteux de sa défaite ;
Mars voit ses projets avortés ;

Il court chercher une retraite
 Au sein des murs & des Cités.
 Sur les bords de la Zoom tranquille
 S'éleve une superbe ville, *
 Qu'habite un peuple belliqueux.
 Le Dieu guidé par son courage,
 Volé, & ramene le carnage
 Au pied de ces murs malheureux.



Bien-tôt armé de ton Tonnerre ;
 LOWENDALH, le suit à grands pas ;
 O Roi, tu veux sauver la terre
 Trop long-tems en proie aux combats ;
 La Paix seule a pour toi des charmes ;
 Et tu ne prends en main les armes
 Que pour rétablir son pouvoir :
 Heureux, si plus amis d'eux même,
 Les mortels à ta voix suprême
 Consentoient à la recevoir !



Ainsi qu'un sanglier terrible ;
 Par les Chasseurs mis aux abois ;
 Montre un désespoir invincible,
 Avant d'en recevoir les loix :
 Tel, & plus inflexible encore,

* Bergopsoom au Bergue sur la Zoom, Ville ayant
 titre de Marquisat.



LA MERCURE DE FRANCE.

Le fier Dieu , que l'Anglois honore ,
Se roidit contre ses malheurs,
De ma fureur opiniâtre ,
Bergoploom le fatal théâtre ,
Doit être l'écueil des vainqueurs :



Il dit : plein d'espérance vaine
Il encourage ses soldats ;
Lui-même il les arme & les mène
A chaque instant dans les combats.
Les assauts sans cesse redoublent ,
Les ondes & les airs se troublent ,
Le salpêtre obscurcit les Cieux ,
L'airain mugit , la mort s'échappe ,
En tous les lieux les mines , la sappe
Étalent un spectacle affreux.



Aux Guerriers qu'Atropos moissonne
Succèdent de nouveaux Guerriers ;
Sous leurs pieds la flâme bouillonne
Et renverse des Forts entiers.
Les périls qui partout renaissent ,
A leurs yeux bien-tôt disparaissent ;
Leur grand cœur les surpasse tous ,
Héros jaloux de la victoire ,

Vous

Vous êtes au champ de la gloire
Des concurrens dignes de vous.



L'illustre ami du grand MAURICE ;
LOWINDAHL est par-tout présent
La victoire à ses vœux propice
N'abandonne jamais son Camp.
LOWINDAHL parle , agit , ordonne ;
A la troupe qui l'environne
Il dispense de longs travaux ;
Les François à l'envi s'avancent ,
A travers les feux ils s'élancent ,
Et de morts foulent des monceaux



Quelle épouvantable nuée
D'armes , de piques & de dards ;
A saisi mon ame étonnée ,
Et frappé mes foibles regards ?
Elle approche , . . . son sein enfante
A mes yeux une troupe ardente ,
Qu'enyvre un espoir séduisant.
Ils ne cherchent que les batailles ;
Bergue , ils veulent sous tes murailles ;
Vaincre ou mourir en te vengeant.



Des remparts découvrant la plaine ,
 Mars les voit , reconnoît ses fils ,
 Et d'une allegresse foudaine
 L'écho répète au loin les cris.
 Ils marchent d'un air intrépide ,
 Et fiers du Guerrier qui les guide ;
 Vont tenter des hazards nouveaux ;
 Ils étendent par-tout leur rage ;
 L'OWNDAHL paroît ; leur courage
 Tombe à l'aspect de ce Héros.



Vous , dont la valeur fastueuse
 Devoit renverser nos projets ,
 N'avez-vous traversé la Meuse
 Que pour contempler nos succès ?
 Vous fuyez , combattans terribles ;
 Au fond de lieux inaccessibles
 L'effroi vient de vous confiner.
 Tremblez ; quoi ! Votre audace altière
 Croit-elle une telle barriere
 Capable de nous étonner ?



Et toi jadis ville indomptable ;
 Ecueil des plus fiers Conquérans ,
 De ton enceinte redoutable

Vois la foudre ébranler les flancs.
 Déjà tes murailles s'écroulent,
 La terreur & d'orage roulent
 Sur la tête de tes Guerriers;
 Soumets-toi ; L O W E N D A H L approche . . .
 Mais quoi ! ton orgueilleuse roche
 S'abaisse devant ses lauriers !



Déjà tes défenseurs pâlisent ;
 Le trouble est peint dans leurs regards ;
 Aux François , qui par-tout gravissent ,
 Ils abandonnent tes remparts ;
 Et Mars , que l'épouvante glace ,
 Oubliant enfin son audace ,
 Fuit lui même avec les vaincus.
 Bergopsoom , L O U I S est ton Maître ;
 Apprens du moins à le connoître ;
 Tu cedes , il ne tonne plus.



Impatiente Renommée ,
 Vole au loin répandant son nom ,
 Rassûre l'Europe allarmée
 De la chute de Bergopsoom ;
 Peins-lui son ame généreuse ,
 Aussi tendre que courageuse ,

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

Sensible aux malheurs des mortels ;
Dis-lui que le meilleur des Princes
Voudroit dans toutes les Provinces
A la Paix dresser des Autels,



*LETTRE écrite d'Aumale à M. de
la Bruere.*

JE crois devoir, M. vous faire part d'une découverte qui en accélérant la construction des bâtimens & diminuant l'objet de la dépense sur cette partie, pourra peut-être donner d'autres idées encore plus avantageuses pour le public.

Un particulier de ces cantons faisant construire un bâtiment assés orné, a imaginé pour avancer l'ouvrage, de faire pousser au rabot de menuisier les moulures de plusieurs pierres de corniches & entablemens; cette premiere expérience ayant réussi également sur les pierres dures & seches & sur les pierres tendres & fraîchement tirées de la carrière, il a proposé au menuisier de pousser de la même façon la totalité des corniches & entablemens. Le menuisier demandoit 6 livres pour une partie d'ouvrages pour laquelle le maître Maçon comptoit donner environ 20 écus aux Tailleurs de pierre, mais le maître a mieux

aimé s'en charger lui-même & a encore perfectionné cette premiere invention, car il a établi moyennant 4 l. seulement une espece de presse en bois par le moyen de laquelle en assujettissant sur la même hauteur une ou plusieurs pierres de six, huit & dix pieds de long, il les pousse toutes en même tems au rabot, après les avoir dégrossies & préparées au ciseau, au lieu que les Tailleurs de pierres ne peuvent le faire que par parties, & il s'est trouvé que le maître Maçon pour son coup d'essai en a fait plus en un jour que 15 Tailleurs de pierres n'en auroient pû faire, & les a taillées beaucoup plus justes, quoiqu'il ne se soit servi que de vieux outils de menuisier. Il a de plus fait faire des rabots, dont le bois & le fer sont contournés de façon qu'ils peuvent faire sur la pierre comme sur le bois toutes sortes de ceintres & de bombages, embrasser en même tems une corniche ou un entablement composé de 3, 4 & 5 moulures de différentes formes & largeurs, en sorte qu'un seul Ouvrier pousse en même tems une corniche entiere, & en fait plus par conséquent que 40 ou 50 autres n'en feroient dans le même tems, ce qui a si parfaitement réussi pour le bâtiment en question; que le tems & la dépense se sont trouvés dimi-

nués de plus de 55 soixantièmes sur cette partie ; quand il se trouve des cailloux dans la pierre on les ôte avec le ciseau , comme cela se fait lorsque c'est avec le ciseau que l'on fait les moulures.

Tous les Tailleurs de pierre avoient d'abord dit par ignorance ou par entêtement que le rabotage des pierres étoit impossible , & s'y étoient opposés ensuite par intérêt , parce que tout ce qui tend à diminuer la dépense & le nombre des journées déplait toujours à toutes fortes d'ouvriers.

On ne doute pas même que bien des gens ne contrarient cette nouvelle économie par les mêmes motifs qui portent plusieurs personnes à blamer l'invention des machines qui tendent à faire fabriquer des étoffes avec 5 & 6 fois moins d'ouvriers qu'on n'en employe aujourd'hui.

C'est ainsi que l'on s'opposa dans l'origine au metier à faire des bas , sous prétexte que l'on réduiroit à la mendicité un nombre de gens qui vivoient de ce travail , mais pour que cette raison fût bonne & applicable à tout ce qui peut simplifier le travail des hommes , il faudroit supposer ou que s'il y avoit plus d'habitans en France , on n'auroit pas de quoi les occuper & les nourrir par le commerce , la

culture & l'industrie, & qu'il n'y a point de terre incultes & mal cultivées; ou bien que l'on fait actuellement assés d'étoffes pour la consommation interieure & exterieure, & que s'il y avoit plus d'étoffes, de marchandises & de grains, tout ce superflu seroit inutile, ou n'auroit point de débouché & seroit à vil prix; or on ne croit pas que personne soutienne sérieusement toutes ces propositions; il est incontestable qu'il y a en France, année commune, plus de bled qu'il n'en faut pour la subsistance des habitans, car cet excédent que M. de Vauban & l'Auteur du détail de la France mettent dans les années ordinaires au double de la consommation nécessaire, d'autres au triple, ou passe à l'Etranger quand on le permet, ou périt par la pourriture & les charançons, ou se consomme en engrais de bestiaux, en poudre & en amidon. Dans les disettes qui n'arrivent que tous les 12 ou 15 ans, on n'a jamais fait venir du dehors plus de 40 mille muids de bled, sur environ 800 qui sont nécessaires pour la consommation de chaque année, & une partie de ces bleds étrangers est toujours demeurée invenduë après la disette, ou a été venduë à vil prix.

Il n'est pas moins certain qu'il y a en-

B iij

Core des terres incultes dans le Royaume, que celles qui sont cultivées, peuvent l'être mieux & rapporter davantage & qu'il n'y en a presque point qui ne puissent rapporter tous les ans, car les marais des environs de Paris & autres grandes Villes, & tous les potagers du Royaume, non-seulement ne se reposent jamais, mais produisent deux & trois fois dans la même année, à force de culture & d'amendement, les terres de la Chatellenie de Lille & plusieurs autres de la Flandre & de la Normandie sont aussi dans le même cas, par l'abondance des amendemens, quoiqu'elles portent des lins, des colzas, des chanvres, des bleds & autres grains qui demandent plus de nourritures que des légumes, il ne manque donc à toutes les bonnes terres pour être aussi fertiles, & à toutes celles qui sont incultes, pour être cultivées, que des bestiaux & des chevaux pour leur donner plus de labour, des fumiers pour les amander davantage, & des bras pour les remuer. Si alors elles produisoient plus de grains, si d'un autre côté on trouvoit moyen de multiplier la quantité des étoffes & marchandises de toutes especes, il ne faudroit pas craindre de voir ces nouvelles productions de la culture & de l'industrie à vil prix, ou sans débouchés

au dedans & au dehors, car il y a dans l'Univers & dans chaque état particulier une reciprocité nécessaire entre les objets de consommation & les habitans, qui produit infailliblement à la longue, toutes choses d'ailleurs égales, plus d'habitans lorsqu'il y a plus de choses à consommer, & plus de choses à consommer, lorsqu'il y a plus d'habitans, par la même raison qui fait que l'abondance d'un marché y attire les acheteurs, & que le nombre des acheteurs y amène l'abondance. Ainsi s'il y avoit dans un état plus d'habitans & de bestiaux, il y auroit plus de productions de la terre & de l'industrie, parce que chacun de ces nouveaux habitans s'industrieroit pour trouver sa subsistance & gagneroit plus par son travail que sa subsistance ne lui coûteroit, comme on le prouvera ci-après; s'il y avoit plus de grains & de marchandises, il y auroit plus d'habitans, parce que l'abondance de ces grains & marchandises les faisant baisser dans le premier moment, les naturels du pays se nourriroient mieux, ainsi que leurs enfans, en feroient davantage, & les feroient plus sains & plus vigoureux, les étrangers attirés par le bon marché s'habitueroient dans cet Etat, ou en tiroient le superflu avec leur, ou avec de l'argent, ou autres cho-

B v

les équivalentes , moins nécessaires chés eux , que ce qu'ils prendroient en échange , & lorsque la consommation du dedans & l'exportation au dehors auroient augmenté peu-à-peu le prix des denrées & marchandises , les propriétaires & fermiers , les commerçans , les fabriquans & les artisans , enrichis par le produit & le débit qu'ils auroient , les uns de leur culture , & les autres de leur industrie , feroient rechercher eux-mêmes tout le reste des denrées & marchandises , & jusqu'à la main-d'œuvre , car ils feroient alors plus de consommation à proportion des richesses que leur fond ou leur travail leur auroit procurées , & l'industrie se trouvant par-là mieux récompensée , se perfectionneroit dans l'intérieur & attireroit par l'appas du gain des marchands , des artisans & des industriels du dehors , qui augmentant le nombre des habitans procureroient encore par leur travail & leur consommation , une nouvelle augmentation de denrées , de marchandises & de richesses ; le détail fera encore mieux sentir cette vérité.

Supposons , par exemple , que le sac de bled porté du nord au midi de la France y coute aujourd'hui 30 liv. & que la pinte de vin de Languedoc , Provence , Bearne & Roussillon conte 15 sols à Dun-

kerque ou à Rouen , que les étoffes de la fabrique de ces deux extrémités portées respectivement dans l'une & dans l'autre y coutent 5 liv. l'aulne , supposons encore que l'on trouve dans ces différentes Provinces le moyen de faire plus d'étoffes ou de les faire à meilleur marché , de cultiver plus de terres à bled & à vin , ou d'en retirer davantage , ou de transporter le tout à moins de frais d'une de ces extrémités du Royaume à l'autre , en sorte qu'il y ait dans chacune un tiers plus de toutes ces choses , ou un tiers moins de frais à faire pour les transporter. Alors le bled du nord de la France qui valoit 30 liv. au midi n'en vaudra plus que 20 ou 26 liv. & le vin du midi qui coutoit 15 sols dans le nord n'en coutera que 10 ou 12 & ainsi des étoffes. Le Provençal & le Gasçon , le Flamand & le Normand acheteront donc & consommeront , les uns plus de bled & d'étoffes , les autres plus de vin avec la même quantité d'argent qu'ils employoient ci-devant au même usage ; & une partie de ceux qui n'en consommoient pas , parce que le prix étoit supérieur à l'argent qu'ils pouvoient y mettre , en consommera ; ainsi les naturels de ces deux extrémités du Royaume se trouveront mieux nourris & mieux vêtus ,

B vj

mais si le bon marché de ces denrées subsiste quelque tems, sans que la quantité en diminue, la consommation s'étendra de proche en proche dans les Provinces de l'intérieur par les mêmes raisons, & ensuite chés les étrangers. Alors ces denrées & ces étoffes réhaussent de prix à proportion que la demande en augmentera; mais quand elles reviendroient précisément au même taux où elles étoient auparavant, la consommation nouvelle occasionnée par la première diminution du prix subsistera & s'étendra même, parce que les premiers propriétaires & cultivateurs de ces bleds & de ces vins, les premiers fabriquans & les premiers marchands de ces étoffes, enrichis par un débit & un produit plus fort, employeront une partie de leur profit à cultiver & à fabriquer encore davantage, & l'autre à faire de nouvelles consommations qui enrichiront d'autres espèces d'ouvriers, de marchands & de cultivateurs; ceux ci se trouvant par-là plus à leur aise, consommeront à leur tour plus de bleds, de vins, d'étoffes, de viandes, &c. Ils rendront ainsi aux premiers consommateurs qui les auront enrichis, une partie de l'aisance qu'ils en auront retirée, & le fond de cette aisance générale viendra en partie des richesses réelles & nouvelles que

l'augmentation de la culture & de l'industrie aura donné à l'Etat par l'augmentation de la quantité du bled, du vin & des étoffes, & en partie des richesses étrangères que le débit au dehors aura procuré.

En suivant cet exemple & le parcourant dans toutes ses progressions, il est aisé de voir que cette augmentation de denrées & de marchandises produiroit successivement une augmentation réelle d'habitans, que ces denrées & marchandises ne seroient jamais à vil prix malgré leur abondance, & qu'elles ne seroient jamais trop cheres malgré l'augmentation des habitans; car 1°. Le prix est toujours fixé par la demande, & la demande est toujours proportionnée au nombre des acheteurs, aux besoins, à l'aisance & au luxe; or les acheteurs, les besoins, l'aisance & le luxe augmenteroient dans l'interieur, s'il y avoit plus de denrées comme on vient de le prouver, & quand les besoins, l'aisance & le luxe seroient remplis au dedans, ils sont encore bien loin d'être à leur terme dans le reste de l'Europe & encore moins dans les autres regions où nous commerçons, puisque l'on peut y porter, y faire naître & en tirer mille fois plus de richesses qu'il n'y en a eû jusqu'ici, & que les besoins, le

luxe & la propagation n'ont peut-être pas de bornes connues.

2^o. La cherté des denrées ne seroit pas plus à craindre ; la cherté n'est un mal que quand elle vient de la disette des denrées, de la paresse ou de la foiblesse des hommes, le bon marché est même encore un autre mal lorsqu'il vient du petit nombre ou de la pauvreté des habitans, mais la cherté est un bien quand elle ne procede que de la quantité & de la richesse des consommateurs, & la raison de cela est, que rien n'est cher où les moyens de payer sont abondans, & que tout est cher où ils sont rares. Or la quantité des denrées multipliant les habitans & la quantité des habitans multipliant les denrées, il résulte de l'une ou de l'autre augmentation plus de richesses dans l'Etat & par conséquent plus de moyens de payer, au lieu que le petit nombre des habitans produisant moins de denrées, & la petite quantité des denrées réduisant le nombre des habitans, l'Etat se trouve moins riche, les moyens de payer deviennent plus rares, & toutes choses se trouvent plus chères, parce qu'il y a moins de quoi les payer.

Le point important est donc d'augmenter, autant qu'il est possible, la quantité des

habitans & des denrées ou marchandises, puisque ces deux quantités se multiplient l'une par l'autre, & que c'est de cette multiplication réciproque que résulte la force & la richesse d'un Etat ; or c'est un moyen d'augmenter la quantité des hommes & des denrées ou marchandises, que de simplifier par l'Art les opérations qui peuvent procurer ces denrées, & l'on gagneroit pour l'Etat ce double avantage, si l'on pouvoit employer moins d'ouvriers pour faire la même quantité de bâtimens, d'étoffes de laine & de soye, de lambris, de parquets, de bas & de souliers, &c. Car il arriveroit de-là, de deux choses l'une, ou les ouvriers actuels de chacune de ces professions feroient plus d'étoffes & plus d'ouvrages de leurs métiers dans le même espace de tems, ou il y auroit moins de ces ouvriers. S'il y avoit, par exemple, plus d'étoffes, on en vendroit davantage au dedans & au dehors, & l'Etat en seroit plus riche, à proportion de la plus grande quantité de marchandises qu'il auroit à débiter ; & de la plus grande consommation qui ne manqueroit pas de se faire, comme on l'a prouvé ci-dessus. Si la consommation n'augmentoît pas dans les premiers momens, & qu'il y eut par conséquent plus d'ouvriers oisifs & moins de tisserans,

de tailleurs de pierres & de menuisiers, il y auroit plus de laboureurs, de pêcheurs, de matelots, de commerçans & de soldats, parce que ce qui se trouveroit de trop dans une profession reflueroit dans une autre, & ce seroit d'abord multiplier les hommes d'une façon utile pour l'Etat, quoique fictive en elle-même, que d'en occuper moins à une profession, dès que cette profession n'en souffre pas; pour les rejeter dans une autre également utile qui en a besoin; mais de plus cette multiplication d'habitans deviendroit réelle par les suites, parce que peu à peu la quantité de denrées & marchandises augmenteroit, dès qu'il y auroit un moyen de les procurer avec moins de frais & d'ouvriers, & que cet accroissement de denrées feroit augmenter la quantité des hommes, ainsi qu'on la prouvé ci-dessus; on a prouvé encore que si le nombre ou le travail des hommes augmentoit de quelque façon que ce fût, l'Etat & tous ses membres seroient plus riches, quand même tout seroit plus cher, parce que les moyens de payer seroient augmentés, au moins autant que le prix des choses, par les richesses que l'augmentation du nombre & du travail des hommes auroit procurées; car comme la cherté ne viendroit que de cette aug-

mentation d'habitans & de consommation , on trouveroit par leur travail & par l'accroissement de denrées, de marchandises & de richesses qu'il produiroit , un remède plus que suffisant à la cherté qu'ils auroient causée. Il reste donc bien démontré que c'est un grand avantage que de simplifier les manœuvres, qui tendent à procurer plus de denrées & d'étoffes, & de faire toutes sortes d'ouvrages & de travaux avec un moindre nombre d'ouvriers que ceux que l'on y employe aujourd'hui. Ne craignons point que ceux qui par là se trouveront inutiles dans une profession, manquent de subsistance dans une autre tant qu'il y aura des terres incultes ou mal cultivées à défricher ou à cultiver mieux, des manufactures à perfectionner ou à étendre, des parties de commerce à améliorer, des colonies à fournir, des matelots à employer, & plus que tout cela, des besoins & du luxe à satisfaire. Un paysan devenu tailleur de pierre ou tisseran peut retourner à la culture de la terre d'où il est sorti, ou s'employer à un autre genre de manufacture & de commerce, s'il devient inutile dans la profession où il étoit. Eh ! Comment peut-on craindre de voir des ouvriers manquer d'ouvrage & de subsistance ? Tout ce que l'on pourroit appréhender est

42 MERCURE DE FRANCE.

qu'il n'y eût tout d'un coup des vuides trop considérables & trop prompts, mais ces vuides ne se feroient pas tous à la fois, puisque ce ne seroit qu'à proportion qu'on trouveroit à simplifier la mécanique de quelque profession. Si aujourd'hui l'invention de raboter les pierres diminue le nombre des gens qui les tailloient au ciseau, ceux qui demeureront sans emploi, trouveront à vivre dans quelqu'autre profession, comme les faiseurs de bas à l'éguille ont trouvé à se placer, lorsque l'invention des métiers les a rendus inutiles, & cependant leur nombre étoit immense dans toute l'Europe, puisque l'usage des bas étoit général & occupoit plus de gens que quatre autres professions de la même espèce.

Si dans un an on découvre un moyen de rendre une autre partie d'ouvriers inutiles ou superflus, ils se placeront de même, & quel bien ne seroit-ce pas pour la société si elle avoit plus de sujets à occuper? Combien de débouchés utiles n'auroit-elle pas pû procurer dans les professions qui ont besoin de sujets?

Il ne reste qu'à souhaiter que l'on multiplie les moyens qui peuvent rendre les hommes & les Arts mécaniques plus utiles, & qu'il y ait en France beaucoup de Vo-

raisons qui s'y appliquent ; leurs recherches sont bien aussi nobles & aussi précieuses que celles qui tendent à nous faire découvrir de nouvelles propriétés, de nouveaux rapports & de nouvelles combinaisons dans les différentes parties de la matière ; dans les lignes ou dans les nombres , & ces dernières ne le seroient pas tant , si elles n'avoient pour but , éloigné ou prochain , l'avantage commun de la société.

Voilà , Monsieur , où m'a mené la petite découverte faite dans ce pays-ci , & si elle ne m'a pas emporté trop loin , il faut en conclure que toutes les parties de l'Etat & de l'administration se tiennent par une chaîne imperceptible , que de meilleurs yeux que les miens auroient peut-être trouvé encore plus étendue.

Au surplus comme je ne vise point à la réputation d'Auteur , que je ne songe pas même à entrer dans des discussions qui pourroient être supérieures à mes lumières , & que je laisse à des gens plus habiles que moi , si la matière leur en paroît digne , vous me permettrez de ne me point nommer , & je ne suis pas moins respectueusement , Monsieur , votre , &c.

Je viens d'apprendre dans le moment que l'on a tenté dans un autre canton de

faire rabotter les pierres , & que cette épreuve y a eû le même succès; un architecte m'a dit aussi qu'il avoit vû la même chose en Provence.



E P I T R E

De M. l'Abbé B... à M. R... de Charente,

P ourquoi , R... de ta musette
N'entendons-nous plus les doux sons ?
Tu ne viens plus dessus l'herbette
Nous rejouir par tes chansons.
Nos Nymphes , que tu trouvois belles ,
Ne dansent plus comme autrefois.

(a) Le Chantre des Roses nouvelles
Tourmente envain son hautbois.
Nous languissons dans ces bocages ;
Philoméle a perdu sa voix ,
Et les oiseaux par leurs ramages
Ne font plus retentir nos bois.
Reviens donc , ramene les graces ;
Les ris attendent ton retour :
Les Muses reprendront leurs places ,

Pour chanter avec toi les douceurs de l'amour.

(a) *Allusion à une pièce de vers , intitulée la Rose nouvelle.*

RÉPONSE à l'Épître précédente

Abbé chéri des neuf pucelles,
 Toi qui sçais si galamment
 Joindre des grâces nouvelles
 Aux fleurettes d'un compliment;
 Veux-tu sçavoir pourquoi ma muse
 Dans un long assoupissement
 Reste ensevelie, & refuse
 D'en sortir absolument?
 Prête-moi l'oreille un moment,
 Et tu verras que mon excuse
 Est légitime assurément.
 Celui qui fabriqua le monde,
 Nous fit à tous un goût fort différent;
 Les uns vont chercher follement,
 A travers les périls de l'onde,
 Le métal précieux dont le Pactole abonde,
 Les autres tentent vainement
 De pénétrer la sagesse profonde
 Qui sçut donner l'arrangement
 A toute la machine ronde,
 Pour moi, je le dis bonnement,
 La paresse est mon élément,

46 MERCURE DE FRANCE.

Et c'est sur elle que je fonde
Tous mes plaisirs uniquement.
Tu dois voir clair présentement,
Et sans chercher dans ton grimoire,
Tu devines fort aisément
Que je me moque de la gloire,
S'il faut l'acheter chèrement,
Ainsi je suis les rives d'hypocrène ;
Le Dieu des vers n'offre que du clinquant ;
Sous ses drapeaux chaque jour à la gêne,
Ses nourrissons ne rencontrent que peine,
Et pour tout bien n'ont que du vent ;
Mais si j'avois l'heureux talent
Qu'il t'a donné (par grace singulière)
Ou bien celui dont il a fait présent
A la Sapho de Mouriére , *
Je rimerois plus souvent.
Abbé, voila tout mon système ;
Lès fots diront, il est extravagant ;
Mais toi qui penses finement,
Tu diras fort obligeamment,
Il est sensé, ma foi, je l'aime.

R de Charente.

* Terre dans la Saintonge, où demeure Mad D...
D... L... qui a beaucoup de goût pour la Poésie
qui versifie très-joliment.



L'Académie des Sciences de Dijon distribua le Prix de morale dans une assemblée publique, le 20 du mois d'Août 1747 à M. Baron, Avocat au Parlement demeurant à Amiens.

M. l'Abbé de Repas, Chanoine de Notre-Dame de Dijon & honoraire de l'Académie ouvrit la Séance par des réflexions sur le sujet du Prix qui avoit été proposé, & il fit voir avec toutes les graces de l'Eloquence que l'envie procuroit deux avantages au mérite Litteraire.

1°. En ce qu'elle étoit au mérite un principe d'action qui l'excite & l'anime.

2°. En ce qu'elle est au mérite un principe de rectitude qui l'épure & le perfectionne.

Les preuves de ces deux vérités, que j'abrege, sont que l'ame paresseuse de sa nature, tombe dans une indolence qui gâte les ressorts de l'esprit, & qui ruine les bons génies, d'où l'Orateur conclut, qu'il faut au Sçavant un principe d'action qui le remuë; c'est l'envieux qui le lui fournit en cherchant à ternir sa gloire, & qui le réveille de son assoupissement. En effet si l'on remonte à la source, quel est le principal ressort qui fait tout mouvoir,

48 MERCURE DE FRANCE.

qui réveille dans l'Orateur & dans le Poëte l'amour de la belle gloire, qui excite l'émulation du Jurisconsulte & de l'Historien ? Qui est ce qui anime le Médecin, l'homme de lettres au travail ? L'envie d'un compétiteur, l'œil d'un rival jaloux, que l'on veut réduire au silence.

Il est deux puissans aiguillons dont se sert l'envie pour donner de l'activité au mérite des Sçavans, le duel littéraire & la critique.

Cette guerre d'esprit dans laquelle on ne se pardonne rien, est l'ouvrage de l'envie mere de la discorde. De là ces écrits lumineux, ces heureuses compositions qui enrichissent la République des Lettres. L'envie excite la dispute, la dispute anime le mérite ; tout s'arrange, tout se change en mieux.

La critique, quoique odieuse en elle-même, parce qu'elle outrage, est utile dans la République des Lettres, en ce qu'elle éclaire ; sans elle en effet combien d'ignorances, d'absurdités, de raisonnemens faux, de sentimens erronés, de termes rempans, d'ennuyeuses redites auroient acquis le droit de bourgeoisie dans les Livres ?

L'envie est donc un principe d'action qui excite le mérite ; elle est aussi le principe

cipe de rectitude qui l'épure & qui le perfectionne. C'est la seconde réflexion de l'Orateur.

Le mérite n'est pas sans quelque mélange de défauts; l'esprit humain a ses limites; les Princes des Belles-Lettres ont eû leurs foibles, ces foibles n'ont pas échappé aux yeux perçans de l'envie.

N'a-t'on pas reproché à Virgile ses inégalités & ses larcins, à Plaute ses plaisanteries, à Homere ses obscénités? N'a-t'on pas dit de Cicéron qu'il étoit froid dans ses rencontres, lent dans ses exordes, long & ennuyeux dans ses digressions, de Demosthene qu'il a eu plus d'art que de naturel?

De nos jours, l'imitateur de Juvenal & de Perse a-t'il été exempt du reproche de plagianisme? N'a-t'on pas trouvé dans l'Esope des Latins plus de politesse que de génie? N'a-t'on pas repris dans celui des François la négligence de la versification?

N'a-t'on pas relevé dans le Sophocle de notre siècle des fautes d'autant plus remarquables qu'elles se trouvent à côté & à la suite de pensées nobles, de descriptions vives, de sentimens élevés, d'une versification harmonieuse?

Pour reparer ces fautes & rétablir dans leur splendeur les ouvrages de ces hom-

C

mes célèbres , il leur falloit de ces maîtres affidus & malins, qui découvrent jufqu'aux plus légères taches ; c'est l'envie qui les enfante , & qui leur prête fon flambeau qui éclaire à fon tour les Scavans , & leur fait mettre à profit les défauts que l'envie a découvert dans leurs ouvrages. D'où l'on doit conclure qu'elle est au mérite un principe de rectitude qui l'épure & le perfectionne.

Après que M. l'Abbé de Repas eut achevé la lecture de fon mémoire , on lut la pièce de M. Baron qui avoit été unanimement jugée avoir le mieux fait valoir *les avantages que le mérite retire de l'envie* , qui étoit le fujet donné pour le prix de Morale 1747 , & malgré la modeltie de fa devife.

Argutus inter vaucus strepit anser olores.

Il a fait entendre une voix plus douce que celle que la fable attribue aux autres cignes avec lesquels il a concouru. L'Auteur ayant intérêt que fon ouvrage foit rendu public , je me contenterai de remarquer qu'il a folidement démontré par une gradation foutenue que l'envie étoit utile aux vertus , aux talens & au mérite.

1.^o. Parce qu'elle annonce les vertus & les rend plus parfaites.

2.^o. Parce qu'elle anime les talens & les

tend plus finis , double & précieux avantage que le mérite retire de sa plus redoutable ennemie. Les deux mémoires qui ont paru à l'Académie être les meilleurs après celui de M. Baron , sont de M. l'Abbé Bellet de l'Académie des Belles-Lettres de Moutauban , & de M. Oursel jeune Auteur de Paris , le premier dans un ouvrage extrêmement serré a dit beaucoup plus de choses que bien d'autres , qui ont donné plus d'étendue à leurs paroles ; son plan quoique différemment traité , est en partie le même que celui du mémoire qui vient d'être couronné , & le même en tout point que celui de M. Oursel. Selon M. l'Abbé Bellet le mérite est redevable à l'envie de sa perfection & de son éclat.

Quoique M. Oursel se soit annoncé pour un jeune Auteur , son ouvrage semble avoir été fait par un homme exercé depuis long-tems dans ce genre d'écrire ; le seul défaut (si c'en est un) que l'Académie ait trouvé dans sa pièce, c'est d'être plus propre à être débitée dans une Chaire Chrétienne , dont il paroît posséder le grand Art , que dans une assemblée de gens de Lettres plus accoutumés par état à traiter les matieres suivant les principes naturels de la morale & de la politique , que selon les dogmes de la Théologie , ce qui

pêche pas qu'en voulant faire valoir les avantages que le mérite retire de l'envie, il n'ait parfaitement prouvé sa proposition, en faisant voir qu'après avoir procuré au mérite un nouveau degré de perfection, elle couronne les épreuves qu'il a essayées par un nouvel éclat de gloire, en quoi il a rempli l'esprit de sa devise. *Facit virtus etiam cum invidia proventum.*

L'Académie ne peut dissimuler que parmi vingt-deux mémoires qui lui ont été adressés, il y en a deux qui sont des copies fidelles & serviles de l'ouvrage de M. l'Abbé Mouth, Chanoine de Pertuis, qui remporta en 1735 ou 1736 le prix de l'Académie de Marseille. Le hazard ayant fait que celle de Dijon ait proposé le même sujet pour l'année 1747, elle veut bien par un reste de ménagement que ces Copistes ne méritent pas, ne leur pas faire la honte de les nommer ici, quoique jamais plagiat n'ait été aussi violent, ni aussi grossier; il s'est même étendu jusqu'à la devise.

S'il est permis aux gens de Lettres d'être plagiaires, ce ne peut être qu'avec de certaines bornes, & leurs larcins doivent être faits avec tant d'Art, qu'ils ressemblent à ceux des Abeilles, qui dans la composition de leur miel ne laissent point appercevoir les fucs dont elles se sont servies.

La Séance finit par la lecture que fit M. Fromageot, de l'Académie de Dijon, d'un mémoire sur le prix de l'éducation & sur les méprises qui s'y pratiquent. Ce sont des essais d'un ouvrage plus considérable qu'il prépare sur cette matiere importante. J'ai l'honneur d'être, &c.

Dijon le 26 Août 1747.

PROGRAMME de l'Académie des Sciences de Dijon, pour le prix de Médecine de 1748.

L'Académie des Sciences fondée à Dijon par M. Hector-Bernard Pouffier, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans que le prix de Médecine pour l'année 1748, consistant en une Médaille d'or de la valeur de trente pistoles, sera adjugé à celui qui aura le mieux traité la question suivante :

Expliquer comment se fait la transmission des maladies héréditaires.

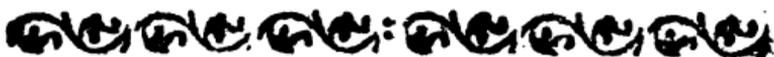
Il sera libre à ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs ouvrages soient lisibles & que la lecture de chaque mémoire remplisse & n'excede pas une demie heure. Les mémoires francs de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. Petit, Secrétaire de l'Académie, rue du vieux Marché, qui n'en recevra aucun, passé le premier d'Avril.

Tous ceux qui ayant travaillé sur le sujet donné se seront fait connoître avant la distribution du prix, seront exclus du concours. Pour remédier

à cet inconvénient , chaque Auteur sera tenu de mettre au bas de son mémoire une sentence ou devise & d'y joindre une feuille de papier cachetée, au dosdel aquelle sera la même sentence ou devise, & sous le cachet son nom, ses qualités & sa demeure , pour y avoir recours lors de la distribution du prix; lesdites feuilles ainsi cachetées ne seront point ouvertes avant ce tems , mais le Secretaire en tiendra un registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un récépissé de leurs ouvrages , le feront expédier sous un autre nom que le leur , & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution auroit mérité le prix , il sera obligé en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa procuration simple pour le recevoir, d'y joindre aussi le récépissé.

La distribution du prix se fera dans une Assemblée publique de l'Académie le jour de la fête de Saint Louis 25 du mois d'Août 1743.



O D E au Mensonge.

Quel ressort , quelle politique
 Agite , trouble l'univers ?
 Quel tyran fourbe & despotique
 Regne sur les mortels pervers ?
 Toi que seconde le parjure ,
 Fu , mensonge , cesse , imposture ,
 D'infecter la société.
 Quoi ! verrai-je encor ta furie ,

D'erreurs , de faussetés nourris ,
 Etouffer l'humble vérité ?



Ton souffle répand sur la terre
 Les haines , les cruels procès ,
 Les noirs combats , l'affreuse guerre ;
 Que suivent la mort , les forfaits.
 Disparoïs , voile de l'excuse ,
 Art du détour & de la ruse ,
 Dont je vois l'homme s'occuper.
 Tristes jöüets de la misere ,
 Mortels enfans d'un même pere ,
 Etes-vous nés pour vous tromper ?



Dans les contrats que de souplesses
 Entre les peres & les fils
 D'où naissent ces vaines promesses ?
 Le sang les rend-il ennemis ?
 Caché dans la nuit du mensonge
 Le vil intérêt qui les ronge
 Souffle son poison dans leur cœur,
 De ce Dieu les lâches victimes
 Achetent le fruit de leurs crimes
 Par la perte de leur honneur.



C iij

56 MERCURE DE FRANCE.

Déjà la sombre & pâle envie
Prête au mensonge ses secours.
L'innocent voit la calomnie
Frémir, s'armer contre ses jours.
Bien-tôt cent langues diffamantes
Rendent les forces impuissantes.
La femme est suspecte à l'époux ;
Le frere soupçonne le frere ;
Dans les flancs d'un ami sincere
L'ami trompé porte ses coups.



Mais il est un Dieu tutelaire,
Protecteur du juste opprimé ;
Il triomphe de la colere
De l'imposteur envenimé.
En vain la fourbe hypocrisie
Affecte une vertu suivie,
Qui tôt ou tard s'évanouit ;
Sur la cendre de Mardochés
Aman se prépare un trophée,
Mais Dieu se venge ; Aman périt.



Prête-moi ton bras secourable,
Seigneur ; fais-moi connoître l'art
De cet ennemi redoutable,

Qui toujours se couvre de fard.
 L'Innocence est ta propre cause ;
 Tu sçais où le menteur l'expose ;
 Ses traits sont adroits & puissants ;
 Confonds leur orgueilleuse audace ;
 Tonne , frappe , extirpe la race
 De tous leurs lâches artisans.

J. Lacoste fils , le 6 Août 1747.



L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen tint sa troisième assemblée publique le Mardi premier Août dans la salle de l'Hôtel de Ville. M. de Premagny Secrétaire pour les Belles-Lettres ouvrit la Séance par un discours où il rendit compte à l'assemblée de l'établissement de l'école gratuite de dessein , de son utilité & de ses progrès , dont on est redevable au zèle de M. Descamps , Professeur & Académicien , & à la protection des personnes les plus distinguées de l'Académie en particulier , & de Messieurs de Ville. On distribua ensuite les deux prix fondés en faveur des élèves par une Dame de cette Ville , & qui consistent en deux belles médailles d'argent.

C v

M. le Cat lut un mémoire contenant le résultat des observations sur les diverses températures de l'air dans le cours de cette année 1747, avec des remarques sur cette matière. Le Journal Météorologique dont il rend compte est composé de douze feuilles, une pour chaque mois, & chaque feuille est divisée en 7 colonnes perpendiculaires. La première indique le jour du mois & le quantième de la Lune; la 2^e les variations du vent; la 3^e celles du barometre; la 4^e celles du thermometre, la 5^e celles de l'hygrometre ou les degrés de secheresse & d'humidité, la 6^e celles du tems, & la 7^e enfin les états des corps vivans durant ces variations; il comprend sous ce nom de corps vivans tout le regne animal & végétal. M. le Cat a fait voir l'utilité de ces observations par rapport à la santé, & à l'art de la conserver.

Par l'extrait de son Journal il paroît que le jour le plus froid de l'année à Rouen a été le 15 Janvier, le thermometre étant descendu à 7 degrés & demi, au-dessous du terme de la glace; les jours les plus chauds ont été le 23 Juin, le thermometre étant monté à 25 degrés & un quart, & depuis le 20 Août auquel jour il est monté à 25 degrés & demi.

M. Le Cat annonça ensuite deux instru-

mens de Physique qu'il a perfectionnés. L'un est l'hygrometre fait avec la corde, à qui il manquoit la perfection d'être comparable, c'est-à-dire, tel qu'il soit susceptible de la même graduation dans tous les climats; il a réservé aux Séances particulières de l'Académie le détail de sa construction, & s'est contenté de dire que ses deux points fixes pour rendre l'hygrometre comparable, sont l'humidité des caves profondes, & la secheresse du four dont on tire le pain, l'un & l'autre rendus plus fixes encore par le thermometre.

L'autre instrument est un thermometre composé de mercure & d'air, unis & combinés d'une façon nouvelle. M. le Cat a associé la grande sensibilité du thermometre à air, avec la Solidité & la sûreté de celui à mercure, & en réunissant les avantages de ces deux instrumens, il a sauvé au sien les défauts du premier; on ne peut donner ici sa description qui exige des figures.

M. Simon Medecin de Paris, & nouveau membre de l'Académie, lut un mémoire contenant le projet du cours de Botanique, qu'il se propose de faire l'année prochaine au jardin des plantes de l'Académie.

M. de Premagny lut un discours ou ré-

flexions critiques sur le frivole dans les ouvrages d'esprit, où en plaignant l'abus que l'on fait du talent d'écrire, le goût que l'on a généralement pour les ouvrages frivoles, leur excessive multiplicité & la difficulté d'en arrêter le torrent, il fait voir combien le frivole, soit dans le style, en défigurant les sujets les plus nobles & les plus sérieux, soit dans le sujet même, en jettant le désordre dans la Litterature & dans les mœurs, est dangereux, méprisable, contraire au bon goût, & deshonorant pour l'esprit.

M. l'Abbé Yart lut la préface de sa traduction de trois Poèmes Anglois de M. Jean Philips, sçavoir le brillant Schelling, le Cidre & la Bataille d'Hochstet; il y donne une idée de ces trois Poèmes, avec ses remarques littéraires, historiques & critiques sur le genre burlesque, didactique & héroïque dans lequel ils sont écrits.

M. Simon lut un autre mémoire sur la découverte d'un passage pour pénétrer d'Europe au Japon, & dans la mer du Sud, par le détroit de Veigarz & par le nord de la nouvelle Zemble, suivant les Carres du nouvel Atlas de Russie, qu'il fit voir à l'Assemblée.

M. le Cat termina la Séance par un mé-

moire historique & physique sur les Geans anciens & modernes, réels ou fabuleux, naturels & de race, avec les causes de leur extinction, & enfin sur les Geans devenus tels par maladie, & par un dérangement du mécanisme de l'accroissement, dont il rapporta les causes, & des exemples qu'il faut voir dans le mémoire même.

L'Académie, conformément aux intentions de M. le Duc de Luxembourg, Protecteur, avoit proposé pour sujet du prix de cette année en matière de Physique *le principe de l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires, & son application à divers phénomènes qui en dépendent.*

Les mémoires qu'elle a reçus n'ayant point paru remplir suffisamment le sujet proposé, elle s'est déterminée à différer ce prix à l'année prochaine. Les Auteurs pourront de nouveau envoyer leurs ouvrages, avec les additions & corrections nécessaires, & seront également admis au concours; le prix sera distribué avec celui d'histoire.

Quant à celui-ci, l'Académie ayant remarqué que le programme d'histoire pour 1748 offroit trop de matière pour une dissertation d'une heure de lecture, a jugé à propos de le partager; on ne sera obligé de remplir pour le prix de 1748 que les

62 MERCURE DE FRANCE.

deux premiers articles. Les deux derniers sont réservés pour une autre année, afin de donner aux Auteurs le tems de faire les recherches nécessaires. Le sujet du prix pour 1748, sera donc

1°. *Quelle étoit la situation topographique de la nouvelle Neustrie, ou de cette partie de la Neustrie appellée depuis Normandie, ses bornes, ses villes, ses ports, ses places fortes & leurs noms, lorsque les Normands après plusieurs incursions dans le Royaume, se fixerent en 912 dans cette Province.*

2°. *Par rapport à la Religion, s'il n'y restoit pas quelques traces du Paganisme, des temples des faux Dieux, & des cérémonies qui tinssent du culte des Gaulois & des Romains.*

Les mémoires seront écrits en latin ou en françois au choix des Auteurs qui les enverront à l'adresse, ainsi que sous la forme & dans le terme qui ont été indiqués dans le Mercure de Novembre 1746.





LE Bel esprit allié avec l'ignorance ,

ALLEGORIE.

LE sçavoir , l'érudition,
 Ont eu leur prix dans tous les âges ;
 Ce n'étoit pourtant que des sages
 Qu'ils attiroient l'attention ;
 Le reste des mortels dans les foibles hommages
 Qu'ils rendoient au monde sçavant,
 De ses travaux le plus souvent
 Connoissoit peu les avantages ;
 L'ignorance au contraire en son vaste tripot
 De la foule en tout tems se voyoit respectée ;
 Mais devant le sçavoir un peu déconcertée ,
 Elle avoit bouche close & n'osoit dire mot ;
 Sa vanité souffroit ; elle en étoit honteuse ;
 Aussi dit-on qu'un jour pour venger son honneur
 Elle entreprit (la paresseuse)
 Non pas de travailler ; le travail lui fait peur ;
 Mais de rechercher l'alliance
 De quelqu'un qui sans rien sçavoir ,
 (Car on ne sçauroit tout avoir)
 Du sçavoir eut pourtant la frivole apparence :
 Elle lorgne un jeune éventé.

64 MERCURE DE FRANCE.

Qu'elle entend discourir de tout à l'avanture ;
Et décider de tout d'un air d'autorité ;
Il sçavoit peu de chose , & même sa science
Approchoit fort de l'ignorance ;
Grand parleur , s'il en fut jamais ,
Et qui pour la paresse avoit de grands attraits ;
Bel esprit en un mot , pour bon c'est autre chose ;
Aussi ce ne fut pas sans cause
Que l'ignorance le charma ,
Et qu'à son tour elle l'aima :
Bons amis sitôt qu'ils se virent ;
Très-étroitement ils s'unirent ,
Et de leur tendre liaison
On vit naître soudain plusieurs discours critiques ,
Maints ouvrages périodiques ,
N'ayant ni rime ni raison ,
Récités tous les jours en forme d'oraison ;
De grands riens enfermés en de belles paroles ,
Des contes bleus , des fariboles ,
Des jeux de mots d'où découle l'ennui ,
Et tous les tours guindés qu'on affecte aujourd'hui ,
Mais les utiles connoissances ,
Qu'on puise dans l'antiquité ,
L'étude de la vérité
Sont pour eux des extravagances ,
Qu'ils laissent débrouïller aux solides esprits

Dont ils méprisent les écrits,
Tels sont les fruits nouveaux de l'illustre alliance
Qu'avec le bel esprit contracta l'ignorance.

*De Rhins Doyen des Avocats de S. Etienne
en Forêt.*



DISCOURS sur ces paroles. On n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus relevées. Par M. Ailhand fils, Legiste d'Aix.

IL n'est rien de plus ordinaire que d'entendre les hommes se plaindre de l'état où la Providence les a fait naître. Aveugles & injustes tout ensemble, ils voudroient posséder les biens de toutes les conditions & n'être en prise à aucuns des maux qui y sont attachés : ils ont beau monter & être portés sur les aîles de la fortune au-dessus de tous les autres, ils s'imaginent toujours que leur condition est la plus malheureuse. Tout ce qui brille à leurs yeux les enchante ; & le triste exemple de ceux qu'ils voyent au milieu des faux biens qu'ils recherchent, consumés de soucis & de craintes, n'a pas de

quoi les détromper. Comment puis-je être
 heureux, dit l'artisan & le laboureur ? Un
 travail pénible & assidu est l'unique res-
 source à mon indigence, tandis que le
 Grand tranquille dans le sein de la volupté
 se rassasie du fruit de mes travaux. Heu-
 reux mille fois le pauvre ! dit le riche ; s'il
 va fouiller dans le sein de la terre pour
 la rendre fertile, il a le plaisir de voir
 croître sous ses yeux la récompense de ses
 travaux, il possède ce qui lui suffit ; pour-
 quoi en souhaiteroit-il davantage ? Enfin
 tous également ingénieux à se tourmen-
 ter soupirent après une félicité imaginaire,
 où ils n'arrivent jamais, & se privent ainsi
 des avantages de leur état & ne goûtent
 pas ceux d'une situation plus florissante.
 L'un se plaint de l'obscurité de sa naissan-
 ce, l'autre de la bassesse de son éducation ;
 tel qui possède une place distinguée dans
 la robe & qui vit avec tranquillité, envie
 la fortune d'un homme de guerre, qui a
 acheté d'une partie de son sang & payé
 de tous ses biens la dignité onéreuse à la-
 quelle il est parvenu. L'Officier de guerre
 maudit à son tour l'envie qu'il a eue de
 chercher son avancement dans les emplois
 de la guerre, & regrette les occasions qu'il
 a perdues de prendre un état plus paisible
 & plus convenable à ses intérêts.

Erreur bizarre dont ils devoient se défabufer , en considérant que si leurs conditions ont des chagrins, elles ont aussi des agrémens qui en sont inséparables , & que si les unes ont des charmes capables d'attirer les cœurs , il y a dans les autres des douleurs plus propres à les satisfaire.

Tâchons donc de les guérir de ces différentes erreurs ; arrachons le bandeau fatal dont l'avarice & l'ambition couvrent leurs yeux ; parcourons les différentes conditions ; faisons leur en connoître les avantages & les désagrémens ; la juste proportion des biens & des maux qu'ils y trouveront achevera de les convaincre qu'on n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus élevées.

Tout sert à étendre l'amour propre des Grands , tout resserre celui des petits. Les respects & les hommages qu'on leur offre, tout ce qui les environne , suit ou prévient leurs desirs ; une troupe d'honorables esclaves qui étudient leur goût pour les satisfaire , & qui essayent de leur en faire naître de nouveaux ; une multitude de Courtisans qui se font une loi d'adorer jusques à leurs caprices , & un intérêt de leur prodiguer leurs applaudissemens ; les adorations, pour ainsi dire, des petits, les

graces qu'on leur demande , l'empire absolu qu'ils ont sur les peuples , la magnificence & la délicatesse des plaisirs qu'ils ont rendus tributaires de leur grandeur , tout les avertit de leur puissance , tout leur annonce leur autorité..

Les petits au contraire ne trouvent rien qui ne les dégrade ; devoirs pénibles imposés par les supérieurs , contrainte fâcheuse , contradictions , préférences humiliantes , tout leur fait sentir leur foiblesse. Spectateurs de l'abondance & des plaisirs des Grands , ils sont donc les seuls à plaindre.

Mais voulez - vous sçavoir , aveugles mortels , victimes infortunées des erreurs qui vous ont séduits , à quel prix les Grands possèdent tous ces avantages que vous leur envie? Approchez-vous plus près d'eux , franchissez la distance qui vous en sépare. Entrez dans ces cabinets superbes où se décide le sort des empires. Au milieu de cette pompe qui vous a éblouis regnent les soupçons , les allarmes , l'envie & les trahisons. Que de trouble , que d'agitation , que de peines accompagnent tant de puissance ! Les chagrins & les noirs soucis sont assis avec le Souverain sur le trône ; le diadème qui orne son front auguste n'est armé que de pointes & d'épines

qui le déchirent : ici des ennemis déclarés dont il doit repousser la force , s'offrent à lui ; là des ennemis cachés contre lesquels il doit se précautionner ; ici les traités , les alliances , la paix , la guerre , le vice à punir , la vertu à récompenser. Les soins du dehors , ceux du dedans ne l'abandonnent jamais ; ils le suivent jusques dans ses plaisirs , & tandis qu'environné des marques de sa puissance il se donne en spectacle à son peuple , il est le plus souvent agité des soucis amers & des peines cruelles qui l'empêchent de jouir de la liberté commune aux autres hommes. Est-ce à ce prix , hélas ! qu'il faut regner ?

Voyez ce Ministre puissant & en faveur , qui abaisse & qui élève à son gré , enlevé dans des réflexions profondes sur les plus importans événemens ; y a-t'il pour lui un tems de délassement ? Ce n'est pas pour lui que le jour finit & que la nuit commence. Les plus douces liaisons lui sont interdites ; le nom de pere , d'ami & d'époux n'ont rien à prendre sur son attention ; toujours partagé entre mille objets differens il doit sans cesse agir , méditer , former des projets , les exécuter dans des conjonctures difficiles , concilier l'intérêt du Prince avec l'intérêt ou l'avarice des particuliers , manier & mettre en usage tou-

tes les passions des hommes, la jalousie, la vengeance, maintenir la paix au-dedans, la terreur au-dehors, & remporter sur tout l'univers une victoire complète.

Dans un tumulte plus apparent & dans un mouvement plus convulsif que le politique, oserions-nous croire l'homme guerrier plus tranquille ? Chargé du moindre événement, il doit répondre, pour ainsi dire, du hazard & de la fortune, il doit agir & méditer en même tems, deviner l'ennemi, se cacher à lui, le prévenir ; une vigilance toujours attentive doit lui faire tout prévoir, & sa valeur tout entreprendre ; en un mot que de travaux pénibles à essuyer ! Que de dangers ! Que d'alarmes !

Ce n'est pas que je doute que ces états aient aussi leurs plaisirs ; comme ils ont leurs peines ils ont aussi leurs agrémens ; il est toujours doux de se voir le maître des autres aux dépens de son repos, & le poids de la grandeur, tout accablant qu'il est, ne laisse pas d'être agréable.

Mais en supposant que tous ces honneurs fussent capables d'établir ici-bas le bonheur de quelqu'un, la médiocrité où sont les petits leur refuse-t-elle ces mêmes ressources de vanité & de complaisance ? S'ils ne tiennent pas les hommes à leurs pieds

ils les voyent du moins à leurs côtés, & ils s'appuyent également sur eux ; si les inférieurs ne fléchissent pas les genoux devant eux, la civilité remplace par son langage celui des respects & de la soumission. Ce ne sont point des tributs qu'ils reçoivent, mais des graces, & les graces flatent bien autrement que ce qui est dû. Enfin ils ne craignent point, comme ce Grand, de voir sortir des louanges qu'on leur donne le coup fatal qui les renverse, parce que ce n'est point la flatterie qui a ramassé autour d'eux les éloges purs & désintéressés qu'ils reçoivent.

Qu'y a-t'il après tout dans l'état d'un Grand de préférable à des conditions moins élevées ? A quoi lui sert cet amas d'inutiles respects, s'il ne fait que lui attirer l'envie & la jalousie de ses rivaux ? Et s'il est vrai, comme nous n'en saurions douter, que le repos d'une vie douce & tranquille soit toute la félicité de cette vie, quelle raison avons-nous de croire plus heureux ces Grands qui au milieu des délices du monde dont ils s'enyvrent, sont insensibles à tous les plaisirs, & sont sans cesse en proie à des inquiétudes renaissantes, que ceux qui dans le sein de leur médiocrité jouissent d'un bonheur toujours égal, & sont exempts des chagrins

& des craintes qui empêchent ce Grand de goûter les douceurs de son état ? Oiii c'est pour les petits qu'est faite la tranquillité; c'est à vous, citoyens obscurs, que le repos & la sûreté accordent toutes leurs douceurs. Qu'on considère, par exemple, la vie d'un de ces hommes que la nature a placés aux derniers rangs pour fournir aux besoins des autres hommes, & qui payent à la sueur de leur front le pain dont ils se nourrissent; enlevés sous le poids de leur travail, une telle vie nous paroît accablée de peines, sans pourtant l'être. On croiroit que Dieu n'a pas fait pour eux les biens qu'il répand sur la terre, cependant quelle douce consolation ne s'y glisse-t'elle pas ? Eloignés du tumulte & de l'embarras des affaires, ils voyent couler pour eux des jours purs & sereins; ils goûtent à longs traits les douceurs d'une vie tranquille; semblables à ces premiers hommes qui vivoient dans cet âge plein d'innocence que les Poëtes ont appelé par excellence le *siècle d'or*, rien ne trouble la pureté de leur bonheur; leur sommeil est paisible, leur reveil aussi doux. Ils ne reconnoissent d'autres revolutions que celle des saisons. Les plaisirs doux & permis qu'offre la nature, fades & ennuyeux pour ce Grand, conservent tous leurs agrémens

agrémens pour cet homme privé, & il n'y a même que les plaisirs innocens qui laissent une joie pure dans l'ame; tout ce qui la souille, l'attriste & la noircit: envain la volupté se raffine, envain la terre & les mers prodiguent ce qu'elles ont de plus précieux pour couvrir la table somptueuse de ce Grand; envain les jeux & les ris s'assemblent-ils dans cette Cour polie & magnifique; son cœur est insensible à tous ces plaisirs qu'un long usage lui a rendus inutiles; il y marche à pas lents; son appetit surchargé n'est plus piqué de rien, les sens sont engourdis, au lieu que le goût des petits est éveillé par les moindres douceurs, & que ces douceurs ont toujours pour eux l'aiguillon de la nouveauté. Un repas domestique, des fruits arrosés des sueurs de leur front s'offrent à leurs cœurs vuides & altérés des véritables délices. La pauvreté, il est vrai, est le partage des petits, mais ne sont-ils pas dédommagés avec usure des richesses dont ils sont privés par cette santé robuste qui naît du sein même de l'indigence, & sans laquelle nous sommes hors d'état de goûter les plus grands plaisirs? Loin des dissolutions & des fureurs de l'amour, ces maladies qui sont la peine de la mollesse & de l'intempérance, n'approcherent jamais

D

de la personne ; s'il cède quelque chose à ce doux tyran , & s'il lui déferme quel-
qu'un des hommages que toute la nature
lui rend , l'espérance , les refus , les impa-
tiences , l'attente & les difficultés qui pré-
parent & irritent son goût , lui rendent
à la fin le plaisir plus piquant. Pour vous ,
Grands du monde , l'amour vous prodigue
ses faveurs , sans vous donner le tems de
les reconnoître ; comment pourriez-vous
y être sensibles ?

Mais suffiroit-il pour consoler les petits
que les Grands fussent insensibles au plaisir ,
si les Grands étoient aussi exempts de dou-
leurs ? Accoûtumés , hélas ! à tout ce que les
sens offrent de plus doux & de plus riant ,
la plus légère douleur déconcerte toute
leur félicité , les moindres peines leur de-
viennent des afflictions insupportables ;
leurs disgrâces plus accablantes ; plus l'or-
gueil est excessif , plus l'humiliation est
amère , leurs haines plus violentes , leurs in-
firmités plus affligeantes , leurs assujettisse-
mens plus tristes. Elevés à vivre d'humeur
& de caprice , tout ce qui les gêne & les
contraint les accable ; ils sont par tout à
charge à eux-mêmes.

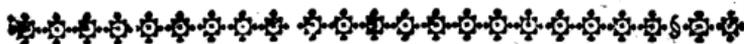
Ce favori , ce Ministre est disgracié ;
que son malheur est aigri par le grand nom-
bre des spectateurs ! Il lit sur le front de

les Courtisans même, qui élevent déjà sur les débris de sa fortune les fondemens d'une grandeur peut-être, hélas ! aussi fragile & d'une gloire aussi périssable, une joie maligne, un reproche amer qui mettent le comble à son infortune ; arrive-t'il quelque dérouté à un particulier ? Il lui est permis de partager les peines avec un ami qu'il ne peut soupçonner de lui être attaché par d'autres liens que par ceux que l'amitié a elle-même formés, car qui goûte mieux que le petit la pureté de l'amitié ? Pour qui les signes sont-ils moins équivoques ? Parmi les Grands, on le sçait, l'amitié n'est qu'un fantôme ; ils en font un trafic pour se nuire les uns aux autres. :

Enfin son cœur n'est point en prise à ces passions fougueuses qui regnent en tyrans sur celui d'un Grand. L'espoir séducteur, ni la crainte inquiète ne troublerent jamais sa liberté. Héritier de ses peres il vit content de la médiocrité de sa fortune ; tous ses desirs sont renfermés dans ce qu'il possède ; il regarde sans envie ce qu'il ne pourroit souhaiter sans extravagance. Pour vous, hommes élevés, idoles du siècle, rien ne vous suffit, parce que vous pouvez prétendre à tout ; vous ne regardez jamais le nombre infini d'hommes que vous laissez derrière vous, mais toujours

ceux qui vous précèdent , & du dépit d'en voir naissent ces inquiétudes qui vous dévorèrent & vous consomment ; vous ne sçavez jouir de rien si ce n'est de vos malheurs ; faut-il s'étonner si vous ne pouvez jouir des douceurs du repos ?

Ouvrons donc enfin les yeux , ne nous refusons pas plus long-tems à la lumière qui nous frappe de tous côtés. Contentons-nous des biens attachés à notre condition , sans chercher ailleurs un bonheur imaginaire. On n'est jamais ici-bas heureux & malheureux tout-à-fait , & avouons qu'on n'est pas moins heureux dans les conditions les plus médiocres que dans les plus élevées.



E L E G I E.

S Ejour cher à mon cœur , lieu témoin de la
flamme ,

Qu'un adorable objet a fait naître en mon ame ,
Lieu qui vis mainte fois mes transports amou-
reux ,

Quand Ismène daignoit favoriser mes feux ;
Sois témoin aujourd'hui des peines que j'endure,
Ismène , ô désespoir ! mon Ismène est parjure ;
L'ingrate qui juroit de n'adorer que moi ,

Me dédaigne , me hait au mépris de sa foi.

C'étoit sous ces ormeaux , en ce charmant boc-
cage ,

Que souvent à ses pieds je venois rendre hom-
mage ;

C'est ici que cent fois tombant à ses genoux ,

Je lui dis , je vous aime & veux n'aimer que vous.

C'est ici que sensible, au moins en apparence ,

Au feu dont mes transports peignoient la vio-
lence ,

L'Infidelle feignant une pareille ardeur ,

Nourrissoit le poison qui dévore mon cœur.

Que ses feintes douceurs avoient pour moi de
charmes !

Mon cœur exempt d'ennuis l'étoit aussi d'allar-
mes.

Insensé que j'étois dans ma sécurité ,

La perfide rioit de ma crédulité.

Après six mois entiers employés à lui plaire ,

Isménie à mon amour réservoir ce salaire ,

Et pour comble de maux , cet excès de rigueur

Ne scauroit effacer l'ingrate de mon cœur.

Je voudrois , à mon tour , haïr , être parjure ;

Le dépit me l'ordonne , & l'amour en murmure.

De la raison envain j'implore le secours :

La raison ne peut rien où regnent les amours.

Il n'est que le ciseau de la parque implacable ,

D iij

78 MERCURE DE FRANCE.

Qui puisse mettre fin au malheur qui m'accable ;
Mourons : heureux du moins si d'un œil de pitié
Himéne voit l'effet de son inimitié !

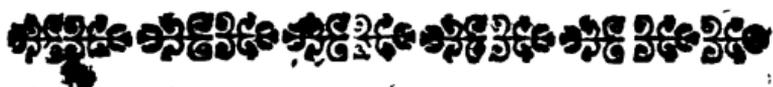
Ainsi parloit Daphnis , & son ame abbattue
Est prête à succomber sous l'effort qui le tuë.
Isméne qui de loin avoit suivi ses pas ,
Plus que lui-même encor redoutant son trépas ,
Dont l'injuste rigueur n'avoit été que feinte ,
S'approche , & sur son front voit la mort déjà
peinte.

A ce triste spectacle en proie à la douleur ,
Vis , dit-elle , Daphnis , tu possédes mon cœur ,
Je t'aime , à ton amour si j'ai paru rébelle ,
C'étoit pour éprouver si tu m'étois fidelle :
N'en doutes point , ingrat ; c'est un de ces détours
De ces ruses qu'Amour autorise toujours.

Ce mépris apparent n'étoit qu'un stratagème
D'une amante qui craint de perdre ce qu'elle aime :
Quand ma bouche à tes feux défendoit tout espoir ,
Mes yeux . . . hélas ! cruel , tu l'aurois dû prévoir ;
Quand ma bouche sembloit dédaigner ton hom-
mage ,

Oùi , mes yeux te tenoient un tout autre langage.
Non : ton cœur n'a jamais brûlé d'un si beau feu ;
Meurs , je sçaurai te suivre ; adieu , cruel , adieu.

Montier.



LETTRE sur les Revenans,
à M. de

Vous ne me surprenez guères, Monsieur, quand vous me dites que M. De . . . a dédaigné de répondre à la question que vous lui aviez faite sur les Revenans & autres visions. Il faut bien passer aux Sçavans un peu de défaut de complaisance. C'est dommage qu'à ses momens de loisir il n'ait pas voulu s'amuser à vous faire part de ce que ses immenses recueils & ses réflexions judicieuses pouvoient lui fournir sur cette matière. Il s'en faut bien que vous trouviez chés moi les mêmes ressources ; je ne laisserai pas cependant de vous en dire un mot ; ne vous attendez point à une dissertation méthodique ; je vais vous tracer à la hâte & sans art ce que j'ai pû avoir remarqué la-dessus dans quelques-unes de mes lectures.

Ce n'est pas une question que de sçavoir si dans quelques occasions Dieu a permis des apparitions pour concourir aux desseins de sa Providence. L'Écriture Sainte nous apprend que l'ombre de Samuel apparut à Saül, mais il faut mettre bien de la différence entre le très-petit nombre

D iiiij

80 MERCURE DE FRANCE.

de faits qui peuvent être appuyés ou de cette autorité sacrée, ou qui ont quelque fondement respectable, & la quantité prodigieuse de contes pueriles qu'a enfantés l'imagination échauffée de quelques esprits crédules. Ce n'est pas qu'il faille nier que parmi ceux-là il n'y en ait qui aient dit la vérité, en assurant qu'ils avoient vû des fantômes ou telle autre chose, mais ces apparitions étoient l'ouvrage de leur imagination blessée, & non l'effet de la réalité. En un mot, une telle apparition feroit un miracle, si elle étoit réelle, & toutes les fois qu'un fait de cette nature n'est point muni d'une autorité suffisante qui en constate le miracle, & qu'il peut s'expliquer par des causes physiques, il faut recourir à ce dernier moyen. Or il est vrai qu'il y a certains endroits du cerveau, lesquels étant affectés de telle ou telle manière, excitent l'image d'un objet qui n'existe point réellement hors de nous, & font que l'homme dont le cerveau est ainsi modifié, croit voir un fantôme. Les plus incrédules éprouvent semblable chose ou pendant leur sommeil, ou dans l'ardeur d'une fièvre chaude. Il faut donc convenir qu'il n'est pas impossible qu'un homme qui veille, & qui n'est pas dans le délire, reçoive en certains endroits du

cerveau une impression semblable à peu près à celle qui, selon les loix de la nature, est liée avec l'apparence d'un fantôme. Dès qu'ils auront avoué cette possibilité ; pourront-ils répondre que jamais , en ne dormant pas , un fantôme ne se produira devant eux , & qu'une certaine combinaison d'atômes agités dans leur cerveau ne puisse présenter à leurs yeux l'image effrayante d'un homme ou d'une bête , quoiqu'ils soient d'ailleurs convaincus qu'un esprit , ni l'ame d'un mort n'auroient aucune part à cela ? Ce seroit donc juger témérairement que de croire qu'il n'y a rien de vrai dans les apparitions dont tant de livres sont remplis. On convient que les personnes sujettes à des vapeurs , celles qui ont beaucoup d'ardeur dans le sang , croient souvent voir ce qu'ils ne voyent pas : leurs sens leur font illusion ; d'ailleurs de toutes les passions la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, elle grossit les objets , elle donne du corps aux imaginations , & elle fait tomber dans des inconvéniens effectifs par la crainte qu'elle inspire pour ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Quelle chose , dit Plutarque , * est

* Au Traité contre l'Epicurien Colotes. Je me sers de la traduction d'Amiot.

Dv

82 MERCURE DE FRANCE.

» plus évidente , plus connue de tout le
» monde , que ce que les malades de mé-
» lancholie, & qui ont le cerveau troublé,
» & le sens transporté, pensent voir & ouïr
» choses qu'ils n'oyent , ni ne voyent ,
» quand l'entendement vient à être ainſi
» altéré & transporté? Comme celui qui
» dit,

» Femmes * ayant des habits noirs me dardent
» Contre les yeux brandons de feu qui m'ardent.

Le même Auteur parlant de plusieurs prodiges dont les histoires anciennes faisoient mention , s'exprime ainſi. » Mais * *
» là où l'histoire nous force d'en croire
» quelque chose par le récit de plusieurs
» graves témoins dignes de foi , il faut
» dire que c'est quelque passion différente
» des cinq sens de nature, laquelle engen-
» drée en la partie imaginative de l'enten-
» dement tire à ſoi l'opinion , ne plus, ne
» moins qu'en dormant bien ſouvent il
» nous ſemble que nous oyons ce que nous
» n'oyons pas , & que nous voyons ce que
» nous ne voyons pas.

La réponse de Cassius à Brutus , qui lui racontoit ſa viſion , ne viendra pas ici

* Euripide en ſa Tragédie d'Oreſte.

* * Dans la vie de Coriolan.

moins à propos. » Nous * tenons , 'dit il ,
 » en notre secte de Philosophie ** que nous
 » ne souffrons ni ne voyons pas à la vérité
 » tout ce que nous pensons voir ou souf-
 » frir , & que c'est chose bien incertaine &
 » tromperesse que le sens naturel de l'hom-
 » me , & que l'entendement qui est enco-
 » re plus leger & plus soudain le remuë &
 » se tourne plus facilement sans matiere ,
 » ne sujet aucun , en toutes formes & tou-
 » tes especes , ne plus , ne moins qu'on im-
 » prime facilement sur de la cire , & par
 » ainsi , qu'il est bien aisé à l'ame de l'hom-
 » me , laquelle a en soi ce qui fait & qui
 » reçoit l'impression de diversifier & diffe-
 » rentier une chose par elle-même , ce que
 » nous montrent assés évidemment les di-
 » verses mutations des songes qui nous
 » viennent en dormant , que la partie ima-
 » ginative ou l'appréhension de notre en-
 » tendement de bien petit commencement
 » tourne en toutes especes d'accidens , pour
 » ce que le naturel de notre entendement
 » est de toujours se mouvoir , & son mou-
 » vement n'est autre chose qu'imagination
 » ou appréhension : mais encore y a-t-il
 » davantage maintenant en toi , c'est que

* Plutarque dans la vie de Brutus; je me sers de la traduction d'Amiot.

** C'étoit l'Epicurienne.

»le corps travaillé tient par nature l'enten-
 »dement suspendu en transe & en
 »trouble.

Quant à ceux qui se vantent de procurer des visions, ils comptent beaucoup sans doute sur le secours de l'imagination de ceux qui s'adressent à eux. Ils sont convaincus qu'ils viennent l'esprit préoccupé des objets qu'ils demandent à voir, & que cette préoccupation jointe à la terreur qu'inspirent les cérémonies prétendues magiques, produit presque toujours un effet extraordinaire sur les sens. Combien sont ils encore aidés par l'artifice humain qui produit des choses très-surprenantes? Car sans parler de tant de secrets de Mathématiques, les personnes simples ne se laissent-elles pas tromper par des artifices assez grossiers? C'est ordinairement à celles-ci que l'on s'adresse pour les apparitions. Il ne faut pas douter qu'elles n'en aient effectivement, & qu'elles ne soient dans la bonne foi sur ce qu'elles racontent. C'est pourquoi l'on ne doit pas être surpris que certaines croyances aient eû une si grande vogue; l'ignorance si généralement répandue pendant plusieurs siècles pouvoit elle démêler le naturel d'avec les apparences du prodige? Combien de gens encore dans un siècle aussi éclairé que le nôtre se

laisseroient surprendre, & s'imagineroient qu'il y a du surnaturel, s'ils voyoient dans les ténèbres de la nuit des caractères formés par des traits de flamme, ce qui n'est que le simple effet d'un phosphore?

Au reste la croyance du retour des esprits & des lutins est très-ancienne. Il y avoit dans la Grece de vieilles femmes * qui gaignoient leur vie à lire certaines formules de prieres, afin de purifier les maisons & les personnes. Selon l'opinion de plusieurs Sçavans, ** Cherestrata mere d'Epicure étoit une de ces Exorcistes. Il y avoit des Poètes fameux qui composoient des formules d'expiation. Vossius croit qu'Epimenide est de ce nombre; on croyoit que le soufre avoit une propriété particulière pour purifier les lieux immondes, & donner la chasse aux esprits malfaisans. Plutarque pensoit que cette opinion étoit fondée sur le rapport qu'a l'odeur du soufre avec celle que laisse la foudre dans l'endroit où elle tombe.

Il y avoit des Temples destinés à conjurer les ames des morts. C'est encore Plutarque.

* Ce métier devoit être fort vil, puisque l'Orateur Eschines, fils d'une femme qui l'avoit exercé, essuya de la part de Démosthène des reproches honteux sur ce sujet.

** Voyez du Rondel. *De vita & moribus Epicuri.*

36 MERCURE DE FRANCE.

qui nous l'apprend dans la vie de Cimôn. Il dit que Pausanias tourmenté par le fantôme de Cléonice, jeune fille de Bisance, qu'il avoit tuée par mégarde, se rendit dans la ville d'Heraclee ou il y avoit un de ces Temples; il y conjura l'ame de Cléonice, & la pria de s'apaiser. Elle lui apparut sur le champ, & l'assûra que dès qu'il seroit arrivé à Sparte il seroit délivré de ses maux.

Les Romains qui ne furent pas moins superstitieux que les Grecs, adopterent les mêmes cérémonies: ils eurent aussi leurs prieres destinées à chasser les spectres. C'est ce qu'on appelloit *Carmina * Lustralia*. Ils avoient une fête qu'on appelloit *Lemuria* du nom des Lemures qui étoient des spectres que l'on s'imaginoit venir de nuit pour effrayer les vivans; elle se célébroit le neuvieme de Mai; on faisoit des sacrifices pendant trois nuits pour apaiser ces prétendus fantômes qui n'étoient autre chose que les manes des défunts. Pendant le tems de cette fête on fermoit les Temples des Dieux, & l'on ne faisoit point de mariage.

* Ovide dit dans le Livre II. *De Arte amandâ.*
Et veniat qua lustrat anus lectumque, locumque
Præferet & tremula sulphur & ora manu.

Les Chinois-croyent aux revenans : * ils en font plusieurs histoires , & ils poussent la crainte des apparitions encore plus loin qu'en Europe. Les Siamois ne les craignent pas moins , ** & pour prévenir les apparitions des morts , ils portent des viandes sur leurs sepultures , & ils font des aumônes pour eux.

Les peuples de l'Isle Mariane étoient aussi très-susceptibles de cette peur des revenans ; leur imagination en paroïssoit troublée , effrayée même jusqu'à appréhender le mauvais traitement des spectres. Ces peuples n'avoient cependant aucune idée de la Divinité , & les premiers Missionnaires n'y trouverent aucune trace de Religion. * * *

Je conclus, en me rangeant au sentiment de ceux qui croyent que les opinions sur les revenans , les apparitions , les horoscopes, dominant plus ou moins dans les différentes parties du monde , selon que les Sciences y ont fait plus ou moins de progrès. C'est pour cela que dans les monta-

* Voyez Lettres curieuses & édifiantes des Missions étrangères, tom. XV. p. 134.

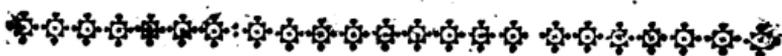
** Voyez Cérémonies & Coutumes religieuses des peuples idolâtres.

*** Voyez Histoire des Isles Mariannes, &c. par le P. Charles le Gobien , Jésuite.

88 MERCURE DE FRANCE.

gnes d'Ecoffe, dans la Laponie, on ajoute beaucoup de foi aux enchantemens magiques, & que dans la plus grande partie de l'Asie, la science la plus en vogue & la plus respectée, est celle de connoître les Amulettes, les Talismans & les nombres occultes.

D. L. C. à Vaureas.



PRIERE A BACCHUS.

Digne élève du vieux Silène,
Si tu ne prends soin de mes jours,
Je crains qu'une amoureuse peine
N'en termine le cours.
Ote-moi toute idée
D'amour & d'hyménée;
Fais que je ne pense qu'en toi,
Et que joyeux sous ton empire,
Sans cesse l'on m'entende dire,
Je vis content, amis; je boi.



L E T T R E IV.

Sur la formation du Tonnerre.

A Près avoir réfuté, Madame, les différens systêmes qu'on a publiés sur le Tonnerre, il me reste à exposer mon sentiment. Je profiterai des explications des autres, & sur-tout de celle du P. du Fesc.

Le Soleil qui paroît sur la voûte azurée,
 Lance de ses rayons la matiere enflâmée;
 Les sels & la vapeur se meuvent à la fois,
 Ils s'élevent dans l'air; par leur différent poids
 Dans ce vaste Element leur place est désignée;
 De nous la vapeur lourde est le moins éloignée.

Un enfant délaie du savon dans de l'eau, il l'étend, le dilate, le raréfie par le soufle qu'il tire de ses poumons. Le volume s'accroît, l'air résiste de tout côté, une bouteille se forme, l'excès de sa légereté la fait voler dans le fluide qui la porte, elle va, revient, monte, descend, mais l'air qui la forme l'enfonce, elle disparoit, telle est la vapeur.

Premierement le Soleil darde ses

rayons ; ils pénètrent les corps qu'ils rencontrent ; réfléchis ils s'élevent & emmènent les parties qu'ils avoient ébranlées en entrant dans les pores de l'eau. Les molécules détachées montent avec les rayons qui les entraînent.

Secondement l'air est fluide , & dès-lors composé de ballons qui tournent autour de leur centre ; le Soleil en se levant les presse , il augmente leur activité , ils veulent se dilater , ils ne peuvent le faire , sans froisser les surfaces qui leur résistent , ils en attirent les parcelles & les font mouvoir avec eux ; la force centrifuge qu'ils leur communiquent , étant plus grande que leur gravité , les soutient , telle une boule de métal placée dans un Globe de carton creux qu'on agite avec une fronde , s'éloigne le plus qu'elle peut de la terre malgré son excès de pesanteur sur les corps qui l'environnent.

Le ballon chargé se raréfie & cesse d'être en équilibre avec le voisin ; plus léger il prend le dessus & continueroit de monter s'il n'arrivoit en des lieux où l'air moins grave , mais plus élastique , le tient suspendu avec sa proie ; alors arrive-t'il quelque variation dans l'atmosphère ?

Il s'éleve, il descend, telle qu'on voit la plume

Plus légère que l'or sous un pareil volume,
 Tomber par des détours où le métal pésant
 N'annonce & ne prédit sa chute qu'en tombant.
 Quelques sels volatils des huiles & des souffres
 Pour suivre la vapeur abandonnent leurs gouffres;
 Par Borée inconstant tous ces corps dispersés,
 Sont quelquefois dans l'air par Borée entassés.

Ainsi dans les pays où il se trouve beau-
 coup de nitre, comme sont la Sicile, le
 Royaume de Naples & une partie de l'Is-
 lande, le Tonnerre tombe plus fréquem-
 ment qu'ailleurs. *

Souvent dans ces monceaux la vapeur est criblée
 Par les souffres, les sels, l'exhalaison mêlée.
 Leurs ballons en nature en masse différents,
 Se heurtent dans les airs, y forment des ferments.
 Ainsi que le vainqueur sur terre & sur Neptune
 S'empare du butin offert par la fortune,
 Tels on voit nos ballons par d'autres combattus,
 S'enrichir du débris des tourbillons vaincus.
 L'ennemi qui succombe & qu'anime la gloire,
 Fait par des flots de sang acheter la victoire.
 Tel un tas de ballons des autres détachés,
 Se dilate & reprend ses ballons arrachés;

* Le P. Schott. Phy. cur. par. 2. l. 11. p. 112
 dit, *expertus id sum in Italia.*

92 MERCURE DE FRANCE.

De-là ces feux subits qui serpentent la nuë,
Et jettent dans notre âme une horreur imprévue.

Les globes par leur mouvement turbi-
naire excitent encore des courans d'air, au
moyen desquels la fermentation aug-
mente:

Ces nouveaux Aquilons pressent avec roideur
Et les sels sulphureux & l'humide vapeur.
Des souffres plus légers la force centrifuge
S'étend & nous prépare un ténébreux déluge ;
L'eau tombe goutte à goutte, & déjà les torrens
Sortent à gros bouillons des Cieux étincelans.

L'exhalaison se hâte-t-elle de repousser
l'eau ? L'air enfle le ballon , le globe se
raréfie ; trop dilaté il se comprime , de-là
naissent les vagues qui s'élevent & s'abais-
sent , s'étendent & se resserrent.

Tout ballon en lui-même est semblable au nuage,
Et tout globe contient des semences d'orage ;
Les souffres & les sels , le nitre , renfermés ,
Etendus quelquefois & tantôt comprimés ,
Fermentent à l'envi ; le tourbillon s'allume ,
Il s'enflâme , il vomit une rougeâtre écume.
Il se dilate , il creve ; un feu noir à l'instant

Dans le brouillard épais à grands flots se répand ;
 De foudres & d'éclairs la nuë environnée
 Par mille serpenteaux se trouve sillonnée.

Le globe rompu imprime un mouvement aux ballons de lumière ; la flâme brille , l'air frappé ébranle l'air voisin ; le son est porté par les globules dont l'agitation l'excite.

Lorsqu'un chasseur remplit d'épouvante la forêt embrasée par les coups qu'il tire , les arbres repetent les sons bruyans que le salpêtre a formés , ainsi les brouillards & les bois rapportent souvent les éclats du Tonnerre.

Les eaux qui s'entassent selon leur différent poids , tombent & ont très-peu de prise sur l'exhalaison , qui étant enflâmée leur résiste avec force ; plus le nuage est éloigné de nous , plus il y a de gouttes qui se joignent en chemin , & moins la pluie est menuë. Mais lorsque le pere des glacons , l'hyver, vient attrister la nature , les rayons du Soleil sont peu actifs , parce qu'il les darde obliquement sur notre hemisphere, La vapeur qu'ils enleyent ne s'éloigne pas beaucoup des corps dont-elle est attachée , elle retombe gouttes à gouttes , de même lorsqu'il tonne après une chaleur excessive , la pluie est plus grosse

que quand la foudre n'a été précédée que d'une chaleur médiocre.

Le nitre qui quelquefois se précipite avec la vapeur qu'il surcharge, pénètre, glace, pourroit former ces corps qu'on appelle *carreaux*. En effet leur possibilité est démontrée par l'existence de la grêle qui souvent s'élançe des Cieux sous un volume énorme ; les canaux ne sont donc que des mélanges de soufre, d'eau, de bitume, gelés dans l'air. J'avoue que leur chute doit être plus rare que ne croit le vulgaire, & leur forme différente de celle qu'il leur attribue. C'est par exemple une erreur de penser que ce qu'on montre à Ensisheim comme un carreau, en soit un véritable, c'est une pierre frappée de la foudre. Le Tonnerre en la pénétrant a changé la configuration de ses parties internes, elle étoit peut-être rouge, il l'a noircie.

Après que les globules dilatés ont formé dans les airs plusieurs cercles excentriques,

La vapeur se décharge, & les sels entassés
 Par sa chute aussi tôt se trouvent moins pressés ;
 Des globes enflâmés la fureur qui persiste
 Ne trouve plus dans l'air de corps qui lui résiste ;
 Du foudre on n'entend plus les effroyables sons.
 Telle on voit tous les jours tonner dans les caoucs

Par le métal épais la poudre comprimée
 Qui s'allume sans bruit n'étant pas renfermée.

Tout est calme, les globes sont moins chargés de nitre, leur pesanteur diminuée, leur ressort augmente, ils s'élevent, surtout si quelque vent seconde leur orgueil; leur ressort se debande, il n'est plus.

Voilà, je crois, l'idée qu'on doit avoir de la formation du Tonnerre; avant que d'examiner les differens effets de la foudre, & d'en assigner les causes, souffrez, Madame, que je repare une omission qui m'a échappé dans ma première lettre. J'y ai observé que les lieux frappés de la foudre étoient sacrés chés les anciens, mais j'ai oublié de vous dire que les Romains purifioient ces endroits en y immolant une brebis de deux ans, *bidens**, que les augures** se servoient du Tonnerre pour prédire l'avenir, & qu'enfin selon Pline il n'étoit pas permis de brûler les corps de ceux sur qui le Tonnerre étoit tombé.*** Il paroît néanmoins par la Tragédie des Sup-

* De-là l'endroit frappé s'appelloit *Bidental*.
 Pers. Sat. 2. v. 27. Comet. front. vit. gram.

** Nieuport en parle dans son Traité sur les Coutumes des Romains, il cite Virg. *Æn.* 9.

*** Pline dit, *Ita examinatum (fulmine) cremari fas non est. Condi terrâ Religio tradidit.* Hist. Nat. l. 2. ch. 54.

pliantes d'Euripide , que ce n'étoit pas un point de Religion chés les Grecs, puisqu'Evadné se jette dans le bucher où on avoit mis Capanée son époux frappé de la foudre devant Thèbes. Je suis , &c.

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Octobre sont *les Souliers , la Peinture , le son de la voix & Couronne*. On trouve dans le Logogryphe *Cour , corne , non , roc , ronce , cœur , orne , Rouen , encor , Ré , cruë , Cor , roue , cure , ruë , Cône , or & None*.



E N I G M E.

J'Ai le singulier avantage
 D'être utile au fol comme au sage ;
 J'ai quelquefois deux pieds , parfois je n'en ai
 qu'un ,
 Et par d'autres fois point ; je suis affés commun
 En un grand comme en un petit ménage ,
 Sans néanmoins être toujours d'usage ,
 Quoique toujours je sois dans la maison ,
 L'on ne fait cas de moi , que dans une saison ,
 Et bien que je ne sois volage ,
 L'on me tient toujours en prison.

AUTRE

JE suis un animal incommode & craintif;
 Le moindre bruit, le vent le plus chétif,
 Un phantôme, un rien m'inquiète;
 Pour m'allarmer il ne faut qu'un enfant;
 Un atôme à mes yeux est une grosse bête;
 Une mouche est un éléphant;
 Je me mets en fureur pour une bagatelle;
 J'é suis toujours au guet, toujours en sentinelle,
 Pour éviter le sort d'une Divinité
 Qui d'un air sérieux, dans le céleste empire
 Aux autres Dieux jadis apprêta bien à rire,
 Les regalant de gente nouveauté.

Mais voici le pis de la chose;
 Les peines que je prends dans ma sottise frayeur,
 Pour m'épargner certain malheur,
 En sont souvent la principale cause;
 Oüi, souvent je n'en dois la dose
 Qu'à mon chagrin, qu'à ma rigueur.

Les excès déshants de ma mauvaise humeur
 Réalisent le mal, au lieu de m'y soustraire.
 On ne pensoit pas à le faire;
 J'en donne le dessein vengeur.
 Que ton étoile & ton bon caractère
 T'en préservent, ami Lecteur.

E

98 MERCURE DE FRANCE.

AUTRE.

JE suis dans les liens , pour tenir en prison
Un corps qui bien souvent n'entend pas la raison.
Je suis en même tems & convexe & concave ;
Je voyage souvent bien au-delà des mers ;
Mon captif est chéri chés les peuples divers ;
Je suis fort ami de la cave.

J. F. C. de Semur en Auxois.

LOGOGRYPHE.

MA tête est dédaigneuse , & sans cœur je suis
fiere ;
Portant le feu , je fais trembler même les Rois ;
Mais je porte tout à la fois ,
En certain cas de quoi les faire,





NOUVELLES LITTERAIRES,
DES BEAUX-ARTS, &c.

ON imprime & on mettra incessamment en vente un ouvrage nouveau digne de l'attention & des suffrages du public. Ce livre intitulé *le Comédien*, contient des réflexions judicieuses, des vûes fines sur la Comédie & le Jeu des Acteurs. L'Auteur sçait démêler habilement les sources du plaisir que nous prenons à la représentation des ouvrages dramatiques, les causes qui concourent à l'augmenter ou à le diminuer, toutes nuances difficiles à saisir, & qui ne pouvant être l'ouvrage que d'un esprit pénétrant & d'un goût fort délicat, doit par cette raison plaire à tous les lecteurs de bon goût qui s'intéressent au succès de nos spectacles. M. Remond de Sainte Albine, déjà connu avantageusement dans la Litterature par ses productions & par ses connoissances dans les sciences & dans les Belles Lettres est l'Auteur de ce livre. Il nous en communiqua il y a deux ans quelques chapitres qu'il nous permit d'imprimer dans le *Mercur*; ces mêmes chapitres ont été

B ij



depuis considérablement retouchés, ainsi l'Auteur aura encore plus de droit aux suffrages qu'il a déjà obtenus. On n'a d'ailleurs rien négligé pour le matériel de l'ouvrage; il sera imprimé en deux volumes *in-8°*. beau caractère, beau papier, le tout orné de jolies vignettes. En un mot l'impression fera honneur à notre Typographie, comme l'ouvrage en fera à notre Littérature; il sera en vente incessamment.

OBSERVATIONS intéressantes sur la cure de la goûte & du rhumatisme, de Messieurs *Frederic Hoffman, V... & James Docteurs en Médecine, à Paris in-12. 1747* chés *Briasson*.

On a vû si souvent des empiriques présenter des recettes trompeuses, & les vanter avec d'autant plus d'éclat qu'elles regardoient des maux incurables, qu'en entendant parler de *cure de la goûte* on se défieroit des promesses de l'Auteur, si l'on ne voyoit à la tête du Livre le nom de deux Médecins aussi célèbres. Ce ne sont point ici des systêmes, toujours dangereux en Médecine, que l'on propose; ce sont des observations, c'est le résultat de plusieurs expériences faites par des gens appliqués & intelligens. Les trois Médecins dont on donne ici les observations ont

suivi des routes différentes dans le traitement des maladies dont il est question ; ce qui ne prouveroit rien contre leur méthode , car la nature peut avoir plusieurs differens moyens pour soulager les malades. M. V... lequel a voulu garder l'incognito pour le public , mais dont les observations ont été constatées à l'Editeur de façon à ne laisser sur ce sujet aucun doute , M. V... très-versé dans la pratique de la Médecine , guérissoit toutes les espèces de rhumatismes avec des succès tout-à-fait surprenans par une méthode qui ne l'est pas moins suivant nos usages ; il ordonnoit des saignées si amples qu'il faisoit en trente-six heures tirer vingt livres de sang à son malade. M. James dont on traduit ici un ouvrage imprimé à Londres en 1745 , suit une méthode toute différente ; il prétend que la goûte & les rhumatismes se guérissent par l'usage des remèdes mercuriels ; son sentiment est fondé sur des observations qui lui sont propres & qui méritent l'attention des Praticiens. M. Hoffman marche par une autre route. L'aversion que les Allemands ont contre la quantité de saignées qu'on est dans l'usage de faire en France , & qu'un de leurs Auteurs appelle *Medicina Carnificina Gallica* , ne lui auroit pas permis d'adopter la

methode de M. V. . . Il remarque cependant que la saignée convient mieux en France dans la cure du rhumatisme & de la goûte commençante que dans les pays voisins du Nord , à cause du tempérament sanguin de nos compatriotes , & il ajoute & prouve par plusieurs citations d'Auteurs célèbres , que ce remède réussit très-bien en France , tant comme curatif que comme préservatif. On trouve ici ce que cet Auteur célèbre a dit du rhumatisme & de la goûte , & pour rassembler tout ce qu'on trouve dans ses ouvrages sur cette matiere, on y a joint celles de ses consultations qui ont rapport à ces maladies.

Ainsi ce livre est un recueil utile de ce que de fort habiles gens ont pensé sur une matiere si intéressante pour la santé , & le public doit être obligé aux soins de M. *Brubier* qui a rassemblé les différentes parties de cette collection , & qui a traduit les traités & les consultations qui la composent , & a corrigé & arrangé l'ouvrage de M. V. . . suivant la permission qui lui en avoit été donnée par l'Auteur même.

Le siège de Bergopsoom , Poëme , dédié à M. le Maréchal de Lowendalh.

L'importante conquête de Bergopsoom a fait naître beaucoup de vers. Elle a reveil-

lé le zèle de nos Poëtes, & l'on a éprouvé dans cet événement, que s'il n'y a pas beaucoup de bons Poëtes, il y a au moins beaucoup de bons François. Nous avons lû avec plaisir le Poëme dont nous annonçons ici le titre. Comme le style fait le principal mérite d'un ouvrage de cette nature, pour mettre les lecteurs à portée de juger des talens de l'Auteur, nous allons transcrire ici l'endroit où il parle de l'ouverture de la tranchée.

On franchit les guërets, les dunes, les montagnes,

A ce bruit le pasteur déserte les campagnes,
Et d'un pas gemissant, messager de l'horreur,
Jusques dans Bergopsom va porter la terreur.

On arrive; on étale en ces plaines de sable
D'un projet si hardi l'appareil formidable.
Il ronne. Lowendalh, prompt à se garantir;
Assiége des remparts qu'il ne peut investir,
Et parcourant de l'œil un favorable espace,
Fait tracer à l'entour la perte de la place.

Toi, Maurice, l'appui d'un projet aussi grand,
Sur les bords de la Meuse arrête Cumberland.

Pendant que de la nuit l'inégale courriere
Regne sur le silence & fournit sa carrière,
Le Héros fait creuser par cent guerrieres mains

104 MERCURE DE FRANCE.

Ces sentiers tortueux , ces remparts souterrains ,
Ingénieux Dédale & nouveau labyrinthe,
Par où jusqu'au glacis on circule sans crainte.
La plaine ainsi changée en de vastes sillons
A l'abri du tonnerre a mis nos bataillons.
Derrière des remparts de terre & de fascines
Cent monstres foudroyans , infernales machines ,
Embrasent l'Hémisphère & font partir la mort.
La place vainement oppose un feu plus fort :
Tout brûle , tout périt. La flamme impitoyable
Dévore l'habitant , innocent ou coupable.
Son toit frappé l'écrase , & tombant en éclats ,
La bombe par les airs fait voler le trépas.
Tout un peuple tremblant , que la mort environne,
Jouet infortuné des fureurs de Bellonne ,
Fuit des lieux autrefois si chers à ses regards ,
Heureux , s'il n'eût point eu d'invincibles rem-
parts !
Il les regarde encore , & d'une voix mourante
Nomme dans ses adieux sa patrie expirante.

ŒUVRES de M. Riviere du Fresny ,
nouvelle édition corrigée & augmentée ,
à Paris , chés Briasson , Libraire , rue
Saint Jacques à la Science , 1747 , 4 vol.
in-12.

DISSERTATION sur la fièvre mi-
liaire maligne, dans laquelle on en recher-

che les causes, & on indique la méthode de la traiter, par M. *Pinard*, Docteur en Médecine, aggregé au Collège des Médecins de Rouën, & Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de la même Ville, à *Paris*, chés *Grangé* Libraire au Palais, & *David* le jeune, Libraire ruë du Hurpoix.

S P O N S A L I A Plantarum qua speciminis Academici loco submittit Joan. Gustavus Walhom Calmariensis mense Jun. 1746; Stockholm, typis Laurenti. Salvii, in-4°.

M U S Æ U M Adolpho Fridericianum, quod speciminis Academici loco, publico bonorum examini submittit Laurentius Balk Gevalia-Gesticus 31 Mai 1746, Holmia, typis Laur. Salvii, in-4°.

P O E S I E S du P. Etienne *Fabretti J.* à *Lyon* chés les freres *Duplain*, in-8°. de 303 pages.

M E T H O D E pour apprendre la Géographie, par M. *Robbe*. Nouvelle édition, tome II. à *Paris* chés *Michel-Etienne David, Didot & Nyon*, fils, Quai des Augustins, in-12.

D I C T I O N N A I R E universel, historique, chronologique, géographique & de Jurisprudence civile, criminelle & de police des Maréchaussées de France &c. à *Paris* chés *Quillau*, pere, rue Galande, 1747, 4 vol. in-4°. E v

LE LIBERTINAGE COMBATTU par le témoignage des Auteurs profanes, par un *Benedictin de la Congrégation de Saint Vannes*, dédié au Prince de Condé. Quatre volumes *in-12*, le premier de 393 pages, non compris l'avertissement de 95, le second de 656, le troisième de 736, & le quatrième de 689. *A Charleville* de l'Imprimerie de P. *Thefin*, Imprimeur Libraire ordinaire du Prince de Condé, 1747.

ABRÉGÉ de l'Histoire de France par feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux. Quatre volumes *in-12*, à Paris chés *Desaint & Saillant*, Libraires, 1747.

PRATIQUES BÉNÉFICIALES, suivant l'usage général & celui de la Province de Normandie, autorisées par les Constitutions Canoniques, Ordonnances, Arrêts, & particulièrement par ceux du Parlement de Rouen, & le sentiment des Auteurs les plus célèbres sur la matière des dixmes, &c par M. Charles *Routier* Avocat. *A Rouen* chés Pierre *Leboucher*, Libraire sous la galerie du Palais, 1745, *in-4°*.

TRAITÉ DE L'INDULT du Parlement de Paris, ou du droit que le Chancelier de France, les Présidens, Maîtres des Requêtes, Conseillers & autres Offi-

riers du Parlement ont sur les Prélatures Sécularies & Régulieres du Royaume. Nouvelle édition revûe, corrigée & augmentée par feu M. le Président Cochet de Saint Valier. *A Paris* chés *Didot*, Quai des Augustins, à la Bible d'or, *Giffart*, ruë Saint Jacques, à Sainte Therese, *Barrôis*, Quai des Augustins, à la ville de Nevers, & *Nyon*, fils, Quai des Augustins, à l'Occasion, 1747, trois volumes in-4°.

ELEMENS DE PHYSIQUE ou Introduction à la Philosophie de Newton, par G. J. *s'Gravesande*, traduits par C. F. *Roland de Virlois*, Architecte & Professeur de Physique & de Mathématique, 2 vol. in-8°. *A Paris*, chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, Quai des Augustins au coin de la ruë Giff-le-cœur, à l'Image N. Dame.

L'ESTER ITALIANA, o sia il libro di Ester tradotto in verso Italiano, colle annotazioni, in prosa, che Spiegano, e illustrano questa sacra Storia. Dedicato a sua Eminenza il Sig. Cardinale Prospero Colonna di Sciarra da Clarione Nestorideo. P. A. in Venezia, 1746, in-4°.

DISSERTATIO Historico Medica de Saluberrimo Nuceria in Umbria erumpentis laice, accedunt cum plures pratico Medicæ

108 MERCURE DE FRANCE.

observationes ac Sanationes, auctore Florido de Plumbis, concive Nucermano, Philosophia & Medicina Doctore, Venetis, apud Josephum Corona, 1745.

BREVE STORIA della vita de Caterina Vierzoni Romana, che per ott' anni vesti abito da uomo, in qualita di Servidore, la quale dopo vari casi essendo in fine stata uccisa, fu trovata pulcella nella Sezione del suo Cadavero, di Giovanni Bianchi, Professore di Notonica, in Siena, Venezia, per sim. Occhi, 1744, in-8°.

HISTORIA utriusque Testamenti, Auctore Carolo Antonio Erra Mediolanensi, Congregationis Clericorum Reg. Matris Dei. Tomus primus, Neapoli, 1747, in-8°.

ORAZIONI Sacre di Frate Bernardo Maria Giacco di Napoli, Cappucino, in Napoli, 1746, in-8°.

ELOGIUM piis manibus viri summe venerabilis Domini Hermanni Vonder-Hardt, Coenobii Mariae Bergensis Praepositi, Orient. Ling. Prof. ff. totius Academiae Senioris, summi Philologi & Polihistoris, publico Academiae Juliae Carolinae nomine consecratum, Interprete Christiano Breithaupto Acad. Orat. & P. P. Helmestadii, ex officina Schnortii, 1746, in 4°.

G. G. DRELINGII DIATRIBE historica & critica de Miltiade per antiquo

Christianorum Jure consulto ac defensore.
Helmstadt, 1746, in-4°.

CHRISTIANI WILHELMI KASTNFRI
Philosoph. & Med. D. Bibliotheca Medica,
Jena, Sumpu C. H. Cunonis, 1746, 2
vol. in-8°.

LE THE' DE L'EUROPE, ou les
propriétés de la Véronique, tirées des
observations de M. *Francus*, Médecin Al-
lemand, & de celles de plusieurs Médecins
François, nouvelle édition augmentée,
à Reims, chés P. & N. P. *Delafstre*, Librair-
res, 1747, in-12.

Gabriel *Martin*, J. B. *Coignard*, P. J.
Mariette & Hippolite-Louis *Guerin*, Li-
braires; rue Saint Jacques, vont imprimer
une Bible en Latin & en François avec des
Préfaces, des Dissertations & des notes
littérales, critiques & historiques, pour
faciliter l'intelligence de l'écriture Sainte,
le tout tiré du Commentaire de Dom Au-
gustin *Calmet* & des Auteurs les plus célé-
bres, en 10 vol. in-4°. enrichis de cartes
& de figures, 1748, in-4°. L'édition sera
achevée dans l'espace de dix-huit mois à
compter du premier Janvier 1748. Ils en
proposent l'empierre par souscription. Le
prix est de 72 liv. On payera 24 liv. en
souscrivant, 18 liv. en recevant les trois
premiers volumes au mois d'Avril 1748,

110 MERCURE DE FRANCE.

18 liv. six mois après en recevant les trois volumes suivans, & 12 liv. en recevant les quatre derniers. Les Souscripteurs auront soin de retirer leurs exemplaires dans le cours de l'année de la publication, sans quoi leurs avances seroient perduës. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront l'ouvrage 100 liv.

EDUCATION CHRETIENNE, ou la conduite pour élever chrétiennement les enfans, où l'on enseigne l'importance & la nécessité de leur donner une bonne éducation, 1747, in-12. à Paris, chés Ph. Nic. Lottin, Imprimeur Libraire, rue Saint Jacques.

Le même Libraire vient de publier un *Abregé des principes de la Grammaire Française* par M. Restaut, Avocat au Parlemēt & aux Conseils du Roi, troisieme édition, 1747, in-12.

NOUVEAU TRAITE' d'Arithmétique, propre aux personnes de tous états, & principalement à celles du commerce, avec plusieurs propositions aussi curieuses qu'utiles, & des plus intelligibles, chés la veuve David, Libraire, rue de la Huchette, par M. Lebez, Expert Juré Ecrivain, Arithméticien, rue de l'Ecole Saint Honoré, 1747, in-12.

LE IV^e. VOLUME de l'Histoire des

NOVEMBRE. 1747. III

Hommes Illustres de l'Ordre de Saint Dominique, par le P. *Touzon*, Religieux du même Ordre, à Paris, chés *Babuty & Quillau*, Imprimeurs Libraires, 1747, in-4°.

SECOND VOLUME de l'Histoire de Lorraine, par D. *Calmet* Abbé de Senones, nouvelle édition, à Nancy chés *Antoine Lefevre*, Imprimeur ordinaire du Roi, & se vend à Paris chés *Savoys*, Libraire rue S. Jacques, à l'Espérance, 1747.

LA PRISE DE BERGOPSOOM, Ode au Roi, à Paris chés *Cailleau* rue S. Jacques, à S. André, 1747.

On trouve chés le même Libraire une Lettre d'un Génois à son Correspondant à Amsterdam, avec des remarques curieuses. Cette Lettre est imprimée à Gènes.

L'ARME'E DU ROI dans la Flandre Hollandoise, Ode, à Lille chés la veuve *Danel & fils*, Imprimeurs Libraires sur la grande Place.

LE THEATRE DANOIS, par M. *Louis Halberg*, traduit du Danois, par M. G. *Furfsman*, divisé en six tomes, à Copenhague aux dépens du Traducteur & de la Compagnie 1746.

HISTOIRE GENERALE de la Marine, contenant son origine chés tous les peuples du monde, ses progrès, son

état actuel & les expéditions maritimes ,
anciennes & modernes sur des mémoires
redigés par M. *de Boismelé* , tome second ,
à Paris , chés Antoine *Boulet* , Libraire Im-
primeur ruë S. Jacques , à la Fontaine d'or.

PROLEGOMENES sur l'écriture Sain-
te , par le R. P. *Houbigant* , de la Congrè-
gation de l'Oratoire , à Paris , chés le
Mercier , ruë S. Jacques à l'enseigne du
Livre d'or , *Desaint & Saillant* , ruë S. Jean
de Beauvais , *Briasson* à la Science , *Durand*
au Griffon ruë S. Jacques , 1747 volume
in-4^o. de 384 pages ; l'ouvrage est en latin.

TRAITE' DES FIEVRES , traduit
du latin de M. Frédéric *Hoffman* premier
Medecin du Roi de Prusse , par M. *Eidos* ,
suivi de plusieurs Dissertations qui ont
rapport à la même matiere , traduites du
latin du même Auteur par M. *Brubier* ,
Docteur en Médecine , pour servir de sui-
te à la Médecine raisonnée , tome premier
in-12. de 506 pages.

LES PSEAUMES selon la vulgate
avec des notes par M. l'Abbé *Bellenger in-*
12. 1747 , à Paris chés la veuve *Brocas &*
J. D. Osinont ruë S. Jacques ; l'ouvrage est
en latin.

HISTOIRE des differens sièges de
Bergopsoom , brochure *in-12* de 96 pages.

LA VIE de M. de *Bretigny* , Prêtre ,

Fondateur des Carmelites de Sainte Theresse en France & aux Pays-Bas par le P. de *Beauvais*, de la Compagnie de Jesus, à *Paris*, chés *Durand* rue S. Jacques, volume *in-12.* de 345 pages.

LA DIVINITE' de Notre-Seigneur Jesus-Christ, prouvée par les Saintes Ecritures & la Tradition. Ouvrage divisé en quatre parties, où l'on démontre la Divinité de J. C. 1^o. par l'ancien & le nouveau Testament, 2^o par la conformité de sentimens de tous les Catholiques entre eux, & avec la plûpart des Sectes, 3^o. par les controverses continuelles que l'Eglise a soutenues contre les Juifs, les Gentils & les Heretiques, 4^o. par la Doctrine unanime des Saints Peres, dont on explique les passages difficiles. On a rapporté aussi dans cet ouvrage les témoignages qui regardent le Saint-Esprit & la Trinité des Personnes dans une seule essence; par un Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur, à *Paris*, chés Jacques-François *Collombat*, premier Imprimeur du Roi 1746, volume *in fol.* de 665 pages; l'ouvrage est en latin.

RECHERCHES sur les Elemens de la matiere, volume *in-12.* de 242 pages, 1747, sans nom d'Imprimeur ni de lieu.

HISTOIRE du Théâtre François de-

puis son origine jusqu'à présent , avec la vie des plus célèbres Poëtes Dramatiques , un Catalogue exact de leurs pièces , & des notes historiques & critiques, tomes IX & X , à Paris , chés P. G. le Mercier rue S. Jacques au Livre d'or , & Saillant rue S. Jean de Beauvais vis-à-vis le Collège , 1746.

LE TROISIEME TOME du traité des Testamens , Codiciles , Donations à cause de mort , & autres dispositions de dernière volonté , suivant les principes & les décisions du Droit Romain , les Ordonnances , les Coûtumes & maximes du Royaume , tant des Pays de Droit Ecrit que Coûtumiers , & la Jurisprudence des Arrêts , par M. Jean Baptiste *Furgole* , Avocat au Parlement de Toulouse , à Paris au Palais chés Jean de Nully Libraire , Grande Salle du côté de la Cour des Aydes , à l'Ecu de France & à la Palme , 1747.

VIE du Cardinal Gaspar *Cantarini* écrite par M. Louis *Beccatello* , à laquelle on a joint quelques pièces qui concernent le même Cardinal , volume in-4^o. de 119 pages , y compris la Préface de 48 , à Bresse de l'Imprimerie de Jean *Rizzardi* , 1746 ; l'ouvrage est en Italien.

ABREGE' de l'Art des accouchemens , composé par M. Richard *Manningham* ,

Chevalier, Docteur en Médecine, de la Société Royale de Londres, & aggregé au Collège de Médecine de la même Ville, qui comprend la théorie & la pratique de cet Art, & la cure de toutes les maladies qui arrivent aux femmes pendant leur grossesse & leurs couches, & aux enfans. L'Auteur y a joint la vraie & très-exacte méthode pour découvrir la nature de toutes les maladies auxquelles le corps humain est sujet, & connoître les secours les plus propres pour les combattre, & quelques observations appartenantes à la pratique générale de la Médecine. Ouvrage réimprimé en faveur des jeunes Médecins, & augmenté de quelques additions, c'est-à-dire d'une préface & de deux dissertations théorétiques & pratiques, dans la première desquelles on détermine en conséquence des loix de la mécanique, par la place où s'attache le placenta, la situation de la matrice pendant la grossesse, & celle du fœtus; & la seconde fait l'éloge & recommande l'usage du *Forceps* Anglois dans les accouchemens difficiles causés par la situation oblique de la tête enclavée au passage, & enrichi de Tailles-douces, par M. Philippe Adolphe *Boehmar*, Professeur de Médecine & d'Anatomie à *Hall* en Saxe, aux dépens de la Librairie de Luderwald, 1746,

216 MERCURE DE FRANCE.

in-4°. de 118 pages sans la préface de l'éditeur de 14. L'Ouvrage est en Latin, & se trouve à Paris, chés Guillaume Cavelier, pere ruë S. Jacques, au Lys d'or.

DESCRIPTION ABREGÉE du fameux Cabinet de M. le Chevalier Baillon, pour servir à l'histoire naturelle des Pierres précieuses, Métaux, Minéraux & autres Fossiles, par Joannon de Saint Laurent, à Lucques, chés Jean Dominique Marescandoli, 1746; *in-4°*.

LE TOME XXXVI. de l'ouvrage intitulé *Raccolta d'opuscoli scientifici e Filologici al Reverendissimo Padre D. Camillo Afarosi, Abbate del Monasterio de SS. Pietro e Prospero di Reggio*, in Venezia, appresso Simone Occhi, 1747, *in-12*.

JO. ZACCHARIÆ Platneri, Doctoris & Professoris Med. Lips. *Institutiones Chirurgia rationalis tum Medicæ, tum Manualis in usus discipulorum, variis nonnullorum Ferramentorum, aliarum que rerum, que ad Chirurghi officinam pertinent, aeneis iconibus illustrata. Accedunt in hac editione Dissertationes duæ ejusdem Auctoris olim jam editæ, Scilicet de Chirurgia artis Medicæ parente, & de Fistula lachrymali*, Venetiis, ex Typographiâ Jo. Bapt. Albrizzi, Hyeronimi filii, 1747, *in-4°*.

BIBLIA SACRA vulgata editionis....

cum Selectissimis litteralibus commentariis Joannis Gagnai, Joannis Maldonati, &c. Accedunt Romanae correctiones, ac lectionum varietates. . . . tomus tertius completens Numeros & Deuteronomium, Venetiis, 1746, in-4°.

NOTITIA *Scriptorum Camaldulensium, quam seu Prodomum exceptura est Bibliotheca Patrum Camaldulensium, seu operum ad historiam disciplinam. . . . attinentium collectio, tomis VI. comprehensa. Cujus Bibliotheca seu collectionis accuranda hic ad calcem exhibebitur conspectus, opera & studio P. Magnoaldi Ziegelbaur, 1747, in-4°. Viennæ.*

DOCUMENTA RELIGIOSO POLITICA, *sive modus juste vivendi in Religione. Viennæ, 1746, in-4°.*

COMMENTATIO Juris publici de justis Re-pressaliarum limitibus tum à Gentibus, tum à Statibus S. J. R. G. observandis, ex ipsis legibus, actis publicis, & Diplomatis eruta à Ludovico Martino Kahlio D. & PP. O. Gottingæ, impensis G. P. Schmedii, 1746, in-4°.

GEOR. HENRICI Alfreri specimen Politico-juridicum, de Gynecocratia tutelari viduarum illustrium, Pars prima, Gottingæ, 1746, in-4°.

CORNELII PAULI Hoyneck Van Papendrecht, Archipresbyteri Mechliniensis Analecta Belgica, in sex partes divisa, Ha-

gæ-comitum apud Gerardum Block, 1745, in-4°. trois volumes.

OBSERVATIONS sur les Plantes par M. Guettard, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie des Sciences, à Paris, chés Durand, au Griffon, ruë Saint Jacques, 1747. Deux volumes. in-12.

PRECIS de l'Histoire Sacrée, par demandes & par réponses, avec une méthode artificielle propre aux jeunes gens pour fixer dans leur mémoire les principaux faits de cette Histoire, 1747, in-12, à Paris, chés Savoye, Libraire ruë S. Jacques.

CH. J. B. Delepine & Jean Thomas Herissant, Libraires à Paris ruë S. Jacques, qui ont proposé par souscription l'Histoire générale d'Allemagne, avertissent qu'ils feront en état de délivrer cette Histoire entière le Lundi 18 du mois de Décembre 1747.

TITI-LIVII PATAVINI *Historiarum ab urbe condita libri qui supersunt XXXV. recensuit & notis ad usum Scholarum accommodatis illustravit J. B. L. Crevier, Emeritus Rethorica Professor in Collegio Dormano Bellovaco, Universitatis Parisiensis, apud Desaint & Saillant, viâ S. Joannis Bellovacensis à regione Collegii*, 1747. Deux volumes in-12,

ESSAI sur l'étude des Belles-Lettres,
à Paris, 1747, chés Louis Etienne Ga-
bean.

Dupin Graveur a fait pour l'année 1748 plusieurs Almanachs de Cabinet de différentes grandeurs ; l'un dédié aux personnes pieuses ainsi que le porte son titre , se vend quinze sols , celui du Palais huit sols , celui qui est présenté à la Maison d'Orléans huit sols , & deux petits intitulés *Almanach Militaire* ou *des Guerriers* six sols pièce. Le sieur Dupin demeure rue Saint Jacques vis-à-vis le Collège du Pleffis.

Nous annonçons encore deux autres Almanachs portatifs imprimés chés Gissej , l'un intitulé *Evénemens historiques ou mélange curieux &c.* l'autre *Almanach des Curieux* , où les curieux trouveront la réponse agréable des demandes les plus divertissantes pour se rejouir dans les compagnies.

Nous croyons devoir donner une description particulière d'une esquisse de M. de Lobel , qui n'ayant été mise au salon que les derniers jours de l'exposition des tableaux , n'a pû entrer dans le petit livre imprimé qui fut alors distribué au public.

Le Peintre y représente le Roi assis sous un palmier où il est couronné par les mains de la victoire. Sur la gauche du tableau la valeur & la prudence lui présentent la ville de Bergopsonn personifiée & en état de suppliante. Le Prince victorieux après cette nouvelle conquête ordonne à Mercure , qui est sur un nuage , accompagné de la paix & suivi de l'abondance , de dissiper la crainte de ses ennemis , en leur faisant connoître ses in-

tentions toujours généreuses & toujours pacifiques.

La Gloire qui est auprès du Trône tient sur un bouclier les ordres militaires dont Sa Majesté honore le courage de ses Généraux & de ses Officiers.

Sur le devant du tableau la France contemple & admire un Roi chéri de ses peuples, & qui met sa grandeur dans ses bienfaits désignés par des génies qui reçoivent de la Libéralité des médailles & des chaînes d'or.

Minerve qui est à la droite appuyée sur la France, fait connoître que Sa Majesté au milieu même des horreurs de la guerre trouve dans sa sagesse les moyens de protéger les Arts & les Sciences. L'Histoire qui est à l'extrémité du tableau transmet à la postérité les faits glorieux de son Regne.

Le bas relief qui décore le pied du Trône représente la victoire remportée à Lawfeldt. Les génies de la Poésie & de la Peinture s'entretiennent sur cette glorieuse journée dont la prise de Bergopfoom est une heureuse suite.

M. de Lobel qui a commencé en France ses études de Peinture, s'est perfectionné dans l'Académie de Rome, & peu après son retour dans sa Patrie., il y a fait des morceaux curieux & bien entendus.

Le tableau allégorique de la réunion de la Lorraine à la France lui a fait beaucoup d'honneur, & le vœu de Louis XIII. que cet Académicien a exposé cette année dans le salon du Louvre a été approuvé de tous les connoisseurs. Ce morceau de Peinture est destiné pour l'Eglise Collégiale de Dammartin en Brie. Il a douze pieds de haut sur sept de large.

M.

M. d'Anville vient de mettre au jour une Carte de l'Amérique Septentrionale composée de trois feuilles, & qui peut se diviser en deux parties, de feuille & demie chacune. Cette Carte est du nombre de celles dont le public sera redevable aux bienfaits de M. le Duc d'Orleans envers l'Auteur, & il n'en a point encore paru d'aussi ample sur ce sujet. L'avantage que cet ouvrage prend d'ailleurs sur les précédens, paroît au détail qu'il renferme, & qui est tout-à-fait neuf dans presque toute l'étendue de cette Carte. L'élégance avec laquelle elle a été exécutée la rend encore très-recommandable. On la trouve chés l'Auteur aux Galeries du Louvre.

M. Germain Marchand Orfèvre de la ville de Paris vient de composer un livre de principes d'Orfèvrerie contenant plus de deux cent desseins en deux parties de cinquante feuilles chacune, moitié ouvrages d'Eglise & moitié en tout autre genre, on y trouvera la plus exacte proportion, autant qu'il a été possible à l'Auteur de s'y conformer; il mettra à la fin de son livre tous les plans desdits ouvrages, & la maniere de les desliner dans leur juste grandeur. Le livre sera in-4^o. & du prix de douze livres; il compte donner une premiere partie dans le courant du mois de Janvier prochain, & l'autre au mois de Juillet. L'Auteur a employé tout ce que ses lumieres ont pû lui fournir pour l'intelligence de l'orfèvrerie; ceux qui voudront souscrire auront les deux parties brochées en papier marbré, & des premieres épreuves gravées avec beaucoup de goût & de propreté, pour la somme de vingt livres; chacune desdites parties sera signée par l'Auteur. Il demeure chés M. Roëstier Orfèvre du Roi, Place du Carouzel.

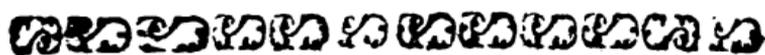
Le Sr. Fillion avertit le public qu'il fabrique toutes sortes de Chocolats, le vanillé a plusieurs prix, à quatre francs, cent sols & six francs la livre &c. pistaches fines vanillées, & pastilles vanillées ; Chocolat ambré ; Chocolat à la fleur d'orange & du Chocolat sans sucre, à cent sols la livre ; Chocolat de santé à quarante sols, trois livres & quatre francs la livre ; pistaches fines de santé, & pastilles de santé. Il va aussi le faire en ville quand on lui fait l'honneur de le demander. Il demeure à la Croix de Chevalier dans l'Abbaye Saint Germain-des-Prez cout & rue Abbaticale ; il y a un tableau à sa fenêtre, & une enseigne au coin de la rue au premier étage à la première allée en entrant par la cour, ledit Chocolat est marqué d'une Croix de Chevalier.

M. & Madame de la Corderie Harrington, appliqués depuis plus de vingt-cinq ans aux moyens de soulager les malades, ont trouvé celui de guérir la goutte & les rhumatismes par une pommade ou essence dont on frotte les parties attaquées : des malades souffrant les douleurs les plus vives ont été totalement guéris deux heures après, & depuis n'en ont eu aucune attaque, se portent parfaitement, & continuent leurs travaux.

M. de la Corderie, Chevalier de Saint Lazare, demeure à son Château de la Brouffe, par Lamballe, à Matignon en Bretagne.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



R E C I T D E B A S S E.

DAns le vin je croyois avoir noyé l'Amour,
 Et fier de ma victoire
 Je passois la nuit & le jour
 A goûter à longs traits le doux plaisir de boire ,
 Mais l'Amour est vengé ; je perds ma liberté.
 Un trait brûlant parti des beaux yeux de Silvie
 Ralluma son flambeau ; mon cœur est agité ,
 Et l'Amour y reprend son empire & la vie.



S P E C T A C L E S.

LE mercredi premier Novembre, jour
 de la Fête de tous les Saints, le Con-
 cert Spirituel du Château des Thuille-
 ries interrompu depuis Pâques, a recom-
 mencé par l'exécution du Pseaume *Lauda*
Jerusalem , Motet à grand chœur de la
 composition de M. de la Lande , ensuite
 on a chanté *Diligam te* , *Domine* , Motet à
 grand chœur de M. Gilles , précédé d'un
 Concerto de M. Blavet , & suivi d'une
 sonate à violon seul de M. Tartini , exé-
 cutée par M. Petit.

Le Motet à grand chœur *Jubilato Deo om-*
 Fij

nis terra a très-bien terminé ce Concert ; c'est un morceau estimé, de M. Mondonville.

L'Académie Royale de Musique a remis pour la septième fois sur son Théâtre le mardi sept Novembre *Atis* Tragédie ; on sçait que les paroles sont de l'ingénieur Quinault & la musique du célèbre Lulli.

• Cet Opéra a été représenté la première fois devant Louis XIV. à S. Germain-en-Laye en 1676 & depuis en 1682.

Il a paru sur le Théâtre de Paris en 1679, en 1690, en 1709, en 1725 & en 1738.

Il seroit très-inutile de donner l'extrait d'un ouvrage connu, sçu & estimé depuis tant d'années.

Les Acteurs rendent parfaitement les beautés du Poëme & de la musique ; les Ballets & les décorations concourent au succès.

DIVERTISSEMENTS de la Cour à Fontainebleau.

Le lundi 16 Octobre le Concert de la Reine exécuta le Prologue & l'acte de *Coronis* du Ballet des *Amours des Dieux*. Les paroles sont de M. Fuzelier, un des Auteurs du Mercure, & la musique de feu M. Mouret.

Le mardi 17 les Comédiens François jouèrent l'*Homme à bonnes fortunes* & le *Florentin*, & le mercredi 18 ils jouèrent *Rodogune* & le *François à Londres*.

Le 21 les Comédiens Italiens représentèrent les *Jumeaux*, suivis d'un Ballet & d'un Feu d'artifice.

Le vingt-quatre il y eut Comédie Française ; l'inimitable *Misanthrope* fut suivi du *Procureur arbitre*, & le jeudi 26 *Alzire* Tragédie, fut suivie d'*Aphos*.

Le lundi précédent le Concert de la Reine exécuta l'acte de *Neptune* & *Amimone*, & celui de *Bacchus* & *Ariane* du Ballet des *Amours des Dieux*. Les rôles furent chantés par Mlles la Lande, Mathieu, Deschamps & Fel, & par Messieurs Poirier, la Garde & Godonesche.

Le samedi 28 les Comédiens Italiens jouèrent l'*Epreuve* & les *Funeraillles d'Arlequin*, avec ses agrémens, & l'*Amant Auteur* & *Valet*, dont la contredanse de la composition de M. de Hesse, plût tellement à la Cour, que ce morceau brillant fut redemandé pour le Ballet de la représentation suivante.

Le lundi trente Octobre les Comédiens François donneront la *Mere coquette* & la *fausse Suivante*.

Le jeudi 2 Novembre les Comédiens

François représenterent *Rhadamiste & Zenobie*, de M. Crebillon, pere, & le *Rendez-vous*.

Le samedi suivant les Comédiens Italiens donnerent *les Rivaux & la joute d'Arlequin & de Scapin*, les *Tableaux* suivis d'un divertissement, où la contredanse redemandée reçut de nouveaux applaudissemens, avec le *Berceau feu d'artifice*.

Le lundi 6 le Concert exécuta les troisième & quatrième actes d'*Endimion*, Pastorale de M. de Fontenelle.

Le mardi 7 les Comédiens François jouerent *le Philosophe marié & la Pupille*. Le jeudi 9 ils donnerent *Andromaque & le Dedit*.

Le mardi 14 ils donnerent *le Méchant*, de M. Gresset, & *l'Etourderie*, & terminerent leurs Spectacles le jeudi 16 par *Inds & le Fat puni*.

Les Comédiens Italiens avoient fini le samedi par l'*Arcadie enchantée*.

Nous avons crû qu'on verroit avec plaisir ici la pièce suivante, c'est un divertissement héroïque dont la prise de Bergopfoom est le sujet. Il a été représenté pour la première fois au Théâtre de Rouën le 30 Septembre 1747.

Interlocuteurs du Dialogue.

La France.

La Renommée.

La Victoire.

La Renommée.

France, reconnoissez une Déesse amie ;
 Qui chérit votre gloire , & par tout la publie :
 Organe quelquefois de malheureux destins,
 Mais prompte à célébrer vos triomphes certains.

La France.

Oùï , j'éprouvai toujours cette faveur visible ;
 A mes biens , à mes maux , également sensible ;
 Dans ces tems orageux , Déesse , apprenez-moi
 Si je n'ai rien à craindre , & le sort de mon Roi.

La Renommée.

Louis n'est plus pour vous une cause d'allarmes ;
 Le rapide bonheur suit constamment ses armes ;
 Tout lui cède ; & le fil de ses jours glorieux ,
 Si cher à ses Sujets , n'est pas moins cher aux
 Dieux.

Mais pourquoi retarder plus long-tems votre
 joie ?

Ce Héros , qui vous aime , auprès de vous m'en-
 voye :

F iiii

O honte ! & désespoir de ses fiers ennemis !
A Lowendal enfin Bergopsom est soumis.

La France.

Quoi ! Déesse, est-il vrai ? Cette Ville terrible ,
Tant de fois attaquée & toujours invincible ,
Qui juroit de marquer au pied de ses remparts
Le tombeau malheureux de nos François épars ?

La Renommée.

Elle éprouve le sort de cent villes rebelles ;
De ses murs foudroyés sortent des étincelles ,
Qui volant dans les airs avec le nom du Roi ,
Portent dans Amsterdam l'épouvante & l'effroi.
Lowendal , que ce siège est digne de ta gloire !
Avec quel traits de feu puis-je en tracer l'Histoire ?
Déjà le sang François inondoit les sillons ;
Le trépas dévorait leurs nombreux bataillons ;
Au-dedans , au-dehors , une valeur égale
Etoit aux assiégeans , aux assiégés fatale ;
Bastions relevés aussi-tôt que détruits ;
Anglois toujours vaincus , & toujours reproduits ;
Le brave Lowendal qu'un long obstacle irrite ;
Prend des siens avec lui la formidable élite ,
Vers les murs orgueilleux précipite ses pas ,
Et vôle recevoir ou donner le trépas.
Feraï-je de l'assaut la peinture fidelle ?

Des feux impétueux que la terre récéle,
 En brisant tout-à-coup leur obscure prison,
 Offrent aux yeux surpris les bords de l'Acheron :
 Des gouffres sont ouverts. . . . Lowendal les mé-
 prise :

Pour braver leur fureur un Dieu le favorise.
 L'intrépide soldat monte, arrive au glaci,
 Théâtre infortuné de carnage & de cris.
 De morts & de mourans un horrible assemblage
 Fournit à nos Héros un glorieux passage ;
 Chacun de meurtre avide, à vaincre préparé,
 Combat en furieux ; meurt en désespéré.
 Hélas ! de toutes parts sur la bièche fumante
 La mort, la mort cruelle étend sa faux sanglante !
 Mais bientôt l'ennemi tombe aux pieds du Vain-
 queur,

S'enfuit, ou tend la tête au glaive destructeur ;
 La valeur du François est transformée en rage ;
 Les rapides torrens font un moindre ravage ;
 Tout au fer, à la flamme, au meurtre abandonné,
 Va sentir les fureurs du soldat effrené ;
 Non ; l'heureuse clémence écarte la tempête,
 Et par la voix du Chef crie aux François : Ar-
 rête.

Et moi dans mes transports j'applaudis mille
 fois

Au pardon généreux plus beau que les exploits.

La France.

Ah ! que votre récit me pénètre , m'enflamme &
 Le plaisir le plus pur se répand dans mon ame.
 Jour à jamais fameux , mémorables travaux !

On entend un bruit de guerre.

Qu'annoncent ces tambours ?

La Victoire.

C'est le bruit des Héros.

Tout ici me chérit , & la France charmée ,
 A me voir en ces lieux doit être accoutumée ,
 Aux champs de Fontenoy je couronnai Louis ;
 A Raucoux , à Lauwffelt , par tout je le suivis.
 Fidelle à célébrer de ton Roi les conquêtes ,
 Pour de nouveaux succès , France , ordonne des
 fêtes ,
 Et sçache en ce beau jour mêler , par d'heureux
 traits ,
 A l'éloge du Roi l'éloge des Sujets.

*Première entrée du Ballet.**Marche des Guerriers.**La France.*

Vous , Peuples fortunés , qu'en mon sein l'on vit
 naître ,
 Pour célébrer Louis hâtez-vous de paroître

Il porte au loin la guerre ; & vous par ses hauts faits

Goûtez dans ces climats l'abondance & la paix.

Aux Guerriers, votre appui , rendez un juste hommage ,

Par des jeux innocens délassiez leur courage.

Employez à l'envi vos talens séducteurs ,

Nymphes; ne craignez point d'amollir leurs grands cœurs ;

Le François quitte tout quand Mars le redemande ;

Vainqueur de l'univers à lui-même il commande.

Aux airs du ton martial succède une symphonie douce. Une troupe de Bergers & de Bergeres forme la seconde entrée du Ballet.

La Volupté vient par des danses, où elle se peint légère & passionnée tour à tour , disposer les cœurs des guerriers à recevoir ses impressions.

Couplets chantés par un Berger & une Bergere.

Tous deux.

Venez jouïr de votre gloire ;

Héros François ; quels plus beaux jours

Lorsqu'au chant des tendres amours

Se joint le cri de la victoire.

La Bergere.

Cher Prince , que Bellonne arrête
 Sur des rivages pleins d'horreurs ,
 Crois-tu qu'il ne soit point ailleurs
 Une aimable & douce conquête ?

Le Berger.

En suivant la gloire cruelle ,
 Quand tu courois mille dangers ,
 Tout languissoit dans nos vergers ,
 Ma Cloris même étoit moins belle.

Tous deux.

Bornons le cours de nos allarmes ,
 Changeons en myrthes les lauriers ;
 De Mars enchaînons les guerriers ;
 Amour , Amour brise leurs armes.

L'Amour entre. Il désarme les guerriers & leur donne des chaînes de fleurs. Ses nouveaux captifs lui témoignent leur joie par une danse qu'ils font entr'eux.

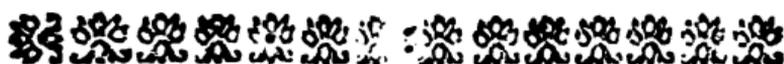
Le Berger à sa Bergère.

Dans nos champs , le seul Amour blesse ;
 Courons à ses combats chéris ;
 Je te disputerai le prix ;
 Il n'est donné qu'à la tendresse.

Tous deux.

Nous n'avons sur ces doux rivages
 D'autre tourment que nos desirs,
 D'autre soin que de nos plaisirs,
 D'autre ennemi que les volages.

Un Ballet général termine le divertissement.



- F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 22 du mois dernier le Roi fit rendre à l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau les Pains benits qui furent présentés par l'Abbé de Lascaris, Aumônier de Sa Majesté en quartier.

M. Gross Ministre Plénipotentiaire de l'Imperatrice de Russie eut le 24 une audience particuliere du Roi dans le Cabinet de Sa Majesté, étant conduit par le Chevalier de Saintot Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine arriyèrent à Fontainebleau de Versailles.

Le Roi a accordé au Comte d'Estrées Lieutenant Général de ses armées, le Gouvernement du Pays d'Aunis vacant par la mort du Comte de Matignon.

Sa Majesté a nommé Brigadier de ses armées le Comte de Choiseul Beaupré Colonel du Régiment d'Infanterie de Flandres.

Elle a accordé le Régiment d'Infanterie de Tournaisis, dont feu M. de Casteja étoit Colonel, à M. de Curzay Capitaine dans une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers; celui d'Infanterie de Soissonnois qu'avoit le Marquis de Donges, à M. de Luffan d'Esparbés Capitaine dans le Régiment du Commissaire Général de la Cavalerie, & celui d'Infanterie qui venoit par la mort du Prince de Guise, au Chevalier d'Escars Capitaine dans le Régiment de Santerre.

Les fregates du Roi *la Mutine* & *la Galatée*, chacune de vingt-quatre canons, commandées par le Chevalier des Roches & par le Chevalier de Tourville, revenant de la riviere de Bordeaux après y avoir escorté un convoi, rencontrèrent le 3 du mois dernier à la pointe des Baleines de l'Isle de Ré, un vaisseau de guerre Anglois de cinquante-six canons & une fregate de trente. Ces deux fregates ont sou-

tenu leur attaque si vigoureusement, que nonobstant leur inferiorité elles ont forcé le vaisseau & la fregate Angloise à s'éloigner, après un long combat dans lequel les bâtimens ennemis ont été fort endommagés. *La Mutine* & *la Galatée* ont aussi beaucoup souffert dans leurs mâtures, voiles & agréz, surtout la premiere qui a été pendant plus d'une heure sous le feu des deux batteries du vaisseau de cinquante-six canons. Il y a eû deux Officiers blessés sur *la Mutine*, & plus de quarante hommes des équipages sur l'une & l'autre fregate.

Les lettres de Gènes du 14 annoncent le retour du Corps de troupes Françoises, qui avoit été envoyé en Corse sous les ordres du Comte de Choiseul Beaupré, pour obliger les rebelles de lever le siège de la Bastie : ces lettres ajoutent qu'on n'avoit pas jugé à propos de continuer l'attaque de San Fiorenzo.

Le 30 du mois dernier pendant la Messe du Roi l'Evêque de Sarlat prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le 31 veille de la Fête de tous les Saints le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendit dans la

Chapelle du Château les premières Vêpres qui furent chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque de Digne officia.

Le premier Novembre jour de la Fête le Roi accompagné de même assista à la grande Messe célébrée pontificallement par le même Prélat. L'après-midi Sa Majesté entendit le Sermon du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus, & les Vêpres auxquelles l'Evêque de Digne officia. Le Roi entendit ensuite les Vêpres des Morts.

La Reine fit rendre le 29 du mois dernier à l'Eglise de la Paroisse les Pains Bénits, qui furent présentés par l'Abbé de Fenelon Aumônier de Sa Majesté en Quartier.

Le premier Novembre Monseigneur le Dauphin rendit le Pain bénit à la Paroisse, & Madame la Dauphine le rendit le Dimanche 5 Novembre.

Le 28 le Comte de Chabo la Serre, Colonel commandant le Corps des Volontaires Royaux, arriva à Fontainebleau d'Italie. Il a été dépêché au Roi par le Maréchal Duc de Belle-Isle, pour informer Sa Majesté des avantages remportés sur les troupes de la Reine de Hongrie & sur celles du Roi de Sardaigne par l'armée combinée de France & d'Espagne..

Les Drapeaux des garnisons du Fort de

Lillo, du Fort Frederic-Henry & de celui de Sainte Croix, ont été apportés au Roi par M. de Beauchamps Commandant du second bataillon du Régiment de Lowendalh.

Le Comte de Chabo la Serre Colonel Commandant le Corps des Volontaires Royaux, le Chevalier de Montboissier Colonel d'un Régiment d'Infanterie, M. de Bergeret commandant une Brigade de Milice, M. de Piat Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Berry, & M. de Sainte Afrique Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Rohan Rochefort, ont été faits Brigadiers des armées de Sa Majesté.

La Reine partit de Fontainebleau le 7 de ce mois avec Mesdames de France, pour retourner à Versailles où Sa Majesté arriva le même jour.

Le 8 le Duc de Chartres prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, en qualité de Gouverneur de la Province de Dauphiné.

Sa Majesté a accordé au Prince de Turenne la survivance de la Charge de Grand Chambellan de France.

Le Marquis d'Harcourt a été nommé Capitaine d'une des quatre Compagnies

des Gardes du Corps, en survivance du Maréchal Duc d'Harcourt.

Le Roi a donné à M. de Machault, Contrôleur Général des Finances, l'agrément de la Charge de Grand Trésorier de ses Ordres.

Sa Majesté a disposé d'une place de Conseiller d'Etat en faveur de M. de Courteille.

Le 16 de ce mois les Drapeaux & Etendarts pris sur les ennemis pendant la campagne dernière, & qui avoient été déposés au Château des Thuilleries, furent portés à l'Eglise Métropolitaine de cette Ville, & reçus au bas de l'Autel par l'Archevêque de Paris.

L'ouverture du Parlement se fit le 13 avec les cérémonies accoutumées par une Messe solennelle que l'Evêque de Troyes célébra pontificalement dans la Chapelle de la Grande Salle du Palais, & à laquelle M. de Maupeou, Premier Président, & les Chambres assisterent.



BENEFICES DONNÉS.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Rieux l'Abbé de Catellan, Conseiller Clerc au Parlement de Toulouse.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye de S. Denis de Rheims, Ordre de S. Augustin, à l'Abbé de Saint Exupery, Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Paris.

L'Abbaye de Boulencourt, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes, à l'Abbé Regnauld, Vicaire Général de l'Archevêché de Paris.

L'Abbaye de Celles, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé de Rouvre, Doyen de Saint Quiriace de Provins.

L'Abbaye Régulière de Gros-Bos, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Angoulême, à Dom Huot, Religieux du même Ordre.

Les Lieutenans Généraux choisis par le Roi pour servir pendant l'hyver dans les Pays Bas sous les ordres du Maréchal Comte de Saxe, sont le Marquis de Contades, employé à Bruxelles; le Marquis de Salieres, à Anvers; le Marquis du Chayla, à Gand; le Comte de Bulkley, à Bruges;

le Marquis de Maubourg , à Hulst ; le Comte de Lautrec , à Ostende ; le Marquis de Ceberet , à Ypres ; le Comte d'Aunay , à Dunkerque ; le Marquis de Brezé , à Tournay ; le Marquis d'Armentieres , à Ath ; le Comte d'Éstrées , à Mons ; M. Phelippes , à Maubeuge ; le Comte de Danois , à Valenciennes ; le Comte de Montesson , à Givet.

Les Maréchaux de Camp employés dans ces mêmes Provinces sont le Duc de Broglie & M. de la Marche , à Bruxelles ; le Chevalier de Courten , à Anvers ; le Comte de Gravelle , à Malines ; le Comte de S. Germain , à Louvain ; le Comte de Blet , à Bergopsoom ; le Comte de Fitzjames , à Dendermonde ; le Comte de Laigle , à Bruges ; le Marquis de Fimarcon , à Axel ; M. de Lage , au Sas de Gand : M. Thomé , à Nieuport ; M. d'Éstrées , à Furnes ; le Marquis de Romecourt , à Ypres ; le Marquis de Mezieres , à Calais ; le Comte de Tresfan , à Boulogne ; le Comte de Rellingue , à Mons ; le Marquis de Bauffremont , à Charleroy ; le Marquis du Châtelet , à Nivelles , & le Marquis de Montbarrey , à Namur.

Le Marquis de Creil , Lieutenant Général , est employé à Thionville ; le Comte de Segur , Lieutenant Général , à Metz ; le

Marquis de Putanges, Lieutenant Général, à Sarrelouis ; M. Darros, Maréchal de Camp, à Longwy ; le Comte de la Claviere, Maréchal de Camp, à Sedan, & le Marquis de Gramont, Maréchal de Camp, à Mezieres.

M. de l'Éstanduere, Chef d'escadre des armées navales, est arrivé à la rade de Brest le 9 de ce mois avec les vaisseaux *le Tonnant*, qu'il monte, & *l'Intrépide*, commandé par le Comte de Vaudreuil, Capitaine de vaisseau. Il étoit parti le 18 du mois dernier de la Rade de l'Isle Daix avec une escadre composée de ces deux vaisseaux, du *Monarque*, du *Terrible*, du *Trident*, du *Neptune*, du *Severn* & du *Fougueux*, & de la Frégate *le Castor*, ayant sous son escorte une flotte de deux cent cinquante-deux navires marchands.

Le 25 il se trouvoit à la distance de quatre-vingt-huit lieues du Cap Finistere qui lui restoit au Sud-Est, lorsqu'il appercût dès la pointe du jour vingt vaisseaux Anglois, qui venoient à toutes voiles sur sa flotte. Jusqu'alors il avoit navigué, laissant les navires marchands au vent, & formant avec son escadre une ligne sous le vent. Pour tâcher de sauver la flotte, il la fit passer sous le vent, en lui faisant signal de forcer de voiles, & il se prépara à sou-

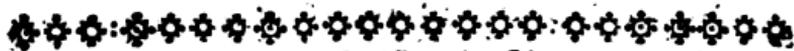
tenir le combat contre l'escadre ennemie. Par cette manœuvre les vaisseaux de guerre furent forcés de se tenir éloignés le uns des autres, afin de laisser passer entre eux tous les navires marchands, & avant qu'il fût possible aux premiers de se rapprocher assés pour serrer la ligne, ils furent joints par les vaisseaux ennemis. C'est ainsi que le combat s'engagea à midi. Les Anglois attaquèrent tout d'un coup les huit vaisseaux, mais ils partagèrent leurs forces de façon qu'en combattant en nombre supérieur *l'Intrépide*, *le Terrible* & *le Trident*, qui formoient l'avant-garde, & *le Tonnant* qui étoit au centre, ils environnerent les quatre autres vaisseaux qui faisoient l'arrière-garde. Après avoir fait une défense des plus vigoureuses pendant près de quatre heures, ces quatre derniers vaisseaux qui ne pouvoient être secourus par ceux de l'avant-garde, se trouverent entierement desarmés, & étant accablés par le nombre, ils furent obligés de se rendre, à peu d'intervalle les uns des autres. *Le Tonnant* étoit pour lors attaqué par cinq vaisseaux auxquels il résistoit par un feu continuel des plus vifs de canon & de mousqueterie, & comme il étoit presque entierement desagrée, & que ses mâts n'avoient plus de cordages pour se soutenir, il auroit peut-

être été dans la nécessité de céder, si *l'Intrépide* ne fût venu à son secours. Mais le Comte de Vaudreuil ayant vû l'état où il étoit réduit, prit sur le champ le parti de revirer de bord, se fit jour au travers de huit vaisseaux ennemis qu'il écarta par la vivacité de son feu, & vint partager le danger auquel étoit exposé M. de l'Estandue. Le feu du *Tonnant* & de *l'Intrépide*, ainsi réunis, obligea les Anglois de s'éloigner. Ces deux vaisseaux profiterent de cet intervalle pour faire vent arrière en coupant la ligne des ennemis, ce qu'ils exécuterent sans qu'aucun vaisseau entreprît de les combattre, & ce ne fut qu'ensuite qu'il y en eut trois qui se détachèrent pour les attaquer de nouveau, mais qui furent bientôt repoussés. Cependant *le Terrible* & *le Trident*, qui par le mauvais état où ils se trouvoient n'avoient pû suivre la manœuvre de *l'Intrépide*, soutenoient toujours le combat avec vigueur contre la moitié des vaisseaux ennemis. *Le Trident* fut enfin forcé d'amener vers l'entrée de la nuit, & il y a lieu de juger que *le Terrible* n'aura pû résister guères plus long-tems. *Le Tonnant* & *l'Intrépide* voulurent à la faveur de l'obscurité de la nuit se racommoder & se mettre en état de défense pour le lendemain, mais *le Tonnant*

étoit si endommagé qu'il fut obligé de se mettre à la remorque de *l'Intrépide*. Ils étoient le lendemain dans cet état lorsqu'ils se trouverent à portée de quatre vaisseaux ennemis qui ne les attaquèrent point, & ce n'est que plusieurs jours après qu'ils ont pu se recommoder l'un & l'autre. Il y a eu à bord de ces deux vaisseaux trente-quatre hommes tués, parmi lesquels sont M. Barras, Garde du Pavillon sur le *Tonnant*, & M. Bayette, Commandant des Gardes de la Marine, sur *l'Intrépide*. Plusieurs Officiers sont blessés, la plupart sans danger; le nombre des blessés dans les équipages est considérable. A l'égard de la flotte à la suite de laquelle M. de l'Estanduere a détaché la frégate *le Castor*, elle ne paroissoit plus à la fin du combat, & il est à croire qu'elle se sera sauvée.

On a appris que l'Abbé Valenti, neveu du Cardinal Valenti Gonzaga, avoit présenté de la part du Pape au Grand-Maître de l'Ordre de Malthe l'Epée & la Chapeau que Sa Sainteté a coûtume de benir tous les ans, & d'envoyer à l'un des Princes qui rendent les plus grands services à la Chrétienté.

R O N-



R O N D E A U

A M. Raux, Emailleur, rue du Petit Lion.

Vous le sçavez ce secret de peinture,
Où près de vous tous ne sont qu'apprentifs;
Pour embellir la fine mignature,
Vous y joignez le relief, la sculpture;
Aucuns des Arts ne vous sont interdits.

Sur vos essais fondant ma conjecture,
Je prévis bien votre vogue future;
Tous vos succès, je vous les ai prédits:
Vous le sçavez.

Parmi les traits d'une gente figure
Faut-il semer l'enjouement & les ris;
En varier les habits, la parure,
Marquer du drap les contours & les plis;
Mettre d'accord l'art avec la nature?
Vous le sçavez.

Raux le fils a inventé de jolis bijoux en
Email pour les étrennes. Il demeure rue
du petit Lion S. Denis entre deux Mar-
chands de Perles, à l'enseigne des Armes
du Dauphin,

G

Le 8 Novembre le Roi a déclaré Maréchaux de France le Comte de Laval Montmorency, le Marquis de Clermont Tonnerre, & le Comte de la Motte Houdancourt. La promotion est du 7 Septembre.

Guy Claude-Rolland de Laval Montmorency, Seigneur de Valon, dit le Comte de Laval Montmorency, fut fait Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie par commission du 14 Janvier 1702, puis Colonel Lieutenant de celui de Bourbon le . . . Mars 1705, Brigadier d'armée le 29 Mars 1710, Maréchal de Camp le 1 Février 1719, Gouverneur de Philippeville en . . . Lieutenant Général des armées du Roi le premier Août 1734, Commandant pour Sa Majesté en Lorraine, Grand-Chambellan du Roi de Pologne Stanislas, & Gouverneur de Béthune, fait Maréchal de France le 7 Septembre 1747. Il est fils de Gabriel de Laval la Faigne, dit le Comte de Laval, mort le . . . Mars 1723, & de Dame Renée Barbe de la Forterie, sa première femme; il est marié depuis le 29 Juin 1722 avec Dame Marie-Elizabeth de Rouvroy Saint Simon, fille d'Eustache Titus de Rouvroy, Marquis de Saint Simon, Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françaises, Brigadier d'armées, & d'Elizabeth-Claire-Eugenie d'Au-

teville, duquel mariage il a entr'autres enfans N. . . . de Laval Montmorency, Comte de Laval, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Louise-Henriette de Laval, mariée le . . . Mars 1747 avec Bleckard-Maximilien-Augustin de Helmstat, Comte de Helmstat, Baron du Saint Empire, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Barbançon, &c. M. le Maréchal de Laval a pour septième ayeul Guy de Laval, Seigneur de Loué & de la Faigne, fait Chevalier de l'Ordre du Croissant le 16 Mars 1448 par René Roi de Sicile, Duc d'Anjou, qui le fit aussi son Chambellan & son Grand-Veneur dans tous ses Etats; il a pour douzième ayeul Guy de Montmorency, Seigneur de Laval, en 1239 & 1247 du chef d'Emme Dame de Laval, au Maine, sa mère, héritière de sa Maison, dont il prit le nom & qui a été retenu par sa postérité. Ce Guy, Seigneur de Laval, avoit pour frere aîné Bouchard, Seigneur de Montmorency, duquel est sortie toute l'illustre Maison de Montmorency, & ils étoient tous deux fils de Mathieu II. du nom, dit le Grand, Seigneur de Montmorency, Connétable de France en 1218, lequel mit cette charge au premier degré des honneurs militaires; il étoit petit-fils de Mathien I. du nom,

Seigneur de Montmorency, Connétable de France en 1139, lequel étoit neveu de Thibaut de Montmorency, aussi Connétable de France dès l'an 1083. Voyez l'Histoire-généalogique de cette illustre Maison par le célèbre André du Chesne & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. v. 3, fol. 569 & 626.

Gaspard de Clermont Tonnerre, Marquis de Vauvillers, Comte d'Espinac & de Thoury, dit le Marquis de Clermont Tonnerre, est né le 10 Août 1688. Il servit d'abord en qualité de Cornette de la Compagnie du Marquis de Crusy, son frere aîné, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie du Marquis du Chastelet en 1703, eut cette Compagnie à la mort de son frere en 1704, fut fait Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie en 1709, Commissaire Général de la Cavalerie en 1716, Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis en 1720, reçû Chevalier des Ordres du Roi le 3 Juin 1724, fut nommé Maréchal de Camp en 1733, eut le Gouvernement de Montdauphin en 1734, fut fait Lieutenant Général des armées du Roi le premier Août 1734, Mestre de Camp Général de la Cavalerie Légere de France en 1736, eut le Gouvernement de Besfort en 1739, & déclaré Maréchal de

France le 7 Novembre 1747 ; il est fils de Charles-Henri de Clermont Tonnerre, Marquis de Crusy & Baron de Vauvillers, mort le 19 Février 1689, & de Dame Elizabeth de Massol ; il est marié depuis le 11 Avril 1714 avec Dame Antoinette Potier de Novion, fille de Louis-Anne-Jules-Nicolas Potier, Marquis de Novion, Brigadier des armées du Roi, & d'Antoinette le Conte, Dame de Montauglan, & il en a 1°. Jules-Charles-Henri de Clermont, dit le Comte de Clermont Tonnerre, né le 7 Avril 1720, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom en 1740, marié le 27 Juin 1741 avec Dame Marie-Anne-Julie le Tonnelier de Breteuil, fille de feu M. de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre. 2°. Jean de Clermont, baptisé le 30 Août 1724, Abbé de Luxeuil en 1743. 3°. François-Joseph de Clermont, né le 12 Janvier 1727, Capitaine de Cavalerie. 4°. Magdeleine-Louise-Jeanne de Clermont, mariée le 23 Avril 1743 avec François-Louis-Antoine de Bourbon, Comte de Buffet, &c.

Il est petit-fils de Roger de Clermont, Marquis de Crusy, Lieutenant Général des armées du Roi, & de Dame Gabrielle de Bernes, Dame d'Espillac, lequel Marquis

de Crusy étoit frere puîné de François Comte de Clermont & de Tonnerre, Chevalier des Ordres du Roi en 1661, bifayeul de M. le Comte de Clermont & de Tonnerre, aujourd'hui aîné de cette illustre Maison, lequel n'a que des filles.

M. le Maréchal de Clermont a pour trifayeul Henri Comte de Clermont & de Tonnerre, Gouverneur de Bourbonnois & d'Auvergne, Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, nommé Duc & Pair de France par Brevets des années 1571 & 1572, tué au siège de la Rochelle en 1573, & pour neuvième ayeul Aymard II du nom, Seigneur de Clermont, lequel fit un Traité le 20 Juin 1340 avec le Dauphin, lequel en échange de quelques Terres lui céda le Vicomté de Clermont en Trièves, le créa Grand-Maître d'Hôtel ou Sénéchal de sa Maison & de celle de la Dauphine, le fit la seconde personne de ses Etats & le déclara Capitaine Général de ses armées, &c. Voyez la Généalogie de cette Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 8. fol. 907.

M. le Comte de la Mothe Houdancourt. Louis-Charles Comte de la Mothe Houdancourt, Baron de Chaumont en Champagne, Seigneur de Fayel, Rucourt, Che-

vrieres , Houdancourt , Petit Hangeft ,
 Lignieres le Roy & autres lieux , Grand
 d'Espagne de la premiere Classe , Lieute-
 nant Général des armées du Roi , Cheva-
 lier de ses Ordres , Gouverneur des Ville
 & Forts de Salins en Franche Comté , Che-
 valier d'honneur de la Reine , est né le 21
 Décembre 1687. Il a commencé à servir
 le Roi dès l'âge de 15 ans en qualité de
 Mousquetaire ; il fut fait Colonel d'un Ré-
 giment d'Infanterie, vacant par la démission
 de M. de Beuzeville le 13 Juillet 1705 ,
 & eut la même année la permission de le-
 ver un Régiment de Cavalerie , dont il
 fut fait Mestre de Camp par commission
 du 19 Novembre ; il fut nommé Briga-
 dier de Cavalerie le premier Février 1719 ,
 & Sa Majesté lui donna le 6 Novembre
 1723 le Régiment d'Aumont , Cavale-
 rie , avec lequel il a servi jusqu'en 1734.
 Il obtint le premier Avril 1728 le Gou-
 vernement des Ville & Citadelle de Me-
 zieres , fut fait Maréchal de Camp le 20
 Février 1734 , & Lieutenant Général des
 armées du Roi le 18 Octobre de la même
 année. Sa Majesté lui accorda le 6 Septem-
 bre 1738 le Gouvernement de la Ville de
 Salins en Franche Comté & Forts en dé-
 pendans ; il fut pourvû de la charge de
 Chevalier d'honneur de la Reine le 9 Jan-

vier 1743, & nommé Chevalier des Ordres du Roi le 4 Février de cette même année; il est marié depuis le 30 Juin 1714 avec Dame Eustelle-Therese de la Roche Courbon, dont il a eu, 1°. Louis-Geneviève Marquis de la Mothe Houdancourt, né le 4. Décembre 1724 & mort le premier Décembre 1736. 2°. Louise-Marie & Elizabeth de la Mothe Houdancourt, mortes en bas âge.

3°. Jeanne-Gabrielle de la Mothe Houdancourt, laquelle a épousé le 14 Mars 1745 Charles-Elizabeth de Froulay, Comte de Montflaux, dit le Comte de Froulay, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté dans la Province du Maine & Comté de Laval, & Menin de Monseigneur le Dauphin, mort à Tongres le 11 Juillet 1747 des blessures qu'il avoit reçues le 2 du même mois à la bataille de Lawffelt dans la 25 année de son âge.

M. le Maréchal de la Mothe Houdancourt est fils de Charles Comte de la Mothe Houdancourt, Grand d'Espagne de la première Classe, Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur de Bergues Saint Vinox, mort le 24 Mars 1728, & de Dame Elizabeth de la Vergne de Mont-

renard de Tressan, morte le 6 Décembre 1741, veuve de Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, Comte de Vaillac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées & Chevalier d'honneur de Son Altesse Royale Madame, & petit-fils d'Antoine Marquis de la Mothe Houdancourt, aussi Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur des Villes de Corbie, Marsal & Dieuze en Lorraine, & de Dame Catherine de Beaujeu, d'une des plus anciennes & des plus nobles Maisons du Comté de Bourgogne; ledit Antoine Marquis de la Mothe Houdancourt étoit frere aîné de Philippe de la Mothe Houdancourt, Maréchal de France, Duc de Cardonne & Vice-Roi de Catalogne, pere d'Éléonore-Charlotte de la Mothe Houdancourt, Duchesse de Vantadour, Gouvernante, après la Maréchale de la Mothe sa mere, de la Personne du Roi & des Enfants de France, & sœur de Mesdames les Duchesses d'Aumont & de la Ferté.

La Maison de la Mothe Houdancourt est une des plus nobles & des plus illustres de la Province de Picardie, & a donné dans tous les tems des preuves signalées de son zèle & de sa fidélité au service de nos Rois.

Elle porte pour Armes au 1. & 4. d'azur

G. V.

à la tour crenelée d'argent maçonnée de sable, au 2 & 3 d'argent au Levrier courant de gueules accolé d'azur, la boucle d'or, accompagnée de trois tourteaux de gueules, deux en chef & un en pointe, le chef chargé d'un lambel de trois pendans aussi de gueules.

Voyez la Généalogie de cette Maison dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 1. fol. 530.

Le Roi vient d'accorder des Lettres Patentes portant reconnoissance de la noblesse de nom & d'armes de M. Wale, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, Gouverneur des Ville & Château de Ham, dont voici la teneur.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, & à tous autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, salut. Notre cher & bien amé Balthazar-François Wale, Seigneur de Mesnuz & autres lieux au Diocèse de Chartres, ancien Lieutenant au Régiment de nos Gardes Françaises, Gouverneur de nos ville & Citadelle de Ham en notre province de Picardie, &c. nous a fait représenter qu'il est fils du feu sieur Olivier Wale-de Ballynally, Capitaine d'Infanterie Irlandoise au Régiment de Berwick, lequel étoit d'une naissance distinguée en Angleterre & en Irlande, mais dont

Le nom pourroit n'être pas aussi connu en France qu'il l'est dans les lieux de son origine, & que se proposant de finir ses jours dans notre Royaume où il a l'avantage d'être né, il désireroit que son état y fût assuré par un titre aussi authentique & aussi solennel que ceux qu'il produit pour constater son origine & desquels il résulte que la Maison dont il est issu doit être comptée au nombre des meilleures Maisons qu'il y ait dans les trois Royaumes de la domination Britannique, qu'en effet ses auteurs sont connus en Angleterre dès le tems de Guillaume le Conquérant & y tenoient rang parmi la haute-Noblesse du Royaume; qu'au milieu du douzième siècle la famille s'étant divisée en deux branches principales, l'une resta en Angleterre où elle a subsisté jusques dans ces derniers tems & a eu un Chevalier de la Jarretière lors de l'institution de cet Ordre en 1349; que la seconde dont est l'Exposant, s'établit en Irlande en 1170 ou 1171 lorsque les Anglois entreprirent de subjuguier cette Isle, & n'a cessé d'y paroître dans tous les tems avec la même distinction, soit dans les emplois civils ou militaires, soit dans l'état Ecclésiastique; que Guillaume Wale I. du non-seizième ayeul de l'Exposant fut l'auteur de cette transmigration; qu'il passa en Irlande avec le fameux Comte de Pembroke Richard surnommé Strongbow, étant déjà Chevalier armé & par conséquent élevé au plus haut grade qu'il y eût alors dans la profession militaire; que pour la part qu'il eut à la réduction de l'Isle, il y obtint plusieurs terres considérables avec la charge de Maréchal de la plus grande partie du pays conquis, charge alors unique & dans laquelle il eut pour successeur son fils Jean Wale I. du nom; que le même Jean Wale qui fut la tige de quatre nouvelles branches, & après lui quatre de ses descendans directs dans la

ligne aînée furent aussi successivement honorés du grade de Chevalier ; tandis que les aînés de la Maison en Angleterre jouissant des droits que donnoit alors la naissance , entroient dans les Parlemens & possédoient en cette qualité le titre de Lords ou de Pairs du Royaume ; que le dernier de ces quatre descendans de Jean Wale I. du nom servit même de plus très-utilement sa patrie dans l'Echiquier d'Irlande l'une des principales Cours de ce Royaume & où se portent toutes les affaires concernant les finances ; que deux autres furent encore successivement Vicomtes du Comté de Carlow pour les Rois d'Angleterre Edoüard III. & Richard II. en 1359 , 1375 & 1398 comme un Humfroi de Bohun ; Comte d'Essex & de Hereford l'étoit du Comté de Kent en Angleterre pour le Roi Henri III. en 1220 , & comme un collatéral de la Maison nommé Simon Wale le fut du même Comté de Carlow en 1389 ; que l'Irlande avoit déjà vû alors trois Prélats de la famille sur les sièges de Kildare , d'Ardesfert ; de Limerick & de Meath ; que le troisième nommé Etienne Wale posséda même tout à la fois la charge de Grand-Trésorier du Royaume , qui est la seconde charge de la Couronne , & fut en 1736 Gouverneur Général de la Province de Munster ou de Mommonie ; qu'il y en eut encore deux en 1475 & 1554 sur les sièges de Kildare & de Clonmacnoise , comme il y avoit en 1545 un collatéral de la branche d'Angleterre qui y étoit Grand-Administrateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Coventry ; que la charge de Vicomte ayant été remplacée par celle de Haut-Shériff en Angleterre & en Irlande , le trisayeul de l'exposant y fut élevé en 1640 ; qu'Edoüard Wale son bisayeul en avoit été ainsi revêtu dès 1532 & fut en 1646 non-seulement dépositaire d'un subside levé pour l'entretien des trou-

les catholiques armées pour la défense de leur Religion & de leur Roi, mais Gouverneur militaires Général de la province de Leinster ou de Lagenie 1649, immédiatement après le parricide commis en la personne de Charles I; que la branche dont ils étoient sortis, étoit alors subdivisée en trois rameaux, qui possédoient le fond de plus de deux cent mille livres de rente; que dépouillée sous Cromwel & rétablie sous Charles II, elle ne jouit de sa splendeur que jusqu'à la dernière révolution; que les aînés comme les cadets s'étant tous signalés à l'envi par leur attachement pour leur Prince, la ruine entière de leur Maison en Irlande fut le prix de cette fidélité; que ce fut cet événement qui détermina Olivier Wale à passer d'Irlande en France avec deux freres qu'il avoit & qui dès le commencement de la guerre y avoient été faits avec lui Capitaines de Dragons, comme un de leurs cousins nommé Patrice Wale avoit été fait Gouverneur militaire du Comté de Carlow; qu'attachés à leur Roi par les liens de la Religion & du devoir, le pays où ce Prince avoit fixé sa retraite devint leur patrie & qu'ils y furent tous trois tués au service, sçavoir l'un en 1702 à l'affaire de Crémone, où les Irlandois firent les mêmes prodiges de valeur qu'ils ont fait en 1745 à Fontenoy, le second au siège de Barcelone en 1706 & le troisième au siège de Lérida en 1707; que le nom de Wale avoit même déjà paru en France avant cette époque & avec une grande distinction; que les premières troupes Irlandoises qu'on y ait vues furent un Régiment de trois mille hommes qu'avoient armés à leurs propres frais & amené en 1632 quatre freres d'une branche cadette sortie de Jean Wale I du nom; qu'ils furent également tués tous quatre dans les armées du feu Roi notre très honoré Seigneur & Bisayeu, étant l'un Colonel, Maréchal de Camp

& Général Major, le second Colonel & aussi Général Major, & les deux autres Colonels; qu'après eux leur Régiment eut pour Chef le Roi Jacques II alors Duc d'York, & qu'en 1656 le feu Roi s'en réserva lui-même le commandement en le mettant sous le nom de Régiment Royal d'Infanterie Irlandoise; que trois cousins de l'exposant, petits-fils de Parrice Wale, Gouverneur militaire du Comté de Carlow pour Jacques II, marchent encore aujourd'hui sur les mêmes traces; que l'aîné nommé Parrice Wale, comme son ayeul, ayant quitté l'Irlande au mois de Janvier de l'année dernière pour se rendre en Ecosse auprès du Prince Charles-Edouard, qui le fit Capitaine dans le Régiment de ses Gardes à pied, vint en France après la bataille de Culloden, & y est entré à notre service, ainsi que ses deux cadets venus depuis; qu'un autre nommé Jean Wale qui a passé en Espagne & y a été fait Colonel d'un Régiment de Dragons François, Maréchal de Camp, Inspecteur Général de Dragons & Commandeur de l'Ordre de S. Jacques de Calatrava, a été & est encore employé utilement en Provence pour le service des deux Couronnes; qu'enfin cette Maison a l'avantage de ne compter que des alliances du premier ordre en France comme en Angleterre & en Irlande; que depuis la seizième ayeule paternelle de l'exposant on trouve une suite de mères sorties des Maisons de Bohun, de Talbot, de Fitz-Gérald-Kildare, de Coutcy-Kingsale, de Bermingham-Athenry, d'O-Neil, de Bourne, de Plunket Dunsany, de Lacy, de Sarsfield-Lutan, de Barnwall, &c. Maisons dont quelques-unes comme celles de Bohun, de Talbot, de Lacy & de Bourne ont possédé en souveraineté des provinces entières en Angleterre & en Irlande, ou ont contracté des alliances immédiates avec leurs Rois comme avec ceux d'Ecosse & les Princes sou-

verains de Galles ; qu'une autre qui est celle d'Or Neil, a eu en propre le Royaume d'Ultonie en Irlande & a porté la couronne de toute l'Isle qu'elle a même prétenduë lui être héréditaire ; que les autres ont été presque toutes décorées de la Pairie dans l'un ou dans l'autre Royaume ; que le collatéral de la branche d'Angleterre qui fut Chevalier de la Jarretiere en 1349, étoit fils d'une Lucie de Pinxeny, dont le pere étoit en ligne maternelle du nombre des héritiers de la couronne d'Ecosse ; que d'autres collatéraux ont contracté des alliances en Angleterre ou en France avec les Maisons de Seymour-Somerset, d'Ogletope, de Cooke, de Litolfi-Suzarre, de Sérocourt-Romain, &c. que le pere de l'exposant avoit été lui-même marié en Provence dans la Maison de Réquiston l'une des plus anciennes de la province & directement alliées à celles de Grasse, de Villeneuve, de Castellanne, de Blacas, d'Agout & de Sabran ; que l'exposant a encore une sœur mariée dans la Maison de Guiran ; que pour ce qui le regarde personnellement, il a toujours soutenu comme il le devoit le lustre de son origine ; que Sous-Lieutenant au Régiment de Berwick presque en naissant & élevé Page de feuë notre chere tante la Duchesse de Berry, il fut fait au mois de Juillet 1719 Lieutenant dans le Régiment de la Vieille-Marine, avec lequel il acheva la campagne de Catalogne ; qu'en 1720 il eut une Enseigne dans le Régiment des Gardes Françaises, & qu'y ayant été fait successivement Sous-Lieutenant en 1723 & Lieutenant en 1731, il a servi en cette dernière qualité jusqu'à la fin de la campagne de Philisbourg, tems auquel sa mauvaise santé le mit dans la nécessité de donner la démission de son emploi ; après quoi nous lui avons accordé le Gouvernement de nos ville & château de Ham. Vu on notre Conseil d'Etat la Re-

quête, de l'exposant. & les Pièces justificatives d'icelle, nous avons par Arrêt de notredit Conseil du 12 de ce mois statué sur les fins & conclusions de ladite Requête inserée audit Arrêt, & ordonné que pour l'exécution d'icelui, toutes Lettres nécessaires seroient expédiées, lesquelles ledit sieur exposant nous a très-humblement fait supplier de lui accorder. A ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vû led. Arrêt du 12 de ce mois dont extrait est cy-attaché sous le contrescel de notre Chancellerie, nous avons conformément à icelui reconnu, & par ces présentes signées de notre main reconnoissons ledit sieur Balthazar-François Wale pour noble de nom & d'armes, & le maintenons dans la possession de sa noblesse d'ancienne extraction. Voulons & ordonnons qu'il soit regardé comme tel tant en jugement que dehors, & qu'en conséquence il jouisse par lui, sa postérité née & à naître en légitime mariage des mêmes honneurs, privilèges, prééminences, prérogatives, franchises & exemptions dont jouissent les Nobles & Gentilshommes de notre Royaume, tant qu'ils vivront noblement & ne feront acte dérogeant à noblesse, qu'à cet effet il sera inscrit au Catalogue des Nobles, conformément aux Reglemens & Arrêts des 22 Mars 1666 & 26 Février 1697. Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer, & de leur contenu jouir & user ledit sieur exposant & sa postérité pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donnée à Versailles le 12 Mai l'an de grace 1747 & de notre Regne le 32.
 Signé LOUIS. Par le Roi, PHELYPEAUX. Et scellé du grand Sceau en cire jaune.

Registrées, oui le Procureur Général du Roi, pour jouir par l'Impétrant, ses enfans, postérité & descen-

Dans nés & à naître en légitime mariage, de leur effet & contenu, & être exécutées selon leur forme & tenneur suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 6 Juillet 1747. Signé ISABEAU.

Registrées en la Chambre des Comptes, &c.

Registrées en la Cour des Aides, &c.

L E T T R E écrite par M. Deshayes Directeur de la Manufacture Royale des mouchoirs à Saumur à Messieurs de M.
Chirurgiens d'Angers, au sujet de la méthode de traiter les maladies de l'urèthre, par M. Daran Chirurgien ordinaire du Roi, servant par quartier. De Paris le 15 Octobre 1747.

J'Ai eu l'honneur, Messieurs, de vous écrire une lettre du 10 Juillet dernier par laquelle je vous faisois part de ma guérison, mais j'ai voulu attendre qu'elle fut parfaite pour vous en raconter mieux les merveilles. La part que vous avez pris à mon triste état, me fait espérer que vous voudrez bien me permettre de l'exposer encore à vos yeux, & que vous apprendrez avec plaisir que de mes maux passés il ne m'en reste que le souvenir, jouissant à tous égards de la santé la plus parfaite, c'est ce que je ne sçauois me lasser d'admirer quand je considère les accidens de ma maladie. Vous sçavez que l'année dernière au tems de Noël, je fus attaqué d'une difficulté d'uriner causée par un embarras qui m'incommodoit depuis deux ou trois ans, mais qui jusques-là avoit été supportable; lorsque le moment vint que voulant uriner & ne le pouvant point, je fis des efforts si grands, qu'ils me causerent un gonflement considérable à la racine du scrotum où étoit l'obst.

sacle. Les efforts firent épancher de l'urine dans cette grosseur ou gonflement, auquel il se fit une ouverture qui dans la suite est devenue fistule. Ne sçachant dans tous ces malheurs à qui m'adresser, votre réputation, & le bien que le Frere Côme Chirurgien des Feuillans de Paris, notre ami, m'avoit dit de vous, m'engagerent à vous prier de venir me secourir. Vous eûtes la bonté de le faire avec tout le zèle & l'intelligence possible, & je dois vous rendre cette justice, que votre génie inventif vous fit épuiser en ma faveur toutes les ressources ordinaires de l'art. Mais malgré tous les soins que vous me rendîtes pendant un mois, il fallut laisser subsister la fistule & l'embarras du canal, avec une grosseur & une dureté dans tout le trajet du scrotum; ce mal affreux ne cédant à rien; voyant que vous étiez rebuté & que mon mal empirait, puisque j'étois obligé d'uriner jusqu'à soixante fois par nuit goutte à goutte & avec des douleurs inconcevables, l'urine passant par la fistule, je vous proposai d'avoir une consultation de Paris & vous y consentîtes avec plaisir. Nous consultâmes le célèbre M. Morand, qui après avoir bien examiné votre exposé ne donna d'autres conseils que d'avoir recours à M. Daran, dont les miracles en ce genre faisoient beaucoup de bruit. L'impossibilité de me tenir ni assis ni levé m'ôta tout d'un coup l'espérance de cette ressource, surtout étant question de me transporter à soixante lieues, & n'étant pas assez riche pour oser proposer à M. Daran un voyage que la grande foule des malades qu'il a à Paris n'auroit pu lui permettre. Alors je me déterminai d'écrire tout cela de concert avec vous à notre ami le Frere Côme, qui me fit réponse qu'il étoit de même avis que M. Morand, & qu'il ne falloit pas m'alarmer sur les difficultés du transport. Dès ce

moment je résolus le voyage & je l'ai exécuté au mois de Mai suivant. Je me fis apporter sur un lit par la riviere de Loire jusqu'à Orleans, & d'Orleans à Paris; il fallut construire de même un lit sur les brancats d'une litiere, m'ayant même été impossible de faire usage de cette voiture, j'arrivai à Paris avec des peines qu'on ne peut exprimer. J'envoyai prier le Frere Côme de me faire une visite, ce qu'il fit avec plaisir, il me consola de son mieux en ranimant mes esperances. Nous fimes prier M. Daran de me venir voir; dès qu'il fut arrivé, il me sonda avec sa bougie ou sonde, comme l'appelle ce Chirurgien, laquelle s'arrêta avant la fistule qui étoit à la racine du scrotum. Mon état étoit alors bien plus déplorable que celui dans lequel vous m'aviez vû; car outre la fistule & la dureté que vous me connoissiez, il s'étoit formé autour de la tumeur deux abscess & deux autres fistules, dont l'une se terminoit en cul de poule au bas du scrotum. M. Daran après son examen m'affûra décisivement qu'il me guéreroit, mais qu'il falloit prendre un logement chés lui, afin qu'il pût me voir aussi souvent qu'il le jugeroit nécessaire. Il commença à me traiter le 10 Juin en m'introduisant une bougie qui n'entroit d'abord que de trois doigts, & qui chaque jour avançoit un peu plus. Au bout de quatre jours j'ai uriné avec plus de facilité. Le cinquième on m'ouvrit la tumeur en cul de poule, ce qui me soulagea beaucoup. On appliqua ensuite un cataplasme maturatif sur la tumeur scirreuse, elle fut ouverte & rendit un verre plein de pus, ce qui me procura un calme dont je n'avois pas jouï depuis plus de trois mois. M. Daran fit lui-même ces deux opérations avec une dextérité admirable. Il continua en même tems l'usage de ses sondes, dont je supportois sans aucune douleur

L'introduction & le séjour, elles procurèrent une suppuration extrêmement abondante, & au quinzième jour elles pénétrèrent jusques dans la vessie; peu à peu les fistules se guériront, un reste de dureté qui étoit dans le canal se fondit, & les urines coulerent très-librement, en sorte qu'au bout d'un mois je me promenois au Palais Royal, & depuis ce tems j'ai vaqué à mes affaires.

Il faut vous dire que M. Daran avant que de traiter ses malades, leur fait faire un exposé de leur maladie & de tous les remèdes qu'ils ont faits, il fait ensuite constater ce même état par la visite d'un habile Médecin & d'un fameux Chirurgien, qui revisitent le même malade quand il est guéri & constatent la guérison. Ce fut le célèbre M. de Jussieu Professeur de Botanique au Jardin Royal, & M. Jallet habile Chirurgien de Paris qui me visiterent, & qui ont donné leurs certificats de ma parfaite guérison au bout de trois mois, mais dont je goûtois les avantages depuis deux. Plusieurs autres Médecins & Chirurgiens en ont été témoins & peuvent l'attester de même. Le Frère Côme a assisté exactement aux pansemens, & me dit que de pareilles guérisons étoient inconnues avant M. Daran, cependant quoique je fusse bien mal, j'ai eu la satisfaction de lui en voir guérir des plus malades que moi, & surtout un qui avoit cinq fistules au perinée à la racine du scrotum, & à qui les bougies ne pouvoient entrer que deux travers de doigt. Je me propose de rendre cette lettre publique afin que les malheureux comme moi, & à qui le nom ni la réputation de M. Daran ne seroient pas encore parvenus, sçachent qu'il y a un homme dans le monde qui les peut tirer de ce triste état, dans lequel la mort est préférable à une vie si douloureuse & si horrible qu'on ne peut se supporter soi-

même ni les autres. Je puis dire avoir éprouvé l'un & l'autre : quelle reconnoissance ne dois-je pas à mon liberateur ?

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime &c.

LE Sieur *le Bas* Graveur du Cabinet du Roi, & de son Académie Royale de Peinture, Sculpture & Gravure, continue toujours d'exciter & de satisfaire la curiosité des connoisseurs par de nouveaux ouvrages qui ne sçauroient manquer de lui attirer de nouvelles louanges. Il a mis depuis quelque tems au jour neuf estampes.

La premiere n°. 44. large d'environ un pied, onze pouces, quatre lignes, sur un pied six pouces & demi de hauteur, est d'après le précieux tableau de *Teniers* du Cabinet de Sa Majesté, où ce Peintre a représenté *les Oeuvres de miséricorde*.

Le ciel de ce tableau est fort clair, & les nuages en sont excellemment touchés. Sur le devant est un groupe composé de beaucoup de figures, formant ce que les habiles ont appelé la grappe de raisin, & qui est dans le goût qui a été suivi par les Peintres de la premiere classe, tels que le Titien, le Guide & autres, qui ont cherché à offrir à la vûe un tout agréable, tant par son union que par son intelligence.

On voit sur la premiere ligne une jolie nourrice tenant un poupon sur ses genoux ; un page lui verse du vin dans un gobelet, après en avoir versé à un enfant qui est près d'elle, & qui en buvant fait voir une grande impatience d'étancher sa soif. Derriere ces figures est une table sur laquelle sont plusieurs pains, qu'un vieillard vénérable & dis-

tingué par ses vêtements, distribue à une foule de pauvres de l'un & de l'autre sexe & de tout âge, parmi lesquels se trouve un homme chargé d'années, dont la tête sur tout est admirable.

Sur le même plan & à la droite de celui qui regarde cette estampe, est une vieille Dame respectable qui secondée d'une personne, sous les traits de laquelle Teniers s'est représenté, fournit des habillemens à un homme dont le corps est à demi nud, & à d'autres infortunés.

Sur le second plan paroît à la gauche du spectateur un personnage plein d'hospitalité, & qui convie deux pèlerins à venir se rafraîchir & se délasser dans sa maison.

Plus loin on apperçoit un Seigneur au pied d'une tour antique, lequel délivre des prisonniers. A côté de cette même tour, de grandes fenêtres ouvertes permettent de voir dans son lit un malade assisté par un homme charitable, & un Médecin qui considère son urine.

Vers l'horison du tableau, terminé par une Eglise champêtre & environnée de plusieurs arbres groupés, des Religieux & quelques autres personnes, donnent à un mort les honneurs de la sépulture.

Ce tableau est d'un fini & d'une beauté qui font juger que le Peintre a voulu s'y surpasser, & qu'il sembloit prévoir que cet ouvrage seroit quelque jour un des ornemens du Cabinet d'un des plus grands Monarques de la terre.

Quoiqu'il y ait plus de cent vingt ans qu'il a été peint, il a la même fraîcheur & le même éclat qu'il avoit lorsqu'il sortit de dessus le chevalet. Les curieux seront d'autant plus satisfaits de l'excellente estampe qu'en a gravée le Sieur le Bas, que par une glorieuse émulation il s'est efforcé de rendre l'effet de son burin égal à celui du pinceau

de Teniers, & de faire que ce morceau fût digne des suffrages du Roi auquel il a pris la liberté de le dédier & présenter, & qui, a bien voulu lui donner des témoignages de sa satisfaction & de son agrément.

La seconde estampe n°. 45. est un *lendemain de noces Flamandes*, d'après un tableau du Cabinet de M. le Marquis d'Argenson Brigadier des armées du Roi. Il suffit de dire que ce tableau est de la main de David Teniers, pour en faire connaître le bon goût & le prix.

La troisième n°. 46. représente *des Pêcheurs* d'après le même Teniers. Ce morceau tiré du Cabinet de M. le Marquis de Vence, est un des plus remarquables de ce Peintre, qui y a imité la manière de Rubens, & qui l'a peint avec un tel artifice que le blanc se détache très-sensiblement de dessus le blanc même. Au reste la nature y est excellemment représentée.

La quatrième n°. 47. est une *sixième vue de Flandres*: Teniers y a représenté des fumeurs & buveurs, & y a donné la vue d'un paysage admirable.

La cinquième n°. 48. d'après le même Auteur est intitulée *la Boudinière*, parce qu'une femme y fait du boudin. On y voit les joyeuses funérailles d'un porc. Sur le devant des enfans peints avec une extrême naïveté, s'y amusent à souffler dans une vessie, & dans le fond des hommes s'y rejouissent à table & devant un feu. Cette estampe est de la grandeur de celles de la Ferme & de la biffe-cour.

La sixième n°. 49. de la grandeur de l'estampe du *Fluteur*, représente un fumeur & son camarade. Teniers y a gardé sa naïveté ordinaire.

La septième n°. 50. d'après le même Peintre est un retour de *Guinguette*, & est le pendant de l'estampe nommée *Guinguette*. Plusieurs personnes y sont encore à table, mais plusieurs autres regagnent leur logis, après s'être bien conditionnées.

La huitième n°. 51. aussi d'après Teniers, est en ovale & renferme un vieillard qui le pot à la main carresse une femme assés aimable qui tient un verre. Une vieille ridée qui paroît l'épouse du vieil amoureux, regarde à la dérobée par une fenêtre avec des yeux étincelans & jaloux.

La neuvième est un paysage d'après *Ruisdall*. Au pied d'une agréable colline couverte d'arbrisseaux & de verdure, & sur laquelle un moulin est élevé, serpente une rivière, où il paroît un nauonnier avec sa barque. Un joli lointain y termine l'horison.

Le Sieur le Bas qui a déjà mis en lumière un volume contenant 150 de ses estampes, & qui se vend 160 liv. espère en donner un second, dont les neuf estampes décrites ci-dessus seront partie.

Pour avoir ces estampes bien conditionnées & des premières épreuves, il faut s'adresser chés l'Auteur à Paris, au bas de la rue de la Harpe, ou chés M. *Descamps* à Rouen, vis-à-vis Saint Amand.

Le 8 Novembre le Roi donna au Lord Louis *Drummond* fils du Duc de Melfort, le Régiment Royal Ecoissois, vacant par la mort du Duc de Perth son cousin.

NOUVELLES



NOUVELLES ETRANGERES,

S U E D E.

ON mande de Warsovie que le Sultan Calga , frere du Kan de Crimée , & qui s'est réfugié il y a quelque tems en Pologne , avoit crû pouvoir aller avec sûreté rejoindre ce Kan , mais que divers avis qu'il avoit reçus en chemin sur sa route l'avoient déterminé à revenir sur ses pas & que le Kan de Crimée l'ayant fait demander à la République de Pologne , le Sénat étoit fort embarrassé sur le parti qu'il prendroit dans cette conjoncture. Selon les nouvelles de Pétersbourg il paroît une Déclaration par laquelle l'Impératrice de Russie abolit les franchises dont jusqu'à présent les Ministres étrangers avoient jouï dans ses Etats. Les lettres de Constantinople marquent que le Grand Visir a été déposé & envoyé à Rhodes en exil. Il a pour successeur Abdula Pacha , Gouverneur de Natolie. Ces lettres confirment la nouvelle de la révolution arrivée en Perse & annoncent que les Persans ont placé sur le Trône un parent du célèbre Meriweis.

On apprend par les lettres de Pétersbourg du 7 Octobre que le Baron de Breitlach , Ambassadeur de la Reine de Hongrie , le Lord Hindford , qui réside en la même qualité de la part du Roi de la Grande Bretagne , & M. de Zwart , Résident de la République des Provinces Unies , ont eu le premier du mois dernier à Lappola une longue conférence au sujet des nouvelles propositions faites à l'Impératrice pour l'engager à fournir à sa Majesté

H

Britannique & aux Etats Généraux un Corps de trente mille-hommes. On assure que ces deux Puissances offrent de payer pour cet effet à sa Majesté Impériale un subside de cinq millions de florins de Hollande par an. Si cette négociation peut se conclure, les troupes que l'Impératrice enverra au secours des Alliés, s'assembleront dans les environs de Riga, où elles s'embarqueront pour être transportées à Lubeck. La Déclaration par laquelle sa Majesté Impériale a aboli les franchises dont les Ministres étrangers ont joui jusqu'à présent dans ses Etats, porte qu'à commencer du premier Janvier de l'année prochaine les Ambassadeurs & Ministres étrangers seront obligés, non-seulement de laisser visiter à la Douane toutes les marchandises & denrées qu'ils feront venir, mais encore de payer les droits auxquels elles sont sujettes; que de plus ils déclareront la juste valeur de ces denrées & de ces marchandises, s'ils ne veulent s'exposer à les voir retenues, en cas qu'on juge qu'ils les aient mises au-dessous de leur prix; que quoique ce Règlement regarde tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers, sa Majesté Impériale par des considérations particulières veut bien cependant n'y point comprendre le Baron de Breitelach & le Lord Hindford; qu'au reste elle les excepte seulement pour le tems qu'ils résideront dans cette Cour en qualité d'Ambassadeurs, sans que cela puisse tirer à conséquence s'ils changent de titre, ni en faveur de leurs successeurs; quand même ceux-ci viendroient à Petersbourg avec le même caractère.

Les lettres de Dantzick du 14 Octobre portent que suivant les avis reçus de Curlande & de Livonie, les troupes Russiennes qui sont sur les frontières, continuent d'être tranquilles dans les diffé-

vers quartiers où elles ont été distribuées. Il paroît qu'il n'y a encore rien de décidé au sujet du Traité de subside proposé à l'Impératrice de Russie par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces-Unies, & le bruit qui a couru que cette Princesse avoit demandé le passage par la Pologne pour trente mille hommes, est destitué de tout fondement. Les dernières nouvelles de Stockholm confirment qu'il a été établi une Commission pour examiner la conduite de quatre Sénateurs, accusés d'avoir entretenu des intelligences illicites; que deux de ces Sénateurs, sous prétexte de maladie, n'ont point comparu devant les Commissaires, & que les deux autres ont déclaré qu'ils ne pouvoient & ne devoient rendre compte de leurs discours & de leurs actions qu'à la Diète assemblée. Ces mêmes lettres marquent que M M- de Lantinghausen & de Zander, Lieutenans Généraux des armées du Roi de Suède, commanderont en Finlande sous les ordres du Baron de Rosen, & qu'ils sont partis pour se rendre dans cette Province.

On mande de Constantinople qu'un Corps considérable de Jannissaires s'est mis en marche vers les frontières de Perse, & que la Porte a envoyé à Erzerum une grande quantité de munitions de guerre, afin d'être prête à tout événement, si le Schach Nadir a été effectivement privé du Trône & de la vie, & si son successeur ne ratifie pas le Traité conclu par ce Prince avec sa Hautesse.

On mande de Stockholm du 15 du mois passé que l'affaire des quatre Sénateurs dont la Diète a jugé qu'il convenoit d'examiner la conduite, attire toute l'attention du public. Ces Sénateurs sont le Baron d'Acgerhielm, Grand Maréchal de la Cour, le Baron de Wrangel & les Comtes de Possé

& de Cronstedt. Les deux premiers, qui avoient d'abord prétendu ne devoir rendre compte de leurs actions qu'aux Etats assemblés, ont consenti de répondre aux Commissaires nommés pour les juger. En conséquence ils comparurent le 7 devant ce Tribunal, dont le Président leur remit les chefs de l'accusation intentée contre eux, en leur annonçant qu'on ne leur donnoit que le terme de huit jours pour travailler à leur justification. Les Comtes de Posse & de Cronstedt sont effectivement indisposés, ainsi qu'ils l'ont mandé au Comité secret, & ils ont promis de comparoître aussitôt que leur santé le leur permettroit. Le vaisseau *la Princesse Louise Ulrique*, appartenant à la Compagnie des Indes établie dans ce Royaume, est arrivé le 6 à Gottembourg. Il revient de la Chine, d'où il est parti le 22 du mois de Février, & sa charge consiste en six cent trente mille cinq cent livres de thé, seize mille deux cent quatre-vingt-quinze livres de nacre de perle, soixante & quinze lingots d'or, une grande quantité de porcelaine & d'étoffes de soye.

Le Roi a disposé de plusieurs emplois qui vacuoient dans le Civil & dans le Militaire, & sa Majesté a nommé M. Konigstedt Adjudant Général du Baron de Rosen, Gouverneur de Finlande.

Les lettres de Pétersbourg marquent que le Lord Hindford, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & M. Zwart, Résident de la République des Provinces Unies, ont de fréquentes conférences avec le Comte de Bestuchef, au sujet des trente mille hommes que ces deux Puissances demandent que la Russie leur fournisse.

Les nouvelles de Pétersbourg portent qu'on a appris par les dernières lettres d'Archangel que le Prince de Brunswick Beveren, veuf de la Princesse

se Régente de Russie, avoit été dangereusement malade, mais qu'il commençoit à se mieux porter. Ce Prince a renouvelé ses instances pour obtenir la permission de retourner en Allemagne, & depuis quelque tems on a lieu de croire que l'Impératrice lui accordera sa demande. Il vient d'arriver de Constantinople un courier par lequel M. de Nepluef, Résident de sa Majesté Impériale à la Porte, confirme la nouvelle de la mort de Thamas Kouli Kam, & de la révolution dont cet événement a été suivi. Le Baron de Breitlach, Ambassadeur de la Reine de Hongrie, reçut le 13 du mois dernier de Vienne quelques dépêches, qu'il alla sur le champ communiquer au Comte de Betsuchef. Certaines difficultés ont retardé jusqu'à présent la conclusion du Traité de subside proposé à l'Impératrice par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces Unies, & selon les apparences cette Princesse ne prendra aucune résolution à ce sujet, avant le retour d'un courier que le Lord Hindford a fait partir pour Londres. On assure que si ce Traité se conclut, les trente mille hommes qui seront fournis par sa Majesté Impériale, seront tirés des troupes qui sont dans les Provinces intérieures de la Russie & non de celles qui depuis long-tems ont leurs quartiers dans la Livonie & sur les frontieres de la Curlande, où elles demeurent en conséquence des engagements pris antérieurement par cette Cour avec la Reine de Hongrie & avec sa Majesté Britannique. Le Gouvernement a envoyé ordre à tous les Commandans des Villes des Provinces cédées au Czar Pierre I. par la Suède, que les Régimens qui y sont en garnison fussent complets avant le premier du mois de Février de l'année prochaine. Il y a sur les chantiers deux nouveaux

vaiffeaux qui feront achevés incessamment & qui feront chacun de soixantē & six canons. Un des couriers de la Poste des lettres, en arrivant à Pétersbourg le 12, déclara que la malle lui avoit été enlevée sur sa route par des personnes masquées. Cet incident cause beaucoup d'inquiétude à plusieurs Ministres étrangers qui attendoient par ce courier des lettres de leurs Cours.

Suivant les avis reçus de Stockholm les Etats du Royaume de Suède ont abandonné à sa Majesté Suédoise la disposition de diverses charges. Les mêmes avis portent que l'Ordre de la Noblesse & les Députés des villes ont insisté fortement dans la Diette pour qu'aucun particulier ne pût faire de l'eau de vie dans le Royaume sans la permission du Gouvernement & sans payer un droit, mais que le Clergé & l'Ordre des Païsans refusoient de consentir à cette innovation. Ces avis ajoutent qu'il se présentoit une Compagnie qui demandoit de jouir exclusivement de la permission dont il s'agit, & qui pour l'obtenir offroit de donner tous les ans une somme considérable.

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne que le 9 du mois passé jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée des Etats de la Basse-Autriche, la Reine se rendit à cette assemblée avec les cérémonies accoutumées, & qu'après que sa Majesté se fut placée sur son Trône, le Comte de Zeylern Chancelier de cette Province, annonça de la part de la Reine aux Députés des Etats, que sa Majesté étoit vivement touchée de la nécessité où elle se trouvoit de leur demander si souvent des secours, que la durée de la guerre exigeoit indispensablement. Il ajouta

qu'elle étoit entièrement convaincue que le zèle qu'ils montroient pour son service & pour le bien public surpassoit leurs forces ; mais que c'étoit uniquement sur leurs dispositions à cet égard, qu'on pouvoit fonder l'esperance de parvenir enfin à une paix glorieuse & durable ; que la ferme résistance , opposée aux ennemis en Italie & dans les Pays-Bas , & l'augmentation des forces des Alliés pouvoient faire augurer favorablement de l'avenir ; que plus on faisoit des vœux pour la paix , plus on devoit travailler à se mettre en état de continuer la guerre ; qu'en agissant d'une façon contraire , on manqueroit le but qu'on se proposoit , & qu'on frayeroit à la France & à l'Espagne le chemin à de nouvelles conquêtes ; que la prudence reconnuë des Etats ne permettoit pas à la Reine de douter qu'ils ne pélassent ces réflexions avec toute l'attention possible , & qu'après avoir mûrement examiné les propositions qui leur seroient faites , ils ne prissent les résolutions les plus propres à prouver leur affection pour sa Majesté.

Le Comte Frederic de Harrach qui fait par *interim* les fonctions de Maréchal de la Basse-Autriche , répondit au nom des Etats que la plupart de leurs ressources étoient épuisées par les fréquens subsides qu'ils avoient fournis à la Reine , mais qu'ils reconnoissoient qu'ils avoient ressenti les premiers l'avantage de tous les efforts qu'ils avoient faits , puisque ces efforts leur procuroient la douceur de vivre toujours sous le gouvernement de sa Majesté , & la satisfaction de voir leurs anciennes constitutions & leurs privilèges solidement établis ; que leur propre intérêt , joint au contentement que la Reine vouloit bien témoigner de leur zèle & de leur fidélité , suffisoit pour les inviter à offrir avec empressement tout ce que

leur fâcheuse situation leur permettoit encore de donner. La Reine leur a fait demander neuf cent cinquante mille florins pour le subside ordinaire de cette année, cent cinquante mille pour subvenir aux dépenses des quartiers d'hyver, huit cent hommes de Cavalerie avec leurs chevaux, & le nombre accoutumé de soldats de recrues pour l'Infanterie. Il se tint le 11 un Conseil d'Etat, & le même jour sa Majesté après avoir visité les nouvelles Cazernes construites sur les remparts de cette Ville, alla à Herzendorff rendre visite à l'Imperatrice Premiere Douairiere. On attend incessamment un Ministre de la part de l'Electeur de Mayence & un autre de la part de l'Electeur de Baviere, lesquels recevront l'Investiture des Fiefs que ces Electeurs tiennent de l'Empire. Les Etats du Royaume de Hongrie doivent s'assembler ces jours-ci à Presbourg, afin de délibérer sur les moyens de faire éclater leur reconnoissance à l'occasion des nouveaux privilèges que sa Majesté leur a accordés.

On mande de Vienne du 23 Octobre qu'on a envoyé ordre au Régiment de Vieux Wolfenbuttel qui a ses quartiers dans le Royaume de Boheme, de marcher en Italie où l'on doit envoyer plusieurs autres Régimens & d'où l'on retirera une partie de la Cavalerie pour la faire passer dans les Pays-Bas. Le Nonce du Pape a eu depuis peu diverses conférences avec le Ministre du Roi de Prusse touchant l'Evêché de Breslau, dont sa Majesté Prussienne a disposé en faveur du Prince de Schaffgotsch. Un grand nombre de personnes de distinction sollicitent pour que la peine de prison perpétuelle prononcée contre le Baron de Tienx soit changée en un exil dans ses terres.

On apprend par les lettres de Berlin du 24 du

mois passé que l'Hôtel des Invalides que le Roi a ordonné de construire vis-à-vis de la porte d'Oranienbourg est presque entierement achevé. Ce magnifique édifice est composé d'un corps avancé & de deux aîles, terminées chacune par une Chapelle, dont l'une servira aux Catholiques & l'autre aux Protestans, Au-dessus de la principale porte on lit cette Inscription : *Laso & Invidio Militi.*

Les nouvelles de Dusseldorp du 31 portent qu'on a expédié les ordres pour que toutes les troupes de l'Electeur fussent complètes avant la fin de cette année. Suivant les avis reçus de Francfort M. Onslow Burrish Ministre du Roi de la Grande Bretagne doit se rendre à Ulm afin de joindre ses efforts à ceux du Comte de Cobenzel Ministre du Grand Duc de Toscane, pour faire consentir le Cercle de Suabe à l'association des Cercles antérieurs. On a sçu par les mêmes avis que le 26 les deux bataillons, fournis par le Prince de Hesse Darmstadt aux Etats Généraux des Provinces-Unies, s'étoient embarqués à bord des bâtimens qui doivent les transporter en Hollande. Les nouvelles de Ratisbonne portent que le Prince de Furstemberg principal Commissaire du Grand Duc de Toscane à la Diette de l'Empire, a donné sa démission, & qu'on croit qu'il aura le Prince de la Tour Taxis pour successeur. On mande de Hanover que le Comte de Raab Ministre du Grand Duc de Toscane auprès du Cercle de la Basse Saxe, confère souvent avec les Seigneurs Régens de l'Electorat.

Le Marquis du Chatelet de Grandfeille Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert, Grand Veneur du Margrave de Brandebourg Culmbach & l'un de ses Conseillers Privés, est mort à Bareith le 14 dans la trenté & uniéme année de son âge.

H v

On mande de Vienne qu'on a publié diverses Ordonnances pour lever de nouvelles impositions dans les Pays héréditaires. Il paroît, au sujet des recrues qui se font dans les villes de l'Empire pour les troupes de sa Majesté, un Règlement par lequel il est enjoint aux Officiers de n'y faire aucunes levées de soldats sans en avoir demandé préalablement la permission aux Magistrats, & de n'y enrôler personne de force.

Le bruit court que si la Charge de Grand-Maître de la Maison de l'Archiduc est donnée au Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, le Prince de Lobckowitz ira prendre le commandement des troupes de sa Majesté dans les Pays-Bas.

Les lettres de Berlin du 31 du mois passé portent que par un Edit qui a été publié depuis peu, il est dit que le Roi ayant été informé que les Etrangers établis dans ses Etats, & ceux qui desireroient de s'y établir, craignoient d'être exposés à la nécessité de porter les armes contre leur volonté, sa Majesté veut à ce sujet calmer leurs inquiétudes, que de nouveau elle les déclare, de quelque condition qu'ils soient, exempts à perpétuité eux & les leurs, de la milice & de tout enrôlemens par force; que sa Majesté les affranchit de plus pendant deux ans, de toute capitation, taxe personnelle, & charge de Bourgeoisie; que pour les indemniser des autres impositions qu'ils seront obligés de payer, on dressera un état des denrées qu'ils pourront consommer dans leurs maisons, en égard au nombre de personnes dont leur famille sera composée; qu'on calculera la somme à laquelle doivent monter les droits pris sur ces denrées, & qu'au commencement de chacune des deux années, pendant lesquelles ils doivent jouir d'une pleine franchise, la caisse des Fermes leur

avancera en argent cette somme dans les lieux où ils auront fixé leur domicile, que ceux qui vivront noblement seront dispensés de logemens de gens de guerre, & que s'ils sont de quelque distinction, la Majesté promet d'avoir soin d'eux & de leurs enfans, & de les employer, de quelque Religion qu'ils soient, dans des postes convenables à leur naissance & à leurs talens.

On apprend par les nouvelles de Cologne que la Bourgeoisie s'étant assemblée le 3 de ce mois extraordinairement pour délibérer sur la demande que la Reine de Hongrie a faite de mettre huit mille hommes de ses troupes dans cette ville pendant l'hiver, a résolu de représenter à la Cour de Vienne qu'on ne pouvoit se conformer à ses desirs sans violer la neutralité observée par l'Empire dans la guerre présente. Les deux bataillons que le Landgrave de Hesse Darmstadt fournit aux Etats Généraux des Provinces Unies, passeront le premier de ce mois près de cette Ville en allant aux quartiers qui leur ont été assignés. On mande de Francfort que les habillemens des Régimens que le Prince de Nassau fait lever dans ses Etats d'Allemagne sont déjà prêts, & qu'on doit incessamment les envoyer à Diest & à Hadamar où ces Régimens s'assembleront. Les mêmes lettres marquent que l'on continue avec autant de succès que de diligence les levées des soldats pour ces Régimens, dont le Prince de Nassau a déjà nommé la plupart des Officiers.

ESPAGNE.

ON a reçu avis que le Marquis del Puerto, Ambassadeur du Roi auprès de la République des Provinces-Unies, a remis le 4 aux Etats

H vj

Généraux un Mémoire qui porte que le 5 du mois d'Avril dernier ce Ministre leur a fait des plaintes de la part de sa Majesté, touchant un projet formé à Batavia pour attaquer la côte méridionale de la nouvelle Espagne; qu'en faisant ces plaintes il a requis qu'un pareil mépris des Traités fut puni dans la personne du Gouverneur Hollandois de cette Isle, lequel non-seulement a eu connoissance de ce projet, mais encore l'a favorisé; que le Marquis del Puerto a insisté en même tems sur le châtement des autres sujets de la République, qui ont eu part à une démarche si contraire à la bonne intelligence des deux Puissances; que maintenant il informe les Etats Généraux que par des lettres arrivées de la nouvelle Espagne & des Philippines, le Roi a appris qu'on a essayé d'exécuter l'entreprise méditée; que des vaisseaux ont paru sur la côte des établissemens Espagnols; qu'ils y ont débarqué des troupes, & que les Espagnols en cette occasion ont fait seize prisonniers tous Hollandois; que le Roi enjoint très-expressement à son Ambassadeur de mettre devant les yeux des Etats Généraux toute la griéveté d'un attentat si constaté, & de réitérer de la maniere la plus positive la demande de la punition la plus prompte & la plus sévère, tant du Gouverneur de Batavia que de tous ceux qui comme lui sont entrés dans le complot; & se sont unis avec les ennemis de l'Espagne pour inquiéter les sujets de sa Majesté; que le même Ambassadeur a ordre de ne point cesser ses instances jusqu'à ce qu'il ait obtenu une réponse formelle & une réparation satisfaisante, ce que le Roi se promet de l'amitié que sa Majesté mérite de la République des Provinces-Unies.

LE 12 du mois passé le Roi signa une proclamation pour faire assembler le Parlement le 21 du mois suivant. Sa Majesté a fait une nombreuse Promotion d'Officiers Généraux dans les troupes de la Grande Bretagne, ainsi que dans celles de l'Electorat de Hannover. Il a été résolu d'augmenter de huit mille hommes les troupes Angloises qui sont dans les Pays Bas. On parle de renforcer considérablement les autres troupes dont l'armée des Alliées est composée, & d'y ajouter plusieurs nouveaux Corps de troupes auxiliaires. Les quartiers d'hiver pour les troupes en Ecosse sont réglés. Un détachement de Dragons a reçu ordre de se rendre à Stamford dans le Comté de Lincoln pour donner la chasse aux contrebandiers dont cette Province est remplie. Suivant les derniers avis reçus d'Ecosse la flotte d'Islande est arrivée aux Isles Orcades, & les vaisseaux de guerre *l'Expérience* & *le Mercure* sont allés au-devant de celle qu'on attend de la Baye de Hudson. Plusieurs bâtimens Anglois ont été enlevés par les Corsaires de Dunquerque & de Port Louis. Les nouvelles d'Amérique confirment que vingt Corsaires tant François qu'Espagnols croisent entre la Caroline Meridionale & le Sandy-Hoeck, & que deux y ont fait un grand nombre de prises. Les habitans de l'Isle de la Barbade ont fait travailler à Londres à un magnifique vase d'argent orné de bas reliefs, dont ils se proposent de faire présent à l'Amiral Warren en reconnoissance des services qu'il a rendus aux Colonies Angloises pendant qu'il a commandé une escadre en Amérique.

On mande de Londres du 20 Octobre qu'on

doit expédier incessamment les ordres pour former plusieurs nouveaux Régimens d'Infanterie, dans lesquels on donnera de l'emploi à la plupart des Officiers qui ont servi dans les Régimens que divers Seigneurs avoient levés pendant les troubles d'Ecosse. Quelques-uns des Corps qui ont le plus souffert dans la dernière campagne reviendront en-Angleterre. Le Ministère est occupé à l'examen de divers projets pour subvenir aux dépenses de l'année prochaine & pour soutenir le crédit public. Dans l'un de ces projets on propose d'imposer une taxe depuis cinq jusqu'à vingt schellins par an sur les enseignes des boutiques, & d'obliger chaque Marchand, qui n'en a point, d'en prendre une pour laquelle il payera à proportion du loyer de la maison qu'il occupe. Les Commissaires de l'Amirauté font équiper plusieurs bâtimens destinés à porter des vivres à l'escadre que l'Amiral Bing commande dans la Méditerranée. On assure que deux vaisseaux de guerre Anglois ont fait échouer à quelques lieues de Porto Rico un navire Espagnol richement chargé. Quelques troupes du Roi lesquelles avoient été envoyées dans les montagnes d'Ecosse pour y réparer les chemins, ont été attaquées par un parti de montagnards qui les a obligées de se retirer. Le Gouvernement a ordonné à plusieurs Messagers d'Etat d'aller arrêter à Lincoln diverses personnes suspectes. Le Comte de Middlesex a obtenu la charge de Premier Ecuyer du Prince de Galles. Les actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre-vingt-dix-neuf; celles de la Banque à cent vingt-cinq un quart, celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf & demi, & les annuités à quatre-vingt seize, trois huitièmes.

On mande de Londres du 27 Octobre que l'Escadre dont le commandement a été donné à l'Amiral Boscawen, est actuellement assemblée à Spithéad. Elle composera conjointement avec les vaisseaux de guerre qui sont déjà dans les mers des Indes, une des plus fortes armées navales qu'on y ait encore vûes. On fit partir le 23 de Wolwich plusieurs chariots chargés de toutes sortes d'instrumens de guerre destinés à être embarqués sur cette escadre. Les Commissaires de l'Amirauté font équiper le vaisseau de guerre *le Port Mahon*, qui doit aller croiser sur les côtes de l'Acadie. Une flotte marchande de cent quinze navires, venant de l'Amérique sous l'escorte des vaisseaux de guerre *le Lyon & le Suffolck* est attendue dans les Ports d'Angleterre. Le Roi s'est rendu à Londres de Kensington le 10 de ce mois, & l'on comptoit que le Duc de Cumberland ne tarderoit pas à revenir des Pays Bas.

L'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, est mort en cette Ville le 21 de ce mois âgé de soixante-sept ans.

Les actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent sept, un quart; celles de la Banque à cent vingt-six, un quart; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf & demi, & les annuités à quatre-vingt-dix-neuf, sept huitièmes.

Les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné qu'une escadre allât à la rencontre d'une flotte qu'on attend de la mer Baltique. Ils font équiper avec toute la diligence possible plusieurs vaisseaux de guerre, qui iront croiser le long des côtes pour les mettre à l'abri de toute insulte de la part des ennemis. On travaille aussi avec beaucoup de vivacité à radouber tous les bâtimens en état de ser-

vir , & le nombre des ouvriers employés dans les chantiers de Deptford , de Chatham & de Woolwich , a été considérablement augmenté. Une flotte marchande composée de cent dix navires , & qui étoit partie de l'Isle de Saint Christophe le 6 du mois de Septembre dernier , ayant été surprise le 15 du même mois à cent cinquante lieues des Isles Bermudes par une violente tempête , a été entièrement dispersée. Il n'en est arrivé que trente-cinq bâtimens dans les Ports d'Angleterre , la plûpart des autres ayant péri & quelques-uns ayant été pris par des Corsaires François. Le vaisseau de guerre *le Lyme* , qui avec le vaisseau *le Suffolk* servoit d'escorte à cette flotte , s'est brisé contre un écueil & l'on est fort inquiet du *Suffolck* qui a été démâté & a une voie d'eau. Deux bâtimens que le Gouvernement avoit envoyés à la Baye de Hudson pour découvrir de ce côté un passage vers les Indes Orientales , sont revenus sans avoir réussi dans leur entreprise. On a fait partir pour Harwich les équipages qui doivent amener à Londres le Duc de Cumberland à son retour de l'armée. Les Evêques de Londres & de Salisbury s'étant excusés d'accepter l'Archevêché de Cantorbery à cause de leur grand âge , on croit que cet Archevêché sera donné à l'Archevêque d'Yorck , & que l'Archevêché d'Yorck est destiné à l'Evêque de Bangor. Selon les lettres de Dublin le Comte de Harrington y a fait le 14 du mois dernier l'ouverture du Parlement du Royaume d'Irlande.

PROVINCES - UNIES.

L Es lettres de la Haye du 18 Septembre portent que le Comte de Sandwich , Ministre

Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne auprès des Etats Généraux , ayant écrit au Marquis de Puyfieurx Ministre & Secretaire d'Etat du Roi Très-Chrétien , que sa Majesté Britannique agréoit le choix d'Aix-la Chapelle pour y reprendre les conférences de paix , & qu'elle étoit déjà informée d'avance que ses Alliés non-seulement n'y feroient aucune opposition , mais étoient disposés à y envoyer leurs Ministres pour traiter de leurs interêts respectifs , le Marquis de Puyfieurx a répondu au Comte de Sandwich que Sa Majesté Très-Chrétienne désirant toujours avec la même sincérité tout ce qui peut tendre au rétablissement du repos public , avoit appris avec satisfaction que le Roi de la Grande Bretagne fut dans l'intention de reprendre les conférences dans la ville ci-dessus indiquée ; que comme le Roi de France étoit instruit que cette ville conviendroit aussi au Roi Catholique & aux Puissances Alliées des deux Couronnes , le Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne & ceux de ses Alliés s'y rendroient pour s'y trouver en même tems que le Ministre d'Angleterre & ceux des Cours Alliées de cette Puissance. Le Marquis de Puyfieurx a demandé en même tems au Comte de Sanwich de lui adresser des Passports de sa Majesté Britannique , de la Reine de Hongrie & des Etats Généraux , tant pour le Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien aux conférences que pour ceux d'Espagne , de Gènes & de Modène , & il a offert des Passports de Sa Majesté Très-Chrétienne pour les Ministres de la Grande Bretagne & pour ceux de ses Alliés. Le Marquis de Puyfieurx a représenté aussi qu'afin d'éviter toute discussion & tout retardement dans l'expédition réciproque des couriers, il faudroit préalablement que le Roi d'Angleterre , la Reine

de Hongrie & les Etats Généraux, convinrent avec le Roi de France & avec ses Alliés, que la communication sera entièrement libre pour tous les Exprès que les Plénipotentiaires respectifs voudront envoyer à leurs Cours. Le 18 Octobre le Prince Stathouder revint du camp d'Oudenbosch. Les Magistrats de Fleffingue & de Weere ont proposé dans l'assemblée des Etats de Zélande de déclarer le Stathouderat héréditaire dans la Maison de ce Prince, même en faveur de la ligne féminine. Le Mémoire présenté pour le même sujet par le Corps de la Noblesse de la Province de Hollande & de Westfrise, porte que les Nobles ayant murement examiné la Constitution de la Régence des Provinces-Unies, ils jugent que la République ne peut absolument subsister sans un Chef; que dans le tems qu'elle a été privée de cet appui, elle a été menacée de sa ruine totale, & qu'elle ne s'est jamais tirée de ce danger qu'en se choisissant un Stathouder; que d'ailleurs il paroît qu'elle est parvenue sous la conduite des Princes de la Maison de Nassau à un tel degré de grandeur, que non-seulement elle a été recherchée de ses voisins, mais qu'elle s'est rendue par tout redoutable, qu'on a déjà éprouvé les heureux effets de la résolution prise depuis peu de renouveler le Stathouderat; que tous les Hollandois bien intentionnés doivent être saisis d'effroi à l'aspect des malheurs auxquels la République seroit exposée si le Prince de Nassau venoit à manquer, sur tout ce Prince n'ayant point de descendant mâle, & sa postérité ne consistant que dans une jeune Princesse; qu'il est absolument nécessaire de prévenir, autant qu'il est possible, les suites que pourroit avoir un événement si fâcheux; que l'unique moyen d'y réussir est d'établir dans la famille de

ce Prince, & en faveur de ses descendans des deux sexes la dignité de Stathouder, en prenant les précautions qu'on jugera les plus convenables pour le bien de la République; qu'en conséquence les Nobles pensent qu'il convient de régler qu'en cas de mort du Prince de Nassau, le Stathouderat & les Charges de Capitaine & d'Amiral Général soient dévolue à ses descendans mâles, si pour lors il en existe, & à leur défaut à ses descendans dans la ligne feminine, bien entendu néanmoins que lesdites Charges & dignités ne pourront être possédées ni exercées par aucun desdits héritiers mâles ou femelles, qui seroit revêtu de la dignité Royale ou Electorale; que de plus la Princesse à qui le Stathouderat passera, ne se mariera que du consentement & avec l'approbation des Etats de Hollande & de Westfrise, & qu'avec un Prince de la Religion Réformée, lequel ne soit ni Roi ni Electeur; qu'elle prendra le titre de Gouvernante, & qu'elle aura la faculté d'établir un Représentant pour avoir séance dans le Conseil d'Etat, & pour exercer les fonctions de Capitaine & d'Amiral Général de la Province, mais que cette Princesse sera obligée de ne choisir pour Représentant qu'un Prince qui ne soit non plus ni Roi ni Electeur, qui professe la Religion Reformée, & qui soit agréable aux Etats de la Province; que si les descendans mâles ou femelles, lorsqu'ils succéderont au Stathouderat sont encore mineurs, la Princesse leur mere exercera cette dignité comme tutrice & sous le titre de Gouvernante, avec le même pouvoir d'établir un Représentant sous les restrictions stipulées; qu'au défaut de Princesse mere pendant la minorité, les Etats de Hollande & de Westfrise pourvoiront à tout ce qui regardera la tutelle & le choix d'un Représentant dans la forme prescrite;

que les Nobles désirent que cette affaire soit proposée à l'assemblée des Etats Généraux des Provinces-Unies, & que ladite assemblée établisse pareillement & avec toutes les précautions & conditions ci-dessus énoncées la succession du Stat-houdetat & des Charges de Capitaine Amiral Général en faveur des descendans mâles & femelles de la Maison de Nassau. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise reprirent le 7 leurs délibérations. A l'exemple de cette Province, celle d'Utrecht a consenti à la levée du cinquantième denier. Dans la Province de Zélande la ville de Middelbourg a donné aussi son consentement à cette imposition, & l'on ne doute pas que les autres villes de la Province n'en fassent de même. Le Comte de Golowkin Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Imperatrice de Russie, a eu, ainsi que M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse, une conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux. On continue d'assurer que le Roi de la Grande Bretagne & la République renouvellent leurs instances auprès de l'Imperatrice de Russie, pour l'engager à fournir aux deux Puissances moyennant un subside, un Corps de troupes auxiliaires de trente mille hommes.

On mande du 25 que les troupes dont l'armée des Alliés est composée, commencent à se séparer. Plusieurs Régimens Anglois seront mis en garnison dans Bois-le-Duc, & l'on distribuera le reste des troupes de cette Nation à Bréda & dans les Places voisines. Les Hanoveriens prendront des quartiers dans l'Over-Iffel & dans le Pais de Gueldres. Il n'est pas encore décidé où les troupes réglées de la Reine de Hongrie passeront l'hiver. A l'égard des troupes irrégulières, elles seront pos-

tées sur les frontières de la Baronie de Breda & de la Mairie de Bois-le-Duc. On laissera un détachement considérable à Oudenbosch pour la garde des Lignes qu'on y a construites. Le 22 Octobre le Duc de Cumberland arriva de l'armée, Le Prince Stathouder alla sur le champ lui rendre visite, & le conduisit à la Maison du Bois, où ils dînèrent avec la Princesse de Nassau. On compte que le Duc de Cumberland partira le 27 pour retourner en Angleterre. Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany est arrivé aussi à la Haye & l'on y attend le Prince Frederic de Hesse.

On a reçu avis de Berlin que le Général Keyth étoit entré au service du Roi de Prusse, qui l'avoit déclaré Feldt-Maréchal.

Suivant les nouvelles de la Haye du 2 de ce mois, M. Chiquet chargé des affaires du Roi de France a remis depuis peu aux Etats Généraux un nouveau Mémoire de l'Abbé de la Ville, Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès de cette République. Il est dit dans ce Mémoire que le Roi de France a appris avec une extrême surprise que le Vice-Amiral Schriver s'est emparé du navire François *le Franc Masson* venant des Isles Françaises de l'Amérique, & qui portoit à Bordeaux du sucre, du café & d'autres marchandises; que la prise de ce bâtiment paroît confirmer le bruit qui s'est répandu que l'escadre commandée par ce Vice-Amiral n'avoit établi sa croisière dans le Golfe de Biscaye que pour courre sur les vaisseaux François, que cependant Sa Majesté Très-Chrétienne veut bien encore suspendre son jugement à cet égard, mais qu'elle demande formellement la restitution actuelle & immédiate du navire *le Franc Masson*, & le dédommagement dû aux particuliers qui y sont intéressés, & qu'elle se

réserve de demander aussi la satisfaction qui sera convenable, lorsque les Etats Généraux lui auront donné une explication précise des prétextes sur lesquels leur Vice Amiral a pu se porter à attaquer un bâtiment François, chargé de marchandises du crû des Colonies Françaises, & parti d'une de ces Colonies pour venir directement dans un Port de France; que le Roi de France a toujours eu une attention particulière à empêcher que les circonstances de la guerre présente n'apportassent aucun obstacle à la navigation des Sujets des Provinces-Unies, malgré les violences commises par les Anglois, & malgré l'indifférence que les Etats Généraux ont fait paroître sur un objet si intéressant pour les François & même pour les Sujets de la République; que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a point cessé d'accorder la protection la plus efficace aux vaisseaux Hollandois qui ne se sont point écartés des règles établies, & que ces vaisseaux ont toujours trouvé la même liberté & la même sûreté pour leur commerce, soit dans les Ports de France, soit à la mer de la part des vaisseaux de guerre & des Corsaires François; que quoique les Etats Généraux paroissent s'être conduits par des principes & par des vûes tout-à-fait contraires, le Roi de France ne sçauroit se persuader qu'ils aient autorisé l'entreprise du Vice-Amiral Schriver, mais que cet événement a été précédé de circonstances que Sa Majesté Très-Chrétienne ne peut plus dissimuler, & qui semblent annoncer de la part de la République un changement total par rapport au commerce des deux nations; que dès le mois de Juillet les Etats Généraux rendirent une Ordonnance pour défendre de faire sortir des Provinces Unies, non-seulement les marchandises réputées de contrebande

relativement aux Païssances qui sont en guerre, mais encore une infinité d'autres marchandises qui sont libres dans les vaisseaux neutres; que le dispositif de cette Ordonnance faisoit assés connoître l'objet de la prohibition qu'il contenoit, & que les Etats Généraux, comme s'ils avoient voulu ne point laisser d'équivoque à ce sujet, ont fait publier au commencement du mois de Septembre un second Placard, par lequel, en mettant quelques légères modifications à des articles de peu de conséquence de la première Ordonnance, ils donnent aux autres articles l'extension la plus rigoureuse, & en font une application expresse & positive contre la France; que les choses ont été portées encore plus loin sur cette matière; que plusieurs vaisseaux Hollandois avoient été chargés pour le compte de quelques Négocians François, de diverses marchandises qu'ils devoient transporter de la Méditerranée & de la mer Baltique dans des Ports de France; qu'au lieu de suivre cette destination, les Capitaines de ces navires, contre la foi publique, ont porté ces marchandises en Hollande, où elles ont été débarquées & retenues; que Sa Majesté Très-Chrétienne ne peut refuser aux plaintes, tant des Négocians François que des Etrangers, & même des Hollandois qui sont établis dans son Royaume, de demander aux Etats Généraux que leurs Ordonnances des mois de Juillet & de Septembre soient requises; qu'il soit expédié des ordres prompts & efficaces pour que les Capitaines des bâtimens dont on vient de parler, & tous ceux qui pourroient se trouver dans le même cas, suivent leur destination avec leurs chargemens pour les Ports de France, & pour qu'ils soient tenus de dédommager les intéressés aux chargemens de

toutes les pertes que le retardement leur aura occasionnées ; que de plus la République fasse punir ces Capitaines , eû égard à leur infidélité , & au préjudice qui en résulte pour la confiance du Pavillon Hollandois ; que ce n'est que par une exacte & juste égalité que le commerce peut se soutenir entre deux nations ; que si les Ordonnances , desquelles le Roi de France est obligé de demander la révocation subsistoient , & si les entreprises dont il se plaint demeueroient impunies , il ne seroit plus question de cette égalité , & que les Négoçians des Provinces-Unies l'ont eux-mêmes senti ; que Sa Majesté Très-Chrétienne ne doute point que les Etats Généraux ne soient frappés des mêmes motifs & des mêmes objets , & qu'elle s'attend que le parti qu'ils prendront la confirmera dans les dispositions où elle a été jusqu'à présent de favoriser le commerce des Sujets de la République dans son Royaume , & de protéger leur navigation, lorsqu'ils ne s'écarteront point des loix prescrites par les Traités & par les Ordonnances. Le Prince de Nassau a été proclamé Stathouder héréditaire de Zélande par les Etats de cette Province. Les Magistrats de la ville de Campen l'ont déclaré aussi Stathouder héréditaire de la Province d'Over-Yssel , & les Villes de Doefbourg & de Groll dans le Comté de Zutphen lui ont accordé le même titre pour la Province de Gueldres. Il s'est tenu à la Maison du Bois chés ce Prince plusieurs Conseils , auxquels le Duc de Cumberland a assisté , ainsi que le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany , & dans lesquels on a réglé la répartition des quartiers d'hyver pour les troupes des Alliés. Elle se fera de sorte que les frontieres de la République soient suffisamment couvertes par les garnisons considérables qu'on mettra dans les

Places

Places fortes, & par la Cavalerie qu'on distribuera dans les bourgs & villages du plat pays, ce qui formera une chaîne de communication depuis Bois-le-Duc & Bréda jusqu'à Liège. Le Duc de Cumberland se propose de faire un voyage à Oudenbosch avant que de s'embarquer pour retourner à Londres. M. Adriani chargé des affaires du Grand Duc de Russie, comme Duc de Holstein, ayant reçu de ce Prince ses Lettres de Rappel en a donné part aux Etats Généraux. Ils ont envoyé ordre à M. Zwart leur Résident à Pétersbourg, de prendre le titre de leur Envoyé Extraordinaire auprès de l'Imperatrice de Russie. On assure que M. Onno Zwier Van Haren, Député de la Province de Frise au Conseil d'Etat, doit aller négocier en Suisse un Corps de troupes pour le service de la République, & que le Comte de Wartensleben se rendra dans diverses Cours d'Allemagne, afin d'y exécuter une pareille commission. Le bruit court aussi qu'il a été résolu de mettre en mer au Printems prochain une nombreuse escadre. Les Etats Généraux ont accepté l'offre qui leur a été faite par le Prince de Saxe Hildburghausen de lever un nouveau Régiment.

Le Comte de Hordt Capitaine d'une des Compagnies Franches du Corps commandé par M. Cornabé, a obtenu du Prince Stathouder un Brevet de Colonel.

On mande de la Haye que le 8 de ce mois le Duc de Cumberland accompagné du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, partit pour aller à Bréda d'où il se rendra à Oudenbosch. On croit que ce Prince reviendra à la Haye avant que de retourner à Londres. Les Etats de la Province d'Over-Iffel ont déclaré le Prince de Nassau Stathouder héréditaire. Les villes de Hadderwick, de Wagenin-

gen & de Hattum dans la Province de Gueldres ; ont établi aussi l'hérédité du Stathouderat. Le 7 les Députés de la ville de Rotterdam annoncerent à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise que leur ville avoit pris la même résolution. Ils donnerent en même tems avis à cette assemblée que ladite ville avoit réglé qu'à l'avenir elle vendroit les charges & les emplois qui dépendent d'elle, afin d'en employer le produit aux besoins communs de la République, & que si les autres villes de la Province ne jugeoient pas à propos de suivre cet exemple, ce produit serviroit à diminuer, autant qu'il seroit possible, le nombre des dettes de la ville de Rotterdam.

I T A L I E.

DE CONI le 5 Octobre.

EN conséquence de la résolution prise dans un Conseil de guerre qui se tint le 28 du mois dernier, le Roi de Sardaigne a transféré ici son Quartier. Les troupes Allemandes & Piémontoises qui étoient dans la vallée de Sture, en sont décampées à cause de l'abondance des neiges. On a laissé cependant quelques postes en avant, un entre autres à Peilaporco, & un à Sambucq sous les ordres du Comte de la Trinité. Le Comte de Browne a fait rapprocher de Borgo San Dalmazzo les troupes qu'il commande. On assure que ces troupes retourneront dans peu en Lombardie pour y prendre des quartiers d'hyver. Celles à la tête desquelles est sa Majesté sont cantonnées à Limon, à Rubillanté, au Vernant & à Roccavione. Quelques-unes doivent aller renforcer celles commandées par le Baron de Leutrum.

*Du Camp du Baron de Leutrum à Dolce
Aqua le 6 Octobre.*

IL y eut le 29 du mois dernier un ouragan si violent que toutes les tentes des Officiers & les barraques des soldats furent emportées par le vent. A la faveur de ce désordre cent cinquante hommes de la garnison du Château de Vintimille firent une sortie pour surprendre nos Corps de garde, mais l'Officier qui commandoit le détachement ennemi, ayant été blessé dans une des premières décharges de mousqueterie le détachement rentra dans le Château, après nous avoir tué quelques soldats. Le mauvais tems empêche absolument le Baron de Leutrum de former aucune entreprise, & ce Général jusqu'à présent est obligé de se borner à faire continuer les travaux des retranchemens commencés. Selon le rapport des déserteurs l'Infant Don Philippe a distribué son Infanterie de la maniere suivante, trois bataillons à Monaco, deux à la Turbie, un à Notre-Dame de Laghette, quatorze à Eze, huit sur la droite du Drapt, neuf à la gauche du Château de ce nom, cinq à Sainte Catherine, douze à la Trinité, un pareil nombre à Castelnovo, cinq à Tourrette, huit à l'Abbaye de Saint Pons, six à Levenzo, & quatre pour la garde des ponts sur le Var. Les ennemis ont attaqué au Moulinet une garde avancée, dont i's ont fait le Commandant & quelques soldats prisonniers.

De Gènes le 7 Octobre.

LE 2 de ce mois le Duc de Richelieu qui étoit arrivé ici quelques jours auparavant, eut son audience publique du Doge. Six Députés de la République étant allés prendre ce Duc dans l'Hôtel qu'il occupe, il se rendit avec eux au Palais étant suivi de plus de quatre cent Officiers François, Espagnols & Génois. Il trouva à Saint Ciri toute la Noblesse qui l'attendoit & qui le conduisit à l'audience. On chanta le 4 avec beaucoup de solennité le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, en action de grâces des succès qu'il a plu à Dieu d'accorder pendant le cours de cette année aux armes de Sa Majesté Très-Chrétienne. A quatre heures après-midi le Maître des Cérémonies avertit le Duc de Richelieu que le Doge l'attendoit pour assister avec lui à cette cérémonie. Aussi-tôt ce Duc accompagné de deux Nobles, prit le chemin du Palais & il alla avec le Doge à l'Eglise Métropolitaine. Ils s'y placèrent, le Doge à la droite de l'Autel dans son Siège accoutumé, & le Duc de Richelieu de l'autre côté sur un Prié-Dieu couvert d'un tapis. Après le *Te Deum* & la Bénédiction du Saint Sacrement, ce Seigneur reconduisit le Doge au Palais jusqu'à la Salle où le Doge l'avoit reçu. Ensuite le Duc de Richelieu se retira, & les principaux Officiers de la République le suivirent jusqu'au pied de l'escalier. Toutes les troupes furent sous les armes pendant le *Te Deum*, & l'on fit trois salves de l'artillerie des remparts. Le soir toutes les maisons de la ville furent illuminées. Avant-hier le Comte de Lannion marcha avec trois cent hommes du côté de Sestri du Levant, mais on ne sçait pas encore quelle est

l'expédition dont il est chargé. Un détachement des troupes Espagnoles s'est porté en même tems à Arenzano. Le Marquis de Bissy se dispose à retourner à l'armée commandée par l'Infant Don Philippe.

DE TURIN le 8 Octobre.

ON a appris que le Corps combiné de troupes Françaises, Espagnoles & Génoises, qui s'est approché de Tortone, s'est avancé le 25 du mois dernier à Borgo Novo, & qu'ayant contraint la plûpart des habitans de le suivre, il a marché à Ottone où le Commandant de ces troupes avoit envoyé d'avance ses ordres pour leur préparer des logemens; que le lendemain ces mêmes troupes s'étoient rendues à Torriglia; qu'elles y avoient été renforcées de six cent soldats & d'un grand nombre de payfans armés; que le 27 elles avoient poussé jusqu'à Brola, à deux milles de distance de Varzio, & qu'elles s'étoient emparées le 28 de Bobbio. Elles s'y sont arrêtées pour percevoir les contributions. Aussi-tôt que le Gouverneur de Tortone a reçu ces nouvelles il en a donné part au Général Nadasti, qui a fait marcher les deux bataillons du Régiment de Marschall par Seravalle & le Val de Ratti, pour obliger les ennemis de se retirer. On a fait avancer du Milanez deux détachemens d'Infanterie du côté de Bardi & de Campione, & un détachement de Hussards vers Brone & la Stradella.

De Tortone le 14 Octobre.

LE Corps de troupes Françoises, Espagnoles & Génoises, qui s'étoit avancé dans les environs de cette Place, s'est partagé après s'être emparé de Bobbio en plusieurs détachemens, dont l'un a exigé de Montalto & des villages voisins de fortes contributions sous peine d'exécution militaire. Un autre a fait payer dix-huit mille livres par la Communauté de Varzio, quatorze mille par celle de Zavatella, & six mille par celle de Godiasco. Tous les bestiaux des Districts de Brono & de Stradella ont été enlevés par un troisième détachement, qui s'étant porté ensuite à Castel Giovanni, a pillé les équipages de trois Compagnies du Régiment de Dragons de Piémont. Ces courses ont duré jusqu'au 4 de ce mois que le Marquis de Malespina, ayant fait prendre les armes à trois mille paysans, à la tête desquels s'est mis le Régiment de Trips, les ennemis ont abandonné Bobbio & Varzio, & se sont retirés de l'autre côté du Pont de Gavasso. Ils avoient laissé dans le Château de Zavatarello cent quarante-huit hommes, qui le 8 de ce mois se sont rendus prisonniers de guerre. On est convenu par la capitulation que les Officiers conserveroient leurs armes, & pourroient aller où bon leur sembleroit sous des Passeports du Comte de Nadasti auquel on écriroit pour cet effet; qu'on leur laisseroit leurs chevaux, leurs mulets & leurs équipages après que la visite en auroit été faite; qu'aucun soldat ne seroit privé de son argent ni des autres effets qui lui appartiendroient; que les déserteurs seroient rendus & qu'ils auroient leur amnistie, pourvu qu'ils n'eussent rien emporté lors de leur

désertion ; qu'on ne répéteroit rien des contributions levées en nature dans le pays, & qui auroient été consommées par la garnison, qu'il seroit donné aux soldats malades tout ce dont ils auroient besoin ; qu'on feroit aux Officiers les chevaux & les voitures nécessaires pour le transport de leurs équipages ; que l'escorte pour la conduite des prisonniers seroit composée de troupes réglées en nombre suffisant ; que pour ce qui regarde le bétail, les mulets & les autres effets, qui se trouveroient dans le Château, appartenans à des particuliers, la reconnaissance en seroit faite par les principaux Otages, afin d'éviter la licence à laquelle le peuple pourroit se porter ; que les troupes qui ont fait le siège ne prendroient possession du Château qu'après l'exécution entière de cette capitulation, que lorsqu'on auroit satisfait à tous les articles les portes seroient remises à ces troupes ; que la garnison ne déposeroit ses armes que dans la seconde enceinte, & qu'elle seroit conduite à Gavi. Un détachement ennemi de quatre-vingt-huit hommes qui s'étoit enfermé dans le Château de Nebbiano, a capitulé aux mêmes conditions que la garnison de Zavatello. Sur la nouvelle qu'un Corps de troupes de la Reine de Hongrie marchoit à San Stephano, quelques Compagnies Françaises qui y avoient pris poste, se sont déterminées à la retraite. On a fait trente-huit prisonniers à Sainte Marguerite & trente-cinq à Pregola.

DE GENES le 18 Octobre.

L Estrois Forts que le Gouvernement a ordonné de construire, & les nouveaux ouvrages qu'il fait ajouter aux fortifications de cette ville sont

fort avancés. Par ces travaux elle n'aura presque rien à craindre de la part des ennemis, & pour en former la circonvallation, ils auroient besoin d'une armée de plus de cent cinquante mille hommes. Nous avons d'ailleurs des munitions pour six mois, & l'on en attend encore de divers endroits une grande quantité de toute espèce. On a fait venir de Calabre beaucoup de bombes qui étoient la seule chose dont on manquoit. Le Duc de Richelieu a visité les environs de la Place & tous les postes avancés, & après avoir fait avancer il y a quelques jours un détachement avec du canon du côté de Maggione, il vient de se mettre en marche à la tête d'un Corps considérable de troupes. On croit qu'il a dessein d'attaquer le Château de Campofredo. Un bataillon du Régiment de Brie est arrivé de France à Caprata. M. de Monteil à qui le Chevalier de Belloy avoit remis le commandement des troupes avec lesquelles il a fait une course dans le Parmésan, est revenu en cette Ville.

DE GENES le 28 Octobre.

IL est difficile d'exprimer la joie qu'a causé à Gènes la nouvelle des avantages remportés le 18 & le 20 du mois dernier sur les troupes de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne par l'armée que commande l'Infant Don Philippe. Le 15 le Duc de Richelieu, après avoir dîné chez le Prince Doria avec les principaux Officiers François & Espagnols, partit vers les trois heures après-midi pour Campomorone où un Corps de troupes l'avoit déjà devancé. Toutes les troupes auxiliaires se mirent le même jour en marche sur trois coloanes, dont l'une se porta vers Campo-

morone, la seconde à Notre-Dame de la Garde, & la troisième à Voltri. La première avoit avec elle quatre pièces de canon de trente-six livres de balle, plusieurs pièces de canon de campagne & deux mortiers. Ces troupes étoient accompagnées de quatre mille Travailleurs, commandés pour applanir les chemins & pour y traîner l'artillerie, dans les endroits où l'on ne pourroit se servir de chevaux & de mulets. Des obstacles insurmontables ayant rendu impossible l'exécution de l'entreprise pour laquelle on avoit fait ces dispositions, le Duc de Richelieu s'est contenté de chasser les ennemis de quelques postes où on a fait plusieurs prisonniers, & après avoir parcouru toutes les hauteurs de Voltri & reconnu Campofredo, Rossiglione & Voltagio, il est revenu à Gènes le 23. On travaille avec empressement à armer trois galères dont on ignore la destination. Le bruit court qu'on enverra le Comte de Lanion à la Spécie avec quatre bataillons de troupes Françaises, pour s'opposer aux tentatives que les ennemis pourroient faire de ce côté. Le Roi de Sardaigne ayant fait signifier aux Officiers Génois qui ont été faits prisonniers dans Sayone, & qui avoient été relâchés sur leur parole, de s'embarquer sur un feloucon qui est venu leur apporter cet ordre, & de se rendre à Mondovi, le peuple s'est mis en devoir de les empêcher de quitter cette ville, mais ces Officiers ayant représenté qu'ils ne pouvoient se dispenser avec honneur de suivre les intentions du Roi de Sardaigne, ils ont obtenu la permission de s'y conformer, & on leur a même avancé trois mois de leur paye.

Un Gentilhomme Lucquois est arrivé à Gènes avec caractère d'Envoyé de la République.

PRIX proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, pour les années 1748, 1749 & 1750.

LA ville de Toulouse célèbre par les prix qu'on y distribué depuis long-tems à l'Eloquence, à la Poësie & aux Arts, voulant contribuer aussi au progrès des Sciences & des Belles Lettres, a sous le bon plaisir du Roi, fondé un prix de la valeur de 500 liv. pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de cette ville.

Ce prix est une Médaille d'or, qui porte d'un côté les Armes de la Ville & de l'autre la devise de l'Académie.

Cette Médaille sera donnée à celui qui au jugement de la Compagnie aura le mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

Le sujet doit être alternativement Physico-Mathématique, Médico-Physique & de Littérature : on reviendra ainsi tous les trois ans au même genre, jusqu'à ce qu'on ait affecté un prix particulier aux Belles Lettres.

Le sujet proposé l'année dernière pour le prix de 1748 est d'assigner la nature & la cause de la rage, & quels en peuvent être les préservatifs & les remèdes.

L'Académie propose pour le sujet du prix de 1749 de fixer le tems où les Sciences & les Arts ont commencé à être cultivés chés les Volscs : & de marquer les changemens qu'ils occasionnerent dans les mœurs, les coutumes & la Religion de ces peuples.

Quoique dans le nombre des ouvrages qui ont été remis pour le prix de cette année, plusieurs ayant mérité les éloges de l'Académie, les fautes essentielles qu'elle y a remarquées l'ont déterminée à réserver le prix. Elle le joindra à celui de 1750, pour lequel elle propose encore de donner *la cause physique de l'applatiffement de la terre, tel qu'il a été déterminé par les opérations faites au Cercle Polaire, en France & sous l'Equateur.*

Ceux qui ont déjà remis des ouvrages sur ce sujet, pourront les présenter de nouveau, après y avoir fait les changemens qu'ils jugeront convenables.

Comme quelques Auteurs dans les ouvrages qu'ils ont présentés, n'ont cherché l'explication que d'un applatiffement indéterminé de la terre, sans même avoir égard aux variations de la pesanteur, observées à différentes latitudes, l'Académie croit devoir avertir qu'elle demande une cause qui en s'accordant avec ces variations, explique le degré d'applatiffement déterminé par les mesures.

Les sçavans sont invités à travailler pour ces prix, & même les associés étrangers de l'Académie; elle n'exclut que ses autres membres.

Ceux qui composeront pour les prix sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs ouvrages qui soit bien lisible, sur tout quand il y aura des calculs algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs ouvrages une Sentence ou Devise, mais ils n'y mettront point leur nom. Ils sont exhortés cependant à y attacher un billet séparé & cacheté, qui contienne la même sentence avec leur nom; leurs qualités & leur adresse: l'Académie exige même qu'ils

prennent cette précaution lorsqu'ils adresseront leurs écrits au Secrétaire, ce billet ne sera point ouvert si la pièce n'a remporté le prix.

Ceux qui travailleront pour les prix pourront adresser leurs ouvrages à M. l'Abbé de Sapté Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas il en donnera son Récépissé sur lequel sera écrite la sentence de l'ouvrage avec son numero selon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les paquets adressés au Secrétaire doivent être affranchis de port.

Les ouvrages pour les prix de 1748 & 1749 doivent être remis avant le premier Mars.

Et avant le premier Février pour l'année 1750.

L'Académie proclamera dans son assemblée publique du 25 Août de chaque année la pièce qu'elle aura couronnée.

Si l'ouvrage qui aura remporté le prix a été envoyé au Secrétaire en droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part.

Si il y a un Récépissé du Secrétaire le prix sera délivré à celui qui le remettra.

L'Académie qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.



MARIAGE ET MORTS.

LE 7 Novembre François-Louis *de Salignac Marquis de la Mothe Fenelon*, Brigadier des armées du Roi & Colonel du Régiment d'Infanterie de la Fere, né le 7 Novembre 172, fils de feu Gabriel de Salignac Marquis de Fenelon, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Conseiller d'Etat d'épée & Gouverneur du Quesnoy, ci-devant Ambassadeur Ordinaire en Hollande, & Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès de Soissons, mort le 2 Novembre 1746 de la blessure qu'il avoit reçue le même jour à la bataille de Raucoux, & de Dame Louise-Françoise Je Peletier de Villeneuve, a été marié avec Damoiselle Marie-Charlotte de Malon de Bercy née le 18 Mai 1729, fille de Louis-Claude de Malon de Bercy, ci-devant Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis; & de feu Dame Henriette-Victoire Colard morte le 21 Mai 1729. Voyez pour la Genealogie de la Maison de Salignac, ce qui en a été dit dans le Mercure du mois de Novembre 1746, fol. 202. à l'occasion de la mort de feu M. de Fenelon; pour celle de la famille de Malon, il suffit de dire ici qu'elle est marquée entre les premières de la Robe par son ancienneté, par les Charges & par ses alliances.

Le 28 Septembre Philippe-Louis *de Sintzen-dorff*, Cardinal Prêtre du titre de sainte Marie sur la Minerve; Evêque de Breslau, Prince de Neifs & de Gottkau, mourut à Breslau âgé de quarante,

huit ans, deux mois & quatorze jours, étant né le 14 Juillet 1699; l'Evêché de Raab lui avoit été donné en 1726, celui de Breslau en 1732, & le Pape Benoît XIII. l'avoit créé Cardinal le 26 Novembre 1727. Il étoit fils de Philippe-Louis Comte de Sintzendorff, Chambellan, Conseiller d'Etat, Chancelier de l'Empereur & Conseiller de la Cour Aulique, Ambassadeur en France en 1709 & en Angleterre, & ensuite Ambassadeur Plénipotentiaire, à la Haye & en 1728 au Congrès de Soissons, mort le 8 Février 1742, & de Rosine-Catherine - Isabelle Comtesse de Waldstein; il avoit pour frere Jean-Guillaume Comte de Sintzendorff né le 10 Novembre 1697, Marquis de Caravaggio du chef de sa premiere femme Blanche Sforce Visconti, mariée le 20 Octobre 1716, & morte l'an 1717, & lui remarié le 17 Janvier 1724 avec Joseph Princeesse d' Eggenberg &c. Voyez la Genealogie de cette Maison dans les Tables Genealogiques d'Hubners v. 2. fol. 623. & les Souverains du monde, vol. 3. fol. 303.

Le... Octobre Messire Alexandre de *Johann de Saumery* Evêque de Rieux depuis 1728, Abbé de Celles au Diocèse de Poitiers, mourut dans son Diocèse âgé de soixante-sept ans environ; il étoit fils de Jacques-François de *Johann de la Carre* Marquis de Saumery, Gouverneur & Capitaine du Château Royal de Chambort, Gouverneur & Grand Bailli de Blois, sous Gouverneur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, & enfin de la Personne du Roi Louis XV. & de Dame Marguerite-Charlotte de Montlezun de Besmaux.

Le 14 Luc-René du *Chastelet*, Marquis des *Chastelet & de Gransaille*, Chevalier de l'Ordre de Saint Hubert, Grand Veneur du Margrave de

Brandebourg Culmbach, & l'un de ses Conseillers Privés, mourut à Bareith en Franconie dans la 31^e année de son âge étant né le 18 Octobre 1716. Il étoit fils de René-François du Chastelet Marquis du Chastelet & de Granseille, Baron de Cirey en Vosges, Chambellan, Colonel des Gardes de S.A.R. François de Lorraine Grand Duc de Toscane, & de Dame Marie de Fleming d'Ardach, & sortoit de l'illustre Maison du Chastelet, dont l'Histoire Genealogique a été donnée au public par Dom Calmet Abbé de Senones, imprimée *in-fol.* à Nancy, en 1741. Voyez à la page 101.

Le 23 Armand de Bethune, Duc de Bethune Charost Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Lieutenant pour le Roi dans les Provinces de Picardie & du Boulonnois, Chef du Conseil Royal des Finances, Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes du Corps, Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais & du Fort de Niculay, mourut à Paris dans la 85^e année de son âge étant né le 25 Mars 1668. Il avoit eu l'honneur d'être nommé Gouverneur de la Personne du Roi Louis XV. le 13 Août 1722, & il avoit exercé cette Charge jusqu'à la majorité de Sa Majesté; il étoit fils de Louis-Armand de Bethune Duc de Bethune Charost, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie, Boulonnois & Pays reconquis, Gouverneur particulier de la ville de Calais & Capitaine des Gardes du Corps du Roi, mort le premier Avril 1717, & de Dame Marie Fouquet morte le 14 Avril 1716, grande-tante du Maréchal Duc de Belle-Isle; il avoit épousé le 23 Octobre 1680 Louise-Marie-Thérèse de Melun d'Espinoz, sa cousine germaine morte le 31 Oc-

tobre 1683 , & en avoit eu Louis-Joseph de
 Bethune Marquis de Charost , Colonel d'un Ré-
 giment d'Infanterie & Brigadier d'armée , tué à
 la bataille de Malplaquet le 4 Septembre 1709 ,
 sans laisser de fils de Marie Bruilart de la Borde
 qu'il avoit épousée le 17 Décembre 1704 , & rema-
 riée depuis en 1732 avec M. le Duc de Luynes
 &c. & Paul-François de Bethune né le 9 Août
 1682 , Duc de Bethune Charost , Pair de France
 & Chevalier des Ordres du Roi du 16 Mai 1728 ,
 Lieutenant Général des armées de Sa Majesté ,
 de 1719 , Lieutenant Général des Provinces de
 Picardie , Boulonnois & Places de Haynaut , &
 Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais ,
 Fort de Nieulay &c. ci-devant Capitaine d'une
 Compagnie des Gardes du Corps du Roi , lequel
 du mariage qu'il contracta le 13 Août 1709 avec
 Dame Jule-Christine-Regine-George d'Antrai-
 gues morte le 24 Août 1737 , outre les Dames
 Comtesse de la Vauguyon , & Marquise de Tessé
 ses filles , a eu pour fils François-Joseph de Be-
 thune Duc d'Ancenis , Pair de France , né le 7
 Janvier 1719 , Capitaine en survivance de son pere
 d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roi ,
 Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie ,
 mort le 26 Octobre 1739 , laissant de son ma-
 riage avec Dame Marthe-Elisabeth de Roye de
 Roucy de la Rochefoucaut , nièce de M. le Cardi-
 nal de la Rochefoucaut Archevêque de Bourges ,
 un fils unique nommé Armand-Joseph de Be-
 thune Marquis de Charost , né le premier Juillet
 1738. Voyez pour la Genealogie de la Maison
 de Bethune, l'une des plus grandes du Royaume,
 l'Histoire qui en a été donnée au public en 1636
 par le célèbre André du Chesne , & l'Histoire des
 Grands Officiers de la Couronne vol. 4. fol. 210.
 &c.

Le 26 mourut en son Château de Verneuil près Meulan Louis-Pierre de Roncé Seigneur & Marquis de Vernouillet par Lettres d'érection de 1723, sous la dénonciation du Marquis de Roncé Vernouillet, Lieutenant des Maréchaux de France dans les Prévôtés de Saint Germain, Prédial de Mantes, Bailliage de Meulan & dans les deux Vexins, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & ci-devant Capitaine dans le Régiment de Maulevrier; il étoit âgé de 79 ans étant né le 20 Février 1670; il avoit épousé le 27 Mars 1719 Dame Anne-Charlotte de Salabery, sœur de M. de Salabery Président de la Chambre des Comptes, de M. l'Abbé de Salabery Conseiller au Parlement, Abbé de l'Abbaye Royale de Coulombs, fille de feu M. de Salabery Président de la Chambre des Comptes, & nièce de M. de Salabery de Benneville; aujourd'hui Lieutenant Général des armées navales du Roi & Grand Croix de l'Ordre de Saint Louis, & de ce mariage il laisse deux fils, l'un Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Rochefoucaut, & l'autre Albert-Marie de Roncé reçu Chevalier de minorité de l'Ordre de Malte en 1732, & Capitaine dans le même Régiment que son frere; il étoit fils de Louis de Roncé Seigneur de Vernouillet, Capitaine de la Venerie du Chevreuil pour le plaisir du Roi, puis Président à Mortier au Parlement de Rouen en 1678, mort en 1713, & de Dame Françoisé Bretel d'Estalleville, famille qui a donné des Chevaliers de Malte en 1597 & 1634, petit-fils de Jean-Jacques Roncé Seigneur de Vernouillet, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & Capitaine de la Venerie du Chevreuil, & de Dame Françoisé des Prez, & arriere petit-fils de Jean-Jacques Roncé Seigneur de la Fontaine.

Président de la Chambre des Comptes de Normandie en 1619, & de Marguerite Alleaume Dame de Vernouillet sa veuve en 1620; de cette branche des Marquis de Vernouillet, & de celle des Seigneurs de Fresquiennes leurs aînés, sont sortis plusieurs Chevaliers de l'Ordre de Malte dès l'an 1616 & 1631, de même qu'il en est sorti de la famille de Bretel es années 1597, 1634 & 1668; les armes de Roncé sont d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux molettes de même, & en pente d'un renard passant d'or.

Le 29 Dame Marie-Sophie Honorate *Colbert de Seignelay*; femme de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, Duc de Luxembourg, Pair & premier Baron Chrétien de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi de la Province de Normandie, avec lequel elle avoit été mariée le 9 Janvier 1724; mourut à Paris dans la 36^e année de son âge, étant née le 20 Septembre 1711 & laissant pour enfans Anne-François de Montmorency-Luxembourg, né le 9 Décembre 1735, & Anne-Maurice de Montmorency, mariée le 26 Février 1745 avec Anne-Louis de Montmorency, aujourd'hui Prince de Robec. Elle étoit fille unique de Marie-Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Maître de la Garderobe du Roi, Mestre de Camp du Régiment de Champagne & Brigadier des armées de Sa Majesté, mort à l'âge de 29 ans le 26 Février 1712, & de Dame Marie-Louise-Maurice de Furstemberg, mariés le 10 Janvier 1710, petite-fille de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay de Châteauneuf-sur Cher, & de Lonvé, Comte de Creully & Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, Commandeur &

Grand Trésorier des Ordres du Roi, mort à 39 ans le 3 Novembre 1690, & de Dame Catherine-Thérèse de Matignon, mariée le 6 Septembre 1679, remariée depuis à Charles de Lorraine, Comte de Marfan, Sire de Pont, morte le 6 Décembre 1699, & arrière petite fille de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, Contrôleur Général des Finances, mort le 6 Septembre 1683, âgé de 64 ans, en réputation d'un des plus grands Ministres de la France, & de Dame Marie Charron de Menars, mariée en 1648, & morte le 7 Avril 1687. Madame la Marquise de Seignelay, mère de feuë Madame de Luxembourg, est fille d'Antoine Egon de Furstemberg, Prince & Landgrave de Furstemberg & de l'Empire, & de Dame Marie de Ligny, & nièce de Guillaume Egon de Furstemberg, Cardinal Evêque de Strasbourg, mort le 10 Avril 1704. Voyez la Généalogie de Colbert dans le Dictionnaire Historique, vol. 2, fol. 930. Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 9. fol. 231, & celle de la Maison de Furstemberg, l'une des premières d'Allemagne, dans les Tables Généalogiques d'Hubnars.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercur* de France du mois de Novembre. A Paris le premier Décembre 1747.

BONAMY.

T A B L E.

P IÈCES FUGITIVES en Vers & en Prose :	
Eloge de la Suisse,	3
La Bataille de Lawfelt & le Siège de Bergopsoom,	
Ode ,	20
Lettre écrite d'Aumale à M. de la Bruere ,	28
Epitre de M. l'Abbé B*** à M.**** de Cha- rente ,	44
Réponse à cette Epitre ,	45
Séance de l'Académie des Sciences de Dijon ,	47
Programme de la même Académie pour le prix de Médecine de 1748 ,	53
Ode au Mensonge ,	54
Séance de l'Académie des Sciences , Belles-Lettres & Arts de Rouen ,	57
Le bel esprit allié avec l'ignorance , Allégorie ,	63
Discours par M. Ailhaud , fils , Légiste à Aix ,	65
Elégie ,	76
Lettre sur les revenans ,	79
Prière à Bacchus ,	88
Quatrième Lettre sur la formation du Ton- nerre ,	89
Mots des Enigmes & du Logogryphe du Mer- cure d'Octobre ,	96
Enigmes & Logogryphe ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c. <i>Le</i> <i>Comédien</i> ,	99
Observations sur la cure de la goutte & du rhu- matisme ,	100
Le Siège de Bergopsoom , Poème ,	102
Nouvelle Edition des œuvres de M. Dufresny ,	104
Dissertation sur la fièvre miliaire maligne ,	<i>ibid.</i>
<i>Sponsalia Plantarum , &c.</i>	105
<i>Musæum Adolpho Fridericianum , &c.</i>	<i>ibid.</i>

Promotion de Maréchaux de France ,	148
Lettres Patentes portant reconnoissance de la noblesse de nom & d'Armes de M. Wale ,	154
Lettre sur la méthode de traiter les maladies de Puthre par M. Daran ,	161
Estampes du sieur Lebas ,	165
Le Régiment Royal Ecoissois donné par le Roi au Lord Drummond ,	168
Nouvelles Etrangères , Suede ,	169
Allemagne ,	174
Espagne ,	179
Grande Bretagne ,	181
Provinces Unies ,	184
Italie ,	194
Prix proposés par l'Académie Royale des Sciences , Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse pour les années 1748 , 1749 & 1750 ,	202
Mariage & Morts ,	205

L'Ouvrage de M. Remond , intitulé *le Comédien* , que nous avons annoncé dans ce volume , a paru vers le milieu du mois. Nous avons vû avec plaisir qu'il a répondu aux espérances que nous avions données. Tout le monde s'est accordé pour rendre justice à la finesse des réflexions & à l'élegance du style.

La Chanson notée doit regarder la page 123

De l'Imprimerie de J. BULLOY.

Poësies du P. Fabretti ,	<i>ibid.</i>
Méthode pour apprendre la Géométrie ,	<i>ibid.</i>
Le libertinage combattu par le témoignage des Auteurs profanes ,	106
Abregé de l'Histoire de France par M. Bos- suet ,	<i>ibid.</i>
Elémens de Physique ,	107
<i>Bibliotheca Medica</i> , &c.	109
Education Chrétienne ,	110
Quatrième volume de l'Histoire des Hommes Il- lustres de S. Dominique ,	111
Prolégomènes sur l'écriture Sainte ,	112
Troisième tome du Traité des Testamens , &c.	114
Description abrégée du Cabinet de M. le Cheva- lier Baillou ,	116
Observations sur les Plantes ,	118
Almanachs de Cabinet ,	119
Description d'une esquisse de M. de Lobel ,	<i>ibid.</i>
Carte de l'Amérique Septentrionale ,	121
Livre de principes d'Orfèvrerie ,	<i>ibid.</i>
Toutes sortes de Chocolats ,	122
Remede pour guérir la goutte & les rhumatif- mes ,	<i>ibid.</i>
Chançon notée ,	123
Spectacles ,	<i>ibid.</i>
Divertissement héroïque sur la prise de Bergop- foom ,	126
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	133
Combat naval ,	134
Bénéfices donnés par le Roi ,	139
Lieutenans Généraux qui serviront pendant l'hy- ver dans les Pays Bas sous les ordres de M. le Maréchal de Saxe ,	<i>ibid.</i>
Maréchaux de Camp employés dans les mêmes Pays Bas ,	140
Combat naval ,	141
Rondeau à M. Raux , Emailleur ,	145

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1747.
PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Clés

La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

ANDRÉ CAILLEAU, rue Saint
Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saine Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très - instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux cetui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au *Mercur*e de France, rue des Mauvais Garçons, pour vendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1747.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

ÉPITRE A LOUISE.



Alut à vous, ma chere & douce amie
Telle vous puis nommer sans infamie,
Disoit Marot, rimeur de son métier,
A la Luna Diane de Poitier,
Voire à Margot Princesse de Navarre;
Le bonhommeau de ces licences-là
En poésie oncques ne fut avare;
Même il osoit encor, par-ci par-là,

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

Naïvement déployant sa tendresse,
Les appeller mon cœur & ma maîtresse.
Or tant révère un si gentil rimeur
Et l'aime tant que ne serois d'humeur,
Pour bienfiance ou tel autre prétexte
De le gâter en alterant son texte.
Sur ce direz : petit rimeur hideux,
La Reine & moi, Marot & toi sont deux ;
Pas ne me vont si douceureux vocables,
Et ne me sont du tout point applicables ;
Garde-toi donc de jamais user d'eux,
La Reine & moi, Marot & toi sont deux ;
Quant est de vous, égaléz en mérite,
Comme en beauté la Reine Marguerite,
Quant est de moi, si je n'ai le talent
De cettui Chantre & Poëte excellent,
Au moins de lui suis-je image petite,
Et par endroits je me dis ressemblant.
Etoit-il pas, si bien je me remembre,
En son vivant, ce diseur sans façon,
Du Roi François humble valet-de-chambre,
Et de sa sœur Madame d'Alençon,
Etes-vous pas de moi la souveraine
Et suis-je pas votre servant petit,
Qui de servir sa dame suzeraine
Et Chevaliere a si grand appetit ?
Marot étoit joli faiseur de metres,
Moi je les aime & j'en apprends par cœur ;

Marot vivoit sous un preux belliqueur
 Aimé des siens, & protecteur des Lettres,
 Et moi je vis sous un Prince vainqueur,
 Qui de son peuple a subjugué le cœur,
 Et de l'Europe un jour sera l'arbitre.
 Marot étoit tendre & reconnoissant;
 Le cœur aussi fut mon premier pupitre;
 A son Monarque il fit gentille épître,
 Et comme moi Poëte adolescent,
 Félicita son Roi convalescent;
 Même il osa, sans doute à meilleur titre;
 Lui demander argent ou pension,
 Ce fis-je aussi dans cette occasion,
 Non pas pourtant à même intention;
 Mais par un trait de cerveau plein de nitre,
 Qui trouve & suit fantasque invention.
 Marot l'obtint, & c'est sur ce chapitre
 Qu'il me convient dire d'un ton piteux:
 Pauvre rimeur, Marot & toi sont deux.
 Voyons encor en quoi je lui ressemble:
 Marot aimoit Dame de grand renom,
 En qui brilloient mille vertus ensemble,
 En aimai-je une aussi, que vous en semble?
 Si je dis oui, pourrez-vous dire non?
 Ah! pour si peu n'allez me contredire;
 Mon pauvre cœur hélas, sçait trop qu'en dire;
 Sentant le trait dont Cupidon le point;
 Ou si votre ame est tellement mauvaise,
A iij

6. MERCURE DE FRANCE.

Qu'avec mon dire elle ne corde point ,
Oyez ceci ; je vais vous dire un point
Que vous pouvez contredire à votre aise.
Le bon Marot , quoique loyal amant ,
En ses amours n'eût point contentement ,
Ains il en eût toujours peine & souffrance ,
Or donc pourriez y mettre difference ,
Disant à moi pauvret & souffreteux ,
Prends bon courage & sois en assurance ,
Or ne sois plus si timide & honteux ;
Amour ne rit aux gens sans espérance ,
Mais fortune aide aux amans hazardeux ;
Gentil rimeur , Marot & toi sont deux.
Pourtant ici quand j'ose en avant mettre
Propos d'amour & d'espoir trop hautain ,
Il n'est besoin que preniez à la lettre
Ce dont au fond je suis très-peu certain.
Je ne sçais trop au vrai si je vous aime ,
Suis là-dessus d'une ignorance extrême ,
Es loix d'amour n'étant grand bachelier ,
Mais seulement jeune & tendre écolier ;
Pourriez pourtant m'aider dans mon problème ;
J'ignore hélas ! ce que mon cœur ressent ,
Bien est-il vrai que je vous trouve belle ,
Qu'absent de vous suis triste & languissant ,
Mais je ne sçais comment cela s'appelle.
Est-ce l'effet d'amour , ce Dieu puissant ?
Si le croyez , j'y suis acquiesçant ,

Si là-dessus votre cœur se rebelle ,
 Vous me verrez de mon ton rabaisant ,
 Voir je dirai que je suis haïssant .
 Huit jours y a que suis à la campagne ,
 Et que me suis départi d'avec vous ,
 Huit jours y a que souci m'accompagne ;
 Et qu'ici rien ne me semble plus doux .
 Tant seulement je bâtis en Espagne
 Châteaux d'amour , bosquets & rendez-vous .
 Puis quand la nuit qui des amans prend cure ,
 Couvert nous a de sa grand' robe obscure ,
 Souci commence alors à déloger ,
 S'en vient Morphée apportant votre image ,
 Pour un petit mes tourmens alléger ;
 Le lendemain fitôt que je m'éveille ,
 Et que je vois que Madame Aurora
 Par sa venue éclairci le jour a ,
 Me revoilà pensant comme la veille ;
 Or vais-je alors toujours en supputant
 Et la semaine , & le jour , & l'instant ,
 Où je verrai ma tant douce merveille ;
 C'est en comptant ainsi dans mon cerveau ,
 Et feuilletant mon almanach nouveau ,
 Que j'avisai la glorieuse fête
 Du bon Louis , ce preux & devout Roi ;
 C'est le patron , ce me dis-je en ma tête ,
 De celle-là qui me tient sous sa loi ;

A iiiij

8 MERCURE DE FRANCE.

C'est dans deux jours ; point n'ai d'offrande prête
Ah ! si Louise étoit en ce lieu-ci ,
Lui donnerois un bouquet de *souci* ,
Souci marquant celui que j'ai pour elle ;
Ou bien pour mieux orner ma pastourelle ,
Je lui ferois présent d'un bel *œillet* ,
Clair-panaché , teint vif & vermeillet ,
Valet d'amour , & portant sa livrée ,
Ou de *jasmins* un frais petit cueillet ,
Marquant du cœur la candeur éputée ,
Et détachant d'un petit *casiolet*
De fins soupirs une foule odorée ;
D'en être aussi se tiendrait honorée
L'humble *pensée* en habit violet ,
D'un beau velours , & la juppe dorée ,
Vestement riche & si pourtant simplet ;
Plus fierement d'une marche assurée
Viendrait *Grenade* avec son air guerrier ;
Qui pour mieux plaire & se rendre illustrée ,
Assûreroit croître sur un laurier.
En outre plus atroït ma Louifette
Un plein panier d'une franche *noisette* ,
Et puis la *pêche* à l'air luxurieux ,
Très-dure au cœur , au-dehors pateline ,
Portant sur elle un manteau gracieux ,
Blanc & saoguin , plaqué sous mouffeline :
Auroit aussi du raisin noir hâtif ,

Un peu suret, comme son cœur retif.
 J'ajouterois encor, se faschât-elle,
 Pour la parer quelques petits atours,
 Bel affiquet, piquante bagatelle,
Rubans touffus, d'amour plaisante échelle,
 Qui du château va gagner les deux tours,
 Ou de fin lin une claire *mentelle*
 Falbalassée & plissée en dentelle,
Mule écourtée en ses justes contours,
 Qui galamment un petit pied décore,
 Et devant soi va poussant les amours,
 Que jambe & juppe en trottant font éclorre,
 Ou bien de *paille* un reluisant *chapeau* :
 Métail des champs moins faux que l'oripeau,
 Dessus c'est or, en dedans ce sont roses,
 Sous son arcade il tient cent beautés clausées,
 Et va gardant que Phébus sur la peau
 Par trop d'amour ne fasse du bobo.
 Mais vain desir ! On n'est pas toujours maître
 Comme l'on veut de choisir son bien être.
 Sechez bouquets ; suivez votre destin.
 Péchés & fruits, devenez chicotin ;
 Votre beauté me devient inutile,
 Bouquets, vivez l'espace d'un matin,
 Puis périssez, devenez herbe vile,
 Sechez bouquets, Louise est à la ville.

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

Me voilà donc à tourner & virer
 Dedans mon cœur plein de deuil & souffrance ;
 Comment pourrois cettui cas réparer ;
 Lors mon esprit courant à toute outrance ,
 Divers sujets se plaisoit de fleurir ;
 Si vins-je alors à vous accompagner
 A ce qu'avons de plus aimable en Francé ;
 Qu'avons-nous donc , ce me dis je à part moi ;
 De plus exquis > Louis notre bon Roi.
 Ah! le voilà , c'est lui par préférence.
 Pourtant j'y mets certaine différence ,
 Respect est là qui dit , homme hazardeux ,
 Tout beau , Louis & Louise sont deux ;
 Je le sçais bien ; quoique faiseur de rime ,
 Je vous connois *Beau Monsieur du respect* ;
 Suis vers mon Prince & tendre & circonspect ;
 Le ton du cœur est unique , unanime ,
 Mais le parler diversement l'exprime ?
J'aime est le ton dont il s'agit ici ,
J'aime est un mot qui comprend tout en somme ;
 Un mot tout d'or ; en effet quel est l'homme
 Qui me voulut contredire en ceci ,
 J'aime le Roi , j'aime Louise aussi ?
 Qu'il eut d'esprit , n'est il pas vrai ma chere ?
 Ce beau Prêcheur qui le premier en chaire
 Trois ans y a dans ce tems a nommé

Notre bon Roi *Louis le Bien-aimé* ?

• Ce terme-là vraiment étoit idoine
 A son sujet ; vous noterez pourtant
 Que moi n'étant Clerc , ni Prêtre , ni Moine ;
 Je crois qu'alors j'en eus dit tout autant.
 Ce beau nom là vaut bien celui de Sire ;
 Or à ma Life il va comme de cire
 Dans ce petit Royaume d'amitiés,
 Ce peu d'amis qu'elle a sçu bien élire ,
 Et que l'esprit & le cœur ont liés.
 Amis elle a tant elle est amiable ,
 Et complaisante & douce & sociable)
 Voir chés son sexe , & c'est un très-grand point ;
 Car comme on sçait femmes ne s'aiment point.
 A donc serez aujourd'hui proclamée
 Par moi chetif , Louise bien aimée ;
 Ce joli nom fera votre bouquet ;
 Il part du cœur & vaut mieux que muguet ,
 Et n'est besoin que foyez bien aimante ,
 Quoique pourtant cela ne gâtât rien ;
 Il me suffit que vous foyez charmante ,
 Toujours dirai que je vous aime bien ,
 Mais comme amie & non plus comme amante.
 Autant dirai-je encor un coup du Roi ,
 Et je crois bien que l'aimez comme moi.
 C'est bien raison qu'ici je le louange ,

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

Comme je fais de vous mon très-bel ange.

.

On ne peut trop , nous dit Jean la Fontaine ,
C'est mon patron , à lui je suis dévot
Autant & plus encor qu'à mon Marot ,
On ne peut trop trouver belles & bonnes ,
Et louer trois sortes de personnes ;
Sçavoir les Dieux , sa Maîtresse & son Roi.
Ce beau conteur avoit raison , je croi.

*Par M. B** de M***.*



*SUR le lieu de Cymgiacum d'une Lettre
du Roi Philippes le Bel.*

LA connoissance des lieux où ont été données les anciennes Chartes est nécessaire pour l'histoire , par le jour qu'elle répand sur celle des Provinces particulieres. Pour s'en convaincre il ne faut que jeter les yeux sur le traité des Palais de nos Rois , imprimé dans la Diplomatique du Pere Mabillon. Mais ces lieux , du moins quelques-uns , sont quelquefois si peu considérables par eux-mêmes , que c'est souvent un pur effet du hazard quand on vient à les démêler ; sans remonter à des tems

plus éloignés, je m'arrête au commencement du XIV. siècle pour en donner un exemple.

Monsieur de Lantier a fait imprimer dans le premier volume des Ordonnances * des Rois de la troisième race, deux Chartes du Roi Philippe le Bel sur le fait des monnoyes, toutes les deux du mois d'Août 1313, & données au même lieu, exprimé dans la première qui est latine par le mot *Cymgiaci* & rendu par *Chingy* dans le françois de la seconde; comme rien dans ces Chartes ne donne de lumière sur le lieu de leur date, le sçavant Compilateur ne nous en a rien dit, & véritablement il lui eût été assez difficile de le désigner.

Je supplerai à son défaut, en disant que c'est *Chaingi*, Paroisse du vignoble d'Orleans à 2 lieux de cette Ville, sur la droite du chemin qui conduit à Meung sur Loire. Et afin qu'on ne croye pas que ce soit ici une simple conjecture, j'appuyeraï ce que j'avance d'une autre Charte du même Philippe le Bel de l'an 1300, datée pareillement de *Chaingy*: *Apud Chaingiacum*, par laquelle ce Prince donne à l'Abbaye de Voisins, qui n'en est qu'à demi lieuë, le dixième du pain & du vin de sa table, lorsqu'il séjourneroit audit Chain-

* P. 527 & 530.

14 MERCURE DE FRANCE.

gy , à Meung , Montpipeau , Bucy Saint Liphard & S. Ay qui sont tous lieux voisins les uns des autres & dans les environs d'Orleans. *Donavimus perpetuò decimam panis & vini , quos in villis & locis de Sancto Agylo , de Montpipeau , de Buciaco Sancti Liphardi , de Magdano & de Chaingiaco & eorum quolibet expendemus. **

Ce lieu de Chaingy est ancien , & son premier nom latin étoit *Cambiacum* , & celui de son territoire , *Ager Cambiacensis*. C'est ainsi qu'ils sont nommés l'un & l'autre dans la Charte de fondation de l'Abbaye de Mixy , connue plus communément sous le nom de S. Mesmin dans le Diocèse d'Orleans , par laquelle le Roi Clovis I. vers l'an 498 donne à S. Euspi-ce qui en fut le premier Abbé , les terres de Chaingy & de Ligny. Encore aujourd'hui les Abbés de S. Mesmin sont Seigneurs de Chaingy , où ils levent plusieurs droits Seigneuriaux , & nomment à la Cure , par le don que leur fit de ce droit Manassés de Garlande Evêque d'Orleans. Il est impossible au reste de désigner précisément où pouvoient loger nos Rois ; quelque peu magnifiques que fussent autrefois leurs Palais , sur-tout dans les lieux où il ne venoient que pour la chasse , tels que ceux

* Trésor de l'Abb. de Voisins.

que je viens de nommer , qui sont près de la forêt d'Orleans , nous ne voyons à Chaingy aucunes ruines qui puissent nous en faire conjecturer la situation.

On peut dire la même chose à l'égard de Bucy S. Liphard distant de Chaingy d'une lieuë , & qui n'a rien de considérable que d'avoir été le berceau de l'Abbaye de Voisins qui y fut fondée environ l'an 1208. L'aridité du terroir obligea les Religieuses d'en sortir en 1217 , & elles vinrent s'établir où elles sont aujourd'hui.

Je remets à une autrefois à dire quelque chose sur l'Abbaye de Voisins , sur Meung & sur Montpipeau, qui méritent beaucoup plus d'attention , & je passe en attendant à quelques remarques sur S. Ay.

L'Eglise qui porte aujourd'hui le nom de S. Ay & qui le donne au Bourg qui l'accompagne , fut dans ses commencemens dédiée à la Sainte Vierge , mais S. Ay , *S. Agilus* , que les Legendes disent avoir été Vicomte d'Orleans , & qui vivoit vers le milieu du VI siècle sous le Roi Childerbert , ayant été enterré dans cette Eglise qui étoit de sa Seigneurie , & qu'il avoit donnée à l'Abbaye de S. Mesmin , l'Eglise prit dans la suite le nom du Saint , & devint une des dépendances de S. Mesmin.

16 MERCURE DE FRANCE.

Les Abbés présentent encore aujourd'hui à la Cure par la donation que leur en ont faite Thiery & Odolric Evêques d'Orleans. Droit qui leur a été confirmé en 1158 par Manassés de Garlande. Les Evêques d'Orleans, Coseigneurs de S. Ay, avoient dans ce lieu un Château où ils alloient passer la belle saison, & nous trouvons plusieurs de leurs lettres dattées de cette maison, *in domo nostra de S. Agilo*. Cette maison fut ruinée aux troubles de la Religion & n'ayant pû être rétablie depuis, feu M. Fleuriau, dernier Evêque, l'aliéna il y a environ trente-cinq ans. C'est dans cette maison, connue aujourd'hui sous le nom du Moulin, que logeoient nos Rois, lorsqu'ils venoient à S. Ay, ainsi qu'il paroît par un compte de regale de l'Evêché d'Orleans de l'an 1320, où il est employé en dépense 10 *sols parisis pour nettoyer la maison de S. Ay quand le Roi y vint*. Philippe le Bel y fit quelque séjour au mois de Juillet 1300, suivant une Charte de l'Abbaye de Baugency, à qui ce Prince donne quelques biens. *Act. apud Sanct. Agilum*.

Qu'il me soit permis à l'occasion du Bourg de S. Ay d'éclaircir ici un endroit de Rabelais que M. le Duchat son Com-

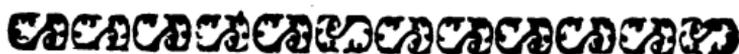
mentateur n'a pas entendu. Il est tiré du prologue du IV. livre de son Pantagruel , où cet Ecrivain enjoué parle du *petit Zaché duquel les Musaphis de S. Ayl près Orleans se vantent avoir le corps & reliques , & le nomment S. Silvain*. Le Commentateur à cru que par les *Musaphis de S. Ayl* , il falloit entendre les *Moines de l'Abbaye de S. Aignan* , le mot d'*Ayl* ayant été substitué à celui d'*Oignon* qui ressemble fort à *Aignan*. En quoi il se trompe ; il est vrai que Rabelais employe des allusions aussi tirées que celle-là , mais ici il est évident que c'est de l'Eglise de S. Ay dont il a voulu parler.

Cet Auteur connoissoit parfaitement Orleans & ses environs , comme il paroît par une infinité d'endroits de son livre , & la tradition ancienne du Pays veut qu'il ait demeuré même quelque tems à S. Ay , où il venoit avec quelques Seigneurs qui y avoient du bien. On montre encore au bas du côteau où l'Eglise est située & sur le bord de la Loire , une fontaine appelée la *fontaine de Rabelais* avec une table de pierre ; aujourd'hui renversée , sur laquelle on assûre que Rabelais venoit quelquefois travailler au frais , à quoi on doit ajouter que Saint-Silvain , que quelques légendes apocryphes confondent avec Zachée dont il est parlé dans l'Evangile , que Saint-Silvain ,

18 MERCURE DE FRANCE.

dis-je , est honoré dans l'Eglise de S. Ay ,
& qu'il en est le second Patron.

D. Polluche , de la Société Litteraire d'Orléans.



LES AVANTAGES DE LA POESIE ,

O D E.

Descends, Dieu de Délos, de la double coline ;
Seconde mes desirs ; d'une flamme divine

Pénètre , échauffe mes esprits.

Je vais dans les transports d'un aimable délire ,

Célébrer en ce jour ton immortel empire ,

Et toi seul en connois le prix.



Où suis-je ? Quel éclat me transporte & m'en-
chante ?

Des trésors de Phébus la pompe ravissante

Vient se dévoiler à mes yeux.

Que ne peuvent les chants d'une Muse timide

Franchir le sein des airs d'un vol sûr & rapide ,

Et frapper l'oreille des Dieux ?



Loin d'ici , Philosophe au cœur attrabilaire !

Vous attaquez le vice avec un ton sévère ,

Et l'esprit en est révolté ;
 La douceur a bien plus de pouvoir que la force ;
 Il faut que des plaisirs la délicate amorce
 Nous ramene à la vérité.



Cieux ! quel spectacle s'offre à mon ame ravie ?
 Par les ris & les jeux la folâtre Thalie
 Des mortels réforme les mœurs.
 Rien n'échappe à ses traits ; médisance , caprice ,
 Misantropie , orgueil , trahison , avarice ,
 Tout vice étale ses horreurs.



De l'éternelle nuit la fiere Melpomene
 Fait sortir les Héros, les produit sur la scène ;
 Que vois-je ? Quel éclat pompeux ?
 Justement attendri , le spectateur soupire ;
 Pour réunir en lui les vertus qu'il admire ,
 Il fait mille efforts généreux.



Quoi ! des chagrins mortels dont le feu me consume ,
 Ont inondé mon cœur, d'un torrent d'amertume !
 Qui mettra fin à mes soupirs ?
 Le chantre de Henri , l'Horace de la France ,
 De mes soucis rongeurs calme la violence ,
 Et fait renaître les plaisirs.

10 MERCURE DE FRANCE.

En vain portant au loin le flambeau de la guerre ;
Un peuple de héros glaça d'effroi la terre ,
Et fit partout subir ses loix ;
Son nom eût avec lui traversé l'onde noire ,
Si la main des neuf Sœurs au Temple de mémoire
N'avoit consacré ses exploits.



Mais ce n'est pas assés ; Rome , si la vaillance
Du prudent Fabius , du vainqueur de Numance ;
Te donne une vive splendeur ,
Les chants mélodieux du Cygne de Mantouë ,
D'Horace les accens, qu'Apollon même avouë ,
Scellent ta suprême grandeur.



Grand Roi , qu'on voit toujours sur l'asle de la
gloire
Vôler la foudre en main , de victoire en victoire ,
Et cueillir des lauriers sanglans ;
Sans Phébus ta clémence & ta valeur suprême ,
Qui rehaussent ton nom mieux que le Diadème ;
Vaincroient-elles la nuit des tems ?

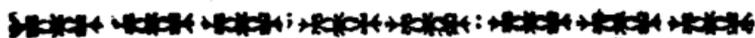


Non , mais ce Dieu puissant par qui les fiërs Al-
cides
Ont toujours de la mort bravé les traits perfides ,

T'assûre l'immortalité.

Par les chants d'Arroüet, dont il guide l'audace,
 Tes exploits célébrés iront de race en race
 Ettonner la postérité.

*Par M. Vidal, Professeur de Rhétorique
 au Collège de Villefranche en Beaujolois.*



*VERS mis en musique & chantés chés
 M. Noyel de Belle-Roche, Secretaire de
 l'Académie de Villefranche, & un des
 membres de l'Académie des beaux Arts de
 Lyon, le jour de sa Fête.*

Célébrons en ce jour la Fête
 D'un mortel favori des Dieux :
 De mille fleurs parons sa tête ;
 Faisons de nos concerts retentir ces beaux lieux.

A célébrer ce jour tout se plaît, tout s'empresse ;
 Les Nymphes, les Silvains de ces rians côtaux,
 Guidés par les transports d'une vive allégresse,
 D'un pied leger, aux sons des chalumeaux,
 Foulent le verd gazon, à l'ombre des ormeaux.

Ce mortel est chéri de la sage, Déesse :
 De ses dons éclatans Apollon l'a doté.

22 MERCURE DE FRANCE.

Son esprit joint à la solidité
Une extrême délicatesse.

Soleil , pour seconder nos innocens desirs ,
Suspens ton cours , prolonge nos plaisirs.

Ah ! loin d'ici , fâcheuse prévoyance ;
Va porter ailleurs tes dégoûts ;
Ne viens pas nous ravir d'avance
De nos cœurs enchantés les plaisirs les plus doux.

Par le même.



*LETTRE à M. D Avocat au Par-
lement de Paris , au sujet des Vies des
Hommes Illustres de France.*

MR , Puisque vous avez bien voulu
vous charger du soin de former ma
Bibliothèque , & qu'en effet vous êtes à la
source , il faut que vous essuyez de bonne
grace des importunités qui ne finiront pas
si-tôt.

Les deux volumes de Coligny , la der-
niere acquisition que vous m'avez faite ,
n'ont pas eu le sort de ces livres qu'on n'a-
chete que pour faire nombre , ou pour

compléter des suites qu'on ne lit guères davantage. Ils ont passé par privilege avant plusieurs de leurs aînés, & je les ai lus.

Quand le projet de ces vies, qui est excellent, seroit moins estimable qu'il l'est en lui-même, les seuls progrès de l'ouvrage, qui selon moi se perfectionne de plus en plus dans les mains du Continuateur, suffiroient pour piquer vivement mon goût.

Mais ne sçaurai-je donc jamais à qui nous les devons ces nouvelles vies? Car si les premières écrites avec beaucoup d'élégance, ont commencé la réputation de l'ouvrage, celles-ci la soutiennent parfaitement, & l'imitateur de Plutarque a trouvé un successeur tel qu'il seroit à souhaiter que l'historien Grec en eût un.

M. Dauvigny qui a porté cette suite jusqu'au douzième volume, a d'abord séduit par une plume aisée, fleurie, abondante. Le nouvel Ecrivain qui a commencé au treizième volume, aussi pur, mais plus simple, plus nerveux, plus austere, a aussi plus de maturité.

L'homme d'esprit se montre par-tout, & peut-être un peu trop dans les premières vies: l'Auteur des dernières se cache dans son ouvrage, ou ne montre que l'homme de bon sens, l'Ecrivain judicieux & solide.

Mais ce qui est d'un plus grand prix pour moi, c'est cet esprit de critique & de discussion, qui ne l'abandonne jamais. Ce n'est plus un simple compilateur, occupé à peindre agréablement les grands hommes qu'il introduit sur la scène ; c'est un véritable Historien qui peint tout des couleurs propres à chaque objet, qui fouille, qui va jusqu'aux sources, & qui par une saine critique répand un grand jour sur les points les plus intéressans de notre histoire. Nous avons, je crois, deux vies du célèbre Amiral, mais que celle-ci est supérieure à toute sorte d'égarde, & sur-tout qu'elle est curieuse par les détails ! Cet art singulier des détails est encore une des parties de l'Auteur ; partie plus rare qu'on ne s'imagine, & pour laquelle il faut bien du goût, quand on ne veut ni rébuter par les minuties, ni ennuyer par la secheresse.

Mais pour donner une juste idée de notre Historien, il faudroit copier la plûpart des notes qu'il dispense si sagement, par exemple, de tous ceux qui ont parlé de la prise du Connétable de Montmorency à la bataille de Dreux, aucun n'a dit exactement quel fut celui qui le fit prisonnier : Castelnau dit que ce fut un gentil-homme François : M. de Thou en donne l'honneur à Robert Stuart de Vezines, & il est suivi
par

par l'Auteur des mémoires de Coligny ; Le P. Daniel assure , je ne sçais sur quelle autorité , que le Connétable se rendit au sieur de Buffy , mais le nouvel Historien produit deux pièces qui prouvent invinciblement que ce fut à *Volpert Von-Dersz*. La premiere est un acte par lequel l'Amiral de Coligny s'engage de donner un à compte sur la somme promise par le Connétable pour sa rançon , & la teneur en est rapportée dans la note. La seconde est une lettre que ce même *Volpert Von-Dersz* écrivit au Connétable , un mois après l'obligation de Coligny. Ces deux pièces qui se trouvent dans les mémoires de Condé , tom. 4. ont échapé à tous nos Historiens.

François de Lorraine ; Duc de Guise , ayant été assassiné par Poltrot , la Maison de Guise vint en corps trouver le Roi pour lui demander justice de cet assassinat ; Messieurs de Thou & Mezerai , & après eux le P. Daniel , font passer cette lugubre scène à Paris , mais on voit par différens actes rapprochés par notre Historien , qu'elle se passa à Meulan , où étoit la Cour ; le point de fait est bien discuté , & porté jusqu'à la démonstration.

Le P. Daniel s'est encore trompé dans le récit du voyage de Charles IX. à Troyes , & notre Historien le releve avec

beaucoup de sagacité sur la plûpart des circonstances.

Enfin vous trouverez dans ces deux volumes, de Thou, Mezerai, Daniel & nos meilleurs Historiens, relevés avec exactitude, faits approfondis & bien débrouillés, dattes rétablies, époques sûres, anecdotes curieuses, le tout puisé dans d'excellentes sources; voilà le caractère de cet ouvrage! Eh! Que faut-il de plus pour justifier l'empressement que j'ai d'en voir la suite?

Je ne sçais si nous aurons bien-tôt quelque chose, en tout cas je me repose sur vous, persuadé que je ne serai pas servi des derniers. J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Prieur d'Ar....

Le 15 Octobre 1747.



*CHRONIQUE de la naissance de Mlle
de B** à elle-même.*

PAllas pour vous signala sa tendresse
 Au même instant que vous vîtes le jour.
 Dans votre cœur elle mit la sagesse,
 Et les vertus qui composent la Cour.
 Dès-lors pour vous la Muse Polymnie

Sçut prodiguer les plus rares talens ,
 Et par les sons d'une douce harmonie
 Fit votre oreille à ses divins accens.
 Bien-tôt après la Muse de la danse
 Par mille pas, tous formés avec choix ;
 Vous fit sentir de l'exacte cadence
 Et la justesse & les sévères loix.
 Les jeux décens qui voloient sur vos traces ;
 Aussi légers que l'aîle des Zéphirs,
 Sans être vus, vous donnerent les graces
 Qui de la danse augmentent les plaisirs.
 Charmé de voir un si bel assemblage,
 Le tendre Amour voulut mettre du sien :
 « Sans moi, dit-il, la Musique n'est rien ;
 » Elle ne plaît qu'autant qu'elle m'exprime ;
 » Sans mon secours que deviennent les pas,
 » Et que sont-ils si je ne les anime ?
 Mais vainement vanta-t'il ses appas.
 D'un fier regard la Déesse sévère
 Sans l'écouter le bannit de ces lieux.
 Sans ton secours elle aura l'art de plaire ;
 Tout est aisé, dit-elle, à deux beaux yeux.
 L'Amour piqué la traite d'inhumaine.
 Ah ! quel exil fut pour lui plus cruel !
 Tout Dieu qu'il est, il mourroit de sa peine,
 S'il n'espéroit quelque jour son rappel.

28 MERCURE DE FRANCE,

A vous former , B * * , à vous instruire
Chacun alors fit voir la même ardeur ,
Et ces trois sœurs qu'un même zèle inspire ;
Entre elles trois disputoient cet honneur :
Quand tout-à-coup sur un brillant nuage
La Vérité se fit voir à leurs yeux.
« Quel soin ici , dit-elle , vous partage ?
« Pour élever des jours si précieux ,
« Sa grand-maman des Dieux à le suffrage ;
« Je la choisis de par ces mêmes Dieux.
La Vérité lui remet l'entreprise ;
On obéit , on approuve le choix ,
Et votre enfance à ses soins est commise
D'un même accord & d'une même voix ;
Sa main vous guide & sa voix vous éclaire ;
Vous l'imitiez , vous marchez sur ses pas ;
Ah ! dans l'éleve on reconnoît sa mere ;
En vous voyant on ne s'y méprend pas.
Mais quel progrès ? Et de votre carrière
Qu'avec succès vous remplissez le cours !
En vous déjà brille son caractère ,
Et qui vous voit voudroit vous voir toujours ;
Sur votre front la vertu sans nuage
Etale aux yeux ses plus beaux ornemens ,
Et la raison chés vous devançant l'âge ,
Fait avant l'âge éclore vos talens.

Du plus subtil, du plus plaisant langage
 Vous connoissez les termes & le choix.
 Ils semblent faits, B * * , à votre usage ;
 Quand vous voulez vous leur donnez des loix ;
 Si vous parlez , une aimable saillie
 Au même instant vient à votre secours ;
 Si vous contez , l'histoire est embellie
 Par les beautés & les fleurs du discours.
 Ces qualités en vous toutes égales ,
 L'une de l'autre empruntent des attraits ;
 Et chaque jour ces aimables rivales
 Font à l'envi briller de nouveaux traits.
 Or jugez donc quelle peine est la nôtre
 Pour décider sur de si beaux talens ;
 Nous les voyons , & toujours en suspens
 Nous ignorons qui l'emporte sur l'autre.



*A M. d'Ardène sur son Recueil
 de nouvelles Fables.*

Philosophe charmant, dont l'austère sagesse ;
 Pieine d'aménité ,
 Fait revivre l'urbanité
 De l'Italie & de la Grece ;
 Toi dont l'heureux pinceau

30. MERCURE DE FRANCE.

Du plus petit objet fait un parfait tableau ,

Sans s'écarter de la nature ,

Et dont le génie accompli

Fait sous l'appas de la figure

Adorer les vertus dont ton cœur est rempli ;

Que j'aime à m'égarer dans les vertes allées

De ce riant jardin

Que tu cultives de ta main !

Là mille & mille fleurs artistement mêlées ,

La jonquille , l'œillet , la rose , le jasmin ,

La renoncule , l'anémone ,

La lavande même & le thui ,

Les ifs , les buis , enfin

Tout ce qui m'environne ,

Les couleurs que je vois , les odeurs que je sens ,

Tout me parle & me donne

Mille préceptes ravissans.

Des oiseaux innocens

Les tendres chansonnettes ,

Le doux bêlement des troupeaux ,

La verdure des prés , le murmure des eaux ,

Tant de créatures muettes ;

Les arbres , les rochers , les vallons , les côteaux ,

De tes miraculeux pipeaux

Font sortir des leçons parfaites.

Ainsi dans tes Ecrits , comme dans un miroir ,

L'homme voit la nature

Lui sourire avec grace , & de chaque devoir

Lui tracer la peinture.
 Poursuis donc ; tu peuz hardiment
 Aller sur les bords d'Hypocrène
 Partager amplement
 Les célèbres lauriers qu'y cueille la Fontaine.



*EXTRAIT de la Relation d'un Voyage
 en Champagne, ou Description d'une Ar-
 doisiere située proche la Meuse.*

JE viens, Monsieur, à l'Ardoisiere dont je vous ai promis une description plus circonstanciée. Entre Charleville & Rocroi est une vaste forêt appelée bois de *Fremi*, qui étoit jadis l'entrée des Ardennes. Il a été concédé environ 10 arpens de ce bois pour l'ouverture de l'Ardoisiere dite de *S. Barnabé*, que possède aujourd'hui M. *Delcourt*, Trésorier de France, hors un huitième duquel sont propriétaires les Religieux du *Mont-Dieu*; (a) cette carriere est à un quart de lieuë de *Deville*, Paroisse du Diocèse de Reims, située sur la rive gauche de la Meuse. Je vais ouvrir le sein de la terre, & vous transporter dans

(a) Grande & belle Chartreuse à deux lieuës de Sedan. V. *Descrip. de la Fr.* par M. *Pig. de la Force*, dern. Ed.

32 MERCURE DE FRANCE:

un pays ténébreux : pour m'énoncer clairement, j'aurai, comme vous voyez, à lutter contre une matière ensevelie dans les ombres de la nuit. S'il m'étoit permis d'invoquer une Divinité, j'adresserois à la clarté ce que dit Virgile aux Dieux des Enfers ?

. *Sit numine vestro*

Pandere res altâ terrâ & caligine mersâs.

L'Ardoisière ou masse d'Ardoises est une tranche d'environ 13 pieds d'épaisseur, qui descendant du Nord vers le Midi, coupe obliquement l'horizon, & y fait un angle d'environ 45 degrés. Elle s'étend indéfiniment du Levant au Couchant, & si nous supposons qu'en s'avancant vers le Pôle Méridional, cette tranche va jusqu'à l'autre Hémisphère, elle présentera à votre imagination une espèce de gâteau rond & plat, qui separe obliquement le Globe terrestre en deux parties, & que les ouvriers nomment *Terne*. (a) J'ai dit que ce gâteau avoit environ 13 pieds d'épaisseur, parce qu'on rencontre quelquefois des éminences, mais ces inégalités étant passagères,

(a) De *terra nata* ou *terra nova*, apparemment parce qu'ils se seront imaginés que ce Fossile est postérieur à l'ouvrage du premier des six jours.

on peut les considerer comme de petites bosses , répandues çà & là sur une surface plane. Vous sçauvez encore 1°. qu'il y a de très-belles Ardoisieres qui n'ont guères que 10 pieds d'épaisseur. Telle est celle de *Saint Louis* , de l'autre côté de la Meuse : 2°. Il y a aussi dans le voisinage d'autres Ardoisieres , dont le plan moins incliné approche plus de la perpendiculaire. Telle est , M. la carrière ou le *Terne* , dont il falloit avant toutes choses vous faire connoître la position.

Mais ouvre-t'on une Ardoisiere au hazard ? Non sans doute. Il faut qu'elle s'annonce par des signes , je veux dire , par de petites pierres d'ardoise , dont on essayeroit vainement de nettoyer le terrain. Alors on cherche à s'assurer si la nature n'auroit point tendu un piège , car quelquefois les apparences sont trompeuses , & le fruit des recherches est de se convaincre qu'il n'y a rien à esperer , & que le *Terne* est si défectueux , qu'il ne dédomageroit point des frais , mais quel que doive être le succès , le plus court moyen de découvrir si les signes sont vrais ou trompeurs , c'est de percer la coline horizontalement du Nord au Midi. Vû la position du *Terne* , telle que je l'ai décrite , s'il y a une Ardoisiere , on la rencontrera

34 MERCURE DE FRANCE.

bien-tôt & infailliblement. Il n'est plus question alors que de l'exploiter.

Vous vous souvenez, Monsieur, que le Terne entier est une tranche de 13 pieds d'épaisseur. Figurez-vous cette tranche coupée par plusieurs lignes parallèles du Nord au Midi, & par d'autres lignes transversales du Levant au Couchant, qui coupent les premières à angles droits. Ces différentes lignes, en se croisant, forment une infinité de petits carreaux. Ce sont les différentes portions que l'on exploitera successivement; ces carreaux ont nécessairement 13 pieds d'épaisseur; on leur donne 36 pieds de long & environ 18 de large. Les ouvriers appellent *Longrin* (a), chaque carreau qu'ils entreprennent d'exploiter & *Forage* (b) l'exploitation du premier carreau de chaque foncière. Le *Forage*, ou première ouverture étant achevée, ils s'étendent à droite & à gauche sur la même ligne, & pour ainsi dire, au même étage. Il est évident que le *Forage* est comme le vestibule commun de ces galeries souterraines, qui vont s'ouvrir vers l'Orient & l'Occident; ce ne sera pas, comme vous jugez bien, Monsieur, le travail

(a) C'est, qu'il résulte de leur travail un vuide qui augmente la longueur des galeries.

(b) De *Forare*, percer.

d'un jour ni d'une année. Il y a de quoi occuper plusieurs vies de Mathusalem. Voici en quoi consiste ce travail interieur. La pierre est composée de plusieurs lits d'Ardoises, appliqués & couchés les uns sur les autres; pour lever ces differens lits, l'ouvrier armé d'un pic, fait à une certaine longueur, par exemple à 2 pieds, une incision qui coupe le fil de la pierre; sans cette entaille, la pierre qui suivroit son fil ne pourroit être separée par aucune force humaine. On pratique ensuite une ouverture suffisante pour y inserer le coin, & quelques coups bien assenés détacheront cette pierre de la masse, comme si l'on fendoit un morceau de bois. Afin de la transporter hors de la carrière, l'ouvrier la partage en deux ou trois, consultant ses forces & sa commodité, car il la portera lui-même sur son dos, n'ayant d'appui que les deux mains qui le soutiendront. La vûe de cet ouvrier courbé sous le poids d'une pierre qui l'accable & montant avec peine par un chemin escarpé & difficile, ne vous rappelleroit-elle point le supplice de Sisyphé? Ces habitans souterrains, sans autre secours, pour dissiper l'obscurité qui les environne, que la foible lueur d'une chandelle qui leur sert de soleil & d'horloge, continuellement occupés à déchirer

les entrailles de la terre, ne vous paroissent-ils pas, dans le sens physique, de vrais enfans de ténèbres? Trop heureux encore, s'il ne se creusent point un tombeau, en exploitant un *Longrin*! Ce qui arrive quelquefois, encore que l'on prenne les plus sages précautions. En effet, sans parler des décombres dont on remplit les chambrées ou galeries, à mesure qu'un *Longrin* est achevé, afin que le toit même (qu'ils nomment *Ciel*) ait un appui solide & capable de calmer les inquiétudes, on laisse au haut du Forage & de chaque *Longrin* une portion du Terne, large de 6 pieds, qui sert de pilier continu ou de muraille, & qui soutient le *Ciel*. On la rend même plus large, & l'on y ajoute des étais de bois, pour peu que le *Ciel* paroisse suspect & dangereux. Ce que j'ai dit du premier Forage, vous l'appliquez sans doute, Monsieur, aux deuxieme troisieme, &c. en un mot, à tous les étages suivans, qui s'ouvrent & s'exploitent de la même maniere, car on ne se borne pas à un seul; on les multiplie proportionément au nombre des ouvriers qu'on veut employer, & même les Ardoises des deux premiers Forages sont d'ordinaire si défectueuses, que l'Ordonnance de la ville de Paris de 1672 défend d'y en apporter.

qui ne soient tirées du troisieme & suivans.

J'ometts bien des détails, Monsieur, afin de vous tirer plutôt de la carrière. Des cabanes placées proche l'Ardoisiere servent de laboratoire aux ouvriers d'en-haut. C'est-là qu'en se servant de cizeaux plats dont la lame est au moins d'un pied de long, & qu'ils frappent avec de petits maillets de bois, ils séparent aisément la pierre lorsqu'elle est encore tendre, c'est-à-dire, au sortir de la carrière, & ils la coupent en feuilles plus ou moins déliées. La pierre ainsi fendue, l'ouvrier la taille sur un billot avec un grand couteau en forme de petite hache, & il en élève autour de lui diverses piles qui ont differens noms, selon la difference de leur épaisseur, longueur & largeur. Tout ce travail du dehors s'exécute comme celui des perrieres d'Anjou; les *Faisceaux* (a) ou dechets de pierres ne sont pas inutiles. Ces morceaux brisés & trop petits pour prendre la forme prescrite, servent à couvrir la cabane du pauvre & du payfan.

Je ne vous dirai qu'un mot sur la qualité des Ardoises; les meilleures sont sans

(a) *A faciendo*, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, tout faits & qu'ils ne coûtent pas beaucoup de peine à façonner.

38 MERCURE DE FRANCE.

contredit celles qui se durcissent avec le tems, & qui bravent les injures de l'air. Telles sont celles de *S. Barnabé* & de *S. Louis*. D'autres s'amollissent & même se pourrissent sur le toit, ce qui a fait dire que *ces Ardoises n'étoient pas bien cuites*, mais si elles valent moins pour la couverture, en recompense leur surface extrêmement polie les rend bien propres aux ouvrages d'ornement, tels que les carreaux, les tables, &c. & comme elles ne se durcissent jamais parfaitement, le byrin y entre avec plus de facilité, & les caracteres y ont un air de propreté & d'élégance dont les Ardoises plus dures ne sont guères susceptibles, parce qu'elles s'écaillent sous la main du Graveur. C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que l'Auteur du *Dict. du Com.* a dit d'une manière vague & peu correcte: *Les Ardoises de Mexières sont plus tendres que celles d'Anjou, & s'écaillent.* Ce qu'ajoute ce sçavant Auteur est plus exact. On a ouvert des Ardoisieres à quelques lieues de Charleville dont la pierre n'est pas moins belle, ni de moindre service que celle d'Anjou, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait si bleue ou si noire. Une seconde marque à laquelle on discerne la qualité des Ardoises, c'est que les plus fines ont un

son gracieux & argentin; 3°. on préfere les ardoises plates aux ardoises cofines ou convexes, tant parce que celles-ci ne sont propres qu'à couvrir les dômes des Eglises que parce qu'elles sont d'un transport bien plus casuel. Enfin, Monsieur, les Ardoises de la carrière dont je viens de vous rendre compte, ont de petits grains sur leur surface, ce qui leur procure le double avantage de la solidité & de la beauté; de la solidité, en ce que ces grains sont une espèce d'avant-garde qui peut défendre le corps de l'Ardoise, & rompre du moins en partie les efforts d'une grêle violente; de la beauté, en ce que ces grains exposés au Soleil brillent comme de petits diamans. Je serois bien tenté de croire que cet agrément se trouvoit dans les premières Ardoises dont on s'est servi, & qu'il n'a point peu contribué à faire donner le nom à cette pierre, parce que frappée des rayons du Soleil, elle lance de dessus le toit comme des traits de flâme. *Ardesiam vocamus, credo, ab ardendo, quòd è tellis ad solis radios veluti flammam jaculetur.* Pardonnez-moi ce trait d'érudition; il s'est trouvé sous ma main, en ouvrant le *Gloss.* de *Duc.*

Il se fait un grand commerce de ces Ardoises en Picardie & en Flandres. On en

40 MERCURE DE FRANCE:

envoye aussi à Paris & à Rouen, par les rivières d'Ayne & d'Oise, en les voiturant par terre jusqu'à Pont-à-Vere ou à Soissons. Je suis, &c.

L. A. A. P.

A Paris le 3 Mai 1747.



O D E.

*A Madame qui m'avoit engagé
à faire des vers sur elle.*

QU'un autre aille apprendre à la terre
Quels furent ces audacieux
Qui jadis, malgré le tonnerre,
Voulurent enchaîner les Dieux.
Qu'il nous vante le fils d'Alcmène,
Ou du nourrisson de Silène
Qu'il chante les fameux exploits;
A vous chanter, belle Clumene,
Je consacre aujourd'hui ma voix.



Illustres filles de mémoire,
Et meres des doctes chansons,
Si vous prenez soin de la gloire

De vos plus tendres nourrissons,
 Pour un jeune élève d'Horace,
 Muses, des sources du Parnasse
 Abandonnez les heureux bords,
 Venez de ma naissante audace
 Soutenir les foibles efforts.



Eh quoi ! Seriez-vous insensibles,
 Aux humbles accens de ma voix ?
 Ah ! Déeses trop inflexibles,
 Je ne reconnois plus vos loix ;
 Ne me vantez plus l'Hyppocréne ;
 Les yeux de l'aimable Climene,
 Théâtre des tendres amours,
 Sçauront bien échauffer ma veine,
 Sans tous vos superbes secours.



Que sens-je ? Quelle ardeur subite
 Se rend maîtresse de mon cœur ?
 D'où naît le trouble qui m'agite ?
 Je cede à la douce fureur.
 Oui c'est Climéne qui m'inspire,
 Amis, qu'on m'apporte la lyre
 Que le doux Chantre de Téos,

* Anacréon.

42 MERCURE DE FRANCE:

Dans l'excès d'un tendre délire,
Consacroit aux Dieux de Paphos:



Quel Peintre, dans la noble envie
D'égalier ton docte pinceau,
Forma l'entreprise hardie
D'achever ce fameux tableau,
Où jadis, d'une main fidelle,
Tu sçûs, inimitable Apelle,
Crayonner les attrait divers,
Dont brille à nos yeux l'immortelle
Qu'enfanta l'écume des mers:



Mais quand son audace sçavante
L'auroit enfin exécuté,
En chantant l'objet que je chante,
N'ai-je pas encor plus tenté?
La gloire n'en est pas égale;
Quelques charmes que nous étale
La mere des ris & des jeux,
Sa noble & charmante rivale
En offre encor plus à nos yeux.



Dès que tu brillas sur les ondes,
Je le sçais, Reine de Paphos,

Du sein de leurs grottes profondes
 Volant, à l'envi, sur les flots,
 Les Néréides t'entourerent,
 Et leurs yeux jaloux se troublerent
 En voyant tes naissans appas,
 Mais les Dieux te favoriserent,
 Puisque Climene n'étoit pas.



O toi, qu'un sort digne d'envie
 A rendu l'arbitre des Cieux,
 Mortel qui jadis en Phrygie,
 Par l'ordre du maître des Dieux,
 Jugeas la fameuse querelle
 Qui de la discorde cruelle
 Signala les tristes fureurs;
 Que ne put alors cette belle
 T'étaler ses attraits vainqueurs!



Tes yeux, à son aspect, avoient vu les Driades,
 Du sein de leurs forêts, admirer ses appas,
 Et du sommet d'Ida les jeunes Oréades
 Précipiter leurs pas.



Le Scamandre, du fond de son palais humide,
 Acousant sur ses bords de roseaux couronnés,

44 MERCURE DE FRANCE

Eût alors suspendu la course trop rapide
De ses flots étonnés.



On eût vû les plaisirs & les grâces riantes
Voltiger autour d'elle avec les ris, les jeux,
Et leurs mains à l'envi, des fleurs les plus brillantes
Embellir ses cheveux.



L'Amour même, l'Amour l'eût prise pour sa
mere,
Mais au timide éclat d'une noble pudeur
Ne reconnoissant plus la Reine de Cythère,
Il eût vû son erreur.



Au milieu des buissons, dans l'ombre du silence,
Pour elle eût soupiré le Satire amoureux.
Eole auroit des vents enchaîné l'insolence
Dans leurs antres affreux.



Paisibles Rois des airs, vainqueurs de leur furie,
On eût vû dans ces lieux folâtrer les Zéphirs,
Et l'on n'eût entendu dans les bois de Phrygie
Que leurs tendres soupirs.



Les chênes qui jadis trouverent des oreilles

Pour écouter d'un luth les sons harmonieux ,
 Alors pour contempler tant d'augustes merveilles ,
 Auroient trouvé des yeux.



Où pour la brillante Climène
 Tous les habitans de ces bois
 Auroient de ton ame incertaine
 Déterminé le juste choix ;
 Ils auroient , témoins de sa gloire ;
 A l'envi chanté sa victoire ,
 Ainsi que la honte des Cieux ,
 Mais , Berger , sans même les croire ,
 Il ne t'eût fallu que des yeux.



Envain de la grandeur suprême
 Junon se vantant les plaisirs ,
 Ent d'un superbe diadème
 Flaté l'orgueil de tes desirs.
 Envain la Déesse d'Athènes
 T'eut promis la gloire inhumaine
 De vaincre au milieu des hazards ;
 Sans même t'offrir une Hélène ,
 Climène eût fixé tes regards.



Ainsi de la troupe immortelle

46 MERCURE DE FRANCE.

Dédaignant les riches bienfaits,
Au vrai seul ta bouche fidelle
Eût fait triompher ses attraits ;
Ta main justement libérale
Eût à cette aimable rivale,
Pour prix de ses charmes vainqueurs ;
Accordé la pomme fatale
Dont le Ciel briguoit les honneurs.



Toi, Vénus, qui vis la victoire,
Puisque Climéne n'étoit pas,
De l'éclat d'une juste gloire
Couvrir tes célestes appas,
Il est vrai, ta beauté brillante
Obscurcit la plus éclatante
De toute l'immortelle Cour,
Mais sur toi l'objet que je chante,
Déesse, l'emporte à son tour,



Ainsi pendant la nuit obscure
Tous les autres flambeaux des Cieux
Cèdent à la clarté plus pure
Dont Diane brille à nos yeux,
Mais dès que la naissante Aurore
Des rayons qu'elle fait éclore

Couvre les astres de la nuit,
De ses feux l'Olimpe se dore,
Et Diane s'évanouit,



Mais au milieu de ma carrière,
D'où me vient ce fatal effroi ?
Quelle foudroyante lumière
Vois-je briller autour de moi ?
Je me trouble ; mon cœur s'étonne ;
J'apperçois le fils de Latone.
Pourquoi ces regards menaçans ?
Ah ! mon audace m'abandonne.
Au bruit de ces tristes accens,



» Où tend donc, jeune téméraire,
» Cette ardeur dont tu suis les loix,
» Et jusqu'où ton audace altière
» Ose-t'elle porter sa voix ?
» Quoi ! d'une mortelle Déesse,
» Pour remplir ta folle promesse,
» Tu prétends chanter les appas,
» Tandis que le Dieu du Permesse
» Peut-être ne l'oseroit pas ?



» Arrête, & de ton entreprise
» Reconnois la sublimité ;

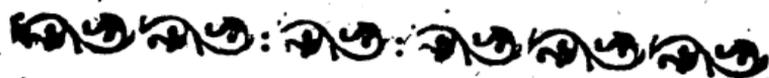
- » Du fol orgueil qui te maîtrise
- » Réprime la témérité ;
- » Ou suivant l'ardeur qui t'égare ;
- » Par un sort funeste & bizarre
- » Elevé trop haut dans les airs ,
- » Crains de tomber , nouvel Icare ,
- » Dans le vaste gouffre des mers.



Pour vous plaire , aimable Climène ,
 Que n'allois - je pas affronter ?
 Ainsi j'osois tenter sans peine
 Ce qu'un Dieu n'eût osé tenter ,
 Mais glaçant mon ardeur trop prompte ;
 Ce Dieu dont l'esprit me surmonte ,
 Epargne sans doute aujourd'hui.
 A son élève de la honte ,
 A vous , Climène , de l'ennui.

Par M. L. B. N. de Paris.





*MEMOIRE sur les Couronnes Militaires
des Romains.*

Quand on songe à quel point l'interêt est le mobile des actions du commun des hommes, on a droit d'être étonné que l'amour de la gloire ait autant de pouvoir sur eux. Même la plus basse n'y est pas insensible. Dès qu'il s'agit de la gloire, elle semble alors se ressouvenir de sa première dignité : il est vrai que ces occasions sont plus rares, mais elles sont plus décisives. L'interêt, qui devient plus que jamais le dieu de la terre, fait faire plus de choses aux hommes, mais la gloire leur en fait faire de plus difficiles. Dans toutes les occasions l'interêt tire des âmes vulgaires à peu près ce qu'elles peuvent, mais si la gloire les frappe dans d'heureux momens, elle les élève au-dessus d'elles-mêmes. C'est par ces raisons que les Législateurs les plus sages ont proposé pour les efforts les plus héroïques, surtout à la guerre, des récompenses de pur honneur, ne croyant pas que des actions qui honorent l'humanité puissent être ni produites ni payées par un sentiment qui la dégrade. D'ailleurs le dévouement de la vie que les gens de guerre font à leur pays

I. Vol.

C

n'est pas une chose qu'on puisse apprécier à prix d'argent. Celui qui vendroit son sang par intérêt, seroit trop payé, celui qui le donne par zèle & par amour pour la gloire, ne peut l'être assés. La gloire seule est d'un prix analogue à la dignité de l'ame qui se sacrifie pour elle.

Je n'ai pas dessein de parler ici de tous les prix honorifiques qui chés les differens peuples de l'univers ont excité l'émulation des Citoyens. Cette discussion me meneroit trop avant, & je veux seulement exposer en peu de mots quelles étoient les différentes couronnes militaires que les Romains distribuient.

J'en trouve six dans les anciens Auteurs. La couronne *triumphale*, l'*ovale*, si l'on peut rendre par ce mot l'*ovalis* latin, qui signifie la couronne de l'ovation, l'*obsidionale* ou des sièges, la *civique*, la *murale*, celle *des camps*, *castrensis*, & enfin la *navale*.

La couronne *triumphale* appartenoit aux Généraux qui obtenoient les honneurs du triomphe; cette couronne qui d'abord fut de laurier, devint d'or dans la suite des tems; bientôt ce qui avoit été un hommage devint un tribut; les villes étoient contraintes de donner des couronnes d'or au Général ou à l'Empereur qui triom-

phoit ; on les payoit de leur victoire au lieu qu'on les en récompensoit auparavant. Cette espèce d'impôt s'appelloit *Aurum coronarium*.

La couronne ovale étoit de myrthe ; on sçait assés quelle étoit la différence de l'ovation & du triomphe. Une guerre ou qui n'étoit pas tout-à-fait terminée , ou qui étoit trop peu importante contre des ennemis ou trop aisés à vaincre , ou trop peu recommandables , telle que la guerre contre les Pirates ou contre les Esclaves, ne procuroit que l'ovation au Général vainqueur. En formant cette couronne de myrthes, arbre consacré à Venus, on avoit prétendu , dit un Auteur * , faire allusion à la facilité de la victoire.

Crassus après deux victoires qui terminèrent la guerre des fugitifs ou des Esclaves , ne mérita que l'ovation. Il avoit cependant gagné deux batailles , l'une contre Granicus qui étoit resté sur le champ de bataille avec trente-cinq mille morts , l'autre contre Spartacus qui y avoit aussi été tué avec quarante mille de ses soldats, mais on ne crut pas qu'il fut de la dignité du peuple Romain d'accorder le triomphe pour des ennemis si ignobles , dont la défaite sembloit un châtiment plutôt qu'une

* *Anlugelle*.

victoire. Ce sentiment avoit d'autant plus de partisans qu'on s'efforçoit par-là d'oublier qu'ils avoient donné de l'inquiétude aux Romains pendant quelque tems, & l'on publioit qu'ils n'étoient point redoutables, avec d'autant plus de soin, qu'on rougissoit de les avoir craints. La vanité de Crassus ne suivoit pas le même système que celle des Romains. Il refusa la couronne de myrthe, & ses intrigues & son crédit lui procurerent la couronne de laurier qui lui fut décernée par un Sénatus Consulte, quoiqu'elle n'appartînt qu'aux triomphateurs.

La couronne *obsidionale* se donnoit au Général qui avoit fait lever un siège. Les habitans de la ville délivrée offroient à leur libérateur ce témoignage d'une juste reconnoissance; la couronne étoit d'épics, *graminea*, & on avoit soin que les épics qui la composoient eussent été recueillis dans l'enceinte même de la ville délivrée.

Q. Fabius Maximus mérita cette couronne dans la seconde guerre punique; le Sénat & le peuple Romain la lui décernerent unanimement. Les faits qui la lui firent obtenir sont trop connus pour nous y arrêter; personne n'ignore en quel état étoient alors les affaires des Romains, & que sans la sage lenteur de Fabius, Annibal

eût bientôt été aux portes de Rome. C'est ce Fabius qui fut appelé *Cunctator*.

La couronne *civique* étoit la récompense de celui qui avoit sauvé la vie à un Citoyen , récompense flatteuse où tout soldat pouvoit aspirer. L'espoir de ce prix rendoit tous les Romains les gardes respectifs les uns des autres. Le Citoyen sauvé devenoit un témoin toujours subsistant de la valeur de son libérateur ; il s'est trouvé souvent des Romains qui avoient mérité un grand nombre de ces couronnes ; ils les conservoient comme des monumens de leur gloire ; ils les montroient au peuple dans les occasions importantes , comme un gage des droits qu'ils avoient sur la reconnoissance de leur Patrie. Lorsque Manlius Capitolinus fut accusé devant le Peuple , on * *vit pour la première fois* , dit

* Quod ad eam diem nunquam usu venisset ; ut in tanto discrimine ne proximi quidem vestem mutarent. . . Homines prope quadringentos produxisse dicitur , quibus sine fœnore expensas pecunias tulisset , quorum bona venire , quos duci addictos , prohibuisset. Ad hæc decora quoque belli non commemorasse tantum , sed protulisse etiam conspicienda spolia hostium cæсорum ad triginta , dona Imperatorum ad quadraginta , in quibus insignes duas murales coronas , civicas octo , ad hoc servatos ex hostibus cives produxisse. T. L. L. 6. n. 20.

C ii.

Fite-Live, les proches d'un accusé se dispenser de le suivre & de prendre les habits de deuil..... Mais il parut suivi de près de quatre cent hommes dont il avoit payé les dettes sans intérêt, & que cette libéralité avoit préservé de l'esclavage ou de la douleur de voir vendre leurs biens. Il ne se contenta pas de rappeler toutes les marques d'honneur qu'il avoit méritées à la guerre, il les exposa aux regards du peuple : trente dépouilles d'ennemis tués par ses mains, quarante prix militaires qu'il avoit reçus de ses Généraux, parmi lesquels on voyoit deux couronnes murales & huit civiques, & il fit paroître en même tems les Citoyens qu'il avoit sauvés.

La couronne civique étoit de feuilles de chêne, & on vouloit, dit-on, se rappeler par-là la mémoire de la première nourriture des hommes, qui étoit du gland.

Massurius Sabinus a écrit que cette couronne n'étoit méritée que lorsque celui qui fauvoit la vie à un Romain, tuoit en même tems un ennemi & ne perdoit point son poste, & il nie que dans tout autre cas on eût droit d'y prétendre. Mais la question ayant été agitée si un homme qui après avoir sauvé un Citoyen & tué deux ennemis, avoit été forcé de céder le terrain à l'ennemi, méritoit la couronne civique, Tibère la lui décerna,

jugeant qu'il y avoit encore un plus grand mérite à sauver un Citoyen dans un mauvais poste où il étoit déjà assés difficile de se défendre soi-même, & qu'il étoit impossible de garder même en combattant avec courage. L. Gellius qui avoit été Censeur ouvrit dans le Sénat l'avis de décerner à Cicéron la couronne civique, lorsque ce Consul eut découvert & étouffé la conspiration de Catilina.

La couronne *murale* étoit destinée à celui qui étoit monté le premier sur la muraille & étoit entré dans la ville assiégée. Les fleurons avoient la forme de creneaux de murs.

La couronne *des camps, castrensis*, étoit à peu près la même chose; le Général en gratifioit celui qui étoit entré le premier dans les retranchemens ennemis.

Ces deux couronnes, ainsi que la *navale* dont il nous reste à parler, étoient d'or. Ces récompenses ne devoient être données que dans des occasions importantes, lorsqu'une ville avoit été prise ou lorsqu'on avoit pillé le camp des ennemis; mais l'ambition particulière des Généraux & l'envie de se faire des créatures, les engagea quelquefois à les donner sans discernement & avec peu de retenue. Fulvius Nobilior donnoit des couronnes à ses sol-

dats pour avoir travaillé avec soin à perfectionner leurs lignes, ou pour avoir foui un puits avec grand courage ; c'étoit un abus dont les meilleurs usages sont toujours susceptibles. Cette imprudente libéralité de Fulvius lui fut reprochée avec force par M. Caton.

Celui qui dans un combat naval sautoit armé le premier dans le vaisseau ennemi, méritoit la couronne navale dont les fleurons étoient en formes de rostres de navires.



PARAPHRASE de l'Oraison

Dominicale : *Pater noster*...

T OI, qui formas d'un rien la foible créature,
 Dieu Puissant, qui régis & la terre & les Cieux ;
 Qu'on chante tes bienfaits ; que toute la nature
 Bénisse ton nom glorieux.

Parle ; qu'à l'univers ta voix se fasse entendre ;
 Et les êtres soumis à ta Divinité,
 Viendront avec respect se ranger & se rendre
 A ta suprême volonté.

Nos vergers sont sans fruits, la terre est languis-
 sante ;

Sur nos stériles champs étends ton bras sacré ;
Et fais nous dans ton sein contre la faim pressante
Trouver un secours assuré.

Nous n'abandonnons point nos cœurs à la ven-
geance ;

Nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés :
Seigneur , nous attendons aussi de ta clémence
Que nos crimes soient effacés.

L'homme est foible en sa foi : viens ; que ta main
propice

Ecarte loin de lui le démon séducteur :

Retire nous enfin de l'affreux précipice
Où nous a fait tomber l'erreur.

Afin qu'ayant vécu dans l'innocence pure ,

Que finissant nos jours dans le sein des vertus ,

Nous goûtions dans le Ciel la félicité sûre :

Que tu promets à tes Elus.

Pic. . .



CW

RENTRE'E publique de l'Académie Royale
des Sciences le 19 Novembre 1747.

MR. l'Abbé Nollet lût un Mémoire qui a pour titre : *Des effets de la vertu électrique sur les corps organisés.*

M. l'Abbé Nollet a déjà publié sur l'électricité un livre qui a obtenu les suffrages des Sçavans. Différens Mémoires sur ce sujet qu'il a lus à l'Académie ont mérité les mêmes applaudissemens. Des recherches exactes, des expériences ingénieusement combinées lui ont fait ajouter de nouvelles découvertes aux miracles déjà connus de l'électricité. Dans ce Mémoire M. L. N. n'est pas seulement un Physicien habile & éclairé qui suit la nature avec attention, c'est un bon Citoyen qui veut ne se pas borner à satisfaire sa curiosité, & qui cherche à rendre ses lumières utiles. C'est ce que l'extrait du Mémoire même va mieux prouver que tout ce que nous pourrions dire.

L'électricité toujours admirable & toujours nouvelle, par le grand nombre de merveilles qu'elle ne cesse de nous offrir, trouve aujourd'hui non-seulement des spectateurs attentifs dans tous les états & dans toutes les conditions; elle y trouve aussi de zélés manipulateurs qui prennent

plaisir à répéter eux-mêmes ce qu'on leur a fait voir, & qui essayent de toutes les manières pour se procurer des nouveautés ; il n'est guères possible que d'un si grand nombre d'essais, il ne naisse de tems en tems quelque découverte curieuse ou utile ; on peut dire que jusques ici nous n'en avons encore vû que de la premiere espèce, & l'on commence à regretter que des phénomènes qui semblent tenir intimement à toute la nature, ne puissent pas tourner à notre profit.

M. l'Abbé Nollet touché de cette impatience, qu'il ne désapprouve qu'autant qu'elle attireroit d'injustes reproches aux Physiciens ou du mépris à l'objet de leurs recherches, s'est proposé de tirer quelque avantage d'un fait déjà connu depuis 2 ou 3 ans, mais qui devient en quelque façon tout nouveau, parce qu'il est réduit à sa juste valeur & qu'on en développe les causes.

Quand on électrise une fontaine artificielle ou tout autre vaisseau qui se vuide par un petit canal, on voit le petit jet se diviser en plusieurs branches, & l'eau s'élever plus loin que de coûtume ; tout spectateur de cet effet se trouve disposé à croire que l'écoulement est accéléré, & on l'a tellement crû qu'on s'est accordé à le dire d'une manière générale & sans au-

60 MERCURE DE FRANCE.

cune modification. Mais M. L. N. ne voulant pas s'en tenir à ces premières apparences, & cherchant à sçavoir jusqu'ou phénomène pourroit avoir lieu, fit faire des vaisseaux de différentes capacités, & terminés par des tuyaux plus ou moins larges, depuis trois lignes de diamètre jusqu'à la petitesse de celles qu'on nomme *capillaires* & par lesquelles les liqueurs ne passent communément que goutte à goutte; puis à l'aide d'une bonne pendule mesurant exactement & le tems & la quantité de liqueur qui étoit sortie du vaisseau, il compara tous ces écoulemens électrisés avec ceux de la même espèce qui ne l'avoient pas été, & il apprit

1°. Qu'un vaisseau dont l'eau sort par un tuyau qui n'a pas moins qu'une ligne de diamètre, ne se vuide sensiblement ni plus ni moins vite quand il est électrisé, que lorsqu'il ne l'est pas.

2°. Que l'électricité donne une accélération réelle & sensible à l'écoulement qui se fait par un tuyau capillaire, ou qui en approche beaucoup.

3°. Que quand le canal par où l'eau s'écoule est à peine capillaire, il s'en faut bien que l'accélération soit aussi grande qu'elle le paroît au premier coup d'œil.

4°. Enfin que la vertu électrique accé-

ière considérablement les écoulemens qui ne se feroient sans elle que goûte à goûte, & que cet effet est d'autant plus considérable que le canal de ces écoulemens est plus étroit.

Voilà le fait constaté par les résultats d'un grand nombre d'expériences délicates, dont nous sommes obligés de supprimer le détail.

Quant aux explications, il faut pour les entendre se rappeler une proposition fondamentale que M. L. N. avança il y a près de trois ans*, comme une conjecture que l'expérience commençoit à rendre plausible, & que l'expérience plus approfondie a très-amplement confirmée depuis. Sçavoir, que cet état des corps qu'on nomme *électricité*, consiste dans l'effluence & l'affluence simultanées d'un fluide subtil, auquel on donne le nom vague de *matière électrique*, en attendant qu'on sçache précisément quelle est sa vraie nature, c'est-à-dire, que quand un corps est actuellement électrique, il devient comme hérissé de toutes parts des rayons de cette matière qui s'élançe du dedans au-dehors, & qu'en même tems ces émanations sont

* Conjectures sur les causes de l'électricité. Mémoire lu à l'assemblée publique de l'Académie des Sciences, Avril 1745.

62 MERCURE DE FRANCE.

remplacées par des jets d'une matiere semblable, qui viennent des environs se précipiter sur le corps électrique, & cette dernière matiere vient non-seulement de l'air environnant, mais même des autres corps fluides ou solides qui sont dans le voisinage jusqu'à une certaine distance.

Cela posé, il est aisé de dire pourquoi l'écoulement qui se fait naturellement goutte à goutte par un tube capillaire, devient continu & s'accélere sensiblement quand on électrise; c'est que la matiere électrique qui enfile ce petit canal & qui tend à sortir avec une grande vitesse, ajoute au mouvement retardé de la liqueur; deux fluides se trouvent dans la même route avec la même direction; l'un va lentement, l'autre coule fort vite; celui-ci entraîne le premier &, précipite sa marche.

Mais cet effet devient insensible quand l'eau qui s'écoule peut former un jet d'une certaine grosseur, & suivre avec liberté son propre mouvement. Car alors l'impulsion de la matiere électrique est d'autant moindre que le fluide sur lequel elle agit, lui échape davantage par un écoulement plus libre, & son action déjà moins efficace par cette raison, doit encore avoir un effet moins sensible, parce qu'elle se partage à une masse beaucoup plus grande.

Après une discussion méthodique du fait de ses modifications & de ses causes, l'Auteur songe à tirer parti des connoissances qu'il a mises en ordre & qu'il a fixées.

» Voyant, dit-il, à n'en pas douter, que
 » l'électricité entraîne, pour ainsi dire, les
 » liquides qui sont obligés de passer par
 » des canaux forts étroits, je commençai à
 » croire que cette vertu employée d'une
 » certaine manière pourroit avoir quelque
 » effet sur la sève des végétaux, ou don-
 » ner aux fluides qui entrent dans l'éco-
 » nomie animale quelques mouvemens
 » qui leur seroient avantageux ou nuisi-
 » bles.... Je me représentois les pores
 » dont est criblée la peau d'un animal, com-
 » me les extrémités d'une infinité de
 » tuyaux capillaires; & la matière de la
 » transpiration, comme un fluide qui tend
 » à s'écouler, & dont la sortie pourroit
 » être aidée ou forcée par l'effluence de la
 » matière électrique, &c. « Les expé-
 riences dont nous allons mettre les résul-
 tats sous les yeux du lecteur, ne sont donc
 pas de celles que l'on commence au hasard
 & que l'on suit sans s'embarrasser de sa-
 voir où elles pourront conduire; ce sont
 des vûes que la réflexion a fait naître, &
 sur lesquelles on cherche à l'éclairer avec
 méthode. L'Auteur suit son objet avec

64. MERCURE DE FRANCE.

attention sans négliger les circonstances étrangères qui méritent d'être recueillies ; il s'épargne des peines & des dépenses superflues , en même tems qu'il ne ménage rien sur celles qui sont nécessaires ; il profite du travail des autres , & leur rend justice en leur faisant honneur de ce qui leur appartient , mais voulant tout voir par lui-même , il ne s'en laisse imposer par aucune autorité.

M. L. N. ayant fait plusieurs expériences sur des portions de terre nouvellement ensemencées , il lui a paru & il nous le paroît aussi par ses résultats que l'électricité a aidé le développement des germes , & accéléré la végétation & l'accroissement des jeunes plantes, cependant comme la saison étoit déjà trop avancée lorsqu'on a crû voir ces phénomènes , on n'a pas pû leur procurer le degré de certitude qu'on voudroit qu'ils eussent , & l'on ne s'est déterminé à les publier que pour engager un plus grand nombre de personnes à les vérifier lorsque le tems le permettra. Nous croyons entrer dans les vûes de l'Auteur en rapportant ici un de ses procédés , afin qu'on l'imite ou qu'on enchérisse dessus.

On prend deux jattes semblables , on les remplit de la même terre , & l'on y sème des graines de la même espèce & en

égales quantités ; celles dont on s'est servi étoient la graine de moutarde , celle de scabieuse , celle de laitue , la nielle des bleds , &c. on cultive ces deux portions de terre ensemencées avec les mêmes soins , on les arrose également , on les expose aux rayons du soleil autant de tems l'une que l'autre ; on les tient dans le même lieu & dans la même température , mais on électrise une & toujours la même pendant quatre ou cinq heures de suite , tous les jours ou de deux jours l'un , jusqu'à ce que les graines étant levées de part & d'autre , on puisse remarquer les différences qui se trouvent entre les deux végétations.

L'objet qui paroît avoir le plus occupé M. L. N. & qu'il pouvoit suivre plus loin dans l'espace de tems qu'il avoit à donner à ces épreuves , c'est l'électrification des animaux ; aussi nous offre-t'il sur cet article des connoissances plus approfondies , & plus solidement établies que ce qu'il nous apprend au sujet des plantes ; d'un corps qu'on électrise tel qu'il soit , il sort continuellement une infinité de petits jets de cette matiere qu'on nomme *électrique*. Cela est prouvé de toutes les manieres. Il est prouvé aussi que ces effluences ou émanations qui à la longue causeroient un

épuisement , sont continuellement remplacées par un fluide semblable qui est présent par tout , dans tout , & qui vient de toutes parts au corps électrisé ; si le renouvellement continuel de matière électrique ne prend ni n'ajoute rien à la matière propre du corps électrisé , il est évident que celui-ci ne souffrira aucun changement par rapport à son poids. Mais il n'en sera pas de même si la matière effluente , par exemple , emporte avec elle quelques parties du corps d'où elle émane , & c'est ce qu'il semble qui doit arriver à un corps vivant , à la surface duquel aboutissent une infinité de vaisseaux excrétoires , pleins d'un liquide dont la nature cherche à se purger , car cela ressemble assés à un vase rempli d'une liqueur qui tend à sortir par des petits canaux capillaires , & dont on sçait que l'écoulement peut être accéléré par la vertu électrique.

Voilà ce que le raisonnement indique , voyons maintenant ce que dira l'expérience.

On électrise pendant quatre ou cinq heures de suite un chat , un pigeon , un petit oiseau , &c. tous ces animaux deviennent plus légers. Mais ils le seroient devenus sans être électrisés , car tout animal transpire , & l'on sçait que la transpira-

tion la plus insensible au bout de quatre ou cinq heures diminue le poids d'un corps animé. Aussi n'a-t'on pas manqué de garder dans le même lieu & avec les précautions convenables, des animaux de mêmes espèces que l'on a pesés comme les autres devant & après l'expérience, & l'on n'a compté à l'égard de ceux qui avoient été électrisés, que l'excès de leur legereté sur celle des autres.

On pourroit encore attribuer ces différences au tempérament, car tous les individus de la même espèce ne transpirent pas également, mais M. L. N. a prévenu cette objection, en répétant plusieurs fois les expériences sur la même paire d'animaux, & en électrisant alternativement l'un ou l'autre des deux, il a trouvé constamment qu'un chat de moyenne grandeur & âgé de quatre mois qu'on électrise pendant cinq heures, perd assés communément de son poids vingt grains plus qu'il ne perd dans un pareil espace de tems par une transpiration naturelle.

Il a observé aussi que cet effet de l'électricité est d'autant plus grand que l'animal est plus petit, proportions gardées & toutes choses égales d'ailleurs; qu'une électrisation par exemple, qui fait perdre à un pinçon ou à un moineau la cinquante-

septième partie de son poids, n'ôte à un gros pigeon que la cent quarantième partie du sien tout au plus.

On imagine bien que M. L. N. n'a point fait les expériences sur des quadrupèdes & sur des oiseaux, pour en rester là; tout ce qui pouvoit en résulter ne devoit être que curieux; il cherchoit quelque chose de plus. Ces épreuves préliminaires n'étoient, pour ainsi dire, qu'un prélude prudemment employé pour apprendre si l'on pouvoit sans danger appliquer le corps humain à des essais de cette espèce, ou si les effets qu'on en devoit attendre valoient la peine qu'on s'y livrât & qu'on en fit les frais. Il fut donc instruit de ce qu'il vouloit sçavoir; il lui parut plus que probable que ce qui arrivoit à un chat ou à un pigeon arriveroit de même dans une certaine proportion à toute personne qui seroit électrisée comme ces animaux pendant quatre ou cinq heures de suite, & comme ceux-ci n'avoient marqué aucune inquiétude, aucune impatience pendant tout le tems de cette épreuve, & qu'ils n'en avoient pas ressenti la plus légère incommodité depuis, on étoit autorisé à croire qu'un homme ou une femme n'en souffriroit pas davantage.

Dans cette confiance qui ne l'a point

trompé , M. L. N. commença à électriser du monde , & il ne lui en coûta que cinq ou six opérations pour sçavoir avec certitude qu'une électrisation de cinq heures augmente de plusieurs onces la transpiration insensible , & que cela se fait sans que le sujet électrisé ressent aucun mouvement interne , ni la moindre chaleur extraordinaire.

Pour sçavoir au juste la valeur de cet effet , il faudroit que la personne qu'on électrise fût vêtue de façon à laisser croire que ce qui transpire de son corps ne demeure point dans ses habits , ou peser tous ses vêtemens devant & après l'expérience ; cette précaution , & bien d'autres encore , que l'Auteur prescrit dans son Mémoire , rendront peut-être cette expérience délicate , & assés difficile à suivre autant de tems qu'il le faudroit pour acquérir des connoissances bien précises , mais le point principal est que l'on sçache en général que la vertu électrique est un moyen sûr pour augmenter notablement la transpiration insensible. On sent de reste de quelle conséquence peut être cette découverte , quand on sçait que notre santé dépend en grande partie de cette évacuation , qui va jusqu'à plusieurs livres par jour , & par laquelle la nature se débarrasse perpétuelle-

ment des substances surabondantes, qui ne manquent point de déranger l'économie animale quand leur cours n'est point assés libre.

Mais ce nouveau moyen d'augmenter à son gré la transpiration insensible, tout certain qu'il puisse être, comment s'accommodera-t'il à nos besoins, s'il faut électriser des malades, s'il faut les suspendre avec des cordons de soye ou les tenir isolés sur des gâteaux de résine? Cet appareil sera-t'il praticable pour une personne qui souffre, comme il l'est pour quelqu'un qui jouit d'une parfaite santé, & qui ne pense qu'à satisfaire sa curiosité?

En supposant toujours (ce qu'on ne sçait pas encore, mais qui mérite bien qu'on l'essaie) que l'électricité puisse être en certain cas un remède salutaire, l'appareil qu'elle exige pourroit aisément se réduire à des pratiques extrêmement simples & commodes, mais quand il resteroit tel qu'il est, il seroit encore moins pénible que les frictions violentes ou la plûpart des remèdes dont on a coûtume de faire usage pour provoquer la transpiration & délobstruer les pores de la peau.

Au reste les expériences de M. L. N. ne se bornent pas à ce que nous en avons dit,

elles vont jusqu'à nous apprendre qu'il ne sera pas même besoin d'électrifier les gens à qui l'on voudroit faire éprouver les effets de la vertu électrique: c'est un paradoxe qui ne peut s'entendre, que quand nous aurons rendu compte de la partie de son Mémoire qui paroît la plus curieuse, la plus instructive & la plus susceptible d'application.

Quiconque ne connoitra l'électricité que par la matiere *effluente*, par cette matiere que l'on sent presque toujours & que l'on voit assés souvent sortir du corps électrisé, n'imaginera jamais qu'un animal placé auprès de ce corps doive y perdre autant de son poids que s'il étoit électrisé lui-même. Mais M. L. N. ne douta point que cela ne dût être à cause de la matiere *affluente*, qui fait selon lui une partie essentielle de la vertu électrique. Il prévît que cette matiere en sortant des corps qui avoisinent celui qu'on électrise, feroit à leur égard ce que la matiere effluente fait à l'égard de celui-ci; qu'elle emporteroit de leurs pores tout ce qui se trouveroit en prise à ses impulsions & assés libre pour y obéir. L'expérience vérifia ce qu'il avoit prévû; tous les corps organisés qui demeurèrent pendant quatre ou cinq heures auprès d'une espèce de cage de tole qu'on

électrifoit continuellement s'évaporerent , transpirerent & perdirent de leur poids plus que d'autres des mêmes espèces qu'on avoit gardés à l'écart dans la même chambre , & pour le moins tout autant que s'ils avoient été électrisés eux-mêmes ; des semences appliquées à la même épreuve germerent plus vite en terre , & reçurent un accroissement plus prompt qu'elles n'auroient fait par une végétation naturelle.

Si l'art du Médecin & celui du Botaniste peuvent tourner ces expériences à leur profit & à celui de la société , on n'aura donc point à reprocher au Physicien que sa découverte n'a fourni qu'un moyen trop difficile à mettre en usage , car on sçait que l'électricité se transmet où l'on veut par des cordes , par des chaînes , par des tuyaux , &c. & puisque la présence d'un corps électrisé suffit , les plantes d'une serre rangées sur des gradins , les arbres d'un espalier , des malades sans sortir de leur lit , de leur fauteuil , sans le sentir , sans le sçavoir , recevront les secours de la vertu électrique , si elle est capable d'en donner.

Observons encore avec l'Auteur du Mémoire , que quand la matière électrique en s'élançant du dedans au-dehors du corps augmente la transpiration , cet effet doit

doit être relatif à la maniere dont se font ces émanations, c'est-à-dire, que si la maniere électrique qui sert de véhicule, est déterminée à sortir par toute la surface de ce corps, la transpiration doit être généralement augmentée, & c'est ce qui arrive sans doute à celui qu'on électrise sur un gâteau de résine, mais un corps qui ne fournit de cette matiere que par quelque endroit particulier de sa surface, tel que doit être assurément celui que l'on place auprès d'un corps électrisé, ne doit éprouver une transpiration forcée que dans cette partie d'où le fluide électrique est déterminé à sortir.

Ce raisonnement qui paroît bien fondé se trouve encore appuyé par des expériences qui sont comme autant d'images sensibles de ces effets qu'il n'est guères possible de vérifier dans un sujet vivant. Si l'on plonge dans la sphère d'activité d'un corps électrique un vase rempli de liqueur qui s'écoule goutte à goutte par plusieurs petits tuyaux placés à differens endroits de sa circonférence, le voisinage du corps électrisé ne manquera pas de rendre les petits écoulemens continus, mais ceux-là seulement le deviendront qui seront le plus prochainement & le plus directement exposés à la vertu électrique. Une grosse

I. Vol.

D

éponge uniformément humectée d'eau se sèche plus vite par l'endroit qui se présente au corps électrisé.

» Il est donc presque indubitable, dit
 » l'Auteur, qu'on pourra de même déter-
 » miner la matière électrique à sortir d'un
 » bras, d'une jambe, d'un côté de la tête,
 » &c. plutôt que des autres membres du
 » même corps, & puisque ce fluide en
 » sortant ainsi avec précipitation des corps
 » animés, entraîne (comme l'expérience
 » le fait voir) une partie des substances
 » qui se trouvent dans les vaisseaux excré-
 » toires, il y a lieu de se flater qu'on pour-
 » roit en certains cas ménager ce moyen
 » assez heureusement, pour désobstruer
 » ces mêmes vaisseaux ou pour les purger
 » de ce qu'ils contiendroient de vicieux. «

Ajoutons encore d'après M. L. N. une réflexion qui peut augmenter nos espérances sur le succès de ce nouveau remède. Il paroît constamment par les épreuves qui ont été faites sur différens animaux, que la transpiration n'est pas moins augmentée dans ceux que l'on place auprès d'un corps électrisé, qu'elle ne l'est dans ceux mêmes qu'on électrise. L'expérience prouve aussi que ce qui transpire de ceux-ci se fait jour par toutes les parties de leur corps, & que dans ceux-là, au contraire,

tout ce qui s'en exhale en vertu de l'électricité, ne vient que de l'endroit le plus exposé au corps électrique ; il suit naturellement de ces deux faits que la transpiration d'un seul membre qu'on approche d'un corps électrisé se fait avec plus de vitesse, plus de force, que celle qui est causée par l'électrisation immédiate de tout l'animal, puisque dans le premier cas il sort autant d'une seule partie que toutes les autres ensemble ont coutume de fournir dans le second, le tems étant égal de part & d'autre. Et de cette conséquence il en naît une autre, c'est que la transpiration électriquement forcée, si jamais elle peut être employée comme un remède, sera justement plus efficace dans les occasions où il sera besoin d'en faire usage pour quelque endroit particulier du corps, à l'exclusion des autres parties.

Le Mémoire finit par une invitation adressée aux gens de l'Art, & surtout à ceux que leur place & un certain loisir met à portée d'essayer sur des malades cette nouvelle maniere de provoquer la transpiration ; on y joint quelques avis pour prévenir les mauvais effets d'une curiosité aveugle & précipitée, & les dernières lignes prouvent que M. L. N. ne s'en fait pas trop accroire sur ses propres découverts.

tes, & qu'il ne compte point sur leur utilité au premier moment qu'il leur en voit les apparences. » Pour ce qui concerne les
 » plantes, dit-il, on peut être moins cir-
 » conspect, tout le monde peut s'en mêler
 » sans courir de grands risques, & cela
 » me fait espérer qu'en peu de tems nous
 » sçaurons ce qu'il y a à gagner en électri-
 » sant les végétaux. Je ne pense pas que
 » cela puisse aller jusqu'à multiplier les
 » forêts & grossir les moissons, mais au-
 » dessous de ces grands objets il en est
 » d'autres qui ne sont point indignes de la
 » Physique, ni d'une curiosité raisonna-
 » ble.»

Ce Mémoire fut écouté avec beaucoup de satisfaction par la nombreuse assemblée qui assistoit à cette séance publique; il est écrit avec beaucoup d'ordre & de clarté, d'un style naturel & facile, ce qui est sans doute le plus grand mérite que puisse avoir un ouvrage de Physique, j'entends quant au style. Nous avons déjà rendu justice aux vûes d'utilité qui y sont contenues, & à la nouveauté des expériences & des découvertes faites par M. L. N.

M. Clairaut lût ensuite un Mémoire sur *le Système du monde dans les principes de la gravitation universelle.*

Personne n'ignore quelle révolution a

faite dans la Physique le fameux Livre des *Principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle*. M. Newton, remontant des faits aux causes, a répandu la lumière des Mathématiques sur une science qui avoit été jusqu'alors dans les ténèbres des conjectures & des hypothèses.

Il est vrai que s'expliquant souvent trop peu, surtout dans les endroits difficiles, il semble qu'il ait craint de dire trop haut son secret, & de mettre dans l'usage commun les vérités qu'il avoit découvertes, comme s'il eut été le Mentor de quelque élève de qui il auroit craint les mêmes plaintes qu'Alexandre faisoit à Aristote, lorsque ce Prince reprochoit au Philosophe d'avoir publié ses ouvrages, & fait partager à tout le monde des connoissances qu'il eût été jaloux de posséder seul. Cette affectation de M. Newton est d'autant plus sensible, qu'après s'être énoncé à la façon des oracles pour exposer les endroits les plus difficiles de ses principes, il paroît ensuite se livrer avec complaisance à des détails & des vérités de calcul, sur lesquels les lecteurs ne se feroient aucun scrupule de s'en rapporter à lui.

Il a résulté delà que son Livre, très-difficile à entendre, ne peut être bien compris

que par des gens aussi versés que lui dans la plus sublime Géométrie, & qu'il exige d'eux un travail très-opiniâtre; qu'ainsi il y a très-peu de gens en Europe à portée de le lire & de l'entendre, delà ceux qui ont saisi une partie de ses découvertes, & qui ont trouvé ce qu'ils comprenoient d'accord avec les phénomènes, se sont peu souciés d'approfondir le reste de l'ouvrage, & l'ont adopté sans examen.

D'autres, rebutés par la difficulté, n'ont point voulu quitter des erreurs qui leur étoient familières pour des vérités trop difficiles à comprendre, & cherchant à attaquer le nouveau système par la métaphysique, dont on croit toujours être assés pourvû, ils ont fait contre l'attraction des objections qui seroient peut-être solides, si M. Newton ne les eût réfutées d'avance, en avertissant plusieurs fois qu'il n'emploie le mot d'*attraction* qu'en attendant que l'on en trouve la cause.

Nous ne suivrons pas M. Clairaut dans l'exposition qu'il fait du système de M. Newton. Il en développe les principes de la manière la plus favorable pour leur illustre Auteur. Jusqu'à présent la beauté de ce système avoit tellement frappé, que séduit par l'accord de ses principales parties avec les phénomènes, on s'en étoit

rapporté à l'Auteur sur ce qu'on n'entendoit pas. Cependant quelque degré de confiance que l'on ait dû avoir pour ce grand homme, la confiance, qui ne donne que des probabilités, peut-elle suffire à des Mathématiciens, qui par le moyen du calcul ont, pour ainsi dire, la vérité à leurs ordres ? M. Clairaut après avoir examiné long-tems la théorie de M. Newton, sans en tirer la conviction qu'il attendoit, s'est déterminé à ne plus rien emprunter de lui ; il a cherché directement la détermination des mouvemens célestes d'après la seule supposition de l'attraction mutuelle.

Il falloit pour y parvenir commencer par ce problème. *Trois corps étant donnés avec leurs positions, leurs masses & leurs vitesses, trouver les courbes qu'ils doivent décrire par leur attraction supposée proportionnelle aux masses & en raison inverse du quarré de la distance.*

Bien des Géometres avoient senti que ce n'étoit qu'en déterminant ces courbes, que l'on pouvoit arriver à quelque chose de satisfaisant sur le systême du monde, mais personne ne les avoit trouvées. M. d'Alembert, dont le nom, ainsi que celui de M. Clairaut, est déjà répandu dans toute l'Europe sçavante, travailloit en même tems que lui à ce problème, & M.

Newton avoit deux rivaux dignes de lui. L'un & l'autre ont remis leurs solutions à l'Académie le même jour.

M. Clairaut a tiré de la sienne tous les secours qu'elle offroit, pour juger non-seulement des propositions du troisième Livre de M. Newton, si difficiles à entendre, mais même de la réalité de tout le système.

De toutes les inégalités qui affectent le mouvement de la Lune, la plus essentielle à examiner & celle que M. N. a traitée le plus obscurément, est le mouvement de l'apogée. C'est de ce point qu'on part pour employer celle des corrections du mouvement de la Lune, qu'on appelle *équation du centre*. Cette équation peut aller jusqu'à six ou sept degrés, qu'il faut tantôt ajouter, & tantôt retrancher, suivant la position où la Lune est par rapport à l'apogée. Or comme le lieu de l'apogée de la Lune, loin de répondre au même point du ciel, fait une révolution en moins de neuf ans, il faut donc, pour ajouter foi à la théorie de M. N. prouver qu'elle conduit à une telle révolution.

Si cette théorie ne donnoit point de mouvement à l'apogée, ou qu'elle lui en donnât un assez éloigné du réel, pour ne pouvoir pas en jeter les différences sur les

erreurs des observations, elle seroit dès-lors condamnée sans appel, puisqu'on se trouveroit plus éloigné du vrai, qu'on ne l'étoit du tems des premiers Astronomes, qui supposoient que la Lune se mouvoit uniformément dans un cercle autour de la terre; car dans cette supposition on ne pouvoit jamais se tromper que de six ou sept degrés pour la détermination d'un lieu de la Lune, au lieu qu'en fixant mal la révolution de l'apogée, on ajoutera souvent au lieu moyen une équation de six ou sept degrés, tandis qu'il la faudroit retrancher, ce qui produira une erreur de treize ou quatorze degrés.

M. C. sentant combien il étoit important de déterminer le mouvement de l'apogée, a cherché à le faire par la solution du problème général dont nous avons parlé.

Cette operation étoit plus difficile que la solution même du problème, parce qu'en déterminant l'orbite d'une planète, on peut négliger sans scrupule de petites quantités qui ne scauroient faire d'erreur considérable pour une révolution, mais qui peuvent devenir d'une conséquence infinie dans un aussi grand nombre de révolutions qu'il en faut pour connoître le mouvement de l'apogée.

82 MERCURE DE FRANCE.

Après un calcul exact & scrupuleux, M. C. n'a pas été médiocrement surpris lorsqu'il a trouvé que la théorie de M. N. rendoit le mouvement de l'apogée au moins deux fois plus lent que celui qu'il a par les observations, c'est-à-dire, que la période de l'apogée, telle qu'elle suivroit de l'attraction proportionnelle au carré des distances, seroit d'environ dix-huit ans, au lieu de neuf dont elle est réellement.

M. C. nous avoue qu'il fut d'abord tenté d'abandonner l'attraction, & sans doute ceux qui avoient de la peine à l'admettre, soit raison, soit prévention, soit humeur contre le faste avec lequel on l'avoit étalée, & la hauteur avec laquelle on avoit insulté à l'ancien système, feront de cette découverte le sujet d'un grand triomphe, mais il ajoute que faisant réflexion à la quantité des phénomènes avec lesquels elle s'accorde, il lui parut plus difficile de la rejeter que de l'admettre.

Il l'a donc admise, mais c'est en substituant une autre loi à celle, suivant laquelle M. Newton pré-endoit que l'attraction agissoit. Cette fameuse loi du carré des distances, qui s'accordoit avec les mouvemens des planettes principales étant démentie par la Lune, suivant M. C. il en propose une autre qui va également à tous

les phénomènes célestes , & qui convient même à ceux qui se passent sous nos yeux , tels que la rondeur des goûtes des fluides , l'ascension & la dépression des liqueurs dans les tuyaux capillaires , l'incurvation des rayons de lumière , &c. Il seroit trop difficile d'expliquer ici en quoi consiste cette nouvelle loi. Il faudroit l'analyse pour la faire entendre , il suffira de dire que cette loi est telle qu'à des distances considérables , comme celles des planettes principales , elle differera très-peu de la loi du quarré des distances , au lieu qu'à de petites distances , comme celle de la Lune à la terre & de la surface de la terre au centre , cette loi nouvelle differera très-sensiblement de la loi établie par M. N.

La solution du problème général dont nous avons parlé , n'a pas conduit seulement M. C. à la détermination de l'orbite de la Lune , elle lui a donné celle de Saturne plus difficile à déterminer.

M. N. avoit bien remarqué que cette planette étant assés voisine de Jupiter , devoit éprouver son attraction assés sensiblement , pour que sa marche en fut alterée , mais il n'avoit point enseigné les moyens de connoître la quantité de l'altération.

Dvj

84 MERCURE DE FRANCE.

Le peu d'accord des mesures du pendule avec les déterminations de l'arc du méridien faites par M. C. lors de son voyage en Laponie pour déterminer la figure de la terre , ces observations confirmées par celles que Messieurs Bouguer & de la Condamine avoient faites sous l'Equateur, avoient déjà donné à M. C. quelques doutes sur l'attraction , mais jusqu'à ce qu'il eût trouvé cette théorie victorieuse & appuyée sur le fondement inébranlable du calcul , ses doutes avoient été trop foibles pour détruire le préjugé qui militoit pour M. N.

Au reste M. C. ne prétend pas donner une loi d'attraction qui ne puisse souffrir aucune correction , mais on peut avancer hardiment que les changemens que pourra souffrir cette loi nouvelle , ne seront jamais de la nature de celui qu'il fait à la loi de M. N. & dans l'état actuel des choses il nous importeroit peu de les connoître.

Si c'étoit par la perfection que les observations auroient acquises depuis M. N. qu'eût été reconnue l'erreur de sa loi , M. C. pourroit craindre d'être à son tour contredit un jour par de nouvelles observations , mais ici c'est le flambeau seul de la Géométrie qui lui a ouvert les yeux, c'est

un calcul rigoureux qui lui a fait voir que la supposition du Géomètre Anglois conduisoit à un résultat totalement opposé à ce qu'on sçait depuis les tems les plus reculés. Ainsi on ne peut apprehender des observations qu'on fera par la suite que des changemens aussi peu essentiels par rapport au fond de la loi, que le sont à l'égard des élemens astronomiques déterminés dans le siècle passé, les corrections qui ont suivi des observations récentes, quelques minutes ou même quelques secondes sur la position des points principaux.

Si c'est une assez grande gloire pour un Géomètre que d'entendre M. N. quel triomphe ne doit-ce pas être que de le corriger ? Cet événement peut avoir des suites plus considérables, & c'est peut-être ici l'éclair qui annonce un grand orage. Cette découverte met aujourd'hui le nom de M. C. à côté de celui de M. N. pourquoin'espererions-nous pas que perfectionnant ses sublimes travaux-il arrivera un jour au-dessus ? Cette théorie de la Lune secondée des observations des habiles Astronomes, peut conduire un jour à la découverte des longitudes, laquelle donnera à son Auteur des droits sur la reconnoissance de tous les pays & de tous les hom-

mes. Ce premier succès de M. C. ses talens sublimes & reconus depuis long-tems pour la Géométrie, ne lui donnent-ils pas les plus flateuses esperances de parvenir à ce but, s'il est possible d'y arriver jamais ?

Finissons par une réflexion. Il est dans l'ordre des choses possibles que nous voyions de nos jours briser une idole qu'on a encensée jusqu'ici avec un fanatisme affecté. Les meilleurs Géomètres de l'Europe, sans contredit, sont en France ; leurs talens & leur application donnent lieu d'augurer les plus brillans succès. Mais alors seroit-il raisonnable d'insulter aux vaincus & d'outrager la mémoire d'un grand homme, qui en se trompant a donné les moyens de faire voir qu'il s'étoit trompé ? C'est ce que quelques partisans de l'attraction ont fait à l'égard de Descartes, lequel malgré ses erreurs, mérite & obtiendra dans tous les tems l'estime & le respect des véritables sçavans. Si le regne de M. N. alloit finir, comme celui de son prédécesseur, exhortons d'avance les disciples des nouveaux maîtres à ne point imiter le mauvais exemple qui a été donné jusqu'ici. Un Monarque vaincu & dans les fers mérite encore les respects de ses ennemis. Descartes s'est trouvé dans ce

cas vis-à-vis de M. N. & celui-ci peut s'y trouver un jour & peut-être incessamment; le sort des systèmes est aussi peu stable que celui des armes, avec cette différence qu'un Général d'armée qui a été battu, peut le lendemain remporter la victoire, mais qu'il est rare qu'un système détruit reprenne le dessus.



LE TRIOMPHE DE L'ANE,
Fable nouvelle.

DANS une plaine, aux pieds des montagnes
d'Afie,

Un lion honoroit de sa protection

Quatre autres animaux utiles pour sa vie;

Chacun auprès de lui, faisoit sa fonction;

L'industriel castor s'annexa pour partage

Le soin de lui bâtir un superbe palais,

Où ce Monarque, au moins à l'abri de l'orage;

Au milieu de sa Cour puisse régner en paix.

De ce louvre nouveau la formidable porte

Fut confiée au noble & fougueux léopard,

Qui seul servant au Prince & de garde & d'escorte,

Bravoit notre architecte & méprisoit son Art.

Ennemi de la guerre, enfant de la mollesse,

Le singe effrontément tranchoit du bel esprit,

88 MERCURE DE FRANCE.

Et jouoit tellement son rôle avec adresse ,
Qu'aucun près du lion n'avoit tant crédit ,
Tandis que sous le faix d'une charge pesante ,
Essuyant la fatigue & la chaleur du jour ,
L'âne seul appottoit une herbe nourrissante ,
Que le lion sans lui partageoit à sa Cour.
Nos joyeux Courtisans , fiers de leur industrie ,
Du zélé pourvoyeur méprisoient les talens ,
Tant & si bien , qu'un jour piqué de jalousie ,
Il se promit aussi de rire à leurs dépens.
Tout respiroit alors la joie & l'abondance ,
Quand l'âne décampant dès la pointe du jour ,
Fit connoître bientôt , par quatre jours d'absence ,
A quel point son service étoit utile en Cour.
Le lendemain tout manque ; un second jour se
 passe ,
Point de nouvelle , alors réduits au désespoir ,
Sur le peu qui restoit , le lion fait main basse ,
Et laisse aux Courtisans le soin de se pourvoir.
Tous fort embarrassés , car faute de culture ,
La terre en cet endroit n'enfantoit plus de grain ,
Abbattus , consternés , dénués de pâture ,
Maîgres , foibles , défaits , prêts à mourir de faim ,
Nos altiers Courtisans , loin de ce vil confrere ,
Sentirent vivement dans cette extrémité ,
A quel point son emploi leur étoit nécessaire ,
Lorsque pour mettre fin à leur calamité ,
Par sa bruyante voix l'âne se fit entendre ,

Aussi tôt chacun d'eux , s'animent à ce bruit ,
 Tous volent au devant , & de l'air le plus tendre
 Soudain vers le palais l'âne en pompe est conduit.
 Le lion le caresse , & d'un ton de clémence ,
 Soyez le bien venu , dit-il , en l'embrassant ,
 Vous , par qui nous voyons renaître l'abondance ;
 A ma Cour désormais , vivez splendidement ,
 Et pour montrer combien j'estime votre office ,
 A commencer par vous , je veux qu'à l'avenir
 Que qui l'exercera , sur le champ s'annoblisse ,
 Et qu'aux plus hauts emplois il puisse parvenir.
 Nos humbles Courtisans instruits par l'indigence ,
 Contre un si juste arrêt , loin d'oser murmurer ,
 Vécurent avec l'âne en bonne intelligence ,
 Sans que depuis l'orgueil ait pû les séparer.
 C'est ainsi que pour mieux cimenter l'harmonie ,
 A l'emploi qui souvent nous paroît le plus bas.
 Du Souverain des Dieux la sagesse infinie
 Semble avoir attaché le bonheur des Etats.

*Par M. Cheret Négociant , rue de la Harpe
 au coin de la rue Poupée à Paris.*





LETTRE de M. Dordelin du Fays à Madame la Marquise D** , où il la rend juge des raisons qu'il apporte pour la défense de ses Observations historiques sur la nation Gauloise , contre les Réflexions Critiques de M. l'Abbé A***.

JE ne puis différer , Madame , à vous apprendre qu'à mon retour de la campagne je trouvai une critique lancée contre mes Observations sur la nation Gauloise. Elles paroissent sous votre nom , & vous en faites trop de cas pour ne point me flater que vous voudrez bien être juge de quelques raisons que j'ai l'honneur de vous présenter pour la défense de cet ouvrage.

L'Auteur se déchaîne par tout contre moi , & il m'accuse d'injustice à l'égard de Tite-Live au sujet de Brennus ; il ignore sans doute que je ne suis que le rapporteur des pièces contre cet Historien , & que j'ai seulement suivi la sentence qu'on a souvent portée en certains points contre lui.

Je nie positivement la victoire de Camille , & à juste titre ; les autorités dont je me suis déjà servi ne sont que trop suffi-

fantes pour en convaincre , & elles me paroissent trop foiblement combattues , pour qu'il soit nécessaire de vous les rappeler ici sous un nouvel aspect.

Je ne vais qu'examiner où Tite-Live peut avoir puisé ce qu'il dit dans son cinquième livre sur la défaite de Brennus par Camille.

Il est postérieur d'environ quatre cent ans au regne de ce Roi des Gaules , ainsi il ne peut sçavoir ce qui s'est passé dans le tems que par la tradition ou par les Historiens qui l'ont précédé. Or ces deux moyens sont directement opposés à ce qu'il dit , par conséquent la victoire de Camille sur Brennus n'est qu'une supposition de sa part.

La tradition ne lui est nullement favorable , puisque Suetone rapporte dans la vie de Tibère qu'il étoit constant parmi les Romains que Camille ne pût jamais ôter aux Gauois les mille pesans d'or , mais que depuis Drusus, étant Préteur des Gaules, les rapporta à Rome.

Les Historiens qui ont écrit avant Tite-Live sont conformes à cette tradition ; Polybe qu'il a suivi presque en tout , l'avoue positivement dans son second livre , lorsqu'il dit que les Ganlois , Boïens & Insubriens qui habitoient l'Italie , étant

en guerre avec les Romains demanderent du secours aux Gessates, & que pour les y engager ils leur représenterent les exploits de leurs ancêtres, qui après la victoire qu'ils avoient remportée dans une pareille entreprise s'étoient rendus maîtres de Rome, d'où étant sortis sept mois après par un effet de générosité, ils étoient revenus dans leur patrie chargés de lauriers & des dépouilles de leurs ennemis.

Ce fait est avoué de presque tous les Auteurs qui ont succédé à Tite-Live. Ces Auteurs sont Trogue Pompée, Suetone, Orose, Frontin, Ruald & Palmere.

Je cite ces deux derniers qui lui sont de beaucoup postérieurs, parce qu'ils se sont particulièrement appliqués à démasquer la flaterie de Tite-Live sur la victoire de Camille sur Brennus.

Ruald fait voir dans ses Commentaires sur Plutarque que cet Ecrivain étoit trop versé dans l'Histoire, pour avoir crû que Brennus avoit été défait par Camille, & qu'il n'a suivi Tite-Live dans la vie de ce Sénateur, que pour s'en faire gloire auprès des Romains.

Palmere va plus loin. Il dit que Tite-Live ne quitte Polybe que lorsque l'intérêt ou la passion lui fait abandonner le parti de la vérité, & que l'élégance & la

beauté de son style étoient le voile trompeur de son imposture. Il cite même les Auteurs qui découvrent la bassesse de sa flatterie pour les Romains & de ses ressentimens contre les Gaulois.

Bien plus, il se sert de Tite-Live même pour le confondre par un trait d'Histoire tiré de Polybe qu'il a imprudemment inferé dans son dixième livre, où il fait dire aux Samnites que les Gaulois avoient tenu les Romains sous leur joug dont l'or seul avoit pû les délivrer. En cela ils ne disoient que la vérité, remarque l'Historien, sans se souvenir qu'il avoit dit ailleurs en parlant de Camille, lorsqu'il le fait venir contre Brennus, que les Dieux n'avoient jamais permis qu'il fût reproché aux Romains d'avoir été rachetés.

C'est ainsi que cet Auteur se confond avec lui-même dans sa flatterie, & que les Gaulois sont vengés de la haine qu'il leur portoit.

Brennus ne fut donc pas défait, comme le disent Plutarque & Polyen, deux faux témoins de Tite-Live (dit Palmere.) Il n'est pas même fait mention de ce Sénateur dans les Historiens que je leur oppose, au contraire si on les croit, [comme mon adversaire auroit pû le remarquer

dans les douzième & treizième pages] Brennus sortit triomphant non-seulement de Rome & de l'Italie, mais encore de la Grèce & de la Macédoine.

Si tant de glorieux exploits attribués à ce seul Roi des Gaules sont un paradoxe à mon Critique, qu'il s'approche de tout ce que les Historiens nous fournissent à ce sujet, & il verra dissiper les ténèbres qui lui cachent la vérité.

Qu'il suive Justin dans ses contradictions, il s'assurera que le Brennus qu'il prétend être resté aux portes de Rome, n'a point borné ses conquêtes dans l'Italie.

Cet abrégiateur de Trogue Pompée au vingt-quatrième livre de son Histoire, fait entrer dans la Grèce sous le regne de Ptolomée, frere d'Arfinoë, deux armées de Gaulois, commandées par deux Princes, qu'il nomme, l'un Brennus & l'autre Belgius. Ces malheureux Princes perdirent entièrement leurs troupes, & leur vie au siège du Temple de Delphes.

Et dans son trente-deuxième livre il raconte qu'un Brennus ayant formé l'attaque du Temple de Delphes, n'eût pas tout le succès qu'il avoit désiré, qu'au contraire il y laissa la vie, & que ses troupes saisies de frayeur se retirèrent dans l'Asie & dans la Thrace, d'où elles revinrent

dans les Gaules. Une colonie s'établit au confluent du Danube & de la Save. Les Tectosages emporterent avec eux les richesses de ce Temple, mais ils furent obligés de les jeter dans un lac près de Toulouse, pour se garantir des maux qui poursuivoient par tout les ravisseurs de cet or sacré.

Quel parti faut-il prendre, Madame, dans deux rapports si opposés ?

Où Brennus dont parle Justin dans son vingt quatrième livre, s'empara du Temple de Delphes, & son armée ne fut point entièrement défaite, ou ce n'est pas le Brennus que les Tectosages avoient suivi; pour moi j'adopte le dernier sentiment, & je soutiens qu'ils suivirent le Brennus qui se rendit maître de Rome la même année, qu'Artaxerces donna la paix à toute la Grèce.

Je me fonde sur le vingt-huitième livre du même Justin, où il dit que les Gaulois s'étoient rendus maîtres de toute l'Italie & de la Grèce, pendant la consternation où ils avoient jetté les Romains, en détruisant leur ville par le fer & le feu.

Les autorités de Pausanias & d'Appien d'Alexandrie achevent de me convaincre.

Pausanias observe que le Général Gau-

lois qui échoua au Temple de Delphes, descendoit des Celtes établis en Pannonie sous Sigovese, & que celui qui prit Rome étoit Sénonois.

Appien distingue les peuples des deux expéditions que les Gaulois ont faite en Asie, sçavoir les Cimbres & les Antariens dans la première, & dans la seconde les Scordises descendus des Gaulois de la Pannonie, ainsi je ne vois plus de doute sur la différence des deux Brennus, & il est évident que les Gaulois qui firent la première expédition en Asie avoient à leur tête le même Brennus qui prit Rome, & que Brennus & Belgius qui défirent Ptolomée, frere d'Arfinoë, furent Chefs de la seconde.

Ce qui est difficile à démêler c'est la maniere confuse avec laquelle Tite-Live décrit la transmigration des Gaulois en Asie; il parle d'un Brennus & de deux Princes qui passerent dans cette partie du monde à la tête de vingt mille combattans; ils remirent sur le trône de Bithynie Nicoméde malgré les efforts de son frere Tiboë; il ne leur resta que dix mille hommes qui se multiplierent de telle sorte & devinrent si redoutables, qu'ils rendirent tributaire une partie de l'Asie; ils se partagerent en trois peuples, sçavoir les
Tolistoboges,

Tolistoboges, les Trocmes, & les Tectosages.

Qui peut croire que dix mille hommes, triste reste d'une armée si nombreuse, se soient emparés des plus belles régions de l'Orient, & qu'ils aient soumis le reste à leur domination ?

Tite-Live voile en effet la vérité dans cet endroit, mais on n'est pas dupe de sa tromperie, lorsqu'il est à la suite des Historiens que je viens de citer. On découvre facilement qu'il confond sous le nom seul d'un Brennus les conquêtes de deux, & qu'il auroit dû distinguer le premier qui conduisit les Tectosages en Asie, d'avec le second qui secourut Nicomède.

Voilà, Madame, tout mon système; il est à présent aisé de répondre aux objections que l'on me fait. La principale est de différencier les deux Brennus, en ce que l'un est appelé *Regulus*, & l'autre *Dux*; & de dire que le *Regulus* a été défait auprès de Rome, & que le *Dux* a vécu deux cent ans après la victoire de Camille.

L'objection est nulle & la preuve en est fautive, parce que le titre de *Regulus* que Tite-Live donne au Brennus de son cinquième livre, est placé là fort mal à propos,

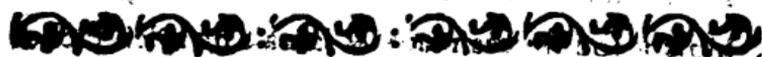
Puisque ce Roi des Gaules étoit à la tête de trois cent mille hommes.

Pour le Brennus du troisiéme livre, il n'est appellé que *Dux*, encore avec plus d'injustice, puisqu'il avoit au moins autant d'autorité dans l'armée qu'il conduisoit, que Leonoric & Luthaire, qui sont appellés *Regulus*; par conséquent il peut être le même Brennus, & quand il ne le seroit pas, j'en ai toujours admis deux.

Le *Dux*, dit mon Critique, vivoit du tems de Nicomède II. d'Attale II. & d'Antipater Général d'Antiochus le Grand. Cela est faux, & voici comment. Nicomède Fondateur du Royaume de Bithynie est le seul du nom qui reçût du secours des Gaulois contre son frere Ziboé, par conséquent le regne de Brennus ne se rapporte point à celui de Nicomède II. Antipater Général d'Antiochus le Grand n'est pas celui qui vivoit du tems de Brennus, mais un Antipater qui succéda à Meleagre Roi de Macédoine, dans le tems que Ptolomée Ceraune, frere d'Arfinoé, fut tué, deux cent quatre-vingt ans avant Jesus-Christ. Je me borne là, Madame, crainte de tomber dans des inepties peu capables de vous être présentées, il suffit que l'on n'en veuille qu'à la victoire de Camille sur Brennus que je prétends nier, & que

je croye y avoir suffisamment répondu.
C'est à votre justice & à votre érudition
d'en décider ; pour moi je ne desire d'au-
tre gloire que de vous assurer du respect
très-profond avec lequel j'ai l'honneur
d'être, &c.

Les mots des Enigmes & du Logogry-
phe du Mercure de Novembre sont l'é-
cran, le jaloux, le tonneau & la fièvre. On
trouve dans le Logogryphe, si, fièvre, feu
& féve.



ENIGME.

Quoique du sexe féminin

Je suis secrète au dernier point.

A garder un dépôt je suis inviolable ;

Je ne m'enfuerois pas quand il viendroit un diable.

Dans mon poste toujours restant en faction ,

Je chasse un curieux avec confusion.

Sous mon auspice on peut en confiance entière

Déposer son trésor mieux que chés un Notaire ;

J'ai ma garde dont rien n'est jamais bien venu ,

S'il ne porte sur lui le signal convenu.

E ij

Moi cependant , qui tous voleurs affronte ,
Un rossignol maudit quelquefois me surmonte.

A U T R E.

JE suis sans nul secours , quoique près des mortels ,

Moi de qui la bonté mérite des autels.

Certain peuple jadis par un fol esclavage

A mes productions rendoit un vain hommage ;

Mais jamais en mon nom il n'a brûlé d'encens.

Chacun me foule aux pieds en prenant mes présens.

Le mortel insolent à mon visage crache ,

Mais je souffre ces maux & jamais ne m'en fâche.

En quelque lieu qu'on soit , par tout je fais du bien.

Bacchus, le Dieu Bacchus , sans moi ne feroit rien ;

Je suis vieille, grand'-mere, & nul n'aura mon âge ;

Que de gens au Palais entraîne mon partage !

Je suis riche & jamais les trésors d'un grand Roi

Ne pourront égaler ce que je tiens en moi.

J'ai bien plus de pays que les plus grands Monarques ;

Que celui qui pourra me connoisse à ces marques ;

On a beau me charger , je n'en pese pas plus ;

Je renferme dedans ce qui vivoit dessus ;

J'existe en Italie , en France , en Angleterre ;

En Turquie , en Espagne & par toute la terre,

AUTRE.

JE n'étois pas connu dans l'âge d'innocence ;
 C'est au crime , lecteur , que je dois la naissance ;
 Jadis chés le Romain j'étois long & traînant ;
 Je suis chés le François un corps très-inconstant.

J. F. C. de Semur en Auxois.

AUTRE.

ON peut me regarder comme être nécessaire ,
 Selon la fable j'eus un enfant téméraire ;
 C'est moi qui fais briller les plus vives couleurs :
 Sous niés pas on voit naître & les fruits & les
 fleurs.

Par le même.

LOGOGYPHE.

Des plus riches Palais on me fait l'ornement ;
 J'imite la nature , elle est mon truchement ;
 2 , 3 , 5 , joignez 4 , on m'arracha la vie ;
 Par un frere jaloux elle me fut ravie.

1 , 2 , 3 , 4 , & 5 , sans cesse autour de moi

Je vois ceux que Bacchus tient rangés sous sa loi ;

5 , 6 , & 7 , je suis un élément terrible ;

Je deviens pour plusieurs un monument horrible ;

3 , 2 , 1 , 5 , 6 , 7 , l'effort des matelots.

M'ouvre un libre chemin dans le milieu des eaux ;

E iij

102 MERCURE DE FRANCE.

3 , 2 , 4 , avec 5 , mon atteinte mortelle
Couvre souvent les yeux d'une nuit éternelle ;
3 , 2 , 4 , je suis un spectacle enchanteur ;
Je corromps très-souvent & l'esprit & le cœur ;
2 , 4 , 3 , & 5 , une ville Latine ;
Au fils d'un grand Héros je dois mon origine.

Par le même.



NOUVELLES LITTÉRAIRES ,

DES BEAUX-ARTS , &c.

ON imprime à *Vienne en Autriche* une belle & superbe édition de tous les ouvrages d'*Hippocrate* , qui doit intéresser ceux qui étudient la Médecine , & de laquelle on a déjà publié le premier volume. Jusqu'à présent dans toutes les éditions des œuvres de ce Prince de la Médecine , le texte étoit défiguré & obscurci par quantité de fautes. La même raison faisoit que les versions étoient souvent différentes entr'elles , fautives, obscures, & insuffisantes. M. Etienne *Make* qui donne aujourd'hui cette nouvelle édition a senti que l'obscurité qui se trouve dans plusieurs passages d'*Hippocrate* , venoit plutôt du vice du

texte que du style de ce célèbre Médecin ?
 & il a cherché avec soin les moyens de remédier à cet inconvenient. Il a heureusement trouvé dans la Bibliothèque de la Reine de Hongrie plusieurs manuscrits grecs des œuvres d'Hyppocrate, & deux exemplaires imprimés, dont l'un appartient à Giovanni Sambuco, & l'autre à Giano Cornaro. L'un & l'autre ont chargé les marges de leur exemplaire de variantes & de restitutions ; aidé de ces secours, M. Make a corrigé & restitué plusieurs passages qui jusqu'à présent avoient été défigurés, & dont quelques-uns étoient intelligibles. Il a en même tems perfectionné la version latine, en faveur de ceux qui n'entendent pas le grec, ou qui ne l'entendent qu'imparfaitement, ce qui compose le plus grand nombre : on y trouve aussi un petit traité des mesures des anciens, chose nécessaire pour bien entendre les doses que prescrit Hyppocrate. On verra à la fin l'exposition des mots d'Hyppocrate faite par Galien, le lexicon d'Herosien, les phrases d'Herodote, & enfin l'index de Pierre Dupin. Ce premier volume est orné du portrait du docte éditeur, lequel est accompagné de vers élégans & flatteurs composés en Hebreu & en Grec, encons analogue au genre de son travail. La Mé-
 E iiij

decine est la seule des sciences qui appartiennent à la Physique, dans laquelle nous soyons surpassés par les anciens. L'Anatomie, l'Histoire naturelle, la Botanique, l'Astronomie, la Géométrie ont fait les progrès les plus brillans, mais au contraire Hyppocrate & Galien n'ont été ni surpassés, ni égalés par aucuns de leurs successeurs, & ils sont encore les oracles de la Médecine, ce qui non-seulement prouve la superiorité de leur génie, mais pourroit encore faire présumer que la Nature a mis des bornes fort étroites aux connoissances qu'on peut acquérir en cette partie, puisque depuis deux mille ans qu'Hyppocrate a écrit, elle a été cultivée par des gens du plus grand mérite, dont le peu de succès ne peut pas raisonnablement être attribué à l'insuffisance de leurs talens.

On a imprimé à Nanci une *Histoire du Pontificat d'Eugene III.* dédiée à M. de Montmorin Evêque de Langres. Quoique ce souverain Pontife n'ait siégé que 8 ans, la supériorité de ses talens, & l'importance des choses qui se sont passées dans ce court espace de tems, rendent ce point d'histoire intéressant. Quand il monta sur la chaire de S. Pierre, Rome depuis plusieurs années étoit déchirée par des factions puissantes. Arnould de Bresse étoit à la tête

d'un parti de rebelles, qui prétendoient soustraire Rome à l'autorité du Pape, & faire de cette Capitale de l'Italie une République souveraine & indépendante. Lucius y fut tué dans une émeute populaire, en voulant l'appaiser le 11^e Février 1145 : dans des circonstances si critiques les Cardinaux ne crurent pas devoir attendre le délai prescrit par l'usage, de peur de donner à la sédition le tems de prendre de nouvelles forces. Ils entrèrent au Conclave le lendemain de la mort du Pape, & le danger public réunissant les esprits, on élut unanimement Bernard de Pise, Abbé de S. Anastase, qui prit le nom d'Eugene III. Le nouveau Pape ne trouva pas les esprits plus disposés à l'obéissance qu'ils lui devoient. La sédition recommença, & il fut obligé de sortir de Rome avec les Cardinaux & les Prélats, & d'aller faire à Farfa la cérémonie de son couronnement, tandis que les rebelles pilloient Rome, l'Eglise même de S. Pierre, & mettoient à feu & à sang les Palais des Cardinaux.

Tel étoit le triste état des affaires, circonstances funestes & difficiles dans lesquelles la prudence la plus éclairée, & l'habileté la plus consommée étoient nécessaires, & pouvoient même ne pas suffire, mais ce détail nous meneroit trop loin. On

H. W

trouve dans cette histoire un détail circonstancié du Concile de Paris, auquel le Pape présida; il s'agissoit de condamner les erreurs de Gilbert, Evêque de Poitiers; on jugea dans le même Concile un Hérétique qui méritoit plutôt le nom de fou, que de sectaire, cet homme étoit Breton & s'appelloit Eon-de-l'Etoile; faisant allusion de son nom avec ces paroles qu'il avoit entendu chanter dans l'Eglise. *per eum qui judicaturus est vivos & mortuos*, il prétendoit qu'il devoit juger les vivans & les morts, & lorsque le Pape l'interrogeant lui demanda qui il étoit. *Je suis*, répondit-il, *celui qui doit juger les vivans & les morts*; les Peres du Concile décidèrent que cet homme méritoit plutôt d'être enfermé comme fou qu'anathématisé comme hérésiarque; mais ce qui doit surprendre, c'est que cet insensé eût des Sectateurs, & que les fous ses disciples firent assés de bruit pour qu'on fut obligé de les reprimer sérieusement, & d'en faire brûler quelques-uns.

Le Docteur Ferdinando Coldari, Florentin, fait imprimer à Venise la *Genese*, traduite en vers Italiens. Cet ouvrage est divisé en deux parties, dont il n'y a que la première qui paroisse encore.

JO. ZACHARIE Platneri Doctoris &

Professoris Med. Lips. institutiones Chirurgie rationalis tum Medica tum manualis, in usum discipulorum, variis non nullorum feramentorum, & aeneis iconibus illustrata Venetiis 1747 in-4°. p.623.

APHORISMI, de cognoscendis & curandis morbis uberrimis, commentariis atque animadversionibus illustratis, &c. Scriptore Jo. Francisco Scardona, Rhodigino Philosopho, & Medico Doctore, in-4°. tom. 3. Padoue 1746, chés Jean Mansfré.

On vient d'imprimer à Verone quinze lettres du Marquis Maffei, dont le nom est connu en France comme en Italie. Ces lettres qui ont été écrites à differens Scavans de tous les pays, contiennent des remarques sur divers objets de Physique & d'Histoire naturelle, & sur-tout la défense du système de M. Maffei sur la formation de la foudre. Ce Scavant prétend que le Tonnerre va toujours en s'élevant de bas en haut, & qu'il se forme près de la terre. Dans la neuvième lettre adressée à Jean Marioni célèbre Astronome demeurant à Vienne, M. Maffei repond à ceux qui l'avoient accusé d'avoir avancé sans fondement que Fracastor avoit connu l'usage des Telescopes avant Galilée; on trouve la preuve de ce fait littéraire, qui a son importance, à la page 132 d'un ouvrage de Fracastor, im-

108 MERCURE DE FRANCE.

primé en 1574 à Giunti & Venezia, & qui a pour titre *Degli omocentrici*.

Le public auroit droit de se plaindre de nous, si nous gardions le silence sur le livre intitulé *le Comédien*, que nous avons annoncé dans le dernier Mercure. Il est étonnant que personne n'eut encore songé à nous donner un ouvrage sur ce sujet; notre nation a poussé l'Art Dramatique à un point de perfection où aucun autre peuple n'est arrivé, & le goût que nous avons pour les Spectacles assureroit l'Auteur de son succès. Il est vrai que ce projet souffroit aussi des difficultés; que pour répandre quelque lumière sur la théorie d'un art de goût, il falloit soumettre au raisonnement & à l'analyse des vérités qui semblent n'être que du ressort du sentiment; il falloit en concilier plusieurs qui paroissent se contredire, distinguer des nuances très légères & très délicates. D'ailleurs on risque toujours lorsque l'on ouvre une carrière nouvelle. M. R. a triomphé de toutes les difficultés, il a démêlé par une Métaphysique très-fine les différens principes de l'art du Comédien, quels sont les talens qui lui sont nécessaires, & jusqu'à quel point il doit posséder, ou peut se passer de chacun de ces talens. C'est-là l'objet de la première partie; il traite dans la

seconde des-moyens que l'art peut fournir au Comédien de perfectionner les talens que la Nature lui a donnés.

De toutes les qualités que donne la Nature, la plus nécessaire à un Acteur, celle que l'art, ni tous les autres talens naturels ne peuvent suppléer, & qui peut seule suppléer les autres, si elle est dans un degré éminent, c'est le sentiment. Ce qu'Horace a dit aux Poètes, *si vis me fero dolendum est*, M. R. le dit avec autant de raison au Comédien; l'illusion, l'intérêt, le plaisir, tout est perdu avec un Acteur qui joue froidement, & son insensibilité passe dans notre ame. C'étoit sans doute une des plus grandes parties du célèbre Baron, le Roscius de la France. On sçait à quel point cet excellent Acteur se transformoit dans le rôle qu'il jouoit; on l'a souvent entendu en entrant sur le Théâtre, ou après avoir récité ce qu'il avoit à dire, continuer à dire tout bas les mêmes choses que le personnage qu'il représentoit étoit supposé penser. M. R. fait une réflexion bien ingénieuse sur la facilité qu'a notre ame à recevoir les impressions de la tristesse d'autrui; il suffit de voir une personne sincèrement & justement affligée pour s'attrister avec elle; la vûe des autres passions n'est pas aussi contagieuse; nous voyons

sans être fort émus un homme se livrer à la plus violente colere; nous restons sérieux à la vûe d'un homme transporté de la joye la plus vive, mais les pleurs ont toujours le droit de nous toucher. Né pour la peine & pour les souffrances, nous lisons douloureusement notre destination dans le sort des malheureux, & les infortunes des autres sont un miroir dans lequel nous contemplons avec amertume les miseres attachées à notre condition.

On peut ajouter que par le lien que la Nature a mis entre tous les hommes, tout malheureux semble reclamer notre secours, c'est à nous que s'adressent ses pleurs, il semble nous dire, plaignez-moi, vengez-moi, secourez-moi, & la Nature lui répond au fond de notre cœur, ainsi il nous rend acteurs indispensables de la triste scène dont il est la victime, mais quand un homme est transporté de colere ou de joye, il n'a pas besoin de nous, ce n'est pas à nous qu'il s'adresse, & nous le laissons parce qu'il ne nous cherche pas. M. R. est si persuadé de la nécessité du sentiment dans le Comédien, qu'il veut qu'un Acteur ne se destine point aux rôles de Héros, s'il n'a l'ame élevée, à ceux d'amans, s'il n'a le cœur tendre, & il rappelle à ce sujet le succès singulier qu'un hazard de cette espece

fit avoir à la Pſyché de Moliere. Il exige auſſi que le Comédien ait de l'eſprit ; & il ne peut en avoir trop pour bien démêler les fineſſes de ſon art. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les qualités que M. R. deſire dans le Comédien , mais nous ne finirons pas ſans rapporter un principe bien démêlé au ſujet de la Comédie ; il a dit aux Tragiſtes *pleurez , ſi vous voulez que je pleure* , il dit au contraire aux Comiſtes *ne riez jamais , ſi vous voulez que je rie*.

Il paroît un écrit intéreſſant & curieux ſur le phénomène à la mode. Il a pour titre *Observations ſur l'Electricité , ou l'on tâche d'expliquer ſon méchanisme & ſes effets ſur l'économie animale , avec des remarques ſur ſon uſage*. Par M. Louis , Maître ès-Arts , ancien Chirurgien Major des troupes du Roi , aſſocié à l'Académie Royale de Chirurgie , & Chirurgien de l'Hôpital Général de Paris à la Salpêtrière.

Cet ouvrage eſt dédié à l'Académie des Sciences. L'Auteur diviſe toute ſa matière en quatre ſections. Il établit d'abord toutes les notions qui ſont néceſſaires ſur l'objet qu'il ſe propoſe d'examiner , & paſſe ensuite aux obſervations , où on lira le parallèle des effets de l'Electricité avec ceux du Tonnerre , & ſes conjectures ſur leur méchanisme. Il ſe vend chez Laguerre Li-

512 MERCURE DE FRANCE.

braire, rue S. Jacques à la Croix d'ors

LA THEORIE, & la pratique du Jardinage, où l'on traite à fond des beaux Jardins appellés communement Jardins de plaisir & de propreté, avec les pratiques de Géometrie nécessaires pour trouver sur le terrain toutes sortes de figures, & un traité d'Hydraulique convenable aux Jardins, par M. . . . de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier, quatrième édition, revûë, corrigée & augmentée considérablement, & enrichie de nouvelles planches, à Paris, chés Pierre-Jean *Mariette*, rue S. Jacques aux Colonnes d'Her-
cule, 1747 in-4°.

INSTRUCTION pour les Novices, ouvrage qui peut être également utile aux personnes séculières, par le Pere *Pacifique de Tannay*, Exprovincial des Capucins, à Poitiers, chés *Felix Faulcon*, Imprimeur de M. l'Evêque, Place Notre-Dame la Grande, 1747, & se trouve à Paris, chés *G. Martin*, Libraire, rue S. Jacques.

Il paroîtra dans le courant du mois prochain chés *Herissant* fils, Libraire rue neuve Notre-Dame, un *Calendrier Historique & Chronologique*, par Messire *A. M. Lefevre* Prêtre, Bachelier en Théologie. Ce livre contient l'origine & l'établissement des Paroisses, Abbayes, Monasteres, Prieu-

rés, Communautés, Chapelles, Oratoires & Hôpitaux de ce Diocèse, sous le titre du Saint de chaque jour. Il contient aussi les Conciles qui ont été tenus à Paris, les Hérésies qui y ont été condamnées, les événemens dignes de remarque, les hommes illustres de ce Diocèse, qui se sont distingués, soit par leur piété, soit par leur science. De plus ce Calendrier contient sous le titre de *Prélature Parisienne*, un Catalogue non-seulement des Evêques & Archevêques de Paris, mais aussi des Doyens de cette Cathédrale, des Abbés, Abbeses, Supérieurs Généraux d'Ordres, Congrégations & Seminaires de ce Diocèse, avec des remarques historiques. L'Auteur qui n'a eû d'autre vûë que d'être utile à l'Eglise de Paris, en faisant connoître ses différens établissemens, & de satisfaire la curiosité du public, prie instamment Messieurs les Curés, Abbés, Abbeses, Supérieurs Généraux & particuliers d'Ordres, Congrégations, &c. de ce Diocèse de lui communiquer les remarques & les pièces nécessaires pour la correction, l'augmentation & la perfection de son ouvrage.

L'ORINOQUE illustré & défendu ; Histoire naturelle, civile & géographique, &c. seconde édition, revûë & aug-

114 MERCURE DE FRANCE.

mentée par l'Auteur, le P. Gumilla de la Compagnie de Jesus, à Madrid 1745, deux volumes in-4°. L'ouvrage est en Espagnol.

LES HOMELIES de S. Gregoire Pape sur Ezechiel, à Paris, chés Ph. N. Lottin & J. H. Busard, Imprimeur-Libraires, rue S. Jacques à la Vérité; Jean Desaint & Charles Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais vis-à-vis le Collège, & la veuve Robinot, Quai des Augustins 1747, in-12.

PHILOSOPHIE en vers de M. Benoît Stay de Raguse, à Venise, 1744, vol. in-8°. de 331 pages; les vers sont latins.

TRAITE' de la vérité de la Religion Chrétienne, &c. Section VII. contenant la preuve de la divinité de l'Evangile, tirée des miracles qui en ont accompagné la publication, premiere partie, à Genève chés Goffe & Compagnie, in-8°.

PREcis de l'Histoire Sacrée par demandes & par reponses, avec une méthode artificielle propre aux jeunes gens pour fixer dans leur mémoire les principaux faits de cette histoire, à Paris chés Savoye rue S. Jacques au dessus de la Fontaine S. Severin, à l'Espérance, volume in-12. 1747.

MEMOIRES pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne, contenant l'idée

générale de la noblesse, le nobiliaire de ce Comté, l'histoire des révolutions arrivées en cette Province jusqu'à présent, &c. par M. *Dunod de Charnage*, &c. in-4°. avec figures, à Paris, chés la veuve *Garnier*, Libraire rue S. Jacques, aux Armes de Dombes.

PIECES qui ont remporté le prix de l'Académie Royale des Sciences en 1741 sur la meilleure construction du Cabestan, selon la fondation faite par feu M. Rouillé de Meffay, ancien Conseiller au Parlement, volume in-4°. de 296 pages, à Paris, chés G. *Martin*, J. B. *Coignard* & les Freres *Guerin*, Libraires rue S. Jacques 1745.

HISTOIRE GÉNÉRALE des voyages depuis le commencement du XV^e. siècle, &c. tome troisieme, livre huitieme, à Paris, chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, 1747.

REFLEXIONS sur la cause générale des vents, Pièce qui a remporté le prix proposé par l'Académie Royale des Sciences de Berlin, volume in-4°. de 332 pages, à Paris, chés *David l'aîné*, Libraire, rue S. Jacques, à la Plume d'or.

CONFÉRENCE de toutes les questions traitées par M. de *Ferron*, Conseiller du Roi au Parlement de Guyenne, dans

16 MERCURE DE FRANCE.

son Commentaire sur la Coûtume de Bordeaux, par ordre alphabétique, avec le Commentaire de M. Bernard *Autonne*, Avocat audit Parlement, sur la même Coûtume, par feu M. Pierre *Dupin*, Avocat audit Parlement de Bordeaux, à Bordeaux, chés J. B. *Lacornée*, Imprimeur de la Cour de Parlement & de l'Hôtel de Ville, rue Saint James, vis-à-vis la rue de Gourgue, 1746, in-4^o.

D I C T I O N N A I R E universel de Médecine, de Chirurgie, de Chymie, de Botanique, d'Anatomie, de Pharmacie, d'Histoire naturelle, &c. à Paris, chés *Briasson, David & Durand*, Libraires, rue S. Jacques.

AMUSEMENT de la raison, volume in-12 de 254 pages, non compris l'Avertissement & la table, à Paris, chés *Durand* rue S. Jacques & *Pissot* fils, Quai des Augustins, 1747.

On vient d'imprimer chés *Lottin & Butard*, un *Traité sur la maniere de lire les Auteurs avec utilité*, où l'on développe les quatre opérations qu'il faut faire en lisant, concevoir, réduire, développer & juger. premier vol. in-12.

L'ouvrage est divisé en quatre parties; le premier volume qui se débite actuellement, contient les trois premières opérations.

Après un discours préliminaire sur l'exécution du dessein du livre & sur son utilité, on traite la première partie: *concevoir ce que nous lisons*. On examine ce que c'est, on développe les moyens généraux de faire cette opération, & l'on présente des exemples pour en faire l'application. Suit l'examen s'il y a des moyens particuliers de concevoir les faits & les raisonnemens, on expose les moyens avec des exemples agréables & intéressans, on touche un peu les avantages qu'il y a de concevoir parfaitement, & l'on observe à cette occasion, en quoi la mémoire des choses l'emporte sur la mémoire des mots. On finit l'exercice de cette première opération sur une dissertation de Tite-Live, & sur un chapitre de l'abregé de l'Histoire & de la Morale de l'ancien Testament.

La seconde partie; *réduire ce que nous lisons*, est traitée à peu-près de la même manière: ce que c'est que réduire, essai sur plusieurs exemples, & pour agir avec sûreté, on développe les moyens généraux de réduire. Comme tout Auteur ou expose ou raisonne, on détaille avec des exemples les moyens particuliers de réduire les expositions & les raisonnemens. On passe aux défauts à éviter en réduisant, aux occasions où il faut réduire, aux avan-

ages que l'on se procure par-là , conception vive & aisée , ordre , justesse , précision , énergie : l'opération de réduire se termine par un double exercice sur un petit discours de l'utilité de l'étude Mathématique , & sur une lettre où il est traité de la délicatesse de l'enjouement.

On vient à la troisième partie ; *développer ce que nous lisons* : ce que c'est que développer , on propose des exemples qui justifient la notion que l'on a donnée : suivent les moyens généraux de développer , avec l'exercice de cette opération sur des sujets intéressans. Et pour en découvrir les ressorts , on observe qu'il doit y avoir dans tous les ouvrages trois ordres , l'ordre général , l'ordre des parties principales & l'ordre des pensées. On reprend les trois ordres , avec des exemples qui attachent. On s'arrête singulièrement à l'ordre des pensées & l'on en distingue les différens arrangemens : le premier , lorsque les pensées se soutiennent mutuellement ; le second , lorsqu'elles suivent le progrès de la chose que l'on dépeint ; le troisième , lorsqu'elles sont distribuées suivant leur rapport entr'elles , & eu égard au sujet que l'on traite : chaque arrangement est éclairci par des exemples sensibles & intéressans. Cette opération se termine , comme les

deux autres par un double exercice sur deux sujets.

Le second volume suivra de près: il contiendra l'opération de juger, avec de nouvelles observations sur l'opération de développer.

D'Houtry pere, Imprimeur Libraire à Paris, rue de la vieille Bouclerie, vent d'imprimer un livre qui a pour titre, *Bibliothèque choisie de Médecine*, tirée des ouvrages périodiques, tant François qu'Étrangers.

Nous donnerons dans le prochain Mercure le plan qu'à suivi l'Auteur de cet ouvrage.

ESTAMPE NOUVELLE.

LE Sieur *Tardieu* fils, Graveur ordinaire du Roi, vient de donner au public un morceau de son ouvrage, où il a exprimé par la délicatesse & la variété de son travail toutes les beautés du tableau qu'il avoit à imiter.

Ce tableau du Cabinet de M. le Comte de Vence, peint par *David Teniers* est un des plus précieux & des plus terminés de cet excellent Peintre Flamand. Son objet principal est une demie figure qui représente un Docteur Alchymiste, étudiant dans un livre les profondeurs de son Art; son application est spécialement marquée par le caractère de la tête qui est admirable.

Devant lui sur la table sont posées des bouteilles qui contiennent ses distillations, un globe céleste pour étudier les signes du Zodiaque & les mouvemens des astres, un sable pour mesurer le tems des opérations, & une tête de mort, qui semble indiquer que le but du travail de ce Sçavant est d'éloigner la mort, en trouvant dans son Art des moyens de prolonger la vie des hommes.

Dans le fond sont trois disciples occupés, l'un à broyer des matieres, les autres à admirer les changemens des couleurs.

L'estampe a pour titre *le Docteur Alchymiste*, & se vend à Paris chés l'Auteur, rue Saint Jacques, près celle des Noyers.

La veuve de Simon Bailly renouvelle au public ses assurances qu'elle continuë de fabriquer *les véritables savonnettes legeres de pure crème de savon*, dont elle seule a le secret. Comme plusieurs se mêlent de les contrefaire & les marquent comme elle, pour n'être point trompé il faut s'adresser chés elle rue Pavée Saint Sauveur, au bout de celle du petit Lyon, à l'Image Saint Nicolas, à une porte cochere, presque vis-à-vis la rue Françoise, quartier de la Comédie Italienne.



AIR



AIR TENDRE.

Des oiseaux amoureux l'agréable ramage ;
 Echo par les plus doux accens ;
 Le murmure des eaux ; ces jardins , ce bocage ;
 Tout inspire en ces lieux de tendres sentimens.
 Envain jusqu'à ce jour j'évitai de me rendre ;
 Le cruel amour est vainqueur ;
 De mille traits je sens percer mon cœur ;
 Le vôtre , belle Iris , pourroit-il s'en défendre ?

CHANSON BACHIQUE.

On vient de m'annoncer que mon vin est au
 bas ,
 Mais il vaudroit autant m'annoncer le trépas ;
 Philosophe à face livide ,
 Qui soutiens qu'il n'est point de vuide ,
 Viens , viens , descends dans mon caveau ,
 Et fonde mon pauvre tonneau.





S P E C T A C L E S.

LE Concert Spirituel exécuté au Château des Tuilleries le vendredi 8 Décembre, jour de la Fête de l'Immaculée Conception, commença par *Exaltabo te*, Moret à grand chœur de M. de la Lande. *Quemadmodum*, petit Motet de M. Muret, & un Concerto joué par M. Blavet, précéderent une Cantate intitulée *la Prise de Bergopsoom*, de la composition de M. de Bury Maître de Musique de la Chambre du Roi, qui signala le zèle des Auteurs & des auditeurs. M. Pagin Symphoniste habile exécuta une sonate à violon seul, de sa composition, qui fut applaudie, & le Concert finit par *Magnus Dominus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.

L'Académie Royale de Musique continuë les vendredis & les dimanches les représentations d'*Atis*, Tragédie de l'immortel Lulli, qui attire toujours de nouveaux applaudissemens à l'ouvrage & aux Acteurs.

Les mardis & les jeudis sont donnés au Ballet de *l'Europe Galante*, qui dans son genre est une pièce digne des plus grands

Eloges. La premiere représentation de la remise de ce charmant Ballet a été donnée le jeudi 16 Novembre.

La Comédie Françoisé a remis sur son Théâtre *le Méchant*, & la reprise de cette spirituelle pièce a eu le brillant succès qui avoit signalé son début ; elle est imprimée, & l'extrait en sera dans le second volume de ce mois.

Le même Théâtre a aussi redonné *Gustave Vasa*, Tragédie de M. Piron, si connu par le feu & la finesse de ses productions.

Mlle Lani jeune & aimable danseuse arrivée de Prusse, a aussi paru avec distinction sur la Scène Françoisé, de même qu'un Acteur nouveau, nommé M. Ribou, qui a obtenu les suffrages du parterre éclairé & des connoisseurs du plus haut rang dans le Comte d'Essex, Electre, l'Edipe moderne & Gustave Vasa. On a remarqué son intelligence & la justesse de son jeu.

Le Théâtre Italien a ouvert au retour de Fontainebleau par deux Comédies, dont le succès étoit assuré par les premiers applaudissemens qu'elles ont reçus, *la Coquette fixée* & *les Tableaux*. dont les représentations n'ont été interrompues que par l'indisposition de Mlle Camille, qui en fait un des principaux ornemens par ses

danſes pittoresques & ſon jeu naturel & fin.

Le 19 Novembre a été remarqué par le *Guilloché*, feu d'artifice , qui a fort ſatisfait les ſpectateurs.

Le 6 Décembre on a représenté devant Madame la Dauphine ſur le Théâtre de la Cour *Arlequin & Scaramouche voleurs*.

DISSERTATION Medico-Phyſique ſur l'air dans le corps humain, & les effets de l'eſſence balsamique, ſtomachique & anti-vermineuſe de M. de Paſtrel, par M. D. . .

JE crois devoir, Meſſieurs, pour l'intérêt du public vous faire part de quelques obſervations que j'ai faites ſur les vertus & propriétés de l'eſſence, &c. dont vous avez ſouvent parlé dans vos *Mercur*s; mais je penſe qu'avant d'entrer en matière il convient d'expliquer la nature de l'air & de quelle manière il agit ſur nous.

Quoique le fluide dans lequel nous vivons ſoit d'une nature trop délicate pour être ſenſible à notre vûe, ſes effets ſur le corps humain ſont ſi intéreſſans qu'ils méritent une attention particulière.

L'air est élastique ; cette élasticité est absolument nécessaire au corps , à la santé , à l'embonpoint & à son accroissement.

La dissolution & corruption du corps n'est causée que par le manque de cette élasticité ; l'air est continuellement absorbé dans le corps , celui que nous respirons attiré par les particules sulphureuses du sang , passe en partie avec les esprits qu'il contient , à travers les cloisons des poulmons pour se joindre & se mêler avec lui ; le mélange ne se fait qu'après que les parties d'air ont perdu leur élasticité ; la chaleur de la poitrine dilatant l'air , cette élasticité est détruite dans les vésicules du poulmon où il se trouve chargé des vapeurs , delà s'ensuit la nécessité indispensable d'un air frais , pur , délié , toujours nouveau à chaque inspiration.

Mais si au lieu d'un air frais on respire un air épais , humide , grossier , chargé de vapeurs qui absorbent & détruisent son élasticité , l'air ne passe plus librement , les parties délicates des vésicules du poulmon contractées par cette mauvaise qualité de l'air , s'appatissent , s'affaissent , & par cet affaissement le mouvement du sang dans les poulmons étant arrêté tout d'un coup , la mort s'ensuit dans l'instant.

Delà les attaques d'apopléxie , de léthar-

gie , les évanouiffemens dangereux & mortels , les morts subites qui nous caufent autant de frayeur que de fuprife ; on ne peut nier que l'effence balsamique de M. de Paturel ne foit un des plus parfaits spécifiques contre les accidens funeftes à l'humanité ; voici les expériences que j'ai faites qui ont toutes répondues aux qualités néceffaires & indiffensables , que doit avoir un remède pour prévenir les triftes accidens & en guérir les fuites.

Un homme de trente-huit ans s'étant enfermé dans une petite chambre pour y travailler , avoit pour fe garantir du froid allumé du feu dans un fourneau ; au bout de quelques heures il fe trouva faifi d'un étourdiſſement fi violent & d'une ſuffocation fi forte , qu'à peine eût-il le tems de ſortir de la chambre pour demander du ſecours , qu'il tomba ſans mouvement & ſans connoiſſance dans la chambre où j'étois ; on lui fit prendre une forte doſe d'effence balsamique que je me trouvai heureuſement ſur moi , on lui en fit reſpirer , ce qui le fit revenir ſur le champ , & il parla , ne ſe plaignant que d'un grand mal de tête , il ſe coucha , prit une nouvelle doſe d'effence , il s'endormit , & le lendemain ſe trouva en parfaite ſanté.

On ſçait combien les vapeurs acides &

fulphureuses du charbon sont fatales , même mortelles ; les vapeurs détruisant l'élasticité de l'air , causent les accidens dont j'ai parlé ; cet événement me fit naître l'idée de faire quelque essai , qui m'assurât & me convainquit de la bonté & de l'efficacité de ce remède à cet égard ; j'allumai du charbon dans une chambre bien close , j'y restai environ trois heures ayant une éponge imbibée de cette essence que je tenois sous mon nez & que j'avois soin de changer à mesure qu'elle séchoit , de façon qu'à chaque aspiration je ne respirois que l'air qui étoit contenu dans l'éponge ou qui passoit à travers , je ne me sentis pas plus incommodé que si les fenêtres eussent été ouvertes , quoiqu'il y eût quelques petits fumerons.

Je tentai quelques jours après, mais différemment, la même chose ; au lieu de rester dans la chambre j'y laissai évaporer de l'essence balsamique , & dans le même tems que le charbon brûloit , afin que les vapeurs arsénicales du charbon & celles de l'essence se mêlassent en même tems avec l'air , j'entrai au bout d'une heure dans la chambre , & j'y restai deux heures, remettant du charbon à brûler & de l'essence à évaporer , je n'apperçus en entrant aucune mauvaise odeur de charbon , ni pendant

tout le tems que je restai dans la chambre; je ne fus nullement incommodé, ce qui me confirmant la bonté de cette essence, me fit conclure qu'elle donne à l'air l'élasticité que les vapeurs du charbon lui font perdre, soit en absorbant le mauvais air, soit qu'il s'en reproduise un nouveau plus sain & d'une odeur agréable.

Tous ces faits font assés connoître que l'essence balsamique est un spécifique pour se préserver des accidens dont j'ai parlé, qu'elle est utile à ceux qui ont la poitrine foible, que son usage est important dans les vaisseaux où il n'est point étonnant que l'air s'altère, & cause par son infection plusieurs maladies mortelles, ce qui arrive souvent dans l'entrepont des vaisseaux où la respiration & transpiration des matelots causent le scorbut & autres maladies très-dangereuses; on est exposé aux mêmes risques dans les prisons & dans les hôpitaux où grand nombre de personnes se trouvent souvent resserrées dans un très-petit espace, n'étant point douteux que ce remède ne soit souverain contre les infections pestilentielle & les maladies épidémiques, & contre toutes celles qui peuvent être causées par un air mal sain & contagieux, ce remède étant incorruptible.

Les expériences faites sous les yeux des plus habiles Médecins du Royaume & les attestations des gens célèbres dans l'Art sur les cures qu'ils ont faites eux-mêmes dans différentes maladies, comme les obstructions, indigestions, apoplaxies, fièvres malignes & putrides, les peripneumonies & pour dissiper toute putrefaction, & rendre aux solides leurs vertus élastiques, & surtout dans les dysenteries, maladies qui résistent aux remèdes ordinaires, toutes ces expériences & attestations sont une conviction de la bonté d'un aussi précieux remède, puisque jusqu'à présent on n'en avoit point trouvé pour prévenir & se préserver des morts subites & des accidens dont j'ai parlé dans cette dissertation, d'ailleurs ce remède est un excellent vulneraire qui produit des effets surprenans dans les brûlures: j'ose me flater que le public me sçaura bon gré de ces éclaircissemens, qui ayant rapport à l'humanité tendent à conserver & prolonger nos jours. J'ai l'honneur d'être, &c.

M. de Pastrel avoit fait annoncer & afficher qu'il avoit établi un Bureau de distribution à Paris pour la vente de son essence balsamique; stomachique & anti-vermineuse, mais sur les représentations qui lui ont été faites qu'on n'auroit pas la même confiance dans son remède dès qu'il étoit

forti de ses mains , il s'est déterminé à le faire vendre chés lui comme par le passé ; il demeure à présent ruë des Blancs-Manteaux , la seconde porte cochere à droite en entrant par la ruë Sainte-Avoye ; les bouteilles sont toujours de trois prix differens , sçavoir de six livres , douze livres & vingt-quatre livres ; on y trouvera aussi la dissertation sur le remède , qui est dédiée au premier Médecin du Roi. Ceux qui auront besoin du remède ou de quelque éclaircissement peuvent écrire à l'Auteur ; il prie qu'on ait soin d'affranchir le port.



E P I T R E

à M. *Candide* *Oculiste.*

R Eçois ces vers , ô cher *Candide* ,
 Toi qui pour conserver le plus beau de nos sens ,
 De la nature de l'acide
 Sçais réparer les accidens.
 Quand tu surmontes cet obstacle ,
 Est-ce ton art ? est-ce un miracle ?
 Tu me rends l'usage des yeux ;
 Je vois : que ce soit l'un ou l'autre ;
 Tout don excellent , dit l'Apôtre ,
 Est un don descendu des Cieux ,
 De Dieu , Pere de la lumiere ,
 De tous nos biens source premiere.
 Mais de ce don du Ciel , qui me rend la clarté ;

Cher ami , je te crois le seul dépositaire ;
 Je ne trouve qu'obscurité
 Ailleurs où je veux qu'on m'éclaire
 Où je crois que ton art dans cette obscure nuit ;
 Est pour la dissiper le seul astre qui luit.

M. Leroi Dessinateur & Graveur a
 dessiné & gravé le portrait de M. Candide
 fameux Oculiste , & le lui a offert en re-
 connoissance du récouvrement de sa vûe ,
 avec ces vers au bas :

Si de Candide ici vous contemplez l'image ,
 Sachez que de ma vûe il est restaurateur ,
 Et si de mon burin je fais encor usage ,
 Après Dieu , c'est de lui que je tiens ce bonheur.

LE vingt-cinquième Aôut Fête de
 S. Louis l'Académie des Belles Let-
 tres de Marseille tint son assemblée pu-
 blique ordinaire.

M. Bertrand Directeur ouvrit la séance
 par un discours qui roula sur les avantages
 de la Paix , relatif au sujet que l'Académie
 avoit donné , qui étoit *les Vœux de l'Eu-
 rope pour la Paix*. Il déclara ensuite que
 le prix avoit été réservé , & que par con-
 séquent l'Académie en auroit deux à dis-

132 MERCURE DE FRANCE.

tribuer l'année prochaine, un à un discours en prose, l'autre à une pièce de poésie, & publia les deux sujets donnés qu'on trouvera énoncés dans le programme suivant.

Ce discours fût suivi de celui qui a été envoyé pour tribut par cette Académie à l'Académie Française dont elle est la Fille adoptive, sur ce sujet : *Qu'il y a dans la vie une distribution de biens & de maux qui est utile à la société.* L'Auteur de ce discours est M. Cary.

M. Dulard lût un fragment d'un chant d'un poëme de sa composition, sur la grandeur de Dieu dans les merveilles de la nature.

M. de la Visclède Secrétaire perpétuel, lût l'éloge de M. Gravier Académicien, vétérain, mort dans le cours de l'année, & termina la séance par une Ode sur l'envie.

L'Académie des Belles Lettres de Marseille ayant cette année réservé le prix, en aura deux à distribuer l'année prochaine. Elle avertit donc le public que le vingt-cinquième Août, Fête de Saint-Louis de l'année 1748, elle adjugera un de ces prix à un discours en prose d'un quart d'heure, ou tout au plus d'une demi-heure de lecture dont le sujet sera : *Qu'on a plus besoin dans la vie de raison que d'esprit.*

Et l'autre de ces prix à une Ode, ou à un Poë-

tre à rimes plates de cent vers au plus, & de quatre-vingt au moins, dont le sujet sera : *L'Air*.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de trois cent livres, portant d'un côté le buste de M. le Maréchal Duc de Villars Fondateur & Protecteur de l'Académie, & sur le revers ces mots : *Premium Academia Massiliensis*, entourés d'une couronne de laurier.

On adressera les ouvrages comme de coutume ; à M. de Chalamont de la Visclède Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles Lettres de Marseille, rue de l'Evêché à Marseille. On affranchira les paquets à la poste, sans quoi ils ne seront point retirés. Ils ne seront reçus que jusqu'au premier Mai inclusivement.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs ouvrages, mais une Sentence tirée de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Eglise ou des Auteurs Profanes. Ils marqueront à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son récépissé.

S'ils souhaitent que leurs noms soient imprimés à la tête de leurs ouvrages, ils doivent les envoyer avec leurs titres à une personne domiciliée à Marseille qui les remettra à M. le Secrétaire le 25 Juillet, non plus tôt ni plus tard.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant la décision de l'Académie, de ne point signer les lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secrétaire, de ne point lui présenter eux-mêmes leurs ouvrages, en feignant de n'en être pas les Auteurs, ni se faire connoître à lui, ou à quelque autre Académicien ; & on les avertit que s'ils sont connus par leur faute leurs ouvrages seront exclus du concours, aussi bien que tous ceux en faveur desquels on aura sollicité, & tous.

ceux qui contiendront quelque chose de trop libre.

L'Auteur qui aura remporté le prix viendra le recevoir dans la sale de l'Académie le 25 Août jour de la séance publique destinée à l'adjuger, s'il est à Marseille, & s'il est absent il enverra à une personne domiciliée en cette ville le récépissé de M. le Secrétaire, moyennant lequel le prix sera remis à cette personne.

Il vient de paroître une estampe de treize pouces de large sur seize pouces de haut, c'est le portrait en pied de M. *Quesnay* Médecin de M. le Duc de Villeroi, gravé par M. *Will.*, de la grandeur du tableau peint par M. *Chevalier* élève de M. *Raoux*. Ce morceau de gravure est peut-être un des plus hardis pour la beauté du burin & des mieux entendus pour l'intelligence & l'accord, qu'on ait vûs depuis long-tems. Il a été gravé par l'ordre & aux dépens de M. le Duc de Villeroi, qui a fait présent de la planche à M. *Quesnay*.

Pièces de Clavecin avec accompagnement de Violon, Hautbois, Violoncelle ou Viole, divisées en six suites, dont les deux dernières sont pour le Clavecin seul, dédiées à M. le Duc de Luynes, Pair de France, par M. *Marchand* ordinaire de la Musique de la Chapelle & Chambre du Roi, & Organiste ordinaire de la Chapelle de Sa Majesté. Œuvre première. Prix 9 liv.

CATALOGUE RAISONNÉ des Bijoux, Porcelaines, Bronzes, Lacqs, Lustres de cristal de roche & de porcelaine, Pendules de goût & autres meubles curieux ou composés, Tableaux, Dessins, Estampes, Coquilles & autres effets de

curiosité, provenant de la succession de M. Angran
Vicomte de Fospertuis.

Cette vente se fera seulement pour la partie des
bijoux dans les premiers jours du mois de Décem-
bre 1747, & les autres effets curieux ne seront
vendus que le premier Lundi de Carême 4 Mars
1748 & jours suivans, par E. E. Gerfaint. *A Paris*
chez Pierre Prault, Quai de Gênes, & Jacques
Barrois, Quai des Augustins 1747.

Ce Catalogue, ainsi que ceux qu'à déjà donnés
au public M. Gerfaint, est non-seulement fort
bien fait, quant à l'ordre & à la distribution des
matieres, mais il contient encore plusieurs remar-
ques curieuses sur les Peintres dont les ouvrages
sont cités, & sur les differens objets dont il est
question. M. Gerfaint est un des curieux les plus
connoisseurs & les plus instruits.



PARODIE du Sonnet inseré dans le
Mercur de Septembre 1747, p. 73.

S O N N E T.

R Evenez ma raison ; mon devoir vous ap-
pelle.

Je prétends par honneur défendre la beauté,
Qui sçut par ses attraits ravir ma liberté,
Et je veux la venger d'une offense cruelle.

Muse, secourez-moi ; venez parler pour elle.

Il faut dans ce sonnet flater sa vanité.

136 MERCURE DE FRANCE:

Et punir le censeur de ma captivité,
Qui dit que mon amante est ingrate, infidelle.

Qu'il en dise du mal, mon cœur n'en croira rien,
Je fais dans ses appas consister tout mon bien,
Et souffre avec plaisir le feu qui me dévore.

Où; Colombe à mes yeux est un divin objet,
Que j'aime infiniment & que j'adore encore;
Si jamais je la perds, j'en mourrai de regret.

*Par M. Cottureau de Beaune étudiant au
Collège de Tours.*

PROGETTO d'Associazione per la Stampa d'un'insigne raccolta d'Antichità.

A Gostino Carattoni, Stampatore del Seminario Episcopale di Verona, fa sapere com'è per intraprendere senza dilazione la stampa del nuovo Museo dell'Accademia Veronese, nel quale tra Inscrizioni, e bassi Rilevi si contano 646 pezzi. Verranno appresso nell'istesso libro il Museo dell'Università di Torino, e l'Imperiale, ch'è alla Biblioteca di Vienna, con l'istessa nobiltà, e con l'istess'ordine publicati.

Seguirà una raccolta di moltissime Inscrizioni Greche scelte, e non più publicate, e di molto maggior numero di Latine, scelte parimente fra moltissime altre. Più della metà di queste l'Editore, ch'è a bastanza noto, non le ha prese da

schede, nè ricevute per lettere, ma le ha vedute egli stesso, ed esaminate le pietre originali in varj paesi d'Europa. Per indubitati riscontri si è poi assicurato di tutte quelle che sono state trascritte in Africa, e in Asia.

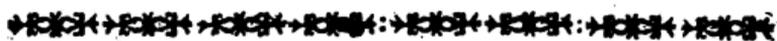
Si aggingnerà la raccolta, e la spiegazione delle Abbreviature Latine, e Greche, quali si truovano ne' marmi antichi, con che possa ognuno leggere non solamente queste, ma tutte l'altre antiche Inscrizioni. Non c'è cosa in oggi più necessaria, rimanendo senza questo ogni studio d'antichità all'oscuro, e pochissimo servendo le fatiche in altri tempi finora fatte.

Bassi rilevi eruditi, e anticaglie figurate sceltissime oltre alle Veronesi si daranno di varie parti, talchè se ne vedranno nel libro ben ducento pezzi, senza alcun risparmio di spesa disegnati, e intagliati in rame eccellentemente. Le Tavole che son già fatte possono darne bastante pruova. Tutta questa raccolta sarà stampata in un solo tomo in foglio.

La grossa spesa sforza a procurar qualche ajuto per via d'Associazione. Il prezzo del libro sarà di Zecchini quattro, ma agli Associati non costerà che Zecchini due, l'uno de' quali si pagherà subito, l'altro si pagherà al ricever del libro. Saranno registrati con onore i nomi di chi associandosi avrà dato mano all'impresa.

Proult, le fils, Marchand Libraire, au bout du Pont-Neuf, Quai de Conti, donnera incessamment une Edition exacte, revûe & corrigée des Œuvres de Théâtre de M. de Sainte Foy, en deux volumes. Les Lecteurs curieux de l'esprit fin & délicat, du style léger & naturel, ne manqueront pas sûrement d'acheter ce Recueil. Le public

en connoît le mérite , & les représentations de ces ingénieuses Comédies sont caution du succès de leur impression.



E P I T R E

*A M. Néricault Destouches , de l'Académie
Françoise. Par M. Tanevor.*

TOi, que Plaute & Terence ont vû sous leur
banier ,

Qui scis dans tes Ecrits ressusciter Moliere ,

Et qui peux de Thalie oubliant les accens ,

Du moins à Calliope adresser ton encens ;

Pourquoi dans ta retraite enchaîner ta Minerve ?

A te taire obstiné , nous priver de ta verve ?

J'approuve toutes-fois ton silence profond.

Dans ce siècle guerrier , en prodiges fécond ,

On se flate un peu trop de pouvoir , doctes Eés ,

Vous ravir quelques fleurs dignes de nos trophées.

Oùi , sans doute , au récit des étonnans exploits

Du plus grand , du plus juste & du meilleur des
Rois ,

On court , cher Néricault , rempli d'un beau
délire ,

Brendre pour les chanter la trompette ou la lyre ;

Dans son premier transport l'esprit n'hésite pas ;
 Enchanté du vainqueur il croit suivre ses pas ;
 Il prend son vol , s'éleve , il est dans l'Empirée ,
 Mais la raison encor ne s'étoit pas montrée.
 L'horifon s'éclaircit , elle brille , & soudain
 La trompette ou la lyre échappe de la main.
 Son flambeau me défend des amorces du zèle.
 Alors l'esprit au cœur est sagement rebelle ;
 Il reconnoît , ami , qu'un si noble projet.
 De ses foibles efforts ne peut être l'objet.

Autant que par ses faits , par sa haute sagesse ,
 L O U I S est au-dessus des guerriers de la Grèce ,
 Autant doit l'emporter sur le Chantre d'Argos
 Un Auteur qui prétend célébrer ce Héros.

Que les tems sont changés ! A peine cent ba-
 tailles ,
 Et dix ans de travaux forcerent les murailles.
 Que défendoit Hector , & contre Menelas ,
 Et contre tant de Rois , avoüés de Pallas.
 Des Dieux mêmes , des Dieux la puissance im-
 mortelle
 Sans Achille n'eût pu décider la querelle ,
 Et toutes-fois alors , en traçant un rempart ,
 Les Vaubans n'avoient point manifesté leur Art.
 On ignoroit , ami , ses puissantes barrières ,
 Et les foudres lancés par la main des Vallieres.

Aujourd'hui défendus par cent bouches de feu,
 Les Forts multipliés sont des Volcans affreux.
 Aujourd'hui dans son camp une innombrable ar-
 mée

Sçait se couvrir encor d'une rive enflammée;
 Il faut, il faut braver ces brulans bastions;
 Dans leurs retranchemens vaincre ces Légions,
 Lawfelt & Bergopsom, fertiles en obstacles,
 Aux siècles à venir apprendront ces miracles,
 Et la rapidité de nos succès fameux,
 Qui paroîtront un jour moins vrais que mer-
 veilleux.

Des peuples répandus autrefois sur la terre,
 La plupart ignoroient le grand art de la guerre.
 De foibles Souverains & de vastes Etats,
 Des camps pleins de sujets & vuides de soldats,
 Succomboient aisément sous une autre Puissance,
 Qui moins considérable, avoit plus de vaillance.
 De-là ces Conquérens, ces-Héros si vantés,
 Du préjugé peut-être un peu trop respectés.
 De-là ces grands exploits, ces conquêtes rapides,
 Lauriers prêts à cueillir sur des peuples stupides,
 Sur des Rois indolens, dans le luxe amollis,
 Par leur oisiveté justement avilis:

Qu'est-ce que Darius placé près d'Alexandre?

Des Grecs jusqu'aux Persans combien faut-il descendre ?

Et si chés les Gaulois , chés nos braves Ayeux ,
 Les Romains ont trouvé des rivaux dignes d'eux ;
 Combien leur ont offert une victoire aisée
 L'audacieux Philippe & l'imprudent Persée ?

O que notre âge abonde en disciples de Mars !
 Toutes les Nations affrontent les hazards ;
 Toutes dans les combats éprises de la gloire ,
 Ne cedent qu'en montrant l'honneur de la victoire,
 Et celles que l'envie ose armer contre nous ,
 Ne peuvent désormais tomber que sous nos coups ;
 Destin toujours flatteur , honorable défit : ,
 Qui conserve aux vaincus une estime parfaite !
 Tels par leurs ennemis noblement abbatu ,
 Vivent dans la mémoire & Patrocle & Porus.

Jadis des Conquérens le barbare génie
 A l'usurpation joignoit la tyrannie.
 Ardens à concevoir d'ambitieux desseins ,
 Fleaux de l'Univers , moins guerriers qu'assassins ;
 Livrés en furieux au tumulte des armes ,
 Ils ne se repaissoient que de sang & de larmes.

Funeste ambition , rien ne peut t'affouvir !
 Du Midi jusqu'au Nord tu veux tout asservir ,

142 MERCURE DE FRANCE.

Et quand les Nations à la fin sont détruites,
Tu te plains que le monde ait reçu des limites.

Et vous, fameux captifs, qui ne dûtes vos fers
Qu'à ces mortels jaloux d'en chaîner l'Univers,
Hélas ! Vous avez vû dans cette frénésie
Les Romains succéder au vainqueur de l'Asie ;
Méconnoître cet Art, difficile à former,
De combattre, de vaincre & de se faire aimer !
C'est celui de mon Roi guidé par la clémence,
Attribut précieux de la Toute-Puissance.

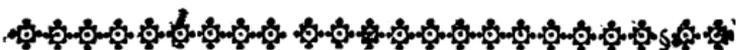
Bellone, qui cent fois couronna sa valeur,
Trouve toujours la paix maîtresse de son cœur.
Ses fatigues, ses soins, ses dangers sont pour elle,
La gloire au champ de Mars, malgré lui, le rap-
pelle.

La modération, fille de la bonté,
Captive son Héros dans sa prospérité.
Elle attendrit son ame, & l'oblige à se plaindre ;
Qu'à redoubler ses coups on veuille le contraindre.
A s'appaiser ainsi les Dieux sont toujours prêts ;
Qui sçait se repentir, révoque leurs décrets.
Puissions-nous, Néricault, puissions-nous voir
éclorre

Ce jour dont tant d'exploits semblent être l'aurore,
Ce jour où l'on verra nos superbes guerriers

Au Temple du loisir consacrer leurs lauriers,
 Jouir d'un doux repos, acquis par leurs conquêtes,
 Et le front ceint de fleurs, présider à nos Fêtes !
 On y célébrera, dans un transport égal,
 Ces Héros immortels, Maurice, Lowendalh,
 Et de nos autres Chefs le courage intrépide.
 Alors, peut-être alors, ma muse moins timide,
 Dans le sein des plaisirs, des enfans de la Paix,
 Chantera de LOUIS les augustes bienfaits.

Digne présent du Ciel ! Olive florissante !
 Hâtez-vous de germer dans sa main triomphante !
 Faites fructifier ses glorieux travaux,
 Et sur tout l'Univers étendez vos rameaux !



LETTRE de M. de L. à M. de la Bruere.

MR, ayant lû dans votre Mercure de
 Septembre dernier que l'on avoit
 appris à parler à des sourds & muets, j'ai
 fait réflexion qu'il seroit encore plus aisé
 de leur enseigner à connoître les paroles
 des autres aussi distinctement & aussi vite
 que s'ils les entendoient ; c'est en obser-
 vant les differens mouvemens des levres
 de ceux qui parlent, car on va voir que
 des personnes sourdes y ont réüssi de cette

maniere d'elles-mêmes & par le seul usage.

Quand je demeurois à Amiens je connoissois la Demoiselle du Roty, qui étant devenuë entierement sourde, conversoit avec sa servante; en regardant sa bouche elle distinguoit ses paroles & y répondoit d'abord. Comme cette personne infirme depuis long-tems avoit peu de liaison dans le monde, on ne lui parloit que rarement, & alors elle se contentoit de regarder les levres de sa servante, qui repetoit ce que les personnes lui disoient, & aussi-tôt elle leur répondoit. J'ai vû tout cela bien des fois, & grand nombre degens qui sont connus à Amiens peuvent témoigner d'avoir vû la même chose.

De plus dans les Mémoires de Trévoux, Septembre 1701, voici ce qui est écrit dans l'article de la page 90 d'une autre personne sourde de la même Ville. » Il y » a à Amiens une Marchande qui est de-
 » venuë absolument sourde & qui com-
 » prend tout ce qu'on lui dit en attachant
 » les yeux sur la bouche de celui qui lui par-
 » le; on s'entretient aussi facilement avec
 » elle que si elle avoit l'ouïe excellente, &
 » même plus facilement en un sens, car
 » on n'est pas obligé de lui parler haut, &
 » elle comprend ce que vous lui dites lorsqu'
 » que vous ne vous entendez pas vous-
 » même.

E.

sage

con-

étant

rsoir

uche

doit

firme

aison

ue ra-

de re-

i repe-

ent, &

out ce-

degens

ent re-

.

révous,

est écrit,

ne autre

e. » Il y

est de-

ni com-

trachant

lui par-

ent avec

ente, &

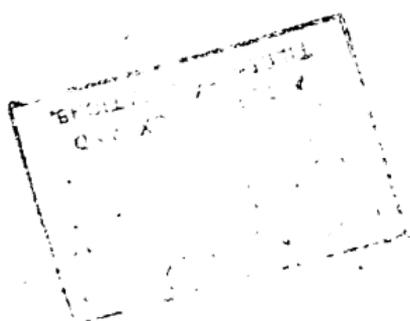
ens, car

haut, &

res lori-

is vous-

même.



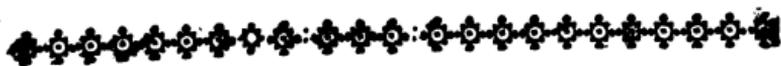


» même. Quand on lui parle en quelque
 » autre Langue qu'en François, elle le
 » remarque dans le moment, & dit je ne
 » scais point cette Langue; le fait est cer-
 » tain dans toutes ces circonstances, & on
 » ne le raconte ici qu'après en avoir été
 » témoin.

Il sera encore d'autant plus aisé au Maître qui a enseigné le sourd & muet à parler, de lui apprendre à connoître les paroles des autres à la vûe de leur bouche, qu'il a déjà fallu qu'il ait poussé très-loin la recherche du détail des mouvemens des levres, pour la prononciation de chaque voyelle, syllabe, & enfin de chaque mot, puisque c'est déjà par une de ces connoissances qu'il a enseigné à son Ecolier à parler, comme il le dit dans le Mercure.

Comme vous vous appliquez, Monsieur, à faire de votre Mercure un recueil de ce qu'il y a d'intéressant au public, je vous adresse ces réflexions, afin que vous ayez la bonté de les y faire mettre, si vous le jugez à propos. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris le 12 Décembre 1747.



L E T T R E V.

Sur les effets du Tonnerre.

S'Il est difficile, Madame, d'expliquer la formation de la foudre, il l'est encore plus d'assigner des causes vraisemblables à tous ses effets; voilà néanmoins ce que je me propose aujourd'hui, afin de remplir entièrement l'obligation que vous m'avez prescrite.

Il n'est pas surprenant de voir le feu du Ciel mettre en poudre ce qu'il rencontre. Quelquefois plus propice,

Il effraye en frappant l'homme, sans le blesser;

Il effleure les corps qu'il n'ose renverser;

Des Aquilons fougueux en suivant l'inconstance,

Il vole à droite, à gauche, il retourne, il s'élançe

Sur cent arbres chenus, qui jadis arbrisseaux,

Dans la nuë aujourd'hui vont cacher leurs rameaux.

Il craint que sa fureur ne porte que sur l'herbe,

Il s'attache à frapper quelque cime superbe; (a)

Il est presque toujours annoncé par l'éclair;

• (a) *Attaque plerumque petit loca, plurimaque plus;*

Montibus in summis vestigia cernimus ignis.

Luc. de re nat. lib. 6. v. 420.

Un feu bleuâtre part , il tombe dans la mer ;
 Les flots sont divisés , l'onde alors mugissante ,
 Se sépare effrayée & de rage écumante.

Elle approche, se retire, enfin elle se
 calme, mais si non loin de là il est quel-
 que bouffolle, l'aiguille s'en dérange, elle
 erre sans règle. (a)

Le souffre aux environs répandu transporté,
 Passe par la trachée avec l'air infecté.
 Les animaux déjà respirent avec peine ;
 Plusieurs sont suffoqués, (b) la masse hétérogène
 De bitume, de nitre & de sels entassés,
 Que la foudre dans l'air en partant a laissés ;
 S'agite au gré des vents, & toujours orageuse
 Porte & rapporte au loin une odeur sulphureuse.
 Les Cieux par les éclairs quelquefois sillonnés,
 Annoncent aux mortels de ces feux étonnés,
 Que d'horribles carreaux vont par diverses routes
 De l'Olympe ébranlé faire tomber les voutes.
 L'allégresse bien-tôt succède à la terreur ;

(a) On dir alors que l'aiguille devient folle. V. à
 ce sujet un Mémoire inséré dans le 33^e vol. des
 Observ. sur les Ecrits Modernes.

(b) Pline fait une différence entre l'homme &
 les autres animaux, qui ne paroît pas fondée. *Vi-
 vum animal hominem non semper extinguit, cetera
 illico: hunc videlicet natura tribuente honorem, cum
 tot bellua viribus praestet.* Hist. Nat. liv. 2. ch. 56.

On ne voit pas du foudre éclater la fureur ;
 Le Ciel entrecoupé par cent flâmes légères ,
 Attire les regards d'innocentes Bergeres ;
 Quelquefois sans éclairs l'Olympe ténébreux
 Voit mugir dans les airs vingt tonnerres affreux ;
 Ils tendent à la terre , & leur rage allumée ,
 Malgré leurs vains efforts, se dissipe en fumée ;
 Mais quels foudres nouveaux ! Les éclats de l'airain
 Font prendre à Jupiter un visage serain ;
 Le nuage chassé par l'époux d'Oribie ,
 Nous laisse voir le Dieu qui brûla pour Clitie,
 Le canon , ce fleau des plus fiers boulevarts ,
 Ecrasant l'ennemi sous ses propres remparts ,
 Souvent par ses éclats ne fait qu'ouvrir la nuë
 Qui lance la vapeur dans ses flancs retenuë.

De même le tremouffement qu'excitent
 Les cloches dans l'air , attire quelquefois la
 foudre loin de l'écartier ; 24 Eglises où l'on
 sonnoit & qui furent foudroyées en quel-
 ques heures dans la Basse Bretagne, en font
 un triste exemple. (a)

A chaque coup de tonnerre la pluie
 redouble , ce qui a donné lieu à un bon
 mot de Socrate , qui peut trouver ici sa
 place. Xantippe, femme de ce Philosophie,

(a) Cela arriva le 15 Avril 1718. V. l'Hist. de
 l'Acad. Royale des Sc. de 1719.

L'avoit accablé de reproches, & ne sçachant plus que lui dire, elle lui versa sur la tête un pot rempli d'ordures. Socrate la regarda tranquillement & s'écria, *je sçavois bien qu'après le Tonnerre la pluye devoit venir.* Passez moi cette digression ; je rentre dans mon sujet.

Quelquefois la foudre se fait jour par des issues si petites qu'elles échappent aux yeux les plus perçans ; (a) elle tombe rarement en hyver.

L'hyver doit-il bien-tôt ramener les frimats ?
 Pomone fuit au loin de nos tristes climats ;
 Et Vertumne effrayé des terres labourées,
 S'éloigne en la suivant de nos froides soirées ;
 On ne voit pas les Cieux par de cruels efforts
 Foudroyer les vaisseaux tranquiles dans les ports.

Rarement il tonne. La foudre est plus fréquente en Été, sur-tout si l'air échauffé

(a) Selon une lettre écrite à M. d'Argenville, la foudre tomba sur une Eglise des Religieux Bénédictins, perça les murailles, passa à travers des piliers de 4 pieds d'épaisseur & n'y laissa que des trous de 2 lignes de diamètre. On trouva la porte du Tabernacle ouverte, le taffetas dont l'intérieur de la porte étoit revêtu, décollé ; quelques Religieux se sentirent frappés comme d'un coup de massue au bruit du tonnerre. Voyez le Mercure de Septembre 1743., pag. 2674.

commence à attirer de bonne heure les ex-
halaisons.

Si dès le grand matin Céphale voit éclore
Les rayons diligens d'une brillante Aurore ;
Le tonnerre formé d'un amas vaporeux
Excite dans les airs des tremblemens affreux.

Souvent il prend la forme de longs
traits, qui tombés sur la terre touchent
encore le Ciel.

La Colonne n'est plus ; les ondes enflammées
S'élancent à grands flots des voûtes allumées ;
Ces mer se dissipe & cent feux tournoyans
Roulent avec fureur leurs brasiers ondoyans.

Pour sçavoir combien le tonnerre est
éloigné de nous, il faut consulter les
mouvemens de l'artere. Chaque batte-
ment du poulx entre l'éclair & le bruit
donne 1000 pas pour la distante de la
foudre. La flâme écarte les airs ; mon
poulx a battu trois fois, le tonnerre gronde
je conclus qu'il est à 3000 pas.

La meilleure précaution qu'on puisse
prendre contre la foudre, c'est de se re-
tirer dans une chambre, d'en fermer exac-
tement les fenestres & les portes, d'ébran-
ler l'air par le son des cloches, si le nuage
est encore éloigné de l'endroit où on son-

ne, mais c'est une superstition de croire avec Auguste qu'on peut éviter le tonnerre en se couvrant le corps de peau de veau marin. (a). de même

En vain offririez-vous, comme autrefois Tibere,
 Un front ceint de laurier pour vaincre sa colere,
 Par les ondes sortant des lieux presque glacés,
 Ses redoutables traits sont plutôt émouffés,
 Un amas répandu de vapeurs fulminantes
 Corrompt des animaux les entrailles sanglantes

Le tonnerre gâte les viandes, fait tourner
 le lait & quelquefois dissipe le vin dans
 les tonneaux sans laisser aucun vestige de sa
 chûte.

Quel spectacle imprévu ! Dans ces antres profonds,
 Où jamais on ne vit de superbes plafonds,
 Où le luxe est proscriit, où le Dieu de la treille
 Fait couler à grands flots le jus de la bouteille,
 La foudre pour braver les Tyrtes redoutés,

(a) Journal des Sçavans 1679. Plinè fait aussi mention de ces précautions inutiles. *Qua non feriuntur fulmine. Ex his qua terrâ gignuntur lauri fruticem non ferit . . . aut Tabernacula pellibus beluarum quas vitulos marinos appellant, &c.*

Marsile Frein a crû que le Corail préservoit de la foudre. Fortunio Liceti a essayé d'en assigner la saison, mais le P. le Brun a démontré qu'ils erroient l'un & l'autre.

G iiij

152 MERCURE DE FRANCE

Les pampres , les festons de ces lieux enchantés.
Penetre dans la grotte & sans être apperçû,
Allarme des bûveurs la cohorte éperduë ;
Un tonneau vuide & sain témoigne qu'en ces lieux
La foudre a dissipé le vrai nectar des Dieux. (a)
Du jus évaporé dans ce revers funeste
La Ménade en fureur court ramasser le reste ;
On boit , on se défend ; des charbons allumés
Amorriissent l'effet des foudres consumés.

M. Boal en a fait l'expérience ; le charbon de terre brule l'exhalaison qui dissipe le vin , mais il n'empêche pas que l'air ébranlé ne secoue les caves & par conséquent les tonneaux , ce qui fait remonter la lie & aigrit la liqueur.

Le tonnerre liquéfie l'or , consume les fourneaux , sans laisser aucune trace sur les lames qu'ils renferment ; il tue ceux qu'il n'a pas frappés , & n'ôte pas la vie à des personnes qui ont senti ses coups (a).

Dans des foureaux entiers on a vu des épées

(a) *Curat item ut vasis integris vina repente diffugiant.* Luc. lib. 6. v. 230. V. Pline , Hist. Nat. liv. 2. ch. 53. Seneç. Quest. nat. liv. 3. ch. 31.

(b) Schott. part. 2. liv. 11. Le Pere Regnaud dans sa Physique, liv. 4. Ent. 4. assure avoir vu une personne à qui le tonnerre avoit coulé entre la chemise & la peau, sans lui faire aucun mal.

Par les exhalaisons, la vapeur dissipées; (a)
 Cet homme semble encor dans les bras du sommeil,
 Attendre mollement l'heure de son reveil.
 Dieux! On l'appelle en vain, & son front est sans vie;
 Déjà de ses poulmons la substance est stérile. (b)

Tels sont, Madame les effets du tonnerre; en voici les causes. Les Montagnes sont plus souvent frappées de la foudre que les plaines, parce que quelquefois le feu s'élançe obliquement par rapport à celle-ci.

Il écarte les airs, menaçant nos cités;
 Ses efforts par les monts sont souvent arrêtés;
 Du tonnerre bruiant leurs hauteurs rencoartées;
 Sauvent de rudes coups à nos humbles contrées;
 Quelquefois le nuage aux sommets attaché;

(a) Muret *In notis ad c. 31. quest. nat. Sen. lib. 22.* dit, *Mihi hoc contigit . . . Ut. fulmen in palatium descendens ad men. usque cubicula pervenerit. Ibi gladius qui ad lectum unius ex famulis meis pendebat mucronem ipsum ita liquefecit, ut in globulum converteret vagina prorsus illasa.*

Dissolvit porro facile as auramque repente confert facit. Luc. lib. 6. v. 339. *Aurum & as & argentum liquatur intus.* Pline.

(b) Cette fâcheuse expérience a été vérifiée dans un jeune homme frappé de la foudre & ouvert par M. Duverney. *Hist. de l'Acad. 1693.*

Pline dit à ce sujet, *vulnera fulminatorum frigidiora reliquo corpore sunt.*

154 MERCURE DE FRANCE.

Par un vent furieux tout à coup arraché,
Fait jaillir à grands flots une gerbe enflammée,
Qui tombe sur les monts, mais bientôt en fumée
Se perdrait dans les airs, si le corps en courroux,
Obstiné, s'efforçoit de venir jusqu'à nous.

Il se consumerait en chemin faisant.

Quand il tonne les ballons se dilatent ;
ils chassent une partie de la vapeur ; la
pluie redouble :

Le tonnerre est mieux entendu le long
des vallées que dans un pays plat, parce
que le son frappe nombre de corps mols
& revient souvent sur lui-même.

L'éclair est ordinairement l'avant cou-
reur du tonnerre ; il le précède & paroît
presque aussi-tôt que le ballon dilaté cre-
ve ; la lumière fait en un tems égal 600000
fois plus de chemin que le son qui par-
court 180 toises environ dans une secon-
de (a) ; c'est-à-dire 1000 pas à chaque
battement du pouls, ainsi toute pulsation
de l'artere depuis que l'éclair a brillé jus-
qu'à ce qu'on entende gronder la foudre,
répond à une distance de 1000 pas entre le
tonnerre & nous, de même souvent on
n'entend le coup de fusil que lorsque le
Chasseur a ramassé sa proie.

Quelquefois il tonne sans qu'on voye
d'éclair.

(a) M. Huguens dans son Traité de la Lumière.

La vapeur qui fermente , ébranle les nuages ,
 Et forme dans leur sein de ténébreux orages ;
 De fels d'exhalaisons, d'où naissent les éclats,
 L'éclair ne peut percer les énormes amas ;
 Leur affreuse noirceur dérobe à notre vûe
 Mille traits enflammés qui serpentent la nuë.

Le brouillard où la foudre se prépare est
 souvent au-dessous d'un autre qui nous
 empêche d'appercevoir les flâmes dont le
 premier est entrecoupé ; souvent aussi on
 voit briller l'éclair sans qu'on entende
 gronder le tonnerre, soit que les ballons
 peu resserrés n'excitent dans les airs que
 de petits tremoussemens, soit que le bruit
 affoibli en chemin ne puisse parvenir à
 nous , à cause de la distance du nuage ora-
 geux.

Quand nos tristes climats sont couverts de glaçons,
 La foudre dans les airs n'excite plus ses sons ;
 Des rayons du Soleil la chaleur moins active
 Tâche envain d'enlever l'exhalaison rétive.

Elle résiste & reste sur la terre , alors
 tout est paisible ; la vapeur errante ne peut
 être assés comprimée , ni en assés grande
 quantité pour allumer la foudre ; il faut
 quelque cause qui fasse voler dans l'air des

156 MERCURE DE FRANCE.

souffres & des sels, comme par exemple une mine que l'on creuse (a).

L'exhalaison forcée de tomber prend la forme d'un trait, d'une gerbe, d'un dard, selon que l'air en lui résistant la divise.

C'est un globe embrasé de minces pelotons,
Qui renferment en eux des foudres avortés,
Que la chaleur, les vents empêchent de paroître,
Tel qu'on voit un charbon se reproduire & croître,

S'étendre, s'agrandir, lorsqu'ardent, allumé,
Il fend, traverse l'air qu'il a presqu'enflâmé,
Par l'éther divisé la foudre harcelée,
Saisir, surprend soudain la résine ébranlée.

L'impression que fait l'objet impreveu excite un mouvement dans les fibres de cette membrane; l'agitation plus vive qu'à l'ordinaire dure quelque tems & nous fait appercevoir l'objet où il n'est plus, mais où il a été.

La foudre serpente dans sa chute, lorsque le centre de gravité est hors du centre de figure. Elle suit la route que l'air lui marque ou la détourne en jettant quelque corps de côté; le feu est léger; l'impression

(a) Cela doit avoir lieu auprès de Paris, puisque continuellement on tire des pierres des carrières qui sont aux environs de cette ville.

de l'air quelque petite qu'elle soit, suffit pour lui faire changer de chemin.

Les exhalaisons que répand le tonnerre interrompent le cours de la matière qui occasionne la direction de l'aiguille aimantée. Voilà pourquoi elle devient folle quand il tombe auprès d'elle.

La foudre est attirée sur les clochers, si le nuage est immédiatement au dessus de l'endroit où on sonne; le son ébranle l'air voisin; il le chasse; l'air s'éleve & fait monter la nuë qui renferme l'orage; la force élastique du brouillard (plein de ballons prêts à se dilater) le précipite; l'air pressé à son tour plie, cède & ouvre passage au tonnerre; si la nuë est loin des cloches, les trémouffemens de l'air l'écartent & l'envoyent en d'autres endroits.

Un corps obéit autant qu'il lui est possible, aux forces qui le poussent, parce que dans lui-même il n'a aucun principe de résistance. S'arrête-t'il? Les forces sont contraires, diametralement opposées & égales; autrement il suit une diagonalé qui participe des lignes selon lesquelles il étoit, sur chaque puissance agissoit sur lui séparément. Ainsi le vent qui concourt avec la première cause du mouvement de la foudre, doit changer sa détermination, d'autant plus que la flâme extrêmement légère, ne

258 MERCURE DE FRANCE.

demande pas une agitation violente pour être muë.

Les sels répandus par le tonnerre, semblables à des petits coïns, agissent sur les parois des corps, les ébranlent, les élargissent, les séparent. Alors tout se réduit en poudre, par la raison que le feu calcine les pierres. Ainsi je pense qu'on doit expliquer comment quelques tours dont parle Plin furent entièrement détruites en Italie; la vapeur en brula plusieurs endroits; les pierres soutenues par celles qui étoient pulvérisées tomberent (a).

Voilà pourquoi plusieurs personnes frappées de la foudre sont réduites en poussière dès qu'on les touche, quoiqu'on n'apperçut auparavant dans elles aucune marque de contusion (b). L'exhalaison entre dans leurs pores, s'insinue par les ouvertures naturelles, dissipe le sang, consume les humeurs qui animent la machine & en lient les parties.

(a) Je n'ai point vu d'Auteurs, à l'exception de Plin, qui fasse mention d'édifices consumés par la foudre; je ne crois pas même qu'il y ait d'exemples bien constatés de ces sortes d'accidens; la flamme est trop légère & trop rapide.

(b) J'ai ouï parler d'une fille, qui sous un arbre fut frappée du tonnerre; elle ne paroïssoit point blessée, mais dès qu'on la toucha, elle fut réduite en poudre.

Les fels répandus par le tonnerre infectent l'air d'une odeur de soufre ; ils passent par la trachée, ils descendent aux poulmons, ils les rongent & surchargent les parcelles aériennes qui y sont contenuës ; celles-ci moins élastiques n'aident plus la respiration ; les lobbes s'affaissent & l'animal meurt.

Souvent l'air débandé attaque & dissipe l'exhalaison, qui étant usée, perd sa force elle glisse sur les corps qu'elle rencontre, semblable à l'esprit de vin qu'on met sur le feu & qui se répand en vapeur dans une chambre que je suppose fermée ; si quelqu'un entre avec une chandelle allumée, cette vapeur s'enflâme ; c'est un éclair aussi étendu que le lieu où il brille, mais déjà consumé, il ne blesse point les organes des spectateurs, telle est quelquefois la foudre.

L'Emailleur avec un trait de feu dissout le verre ; doit on donc être surpris que la flâme du tonnerre, plus rapide que celle dont se sert l'ouvrier, liquéfie l'or & l'argent ? Elle entre dans leurs parois qu'elle élargit ; elle oblige les parties du métal à tourner sur differens centres ; il devient fluide, souvent il disparoît ; ses molécules désunies sont emportées par l'exhalaison.

Les fels ont-ils leur libre issue dans les corps qu'ils pénètrent ?

160 MERCURE DE FRANCE.

Ils entrent sans efforts; ces corps restent entiers; (a)
Ainsi dans les Bureaux dont les pores grossiers
Laissent à la vapeur un facile passage,
La foudre rarement a causé de ravage.

Il n'en est pas de même des épées dont
les parois plus ferrées résistent davantage;
telle l'eau régale qui n'opere rien sur l'ar-
gent, dissout l'or. Ce métal plus dur que
l'autre, a ses pores plus étroits; ils oppo-
sent une résistance plus considérable à l'ac-
tion des sels qui redoublent leurs efforts
pour les séparer, & qui enfin les écartent.
De même qu'au contraire l'eau forte désu-
nit les parties de l'argent sans pouvoir s'in-
siner dans celles de l'or, de même; dis-je,
la vapeur consume la bourse sans agir sur

(a) On voit dans les Mem. de l'Acad. 1713, p.
308, qu'un mélange de vinaigre, de chaux, de
sel, de soufre & de nitre, donne une composition
qui pénètre l'argent sans le dissoudre ni l'altérer.

Quelquefois le tonnerre en frappant deux
corps inanimés, les incruste l'un dans l'autre. Une
Dame de considération m'a dit connoître une per-
sonne qui a une porcelaine dans laquelle le ton-
nerre a fait entrer du fil de leton.

Un fait plus connu & digne d'être remarqué,
c'est ce qui arriva en 1741 sur le S. Esprit, vais-
seau François; le tonnerre tomba dans la Sainte
Barbe sans mettre le feu aux poudres; ayant percé
jusqu'à la fonte des boulets, il en liquéfia plusieurs
avec des poulies & en fit un métal qui ne ressemble
à aucun autre.

Le métal qu'elle contient ; elle n'y trouve aucun passage , ou il n'est pas suffisant pour donner lieu à une dissolution.

Les sels pénétrants dans les tonneaux fermentent avec le vin ; ils peuvent amener par les pores du bois les globules de la liqueur qu'il ont détachés les uns des autres ; quelquefois aussi après avoir rongé les tonneaux , ils condensent la première surface du vin , ce qui l'empêche de couler ; les Limonadiers font de la glace avec de l'eau & du sel. Pourquoi donc le nitre semé par le tonnerre ne coaguleroit-il pas une couche du liquide contenu dans le bois dissipé ? De toutes ces explications il résulte qu'on peut imiter la foudre par des compositions de bitume , de salpêtre , d'eau , d'acides , d'alkalis. Telle est la poudre fulminante. La Chymie en fournit beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter
Ri.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 2 de ce mois le Roi arriva à Versailles de Choisy , où Sa Majesté s'étoit renduë de Fontainebleau le 19 du mois dernier.

Le 3 premier Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

L'après-midi le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France assista à la prédication du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus.

Le 4 le Prince d'Ardeore Ambassadeur du Roi des Deux Siciles reçut en vertu des pouvoirs qui lui avoient été envoyés par Sa Majesté Sicilienne le Duc de Villars Brancas Chevalier de l'Ordre de Saint Janvier.

Le 8 Fête de la Conception de la Sainte Vierge le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi la Reine, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assista à la prédication du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus, & ensuite aux Vêpres.

Le 10 second Dimanche de l'Avent leurs Majestés entendirent la Messe dans la même Chapelle, & l'après-midi la Reine, accompagnée comme le jour de la Fête de la Conception, assista au Sermon du Pere Griffet.

La Reine communia le 7 par les mains de l'Archevêque de Rouën, son Grand Aumônier.

Le 3 de ce mois les Maréchaux de Laval Montmorency, de Clermont Tonnerre, de la Mothe Houdancourt & de Lowendalh, prêterent serment de fidélité entre les mains du Roi.

Le Cardinal de Soubize, accompagné du Grand Maître & du Maître des Cérémonies, fut introduit le 12 par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs à l'audience de la Reine, à laquelle il présenta l'Abbé Onorati, Camerier d'honneur du Pape, qui remit à Sa Majesté un Bref de Sa Sainteté. Pendant l'audience on apporta un tabouret, & le Cardinal de Soubize s'assit. Il fut conduit ensuite avec les mêmes cérémonies aux audiences de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame & de Mesdames de France.

Le 10 Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont pris le deuil pour la mort de la Duchesse Douairière de Brunswick Wolfenbuttel, grande tante de Madame la Dauphine.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle étant arrivé de Nice le 7 de ce mois, alla le même jour à Versailles rendre ses respects au Roi, qui le reçut très-favorablement.

De Bruxelles le 28 Novembre.

Toutes les troupes sont tranquilles dans leurs quartiers, & moyennant des précautions qu'on a prises on n'est plus inquiété dans le Marquisat d'Anvers par les courses des Hussards ennemis. Selon les nouvelles de Gand, on y construit ainsi que dans quelques autres villes un grand nombre de barques, dont on ignore encore la destination. Le bruit court qu'il doit paroître un Edit, par lequel il sera enjoint à toutes les personnes qui possèdent des terres dans le Brabant & dans les Provinces voisines, & qui sont au service de la Reine de Hongrie ou des Puissances ses Alliées, de revenir dans un certain tems, sous peine de confiscation de leurs biens. Celles qui ont acheté des Charges sous le précédent Gouvernement & qui les ont conservées, seront obligées de les racheter.

On a reçu avis que les Etats Généraux des Provinces-Unies avoient nommé le Comte de Bentinck de Rhoon, le Baron de Wassenaer de Carwyck & M. Hasselaar, leurs Ministres Plénipotentiaires aux conférences d'Aix-la-Chapelle.

De Bruxelles le 3 Décembre.

Le bruit qui a couru que le Gouvernement avoit dessein de faire rache-

ter les Charges acquises par les titulaires pendant que ces Provinces étoient sous la domination de la Reine de Hongrie , est destitué de tout fondement.

Les Doyens des Corps de Métiers ont donné leur consentement à la levée de l'imposition établie sur les quatre principales espèces de denrées. Il est arrivé de Lille une somme considérable pour le paiement des troupes du Roi. Les levées pour les Régimens Etrangers de nouvelle création se continuent dans ce pays avec tout le succès possible , & il vient tous les jours des recrues pour compléter les Corps qui sont en garnison à Bruxelles & dans les villes voisines. Plusieurs de ces Corps passerent le 20 en revûë devant divers Commissaires des guerres.

On attend le Maréchal de Lowendalk dans le courant de ce mois. Le Marquis du Chayla Lieutenant Général , & le Chevalier de Courten , qui s'étoient rendus en cette ville pour avoir quelques conférences avec M. le Maréchal Comte de Saxe , sont retournés le premier à Gand & le second à Anvers. Sur l'avis que les Alliés se fortifient à Herentals , M. le Maréchal Comte de Saxe a pris la résolution de renforcer les troupes qui occupent le poste de Liere.



NOUVELLES ETRANGERES.

S U B D E.

Suivant les avis reçus de Warsovie, le Roi de Pologne Electeur de Saxe ne s'y rendra point cet hyver, & les bruits qui courent au sujet de l'assemblée d'une Diète extraordinaire, n'ont aucun fondement. Ces avis confirment que la Pologne jouit de la plus parfaite tranquillité par les soins que prend sa Majesté Polonoise d'en éloigner tout ce qui en pourroit troubler le repos, & d'observer une exacte neutralité dans la guerre qui agite l'Europe. Quoique l'on continue de parler beaucoup de la prochaine marche de trente mille Russiens que le Roi de la Grande Bretagne & la République des Provinces-Unies se proposent de prendre à leur service, & quoique diverses lettres particulieres assûrent que ces troupes pourroient traverser la Pologne, il est certain qu'on n'a reçu aucunes lettres requisitoriales pour leur passage, & qu'il n'y a point d'ordre de former des magasins pour leur subsistance. Les nouvelles de Pétersbourg portent que l'Imperatrice de Russie a nommé son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de Vienne le Comte de Bestuchef Grand Maréchal de la Cour, lequel résidoit à Dresde en qualité de son Envoyé. Elle a chargé en même tems le Comte de Bestuchef, fils du Grand Chancelier de Russie, d'aller complimenter de sa part la Reine de Hongrie & le Grand Duc de Toscane, sur la naissance de l'Archiduc Pierre dont elle a été maraine.

Sa Majesté Impériale a reçu par un second courrier du Prince Gallitzin son Ambassadeur en Perse la confirmation de la mort de Thamas Kouli Kam. Cet usurpateur s'étant attiré par ses cruautés la haine générale des Persans, la plupart des Seigneurs de la Cour ont conspiré contre lui. Son propre neveu s'est mis à la tête des conjurés, & après l'avoir assassiné & s'être emparé de ses trésors, il s'est fait élire Roi de Perse. L'autorité de ce nouveau Souverain est encore mal affermie, & plusieurs concurrens ont formé des partis pour lui disputer le Trône. Dans les premiers troubles excités par la révolution on a pillé les Comptoirs que la nation Angloise & la Russie ont dans le Ghilan. L'Impératrice de Russie a tenu à ce sujet plusieurs Conseils, pour délibérer sur la conduite qu'il convient d'observer en cette occasion.

On mande de Pétersbourg que l'Impératrice tint le 24 Octobre un Conseil d'Etat pour délibérer sur quelques dépêches apportées de Stockholm par un courrier extraordinaire, & que le lendemain s'étant rendue au Sénat avec les cérémonies accoutumées, elle donna son approbation à plusieurs nouveaux Réglemens concernant l'administration de la Justice. On assure que cette Princesse ne fera point à Moscou le voyage qu'elle avoit projeté. Depuis quelque tems on a rendu public le Traité qui a été conclu dans le mois de Juin dernier entre sa Majesté Impériale & le Roi de la Grande Bretagne. Il a été stipulé par ce Traité que pour contribuer la paix à l'Europe, & pour procurer l'avantage & la sûreté des Alliés des deux Puissances, l'Impératrice tiendrait sur les frontieres de la Livonie, limitrophes avec la Lithuanie, un Corps de trente mille hommes, prêts à marcher à la premiere requisition & en tel

endroit que la nécessité pourroit le requérir ; qu'en même tems elle auroit toujours sur les côtes de la Livonie quarante galères équipées , afin qu'on pût les employer lorsque les circonstances l'exigeroient ; que S. M. Britannique de son côté payeroit à l'Impératrice un subside de cent mille livres sterlings pour cette année ; que s'il plaisoit au Roi de la Grande Bretagne de continuer le même Traité pour l'année prochaine , il en feroit informer sa Majesté Impériale dans le cours du mois d'Oct. afin que le Gouvernement pût faire ses dispositions en conséquence. Les ratifications de ce Traité furent échangées le 8 du mois d'Avût dernier. On attend à Pétersbourg incessamment le courier dont les dépêches décideront de la conclusion du nouveau Traité de subside , proposé à l'Impératrice par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats Généraux des Provinces-Unies. Le Baron de Breitlach Ambassadeur de la Reine de Hongrie a fait partir un exprès pour Vienne avec le résultat de diverses conférences qu'il a eues avec les Ministres de sa Majesté Impériale. Comme les chemins sont presque impraticables , le jeune Comte de Bestuchef que l'Impératrice a nommé pour aller complimenter de sa part sa Majesté Hongroise & le Grand Duc de Toscane sur la naissance de l'Archiduc Pierre , a différé son départ jusqu'à ce qu'il soit tombé assés de neige pour voyager en traîneau. Le Comte de Barckci devant Ministre du Roi de Suède auprès de sa Majesté Impériale se prépare de retourner à Stockholm d'où il est arrivé depuis peu un courier chargé de lettres du Marquis de Lanmarie pour M. d'Allion Ministre du Roi de France en cette Cour. La répartition des quartiers d'hiver pour les troupes , particulièrement pour celles qui sont en

Livonie

Livonie ayant été faite il y a quelque tems , il est venu de cette Province deux Régimens d'Infanterie qui jusqu'au mois d'Avril feront partie de la garnison de Pétersbourg.

Le Baron de Breilach donna le 26 un repas à l'occasion de la Fête de Sainte Thérèse , dont la Reine de Hongrie porte le nom.

On apprend par les nouvelles de Coppenhague que le 8 du mois passé M. de Kettenbourg Chancelier du Duché de Holstein , & qui est venu à Coppenhague pour complimenter leurs Majestés de la part du Grand Duc de Russie sur leur avènement au Trône , eut une audience particulière du Roi , & qu'ensuite il fut conduit à celle de la Reine. Le Roi partit le même jour pour Rosenbourg , où il se propose de demeurer quelque tems afin d'y prendre le divertissement de la chasse. Sa Majesté a disposé d'une place de Conseiller du Conseil de Commerce en faveur de M. Jean Georges de Holst. Messieurs de Kats & de Klengenbergh ont obtenu des emplois de Commissaires de la Chambre des Rentes. La place de Major du Régiment de Fionie a été donnée à M. de Stramboë Capitaine dans le même Régiment.

Le Baron de Plessen Chambellan du Roi , & qui a brevet de Colonel , a épousé la Demoiselle de Rosencrantz.

On apprend de Stockholm que le Marquis de Lanmarie Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne , a reçu depuis peu de sa Cour un courier dont il a communiqué les dépêches aux Ministres de sa Majesté Suédoise. Les mêmes lettres marquent que le Roi de la Grande Bretagne a nommé un nouveau Ministre pour remplacer M. de Gyardickens. Suivant les mêmes avis on continue de jouir d'une parfaite tranquillité en Finlande. Le

170 MERCURE DE FRANCE.

Baron de Rosen Gouverneur Général de cette Province, est occupé à faire réparer les fortifications de diverses places, & à en remplir les magasins de tout ce qui est nécessaire.

Il n'y a encore rien de décidé sur le tems de la séparation de la Diète du Royaume.

On mande de Coppenhague que le Roi de Dannemarck, ayant résolu de rendre les divertissemens plus fréquens à sa Cour qu'ils ne l'étoient sous le regne précédent, a réglé que la Reine tiendroit appartement tous les mardis & les vendredis, & que les autres jours il y auroit Opéra, Comédie & Bal alternativement. Suivant les mêmes nouvelles il s'est tenu une assemblée générale des intéressés dans la Compagnie de Commerce établie par sa Majesté Danoise, & dont le fond est actuellement de sept cent mille écus.

Les avis reçus de Francfort portent que le Prince de Deux Ponts qui étoit allé à Arolsen pour rendre visite au Prince & à la Princesse de Waldeck étoit retourné à sa résidence, & que le Prince de la Tour Taxis Principal Commissaire du Grand Duc de Toscane auprès de la Diète de Ratisbonne étoit parti pour se rendre à Vienne. Des lettres de divers endroits assûrent que depuis l'arrivée d'un courier dépêché de Londres au Lord Hindford, l'Impératrice de Russie paroïsoit déterminée à conclure le nouveau Traité de subside qui lui a été proposé par le Roi de la Grande Bretagne & par la République des Provinces-Unies.

A L L E M A G N E.

ON écrit de Prague du 7 Novembre que l'ouverture des Etats du Royaume de Boheme s'est faite le 27 Octobre, & que les Commissaires de la Reine ont remis les demandes de sa Majesté à cette assemblée. La Reine exige que ces Etats lui fournissent deux millions de florins pour les dépenses de la guerre, cent mille florins pour divers autres besoins, vingt mille pour l'entretien des fortifications des Places, douze mille hommes de recrues, & trois mille deux cent chevaux pour la remonte de la Cavalerie & des Dragons. Le bruit court que le Comte de Kaunitz Ritberg ci-devant Gouverneur par *interim* des Pays-Bas, & le Comte de Cobenzel Ministre du Grand Duc de Toscane auprès du Cercle de Franconie, seront nommés Ministres Plénipotentiaires de sa Majesté au Congrès d'Aix la Chapelle. On croit que le Comte de Schullembourg, qui a été employé en qualité de Général des troupes de la Reine dans la Lombardie, commandera l'année prochaine un camp volant sur la Moselle. Le Comte d'Hagenbach a reçu ordre d'aller visiter les fortifications de Kehl & de Philipsbourg. Il a été résolu de faire marcher partie aux Pays Bas, partie en Italie, les nouveaux Régimens qu'on a levés en Esclavonie, & il a été ordonné aux Officiers de ces Corps d'aller les joindre sans délai. On a appris de Milan que le Général Wentworth y étoit attendu dans peu, ainsi qu'un Général du Roi de Sardaigne, & qu'ils devoient y conférer avec le Comte de Harrach & le Comte de Browne sur les mesures à prendre pour inquiéter les ennemis pendant l'hyver, & pour procurer la sûreté des Duchés de Parme & de Plaisance.

H ij

Selon les nouvelles de Constantinople le Grand Seigneur a envoyé à Rhodes le Prince Persan qui se dit fils du Schach Hussein, & sa Hauteïlle paroît être dans la résolution de ne point se mêler des affaires de Perse.

Les lettres de Vienne du 14 Novembre portent que la Fête de Saint Charles Borromée dont l'Archiduc, second fils de la Reine, porte le nom, a été célébrée avec beaucoup de magnificence, & que sa Majesté a reçu à cette occasion les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat & de la principale Noblesse. Le 5 du mois dernier la Reine vint de Schombrunn en cette ville, & entendit dans l'Eglise Métropolitaine la grande Messe célébrée pontificalement par le Cardinal de Kollonitz. Il se tint le 7 en présence de sa Majesté une longue conférence au sujet de diverses affaires importantes qui regardent le Corps Germanique.

Le Baron de Franckenstein, chargé de pleins pouvoirs de l'Evêque de Bamberg, reçut le 8 des mains du Grand Duc de Toscane au nom de cet Evêque l'Investiture des Fiefs qu'il tient de l'Empire. Le 7 le Prince Charles de Lorraine se rendit au Château de Diernholtz.

La Reine a donné ordre au Comte de Kaunitz Ritberg de se disposer à partir pour assister en qualité de son premier Ministre Plénipotentiaire aux conférences d'Aix-la-Chapelle. Le Comte de Trautson Ministre de sa Majesté auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, est sur son départ pour Drelde.

Le Comte de Schombourg Capitaine des Trébans de l'Impératrice Première Douairière, a été déclaré Vice-Maréchal de la Cour du Grand Duc de Toscane.

La Reine se rendit le 14 du mois dernier avec le Grand Duc de Toscane à Closter Neubourg, d'où sa Majesté revint le lendemain à Vienne. Il arriva le 13 des Pays-Bas un courier dont les dépêches qu'on croit regarder les futures conférences d'Aix-la-Chapelle, ont donné lieu à la tenue d'un Conseil extraordinaire. On est occupé à chercher les moyens de satisfaire le Roi de Pologne Electeur de Saxe sur les indemnités qu'il demande pour les dommages causés à son Electorat par les troupes de la Reine, & l'on croit que pour terminer cette affaire à l'amiable, sa Majesté cédera à ce Prince plusieurs Fiefs qui dépendent du Royaume de Bohême. Selon les apparences les trois nouveaux Feldt-Maréchaux que la Reine doit déclarer, sont les Comtes de Browne, de Nadaffi & Leopold de Daun. On conjecture que le Comte de Schullenbourg sera élevé à la même dignité. Le Général Pallavicini ci-devant Ministre Plénipotentiaire de la Reine dans le Gouvernement du Milanais, a été choisi pour commander les troupes en Italie. La place de Commissaire Général des mines dans les pays héréditaires a été donnée à M. Wefseinhutter.

On a appris de Hermanstadt que le Feldt-Maréchal Comte de Traun, Gouverneur de Transylvanie, y avoit fait son entrée publique avec beaucoup de magnificence au bruit des salves répétées de l'artillerie de la Place & de la mousqueterie de la garnison.

Les nouvelles de Stockholm annoncent que le Prince Gustave a été fort incommodé pendant quelques jours, & qu'on avoit d'abord craint qu'il ne fût attaqué de la petite vérole, mais que son indisposition n'a point eu de suite, & qu'il se porte à présent aussi-bien qu'on puisse le souhaiter.

Ces avis ajoutent que le 3 les quatre Ordres du Royaume de Suède se sont assemblés pour délibérer sur la proposition d'accorder à une Compagnie le privilège exclusif de fabriquer de l'eau-de-vie ; que le Clergé & l'Ordre des Payfans s'y sont de nouveau opposés, mais qu'après de longs débats on est convenu de renvoyer la décision de cette affaire au Comitté secret. On travaille avec beaucoup d'assiduité à des arrangemens pour améliorer les finances, & l'on compte qu'on augmentera les revenus de l'Etat de plus de cinq millions de florins.

Selon les lettres de Pétersbourg l'Impératrice de Russie qui a été pendant quelques jours à Czarska-Zelo en est revenue le 3.

On a été informé par des lettres de Perse que les troubles qui s'y étoient élevés à l'occasion de la mort de Thamas Kouli Kam étoient entièrement apaisés ; que le nouveau Roi avoit été reconnu par toutes les Provinces ; qu'il donnoit des marques d'un caractère généreux & pacifique, & que par ses grandes largesses il avoit également gagné l'affection de la Noblesse & du peuple.

E S P A G N E.

Le vaisseau *le Glorieux* commandé par Don Pedre de la Cerda, ayant fait voile de Corcuvion pour le Ferol, rencontra le 17 du mois d'Octobre à la hauteur du Cap Saint Vincent une escadre Angloise, dont deux frégates, l'une de quarante canons, l'autre de trente, se détachèrent pour l'attaquer. Il les combattit pendant plusieurs heures, & il s'en seroit emparé si elles n'avoient pris le parti de se réfugier sous le canon des Forts de Saint Vincent & de Sagre appartenans au Roi.

de Portugal. Le lendemain Don Pedro de la Cerda découvrit le vaisseau *le Darmouth* de soixante canons, qui avec les deux mêmes frégates se disposoit à engager avec lui une nouvelle action. Ces bâtimens l'eurent bientôt joint. De part & d'autre l'artillerie fut servie avec une extrême vivacité, & non-seulement le vaisseau *le Glorieux* maltraita fort les frégates ennemies dans leurs manœuvres, mais le feu prit aux poudres du *Darmouth* & ce vaisseau sauta en l'air. Les frégates se retirèrent après avoir tâché de prendre à bord l'équipage de ce bâtiment dont elles ne purent sauver qu'un Lieutenant & dix-sept matelots. Don Pedro de la Cerda ayant employé la nuit suivante à réparer le dommage causé à son vaisseau, continuoit le 19 sa route, lorsqu'il fut attaqué une troisième fois par ces frégates secondées du vaisseau *le Russels* de quatre vingt douze canons. Les deux combats précédens avoient consommé la plus grande partie des munitions de guerre du vaisseau *le Glorieux*. Cependant il se défendit depuis six heures du matin jusqu'à près de midi, & le vaisseau *le Russels* ayant reçu plusieurs coups de canon à fleur d'eau, le Commandant de ce bâtiment étoit sur le point de faire passer son équipage sur les deux frégates & de prendre la fuite, mais la poudre & les boulets ayant manqué totalement au *Glorieux*, Don Pedro de la Cerda fut réduit à la nécessité de se rendre, dans le tems qu'il étoit prêt à se signaler par un succès encore plus éclatant que ceux qui lui ont acquis si justement une si grande réputation.

Les lettres de Lisbonne marquent que Don Paul Melo de Machado Pereira de Sampaio Gentilhomme de la Maison du Roi de Portugal, a épousé Dona Grace Pereira de Castro.

H. iiii

On mande de Portugal que le 19 Octobre il y avoit paru une Aurore Boréale qui a surpassé en lumière toutes celles observées précédemment dans le même Royaume , & qu'elle avoit été suivie d'un violent ouragan. Selon les mêmes lettres on a essuyé quelques jours auparavant à Barcelos & dans les environs la tempête la plus furieuse. Elle fut accompagnée de grêle , dont les grains étoient de telle grosseur qu'ils ont détruit presque toutes les couvertures des maisons & tué un grand nombre d'animaux dans la campagne. Le vent a déraciné la plûpart des arbres & le tonnerre est tombé en plusieurs endroits , particulièrement sur l'Eglise du Monastère de Travanca & sur celle des Chanoines de S. Jean l'Evangeliste , lesquelles ont été considérablement endommagées.

Ces avis ajoutent que Don Bonaventure Malheiro de Reimam Marinho a épousé Dona Marguerite Louise Pereira Ferraz Sarmento de Souto Major , & que la Comtesse de Saint Vincent est accouchée d'un fils. On a été informé par les mêmes avis que Don Fernand de Magalhaens Menezes Gentilhomme de la Maison de sa Majesté Portugaise , & ci-devant Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie , est mort en son Château d'Alvelos le 5 du mois dernier âgé de soixante & neuf ans. Son corps a été inhumé avec beaucoup de pompe à Amarade dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Claire , où est la sépulture de sa Maison , l'une des plus illustres du Royaume.

On apprend par les lettres de Madrid que le 19 du mois dernier Fête de Sainte Elizabeth dont la Reine Douairiere porte le nom , leurs Majestés reçurent , ainsi que cette Princesse , les complimens des Ministres Etrangers , des Ministres d'E-

tat & des Grands. On célébra le 17 l'Anniversaire de la naissance de l'Infante Marie-Antoinette-Ferdinande, qui est entrée dans la dix-huitième année de son âge.

Le Roi a disposé d'un Canoniat de l'Eglise Métropolitaine de Grénade en faveur de Don Joseph-Manuel de Roxas Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Cadix.

Don Juan de Lacy, Qualificateur du Saint Office, & Grand Chapelain de l'Hôpital Royal de Saint Antoine, baptisa le 17 un Juif dans l'Eglise de Saint Louis.

Les lettres d'Andalousie marquent que le 28 du mois d'Octobre l'Armateur Barthelemi de Torres a pris dans les environs du Cap Espartel le Pacquetbot Anglois *le Henri* chargé de sucre, de café, de cacao, de bois de campêche & d'autres marchandises, lequel alloit de la nouvelle York à Livourne. Selon les avis reçûs de Galice un navire de la même nation, nommé la *Marie-Anne*, à bord duquel il y avoit deux cent quatre-vingt dix-huit sacs de bled & soixante-deux barriques de viande salée, a été conduit au Port de Vigo par l'Armateur François Tasorel, qui s'en étoit emparé le 10 Novembre à la vue des Isles Berlingues.

Don Thomas Antoine de Gusman y Spinola Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Grand Chapelain de l'Eglise du Monastère Royal des Carmelites, Conseiller de la Chambre de Castille & du Conseil des Ordres, Subdélégué du Conseil de la Croisade, Auditeur de la Chancellerie de Valladolid, & qui venoit d'être nommé à l'Evêché de Malaga, mourut en cette ville le 12 âgé de cinquante deux ans.

LE 7 du mois passé au soir on reçut la nouvelle de l'arrivée des navires *le Sandwyck* & *le Schaffsbury*, qui appartiennent à la Compagnie des Indes Orientales, & qui reviennent de la Chine. Ces bâtimens ont été séparés du navire *le Tavistock* à la hauteur du Cap de Bonne Esperance. Quelque tems après, pendant qu'ils faisoient voile pour l'Isle de Saint Paul, ils ont été avertis qu'il s'y trouvoit plusieurs vaisseaux François, commandés par M. de la Bourdonnais. Le Gouverneur & les habitans de l'Isle firent en même tems sçavoir aux Commandans du *Sandwyck* & du *Schaffsbury*, qu'ils prenoient pour des vaisseaux de guerre, que si les François ou les Anglois tiroient un seul coup de canon les uns contre les autres dans la Plage, le Fort feroit feu sur les Agresseurs. Cette Déclaration, jointe à l'assurance qu'on leur donna qu'un bâtiment, qu'ils jugerent être *le Tavistock*, avoit passé cinq jours auparavant dans ces Parages, les détermina à continuer leur route. Des lettres particulieres marquent que M. de la Bourdonnais a croisé pendant fort long tems dans les mêmes Parages, & qu'ayant essuyé une violente tempête, il a été forcé de jeter une partie de ses canons à la mer, & de se retirer dans un Port des établissemens des Portugais. Les Commissaires de l'Amirauté ont envoyé ordre au Chef d'escadre Chambers, qui est à Plymouth avec son escadre, d'aller joindre celle avec laquelle le Chef d'escadre Moyfting est dans la mer de Biscaye. Ils ont ordonné aussi d'équiper avec toute la diligence possible plusieurs vaisseaux, destinés à mettre les côtes d'Ecosse à l'abri de toute entreprise de la part des ennemis. La chaloupe de guerre *le Ha-*

*ven*g doit porter quelques instructions au Gouverneur de Gibraltar, d'où l'on mande qu'il y étoit arrivé du Levant une flotte sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre. Les Negocians de Londres ont résolu de présenter une Adresse aux Commissaires de l'Amirauté, pour les remercier de la protection éclatante qu'ils accordent au commerce de la Nation, & pour les prier de continuer de le favoriser avec la même ardeur. On assure que la Chambre des Communes dans la prochaine Session du Parlement portera un Bill, pour établir dans toutes les villes d'Angleterre un Tribunal qui sera chargé d'examiner la conduite des personnes suspectes de n'être pas attachées au Gouvernement. Le bruit court que les personnes, qui ont plus d'un domestique de livrée, seront obligées de payer une certaine taxe pour chacun de ces domestiques. On parle aussi d'imposer une taxe sur tous les chevaux de selle.

Suivant la Relation qu'on a publiée du combat qui s'est donné le 25 Octobre entre l'escadre du Roi commandée par le Vice-Amiral Hawke, & celle de France aux ordres de M. de l'Estanduere, il y a eu sur le vaisseau *le Devonshire* quatorze hommes tués & cinquante-deux blessés, sur le *Kent* un tué & dix blessés, sur *l'Aigle* seize tués & quarante-trois blessés, sur la *Defiance* onze tués & quarante-deux blessés, sur le *Portland* sept tués & douze blessés, sur *l'Edimbourg* six tués & dix-neuf blessés, sur le *Nottingham* treize tués & vingt-cinq blessés, sur le *Glocester* six tués & quinze blessés, sur le *Windsor* huit tués & cinquante-neuf blessés, sur le *Lyon* vingt tués & soixante-dix-neuf blessés, sur le *Monmouth* dix-huit tués & soixante-dix blessés, sur la *Princesse Louise* douze tués & soixante-deux blessés. Ces vaisseaux, à l'exception

de quelques-uns que le Vice-Amiral Hawke a conduits à Spithéad , ont été fort maltraités dans leurs agrez & dans leurs mâtures , & ils sont ren- trés dans le Port de Plymouth , afin d'être réparés.

Le Roi a fait présent de cinq cent guinées au Capitaine Moore qui a apporté la nouvelle du combat , & le commandement du vaisseau *le Kent* a été donné à cet Officier. Il a été ordonné de tenir à Portsmouth un Conseil de guerre , pour examiner la conduite du Capitaine Fox , qui commandoit ce vaisseau dans l'action , & contre lequel le Vice-Amiral Hawke a porté des plaintes très-graves. Le 1. du mois dernier le Contre-Amiral Boscawen fit voile de Spithéad avec son escadre & les navires de la Compagnie des Indes , auxquels cette escadre doit servir d'escorte , mais il a été obligé par les vents contraires de relâcher à la Rade de Sainte Helene. Ce Contre-Amiral a obtenu un Brévet de Major Général , & il commande en chef les troupes de terre embarquées à bord de ses vaisseaux. On équipe à Portsmouth un vaisseau de quatre-vingt canons , trois de soixante & quatorze , deux de soixante , trois de cinquante , un pareil nombre de quarante , avec plusieurs frégates , brulots & chaloupes de guerre. Le bruit court que cette escadre , qui sera sous les ordres du Contre-Amiral Chambers , est destinée à aller à la rencontre des quatre vaisseaux François , commandés par M. de la Bourdonnais. Le Gouvernement fait armer dans le même Port une autre escadre , qui sera composée de seize vaisseaux de guerre , & dont le Vice-Amiral Warren aura le commandement. On croit qu'elle sera employée à tâcher d'intercepter une flotte Françoisé , qui est attenduë en Europe au commencement de l'année prochaine. La Grande Bretagne a actuellement en

commission deux vaisseaux de guerre de cent canons, quatre de quatre-vingt-dix, dix de quatre-vingt, vingt & un de soixante & dix, vingt-huit de soixante; trente-deux de cinquante, quatre-vingt dix-sept de quarante, vingt chaloupes de guerre, douze brulots & trente galiottes à bombes. Le vaisseau de guerre *le Centurion* arriva le 12 à Spithéad avec les navires *le Walpool*, *le Pelham* & *l'Auguste*, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales. Ce vaisseau, ayant rencontré le 30 du mois d'Octobre quelques navires séparés de la flotte Françoisse dont le Vice-Amiral Hawke a attaqué l'escorte, en prit trois ce jour là, & quatre le lendemain. On estime trente-cinq mille livres sterlings les chargemens de ces bâtimens, qui sont *le Royal Philippe*, de deux cent soixante tonneaux; *le Saint Domingue* & *la Sainte Anne*, de deux cent cinquante, *l'Hercule*, de deux cent quarante; *la Marguerite*, de deux cent; *le Charvon*, de cent soixante & *la Mutine*, de cent trente. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont aussi appris que leurs navires *le Londres* & *le Sommerfet*, qui avoient relâché à Limerick en Irlande, s'étoient rendus le 6 Novembre à Portsmouth sous le convoi du vaisseau de guerre *le Chesterfield*, & que le *Tavistoch*, dont ces bâtimens avoient été séparés à la hauteur du Cap de Bonne Esperance, étoit arrivé à Limerick.

L'ouverture du Parlement demeure toujours fixée au 21, & l'on assure que les Seigneurs, qui voudront s'absenter pendant le cours de la session, ne pourront, sans prêter le serment prescrit par les anciennes Loix du Royaume, nommer d'autres Pairs pour donner leurs voix à leur place.

182 MERCURE DE FRANCE.

On celebra le 16 avec les formalités accoutumées l'Anniversaire de la découverte de la conspiration des Poudres.

Le Prince de Bade Dourlach , le jeune Prince de Lobkowitz , le Lord Chancelier , les Ducs de Newcastle , de Dorset , de Richmond & de Grafton , les Lords Gower & Anson , M. Henry Pelham , les Grands Juges , le Procureur General & le Solliciteur General , assisterent le 9 au repas qui se donna à l'occasion de l'installation du nouveau Lord Maire.

La santé du Comte de Chesterfield étant rétablie, ce Secrétaire d'Etat a recommencé à travailler avec quelques Ministres Etrangers.

On a reçu avis d'Edimbourg que M. Archibald Stuard , ci-devant Lord Prévôt de cette Capitale de l'Ecosse , s'est pleinement justifié des accusations portées contre lui.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe ; celles de la Banque sont à cent vingt & un ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & un , & les Annuités à quatre vingt quatorze , sept huitièmes.

Le nouveau Parlement s'étant assemblé le 21 du mois passé , la Chambre des Communes a continué M. Arthur Onslow dans les fonctions d'Orateur. Le 23 le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées , & sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes , fit le discours suivant. *Mylords & Messieurs , le désir de connoître de la maniere la plus précise les véritables sentimens de mon peuple sur la situation présente des affaires , étant le principal motif qui m'a engagé à vous convoquer , j'ai voulu vous assembler aussi-tôt que votre commodité & le bien public ont pu le per-*

mettre. C'est par l'avis de mon Parlement que je suis entré en guerre avec l'Espagne, afin de protéger & d'assurer le commerce de mes sujets. C'est aussi par son avis & en conséquence de mes engagements que j'ai soutenu les intérêts de la Reine de Hongrie, & de la succession de la Maison d'Autriche. La France, en haine de cette conduite, non seulement m'a déclaré la guerre, mais a fomenté & favorisé la rébellion dans la Grande-Bretagne. J'ai reçu de mon Parlement les secours les plus efficaces, & il m'a aidé avec le plus grand zèle. Quoique nos succès dans les Pais-Bas n'ayent pas répondu à notre attente, on doit convenir néanmoins à l'honneur de la Nation, qu'on ne scauroit lui imputer aucune des disgrâces qu'on y a essuyées. Les avantages signalés qu'il a plu au Tout-Puissant de nous accorder sur mer, ont fait sentir à l'ennemi le poids de nos forces navales. La perte qu'il a faite doit lui être sensible, & la Nation en a tiré un profit réel & solide. Cela a paru évidemment dans les opérations de ma flotte pendant le cours de cette année. Elles ont relevé l'honneur du Pavillon Britannique, & la Marine de la France, ainsi que son commerce, a éprouvé un échec considérable. Le Gouvernement des Provinces Unies a de nouveau repris une consistance, qui ne peut manquer de fortifier considérablement la cause commune. Elle cimentera & affermira l'amitié qui subsiste entre la Grande Bretagne & la République, & elle unira à jamais nos intérêts réciproques. On a déjà vu en Hollande un grand effet de cet heureux changement par la vigoureuse Declaration que les Etats Généraux ont faite à la France, & par les ordres qu'ils ont donnés de commettre par tout des hostilités contre Sa Majesté Très-Chrétienne & contre ses sujets. Il m'a été fait dernièrement des ouvertures de la part de la France pour la Pacification générale, &

quoique quelques-unes des conditions proposées soyent de nature à ne pouvoir être acceptées, j'ai cependant de concert avec mes Alliés, facilité les moyens de parvenir à un accommodement sûr & honorable, qui fait l'unique objet de mes souhaits. Conformément à cette vûe, j'ai consenti à la tenuë d'un Congrès à Aix la Chapelle, où les Ministres respectifs doivent se rendre incessamment. Je me flate que toutes les Puissances intéressées y apporteront des dispositions semblables aux miennes, afin d'effectuer ce grand ouvrage à des conditions justes & satisfaisantes. Vous conviendrez sans doute avec moi que dans ces circonstances il est important de veiller & d'être attentif à chaque événement, & qu'il n'y a lieu d'espérer une paix avantageuse que lorsqu'on est prêt à continuer la guerre avec vigueur. Je me repose donc sur votre assistance, & je compte que vous me mettez en état de m'opposer aux efforts de mes ennemis, en cas que leur obstination & le refus qu'ils pourroient faire de donner les mains au rétablissement de la tranquillité générale, rendissent inévitable la durée des hostilités. Pour cet effet je consulte actuellement avec mes Alliés, dont j'ai résolu de défendre constamment les intérêts, les mesures nécessaires pour les séconder. Ainsi tenons-nous prêts, supposé que les négociations n'ayent pas l'effet désiré, à faire voir à nos ennemis combien ils se trompent s'ils s'imaginent que la Grande Bretagne & ses Alliés veuillent se soumettre à recevoir la loi de quelque Puissance que ce soit, & montrons à tout l'Univers que nous ne nous laisserons détourner par aucune difficulté ni par aucun péril de la résolution dans laquelle nous sommes de maintenir la liberté publique & notre propre indépendance, qui sont nos intérêts les plus essentiels.

Messieurs de la Chambre des Communes, par ce que je viens de dire, on découvre de quelle nécessité

il est de fournir des subsides proportionnés aux circonstances. Je ferai remettre devant vous les Etats pour le service de l'année prochaine. Il ne me paroît pas douteux que vous ne m'accordiez des secours tels que les exigent notre sûreté & la situation critique des affaires. Vous pouvez être persuadés qu'ils seront uniquement employés aux fins pour lesquelles ils seront donnés, & si par quelque événement il arrive qu'on puisse en épargner une partie, je vous en ferai rendre compte.

Mylords & Messieurs, si l'on juge qu'il convienne de prendre quelques arrangemens ulterieurs, afin de rendre plus efficaces les sages loix établies en dernier lieu pour la conservation de l'établissement présent, je me confie en votre affection pour ma Personne & pour votre Patrie, & j'espère que vous vous appliquerez sérieusement & promptement à perfectionner un ouvrage si salutaire. J'ajouterai seulement que jamais il ne s'est présenté de conjonctures qui ayent requis de votre part plus d'unanimité, de diligence & de fermeté pour procurer la gloire & les avantages de la Grande Bretagne.

Les deux Chambres résolurent le même jour de présenter une Adresse au Roi. Celle des Seigneurs porte » que les vûës nobles, & si conformes au bien de la Nation, qui ont déterminé sa Majesté à entrer dans la présente guerre, sont » connus de toute l'Europe; que la Nation a été » d'autant plus animée à les seconder, que les ennemis ont entrepris non-seulement de détruire » la liberté générale, mais encore de troubler le » Gouvernement présent de la Grande Bretagne, » lequel seul fait tout le bonheur du Peuple, & en » est le plus solide fondement, que les événemens » de la guerre sont toujours incertains, mais que » dans le tems que les Seigneurs voyent avec un

sensible chagrin les malheurs survenus dans les
 Pays-Bas, ils reconnoissent la bonté & la jus-
 tice de sa Majesté, en ce qu'elle met l'honneur
 de la Nation à couvert de toute imputation
 qu'on pourroit lui faire à cet égard; que c'est
 avec la joye la plus singere qu'ils felicitent le
 Roi sur les succès éclatans, dont il a plu à Dieu
 de benir ses armes sur mer; que rien ne peut
 être plus sensible aux ennemis que la perte qu'ils
 ont faite à cette occasion, & que rien ne sauroit
 plus contribuer à la gloire & au bien réel de la
 Grande Bretagne, dont la navigation & les for-
 ces navales augmentent à mesure que celles de
 la France diminuent; que la Chambre des Pairs
 éprouve en même-tems la plus grande satisfac-
 tion au sujet des événemens arrivés dans la Hol-
 lande en faveur d'un Prince lié à sa Majesté par
 les nœuds les plus étroits, d'un Prince descendu
 d'une illustre Maison, dans laquelle l'ardeur à
 défendre la liberté publique est héréditaire, &
 qui a donné des Libérateurs à l'Angleterre ainsi
 qu'aux Provinces-Unies; qu'on doit se promettre
 de cet heureux changement la plus étroite union
 entre le Roi & les Etats Généraux, & une aug-
 mentation de forces pour suivre les mesures qui
 conviendront le plus aux intérêts des deux Puif-
 sances; que la Déclaration, faite dernièrement
 à la Cour de France par la République, & les
 ordres donnés en conséquence, en font des
 preuves évidentes; que les égards paternels de
 sa Majesté pour son peuple ne peuvent paroître
 avec plus d'éclat que dans le désir qu'elle témoi-
 gne de procurer, conjointement avec ses Alliés
 la paix à des conditions justes & honorables;
 qu'en rendant au Roi de très-humbles actions

20 de graces de ses dispositions à effectuer un ou-
 20 vrage si salutaire , & a assûrer le bien & le repos
 20 de ses Sujets , les Seigneurs prient sa Majesté de
 20 ne point douter qu'ils ne soient convaincus par
 20 l'expérience du passé que l'unique moyen de
 20 parvenir à la paix est de se préparer à soutenir
 20 vivement la guerre ; qu'ainsi ils ne peuvent avoir
 20 assez de reconnoissance pour les soins que le Roi
 20 prend , afin d'être prêt à tout événement ; qu'ils
 20 demandent du fond de leur cœur la permission
 20 de donner à sa Majesté les plus fortes assurances
 20 de leur fidélité inviolable & de leur affection
 20 pour sa Personne Sacrée , ainsi que pour sa Fa-
 20 mille & pour son Gouvernement ; que tous les
 20 sujets du Roi sont disposés à le mettre en état de
 20 continuer vivement la guerre , en cas que l'opi-
 20 niâtreté de ses ennemis l'y contraigne ; qu'au-
 20 cune difficulté ni aucun peril ne sera capable de
 20 diminuer le zèle & la fermeté de la Nation , &
 20 qu'elle sacrifiera tout pour défendre l'honneur
 20 de la Couronne , son indépendance , ses intérêts
 20 & ceux de ses Alliés ; que la Chambre ne man-
 20 quera pas de délibérer sérieusement sur les mé-
 20 sures qu'il fera à propos de prendre ultérieure-
 20 ment , afin de mieux affermir la présente Con-
 20 stitution du Gouvernement , comme aussi afin
 20 d'éteindre l'esprit de rebellion , & de policer les
 20 parties de la Grande Bretagne , dans lesquelles
 20 le défaut de connoissances & le peu de soumis-
 20 sion aux Loix ont donné occasion de séduire le
 20 peuple , & de lui faire oublier la fidélité qu'il
 20 doit à son Souverain ; que l'affermissement de
 20 Trône de sa Majesté , la gloire & la prospérité
 20 de ses Royaumes , la tranquillité de la Patrie ,
 20 sont les choses que les Pairs de la Grande Breta-
 20 gne ont le plus à cœur , & qu'ils travailleront

» avec toute l'ardeur & toute la diligence possible ;
 » pour obtenir les fins désirables que le Roi leur
 » a si sagement & si gracieusement recomman-
 » dées. » Sa Majesté répondit à cete Adresse.

Rien ne peut me donner plus de satisfaction qu'une Adresse qui contient de si fortes marques de votre zèle & de votre affection. Je vous en remercie, & je ne doute point que les justes dispositions que vous y avez si unanimement exprimées, ne produisent un bon effet chés nos amis, aussi bien que chés nos ennemis, & ne me mettent à portée de prendre les mesures qui conviendront le plus aux intérêts de mes Royaume & au soutien de mes Alliés, soit pour faire la paix, soit pour continuer la guerre.

Afin de subvenir aux dépenses extraordinaires de l'Etat, il a été résolu de lever six millions neuf cent trente mille livres sterlings en annuités à quatre pour cent d'intérêt, & le Gouvernement accordera la remise d'un dixième aux personnes qui souscriront.

Le Duc de Cumberland revint le 23 Novembre des Pays-Bas.

Le 15 l'Amiral Boscawen remit à la voile de la Rade de Sainte Helene, mais les vents contraires l'ont obligé de relâcher une seconde fois, & il mouille actuellement à Torbay avec son escadre. On assure que le Contre-Amiral Forbes, fils du Lord Granard, commandera une escadre dans la Méditerranée. Les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre à M. Moysting d'aller croiser dans la Manche avec huit vaisseaux de Ligne & quelques fregates. Ces Commissaires ont été informés que le vaisseau de guerre le *Hampshire* s'est rendu maître de la fregate Française le *Castor*, de vingt-huit canons. Elle faisoit partie de l'escadre de M. de l'Estandueite, & après avoir accompa-

gné jusqu'à certaine hauteur la flotte Marchande à laquelle cette escadre seroit d'escorte, elle retournoit à Brest.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent; celles de la Banque à cent vingt-un, trois huitièmes; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante, trois quarts, & les annuités à quatre-vingt quatorze, trois huitièmes.

PROVINCES - UNIES.

LA réponse des Etats Généraux aux dernières Déclarations, qui leur ont été remises de la part du Roi de France, porté que réduits à la nécessité d'employer les moyens que Dieu & la Nature leur ont mis en main pour la conservation de leur liberté & de leur Religion, ils sont dans la ferme résolution de risquer leurs biens, leurs vies & absolument tout jusqu'à la dernière extrémité, pour leur légitime défense; qu'ils agiront réciproquement de la même manière que Sa Majesté Très-Chrétienne en agira à leur égard; qu'ils s'efforceront de détruire, autant qu'il leur sera possible, toutes les ressources qui pourroient mettre la France en état de continuer avec des forces supérieures les entreprises contre la République; qu'au reste ils ne sont pas plus dans l'intention de rompre avec le Roi Très-Chrétien, qu'il ne l'est de rompre avec eux; que leur unique objet est de protéger leurs sujets contre l'oppression, & qu'ils seront toujours disposés, comme ils l'ont été jusqu'à présent, à travailler au rétablissement de la tranquillité publique & de la paix générale, dès qu'il y aura apparence de la conclure à des conditions justes & raisonnables.

Les Etats de Hollande & de Westfrise s'étant

déterminés à déclarer le Stathouderat héréditaire dans la Maison de Nassau Dieft, même en faveur de la ligne féminine, ils firent le 22 du mois dernier après-midi au Prince de Nassau une Députation solennelle, pour l'en informer. Cette Députation étoit composée de vingt Membres des Etats, & M. Gilles, Conseiller Pensionnaire de Hollande, porta la parole. Il est dit dans le Délibéré rédigé par cette assemblée à l'occasion de l'hérédité du Stathouderat, qu'après la mort du Prince de Nassau cette dignité passera à ses descendans mâles, s'il en laisse de nés en légitime mariage; que s'il lui vient un fils, qui meure avant lui, & qui ne laisse qu'une fille, & s'il ne reste point d'héritiers mâles au Prince de Nassau, le Stathouderat fera dévolu à la petite fille de ce Prince, & après la mort de cette Princesse à ses descendans mâles; qu'au défaut de la ligne masculine la Princesse Caroline, fille du Prince de Nassau, lui succedera; qu'en cas que ce Prince ait d'autres Princeses, & que la Princesse Caroline meure sans posterité mâle, l'aînée des Princeses ses sœurs obtiendra le Stathouderat, & ainsi de suite, les Princeses aînées & leurs héritiers mâles devant toujours être préférés aux cadettes & à leurs descendans; qu'il est sous-entendu que le Stathouderat ne pourra être possédé par aucun des descendans de la Maison de Nassau, soit mâles, soit femelles, qui soit revêtu de la dignité Royale ou Electorale; que les descendans de cette Maison, qui seront Stathouderes, professeront la Religion Reformée; que pendant leur minorité ils seront élevés dans ces Provinces; que la succession de cette dignité en faveur de la posterité mâle des descendans femelles du Prince de Nassau n'aura lieu que dans la supposition que les Princeses auront épousé du confen-

tement & avec l'approbation des Etats de Hollande & de Westfrise un Prince de la Religion Reformée, & qui ne soit ni Roi ni Electeur; que lorsqu'une Princesse parviendra au Stathouderat, elle exercera par elle-même cette dignité sous le titre de Gouvernante, & en cette qualité elle aura séance dans les Collèges respectifs, ainsi qu'au Conseil d'Etat; que comme elle sera en même-tems Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies, elle aura la faculté pendant la guerre de proposer un Général expérimenté, pour commander les troupes, pourvu qu'il soit de la Religion Reformée, qu'il ne soit point Roi ni Electeur, que d'ailleurs il soit agréable aux Etats de Hollande & de Westfrise, qu'il prête serment de fidélité, & qu'il suive les ordres qui lui seront donnés par les Etats Généraux de l'avis de la Gouvernante & du Conseil d'Etat; que s'il arrive que les Princes ou Princesses, qui succederont, soient mineurs, la Princesse leur mere exercera le Stathouderat comme Tutrice & sous le titre de Gouvernante, aux conditions qui viennent d'être énoncées, moyennant qu'elle reste veuve pendant ladite minorité, & qu'elle fasse sa résidence dans ces Provinces; enfin que si pendant la susdite minorité il n'y avoit point de Princesse mere, ou si son administration venoit à cesser, les Etats de Hollande & de Westfrise pourvoiroient en ce cas à la Tutelle des mineurs, de la maniere qui conviendrait le plus à l'avantage de la République.

Le 17 le Duc de Cumberland, accompagné du Général Ligonier, revint du voyage qu'il étoit allé faire à Bréda & à Oudenbosch. Il est parti le 19 pour se rendre à Hellevoet Sluys, & pour s'y embarquer à bord d'un des Yachts qui doivent le transporter en Angleterre, & le 22 il a mis à la

voile. Le Prince Stathouder a chargé le Chevalier Lambert de ses affaires à la Cour de France, & il l'a nommé Commissaire Général des troupes Hollandaises, qui ont été faites prisonnières par celles du Roi Très-Christien.

La place de Grand Major de Heusden, vacante par la démission du Lieutenant Général Kinschot, a été accordée au Colonel Condé. Le Comte de Nesselrodt & M. de Coligny ont obtenu la permission de lever, le premier un Régiment de Dragons, le second un Régiment de Hussards. On doit former aussi une Compagnie de deux cent Cadets, dont M. Buhiman, Capitaine dans le Régiment de Cromstrom, aura le commandement. Il a été réglé dans l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise qu'à l'avenir on ne disposeroit d'aucune charge ou emploi qu'en faveur de personnes qui seroient en état de les exercer elles-mêmes; qu'on ne donneroit à qui que ce soit aucune pension ni retribution sur lesdites charges & lesdits emplois, & que toutes les personnes, qui en seroient revêtues, seroient obligées de prêter au préalable le serment requis. Ces mêmes Etats ont ordonné qu'on leur fournit un état exact de tous les emplois qui sont à la nomination des Bourguemestres & autres Magistrats des villes, & qu'on spécifiât dans cet état ce que ces emplois rapportent, tant à l'égard des appointements fixes que pour ce qui concerne les autres émolumens qui y sont attachés, & qu'on joignît une note des pensions & des rétributions dont lesdits emplois sont chargés.

Les Etats Généraux ont envoyé à leurs Ministres dans les Cours Etrangères des instructions relatives à leur réponse aux dernières Déclarations du Roi de France. Les Députés des Etats de Hollande

de & de Westfrise continuent leurs séances & ils disposeront incessamment des emplois vacans.

Le Marquis del Puerto, Ambassadeur du Roi d'Espagne; le Comte de Golowatin, Ambassadeur Extraordinaire de l'Imperatrice de Russie, le Baron de Reischach, Envoyé de la Reine d'Hongrie; le Comte de Sandw ych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, & le Comte de Chavanne, Ministre du Roi de Sardaigne, ont conféré les deux premiers, chacun en particulier, avec le Comte Charles de Bentinck, Président de l'Assemblée des Etats Généraux & les trois autres ensemble avec quelques Députés de la même assemblée.

Le Prince de Solberg s'est rendu à la Haye pour complimenter le Prince & la Princesse de Nassau sur le règlement fait par rapport à l'hérédité du Stathoudérat.

Le Major Général Lewé a été déclaré Lieutenant Général des armées de la République. Les Etats Généraux ont donné au Baron d'Olme la permission de lever un Régiment pour leur service, & le Prince Stathouder a disposé de l'emploi de Major du Régiment de Deutz en faveur de M. Mathieu de Zonneman. On se propose d'augmenter d'un quatrième bataillon le Régiment Suisse de Hirtzel.

Le Feldt-Maréchal Comte Maurice de Nassau doit aller avec M. Taddinga, Quartier Maître Général, visiter les principales Places de la Zélande. Il a été réglé que M. Van Haren, Député des Etats Généraux à l'armée, passeroit l'hiver à Bréda, afin de veiller à la sûreté des frontières de la République.

On assure que le Duc de Cumberland reviendra en Hollande avant la fin du mois prochain.

I T A L I E.

L Es nouvelles de Rome portent que par un Edit qui vient d'être publié, il est défendu sous peine de la vie à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'enrôler des soldats pour le service des Puissances étrangères dans toute l'étendue de l'Etat Ecclésiastique. Il est enjoint par le même Edit à tout déserteur sous peine de cinq ans de Galeres, de ne pas s'arrêter plus de trois jours dans cette Capitale, & plus de huit sur les terres de la domination du Pape. La récolte des grains ayant été peu abondante dans la plus grande partie de l'Italie, & les Marchands ayant voulu profiter de cette circonstance, pour vendre fort cher ceux qu'ils avoient dans leurs greniers, le Pape a fixé le prix du bled & de l'avoine. Le Cardinal d'Yorck est venu à Rome pour voir la Chapelle qu'il fait construire près son appartement & il est retourné ensuite à Albano. On attend incessamment en cette ville le Cardinal Landi & le Cardinal Delfini, Patriarche d'Aquilée, qui doit y établir sa résidence & occuper le Palais Pamfili. Suivant les derniers avis reçûs de Ferrare le Cardinal Paulucci, ci-devant Nonce de Sa Sainteté auprès de la Reine de Hongrie, lequel a eu une attaque d'apoplexie, est entièrement hors de danger.

On mande du Royaume de Naples, que la disette commençant à s'y faire sentir, le Roi des deux Siciles avoit ordonné à l'Elu du Peuple de prendre une note exacte des grains qui se trouvoient dans les magasins publics, & que ce Prince en avoit défendu la sortie sous des peines très-rigoureuses. Les mêmes avis portent que les troupes Napolitaines, qui pendant tout l'été avoient

été cantonnées sur la frontière., étoient entrées dans leurs quartiers d'hyver. Ces avis ajoutent que la ville de Naples avoit donné plusieurs fêtes magnifiques à l'occafion de la naissance du Duc de Calabre.

DE GENES le 4 Novembre.

L Es trois Galeres de la République partirent le 28 du mois dernier pour la Spécie avec deux barques, à bord desquelles il y avoit mille hommes de troupes Françoises & Espagnoles. Peu d'heures après le vent changea & ces bâtimens furent obligés de rentrer dans le Port, mais le lendemain ils se remirent en mer & ils terminerent heureusement leur navigation, malgré la présence de quatre vaisseaux de guerre Anglois qui croisent à la hauteur de Portofino. Un Officier des troupes de la Reine de Hongrie arriva le même jour au soir en cette ville. Il eut une longue conférence avec le Duc de Richelieu, & après avoir soupé chés ce Général, il retourna accompagné de deux Officiers François & d'un Officier Génois, à Saint-Pierre d'Arena dans le même carosse qu'on avoit envoyé au-devant de lui, il coucha dans ce bourg, & à la pointe du jour il reprit la route du camp du Général Nadasti. L'objet du voyage de cet Officier étoit l'échange des prisonniers François qui sont en Lombardie, mais on n'a pû rien stipuler à cet égard, le Duc de Richelieu prétendant que ces prisonniers doivent être conduits ici, & le Général Nadasti ne voulant les remettre qu'au Maréchal Duc de Belle-Isle, sous prétexte qu'il ne convient pas de les envoyer dans une ville que la Reine de Hongrie continue de regarder comme bloquée. Sur l'avis que quelques Piquets des troupes de

cette Princesse avoient commencé à paroître du côté de la montagne de Cento Croci , on fit marcher le 30 à Recco. cinq cent hommes, qui ont passé de-là à Sestri di Levante. L'Envoyé de la République de Lucques confere souvent avec M. Matelin Francone , que le Sénat a nommé pour traiter avec lui. Ce Gouvernement-ci demande aux Lucquois une certaine quantité de bœufs, de moutons & de bois, avec une somme considérable pour indemnité des brigandages qu'ils ont souffert que les Corsaires Anglois commissent contre les Génois dans les Parages dépendans de la ville de Lucques. Toute la vigilance de ces Corsaires & des vaisseaux de guerre de leur Nation n'empêche pas qu'il n'arrive continuellement ici un grand nombre de bâtimens chargés de toutes sortes de vivres. La mine de bled se vend cependant toujours quarante-six francs, le Gouvernement desirant que les denrées se soutiennent à un haut prix, afin que les Etrangers ayent plus d'empressement à en apporter. On a condamné aux Galeres pour vingt ans le nommé Labbo , l'un des principaux habitans de la vallée de Bisagno , convaincu d'avoir été d'intelligence avec les Allemands lorsqu'ils se sont avancés pour faire le siège de cette Place.

DE TURIN le 7 Novembre.

SElon les lettres de Savone le Général Nadafti a établi le 4 Novembre son quartier à Novi, où le Régiment d'Hagenbach passa le 5 en allant prendre des quartiers d'hiver dans la Lombardie. Ces lettres confirment que moyennant les précautions qui ont été prises pour arrêter les courses des Païsans Génois, ces derniers depuis quelque tems n'ont formé aucune entreprise.

Il vient de se répandre un bruit que le Duc de Richelieu avoit attaqué deux fois le Corps commandé par le Comte de Soro, & l'avoit entièrement défait.

On a reçu avis de Livourne qu'il y avoit dans ce Port plus de cent bâtimens tant nationaux qu'étrangers, qui n'attendoient qu'un vent favorable pour en sortir; que leur charge consistoit principalement en vivres de toute espece, & qu'on croyoit la plus grande partie de ces provisions destinées pour Gênes. Les mêmes lettres annoncent que deux navires portant Pavillon du Grand Duc de Toscane ont mis à la voile pour Constantinople, & qu'ils ont à bord cent Esclaves Turcs que ce Prince envoie au Grand Seigneur avec plusieurs présens considérables.

DE BREGLIO le 8 Novembre.

Quelques mouvemens faits par un détachement des troupes commandées par l'Infant Don Philippe ont obligé le Prince de Carignan d'abandonner le poste de Brois & de se retirer à Breglio avec le Corps qui est sous ses ordres. Ce Prince ayant été informé que les ennemis continuoient de s'avancer vers lui, n'a pas dû devoir les attendre, & après avoir laissé en cette ville plusieurs Compagnies de Volontaires, il s'est replié vers Dolceacqua. Dès que les ennemis en ont eu avis, ils ont détaché six Compagnies de Grenadiers & une Compagnie Franche pour surprendre la garnison, mais elle a fait une défense si vigoureuse qu'ils ont renoncé au dessein de se rendre maîtres de la ville. Ils continuent de faire des courses dans les environs, & un de leurs Corps qui alloit joindre leur grande armée, a reçu ordre

en chemin de marcher à Sospello , où il a été renforcé de quatre nouveaux bataillons. Un autre Corps de leurs troupes a pris poste sur les hauteurs le long de la Bevera. Ces jours derniers un détachement de Miquelets , soutenu de quelques Compagnies de Grénadiers , sortit de Vintimille , & attaqua un poste avancé des Allemands entre la Roya & le Torrent de Nervia. Après un feu extrêmement vif de part & d'autre , les ennemis furent repoussés , & la perte fut considérable des deux parts , y ayant eu de chaque côté près de cent cinquante hommes tués ou blessés. Pour contenir la garnison de Vintimille , on a occupé un Convent situé entre cette Place & Dolceacqua , d'où les Volontaires escarmouchent fréquemment avec les Miquelets. Les Déserteurs ayant rapporté que les ennemis projettoient de tenter une descente entre San-Remo & Bordigherra , le Baron de Leutrum a envoyé plusieurs Compagnies de Grénadiers pour s'opposer à cette entreprise. Toutes les troupes qui étoient à Olivetta , à Penna , à Airoles & dans les autres postes entre la Roya & la Bevera , sont revenues joindre ce Général , & l'armée qu'il commande est actuellement retranchée , appuyant sa gauche à la mer & sa droite au Bois d'Abeglio.

DE GENES le 11 Novembre.

DAns une petite action qui s'est passée le 7 de ce mois du côté d'Arenzano , on a fait prisonniers quarante-six Piémontois , parmi lesquels étoient quelques Officiers. Ils furent renvoyés le même jour à Savone , afin d'y être échangés avec quelques-uns des Génois qui sont à Mondovi. Les ennemis , indépendamment des prisonniers qu'on leur a faits en cette rencontre , y ont perdu vingt-

cing hommes. On fit embarquer le 6 pour Chia-vari deux Compagnies des troupes de la République. Le Soïn qu'on prend de garnir tous les endroits par où les Allemands pourroient pénétrer le long de la côte Orientale, donne lieu de présumer qu'on appréhende quelque surprise de leur part. Il paroît que la principale attention du Gouvernement a pour objet Sarzane & la Spécie, & l'on travaille avec toute la diligence possible à mettre le Golfe en état de n'avoir rien à craindre des Anglois, tandis que par terre on prend les mesures convenables pour s'opposer aux entreprises des troupes de la Reine de Hongrie, qui reviennent en Lombardie passer l'hiver.

On ne sçait point encore de quelle maniere se termineront les differends survenus entre cette République & celle de Lucques. L'Envoyé de cette dernière ayant allégué pour la justifier, qu'avec quatre pièces de canon qui composent toute l'artillerie de Viareggio, elle ne peut faire la loi aux Corsaires Anglois, on a offert d'y envoyer douze pièces de batterie.

Le Duc de Richelieu a chargé M. Bertellet Consul de la Nation Françoisë à Livourne, de se rendre à Lucques afin de traiter de cette affaire. Ce Lieutenant Général a fait fréter plusieurs pinques de differens Ports des deux rivieres, & ces bâtimens sont destinés à aller chercher à Villefranche un nouveau renfort de troupes Françoisës & Espagnoles.

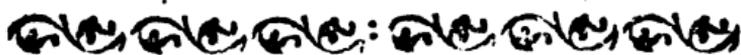
DE GENES le 17.

ON construit un nouveau Fort à Sainte Thecle près des Camaldules, pour rendre plus difficiles les approches de la montagne sur la-

quelle le Convent de ces Religieux est bâti. Les galères de la République, après avoir transporté à la Spécie les troupes que le Duc de Richelieu y a envoyées, sont allées à Livourne. d'où elles ont conduit à Gènes vingt & une barques chargées d'une grande quantité de vivres. Elles se sont emparées d'un bâtiment sur lequel il y avoit une cargaison considérable de bled & plusieurs Officiers au service du Roi de Sardaigne. On a découvert à Toriglia trois pièces de canon, un mortier & quelque autre artillerie qui y avoient été enterrées. Par les nouvelles qu'on reçoit de la riviere de Ponent, il paroît qu'il ne sera pas facile à l'Infant Don Philippe de former aucune entreprise jusqu'au printems prochain. Le Roi de Sardaigne a fait rompre tous les chemins le long de la côte, & construire par tout de forts retranchemens.

Le 14 le Duc de Richelieu alla visiter la galiote *le Saint Louis* & le Ponton armé, qui le saluerent de plusieurs décharges d'artillerie. M. de Guy-mont Envoyé Extraordinaire du Roi de France près de cette République, a obtenu de Sa Majesté Très-Chrétienne la permission de faire un voyage à Paris. Il doit s'embarquer sur une galiotte Génoise, & le Commandant de l'escadre Angloise lui a envoyé un passeport. On mande de Verone que depuis le premier de ce mois jusqu'au 7 il y étoit passé sept cent Varadins qui retournoient dans le Royaume de Hongrie.





NAISSANCES ET MORTS.

LE 12 Novembre est né , & le 13 a été ondoyé
 L. N. . . . de Rohan Chabot , fils de Louis-Marie-
 Bretagne Dominique de Rohan Chabot , Duc de
 Rohan , Pair de France , Duc du Lude & de Ro-
 quelaure , Comte de Porrohet & d'Astarac , Mar-
 quis de Blain , &c. Brigadier des armées du Roi , &
 de Dame Charlotte-Rosalie de Chatillon , mariés
 le 19 Décembre 1735. Voyez la Généalogie de l'il-
 lustre Maison de Chabot dans l'Histoire des grands
 Officiers de la Couronne. V. 4. fol. 5, 6.

Le 18 naissance & le 19 batême d'Anne-Mag-
 deleine-Françoise-Augustine de Rosset de Fleury ,
 fille d'André-Hercule de Rosset , Duc de Fleury ,
 Pair de France , Premier Gentilhomme de la
 Chambre du Roi , Maréchal des camps & ar-
 mées de Sa Majesté , Gouverneur & Lieutenant
 Général des Duchés de Lorraine & de Barrois ,
 Gouverneur particulier des Ville & Citadelle de
 Nancy , & de Dame Anne-Magdeleine-Françoise
 de Monceaux d'Auxy , mariés le 6 Juin 1736 ,
 le parain M. l'Evêque de Chartres oncle de l'en-
 fant , représenté par M. Jean-André-Hercule de
 Rosset de Fleury , Commandeur de Poeton aussi
 son oncle , la maraine D. Anne-Marie-Magdeleine
 de Monceaux d'Auxy veuve de M. Ange Leon
 Antoine de Maulde Chevalier Marquis de la
 Buissiere , grande tante , représentée par D. Marie-
 Magdeleine de la Grange Trianon veuve du Mar-
 quis d'Auxy , ayeule maternelle de l'enfant.
 Voyez la Généalogie de la Maison de Rosset dans
 la seconde partie du Registre premier de l'Arme-
 rial général de M. d'Hozier.

Le 18 naissance & le 19 batême d'Olivier-Victor *de Montvallat*, fils de Nicolas-Hyacinthe de Montvallat Comte d'Antragues, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevaliers-Legers d'Anjou & Brigadier d'armée, & de Dame Louise-Olive-Felicité-Bernard de Coubert, mariés le 26 Septembre 1739, fille de M. Bernard Maître des Requêtes, Sur-Intendant de la Maison de la Reine & Grand'-Croix, & Prevôt de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis; la terre de Montvallat située près la ville de Chaudes-Aigues dans la Haute-Auvergne a donné le nom à cette Maison l'une des plus considérables de la Province par son ancienneté, ses alliances & ses services militaires.

Le 28 Octobre Messire Dominique-Laurent *de Berton Crillon* Evêque de Glandeves, sacré le 20 Janvier 1722, mourut dans son Diocèse dans un âge fort avancé; il étoit fils de Philippe-Marie de Berton, Marquis de Crillon au Comtat Venaissin, & de Dame Françoise Saporte de Châteauneuf, & il avoit pour freres aînés Jean Louis-Alexandre de Berton Crillon Archevêque de Narbonne depuis 1739, nommé l'un des Prélats Commandeurs de l'Ordre du Saint Esprit le premier Janvier 1742, & François-Felix de Berton créé Duc de Crillon par Bulles du Pape Benoît XIII. du 27 Septembre 1725, marié en 1714 avec Dame Marie-Therese Fabri de Moncault, duquel mariage est issu Louis de Berton Marquis de Crillon, Maréchal de camp du 2 Octobre 1746, lequel a des enfans de son mariage avec Dame Marie-Françoise-Elizabeth Couvay. Feu M. de Glandeves avoit pour trifayeul Thomas de Balbis de Berton, Seigneur de Crillon, Chevalier de l'Ordre du Roi, frere de Louis de Balbis

de Berton Seigneur, de Crillon, Mestre-de-Camp du Régiment des Gardes Françaises, Conseiller d'Etat, reçu Chevalier des Ordres du Roi le 31 Décembre 1585, l'un des plus renommés Capitaines de son teins; la Maison de Balbis Berton est également distinguée par son ancienneté, par ses alliances, par ses honneurs & ses services militaires; ses armes sont d'or à cinq cottices d'azur. Voyez-en la Généalogie dans l'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin par M. Pithon-Curt. Vol. 1. f. 142.

Le 31 Dame Marie-Nicole *de Paris de la Brosse*, veuve depuis le 27 Octobre 1723 de M. Pierre de Berulle Premier Président du Parlement de Grenoble, avec lequel elle avoit été mariée le 15 Novembre 1683, mourut à Paris dans la quarrevingt-dix-septième de son âge, ayant eu de son mariage Pierre-Nicolas de Berulle, aussi Premier Président du Parlement de Grenoble, mort le 14 Mai 1730, laissant de Dame Marie-Renée du Pleffis aujourd'hui sa veuve, Amable-Pierre-Thomas de Berulle Conseiller au Parlement depuis le 22 Décembre 1744. Madame de Berulle étoit fille d'Anne de Paris Conseiller au Parlement & de Nicole du Val. Voyez la Généalogie de Berulle l'une des premières de la Robe dans les Mémoires de Castelnau par le Laboureur; celle de Paris est aussi distinguée dans la Magistrature.

Le 2 Novembre Dame Catherine-Charlotte *Croiset*, veuve depuis le 31 Janvier 1713 de M. Guillaume Briçonnet Marquis de Rosay, Comte d'Auteuil &c. Président de la troisième des Enquêtes du Parlement avec lequel elle avoit été mariée le 17 Janvier 1697, mourut à Paris âgée de soixante douze ans, laissant François-Guillaume Briçonnet Comte d'Auteuil, Président

de la troisiéme des Enquêtes du Parlement du 7 Janvier 1727 , marié 1^o. avec Dame Marie-Cecile Mouffe de Champigny morte sans enfans le 15 Mai 1728 , 2^o. avec Dame Elizabeth Lambert d'Herbigny , & Alexandre-Jacques Briçonnet Maître des Requêtes , nommé , à l'Intendance de Montauban , mort sans enfans le 12 Mai 1712 , de son mariage avec Dame Marie-Magdeleine Thibert des Martrais , remariée la même année à M. le Marquis de Harcourt Beuvron.

Feu Madame Briçonnet étoit fille de Louis-Alexandre Croiset Marquis d'Estiau , Président de la cinquiéme des Enquêtes du Parlement , & de Dame Catherine Rossignol. Voyez la Généalogie de la famille de Briçonnet l'une des plus anciennes & des plus illustrées de la Robe dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , vol. 6. fol. 427.

Le 3 Dame Marie-Dorothee *Hollande de Koenigsmarck* , veuve depuis le 29 Août 1743 de René-Alexis le Sénéchal Comte de Carcado , Marquis de Pontecroix , Baron de Molac , Lieutenant Général des armées du Roi , Gouverneur des Ville & Château de Quimper , mourut à Paris âgée de soixante ans & sans enfans ; son corps a été transporté de Saint Sulpice sa Paroisse en l'Eglise des petits Augustins lieu de la sépulture de Messieurs de Molac ; mais feu M. le Comte de Carcado son mari , de Dame Jeanne Magon sa premiere femme morte le 17 Juillet 1724 , avoit eu René-Alexis le Sénéchal Marquis de Molac , Colonel du Régiment de Berry Infanterie , tué à Prague à la sortie du 22 Août 1742 , & N. . . le Sénéchal Marquis de Molac après son frere. La Maison de le Sénéchal divisée en deux branches , celle des Marquis de Carcado & celle des Marquis de Mo-

Jac , est une des plus anciennes de Bretagne & des mieux alliées: Voyez cette Généalogie détaillée dans la seconde partie du second Registre de l'Armorial général.

Le ... Thérèse de l'Esstandar, veuve de Charles de Roncherolles, Marquis de Roncherolles, Colonel d'un Régiment d'Infanterie & d'un de Cavalerie, & Gouverneur de Landrecies, avec lequel elle avoit été mariée le Décembre 1699, mourut à Paris, ayant eu de son mariage un fils unique nommé Charles Michel - François-Anne-Thomas - Sibille de Roncherolles, Marquis de Roncherolles, mort en 1728, laissant de Dame Angélique-Marguerite de Jassaud, sa femme, remariée au Marquis de Canillac, Dame Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, fille unique, mariée le 21 Janvier 1744 avec M. René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, Président à Mortier au Parlement, fils de M. le Premier Président. Mad. de Roncherolles étoit fille de Louis de l'Estandar, Seigneur de Bully, & de Dame Charlotte-Lucrece Tardieu de Mallisfy, & sortoit d'une Maison distinguée par son ancienneté, par ses alliances & ses services; pour la Généalogie de la Maison de Roncherolles, c'est l'une des plus anciennes & des plus illustres de la Province de Normandie.

Le 7 mourut à Paris Charles-Adrien de Noailles, Prince de Poix, Chevalier né de l'Ordre de Malthe, âgé de 7 mois & 7 jours, étant né le premier Avril 1747, & fut porté le 8 au soir en l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, de-là transporté à Notre-Dame pour y être inhumé dans la Chapelle sépulture de la Maison de Noailles; il étoit fils de Philippe de Noailles, Comte de Noailles, Grand

d'Espagne de la premiere Classe , Prince de Poix , Marquis d'Arpajon , &c. Chevalier de la Toison d'Or , Grand-Croix de l'Ordre de Malthe , Maréchal des camps & armées du Roi , & de Dame Anne-Claude d'Arpajon , Grand-Croix de l'Ordre de Malthe , mariés le 27 Novembre 1741,

Le 9 Philibert Orry , Seigneur de la Chapelle-Godefroy , Ministre d'Etat , Conseiller d'Etat ordinaire , Commandeur & Grand-Trésorier des Ordres du Roi , ci-devant Contrôleur Général des Finances , & Directeur Général des Bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, mourut en son Château de la Chapelle, près Nogent-sur-Seine , âgé d'environ 59 ans ; étant né le 22 Janvier 1689 , & sans avoir été marié. Il étoit fils de Jean Orry , Seigneur de Vignory , de la Chapelle Godefroy , de Fulvy , &c. Président à Mortier au Parlement de Metz & Chevalier de l'Ordre de S. Michel , mort le 30 Septembre 1719 , & de Dame Marie-Jeanne Ermonin , il avoit pour sœur née de ce mariage Dame Jeanne Orry , femme de Louis Benigne Bertier , Seigneur de Sauvigny , Président de la cinquième des Enquêtes , morte le Septembre 1739 , mere de M. Bertier de Sauvigny , à présent Intendant de Paris , & il avoit pour frere & sœur nés du second mariage de son pere avec Dame Catherine-Louise Corceffin , 1^o , Jean-Henri-Louis Orry , Seigneur de Fulvy né le 22 Janvier 1703 , ci devant Maître des Requêtes & à présent Conseiller d'Etat , Intendant des Finances , lequel a des enfans de Dame Henriette-Louise-Helene de la Pierre de Bouzies , sa femme , d'une ancienne Noblesse de Flandres , & 2^o . Louise Elizabet Orry , mariée depuis le 16 Mai 1724 avec Antoine-Martin Chaumont , Seigneur de la Galai-

fiere, alors Maître des Requêtes & aujourd'hui Chancelier & Garde des Sceaux du Roi de Pologne Duc de Lotraine, dont il y a des enfans.

Le 11 Dame Marthe-Magdeleine *Foullé de Prunevaux*, veuve de François-Alexandre de Gallard de Bearn, Comte de Brassac, Colonel du Régiment d'Angoumois, qu'elle avoit épousé le 15 Décembre 1691, mourut à Paris âgée de 85 ans. Elle étoit Dame d'honneur de Madame la Duchesse du Maine, & elle avoit eu de son mariage entre autres enfans Guillaume-Alexandre de Gallard de Bearn, Comte de Brassac, ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, lequel du mariage qu'il contracta le 26 Juillet 1714 avec Dame Lucie-Françoise de Costentin de Tourville, fille du Maréchal de ce nom, a eu Anne-Hilarion de Gallard de Bearn, Comte de Brassac, ancien Lieutenant des vaisseaux du Roi, lequel a des enfans de Dame Olimpe de Caumont la Force, son épouse, fille de M. le Duc de la Force. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Gallard, l'une des plus anciennes & des plus illustres de la Province de Quercy, le vol. 9 des Grands Officiers, fol. 166, & le Dictionnaire Historique de Morery, Edition de 1735, vol. 3. fol. 773.

Pour Madame la Comtesse de Brassac, qui donne lieu à cet article, elle étoit fille d'Etienne Foullé, Marquis de Prunevaux & de Martangis, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, & de Dame Magdeleine de Lespinay, & sortoit d'une famille très-distinguée dans la Robe.

Nous venons de perdre un de nos plus spirituels Ecrivains, c'est M. le Sage; il est mort le 17 Novembre chés un de ses fils en Picardie, où il achevoit paisiblement sa carrière déjà avancée, ayant

168 MERCURE DE FRANCE.

80 ans. M. le Sage est l'Auteur très-estimé de bien des Ouvrages légèrement écrits & assaisonnés du sel le plus délicat ; la plus fine ironie y est semée avec profusion. La première édition de son *Diable boiteux* a eu un succès prodigieux & produit bien d'insipides & foibles copistes, escorte ordinaire des livres renommés dont le titre est séduisant ; son agréable Roman de *Gilblas* en quatre volumes sera immortel. Nous devons encore à son élégante plume *Estevanille*, le *Bachelier de Salamance* & les *Avantures de Beauchefne*. M. le Sage est le père de l'Opéra Comique, dont M. Euzelier est le parain. Ce Théâtre Comique, plus sujet aux révolutions que les Républiques les plus orageuses, leur doit son établissement & sa première réputation. M. le Sage en a recueilli les Pièces, secondé par M. d'Orneval son ami, & les a conservés pour l'amusement des sujets favoris de Momus. Il n'est point d'Auteur qui ait un style plus fin & cependant plus naturel. Il a toujours été exempt des inflammations néologiques, quoique cette maladie soit presque devenue épidémique dans ce siècle frivole où le Parnasse a aussi ses *Ponpons* & ses *Pansins*. Le Théâtre François & le Public ont obligation à M. le Sage de deux bonnes Comédies, *Turcaret* & *Crispin Rival de son Maître*.





ARRÊTS NOTABLES.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi du 5 Octobre, portant révocation du privilège accordé pour la culture du Riz en France.

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 6 Décembre 1740 sur la requête de Noël Chavillot, Bourgeois de Paris, & les Lettres Patentes expédiées sur ledit Arrêt le premier Janvier 1741, par lesquels Arrêt & Lettres Patentes Sa Majesté auroit accordé audit Chavillot & compagnie le privilège exclusif pendant l'espace de douze années, à commencer au mois de Mars lors prochain, d'ensemencer & cultiver du Riz dans toute l'étendue du Royaume, à condition entre autres par ledit Chavillot & compagnie, de ne faire lesdites semences & culture que dans les terres qui seroient à la distance de deux lieues au moins des villes murées, & d'ensemencer pendant l'année 1741 au moins cinq cent arpens de terre, deux mille arpens pendant l'année 1742, trois mille pendant l'année 1743, cinq mille pendant l'année 1744, & la même quantité de cinq mille arpens au moins pendant les autres années dudit privilège; ce qu'ils seroient tenus de justifier par des certificats des sieurs Intendants des Provinces où ils seroient lesdites semences, qu'ils remettroient au premier Janvier de chaque année au sieur Contrôleur Général des Finances, &c. Le Roi étant en son Conseil, a révoqué & révoque le privilège pour la culture des Riz, accordé audit Noël Chavillot & compagnie par ledit Arrêt du 6 Décembre 1740, &c.

AUTRE du 6, concernant l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier.

Le Roi s'étant fait représenter l'Edit du mois de Mars 1693, par lequel le feu Roi auroit désuni de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare, les biens de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier qui y avoient été unis par Edit du mois de Décembre 1672, l'Arrêt rendu en son Conseil le 10 Mai 1700, par lequel il auroit été déclaré entr'autres choses, que ledit Ordre du Saint Esprit étoit purement régulier & hospitalier, l'Arrêt du Conseil du 4 Janvier 1708, portant que celui du 10 Mai précédent seroit exécuté selon sa forme & teneur, & en conséquence que l'hospitalité seroit rétablie & observée dans la Commanderie générale grande Maîtrise régulière de l'Ordre du Saint Esprit de Montpellier par le Commandeur Général, Grand-Maître régulier qui y seroit incessamment établi, &c. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

ART. I. Les Commandeurs & Religieux de toutes les Maisons de l'Ordre du Saint Esprit de Montpellier qui sont établies dans le Royaume, seront tenus dans deux mois après la signification qui leur aura été faite du présent Arrêt, de représenter pardevant les Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, chacun dans son département, les titres de leur établissement ou fondation, & ceux qui concernent les biens & revenus dont ils jouissent ou ont droit de jouir, avec les comptes desdits revenus, tant en recette que dépense, rendus pour les vingt dernières années, comme aussi l'état actuel desdites Maisons & lieux hospitaliers, si aucuns y a, du nombre des Religieux qui y font leur demeure, de celui des pauvres qui y sont reçus, & de la qualité

desdits pauvres , ensemble de la maniere dont l'hospitalité y est exercée , de laquelle représentation lefd. Sieurs Intendans dresseront leurs procès verbaux , en y faisant les observations qu'ils jugeront nécessaires.

II. Fauté par lefdits Religieux d'avoir satisfait aux dispositions de l'article précédent , & sur le compte qui en sera rendu à Sa Majesté par lefdits Sieurs Intendans , ils seront déclarés déchûs de la possession des biens dont ils jouissent , & les revenus en seront appliqués par Sa Majesté à tels Hôpitaux ou établissemens de charité qu'elle jugera à propos , après avoir pris sur ce sujet l'avis , tant desdits Sieurs Intendans que des Archevêques ou Evêques des lieux où les Commanderies dont lefdits biens dépendent , sont établies.

III. Les procès verbaux qui auront été dressés suivant l'article premier , par lefdits Sieurs Intendans & Commissaires départis seront communiqués à chacun des Sieurs Archevêques & Evêques de leur département , dans le Diocèse desquels il se trouvera des Maisons ou Commanderies dudit Ordre , sans préjudice auxdits Sieurs Archevêques ou Evêques de prendre aussi par eux-mêmes les instructions qu'ils jugeront nécessaires au sujet desdites Maisons , &c.

AUTRE du 7 , qui commet les Officiers de l'Amirauté de France au Siège général de la Table de Marbre du Palais à Paris , au lieu & place des Sieurs Commissaires de son Conseil , nommés par Arrêts des 21 Avril & 26 Octobre 1739 , pour continuer la vérification des titres des droits maritimes , ordonnée par lefdits Arrêts & par ceux des 27 Mai & 5 Décembre 1740.

Et qui prescrit la forme en laquelle il sera pro-

cédé à la vérification de tous les droits énoncés auxdits Arrêts.

AUTRE du 17, qui permet pendant une année l'entrée dans le Royaume des Beurres venans d'Angleterre, d'Ecoffe & d'Irlande, & ce en payant les droits qui sont dûs.

Sa Majesté s'étant fait représenter l'Ordonnance qu'elle a rendue le 21 Août 1731, pour régler l'étendue du canton de Chasse réservé à titre de ses plaisirs dans une partie des dépendances du Gouvernement de Brouage, ainsi que celle du 6 Octobre 1732, portant distraction de ladite réserve des Fiefs dépendans de l'Abbaye de Saintes, & relevans en partie de la Comté de Marennes; & desirant Sa Majesté prévenir les difficultés qui naissent journellement à l'occasion de cette Ordonnance, entre les Officiers de l'Etat Major de ladite Ville & les Seigneurs des Terres comprises dans la réserve portée par icelle, & nommément l'acquéreur dudit Comté de Marennes, & en cette qualité Seigneur Suzerain des Fiefs dépendans de l'Abbaye de Saintes, exceptés de ladite réserve par la susdite Ordonnance du 6 Octobre 1732. Sa Majesté a ordonné & ordonne que dorénavant le canton réservé à titre de ses plaisirs, sera & demeurera fixé à une lieue autour de ladite ville de Brouage, tant du côté du Nord, du Sud & de l'Ouest, que de celui de l'Est, sans que sous quelque prétexte que ce soit lesdits Officiers de l'Etat Major, ou autres puissent l'étendre au-delà. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, de chasser dans l'étendue de ladite réserve, sans permission par écrit du

Gouverneur ou Commandant pour Sa Majesté à Brouage, à l'exception toutefois des Seigneurs qui possèdent dans ladite étendue d'une lieue des Garennes titrées, ou Fiefs clos, auxquels Sa Majesté veut bien continuer à permettre de chasser sur lesdites Garennes & Fiefs, accompagnés d'un valet ou d'un garde seulement, lesquels ne pourront y chasser que conjointement avec lesdits Seigneurs, dérogeant au surplus Sa Majesté à son Ordonnance dudit jour 21 Août 1731 en ce qui peut être contraire à la présente. Mande & ordonne Sa Majesté au Gouverneur & son Lieutenant Général au pays d'Aunis, au Gouverneur particulier de la ville de Brouage, & ceux qui y commanderont en son absence, de tenir la main à l'exécution de la présente, laquelle sera lûe, publiée & affichée par tout où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Versailles le 12 Mai 1747. Signé, LOUIS.
Et plus bas, M. DE VOYER D'ARGENSON.

OUVERTURE du Collège Royal.

L Es Professeurs du Collège Royal de France, fondé à Paris par le Roi François I. le Pere & le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs exercices le 20 Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent aujourd'hui les Chaires de ce fameux Collège, sous l'inspection de M. l'Abbé Vâtry, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, Professeur Royal en Langue Grecque.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs. Sallier & Henry.

Pour la Langue Grecque.

Mrs. Vattry & Capperonier.

Pour les Mathématiques.

Mrs. Lemonnier & de l'Isle.

Pour la Philosophie.

Mrs. Terrasson & de Gua de Malves.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs. Piat & de la Bleterie.

*Pour la Médecine.*Mrs. Astruc, Ferrein, Poissonnier & Bou-
vart.*Pour la Langue Arabe.*

Mrs. Petis de la Croix & Otter.

Pour le Droit Canon.

Mrs. Lemerre & de l'Averdy.

Pour la Langue Syriaque.

Mr. Jault.

Le Sieur *Briart* qui demeure cour & rue Abbatiale de Saint Germain-des-Prez , a une suite de Mercures à vendre bien complete , à commencer l'année 1720 jusques & compris le mois de Novembre 1747, qui font vingt huit années; il en fera une composition raisonnable.

A P P R O B A T I O N .

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le premier volume du *Mercur* de France du mois de Décembre. A Paris le 30 Décembre 1747.

B O N A M Y .

T A B L E .

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
Epître à Louise ,	3
Dissertation sur le lieu de <i>Cyngiacum</i> ,	12
Les avantages de la Poësie ,	18
Vers mis en musique ,	24
Lettre au sujet des vies des Hommes Illustres de France ,	22
Chronique de la naissance de Mlle de B * * * à elle-même ,	26
Vers à M. d'Ardène , &c.	29
Extrait de la relation d'un voyage en Champagne au sujet d'une Ardoisiere ,	32
Ode à Mad. * * *	40
Mémoire sur les Couronnes militaires des Romains ,	49
Paraphrase de l'Oraison Dominicale ,	56
Rentrée publique de l'Académie Royale des Sciences ,	58
Le triomphe de l'âne , Fable nouvelle ,	87
Lettre de M. Dordelu à Mad. la Marquise de * * * *	99
Mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Novembre ,	99
Enigmes & Logogryphe ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c.	102
Estampe nouvelle ,	119

Savonnettes légères de pure crème de Savon ,	120
Chansons notées ,	121
Spectacles ,	122
Dissertation sur l'Essence Balsamique , &c.	124
Epitre à M. Candide Oculiste ,	130
Séance de l'Académie des Belles-Lettres de Mar-	
seille & Programme pour 1748 ,	131
Estampe nouvelle ,	134
Pièces de Clavecin ,	<i>ibid.</i>
Catalogue raisonné de Bijoux , &c.	<i>ibid.</i>
Parodie d'un Sonnet inséré dans le Mercure de	
Septembre ,	135
Projetto d'Associazione , &c.	136
Edition des Œuvres de Théâtre de M. de Sainte	
Foy ,	137
Epitre à M. Néricault Destouches par M. Ta-	
nevot ,	138
Lettre de M. de L. à M. de la Bruere ,	143
Cinquième Lettre sur le Tonnerre ,	146
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	161
Nouvelles Etrangères , Suede ,	166
Allemagne ,	171
Espagne ,	174
Grande Bretagne ,	178
Provinces Unies ,	189
Italie ,	194
De Gènes ,	195
De Turin ,	196
De Breglio ,	197
De Gènes ,	198
Naissances & Morts ,	201
Arrêts notables ,	209
Ouverture du Collège Royal ,	213

Les Chansons notées doivent regarder la page 121

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. .1747.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés { La Veuve P I S S O T, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
J E A N D E N U L L Y, au Palais.
J A C Q U E S B A R R O I S, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.
A N D R É C A I L L E A U, rue Saint
Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très - instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au *Mercur*e de France, rue des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1747.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E.

Sur les devoirs de l'homme envers Dieu.



Ortez cahos , paraissez terre ,
Naissiez Elémens , Cieux & mers ;
Dieu parle au néant qui t'enferme ,
Échappe-toi , vaste univers.

Je vois éclore la nature ;
Quelle brillante architecture !
Quel en est le sublime Auteur ?

Ai j

4 MERCURE DE FRANCE.

Les nuits l'une à l'autre enchaînées ,
Les jours , les saisons , les années ,
Tout nous annonce un Créateur.



En vain pour pallier son crime ;
Un monstre au cœur paîtri de fard ;
Méconnoît le Dieu qui l'anime,
Et feint d'adorer le hazard.
Je vois la fureur de l'athée
S'évanouir déconcertée ;
Il pâlit , tremble & craint la mort.
Ce n'est plus ce superbe impie ;
L'effroi rend sa rage assoupie ;
Qu'il est foible cet esprit fort !



L'orgueil dont ma raison se pare
Fuit devant la Divinité ;
Je l'entrevois , & je m'égare
Dans son auguste immensité.
L'œil se fatigue & nous abuse ,
Si sa vision-trop confuse
Des Cieux lui peint tous les dehors.
Tel dans Dieu se perd mon génie ,
Quand de sa grandeur infinie
Il veut pénétrer les rapports.

La mer orageuse, écumante,
 Agite ses rapides flots ;
 L'onde s'éleve bouillonnante ,
 Et brise les frêles vaisseaux.
 J'ignore quel frein dans l'orage
 Des vagues reprime la rage ;
 Sur les bords périt leur fureur.
 Tout m'est caché dans la nature ;
 Et j'ose, foible créature ,
 D'un Dieu sonder la profondeur !



Au Conseil de la Providence ,
 Vil mortel , aurois-je assisté ?
 Qui suis-je ? Quelle est mon essence ?
 Que peut mon esprit limité ?
 Raison qui devrois me conduire ,
 Quoi ! ne fers-tu qu'à me séduire ?
 Toujours dans l'erreur me plonger !
 Quel désir orgueilleux me jouë ?
 L'homme que tu formas de bouë ,
 Seigneur , voudroit-il te juger ?



Le devoir , infallible maître ,
 Veut que mon cœur & mon encens
 Soient pour celui qui m'a fait naître ;
 Que je rompe le joug des sens.

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Sortons d'un honteux esclavage ,
Faisons de nous un noble usage ;
Que l'homme soit à son Auteur ,
Mais le devoir en vain nous touche ,
Sa voix dure nous effarouche ,
Et perd ses droits sur notre cœur.



Caché sous une forme aimable ,
Soutenu de nos passions ,
Le vice , orateur agréable ,
Est l'ame de nos actions.
L'orgueil , le luxe , l'avarice ,
Le noir démon de l'artifice ,
Sont les idoles des humains ;
Mortel , connois ton appanage ,
Et cesse d'avilir l'ouvrage
Qu'ont formé de si nobles mains.



On respecte la créature ,
Le Créateur est oublié ;
D'un frivole bien l'imposture
Fait courber l'homme humilié ;
Il ferme l'œil à la lumière ;
Dans le néant , dans la poussière ,
Il cherche un bonheur mensonger.

Grand Dieu , tu connois la misere
De ces Rois , l'effroi de la terre ,
Et fiers d'un trône passager.

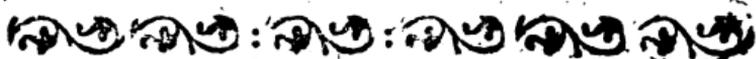


De tes decrets impénétrables ;
Ces Rois de carnage fumans ,
Ces Héros qu'on nomme indomptables ;
Sont les dociles instrumens ;
Toi seul es au-dessus des Ages ;
Du tems tu braves les outrages ,
Tu vois tout naître & tout périr ;
Dieu puissant , mon pere & mon maître ,
Ma raison doit te reconnoître ,
Mon cœur soumis doit te servir.

J. Lacoſte , fils.

A Dijon le 25 Octobre 1747.





LETTRE CRITIQUE

Sur la Chymie Hydraulique.

*Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.*

Horat.

JE vous ai promis, Monsieur, il est vrai, des observations sur la nouvelle Chymie Hydraulique, mais vous êtes trop raisonnable pour exiger de moi qu'elles aient pour objet ce détail ennuyeux d'expériences répétées, qui font le capital de l'ouvrage; comme elles n'ont pas été faites sous mes yeux, le jugement que j'en porterois ne pourroit être que téméraire, & vous ne voudriez pas me faire un devoir de la témérité; mais si à cet égard je n'ai rien à vous dire, permettez-moi de satisfaire à mon engagement, en élevant ma voix contre le fond erroné de cette nouvelle doctrine.

L'Auteur de la Chymie Hydraulique est outré; il n'a pas sçu garder un sage milieu entre deux extrémités également vicieuses; il s'est jetté à corps perdu dans l'eau pour se sauver des feux insensés du peuple Chymiste, semblable à un Capitaine qui aime-

soit mieux se précipiter follement dans un fleuve que d'essuyer avec peu de perte le feu de l'ennemi.

Puisque le sage Auteur de la Nature a voulu que le feu fût un instrument si nécessaire pour préparer les plantes qu'il a destinées à notre nourriture, pourquoï auroit-il fait cet élément si contraire à la préparation de celles qu'il a créées pour nous guérir ? La nourriture nous intéresse-t'elle plus que la guérison, pour avoir environné celle-ci des difficultés sans nombre, qui sont inséparables de ce grand appareil de machines imaginées par le nouveau Chymiste ? Non certes : il n'en va pas ainsi, & les guérisons opérées tantôt avec des décoctions bien faites de plantes convenables à la maladie, tantôt avec des bouillons faits avec les chairs d'animaux, & quelquefois avec des minéraux incorporés par le feu dans des remedes topiques, ces guérisons, dis-je, ainsi opérées, démontrent invinciblement que le végétal, l'animal & le minéral peuvent être traités avec le feu, que notre Auteur redoutant, sans qu'ils perdent pour cela les vertus dont ils sont doués.

Rendons-nous justice ; quand il devroit en coûter un peu à notre amour propre, si nous manquons tous les jours de guérir les

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

maux les plus légers , nous devons bien moins l'attribuer à la maniere de préparer les remedes , qu'à notre peu de connoissance de la vertu spécifique des Mixtes. Naturalistes vains & superficiels que nous sommes , nous étalons avec faste tout l'exterieur des corps naturels , nous les divisons en genres & en especes avec une méthode admirable , mais où est parmi nous le nouveau Salomon qui connoisse , à ne pas s'y tromper , les vertus que Dieu y a renfermées pour produire infailliblement tel ou tel effet ? Semblables aux Alchymistes ignorans , nous nous flatons faussement de travailler sur la véritable matiere , & devenant injustes par le mauvais succès , comme eux nous accusons le feu qui est innocent des fautes que nous devrions rejeter sur notre ignorance.

Je tombe d'accord avec notre Auteur des égaremens des Chymistes vulgaires , j'en conviens avec lui , j'avoue ingénument que leurs sels alkali , enfans du feu , ne sont guères propres qu'à faire du savon , que leurs dissolvans sont ou corrosifs ou trop spiritueux , que leurs eaux distillées n'ont pas grande vertu , que leurs huiles n'offrent au goût qu'une acreté insupportable , que leurs poudres ne sont que des cendres inanimées des corps qu'ils ont dé-

fruits , que toutes ces belles crystallisations de leurs sels amusent sans utilité , & qu'enfin leurs prétendus remedes, ornés de noms pompeux , sont souvent aussi mortels , que la plûpart de ceux de Galien sont inefficaces. Je reconnois de bonne-foi tous ces désordres , & que c'est à la mauvaise administration du feu qu'il faut attribuer principalement tant de taches qui défigurent la Chymie , mais avec tout cela , cet abus que tant de mauvais artistes font du feu , peut-il jamais être une raison légitime de l'éteindre désormais à force d'eau froide dans tous les laboratoires ? Ne devrions-nous pas aussi nous interdire l'usage si commode des instrumens tranchans , sous prétexte qu'ils font beaucoup de mal dans les mains des enfans , des furieux & des gens mal-adroits ? Quoi ! pour délivrer les corps naturels du supplice du feu que des Chymistes leur font souffrir , faudra-t-il sans aucun milieu les tourmenter continuellement d'une façon contraire , jusqu'à ce que l'eau où s'exerce le nouveau tourment , devienne si surchargée des crasses du Mixte , qu'il ne soit plus possible de la purifier ? Non certes , & il n'y a personne qui ne sente le ridicule d'une telle manipulation ; elle est cependant proposée par notre Auteur comme une grande décou-

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

verte , il en est infatué , & il ne tient pas à lui que nous ne voyons tous les laboratoires se métamorphoser en moulins à eau.

Si notre Chymiste vouloit un peu consulter la raison sur l'art du feu , il se reconcilieroit sans doute avec cet élément , il reconnoîtroit qu'il doit-être l'Agent d'un Artiste éclairé , puisqu'il est celui de la Nature , il le regarderoit comme un instrument tranchant à la vérité , mais qui cependant ne peut produire que de bons effets , s'il est conduit par une main sage & adroite , il apprendroit à le graduer diversement suivant l'exigence des sujets , & le but que l'Artiste se propose ; il conviendrait que l'eau est susceptible de divers degrés de chaleur très-compatibles avec la vertu des Mixtes, ainsi au lieu , par exemple , de faire passer les fleurs & les feuilles qui sont des corps si tendres & si pénétrables par une trituration ridicule & puérile , il pourroit après les avoir écrasées ou pilées , dégager sans peine leurs principes essentiels avec peu d'alteration , ou de dissipation , en les faisant passer doucement dans l'eau au moyen d'une infusion chaude ; quand il seroit question de chairs d'animaux il passeroit jusqu'à l'ébullition , il seroit bouillir de même plus ou moins fort , plus ou moins long-tems , les graines , les

bois, les écorces & les racines, après qu'il les auroit préparés par une trituration sèche; enfin il termineroit tout cela par d'autres opérations qui acheveroit de le mettre en possession de l'essence de ces Mixtes. Voilà en abrégé les avis salutaires que la raison ne manqueroit pas de donner à cet Artiste, si le préjugé pouvoit lui permettre de se conseiller à elle.

C'est s'abuser grossièrement que de prendre pour principe essentiel de l'or & de l'argent le sel qu'en tire la trituration Hydraulique; ce produit n'est qu'un pur jeu, une séduction innocente de la Nature; c'est un déguisement trompeur du métal lui-même encore reductible en lingot, quoiqu'il paroisse aux yeux sous une forme saline. Il faut bien un autre dissolvant que l'eau commune pour réduire ces métaux en leurs principes essentiels, & l'on voit bien qu'il n'est guères connu du Chymiste aquatique: qu'il se désabuse; ni les premières filtrations par les toiles, ni les secondes par les étoffes de laine, ni le repos des colatures pendant la nuit, ni enfin les dépôts qui se font sur les assiettes exposées à la vapeur du bain-marie, & en suite survuïdées ne sont capables d'épurer une eau bourbeuse que le mouvement violent & continuel de la trituration a souillée.

14 MERCURE DE FRANCE.

des impuretés du Mixte ; aussi les produits de cette nouvelle Chymie sont-ils chargés de terre , comme l'assurent Messieurs Grosse & Geoffroy qui les ont examinés avec attention , de sorte que suivant le sentiment de ce dernier, qui est aussi le mien , les prétendus sels essentiels de la nouvelle méthode ne sont à le bien prendre que des extraits moins imparfaits que ceux des Apoticaire ; il n'est donc pas étonnant qu'ils agissent avec quelque efficacité , mais il y auroit lieu de s'étonner si le public éclairé adoptoit sans examen une innovation plus fastueuse qu'utile , & sujette à un attirail embarrassant de machines qui demandent bien de la dépense , & beaucoup d'emplacement pour ne produire que des remèdes imparfaits.

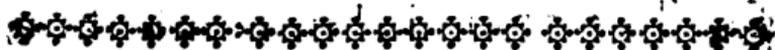
Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

Tandis que la Chymie ordinaire est capable de faire bien mieux , pourvû qu'elle se conduise avec plus de jugement qu'elle ne fait tant sur le regime du feu , & le choix des opérations les plus convenables aux sujets , que sur la maniere de les diriger.

Agréé s'il vous plaît , Monsieur , les efforts que je viens de faire pour sauver la Chymie des eaux , & la remettre dans

son élément naturel , hors duquel elle ne
 ſçauroit ſubſiſter ; continuez de cultiver
 cet art précieux qui tient dans ſa main la
 clef de tous les tréſors de la Nature , & re-
 gardez le Novateur comme vous regarder-
 riez un homme qui ne voudroit plus ſe
 nourrir que d'alimens préparés avec de
 l'eau froide , parce que ſon Cuiſinier au-
 roit coûtume de ne lui ſervir à table que
 des viandes brûlées. Au reſte ſi vous
 trouvez mes raiſons bonnes , & qu'on s'a-
 viſe cependant de les contredire , permet-
 tez que je vous cede la plume , car pour
 ce qui eſt de moi, quand une fois j'ai défen-
 du la vérité , & que je rencontre des con-
 tradicteurs , ils me mettent ſi fort en mau-
 vaiſe humeur, que n'étant plus capable d'é-
 crire, je me trouve réduit à ne les combat-
 tre que par le ſilence ; à votre égard je ne
 me tairai jamais , & je publierai ſans ceſſe
 que j'ai l'honneur d'être avec toute l'eſti-
 me poſſible , Monsieur, votre , &c.





LE BOUQUET,
CANTATILLE.

Plaisirs , Amours ,
Brillante Cour de Cythere ,
C'est la fête de ma Bergere ;
Chantez , célébrez ce grand jour.

Zéphirs , par votre badinage
Egayez ce séjour ;
Rossignols , par votre ramage
Chantez , célébrez ce grand jour.

Ainsi Damon chantoit la Reine de son ame
Dans un jardin où mille fleurs
Charmoient les yeux par leurs couleurs ;
Il cherchoit un bouquet pour gage de sa flamme.

Dans ce bouquet que l'immortelle
Soit la première fleur ,
Et le symbole fidèle
De ma constante ardeur ,
De mon ardeur éternelle.

DECEMBRE. 1747. 27

Que la rose par sa beauté
De ses attraits soit l'image ;
Que le lys par sa pureté
A ses vertus rende hommage.

ENVOI

A Mlle Brig. . . . T. . . .

Sur l'air

L'Amour & l'amitié, Brig. . . .
Que le plus tendre zèle excite,
Pour te chanter dans ce concert
Entre eux ont partagé les rôles ;
L'amitié se chargea de l'air,
Et l'amour fournit les paroles.



MADRIGAL.

JRis, si de votre beauté,
Quoique toujours inexorable,
Du plus tendre amour transporté
Chacun dans le fond de son cœur
Porte le trait inévitable,
Jugez avec moins de rigueur
Combien vous seriez adorable.

A Chartres le 7 Octobre 1747.



REFLEXIONS.

*Par Mlle * * *.*

DAns une femme rougir d'avoir de l'esprit ; c'est une ingratitude , s'en glorifier est le ridicule d'une précieuse ; c'est à la modestie à régler son usage.

Il est une Philosophie qui doit nous faire mépriser le monde, il en est une autre qui doit nous le rendre respectable.

Il y a des cœurs si gâtés qu'ils ne peuvent plus ni honorer , ni offenser la vertu ; rechercher leur estime , ou exiger d'eux des reparations , c'est les craindre ou illustrer leurs impudences.

Il y en a qui ont acquis le droit de faire ou de dire impunément des sottises ; il ne faut point leur contester ce privilège ; la jouissance de ce droit est la punition de leur insolence.

C'est au cœur à nous dire de qui nous descendons ; c'est à nos actions & à nos sentimens à l'apprendre aux autres ; toute

autre façon de le reveler est souvent un langage qui deshonne la noblesse.

Pourquoi dans notre sexe ces mauvaises plaisanteries, ces réflexions indécentes contre celles qui aiment à s'orner l'esprit & le cœur de connoissances utiles & agréables? Est ce jalousie? C'est plus encore; en effet on en voit qui n'ont pas honte de se glorifier de lire ces brochures hardies & licentieuses, & qui osent hautement traiter de folle celle qui lira la traduction d'Homere par Madame Dacier. Quel nom à mon tour leur donner? Il en faut plus d'un pour les bien définir.

Il est une inviolable pudeur qui commande aux plus audacieux; l'air & le maintien en imposent au plus téméraire.

La modestie dans les vrais éloges ne peut jamais être parfaite; en ne voulant pas les souffrir on sent bien qu'on nous les doit.

Quand nos amis sont associés à notre gloire, la modestie ne nous est plus permise.

Il faut dans les éloges que nous donnons à nos amis, les rendre reconnoissans,

20 MERCURE DE FRANCE.

sans flater leur vanité, plutôt que de les rendre glorieux sans mériter leur reconnaissance.

La fidélité & la constance avec un ami parfait sont moins des vertus que des plaisirs incomparables.

Louer avec excès un bienfaiteur que nos louanges irritent, c'est unir en quelque sorte l'ingratitude avec la reconnaissance.

Quand on sent que son cœur est bon ; on doit le mettre à prix & ne le laisser acheter que par le mérite & les sentimens.

Un envieux, en critiquant l'ouvrage d'un autre, nous rend presque toujours son goût aussi méprisable que son cœur.

Quand on veut prendre un parti où la sensibilité du cœur est intéressée, il faut assembler le conseil de la raison & renvoyer à son tribunal les délibérations du cœur.

Pour la perfection de la pudeur il ne suffit point d'être irréprochable, il faut encore mépriser ceux qui l'outragent.

Souvent dans les éloges on emprunte
le langage des Muses pour se mettre à cou-
vert des reproches de la vérité,

Le talent de faire une louange fine &
délicate, flate souvent plus que le sujet
qui l'inspire.

La modestie fait des vols à l'esprit, mais
le cœur le dédommage de ses pertes.

Il est des sons de voix si gracieux, qu'ils
méritent bien que toute l'attention ne
tombe pas sur les paroles,

Quand on n'écrit point comme on le
veut, le tems devient un tyran qui compte
les lignes.

La vanité est surtout le vice des petits
génies; elle me semble cependant chés eux
plus pardonnable que dans les bons; ils ne
se connoissent pas.

Les grandes ames sont vertueuses par
goût; elles ne méritent point d'éloges sur
l'exercice de leurs vertus; sont-elles moins
respectables?

Une femme d'esprit dans la Province
est comme la Chouette de la pipée; tou-

MERCURE DE FRANCE.

tes les Mézanges tombent dessus ; chacune s'empresse de lui donner son coup de bec.

Ce ne sont point les éloges qui font les grands hommes & les bons Auteurs , ce sont leurs actions & leurs ouvrages.

L'ABSENCE DE CLIMENE.

S O N N E T.

Soucis, peines, chagrins d'un cœur trop amoureux ,

Malgré tous mes efforts je vous retrouve encore ;
Depuis que je n'ai vû la beauté que j'adore ,
Par mille traits cuisans vous désolez mes feux ;

Errant & sans témoins je parcours tous ces lieux ,
J'y devance souvent le lever de l'aurore ,
Et pour cacher ici l'ardeur qui me dévore ,
Des bergers du hameau j'abandonne les jeux.

Dans ces bois écartés, témoins de mon martyre ;
Eloigné des mortels , en secret je soupire ;
Leur sombre obscurité convient à ma douleur.

Apprenez en ce jour le secret de ma peine ,
Echo, qui connoissez les troubles de mon cœur ;
Je suis depuis un mois séparé de Climene.

*VERS de M. Jaume à Mlle M. B***,*

JE voudrois bien vous dépeindre ma flâme,
 Aimable objet, dont les charmes puissans
 Sans cesse excitent dans mon ame
 Des désirs purs, des soins constans,
 Mais pour vous exprimer mon trouble & mon
 martyre,
 Envain j'emprunterois le langage des Dieux,
 Jamais je ne sçaurois décrire
 Les sentimens de mon cœur amoureux.
 Quand on brûle d'ailleurs de véritables feux,
 On ne dit mot & l'on soupire.
 Soyez sensible au mal que m'ont fait vos beaux
 yeux ;
 N'allez pas condamner le zèle qui m'anime ;
 Flatez d'un doux espoir mon ardeur légitime ;
 Toujours de vos appas mon cœur sera jaloux ;
 Vous ne verrez jamais expirer ma tendresse ;
 Trop satisfait de n'espérer qu'en vous,
 Souffrez que de mon sort je vous fasse maîtresse.



REFLEXIONS

Sur la connoissance de soi-même.

N *Osce te ipsum.* Belle leçon que l'on donne volontiers & que l'on n'observe guères ! Tout le monde en avoue la vérité , on la prêche à ses ennemis , à ses amis , on plaint ceux qui ne la pratiquent pas , & qui est-ce qui se connoît ? Qui est-ce qui cherche à se connoître ?

Il faut en convenir aussi , la connoissance de soi-même est bien agréable à conseiller , mais elle n'est ni amusante dans la recherche , ni flatteuse dans la possession.

Lorsque couché dans un fauteuil *Dorimon* vante à *Euristhene* la vertu de ses ancêtres , la richesse de ses meubles , la magnificence de son Château , ses amples revenus , qui font tout son mérite , & qu'il lui recommande la douceur , la souplesse , l'économie , qu'il est doux à *Euristhene* de vanter la connoissance de soi-même ? Connoissez-vous, *Dorimon* ; ces ayeux respectables , ces pièces de métal que vous avez reçues d'eux en grand nombre , ce n'est pas vous ; cette troupe de gens qui vous louent

louent & ce Cuisinier habile qui les inspire, ce n'est pas vous. Au milieu de tout cela est une masse de chair qui se remue, qui s'agite, sans sçavoir pourquoi, ni comment. Vous voilà, Dorimon; écarterez toutes ces choses étrangères qui vous environnent, que vous gouvernez ou qui vous gouvernent par un pur hazard, considérez cette masse de chair toute seule qui est vous, & comparez.

Lorsqu'en mordant ses levres, en frottant ses mains, en adoucissant sa voix, *Frontin* rit de ceux qui ont des tics & des manieres affectées, qui n'est pas tenté de lui dire, *Nosce teipsum?*

Dans ces occasions & dans tant d'autres, ce précepte est une belle chose, mais lorsqu'on se l'applique à soi même, il perd tous les agrémens; c'est une source d'ennuis, de dégoûts, de découragemens.

Avoir perpétuellement un œil censeur attaché sur soi, un juge severe à qui rien n'échappe; combattre sans relâche un ennemi violent, subtil, infatigable, qui tire avantage des coups les plus terribles qu'on lui porte; un ennemi qu'on ne sçauroit vaincre & avec qui on ne peut faire ni paix ni trêve. Quelle occupation!

La plupart de ce qu'on appelle vulgairement plaisirs de l'ame, plaisirs délicats,

fondés sur l'orgueil , sur la vanité , la connoissance de nous-mêmes nous les interdit ; elle nous arrache les uns , elle trouble les autres par la honte qu'ils nous causent.

Vous disculpez avec chaleur un homme qui n'est pas de vos amis ; vous palliez sa faute ; vous avez une antipathie secrète pour celui qui l'accuse ; on vous loue de votre amour pour la vérité ; la louange ne vous flate point ; le motif qu'on vous suppose vous reproche celui qui vous a fait agir.

Vous avez fait un acte de modération , de clémence ; le hazard , l'humeur où vous vous trouviez dans ce moment y ont plus contribué que la raison ; quelqu'un vous voyoit à qui vous vouliez plaire , &c. c'en étoit le moyen. Si la rigueur, la vengeance, vous dites-vous à vous-même, eussent été du goût de mon protecteur, de ma maîtresse, qu'eusse-je fait ?

Vous ne jouez point , mais il faudroit calculer , combiner ; vous n'avez pas l'esprit propre à ce genre de travail ; il faudroit paroître ignorer , apprendre & avoir l'affront d'apprendre difficilement.

Vous ne cherchez ni les emplois , ni les dignités , ni les compagnies brillantes , mais il faudroit se donner des mouvemens & des soins , supplier , flater , essuyer des

rebuts ; des hauteurs ; ménager des domestiques , caresser des confidens , leur faire des largesses , & vous êtes fier , avare , indolent. Vous ne perdez votre tems , ni avec les femmes , ni à la chasse , mais vous êtes brusque & impatient , esclave de vos petites commodités.

Vous ne manquez ni de passions ni de volonté de les satisfaire , mais l'orgueil & la paresse, vos deux vices dominans , l'emportent sur tous les autres ; vos belles qualités ne sont que des défauts combinés avantageusement , auxquels vous avez le talent de donner un tour heureux. Talent foible & méprisable , indigne d'une ame noble & droite.

Vous connoissez tout cela ; vous ne vous estimez donc pas plus que les ambitieux , les joueurs , les coquets , les emportés ? Vous ne les méprisez pas ? Que vous êtes à plaindre ! Que vous êtes dupe ! Que de momens de satisfaction & de joye perdus pour vous !

Sophie vous sourit gracieusement ; elle vous parle avec un air de bienveillance ; un noble enjouement regne dans ses entretiens ; elle paroît s'ouvrir , s'épancher avec vous : *Cloris* vous fait des clins d'œil ; elle folâtre sans retenue , ou tient une gravité affectée en votre présence ; elle vous aga-

ce. Sophie auroit-elle pour vous de l'estime & de l'affection ? Sophie qu'un esprit juste, une vertu ferme, éleve bien plus que sa naissance, qui est grande & belle, Cloris auroit-elle pour vous de l'amour ? Douce idée ! Aimable conjecture ! Non, Sophie vous fait bon accueil par humanité, Cloris fait des mines par habitude.

Ainsi la connoissance de nous-mêmes nous tire de l'illusion, nous ôte le bandeau de l'amour propre, & qu'est-ce que nos vertus, nos bonnes qualités, l'estime des hommes, pesées dans la balance de la vérité ? Semblables aux pièces informes qui composent une perspective dont le point de vûë fait une ville superbe, une campagne riante, tout ce qui nous flatte, qui nous occupe, n'auroit pas de quoi nous soutenir contre l'abattement & l'ennui de la vie, si nous le voyions tel qu'il est.

Quel est donc l'état d'un homme qui s'examine, qui s'épie sans cesse, qui enhardit la satire par son silence, & les conseils par ses remerciemens, qui sent tous ses défauts, qui en sçait le degré & la force, qui essuye tous les mépris, sans en condamner les auteurs, parce qu'il en pénètre les causes & qu'il les trouve justes ?

Emile le traite plus froidement, ne lui donne plus tant de marques de distinction

& de faveur ? Quel caprice ! Quelle bizarrerie ! diroit l'homme aveuglé sur soi-même ; a-t'il peur qu'un homme de mon état ne devienne familier avec lui ? Vaux-je moins que je ne valoïs ? L'homme qui se connoit pense tout autrement. Le bon naturel d'Emile l'avoit prévenu en ma faveur ; je l'ai détrompé ; il m'estime moins parce qu'il me connoit mieux ; il me rend justice maintenant , & il me faisoit grace ; peut-être lui ai-je manqué en quelque chose.

Il n'ose aborder les grands ni leur rendre des visites ; à quel titre le souffrira-t'on ? Quelle raison auroit-on de le voir avec plaisir ? Mille gens plus solides , plus amusans ne peuvent-ils pas employer leurs momens de loisir ? Il y va rarement , il y reste peu.

Un railleur le compare aux Turennes , aux Molières , parce qu'il s'est bien tiré d'un détachement ou qu'il a fait une Comédie d'un acte ; il ne donne pas absolument dans le piège , cependant il n'en est pas offensé , & il se trouve mieux avec l'Auteur de la comparaison qu'avec celui qui le loue modérément & sincèrement. Effet de l'amour propre , toujours dupe de qui veut le flater & lui présenter une amorce.

Qu'il est humiliant de sentir des mouvemens de joye à l'approche d'un riche qui nous salue , & nous embrasse en public ; un embarras , un dépit secret contre les carresses d'un pauvre , quoique l'un soit un fat & l'autre un homme de mérite ; de se croire plus considérable , d'être content , hardi plus qu'à l'ordinaire , parce qu'on a un équipage , un habillement du *dernier goût* ; de se mettre en fureur contre un domestique qui casse une Porcelaine ; de voir avec quelque satisfaction frapper un chien , un valet (bien des gens s'intéressent davantage au chien) semence de cruauté à laquelle il ne manque que l'occasion !

Qu'est-ce donc enfin qu'un homme qui se connoit lui-même , qui s'étudie ?

C'est la République Romaine sous Marius & Sylla ; d'une part est l'image de la liberté , de la gloire & les travaux ; de l'autre la servitude & le repos ; partagée entre ces deux espérances , elle ne s'abandonne ni à l'un ni à l'autre , & tous deux la tyrannisent , la déchirent ; vainqueurs tour à tour ils oppriment les membres de la République qui ont soutenu le parti contraire , le corps en est la victime ; il ne jouit ni du repos ni de la liberté ; ce n'est ni une République , ni une Monarchie tranquille ; c'est un cahos.

Tel est l'homme qui se connoit ; indécis entre le sentiment , l'amour propre & la raison ; trop foibles l'un & l'autre pour se vaincre , l'un le porte à des excès , le trahit , le fait rougir ; il s'en défie ; l'autre est lente dans ses opérations , austere ; elle le gêne & le tourmente ; tout l'afflige , tout l'humilie jusqu'à ses plaisirs , & ses vertus mêmes ne le satisfont pas. Quel avantage retire-t'il donc de cette connoissance si recommandée ?

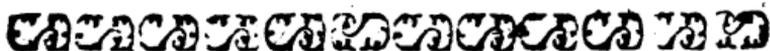
Il reconnoît que par lui-même il ne peut se rendre heureux , que toutes les choses qui l'entourent n'en sont pas capables , que les plaisirs qu'elles lui procurent ne pêchent ni par le degré, ni par la quantité, mais par leur qualité & leur essence ; dégoûté de toutes ces choses & de lui-même , il leve les yeux vers un être plus grand , plus parfait , dont il trouve une image au dedans de soi ; plus il l'examine , plus il sent pour cet être , d'admiration , de respect , d'amour : c'est cet être qui l'a fait ; il lui a donné une soif insatiable de bonheur ; il peut la remplir ; toutes les choses qu'il a mises à la portée de l'homme , n'y sont pas propres ; lui seul est donc la source où doit puiser cette ame si infinie dans ses désirs , & tout le reste n'est donné que pour l'éprouver ; adorer , servir cet être

B iiij

32 MERCURE DE FRANCE.

Suprême, faire bon usage de ses dons, n'en user que modérément, sans attache ; employer tous ses talens, ses forces, sa vie, tout à rendre heureux ses semblables, tel est le prix du bonheur souverain. Condition infiniment juste, mais difficile ! Comment dompter tant de passions impérieuses, mépriser tant de plaisirs qui l'attirent ? Il y a travaillé long-tems. Vains efforts ! Il s'en reconnoît incapable.

Il leve encore les yeux vers le même être qui peut lui donner un contrepoids qui le relève & le soutienne contre le malheureux penchant qui l'entraîne vers le mal ; il le lui demande, pénétré du sentiment de son insuffisance & de sa misère. S'il le demande sincèrement, ardemment, il l'obtiendra. *Petite & accipietis.*



ODE IMITE'E D'HORACE.

PHébus de ses chers nourrissons
Ne monte pas toujours la lyre ;
C'est à son gré qu'il leur inspire
Des airs touchans, d'aimables sons.



Pour arriver au port tranquille

D'une stable félicité ,
 L'heureuse médiocrité
 Nous trace une route facile.



Porté sur son léger vaisseau
 Evite un célèbre naufrage ;
 Ainsi qu'une infidelle plage
 Qui nous cache un écueil nouveau.



Son azile est impénétrable
 Aux dégoûts de la pauvreté ;
 Au faste de la Royauté
 Son indigence est préférable.



Nous voyons la foudre souvent
 Frapper les monts au sein des nuës ;
 Des tours sous leur poids abbatuës ;
 Des chênes brisés par le vent.



Epreuve - t'on un sort extrême ?
 L'espoir en tempere l'horreur ;
 La crainte survit au bonheur ,
 Fût - on au sein du bonheur même.



B v

34 MERCURE DE FRANCE.

Tout reprend sa forme au printems;
L'hiver dépare en vain Cibelle.
Après la tempête cruelle
Que le calme offre d'agrémens!



Du Nautonnier un vent contraire
Nous découvre l'habileté;
Son intrépide fermeté
D'Eole brave la colere.



- S'il voit son navire un instant
Porté sur la plaine liquide,
Par un mouvement trop rapide,
Sans voile, il vogue au gré du vent!

BOYER.

A Lyon le 15 Juillet 1747.





*LETTRE écrite à M. Bertera, Auteur
d'une nouvelle Grammaire Italienne.*

Cette lettre, Monsieur, aura pour premier objet de vous féliciter au nom d'une société d'amis dont les Langues Italienne & Angloise font les délices, & dont je ne suis ici que l'interprete, sur la Grammaire lumineuse & méthodique dont vous avez enrichi notre pays. Ce présent nous a été aussi cher que s'il n'eût été fait qu'à nous, & je puis dire à la louange de l'Auteur que nous y avons trouvé tous les éclaircissements que nous désirions sur les points qui nous arrêtoient. Eh! quel n'étoit pas le nombre de ces points obscurs & embarrassans? A chaque pas nous trouvions des obstacles nouveaux, nous étions dans les ténèbres. Le jour nous est enfin donné, & c'est à vous, Monsieur, que nous le devons. Je n'étois d'abord chargé de vous écrire que pour vous en faire des remerciemens, que vous devez regarder comme très-sincères, puisqu'ils vous viennent de la part d'étrangers inconnus, qui ne sont touchés que du mérite, & sur qui la prévention ne peut rien. Mais puisque j'ai osé interrompre vos occupations,

B vj

pardonnez moi encore la liberté que je prends de m'expliquer plus au long avec vous

Si les François ne marquent pas pour les Idiomes que parlent les peuples qui les environnent tout l'empressement qu'ils devroient avoir, ne doit-on pas s'en prendre plus encore à nos voisins qu'à nous-mêmes? Nous faire connoître leurs Langues, nous donner la clef des difficultés, & nous les rendre faciles autant que nous les trouvons belles, énergiques & fécondes, n'est-ce pas là leur ouvrage? A qui sommes-nous en droit de demander des préceptes qui nous en exposent les principes, qui nous en détaillent les regles, qui nous en développent le génie, si ce n'est à ceux qui les parlent naturellement & qui doivent en avoir la connoissance la plus étendue, quand ils en ont fait l'objet de leurs études? Or pour me borner aux seules Langues qui peuvent tenter le goût des François, l'Italien avoit-il une Grammaire à notre usage avant la naissance de la votre? Et l'Anglois n'est-il pas encore à cet égard dans une indigence honteuse? Un autre secours, non moins nécessaire à ceux qui sont contraints d'étudier les Langues dans leurs propres foyers & loin des maîtres qui les guideroient, c'est une liste

raisonnée des Auteurs auxquels il faut passer successivement & à proportion des difficultés qu'ils présentent & des progrès qu'on fait. C'est ce que Messieurs de P. R. ont en partie exécuté à la tête de leurs méthodes Greque & Latine, mais ce secours plus nécessaire encore dans les Langues vivantes qui ne sont point encore fixées, manque entierement aux commençans qui s'appliquent à l'Italien & à l'Anglois. Tous ceux qui étudient avec ordre, & les jeunes gens sur-tout, qui n'ont pas assez de littérature pour connoître avec précision les Auteurs étrangers & leur mérite particulier, souhaitent un catalogue de cette espece, dans lequel on disposeroit les ouvrages, eu égard à leurs difficultés grammaticales, & où l'on marqueroit les bonnes éditions, & les excellens commentaires. M. Mater Flint, célèbre maître d'Anglois, qui éclaire la capitale & qui instruit aussi les Provinces, a déjà eu la bonté de répondre avec la plus grande politesse & le plus grand détail à l'un des membres de notre société, qui lui avoit fait sur l'Anglois les mêmes questions que j'ai la hardiesse de vous faire ici sur l'Italien, j'attends de vous, Monsieur, les mêmes égards & les mêmes éclaircissemens; mettez vos leçons à quel prix vous voudrez; jamais

§8 MERCURE DE FRANCE.

nous ne croirons payer assez cher les instructions que vous daignerez nous donner. Trop heureuse notre société, si vous pouviez recevoir d'elle des preuves de son estime & de sa gratitude! Trop heureux moi-même en particulier, si vous voulez bien me permettre de vous témoigner plus d'une fois le respect avec lequel je suis, &c !



A M. P * *.

Dites nous, cher P * *; seriez-vous amphibie ;
Tenant de l'homme & du poisson ?
Ou seriez-vous quelque Triton ,
Qui de voir notre lac auroit la fantaisie ?
A vous voir nâger sans bateaux ,
Avec une grace infinie ,
Et l'onde en écumant se briser sur le dos
Que vous offrez à sa furie ,
On vous prend pour le Dieu des eaux ;
Qui vient contempler ces côteaui ,
D'où serpentant dans la prairie ,
Roulent mille petits ruisseaux .
La Nymphé à travers les roseaux ;
Se plaît à voir votre industrie ,

Et gronde le Zépher quand d'une aîle hardie

Il ose soulever les flots.

Contentez l'innocente envie,

Qui des Grecs, des Romains soulageoit les tra-
vaux,

Mais quittez, croyez-moi, la funeste manie

De vouloir faire le Héros,

Peut-être aux dépens de la vie:

On diroit que le lac étoit votre berceau;

Que les Nymphes des eaux soignerent votre en-
fance;

Fasse le Ciel, prenant votre défense,

Qu'il ne soit pas votre tombeau.

Faudroit-il de vos jours éteindre le flambeau,

Quand la vie à peine commence!

Se noyer est un triste sort;

Même en versant des pleurs, on critique ou l'on
glose;

Les trépassés ont toujours tort;

Quand notre ame a pris son essor

Il n'est plus de métamorphose;

En transformant Glaucus * elle fit son effort;

Mon cher ami, c'est peu de chose

Qu'un bon nageur lorsqu'il est mort.

* Glaucus s'étant jeté dans la mer, fut dit-on;
transformé en Triton & mis au rang des Dieux
Marins.

40 MERCURE DE FRANCE.

Quand Leandre * à Héro , pour conter son mar-
tyre ,

Malgré tous les périls fend les flots écumeux ,

Bien tôt du sort le plus affreux

Cette triste amante soupire ,

Et la mer éteignit les feux

Qu'Amour allume en son empire ;

Elle rompit les plus doux nœuds.

Confiant sa douleur aux forêts les plus sombres ,

Héro demande en vain au cruel Roi des ombres

Le tendre objet de tous ses vœux.

Tollet. A Genève le 24 Août 1747.



EPI TRE A M. D. P.

Malgré nous le volage Amour

S'enfuit & s'enfuit sans retour ;

Pour remplir la place qu'il laisse ,

Ayons recours à la sagesse ;

Elle n'a pas les traits si vifs & si charmans ;

** Leandre , jeune homme de la ville d'Abrydos en Asie , étant devenu amoureux d'Héro , qui demouroit de l'autre côté de l'Hellepont , traversoit souvent de nuit le Déroit à la nâge pour aller voir sa maîtresse , mais s'étant exposé un soir à la violence des flots , il se noya malheureusement.*

Mais elle a bien ses agrémens.

La douce paix & l'aimable innocence

Accompagnent partout ses pas ;

Un esprit éclairé préfère ses appas

A des plaisirs trompeurs qui n'ont que l'apparence,

Cher D** ne refuse pas

De lui donner ta confiance,

Faisons divorce avec nos sens ,

Puisque la raison nous l'ordonne ;

Quand la force nous abandonne ,

On fait des efforts impuissans.

Oùi, quand la pâle mort, qui n'épargne personne,

Du monde qui nous environne

Efface les traits séduisans ;

Quand l'éternité nous étonne ,

En vain l'on regrette le tems ,

Et le repentir empoisonne

Nos derniers & tristes instans.

Avec rapidité je vois couler mes ans ,

Et l'on est bien près de l'automne ,

Lorsqu'on a passé son printems.

Quand sur le déclin de l'âge

Le vice nous semble hideux ,

On voudroit bien être sage ,

Mais , hélas ! si l'homme est vieux ,

42 MERCURE DE FRANCE.

Qu'un si dur apprentissage
Doit lui paroître ennuyeux !
Pour entreprendre l'ouvrage,
Et devenir vertueux,
Qu'il lui faudroit de courage !
Les sens trop impérieux
Nous tiennent dans l'esclavage,
Et nous présentent l'image
De mille objets dangereux
Dont on ne peut faire usage.
Quand le plaisir s'offre aux yeux ;
Notre cœur lui rend hommage ;
On en parle le langage,
Lorsqu'on ne peut faire mieux ;
Et notre esprit se partage
Entre la terre & les Cieux.

Cher ami, toi qui vois encore
La vieillesse dans le lointain,
Qui de tes heureux jours ne comptes qu'une
aurore ;

Tu crois qu'ils n'auront point de fin ;
Mais ne t'abuses point ; ils auront le destin
De la frêle beauté pour qui ton cœur soupire,
Et qui dure à peine un matin.

Ainsi le papillon, qu'un tendre amour inspire,
Vole de la rose au jasmin ;

A chaque fleur d'un air badin
 Le volage dit son martyre ;
 De Flore il parcouroit l'empire ;
 Mais il meurt dès le lendemain.

Par le même.



*MEMOIRE où l'on examine si l'Eglise
 d'Orléans a eu trois Evêques du nom de
 Manassés, ou si l'on n'en doit compter que
 deux.*

DAns la demande que vous me faites ,
 Monsieur , si l'Eglise d'Orléans a eu
 trois Evêques du nom de Manassés , ou
 si l'on n'en doit compter que deux , tou-
 te la difficulté tombe sur un Manassés que
 les partisans du premier sentiment font
 siéger sur la fin du X^e. siècle, & auquel ils
 donnent le nom de Manassés premier ,
 pour le distinguer de Manassés de Garlan-
 de & de Manassés de Signelay , qui siége-
 rent dans les XII^e. & XIII^e. siècles , &
 qu'ils appellent II & III de ce nom. Pour
 vous repondre , je vais examiner les preu-
 ves sur lesquelles ils se fondent , les com-
 battre & donner de nouvelles forces à l'o-
 pinion contraire.

44 MERCURÉ DE FRANCE.

La seule autorité qu'on ait pour établir l'existence de ce prétendu Manassés est citée d'une lettre Synodale de Sevin Archevêque de Sens, souscrite de la plupart des Evêques ses suffragans & de quelques autres, parmi lesquels se trouve un Manassés, Evêque d'Orléans. *Ego Manassés Aurelianensis Episcopus.*

Charles de la Saussaye est le premier qui dans ses Annales de l'Eglise d'Orléans a mis en jeu cette lettre de Sevin. Il la cite d'un original, *ex instrumento authentico* de Saint Pierre-le-Vif de Sens, & la date du mois de Mars de la cinquième année du regne de Hugues Capet, qui tombe sur l'an 992, tandis que la Chronique de cette Abbaye, écrite par Clarius au XIII siècle, où cette lettre se trouve rapportée, suivant l'édition qu'en a donnée le P. Ruinard, tom. II de son Spicilege, lui donne pour date l'année 980.

Cette duplicité de dates pour une lettre écrite dans une assemblée d'Evêques dont le nom doit être connu, m'ayant donné quelques soupçons sur son authenticité, je pris le parti il y a quelques mois de faire écrire à Sens pour sçavoir si les actes cités par de la Saussaye étoient differens de la Chronique de Clarius. Alors je ne portois pas mes vûës plus loin. Voici en substance

ce qu'on a eu la bonté de répondre à ce sujet.

Il y a dans l'Abbaye de S. Pierre le Vif de Sens deux manuscrits de la chronique de Clarius, sçavoir celui de Clarius même, & une copie de cet ouvrage transcrit presque mot à mot en 1256 par un Religieux qui s'y nomme lui-même Gaufridus Hyron. Dans l'un & l'autre de ces manuscrits à la fin du liyre & hors du corps de la chronique, on trouye parmi plusieurs autres pièces détachées une copie de la lettre de Seyin en question, où les dates de la Saussaye & de D. Ruinard se trouvent réunies; la premiere est à la tête de cet acte & le commence : *Anno ab Incarnatione Christi DCCC LXXX. indictione VNI.* L'autre date se trouve à la fin de l'acte après les soucriptions, en cette sorte : *Data anno V. Regnante Hugone rege mense martio.* Ce que D. Ruinard a passé sous silence par une liberté qu'il s'est donnée de transposer, d'ajouter & de retrancher en plusieurs endroits de cette chronique,

L'Abbaye de S. Pierre le Vif possède encore deux autres chroniques, où il est parlé de la lettre de Seyin. La chronique de Gaufridus à Colone & une autre plus ancienne, dont ce premier a presque tiré tout son ouvrage & qu'il a mise dans un

autre ordre. Leurs Auteurs ne rapportent point cette lettre dont ils se contentent de faire mention en peu de mots, ainsi qu'a fait Clarius lui-même dans le corps de son ouvrage, où il dit que la donation qu'elle contient fut faite des avis de ses co Evêques & du consentement du Pape ; *De consilio Co-Episcoporum & consentiente Papa Johanne XVI* ; & cela sous l'an 988, ce qui forme une nouvelle date & par conséquent un nouvel embarras,

Il est aisé de voir par cet exposé que la lettre de Sevin n'est rien moins qu'authentique, & que ceux qui l'ont employée pour soutenir le prétendu Manassés I. ne l'ont fait que parce qu'ils la croyoient tirée du texte même de Clarius & qu'ils n'en connoissoient pas les défauts. Mais il y a plus ; quelque vicieuse que soit dans sa forme la lettre de Sevin, son témoignage pourroit peut-être encore en imposer, si nous n'avions d'ailleurs de quoi le combattre, & faire voir que du moins pour ce qui regarde les souscriptions, il est insoutenable, & qu'on n'en sçauroit rien conclure, ce qui suffit à notre sujet.

1°. Le titre d'Archevêque donné à Eudes, Evêque de Chartres, *Odo armenensis Archiepiscopus*, est une négligence qui peut en quelque manière excuser celles

qu'on peut soupçonner dans les autres parties, car ne peut-on pas dire sur ce fondement avec l'Auteur d'une notice de nos Evêques, imprimée à la tête des Statuts Synodaux du Diocèse, que celui qui a transcrit la lettre de Sevin, après avoir fait mention de Milon, Evêque de Troyes, qui l'a souscrite. *Milo Trecorum Episcopus* * plein de l'idée de Manassés son successeur, sous lequel il vivoit, peut-être a substitué le nom de ce dernier à celui d'Arnoul Evêque d'Orléans?

2°. On lit dans ces mêmes soucriptions le nom de Rainold, Evêque de Paris, *Rainoldus Parisiensis Episcopus*. Mais cet Evêque n'ayant commencé à siéger qu'en 992, ou tout au plus sur la fin de 991, son nom exclut du moins deux des trois dates qu'on donne à l'acte qui les renferme. Le commencement de son Episcopat est marqué dans une Charte qu'on a de lui & qu'a donnée le P. du Bois dans son Histoire de l'Eglise de Paris, tom. 1. p. 606, datée du dernier Mars de la cinquième année de Hugues Capet, qu'il compte la première de son administration; *Act. par. pridie Cal. Aprilis anno V. regnante Hugone serenissimo rege, Episcopatus nostri anno primo.*

* Et non *Trecorum*, comme dans le Spicilege de Dom Luc Dachery.

3°. Quelque date qu'on veuille donner à la lettre de Sevin, elle ne scauroit quadrer avec les années de l'administration d'Arnoul, Evêque d'Orléans, puisque cet Evêque a siégé depuis environ l'an 970 jusqu'au commencement du onzième siècle, comme en font foi les titres que nous avons & dont il suffit de citer ceux qui couvrent les trois dates de 980, 988 & 992. Suivant un Titre de l'Eglise d'Orléans, * Arnoul obtint en 977 de Hugues, Archevêque de Bourges, l'exemption de l'Eglise de Maré en Berry, dépendante du Chapitre d'Orléans, à la nomination duquel elle est encore aujourd'hui. Et nous voyons qu'en 1003 le Roi Robert à la prière du même Arnoul, donna au Chapitre de S. Pierre le Puellier ** les Eglises de S. Paul & de S. Michel dans les fauxbourgs d'Orléans.

Je sçais bien que pour éluder la force de cette preuve, on a supposé qu'il y avoit eu deux Arnouls, dont le premier, neveu d'Ermenthée, a siégé, dit-on, jusqu'en 979, *** auquel on fait succéder Manassés jusqu'en 987, qu'on place le com-

* Trésor de Sainte Croix d'Orléans.

** Trésor de S. Pierre le Puellier.

*** Mabillon, an. B. t. III. p. 623. Gall. Christ. t. VIII. p. 1428.

mencement

commencement de l'Episcopat du second Arnould ; mais examinons les raisons qui ont fait naître cette distinction. La premiere a pour fondement cette même lettre de Sevin qui est en question, & c'est là ce qu'on appelle dans l'école une pétition de principe. Il falloit avant que de tirer des conséquences de ce titre, en établir l'authenticité, & c'est ce qu'on n'a pas fait. La seconde raison est tirée de deux actes, l'un de l'Eglise d'Orléans, l'autre de l'Abbaye de S. Mesmin. * Par le premier Hugues Capet qui n'étoit encore que Comte d'Orléans, rend à Arnoul, qui en étoit Evêque, l'Abbaye de S. Jean près des murs. Cette pièce est de l'an 975, comptée pour la douzième de l'Episcopat d'Arnoul, tandis que dans le second titre, ** la troisième année d'Arnoul se trouve jointe à l'an 994, ce qui établit deux Evêques distincts. Mais n'est-il pas plus naturel de dire que la premiere de ces dates se prend de la désignation d'Arnoul à l'Evêché, & la seconde du tems qu'il succéda à son oncle Ermenthée ? Les Coadjutoreries étoient ordinaires dans ces tems-là, comme on le peut voir par Odolric, Isambert & Haderic, Evêques d'Orléans.

* Trésor de Sainte Croix.

** Trésor de S. Mesmin.

Enfin 4°. si on admet le Manassés des souscriptions de la lettre de Sevin, Manassés de Garlande & Manassés de Signelai ses successeurs dans les XII & XIII siècles, ont dû être nommés II & III de ce nom, ce qui n'est pas, au contraire dans tous les titres où ils sont distingués par cette qualification, ils sont appelés Manassés I & Manassés II du nom; en voici les preuves. Les arbitres nommés pour terminer le différend qui étoit entre Guillaume de Bucy, Evêque d'Orléans & le Chapitre de Meung, * statuent par leur Sentence de la veille de S. Martin 1251, qu'un droit de cens qu'avoient autrefois les Evêques sur les terres du Chapitre leur avoit été cédé par l'Evêque Manassés, & que les lettres de cet Evêque, qu'ils appellent premier du nom, auroient leur exécution : *Dicimus quod observentur litteræ Episcopis Manasse primi*. Or les lettres de cet abandon sont de l'an 1157, & par conséquent de Manassés de Garlande. On trouve de plus dans l'ancien Martyrologe de l'Eglise d'Orléans au 28 Octobre qu'il y avoit ce jour-là distribution de cent sols pour l'anniversaire de l'Evêque Manassés premier : *Ob. Manasses primus Aurel. Episcopus*, laquelle somme étoit due par le Cur-

* Cartul. de Meung.

ré de S. Pierre Ensentellée de la ville, & l'on voit pareillement par tous les comptes du Chapitre, où il est parlé de cette redevance, * qu'il la devoit pour l'anniversaire de *Manassés de Garlande*. Enfin un ancien manuscrit de la Cour-Dieu marque à l'occasion de la Dédicace de l'Eglise de cette Abbaye en 1216 que la cérémonie s'en fit par *Manassés II.* du nom: ** *A viro venerabili Manasse II. Aurel. Episcopo*, ce qui ne peut convenir qu'à *Manassés de Signelai*, qui commença ce siège en 1207, & qui auroit dû être appelé *Manassés III.* si le sentiment que nous combattons & qu'ont suivi les nouveaux Auteurs du *Gallica Christiana* pouvoit avoir lieu.

D. Polluche, de la Société Littéraire d'Orléans.

* Trésor de Sainte Croix.

** Trésor de la Cour-Dieu.





TRADUCTION de l'Hymne de
M. Coffin , pour le jour des Rois :

Huc vos ô miseri ! &c.

O Vous dont les erreurs sont les uniques
guides ,

D'êtres muets & sourds adorateurs stupides ,

Infortunés , ouvrez les yeux ;

Voyez dans ce jour favorable

Ouvrir pour vous la Cité véritable ,

Brillant séjour du Dieu des Dieux.



Les Mages les premiers vous ouvrent la carrière

Du salut que le Ciel offre à la terre entière ;

Les oracles sont accomplis ;

Un peuple long-tems-infidelle

Voit à la fin la lumière immortelle

Dont les Justes sont réjouis.



Le Juif & le Gentil qu'un divorce implacable ,

(Ainsi qu'un bouclier , un mur impénétrable ,)

Tenoit tristement séparés ,

Ne font plus qu'un corps invincible ,

Brûlant d'amour , plein du zèle terrible

Du Dieu dont ils sont enivrés.

O conseils, ô secrets du Monarque suprême !

Cet Hébreu qui reçut de sa tendresse extrême

Les premières expressions,

A dissipé son héritage,

Et de-là naît la gloire, l'avantage

Et le salut des Nations.



Je vois de l'Olivier les branches naturelles,

Adultères rameaux, stériles, infidelles,

Tomber de leur tige sans fruit ;

Déjà le tronc qui fut leur pere,

Autour de soi n'a que branche étrangere,

Qu'il s'étonne d'avoir produit.



Chrétien, qui que tu sois, enté sur la racine,

Prends garde que ta foi ne serve à ta ruine,

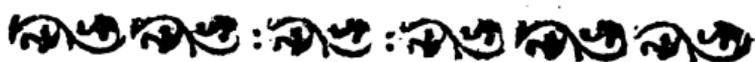
Si tu n'as que stériles vœux ;

Et toi, Grand Dieu, mets sous tes aîles

Le tronc orné de ses branches nouvelles,

Et rends la vie aux rameaux vieux.





*DISSERTATION sur une Médaille
de petit bronze de l'Empereur Gratien,
par M. Beauvais.*

LA plupart des Auteurs qui ont écrit sur les Médailles singulieres de l'Empire Romain ont avancé leur sentiment sur la Médaille de petit bronze de l'Empereur Gratien, dont voici la description.

On voit d'un côté de la Médaille la tête de ce Prince, ornée du diadème, tournée de la gauche à la droite, avec la légende *Dominus noster GRATIANVS AVGG. AVG.* De l'autre côté on voit l'Empereur debout & armé, tourné également de la gauche à la droite, tenant de la main droite le *Labarum* (ou l'Erendart) dans lequel est le monogramme de J. C. il a la main gauche appuyée sur un bouclier, avec la légende *GLORIA NOVI SAECVLI.* Il y a dans l'exergue de celle de mon cabinet, *T. CON.* On en connoît d'autres avec différentes lettres, soit dans le champ du revers, soit dans l'exergue, comme on peut le voir dans les huit Médailles différentes avec le même revers, que le P. Banduri a inserées dans son Recueil.

Le Pere Hardouin est le premier qui expliqua dans une Dissertation Françoisé, qui parut dans les Mémoires de Trévoux en 1701, & ensuite en Latin parmi ses autres ouvrages, la légende du côté de la tête par **GRATIANVS AVGVSTVS GENET AVGVSTI**, il soutient ensuite que la légende du revers désignoit le commencement du second siècle où l'on avoit eu le bonheur d'avoir des Empereurs Chrétiens, & que Gratien représenté sur cette Médaille, regnoit en l'an 401.

Le Pere Jobert, son confrere, adopta cette explication dans son livre de la science des Médailles, où dans un article exprès sur le regne de Gratien, il parle ainsi : » On doit rendre justice sur l'explication du revers **GLORIA NOVI SÆCVLI**, parce qu'ayant fait voir qu'on ne peut au tems de Gratien trouver aucune raison de dire qu'on commence un nouveau siècle par rapport à aucune autre époque, on ne scauroit trouver rien de plus raisonnable que de dire que c'est le commencement du second siècle auquel on a eu le bonheur d'avoir des Princes Chrétiens à qui l'on pût frapper des Médailles avec le nom de Jesus-Christ, puisque l'an **CCCCI** Gratien, Prince Chrétien regnoit.

C iij

Le célèbre Léibnitz réfuta l'explication du P. Hardouin par un écrit qui a été inséré dans les *Electa rei nummaria*, dans lequel il soutient que *Gloria novi saculi* ne signifioit pas nécessairement la première année d'un nouveau siècle ; il cite pour appuyer ce sentiment les exemples des Médailles d'*Herennius Etruscus*, de *Trebonien Galle* & de *Volusien*, où on lit SAECVLVM NOVVM, quoique le siècle ne se soit pas renouvelé pendant le règne de ces Princes. Il ajoute, *potest gloria novi saculi esse nova & melior facies rerum, ex insigni aliquo eventu, vel parata, vel sperata*. A l'égard de la légende D. N. GRATIANVS AVGG. AVG. M. Leibnitz l'explique heureusement par *Gratianus Augustorum Augustus*, qui marque la supériorité de Gracien sur ses deux Collegues Valentinien le jeune & Théodose ; mais ce Sçavant qui ne faisoit pas sa principale étude de la science des Médailles & qui s'étoit livré à des idées beaucoup plus profondes, paroît avoir, suivant mon sentiment, rencontré juste, sans en être persuadé lui-même, puisqu'il propose cette explication en des termes qui font juger qu'il n'en étoit pas satisfait.

Deux Antiquaires anonymes ont voulu

expliquer ces titres, l'un par *Augusti Germanus Augustus*, & l'autre par *Augusto Genitus Augustus*. Il ne paroît pas que leurs sentimens ayent été suivis. Enfin M. Spanheim s'est déclaré pour l'explication du P. Hardouin *Augusti Gener Augustus*, & après avoir rejeté tout ce que cet Antiquaire avoit dit sur un nouveau Gratien gendre de l'Empereur Honorius, il soutient que cette légende devoit s'entendre de Gratien fils de Valentinien, qui étant Auguste par sa naissance, devint gendre d'un autre Auguste par son mariage avec Constantia, fille de Constance II. & de Faustine.

Voilà les différentes explications qu'on a données à la Médaille de Gratien, sur laquelle je crois être en droit de dire mon sentiment. Celui du P. Hardouin ne me paroît pas soutenable, quand il prétend que Gratien a souffert qu'on aye crû l'honorer en lui donnant sur ses Médailles le titre de gendre d'un Auguste, comme si il n'avoit pas été par lui-même au-dessus de ce titre. Il étoit fils de l'Empereur Valentinien, neveu de Valens, également Empereur & Auguste, frere aîné de Valentinien second, qui avoit les mêmes titres, & il les avoit donnés de sa pleine auto-

C v

§ MERCURE DE FRANCE.

ité à Théodose , qui en soutint après lui la dignité avec tant d'éclat.

D'ailleurs il faut pour donner à ces mots une interprétation naturelle , faire attention à l'arrangement des lettres qui les composent, & leur position est très-capable de donner du poids à leur explication. J'ai possédé deux de ces Médailles , dont une m'est restée ; j'ai remarqué que les quatre premières lettres sont de suite sans aucune séparation , il y a un point après qui les sépare des trois qui suivent & qui forment le mot AVG. & je dis en conséquence que pour peu qu'on soit au fait de la fabrication des Médailles Romaines & qu'on en ait manié , on est persuadé que les lettres initiales sont séparées des autres par des points ; ainsi pour que les lettres dont il est question signifiaient *Augustus Gener Augusti* , il faudroit que le second G du premier mot fût séparé par deux points , ce qui se trouveroit sûrement sur des Médailles gravées avec autant de justesse que celles de Gratien , si on avoit eu le dessein d'y mettre *Augustus Gener Augusti* ; mais les quatre lettres AVGG. étant liées ensemble & ensuite séparées par un point des trois autres AVG. on doit les expliquer par *Augustorum Augustus* ; cette explication me

paroît d'autant plus juste qu'elle n'a rien que de naturel & qu'elle suit l'arrangement des lettres qui la forment.

Il n'y a d'ailleurs rien d'extraordinaire, (vû le tems où ce monument a été fabriqué) de voir ce titre sur les Médailles de Gratien. Ce Prince avoit un jeune frere Auguste, dont il étoit en quelque façon le tuteur, il venoit de donner le même titre à Théodose & on devoit le regarder avec raison comme le chef des trois Augustes qui regnoient alors. Ce sentiment est d'autant mieux fondé que nous connoissons beaucoup de titres à peu près semblables sur les Médailles des prédécesseurs de Gratien. Constantin est appelé sur quelques-unes de ces Médailles *Filius Augustorum*, & sur d'autres, *Pater Augustorum*. Maximin Daza, qui n'étoit pas né fils d'un Auguste, a aussi sur les siennes le titre de *Filius Augustorum*.

Ces exemples & l'explication toute simple des lettres de la Médaille de Gratien font des preuves certaines que cet Empereur porte sur cette Médaille le titre d'Auguste des Augustes.

Je passe à l'examen de l'inscription du revers de cette Médaille, qui me paroît avoir un rapport essentiel avec celle du côté de la tête. La légende *GLORIA NOVA*

SÆCVLI ne doit point se rapporter à l'Époque du commencement du second * siècle, qui est le tems où les PP. Hardouin & Jobert, disent qu'on a eu le bonheur d'avoir des Princes Chrétiens. Ce n'est point assurément des Empereurs Romains dont ces Auteurs entendent parler, puisque le trône des Césars étoit occupé au commencement du second siècle par Trajan, & que Philippe * * premier Empereur Chrétien n'a commencé à regner que l'an de J. C. 244. Cette explication est aussi forcée que la plupart de celles que le P. Hardouin a imaginées pour entendre les lettres numérales qu'on voit sur les Médailles du siècle de Constantin. Ce Pere, & le Pere Jobert qui a suivi son sentiment dans le système dont il est ici question, avoient apparemment écrit de mémoire. ***

* L'Auteur attribué au P. Hardouin un sentiment qu'il n'a point eu. Ce Pere a entendu par le second siècle celui qui a commencé à l'an 400 de J. C. comme par le premier siècle il a entendu celui qui commence à l'an 300, tems auquel le grand Constantin le premier Empereur Chrétien monta sur le trône des Césars en 306.

* * Il n'est pas certain que l'Empereur Philippe ait été Chrétien.

* * * Quand le P. Hardouin a dit que le Gratien de la Médaille dont il s'agit vivoit en 401, il n'a pas prétendu que ce fût Gratien fils de Valentinien I. mais un autre Gratien qu'il a supposé gendre de l'Empereur Honorius.

quand ils ont avancé que Gratien représenté sur notre Médaille, regnoit l'an 401 de l'Ere Chrétienne. Il est constant que ce Prince fut tué par le Comte Andragaste ou par ses ordres, près de Lyon le 25 Août 383 dans la vingt-cinquième année de son âge, après avoir regné depuis la mort de Valentinien son pere, 7 ans, 9 mois 12 jours, & 16 années depuis qu'il avoit été déclaré Auguste.

Le sentiment de M. Leibnitz est plus naturel quand il dit que *Gloria novi saculi* ne signifie pas nécessairement la première année d'un nouveau siècle, mais je dois faire remarquer que les Médailles d'argent, au revers desquelles on lit *SAECVLVM NOVVM*, dont il appuye son sentiment, ne peuvent rien prouver dans cette occasion. On voit à la vérité la légende *saeculum novum*, qui est toujours avec un Temple, aux revers des Médailles d'*Herennia Etruscilla*, (& non point d'*Herennius Etruscus*, son fils,) d'*Hosbillien*, de *Trebonien Galle* & de son fils *Volusien*, mais les coins de ces revers *saeculum novum* avoient été gravés peu d'années auparavant pour les Médailles de l'Empereur Philippe, à qui ils appartiennent, lorsque ce Prince fit célébrer à Rome les Jeux séculaires l'an mille de la fondation de cette Ville & la 247. an

71 MERCURE DE FRANCE.

née de J. C. Ces revers ont apparamment été appliqués par une de ses erreurs de Monétaire, dont nous connoissons une infinité d'exemples dans le tems dont il s'agit, aux Médailles des trois Princes dont je viens de parler, qui regnerent & périrent dans l'espace de six années après Philippe.

L'inscription *Gloria novi seculi* doit être, suivant mon sentiment, prise à la lettre & doit se rapporter naturellement au type de la Médaille, à l'entour de laquelle on la lit, & ce type représente l'Empereur Gratien même, armé tel que je l'ai d'abord décrit. C'est une de ces *acclamations* qu'on faisoit au commencement de presque tous les regnes, principalement quand les Princes promettoient par leurs belles qualités un empire heureux, & jamais on n'eut lieu d'en esperer un plus fortuné que sous Gratien, qui dans un âge peu avancé possédoit toutes les vertus civiles & militaires qui caractérisent les grands hommes.

Il y a une infinité d'exemples de pareilles acclamations sur les Médailles des Empereurs, & l'adulation avoit depuis long-tems accoutumé les Romains à les prodiguer à ceux qui en étoient les moins dignes. Telles sont entre autres les Médailles de Macrin, frappées dans le tems de

son avènement à l'Empire, sur lesquelles on lit *Felicitas temporum*, sur celles d'Elagabale *Spes perpetua*, sur celles de Philippe *Spes felicitatis orbis*, sur celles de Trajan *Dece Felicitas saculi*, de Trebonien Galle *Felicitas publica*, de Gallien, *Genius populi Romani*, & sur un Médailon de bronze du tyran Magnance, de mon cabinet, que je cite, parce que le revers n'en est pas connu, *Gloria Romanorum*.

Ces exemples qui sont sans nombre, prouvent que la légende *Gloria novi saculi*, qui répond au titre fastueux *Augustorum Augustus*, qui est sur la même Médaille, doit être rapportée à l'Empereur Gratien, dont le regne heureux étoit considéré dans le tems que ce monument a été fabriqué, comme la gloire d'un siècle tout nouveau, & il ne faut pas chercher d'autres motifs pour expliquer cette Médaille que ceux que je viens de marquer.





ODE AU ROI,

Sur la Prise de Bergopoom.

CHaste Nymphe de l'harmonie,
 Qui par les plus doctes accords
 De la Grece & de l'Aufonie
 Ennoblis les fameux transports ;
 Prête-moi la lyre d'Horace,
 Ce feu qu'il puisoit au Parnasse,
 Et ces tons vainqueurs du trépas,
 Dont la rare & noble cadence ;
 Et la sublime véhémence
 Charment Auguste & Mécenas.



Le noble sujet qui m'anime
 Pourroit occuper Apollon,
 Et veut que je monte à la cime
 Des forêts du sacré vallon.
 De ces demeures fleurissantes
 Ouvre-moi les routes brillantes ;
 Je chante un Roi digne d'Henri ;
 Un Roi toujours grand , toujours juste,
 Un Héros plus sage qu'Auguste,
 De Mars rival & favori,

Quel champ à mes fougues lyriques &
 Je vois des fieres Légions
 Couvrir les campagnes Beliques
 De leurs valeureux bataillons.
 Sur un char guidé par la gloire
 Devant eux marche la victoire
 Qui leur prépare ses lauriers,
 Et sous le Héros intrépide
 Qui les anime & qui les guide,
 Chaque soldat vaut cent guerriers.



Moins fortes & moins redoutables
 Marchoient les Phatanges d'Argos
 Sous les Enseignes formidables
 D'un brillant concours de Héros,
 Lorsque sur les rives du Xante
 Semant l'horreur & l'épouvante,
 Pour le frere d'Agamemnon,
 Malgré plus de cent Chefs illustres,
 Elles employerent deux lustres
 A forcer les murs d'Ilion.



Allez, soutiens de la Patrie,
 Généreux Chefs, braves soldats,
 Jamais votre valeur flétrie

66 MERCURE DE FRANCE.

N'a sçû plier dans les combats.
Suivez l'honneur qui vous appelle ;
Sa main d'une palme immortelle
Va récompenser vos travaux :
LOUIS vous ouvre la carrière ;
Sous ses yeux la fortune altière
N'ose abandonner vos drapeaux ,



Mais quelle digue insurmontable
Vient s'opposer à vos succès !
Quel fort , quel rempart formidable
Suspend vos rapides progrès !
Le désespoir yvre de rage ,
L'orgueil avide de carnage ,
Gardent ces murs audacieux ,
Et la vengeance téméraire
Semble du bruit de son tonnerre
Menacer la terre & les Cieux.



Deux fois l'audace ambitieuse
Des plus fameuses Légions
De cette Ville impérieuse
Voulut forcer les bastions ,
Mais leur sang baignant le rivage ,
Y grava l'immortel outrage

De leur projet déconcenté ,
 Et la plus honteuse retraite
 De leur mémorable défaite
 Sauva le reste épouvané.



Ces murs que la mort environne
 N'étonnent point votre valeur ;
 Des traits enflammés de Bellonne
 Vos lauriers bravent la fureur ;
 Toujours suivis de la victoire ,
 L'éclat de votre antique gloire
 Vous garantit l'événement ;
 Rien n'est pour vous inaccessible ,
 Et plus l'obstacle est invincible ,
 Plus votre courage est bouillant.



Déjà nos foudres effrayantes ,
 Etincelant de toutes parts ,
 Répondent aux flammes bruyantes
 Qui tonnent sur ces boulevards ;
 Lowendahl presse la conquête ,
 Et dans le fort de la tempête
 Veillant à l'ordre des combats ,
 Nouveau rempart de la Patrie ,
 Toujours prodigue de sa vie ,
 Ménage le sang des Soldats.

68 MERCURE DE FRANCE.

Semblable à l'Aigle impétueuse,
• Qui fendant l'espace des airs,
Conduit sa troupe généreuse
Parmi les vents & les éclairs ;
Ses combattans fiers, intrépides,
Suivent les exemples rapides
De son courage redouté,
Mais dans l'audace qu'il imprime ;
Son cœur tranquille & magnanime
Veille encor à leur sûreté.



Quel bruit, quel horrible tonnerre
Se fait entendre sous ces murs !
Quel feu part du sein de la terre
Et roule ses torrens obscurs !
Le sombre tyran du Tartare
Ouvre-t'il le gouffre barbare
De l'affreux séjour du trépas,
Et sous ces mines brûlantes
Au fond de ses grottes fumantes
Veut-il engloutir nos soldats ?



Tandis que la terre entr'ouverte
Vomit la flâme sur ces bords,
Neptune attentif à leur perte

Arrête & borne leurs efforts.
 Voguant sur ces ondes propices,
 Toujours de nouvelles milices
 Rendent les travaux incertains,
 Ainsi sous le glaive d'Alcide
 Renaissoit cet Hydre homicide,
 Dont son bras vengea les humains,



Mais c'en est fait ; l'orage cesse ;
 LOUIS, ces guerriers sont rendus ;
 Sous tes loix leur humble foiblesse
 Range leurs drapeaux confondus,
 Sage Ministre de la foudre,
 Lovendalh a réduit en poudre
 Les murs & le peuple insensé.
 Quel ennemi fut invincible,
 Quel rempart fut inaccessible
 Quand ton grand cœur a prononcé !



Grand Roi, cette gloire immortelle
 Et digne prix de tes travaux,
 Confond l'injustice cruelle
 De tes implacables rivaux.
 En vain leur superbe impuissance
 S'arme de haine & de vengeance ;

70 MERCURE DE FRANCE.

Leur fureur tombe sous tes coups ;
Elle n'est plus qu'un vain murmure ;
Le Ciel ami de la droiture
Seconde ton juste courroux.



Malgré le succès de tes armes ;
Je sçais que ton cœur généreux
Déploie en secret les allarmes
De tes ennemis malheureux.
Les vertus d'un Roi pacifique
Sont plus à ton ame stoïque
Que l'éclat des titres guerriers,
Et quand tu frappes ta victime,
Ton ame tendre & magnanime
Te fait pleurer sur tes lauriers.

J. D. Verardy, Maître ès Arts.



SEANCE PUBLIQUE de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres recommença ses exercices le Mardi 14 Décembre par une séance publique.

Après que M. Freret, Secrétaire perpé-

tuel eut fait les Eloges de Mrs de Valois & Burette, Académiciens Pensionnaires, décedés pendant le cours de cette année, on lût un Mémoire de M. le Duc de Nivernois sur la souveraineté & l'indépendance de nos premiers Rois.

L'objet de ce Mémoire est d'examiner si il est apparent, comme l'ont avancé quelques Ecrivains modernes, que nos premiers Rois n'ayent jöüi dans les Gaules que d'une autorité précaire, & qu'ils ayent été vassaux de l'Empire Romain. Ce sentiment que combat M. L. D. D. N. a d'abord été avancé par Trevorius, Jurisconsulte François & Historiographe de Louis XIII, lequel fait entendre que les Francs ne commencerent à être véritablement souverains dans les Gaules qu'après l'Acte ou Traité passé entre l'Empereur Justinien & notre Roi Théodebert. Menso Altingius avoit suivi la même opinion dans son livre intitulé, *Notitia Germania inferioris*, mais jusques-là ce sentiment, avancé sans preuve par Trevorius & soutenu par Altingius de raisons aisées à réfuter, avoit acquis un médiocre crédit, & ce paradoxe systématique seroit resté dans l'oubli si M. l'Abbé du Bos n'avoit entrepris de le faire revivre. On sçait que l'objet de M. l'Abbé du Bos dans son *Histoire*

toire critique de la Monarchie Française, est de prouver que nos Rois ont succédé aux mêmes droits que les Empereurs exerçoient dans les Gaules. L'opinion que combat M. L. D. D. N. entroit nécessairement dans le plan de ce système.

L'opinion opposée paroît à M. L. D. D. N. non-seulement plus vraie, mais même plus honorable à la Couronne de France & aux Princes qui l'ont portée. En effet si l'on considère que la puissance des Césars, fondée sur une usurpation violente, n'avoit pour origine que le bouleversement de toutes les loix, peut-on l'établir comme la baze du pouvoir respectable de nos Rois? Il s'en faut bien qu'ils ayent regné à de tels titres; ils en ont exercé de plus dignes d'eux, de plus légitimes & de plus sûrs. Ils ont regné sur les Francs, leurs premiers & naturels sujets par les loix des Francs, la loi Salique & la loi Ripuaire; ils ont gouverné les différens peuples dont la force des armes ou l'adresse des négociations les ont rendus maîtres selon les loix & les coutumes que ces peuples avoient toujours suivies; ils n'ont rien innové dans les loix de leur propre pays, ils n'ont rien changé aux coutumes des Nations qu'ils ont conquises, aussi cet Empire, fondé sur la justice, a été dès le commencement soutenu par
l'amour

Pamour de leurs sujets , titre vraiment respectable & solide , duquel les derniers successeurs de Clodion & de Clovis tirent leur véritable majesté.

Comme on ne peut gueres pousser les recherches solides sur nos antiquités plus haut que le regne de Clovis, c'est par ce Prince que M. L. D. D. N. commence l'examen de la puissance Françoisise à l'égard de la puissance Romaine.

M. l'Abbé du Bos fait à ce sujet une distinction assés singuliere ; il dit qu'à la vérité Clovis étoit Roi des Saliens , mais qu'il ne commandoit aux Gaulois qu'au nom de l'Empereur dont il exerçoit sur eux l'autorité , de là il faut conclure en bonne Logique , ou que ce Prince n'a dû & n'a pû exécuter que des entreprises agréables à l'Empereur , ou que s'il en a formé d'autres , il les a exécutées avec le seul secours de la Tribu des Francs , sur laquelle il regnoit , ou que s'il y a employé les forces de la Gaule , ç'a été une prévarication dont l'Empire a dû se plaindre , mais loin que les choses se soient passées d'une de ces trois manieres , le tableau fidèle de la vie politique de Clovis établit précisément les trois points contradictoires à ceux là.

Sa premiere expédition , celle qui com-
I-I. Vol. D

mença à rendre sa puissance formidable dans les Gaules, fut celle qu'il fit contre les Romains, où il battit Syagrius leur Général, & le força de se réfugier chés Alaric. Clovis le redemande au Roi des Wisigots, qui n'ose le refuser; il le fait mourir & se défait par la mort du seul Officier Romain qu'il pût craindre dans les Gaules, sans que ce Général Romain soit ni vengé ni même réclamé par l'Empereur.

Après ce premier succès plusieurs Cités qui reconnoissoient encore la suprématie de l'Empereur, se donnent à Clovis & passent volontairement sous sa domination. Ce fut le saint Evêque de Rheims Remi qui fut l'entremetteur de cette négociation. Que seroit ce Traité si Clovis eût été dépendant des Romains? Ce n'auroit été ni une affaire, ni une négociation, ni un événement; si Clovis reconnoissoit l'Empereur pour suzerain, ainsi que ces Cités; que gagnoient-elles à se donner à lui? Il y a sur cet article une autre remarque importante à faire.

Deux manuscrits de Grégoire de Tours, que les Sçavans regardent comme incontestablement écrits peu après la mort de l'Auteur, placent la bataille de Vouglé à la 15^e année du regne de Clovis; or nous sçavons certainement qu'elle se don-

na en 507, par conséquent la 26 année depuis l'avènement de Clovis à la Couronne des Francs, qu'avoit portée son pere. M. L. D. B. trouve très-bien la raison de cette difference, en disant que dans le Diocèse de Beauvais & dans celui d'Amiens, où ces copies ont été faites, on ne comptoit encore alors que la 15^e année du regne de Clovis en 507, parce qu'on ne comptoit la premiere qu'en 492 ou 13, lorsque ces Cités s'étoient rangées sous la domination, par l'accord dont nous venons de parler.

Mais cela même prouve invinciblement l'indépendance de Clovis. L'usage constant dans l'Empire depuis Auguste étoit de compter les années par le regne des Empereurs; si lorsque ces Cités ont abandonné cet usage, elles ont commencé à compter les années d'un autre Prince, ne s'ensuit-il pas évidemment qu'elles ont crû alors avoir changé de maître, & qu'elles n'ont plus regardé comme tel que celui dont elles comptoient les années? N'est-il pas incontestable que si l'Empereur eût toujours été Souverain des Gaüles, si Clovis n'eût été que son vassal, ce changement dans la façon de compter les années n'auroit eu aucune raison? Voici de nouvelles preuves.

Nous voyons manifestement par le dé-

nombrement des troupes que Clovis mena contre les Allemands, que les Gaulois le servoient de leurs personnes, qu'ils faisoient même la partie la plus considérable de ses forces, puisque nous sçavons que les Saliens ne montoient qu'à environ 5 ou 6000 hommes; nous trouvons qu'il tiroit de ces mêmes Gaulois différentes impositions, comme péages, capitations, redevances, &c. Ils étoient donc assujettis au service pécuniaire & militaire. Toutes les entreprises qu'il exécutoit, par leur moyen tendoient à l'affoiblissement de l'Empire, ce n'étoit donc point en vertu d'une autorité émanée de la puissance Romaine qu'il leur commandoit, d'autant plus que jamais les Romains ne se plainquirent qu'on s'armât contre eux d'une puissance qui en ce cas eût été la leur même.

La guerre que fit Clovis à Gondebaud, Roi de Bourgogne, qui étoit Patrice, & qui avoit, selon M. L. D. B. les plus intimes liaisons avec les Romains, ne choquoit-elle pas directement la majesté & les intérêts de l'Empire, & devoit-il souffrir qu'on se servît de sa propre puissance pour accabler son Allié? L'examen de la conduite de Clovis & des Princes ses voisins dans la guerre qu'il déclara aux Wisigots en 507, va donner un nouveau jour à ce raisonnement.

Alarie, successeur d'Auric, établi dans les Aquitaines & la Narbonnoise par la concession de l'Empire, y tenoit la place des Empereurs, selon M. l'Abbé du Bos; il étoit allié de Théodoric, lequel, encore suivant le même Auteur, étoit le représentant, le substitut de l'Empereur en Italie. C'est cette puissance, qui de tous côtés est la représentation de la puissance Romaine, que Clovis se détermine à attaquer & qu'il espere de détruire. Il y a plus, ce projet contre les amis, contre les Lieutenans de l'Empire, ne pouvoit s'exécuter que par les armes de l'Empire, par le secours de ces Gaulois auxquels Clovis ne commandoit, dit-on, qu'au nom & sous l'autorité de l'Empereur. Sans doute une politique adroite, des intrigues bien ménagées pouvoient faire illusion aux peuples & leur persuader que c'étoit pour l'intérêt de l'Empire qu'on les armoit contre les Officiers & les amis des Romains, mais on ne voit rien de tout cela dans le procédé de Clovis, qui cependant étoit trop habile pour en avoir un autre, si celui-là eût pû lui être nécessaire ou utile. Il ne se sert que du motif de la Religion. *Je * souffre, dit-il, impatientement que ces Arriens tiennent une partie*

** Valde moleste fero quod hi Arriani partem teneant Galliarum.*

D'ijj

des Gaules ; c'est son seul déplaisir qu'il propose aux Gaulois-Romains pour motif de la guerre qu'il veut leur faire entreprendre. Prenons garde que cet intérêt de la Religion Catholique , qui est ici le motif de l'entreprise de Clovis , étoit fort différent de ceux d'Anastase , qui n'étoit pas Orthodoxe.

Théodoric qui étoit parent d'Alaric , & que l'intérêt national lioit encore avec lui , fit ce qu'il pût pour empêcher la rupture entre Alaric & Clovis. Il écrivit à celui-ci des lettres pressantes & adroites , remplies de sagesse & de dignité ; il y fait envisager à ce Prince tous les inconveniens de la guerre où il est prêt de s'engager , il ne lui dissimule pas que lui-même prendra parti contre l'agresseur , mais parmi les différens motifs de crainte & d'inquiétude , qu'il grossit habilement à ses yeux , il ne fait entrer pour rien la considération de l'Empereur Anastase. Et peut-on croire qu'il y eut manqué , si le Prince à qui il s'adressoit eut été en aucune manière dépendant de cet Empereur ? On dira peut-être , & le Pere Daniel le laisse entendre , que Clovis avoit pris ses mesures d'avance du côté d'Anastase , & fait un traité avec lui , mais il ne reste aucun vestige , aucune indication de ce fait ; or dans le cas du

silence des Historiens , s'il est permis de se livrer aux conjectures , il ne faut prêter aux hommes que la conduite qu'ils ont dû tenir selon leurs intérêts , & quoique philosophiquement parlant , ce ne soit pas une bonne maniere de juger de la conduite des hommes , sans cela dans les cas de l'espece dont il s'agit , on se livreroit arbitrairement aux opinions les moins vraisemblables. Or il est très-sûr que l'Empereur. ne devoit ni souhaiter ni souffrir , s'il eût pû l'empêcher , que le Roi des Francs & celui des Wisigots se détruisissent réciproquement; la ruine de l'un des deux ne pouvant tourner à son profit. , lui devenoit nuisible en accroissant la puissance d'un Prince que l'Empire devoit regarder comme un ennemi naturel. Théodoric de son côté n'oublia rien pour former contre Clovis la plus puissante ligue. Il écrivit aux Rois des Herules, des Varnes, des Turingiens une lettre extrêmement forte , dans laquelle il peint Clovis comme un ambitieux , qui veut renverser tous les trônes dont il est environné ; or si l'Empereur eût été le Souverain commun de ces Princes , Théodoric auroit-il pû , sans manquer à la bien-séance, se dispenser de l'instruire d'une affaire qui mettoit tout l'Occident en mouvement , & dans laquelle son autorité au-

80 MERCURE DE FRANCE.

roit dû influencer beaucoup, s'il en avoit eu?

Après avoir prouvé par ces raisonnemens l'indépendance de Clovis, M. L. D. D. N. passe à la réfutation des moyens employés par M. L. D. B. pour soutenir l'opinion contraire.

Une des preuves qu'il apporte pour fonder la dépendance de tous les Rois barbares qui avoient faits des établissemens sur les terres de l'Empire, est que lorsqu'Euric eut usurpé le trône des Wisigoths par le meurtre de Théodoric II, son frere, ce Prince envoya aussi-tôt des Ambassadeurs à l'Empereur Léon.

Voici les paroles dont se sert Idace, qui a rapporté ce fait. *Euric envoya des Ambassadeurs à Remifund, Roi des Sueves, qui les ayant renvoyés sans délai, le même Roi envoya aussi des Ambassadeurs aux Romains, aux Vandales & aux Goths.* Si l'on tiroit quelque induction de ce récit d'Idace, il faudroit dire qu'Euric étoit dépendant du Roi des Sueves, puisqu'il envoie un Ambassadeur chés lui avant que d'en envoyer chés l'Empereur, mais ce n'étoit point un acte d'hommage envers ces Princes, c'étoit simplement une part qu'il leur donnoit de son avènement à la Couronne. Ce raisonnement de M. L. D. B. a d'autant plus de droit d'étonner, qu'il est obligé en plusieurs

endroits de convenir que le Roi des Wisigoths, qu'il cite ici comme un exemple de la dépendance des Rois barbares, étoit pleinement indépendant, ce qu'on voit en effet très-clairement dans la Chronique d'Isidore, dans l'Histoire de Jornandes & dans plusieurs lettres de Sidonius Apollinaris.

Mais le grand argument, le plus souvent repeté par M. L. D. B. c'est celui des charges Romaines, dont il se plaît souvent à revêtir gratuitement nos premiers Rois, & c'est sur-tout à l'occasion du Consulat de Clovis, qu'il s'en sert avec le plus de force. Ce fut selon lui l'événement qui contribua le plus à l'établissement de la Monarchie Françoisé, & si on l'en croit, beaucoup de Cités qui n'avoient donné des quartiers aux Francs, qu'à condition qu'ils ne se mêleroiént en rien du gouvernement, devinrent soumises à l'autorité de Clovis, dès qu'il eut pris possession de la dignité Consulaire.

On veut bien accorder que Clovis a porté les ornemens Consulaires, puisque Gregoire de Tours l'a dit, quoique Fredeguaire n'en dise rien, que le Cardinal Baronius le nie formellement; & qu'on ne trouve le nom de Clovis dans aucun des fastes Consulaires, mais au moins ce silence des fastes prouvera que Clovis n'eut

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

point un véritable Consulat , qu'il ne devint point un Officier de la République , mais qu'il se conforma à l'usage où étoient avant lui tous les Rois barbares, d'accepter les ornemens Consulaires & Imperiaux , qui pouvoient leur être de quelque utilité dans le fait , mais dont ils n'avoient dans le droit aucun besoin.

Les Royaumes établis par les barbares sur les débris de l'Empire contenoient beaucoup de Citoyens Romains , accoutumés à respecter les Magistratures Romaines & les marques extérieures de ces Magistratures ; ce devoit être un spectacle agréable pour eux de voir leurs nouveaux Maîtres exercer une puissance nouvelle avec la forme ancienne , & en se pliant ainsi aux coutumes de ces peuples , ils prenoient le meilleur chemin de changer en soumission volontaire une obéissance forcée. C'est ainsi qu'Alexandre prit l'habit des Perses après les avoir vaincus. Charles V s'habilloit en Flandre comme les Flamands , il parloit leur langue , & si Philippe II son fils , dit Grotius , eut tenu la même conduite , il n'auroit pas perdu les Pays-Bas. Les peuples concluent volontiers de cette conformité extérieure dans des bagatelles , que les Princes qui veulent bien s'y assujettir , respecteront en proportion leurs loix

& leurs privilèges; telle fut l'opinion que Clovis voulut donner de lui aux Romains de ses États, lorsqu'il prit l'habillement Romain; opinion de laquelle devoit résulter un plus grand, un plus fidèle attachement, & par conséquent un avantage dans le fait. Mais si l'on veut que Clovis devenu Consul, eut acquis par-là un droit de juridiction qu'il n'avoit pas auparavant, ce seroit là un avantage dans le droit, & ce système n'est pas difficile à refuter.

Clovis ne fut revêtu de ce Consulat qu'en 510, un an seulement avant sa mort, 29 ans depuis son avènement à la couronne, & vingt ans depuis l'expédition contre Syagrius, c'est-à-dire contre les Romains; presque toutes ses années sont marquées ou par des victoires signalées, ou par des négociations importantes, qui étendoient également sa domination. Nous savons qu'il n'a pu se passer un seul moment, ni des subsides, ni des armes de ses nouveaux sujets, puisqu'il étoit entré dans les Gaules avec un corps de 6000 Saliens au plus. Recueillir des subsides, lever des troupes, les mener à la guerre, ne sont-ce pas les actes qui constituënt la souveraineté? Clovis n'étoit pas Consul quand il a fait toutes ces choses; quel nouveau droit pouvoit lui donner son Consulat? Que Clovis ait laissé sui-

D vj

vre aux Romains les loix Romaines, c'est la fuite d'une politique sage qui ne vouloit pas bouleverser la constitution de ses nouveaux Etats, c'est le plan qu'ont suivi tous les Conquerans raisonnables.

La lettre de S. Remi à Clovis ne fournit pas à M. L. D. B. un argument plus solide pour établir que ce Prince fut maître de la milice Romaine; l'administration des affaires, la conduite de la guerre dont S. Remi parle à Clovis; ne signifient naturellement que la premiere Campagne de Clovis contre Syagrius. Il faudroit détourner étrangement le sens des paroles pour y trouver la charge militaire, que M. L. D. B. crée pour Clovis, & il n'est pas permis lorsqu'une phrase très-claire indique un fait très-connu, d'en détourner le sens pour en faire l'unique preuve d'un fait systématique, absolument ignoré. D'ailleurs dans tout le cours de la lettre de S. Remi, il ne lui dit que des choses qui lui conviennent comme Roi, & non comme Officier de la Milice Romaine; ce sont des avis sur la maniere de gouverner un Etat, de choisir des Conseillers fidèles & expérimentés, &c.

Une lettre du Saint Evêque de Vienne Avitus contient encore un témoignage authentique de l'indépendance de Clovis.

Que l'Orient, dit le Saint Evêque, que la Grece s'applaudisse d'être gouvernée par un Monarque qui connoît notre sainte Loi; mais qu'elle ne croye pas être la seule à qui la Providence ait accordé cette faveur insigne; qu'elle sçache que le reste de l'Univers n'est plus dans les ténèbres; qu'elle apprenne que l'Occident voit briller aujourd'hui dans un Roi, qu'il respectoit déjà à d'autres titres, la splendeur lumineuse de la Religion Chrétienne.

Ces paroles pourroient-elles s'adresser à un Prince regardé comme un Tétrarque dépendant du Prince auquel on le compare?

Voici quelque chose de plus fort.

Un certain Laurentius, Romain, étant prisonnier de Gondebaud, Roi de Bourgogne, avoit obtenu sa liberté en envoyant son fils pour ôtage. Anastase désiroit qu'on rendît ce fils à son pere, & pour l'obtenir, il pria Clovis d'interposer son crédit auprès de Gondebaud. Cette conduite de l'Empereur Grec ne montre-t'elle pas qu'il ne regardoit pas Clovis comme son vassal, puisqu'alors c'étoit la même chose que s'il eût demandé la grace lui-même? La maniere dont Avitus exprime cette demande faite à Clovis par Gondebaud est digne de remarque, *Principali oraculo juberetis*, dit-il, & il ajoute, en parlant du Roi des

86 MERCURE DE FRANCE.

Bourguignons , *Mon Seigneur* , qui est à la vérité Roi de sa Nation , mais qui est en même tems votre vassal , car il n'y a rien en quoi il ne vous doive service.

Voilà une prééminence & une fuzeraineté bien établie & qui ne peut pas s'accorder avec l'opinion de ceux qui font Clovis dépendant des Romains.

M. L. D. D. N. promet un second Mémoire , auquel il travaille , dans lequel il prouvera que les enfans de Clovis ont conservé & soutenu la souveraineté indépendante à tous égards qu'ils tenoient de lui , & que la cession de Justinien , de laquelle on veut dériver le *Jus regnandi* de nos Rois , n'est rien moins que ce qu'on a prétendu qu'elle soit , n'ayant conféré ni apporté à nos Rois aucun droit de souveraineté & d'indépendance dont ils ne fussent déjà en possession.

PRIX LITTERAIRE

Fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres désirant que les Auteurs qui composent pour le prix , ayent tout le tems d'approfondir les matières & de travailler les sujets qu'elle

leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup plutôt, & elle annonce dès-à-présent que le sujet qu'elle a arrêté pour le concours au prix qu'elle distribuera à Pâques 1749, consiste à examiner & à déterminer *quel a été l'état des Sciences en France pendant le regne de Louis XI.*

Le prix sera toujours une Médaille d'or de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes de quelque pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent la dite Académie, seront admises à concourir pour ce prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en François ou Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs ouvrages, mais pour se faire connoître, ils y joindront dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du prix.

Les Pièces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie avant le premier Décembre 1748.





STANCES

*Sur le rétablissement de la santé du R. Pere
Géoffroy, Professeur de Rhétorique au Col-
lège de Louis le Grand, par M de Chazet,
son Disciple.*

LE plaisir enchanteur & la douleur cruelle
Furent de tout tems ici bas
La nourriture naturelle
Des cœurs tendres & délicats.

Mais ces deux sentimens, Alcandre, en toutes
choses
Sont ou plus foibles ou plus forts,
Et notre ami, selon les causes,
Marque son trouble ou ses transports.

Quel trouble plus cruel, & quel transport plus
tendre
Que ceux qu'alternativement
M'ont fait éprouver, cher Alcandre,
Tes maux & ton soulagement !

Sur les flots orageux de la liquide plaine
Les Autans & les Aquilons

Par leur impétueuse haleine
 Agitent moins les Alcyons,

Et le charmant retour de la brillante Flote
 Réjouit moins tous les matins
 Sur les collines qu'elle dore,
 Les Fauvettes & les Serins.

Je voudrois bien pouvoir, Alcandre, en ta présence
 Imiter leur aimable chant,
 Mais le respect & le silence
 Expriment mieux un sentiment.



PARAPHRASE

Du Pseaume, *In exitu Israël de Egypto, &c.*

Guidés par le secours de la main immortelle,
 De Jacob les heureux enfans,
 Des liens d'un peuple infidèle
 Sortent à la fin triomphans.

Ils volent sans tarder aux plaines désirables
 Que le culte de l'Eternel
 Doit rendre à jamais adorables
 A tout descendant d'Israël.

90 MERCURE DE FRANCE.

De peur de retarder leur glorieuse course ,
Pleine de respect à l'instant ,
La mer s'enfuit , & vers sa source
Le Jourdain remonte tremblant.

L'Idumée en triomphe & ses monts tressaillissent ;
On voit les côteaux fortunés ,
Pareils aux agneaux qui bondissent
Devant celles dont ils sont nés.

Qui te fait fuir ainsi , Jourdain , de tes campagnes ,
Toi , mer , abandonner tes bords ;
Et vous côteaux , & vous montagnes ,
D'où vous viennent ces doux transports ?

Le Seigneur a paru ; son regard redoutable
Porte l'effroi jusqu'aux Enfers ,
Et sa présence favorable
Donne la joye à l'Univers.

C'est le Dieu de Jacob , dont le souffle terrible
Seche les mers & les étangs ;
Qui parle , & d'un roc insensible
Soudain fait sortir des torrens.

Opère , Dieu puissant , opère ces prodiges ;
Moins pour signaler ta bonté ,

Que pour dissiper les prestiges
De l'aveugle incrédulité.

Pour déployer ta gloire & montrer nos foiblesses ;
Et faire lire à l'œil humain
La vérité de tes promesses
Dans les miracles de ta main.

Ainsi quand désormais plongés dans leur délire,
Les méchans de fiel abreuvés,
Oseront encore nous dire,
Quel est le Dieu que vous servez ?

Nous dirons, c'est le Dieu du Ciel & de la terre,
Qui sur les hommes qu'il a faits,
Lance d'une main le tonnerre,
De l'autre verse les bienfaits.

Jadis avec transport le monde à sa parole
Sortit de la nuit du néant ;
Tout ce qui marche , rampe & vole ,
Fut l'ouvrage d'un seul instant.

Qu'ils périssent ces Dieux qu'encense l'idolâtre
Dieux sans force , Dieux imposteurs ,
D'or , d'airain , de marbre ou de plâtre ,
Créés par leurs adorateurs !

32 MERCURE DE FRANCE.

On diroit à les voir , qu'ils vont tout mettre en
poudre ,

Que leurs feux vont tout embraser ,

Mais leur main ne sent point la foudre

Qu'ils nous paroissent maîtriser.

La voix est étrangère à leur bouche grossière ,

Le bruit à leur entendement ;

Leur œil ignore la lumière ,

Leurs pieds enfin le mouvement.

Puissent , puissent , Grand Dieu , les artisans coupables

De ces simulacres honteux

Leur devenir en tout semblables

Avec quiconque croit en eux !

Israël , Aaron & ceux dont l'espérance

Se repose sur ta bonté ,

Jamais , jamais sous ta puissance

Ne craindront de fatalité.

Ta main , en se jouant , fait pour eux des miracles

Et tout le pouvoir des enfers

Mettroit d'inutiles obstacles

Au doigt du Dieu de l'univers.

Les astres, Dieu Puissant ; te servent de couronne,
 Les Cieux forment ton vêtement ,
 La terre est le pied de ton trône ,
 Dont le siège est le firmament.

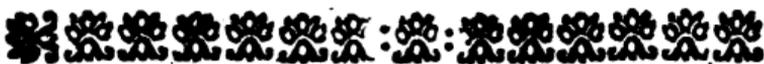
Du haut de ce séjour ton regard favorable
 Chaque jour s'éleve sur moi ;
 Comment pourrois-je , misérable ,
 Ne point lever le mien vers toi ?

Ne pas bénir sans fin la puissance immortelle ;
 Qui vient de porter Abraham
 Du sein de l'Égypte infidelle
 Dans les plaines de Canaan ?

Non , non , pour célébrer un secours si propice ,
 Ma voix , Seigneur , n'attendra pas
 Quelque décret de ta justice
 Ouvre la tombe sous mes pas.

Dès cet heureux instant imitateur des Anges ,
 Et partageant leur doux plaisir ,
 Je veux entonner tes louanges
 Jusques à mon dernier soupir ,

Jusqu'au jour , où brûlant d'achever sa carrière
 Mon ame doit briser enfin
 Les nœuds de la vile matiere ,
 Pour se replonger dans ton sein:



RE'PONSE à la question inserée dans le
 Mercure de Septembre 1747 page 37 ,
 proposée par M. de la Coste Avocat à
 Dijon.

*Quelle espèce d'air l'eau contient dans
 ses parties.*

L'Air comme l'eau , le feu comme la
 terre ont même origine , & malgré
 leur apparente contrariété , ils sont intime-
 ment unis.

L'air contient du feu , de la terre & de
 l'eau ;

L'eau contient de l'air , de la terre & du
 feu ;

Le feu, de l'eau, de l'air & de la terre ;

Enfin la terre, de l'eau, du feu & de l'air,

Tel est le composé de chaque élément.

Par l'analyse on peut en avoir la preuve,
 & les réduire en trois principes actifs , &
 par l'élaboration en unité , & le *caput-
 mortuum* ou la terre qui reste , destituée
 de toute vertu, étant exposée à l'air , attire

à soi, comme un aimant, les mêmes principes dont on l'a privée & qui la rendent fertile. Tout le monde sçait que les fœces du salpêtre mises au rebut, reprennent ce que l'ébullition & les lotions leur ont enlevé. La Philosophie a des preuves plus élégantes de ces regenerations.

Or il n'y a pas de différentes eaux ni de différens airs proprement dits; le mélange seul des corps étrangers en altère plus ou moins la pureté respective.

Le globe terrestre transpire, & sa transpiration est un composé de parties volatiles, homogènes & hétérogènes, humides & sèches.

Les vents sont produits par cette transpiration qui forme l'atmosphère; les vapeurs infiniment divisées par la chaleur, se réunissant au froid de la moyenne région, constituent les nuages, lesquels compriment l'air & le refoulent, si l'on peut ainsi s'exprimer; ceux de l'Ouest qui dans nos contrées amènent des pluies orageuses élevées de l'Océan, sont imprégnées de sel; ceux du Nord le sont de nitre, & ceux du Sud de particules ignées; l'air est donc un receptacle commun. Ainsi les eaux qui tombent en pluies, comme celles des mers, des fleuves, des sources, &c. sont toutes de même nature; elles

contiennent uniformément du feu, de la terre & de l'air.

L'eau de puits est remplie de beaucoup de sel, & ce sel contient du soufre, du mercure & de la terre. Tous les êtres ont une semblable composition.



LOGOGYPHE.

SÉpt membres, je suis un serpent,
 Qui donne aux mortels l'épouvante,
 Dans un sens différent
 Vous trouvez un herbe odorante.
 2, 4 avec 5, & tout le reste ôté,
 Acte commun dans la société;
 5 avec 2, sans aucun art magique
 Forme une note de musique,
 1, 2 & 3, j'offre dans le moment
 Chose propre à tout vêtement,
 3, 2 & 7, je suis un élément liquide,
 Mais avec 1, 2, 7, l'on me passe sans guide;
 1, 2 & 5 j'assemble un grand concours
 Souvent la nuit, fort peu le jour,
 5, 6 & 2, j'ai place en la Genèse,
 Devine, Lecteur, à ton aise.

AUTRE

AUTRE.

DE ma main la brillante Flore
 Reçoit mille & mille ornemens ;
 De mes bienfaits on voit éclore
 Sa parure & ses agrémens.
 Ces quatre vers pour me connoître
 Seroient ma foi , bien suffisans ,
 Pourtant à détailler mon être
 Sacrifions quelques momens.
 On trouve en moi ce qui peut-être ;
 Mon cher Damon , vous sertit ce matin ,
 Ce que sous vos pas on voit naître ,
 Aimable & tendre de
 Un élément , un vêtement champêtre ,
 J'y vois encore ce qui fait
 Que je mets fin à mon caquet.

LOGOGRYPHUS.

E Corio nostrum placeat si fingere corpus ,
 Ni vincire velis , nullum tibi præbeat usum.
 Si ferro constem , clavos adhibere necesse est.
 Ligna , non ego vinclis. Nunc disjice membra ;
 Tolle pedes , ego sum per quem videt omnia tel-
 lus.
 Nunc caput extremumque pedem cum pectore
 jungas ,

• II. Vol.

E

98 MERCURE DE FRANCE.

Non quisquam sine me cœnarum exerceat artem,
Corque pedumque prior collo sint prævia ; fidus
Æthereum , terrisque animal exardet in iras.

Unum deme caput ; tangit mea cura Mintervam.
Primum abscinde pedem ; subito tibi sola videbor ,
Cui fuit ante Comes. Collumque caputque super-
sint ,

Rodere me poteris. Capiti si cauda præbit ,
Jam vilis pretii , pluris non esse valebo.

le C. D. S.



NOUVELLES LITTERAIRES ,
DES BEAUX-ARTS, &c.

ART DE LA GUERRE par règles
& par principes , ouvrage de M. le
Maréchal de Puysegur , mis au jour par
M. le Marquis de Puysegur son fils , Bri-
gadier des armées du Roi , in-fol, orné de
vignettes , fleurons & culs-de-lampes , &
de plus de quarante planches ; sera en
vente au mois de Janvier 1748 , chés
Jombert.

Nul Art n'est plus étendu ; plus difficile,
plus dépendant d'une quantité de prin-
cipes , dont l'application ne peut souvent
se faire que par conjectures ; nul métier

où les fautes soient d'une plus grande importance., où il soit plus mal-aisé de n'en point faire, que le grand Art de la guerre; ces réflexions que tout le monde a faites donneroient lieu de croire que ceux que leur état ou leur goût destine à exercer cette noble profession ; cherchent par une étude constante à acquérir les talens & les lumieres nécessaires pour y réussir, si l'expérience ne prouvoit pas tous les jours le contraire.

Voici un ouvrage que le nom de son illustre Auteur doit rendre infiniment recommandable , & qui doit à son tour ajouter un nouvel éclat à la mémoire de M. le Maréchal de Paysegur. La théorie qu'il donne ici est le fruit d'une expérience de soixante années; c'est un Militaire vertueux, zélé & instruit, qui après avoir blanchi sous le poids des armes, se trouvant enfin élevé au premier grade de la milice Française, s'est crû obligé de profiter du poids que cette haute dignité apporteroit à ses écrits, pour faire revenir les gens de guerre de leurs préjugés, & leur prouver la nécessité où l'on est d'apprendre la théorie de leur Art. C'est ainsi que le Maréchal de Vauban, cet homme aussi recommandable par ses vertus & par son zèle pour le bien public, qu'il l'étoit par

ses talens supérieurs , a établi les élémens de la guerre des sièges, c'est-à-dire, de l'attaque & de la défense des places, sur des principes évidens & certains, & que donnant ainsi son secret à tous ceux qui voudroient l'apprendre & qui pourroient s'en servir, il a trouvé moyen de perpétuer & d'étendre après sa mort les services qu'il avoit rendus à sa patrie.

Après avoir établi avec quelque gradation les principes nécessaires pour les mouvemens d'une armée, donné des règles sûres pour en faciliter la marche, & expliqué en quoi consiste la force des ordres de bataille, M. le Maréchal fait l'application de ces maximes à une guerre supposée aux environs de Paris. Pour cet effet, ayant fait faire un mouvement à l'armée dans un camp supposé entre Saint Denis & Bondi, il la fait passer au travers de la ville de Paris, pour faire voir les mesures & les précautions qu'il y auroit à prendre en pareil cas, il en ordonne la marche pour continuer sa route vers Enjumeau, &c. Il explique en même tems les différens partis que l'on pourroit prendre, suivant ceux que l'ennemi prendroit, & entre dans tous les détails nécessaires à connoître pour la subsistance générale des armées.

Une partie de cet ouvrage avoit été

composée pour M. le Duc de Bourgogne , pere du Roi , une autre pour l'usage même de Sa Majesté. Le système d'une guerre offensive & défensive supposée dans le pays entre la Seine & la Loire , sert de baze aux leçons que l'illustre Auteur donna à M. le Marquis de Puysegur son fils, lequel s'est fait extrêmement distinguer par ses talens, son application & son courage. *

La beauté du papier & de l'impression, répondront à l'excellence de l'ouvrage; les vignettes & les fleurons ont été dessinés par le célèbre Cochin.

L'ARITHMETIQUE & la Géométrie de l'Officier, contenant les élémens de ces deux Sciences , appliqués aux differens besoins de l'homme de guerre , avec un traité de la castramétation , ou de la mesure & de la formation des camps. Par M. le Blond Professeur de Mathématique des Pages de la grande Ecurie du Roi. 3. vol. in-8°. accompagnés de cinquante planches.

L'objet de l'Auteur de cet ouvrage est de faciliter aux militaires l'étude de la Géométrie, & comme l'algèbre a quelque chose d'effrayant qui rebute quelquefois les commençans , il démontre sans son secours l'Arithmétique & la Géométrie ; pour rendre cette Géométrie plus complet-

te, on donne aussi un traité fort étendu de la Trigonométrie rectiligne, de même que des Tables & de l'invention des logarithmes avec un abrégé du nivellement.

Quoique ces parties de la Géométrie soient particulièrement & indispensablement nécessaires à ceux qui, destinés au génie, doivent posséder la science des fortifications, il n'en est pas moins vrai qu'il seroit peu séant, qu'un militaire ignorât une partie si essentielle de son métier. Tout Officier devroit être Ingénieur. Sans quoi il faudra dans un siège, ou qu'il soit réduit à voir par les yeux d'autrui, ce qui est un fort grand inconvénient, ou qu'il s'expose à faire de lourdes fautes, ce qui est encore pis.

Dans le traité de la castramétation l'Auteur explique en quoi consiste l'ordre de bataille & la pratique du tracé du camp, suivant les proportions qu'on y observe communément, & enfin la disposition des différentes gardes qu'on établit ordinairement pour la sûreté d'un camp.

On a détaché ce traité de la castramétation des deux premiers volumes, pour la commodité de ceux qui voudront l'avoir séparément.

M. le Blond est déjà connu par plusieurs ouvrages de ce genre estimés & utiles.

On trouve chés le même Libraire un petit ouvrage de M. de Puysegur, pere du Maréchal de Puysegur, qui a pour titre : *Mémoires historiques & militaires de M. Jacques de Chastenot, Chevalier Seigneur de Puysegur, Colonel du Régiment de Piémont & Lieutenant Général des armées du Roi, avec des instructions militaires, 2. vol. in-12.*

Comme ce livre étoit devenu extrêmement rare & fort cher, & que le nouvel ouvrage de M. le Maréchal de Puysegur sur l'Art de la guerre a reveillé l'empressement du public pour celui-ci, on a crû faire plaisir aux curieux en leur procurant encore une nouvelle édition de ces Mémoires.

EXPOSITION & démonstration publiques de la Thériaque d'Andromaque & de la Thériaque céleste. Par Jacques Liège Apoticaire du Roi.

La Thériaque appellée d'Andromaque du nom du Médecin de Neron, qui l'inventa, en changeant quelque chose au mithridate, cette composition célèbre qui devoit son origine au Roi du Pont : la Thériaque après avoir eu un grand éciat chés les Romains, n'a pas eu le même éclat dans la décadence de leur Empire. Cependant depuis d'habiles Artistes l'ont

relevé chés différentes nations ; on sçait le soin & l'appareil avec lesquels on la compose à Venise , où elle est revêtue du sceau de la République & de l'autorité des Magistrats.

Les Apoticaire de Paris en ont fait plusieurs préparations que les Magistrats ont honorées de leur présence , aussi-bien que la Faculté de Médecine.

Il est encore une autre espèce de Thériaque dont M. Liège ajoute ici la dispensation , & c'est la première fois qu'on en a fait des démonstrations publiques ; c'est la *Thériaque céleste* , connue aussi sous le nom de *Thériaque de Strasbourg*. Elle ne mérite pas moins d'éloges que celle d'Andromaque. La Maison de Wirtemberg a été long-tems en possession de la recette de cette composition , elle ne confioit le soin de la préparer qu'à ses seuls Médecins & Apoticaire. Elle est enfin devenue publique. Ce nouveau remède est moins chargé d'ingrédiens que la Thériaque d'Andromaque. L'opium , les vipères , le castoreum , le safran , les gommes & les baumès sont les principaux ingrédiens de toutes les deux. Les bois , les écorces , les fruits & les racines aromatiques y entrent aussi , quoique sous une forme différente. On n'a tiré de quelques-unes de ces sim-

ples que les parties les plus résineuses & les plus balsamiques. On a supprimé de quelques autres les parties ligneuses, grossières & terrestres, pour n'en extraire que les parties les plus essentielles. Enfin l'on réunit dans la Thériaque céleste sous un petit volume la vertu de tous les ingrédients de l'ancienne. Cette nouvelle ne demande pas moins de connoissances, d'attention & de précaution de la part de l'Artiste, non-seulement dans le choix des drogues, mais encore dans les différentes opérations de Chymie qui y sont multipliées, soit pour les différentes extractions des résines & des huiles essentielles, auxquelles il faut conserver, autant qu'il est possible, l'odeur, le goût & toute la qualité du mixte dont on les tire, soit pour la préparation du bezoard minéral, du cinabre naturel & des sels volatils, soit enfin par l'union & le mélange de tant de différentes parties dont il doit résulter un tout parfait.

Cette démonstration fait honneur à M. Liége qui est très-versé dans son Art, & se distingue dans sa profession.

Nous avons annoncé de mois passé un livre intitulé : *Essai sur l'étude des Belles Lettres*, lequel se vend chés Gambeau. On a déjà plusieurs fois essayé de donner au public des méthodes pour former l'esprit,

le goût , la raison , mais la plûpart de ces essais ont eu jusqu'à présent peu de succès. On ne supplée point ce que la nature n'a pas donné. Ce n'est pas que les talens , le goût , l'esprit naturel , ne puissent acquérir des degrés de perfection par les soins d'un habile maître , mais il est rare que ce maître puisse être un livre dans lequel on donne une méthode vague & générale qui faite pour tout le monde ne convient par cela même à personne. L'Auteur de cet ouvrage conseille bien les livres qu'il croit qu'on doit lire , & même quelle vûe d'utilité on doit avoir en les lisant , mais peut-il donner le goût qui rendra sensibles aux beaux endroits des chefs-d'œuvres de l'antiquité qu'il propose de lire ? Ce n'est point par des principes généraux que l'on peut se former le goût ; s'il est vrai qu'en quelque sorte cela soit possible , ce ne peut être l'ouvrage que d'une attention réfléchie sur les sentimens qu'on éprouve , & de plusieurs combinaisons très-déliçables qu'on ne peut apprendre que de sa propre expérience , & sur lesquelles on ne peut donner que des règles aussi vagues qu'inutiles.

Ces réflexions générales n'empêchent pas cependant qu'on ne puisse faire un livre agréable sur cette matiere. On lira

toujours avec plaisir l'ouvrage d'un homme instruit qui nous fera passer successivement sous les yeux les differens chefs-d'œuvres de la Litterature ; qui sçaura judicieusement assigner à chacun & son caractère & son prix. Ces discussions litteraires peuvent avoir par elles-mêmes beaucoup d'utilité & d'agrément ; elles exigent dans celui qui les entreprend beaucoup de lecture & de goût. Ainsi notre premiere réflexion ne doit porter aucune atteinte au prix de l'ouvrage dont il est question , ni former aucun préjugé contre l'Auteur n'a pas prétendu donner du goût à ceux qui n'en ont point , mais en en supposant dans ceux qui lisent son ouvrage , il a crû avec raison fortifier ce goût en indiquant les livres propres à le former , & ces livres , comme les quatre volumes de M. Rollin sur les Belles Lettres , peuvent être d'excellens maîtres. Il en est de même de plusieurs autres livres sur les différentes classes de la Litterature.

Nous croyons cependant que tout le monde n'adoptera pas quelques-unes de ses décisions. Il auroit par exemple pû être mieux instruit lorsqu'il a dit que le Théâtre Anglois n'avoit pas réussi à Paris , & que cela faisoit l'éloge de nos mœurs. A l'égard du fait , une nombreuse édition qui a été

venduë rapidement , le même empressement continué pour les volumes qui ont suivi & pour ceux qu'on attend , détruisent assés l'allégation injurieuse de l'Auteur , & si nous pensions tous comme il paroît penser au sujet de Sakespear dont il parle avec trop peu de ménagement , il y a tout lieu de douter que ce fut là le sujet de notre éloge. .

Plusieurs personnes ne se croiront pas aussi obligées de déferer toujours à ses avis sur certains livres qu'il conseille de lire , & l'on trouvera sans doute singulier , qu'après avoir exhorté à étudier les règles du Poëme épique dans l'ouvrage du Pere le Bossu , il convienne lui-même quelques lignes après que l'opinion de cet Auteur est une pure chimère. Ce sont ses termes. Nous rendons d'ailleurs justice aux talens de l'Auteur , dont nous avons lû l'ouvrage avec plaisir ; & nous ne pouvons qu'applaudir aux sentimens de Religion dont il paroît pénétré , mais nous ne croyons pas qu'il ait été en droit d'en prendre occasion de détourner les François de l'étude de la Langue Angloise. L'Auteur est trop instruit pour ignorer, qu'outre les livres de Philosophie & de Théologie polémique , l'Angleterre a produit d'excellens ouvrages sur les Sciences & les Arts , & sur la

Litterature sacrée & prophane , qui méritent seuls qu'on apprenne l'Anglois pour les lire , en attendant que nous en ayons des traductions.

LE PANEGYRIQUE de Saint Louis prononcé devant l'Académie le 25 Août dernier , à été imprimé chés *Coignard* Imprimeur de l'Académie.

M. l'Abbé *Joffet* Auteur de ce Panegyrique a une réputation si bien établie , que nos éloges n'ajouteroient rien à sa gloire. Ses succès souvent répétés ont fait connoître avantageusement son éloquence & son zèle. Nous ne pouvons entrer dans le détail des beautés que renferme ce discours , & nous nous contenterons d'en annoncer la division. Le Christianisme de S. Louis; c'est la matiere du premier point; l'héroïsme de S. Louis, c'est le sujet du second.

M. *Pesselier* deja connu par plusieurs ouvrages , va publier un *Recueil de Fables* qu'on trouvera chés *Prault* pere & fils.

EXPOSITION abrégée des preuves historiques de la Religion Chrétienne , pour lui servir d'Apologie contre les Sophismes de l'irreligion, &c. par M. *Beauzée*. A Paris ; chés de la *Gnette* , Libraire , rue Saint Jacques , à la Croix d'or , 1747 , in-12.

T R A I T É des Feux d'Artifice pour le Spectacle , nouvelle édition , toute changée & considérablement augmentée , avec beaucoup de figures & avec leur explication , par M. F***, D. D. F. D B. à Paris, chés C. Ant. Jombert , Libraire , Quai des Augustins , 1747 , in-8°. On trouve dans cette nouvelle édition une Préface qui en fait voir l'occasion , un Discours préliminaire qui roule sur l'origine & l'histoire des feux de joie , & une Table contenant l'explication des termes propres aux Feux d'Artifice , rangés par ordre alphabétique.

S A R C O L O G I E , ou Traité des Parties Molles , première partie de la Myologie , ou description de tous les muscles du corps humain , par François-Michel Didier , Maître ès Arts & Chirurgien , 1748 , in-12.

C O U R S de Mathématiques contenant toutes les parties de cette science , mises à la portée des commençans , par M. Chrétien Wolff , Professeur de Mathématiques & de Philosophie dans l'Université de Hall , traduit en François & augmenté par Dom. . . de la Congrégation de S. Maur , à Paris , chés Jombert , 1747 , in-8°.

P R I N C I P E S du Droit Naturel , par M. J. Burlamaqui , Conseiller d'Etat &

ci-devant Professeur en Droit Naturel & Civil, à Geneve, chés Barillot & fils, Imprimeurs Libraires, 1747, in 4°.

TRAITE' de la vérité de la Religion Chrétienne, septième Section, par M. Vernet, à Genève chés Henri-Albert Goffe, & Compagnie, 1747, in-8°.

L'ARITHMETIQUE par les Fractions, contenant des instructions pour mettre en pratique par des questions intéressantes les règles générales de cette science, soit pour négocier en France, soit pour négocier dans les Pays Etrangers, tant en Changes qu'en Marchandises, & qui enseigne à résoudre les Problèmes les plus curieux & les plus difficiles, sans le secours de l'Algèbre, par M. Chalosse, 1747, in-12. A Paris chés Claude Hérisant, fils, rue neuve Notre Dame.

ESSAIS & observations de Médecine de la Société d'Edimbourg, ouvrage traduit de l'Anglois par M. Demours, Médecin de Paris. Tome VI. & VII. à Paris chés les Freres Guerin, rue Saint Jacques, 1747, in-12.

ON travaille à Londres à une nouvelle édition Grecque & Latine d'Isocrate, avec des remarques; elle est actuellement sous la presse.

• LE LIVRE de Théophraste de Lapi-

112 MERCURE DE FRANCE.

dibus, traduit en Anglois avec le Grec à côté, dont le texte Grec a été revû avec beaucoup de soin, se débite à *Londres*.

LE VI. TOME de la nouvelle édition de l'Histoire Universelle d'une Société de Gens de Lettrés, se trouve dans la même Ville.

ŒUVRES d'*Etienne Pavillon*, de l'Académie Française, à *Amsterdam*, chés *Zacharie Chatellain*, Libraire. Nouvelle édition en deux tomes, petit in-12. différente de celles qui ont paru en 1715, & en 1720. On y a fait quelques changemens, en ôtant l'Avertissement & en y substituant un autre de 88 pages.

JO. GOTTLIEB. Heineccii. *Elementa Juris Civilis. Ed. nov. emendata, & indicibus necessariis aucta*, à *Amsterdam*, chés François l'Honoré & fils, Imprimeurs-Libraires, 1747, in-8°.

MEMOIRES sur le rang & la préséance des Souverains de l'Europe, & de leurs Ministres représentans, suivant leurs differens caractères, par M. *Rouffet*, in-4°. chés les mêmes Libraires.

SERMONS sur divers textes de l'Écriture Sainte par Jean *Brutel de la Riviere*, Pasteur de l'Eglise Walonne d'*Amsterdam*, chés *Zacharie Chatellain*, Libraire de la même Ville, 1746, in-8°.

LE VIII Tome de l'Histoire Universelle d'une Société de Gens de Lettres, traduit de l'Anglois, à Amsterdam, chés J. Westein, 1747, in-4°.

ON trouve chés le même Libraire le troisiéme Tome de l'Histoire de la dernière guerre de Bohême, 1747, in-12.

AUR. CORN. Celsi de *Medicina libri octo cum notis integris Joannis Casarii, Roberti Constantini, Josephi Scaligeri, Isaci Casauboni, Joannis Baptista Morgagni, ac locis parallelis, cura & studio Th. J. ab Almenoveen, Med. Doct. & Professoris. Accedunt J. Rhodii vita A. C. Celsi, varia lectiones ex tribus antiquis editionibus, itemque loci aliquot Hippocratis & Celsi ab Henrico Stephano concinnati.* Lugduni Batavorum, apud Jo. Arn. Langerak, 1746, in-8°.

DELLA *Medicina di Aur. Corn. Celso lib. otto portati nella Lingua Italiana secondo l'esemplare Latino dato al pubblico da Teod. ab Almenoveen. fatica dell' Abbate Chiari da Pisa. Tom. I.* In Venezia, appresso Dominico Occhi, 1747, in-12.

CORPUS *illustrum Poetarum Lusitanorum, qui Latine scripserunt, nunc primum in lucem editum ab Antonio Dos Reys, Congregationis Oratorii Philippi Nerii Lisbonensis Presbytero, Regio Historico Latino Portugallia, & Regia Academia Censore, Joanni*

V. Lusitanorum Regi consecratum, nonnullisque Poetarum vitis auctum, ab Emmanuele Monteiro ejusdem Congregationis Presbytero, Regiaeque Academiae Socio. Lisbonæ, Typis Regalibus Sylvianis, Regiaeque Academiae. Deux volumes in-4°, 1745.

JOANNIS Christophori de Jordan. S. R. M. Hungariae & Bohemiae Consularis Bohemici Aulici de originibus Slavicis. Tomi II. Vindobonæ, Typis Joannis-Jacobi Jahn, 1745, in-fol.

RATIO Ordinationis verborum, priscis Romanis seculo aureo usitata, quoad fieri potuit, exposita ab Augustino Gabriele Gehlio Gymnasii Stad. Rectore ad Genium Latinum, &c. Hamburgi, apud Christ. Wilh. Brandt. 1746, in-4°.

JOANNIS Jacobi Sorber J. V. D. Commentatio de Comitibus veterum Germanorum antiquis, ex Historia, Monumentis, Diplomatibus, & scriptoribus fide dignis eruta, quae conventuum qualitas & forma tum ante Caroli M. ævum, tum sub illius & priorum successorum regimine demonstratur. Jenæ, ex Officina Ritteriana, 1745, in-4°.

CHRISTIANI Guilhelmi Francisci Walchii antiquitates Pallii Philosophici veterum Christianorum. Jenæ, sumptibus Joannis Friderici Ritteri, 1746, in-8°.

MISCELLANEA Groningana. Tomus

IV, Groningæ, apud Hujonem Spadaw., 1744, 1745, in-8°.

CONATUS Chronologicus ad Catalogum Episcoporum, Archiepiscoporum, Cancellariorum, Archi-Cancellariorum & Electorum Coloniae Claudiae Augustae Agrippinensium, auctore Michaelæ Moerkens, Canthuse Agrippinensis Presbytero, Coloniae Ubiorum, sumptibus Joannis Wilhelmi Krakamp, & boreæ Christiani Simonis, 1745, in-4°.

HENRICI Benzellii Acad. Lund. Pro-cancellarii & Scaniae Blekingiae Episcopi Syntagma Dissertationum, in Academia Lundensi habitarum, quibus varia Theologia, Antiquitatum, & Historiae capita illustrantur, cum praefatione Jo. Erb. Kappii P. P. Francœfurti, sumptibus Gabrielis Christ. Rothii, 1745. 2 vol. in-4°. Ce même Ouvrage se trouve aussi à Leipzig; Coppenhague & en Dannemarck.

ACTA Martyrum qui in Perside passi sunt & Acta Martyrum Occidentium, à Rome, chés Niolus Brondi, Libraire dans la Place du Pasquin, à l'Enseigne de S. Jean de Dieu.

DELLA via Appia riconosciuta, è descritta da Roma à Brindisi lib. IV. di Francesco Maria Pratilli all' ill. e^o Eccel. Sig. Conte D. Egidio Gaetano dell' Aquila d' Aragona di Duchì di Laurenzani, &c. in Napoli, 1745, in-fol.

DISSETAZIONE di Paolo Maria Gacian di Teatino sopra una statuetta di Mercurio del Gabineto di S. Ecc. Il Sig. Marchese de l'Ospital Ambasciatore di sua Majestà Christianissima; alla corte di Napoli, in Napoli, 1747, in-4°. Cette Dissertation est dédiée à M. l'ancien Evêque de Mirepoix.

ORAZIONI Sagre di Frate Filice Maria da Napoli Capucino intitolate à S. Ecc. M. Ludovico Gualterio Arcivescovo de Mira, &c. in Napoli, 1747, in-8°.

JOANNIS LAMII memorabilia Itælorum eruditione præstantium, quibus vertens sæculum gloriatur. Tom. II. pars prima. Florentiæ, 1747, in-8°.

PRIVILEGIA Protonotariorum Apostolicorum tam de numero participantium Nuncupatorum Romæ existentium, seu honorariorum, ubique terrarum degentium, cum primæva eorundem institutione, ipsis non tantum, sed Episcopis, eorumque Vicariis, omnibusque Jurisdictionem Ecclesiasticam exercentibus, scita apprime necessaria, à Jo. Baptista Sacchetto Presbytero Florentino, & J. V. D. collecta, Florentiæ, 1747, in-8°. C'est une seconde édition plus correcte & plus belle que la première.

RECENSIO notabilium Conduccionum in Jure Cæsareo, Philosophia, Medicina, aliisque Bonis Artibus, qua renovato Pisano

Gymnasio cœva reperiuntur, Florentiæ ,
1747, VI tomus, in-8o.

VITA di Michel Angelo Buonarrotti
Pittore, Scultore, Architetto e Gentiluomo
Fiorentino, publicata mentre vivera dal suo
scolare Ascanio Condivi, seconda Edizione,
cocretta ed acresciuta di varie annotazioni,
col ritratto del medesimo, ed altre figure in
rame, in Firenze, 1746, vol in-fol. de
160 pages.

LETTRE d'un Hollandois à un de
ses amis, prisonnier de guerre en France,
à la Haye, chez Neaulme se trouve à Pa-
ris chés Cailleau Libraire., rue S. Jacques
à S. André.

CALENDRIER général de la Flan-
dre & du Brabant, & des Conquêtes du
Roi; contenant l'Etat Militaire, Civil &
Ecclésiastique de ces Provinces, la descrip-
tion des villes & endroits remarquables,
les Bureaux des Traités & Domaine, par
M. Pankouke, Libraire à Lille, chés l'Au-
teur, & à Paris, chés Savoye., Libraire,
rue S. Jacques, à l'Espérance.

ESSAIS sur les passions & sur leur
caractère. Deux volumes in-12, 5 liv. bro-
chés, à Paris, chés Clouster, Libraire,
rue S. Jacques.

APPOLLON MENTOR ou le Te-
lemaque moderne. Deux volumes in 8o,

ornés de figures, vignettes & culs de lampes en taille douce, 4. liv. broché, chés le même.

LES TOMES VIII & IX des Œuvres de Théâtre de M. de Boissi, in-80. 5 liv. brochés, chés le même.

OBSERVATIONS curieuses & nouvelles sur les prédictions des Crises par le poulx, traduites de l'Anglois de M. Nielh, par M. de la Virotte, Docteur de la Faculté de Medecine de Montpellier, in-12. deux liv. relié, chés le même.

DICTIONNAIRE des matieres bénéficiales par M. de la Combe sur les manufactures de M. Fuet, in-fol. deux volumes, à Paris, chés Guerin, Monchet, Huart & Moreau, fils, Ganeau, Joseph Saugrain, du Mesnil & de Nully, Libraires.

LES EPITRES ET EVANGILES avec les Oraisons, Secrettes & Postcommunions qui se disent à la Sainte Messe pendant toute l'année, par Messire de Bonnaval, Prêtre, nouvelle édition, à l'usage de Rome & du nouveau Bréviaire de Paris, deux volumes in-12, 5 liv: à Paris, chés G. Desprez & P. G. Cavelier, fils, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Verrens.

L'HISTOIRE générale d'Allemagne a commencé le 18 Décembre à se distribuer chés C. J. B. Delespine & J. T. Hérif-

sant ; Libraires , rue S. Jacques. Cette Histoire qui ne devoit former que dix volumes in-4°. en a onze bien complets.

LE MEILLEUR LIVRE ou les meilleures Etrennes que l'on puisse donner & recevoir. Nouvelle édition augmentée de plusieurs choses utiles & nécessaires à tout le monde , à Paris , chés Pierre Prault , Quai de Gêvres , au Paradis & à la Croix blanche.

LA GUERRE , Cantate à voix seule & symphonie , par feu M. *Campra* , gravée par Mlle *Estien*. A Paris , chés Mad. *Boivin* , Marchande , rue S. Honoré , à la Regle d'or , & M. *le Clerc* , Marchand rue du Roule , à la Croix d'or.

LE SOUPÇON AMOUREUX , Cantatille mise en musique par M. *Martin* , Ordinaire de l'Académie Royale de Musique , gravée par la même. Prix une livre 10 sols. A Paris , chés les mêmes.

LE SUISSE AMOUREUX , Cantatille à voix seule & symphonie , par M. *Martin* , gravée par la même. Prix 6 livres , chés les mêmes , Mlle *Castagnery* , rue des Prouvaires , & chés l'Auteur , rue S. Honoré , près les Quinze-vingt ; à la Croix blanche.

AMUSEMENS PASTORAUX. Suite en Trio , pour les violons , flutes , hau-

bois & autres instrumens, par M. * * *.
 Œuvre premier, dédiés à Mad. * * *, gra-
 vés par J. *Rapon*, prix en blanc 2 livres
 8 sols les trois parties séparées, à Paris,
 chés *Cuiffard*, Libraire, rue neuve Notre-
 Dame, au bon Pasteur; chés lequel on les
 vend pour la Province; M. *Boivin*, rue
 S. Honoré, à la Regle d'or; M. *le Clerc*,
 rue du Roule, à la Croix d'or, & M. *So-
 ret*, rue de la vieille Bouclerie, chés un
 Chandelier.

ESTAMPES NOUVELLES.

Michel Odieuvre qui a publié avec beau-
 coup de succès les suites des Rois de Fran-
 ce & les Portraits des Grands Hommes dont il est
 parlé dans les Mémoires de Philippe de Comines
 & de Sully, aussi-bien que ceux de l'Histoire de
 Louis XIV, vient de publier *la suite des Empe-
 reurs d'Allemagne*, pour joindre avec l'Histoire
 de l'Empire qui va paroître en onze volumes in-
 quarto. Cette dernière suite, qui n'est pas moins
 bien exécutée, ni moins nécessaire que les autres,
 est tirée sur les monumens les plus certains qui
 nous restent de ces Princes.

Il demeure rue d'Anjou, près la rue Dauphine,
 en entrant la seconde porte cochère à gauche.

Il vient de mettre en vente les Portraits de
 • **LOUIS DAUPHIN**, né à Versailles le 4
 Septembre 1729, peint par *la Tour*, & gravé par
Bosan.

MAURICE DE SAXE, Duc de Curlande &
 de

Le Senigaille, Maréchal de France, peint par H. Rigaud, & gravé par Sornique.

CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE, né le 12 Décembre 1712, gravé par Pinssio.

CLAUDE DE LA TREMOÏLLE, Duc de Thouars, mort à Thouars le 25 Octobre 1604, âgé de 38 ans; peint par A. P. & gravé par Basan.

JACQUES BONGARS, né à Orléans, mort à Paris le 29 Juillet 1612, âgé de 58 ans, dessiné par J. Robert, & gravé par R. Gaillard.

GUY-CRESCENT FAGON, Premier Médecin du Roi, né à Paris le 11 Mai 1638, mort le 11 Mars 1718, peint par H. Rigaud, & gravé par Ficquet.

PLANCHES ANATOMIQUES.

La souscription des Planches Anatomiques est finie, & le sieur Gautier ne reçoit plus de Souscripteurs; ceux qui n'ont point souscrit payeront l'ouvrage un tiers de plus, c'est-à-dire 90 livres les cinq dernières planches, auxquelles le sieur Gautier travaille, qui compléteront la Myologie; elles contiennent toutes les extrémités supérieures & inférieures de grandeur naturelle; les tableaux qu'il en a faits d'après la Dissection de M. Duverney, sont extrêmement bien dessinés & d'un grand détail. Comme l'étude de ces parties est indispensable aux Chirurgiens d'armée, à cause des fractures & blessures, qui pour l'ordinaire arrivent dans les bras ou dans les jambes, qui sont les endroits les plus exposés & les moins mortels, & que l'on traite communément dans les Hôpitaux, plusieurs personnes ont conseillé au sieur Gautier de séparer cette partie du reste du corps de l'ouvrage de la façon qu'il l'annonce maintenant au public, sçavoir, que ceux qui ont souscrit les auront comme on leur a promis, mais que les Chirurgiens ou

Etudiens qui désireront les avoir séparément, pourront souscrire pour cette partie actuellement, en donnant quinze livres avant la fin de l'ouvrage, mais s'ils attendent jusqu'au dernier Mai, tems auquel elles seront distribuées, ils les payeront vingt & une livres. *Le sieur Gautier demeure rue des Prêtres au coin de la rue de l'Arbre sec.*



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique représente toujours la Tragédie d'*Atis* les Vendredis & les Dimanches. Le succès ne s'est pas encore démenti.

Le charmant Ballet de l'*Europe Galante*, qui obtient d'équitables applaudissemens les Mardis & les Jeudis, en a eu de nouveaux le Mardi 19 Décembre, quand Mlle Gondrée a chanté le rôle de la basse-taille dans l'Entrée Espagnole; malgré la loüable timidité que lui inspiroit le public, elle s'est parfaitement acquitée de ce singulier emploi, & les suffrages nombreux se sont déclarés par des battemens de mains fréquens & redoublés.

Le Concert Spirituel, exécuté au Château des Thuilleries a commencé le Dimanche 24 Décembre veille de Noël, par *Bonum est*, Motet à grand chœur de M. Mondonville, une suite de Noël's très bien

exécutée , a précédé *Confitebor* , Motet à grand chœur de M. de Lalande , & un Concerto de M. *Tartini* joué avec succès par M. *Pagin* , a précédé *Venite Exultemus* de M. *Mondonville*. M. *Jeliotte* a chanté & entendu les applaudissemens qu'il a coûtumie d'entendre par-tout où il chante.

Le lendemain Lundi jour de Noël une brillante suite de Noël's a encore été exécutée après *Quare fremuerunt Gentes* , Motet à grand chœur de M. de-Lalande ; *Cantate Domino* , Motet à grand chœur du même célèbre Auteur a précédé le Concerto de M. *Pagin* , & le Concert a fini par *Dominus Regnavit* de M. *Mondonville*. Le tout a été fort applaudi , ainsi que M. *Jeliotte* qui a encore chanté.

Le début de M. *Ribou* à la Comédie Françoisé a continué avec le même succès. Il a joué le rôle d'*Oreste* dans *Electre*; celui du Comte d'*Essex* , celui d'*Œdipe* & celui de *Gustave* ; les suffrages ne se sont point démentis. Mlle *Lani* jeune danseuse a paru avec distinction dans différentes pièces.

On a remis sur le Théâtre Italien trois pièces d'un acte , *Arlequin au Serail* , le double *Deguisement* & les *Veuves Rivaies*. Nous en avons parlé dans nos précédens *Mercur*es ; repeter le nom de leur Auteur , c'est repeter leur éloge ; elles sont de M. de *Sainte Foi*.

Le Lundi 4 Decembre on exécuta en Concert chés la Reine le 4 & 5 actes de l'Opéra de *Tancrede*.

Le Mardi 5 les Comédiens François jouèrent la *surprise de l'Amour* & le *Medecin malgré lui*.

Le Mercredi 6 les Comédiens Italiens jouèrent *Arlequin Voleur*.

Le Jeudi 7 les Comédiens François représentèrent la Tragédie de *Méropé* & *l'Impromptu de Campagne*.

Le Samedi 9 on exécuta chés la Reine le Prologue & le premier acte du ballet des *Fêtes Grecques & Romaines*.

Le Lundi 11 on exécuta le 2 & 3 actes du même Ballet. Mlles. Mathieu, Sel & Godonesche, y chanterent les rôles, ainsi que Messieurs Benoît & Poirier.

Le Mardi 12 les Comédiens François représentèrent le *Joueur* & *l'Esté des Coquettes*.

Le Mercredi 13 les Comédiens Italiens jouèrent *Arlequin voleur* & le *Diable boiteux*.

Le Jeudi 14 les Comédiens François représentèrent le *Comte d'Essex* & la *Sérénade*; M. Ribou Acteur nouveau joua le rôle du Comte d'Essex.

Le Samedi 16 on exécuta en Concert chés la Reine le Prologue & l'acte de la *Ja-*

Louise du Ballet des Caractères de l'Amour, de M. Blamont Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi. Mlles Mathieu, Sel & Godonnesche chanterent les rôles du Prologue, Mlle Chevalier & Mrs. le Page & le Clerc chanterent ceux de l'acte. Après le Concert Mlle Metz, nièce de feu Mlle Antier chanta devant la Reine le Monologue de l'acte du *Sylphe* où elle fut fort applaudie.

Le Lundi 18 on exécuta en Concert chés la Reine l'acte de l'*Amour volage* du Ballet des Caractères de l'Amour, & une Cantate de M. Dupuis, qui fut chantée par Mlle Sel; après le Concert, Mlle Guédon de Presse, (fille de M. Guédon de la Musique de la Chambre & Chapelle du Roi) qui se présente à la Musique, débuta par une scène & un monologue de l'Opera de *Thetis & Pelée*, où elle fut fort applaudie.

Le Mardi 19 les Comédiens François jouerent l'*Ecole des Mères* & les *Précieuses ridicules*.

Le Mercredi 20 les Comédiens Italiens jouerent *Arlequin enfant, statue & perroquet*.

Nous avons déjà rendu compte des applaudissemens soutenus que la Comédie du Méchant a reçus à la reprise. Ce second succès est d'autant plus flatteur pour M. Gresset, que ces reprises sont la pierre

de touche du mérite d'une pièce ; il est arrivé quelquefois que tel ouvrage qui auroit eu le plus brillant succès s'il eut été joué sans interruption, a languï parce qu'on avoit interrompu les représentations. Le public refroidi sur sa première impression, examine alors avec une attention plus raffinée, & casse souvent l'arrêt favorable prononcé dans la chaleur du premier enthousiasme. C'est cette révision qui met seule le sceau à la réputation des excellens ouvrages, au nombre desquels on peut assurer sans témérité que sera toujours comptée la Comédie dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Cleon, c'est le nom du Méchant, est un homme sans principes & sans mœurs, occupé des succès de son esprit qu'il trouve dans les travers des autres ; incapable, faute de sentiment, de goûter des plaisirs qui appartiennent à son cœur, il cherche à s'en former dans le mal qu'il fait. L'envie de briller, qu'il faut bien distinguer du désir de plaire, le projet toujours soutenu de nuire, nul sentiment, nul honneur, beaucoup de prétentions, tel est le caractère de Cleon, que suivant le grand art du Poëte Comique, M. G. peint autant par ses discours que par ses actions. Il est amoureux, c'est-à-dire, at-

taché pour le moment à Florise , femme , qui est un composé de foiblesses , de caprices & de folie , & qui n'ayant point de caractère a toujours pris celui de ses amans.

Cleon qui est son oracle donne aussi le ton à Geronte , frere de Florise , honnête Gentil-homme retiré à sa campagne , qui a des mœurs simples , un cœur sensible , un caractère facile , qui le rendent le complaisant de sa sœur & la dupe de Cleon.

Le frere & la sœur qui avoient jusques-là vécu dans la plus grande union , ne sont pas trop bien ensemble , graces au manège de Cleon , qui a trouvé l'art de maintenir son crédit auprès de tous les deux , en les divisant. L'objet de la discorde est le mariage de Chloé , fille de Florise , que Geronte , de qui doit venir tout le bien , a promis à Valere. Florise poussée par Cleon veut détourner ce mariage que désire Geronte. Dès que ce dernier lui en parle , les vapeurs lui prennent , & il n'a pas la force de la contredire dès qu'il croit la voir malade. C'est ce qui résulte du premier acte , où l'Auteur expose aussi que Valere & Chloé qui ont été élevés ensemble , s'aimoient beaucoup dans leur enfance , mais Chloé craint & a raison de craindre que son jeune amant jetté dans le grand monde

n'en ait pris les travers & ceux de son âge,
& ne l'ait oubliée.

Si l'on veut sçavoir quel est l'objet de Cleon dans toute cette tracasserie, lui-même nous l'apprend au second acte dans un entretien qu'il a avec Frontin son valet ; il espere, s'il rompt le mariage, ou que Geronte assurera son bien à Florile sa sœur, auquel cas il se resoudroit à l'épouser ; ou qu'il aura assés de crédit sur Geronte pour l'engager à lui donner Chloé, mais tous ces projets sur le succès desquels il compte peu, le flatent beaucoup moins que le plaisir de brouiller toute cette maison : pour y parvenir il a fait écrire par son valet Frontin quatre pages d'horreurs à la mere d'Ariste sur Geronte & sa famille, & le même a écrit à Geronte une lettre qui n'est pas plus flatteuse pour Valere. Ces lettres doivent arriver anonimement de Paris. Cleon dans cette scène peint lui-même son caractère, lorsqu'il répond à son valet, qui lui représente qu'il se fait detester partout.

Cela m'est fort égal ; on me craint , on m'estime ,
C'est tout ce que je veult , & je tiens pour maximé
Que la plate amitié dont on fait tant de cas ,
Ne vaut pas les plaisirs des gens qu'on n'aime pas.

Être cité , mêlé dans toutes les querelles ,
 Les plaintes , les rapports , les histoires nouvelles ,
 Être craint à la fois & désiré partout ,
 Voilà ma destinée & mon unique goût.

Cependant en apprenant que Frontin est amoureux de Lisette suivante de Florise , Cleon commence à avoir quelque inquiétude sur la confiance qu'il a eue en lui. Il prend le parti de l'envoyer à Paris pour quelque commission , afin que , si l'on découvroit que les lettres sont de son écriture , il puisse dire que c'étoit un coquin qu'il avoit renvoyé. On verra que cet artifice est extrêmement adroit , & que M. G. en fait usage en maître de l'art.

Si les bornes de cet extrait nous le permettoient , nous transcrivions l'excellente scène qui suit entre Cleon & Florise. Celui-ci pour pousser les choses au dernier point , propose à Florise de plaider son frere sur les partages qui n'ont pas été bien réglés , sûre que celui-ci cédera pour avoir la paix , ou même de consulter pour le faire interdire. Quoique Florise , qui au fond aime son frere , n'approuve aucun de ces expédiens , ils sont proposés avec tant d'art , & le crédit de Cleon sur elle est si grand , qu'elle n'en voit point toute la noirceur ,

même en la sentant assés pour s'y refuser. Elle lui permet de dire à son frere, comme en confidence, qu'il a decouvert qu'elle est resoluë à le plaider, & lui, poussant la chose plus loin, écrit à son Procureur au sujet de l'interdiction, & Frontin est chargé de porter le paquet, c'est dans cette scène qu'est une description de Paris, telle que Moliere l'eut faite lui-même, s'il avoit vécu de nos jours, c'est Cleon qui parle.

Paris, il m'ennuye à la mort,
 Et je ne vous fais pas un fort grand sacrifice,
 En m'éloignant d'un monde à qui je rends justice.
 Tout ce qu'on est forcé d'y voir & d'endurer
 Passe bien l'agrément qu'on y peut rencontrer.
 Trouver à chaque pas des gens insupportables,
 Des flatteurs, des valets, des plaisans détestables,
 Des jeunes gens d'un ton, d'une stupidité
 Des femmes d'un caprice & d'une fausseté
 Des prétendus esprits souffrir la suffisance,
 Et la grosse gayeté de l'épaisse opulence,
 Tant de petits talens où je n'ai pas de foi,
 Des réputations, on ne sçait pas pourquoi,
 Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes; . . .
 Des ouvrages vantés qui n'ont ni pieds ni têtes;
 Faire des soupers fins où l'on périt d'ennui;
 Veiller par air, enfin se tuer pour autrui;

Franchement des plaisirs, des biens de cette sorte ,
 Ne font pas, quand j'y pense, une chaîne bien forte,
 Et pour vous parler vrai ; je trouve plus sensé
 Un homme sans projets dans sa terre fixé ,
 Qui n'est ni complaisant ni valet de personne ,
 Que tous ces gens brillans qu'on mange & qu'on
 friponne ,
 Qui pour vivre à Paris avec l'air d'être heureux ,
 Au fond n'y font pas moins ennuyés qu'ennuyeux.

Nous ne quittons pas cette scène sans
 parler du dessein que Cleon communique
 à Florise d'écrire ses mémoires , & d'y
 célébrer un nombre de femmes & d'hom-
 mes.

Si bien que de six mois ils n'osent se montrer ;
 Ce n'est pas sur leurs mœurs que je veux que l'on
 cause ,
 Un vice , un deshonneur , sont assés peu de chose.
 Tout cela dans le monde est oublié bien-tôt ,
 Un ridicule reste , & c'est ce qu'il leur faut ;
 Qu'en dites-vous ? Cela peut faire un bruit du
 diable ,
 Une brochure unique , un ouvrage admirable ,
 Bien scandaleux , bien bon ; le style n'y fait rien ,
 Pourvu qu'il soit méchant, il sera toujours bien.

La conversation est interrompue par
 Frontin , & bien-tôt après on voit arriver

132 MERCURE DE FRANCE.

Valere, qui a voulu voir Cleon en secret, avant que de paroître dans la maison de Geronte. Ce Valere est un jeune homme bien né, mais qui a pris par imitation tous les travers des jeunes gens de son âge. On ne doit pas s'étonner qu'avec ces dispositions il se soit attaché à Cleon, & l'ait pris pour son modèle & pour son conseil; c'est par ses avis qu'il croit que ce seroit un ridicule à lui de se marier, & c'est pour lui demander conseil sur les moyens de rompre son mariage, sans déplaire à sa mere, qu'il a voulu le voir incognito avant que d'arriver, Cleon lui conseille de se conduire de façon que l'oncle le déteste, & pour lui en faciliter les moyens, il fait le portrait de Geronte; nous ne pouvons résister à la tentation de le rapporter ici.

Or notre oncle est un sot qui croit avoir reçu
Toute sa part d'esprit en bon sens prétendu;
De tout usage antique amateur idolâtre,
De toute nouveauté frondeur opiniâtre,
Homme d'un autre siècle, & ne suivant en tout
Pour ton, qu'un vieux honneur, pour loi, que le
vieux goût;
Cerveau des plus bornés, qui tenant pour maxime
Qu'un Seigneur de Paroisse est un être sublime,
Vous entretient sans cesse avec stupidité
De son banc, de ses soins & de sa dignité.

On n'imagine pas combien il se respecte,
 Yvré de son château dont il est l'Architecte,
 De tout ce qu'il a fait sottement entêté,
 Possédé du démon de la propriété,
 Il reglera pour vous son penchant ou sa haine
 Sur l'air dont vous prendrez tout son petit do-
 maine ;

D'abord en arrivant il faut vous préparer
 A le suivre partout, tout voir, tout admirer,
 Son parc, son potager, son bois, son avenue,
 Il ne vous fera pas grace d'une laitiè.

Valere soutient très-bien ce qu'il a promis à Cleon, dans l'entrevuë qu'il a avec Geronte au troisiéme acte ; avant que de voir ce dernier, il rencontre Ariste, ami commun de Geronte & de sa mere, dont le caractere sensé & vertueux annoncé dès le premier acte fait un parfait contraste avec celui de Cleon. Ariste qui s'intéresse au bonheur de Valere & de Chloé, & qui a des soupçons sur la trahison de Cleon, essaye envain de faire revenir Valere de la prévention favorable ou il est pour ce faux ami. Quand Geronte arrive, il est fort étonné d'entendre ce jeune homme, qu'il aimoit naturellement, tenir les discours du plus grand fat : sçait-on ici, dit-il, les dernieres nouvelles ?

134 MERCURE DE FRANCE.

Julie a pris Damon, non qu'elle l'aime fort,

Mais il avoit Phryné qu'elle hait à la mort.

Lisidor à la fin a quitté Dorakise ;

Elle est bien, mais ma foi, d'une horrible bêtise

Deja depuis long-tems cela devoit finir,

Et le pauvre garçon n'y pouvoit plus tenir.

Il poursuit sur ce ton, & l'oncle déjà bien revenu de l'amitié qu'il avoit pour lui, par tant d'impertinences, acheve de perdre toute retenue, lorsque celui-ci pour l'achever lui dit du mal de sa maison. Cleon pendant toute cette scène encourage Valere, & envenime l'esprit de Geronte par des mots ménagés avec art. Enfin quand Valere est retiré arrive la lettre anonime, où celui-ci est peint des plus noires couleurs. Geronte préparé à tout croire par ce qu'il vient d'entendre, prend le parti de le renvoyer absolument.

Cependant Valere n'est pas bien sûr lui-même du parti qu'il veut prendre ; il s'est senti attendri par les premières amitiés qu'il a reçues de Geronte ; la beauté de Chloé de laquelle il avoit parlé si légèrement, en disant.

Elle avoit de beaux yeux pour des yeux de Province.

Cette beauté a repris ses droits naturels sur son cœur, & il en est bien mieux dis-

posé à écouter les conseils que lui donne Ariste au quatrième acte ; si l'on vouloit choisir les beaux endroits de cette scène , il faudroit la rapporter toute entiere , nous nous bornerons à ce trait seul , parce qu'il peut s'isoler plus facilement. C'est Ariste qui parle

De si honteux succès ont-ils de quoi vous plaire ?
 Du rôle de plaisant connoissez la misere ;
 J'ai rencontré souvent de ces gens à bons mots ;
 De ces hommes charmans , qui n'étoient que des
 fots ;

Malgré tous les efforts de leur petite envie ,
 Une froide Epigramme , une bouffonnerie .
 A ce qui vaut mieux qu'eux n'ôtera jamais rien ;
 Et malgré leurs efforts le bien est toujours bien.

Valere corrigé par Ariste , n'en est pas plus heureux ; il n'est pas si aisé de faire revenir Geronte , & d'autant moins qu'à l'aide de la lettre anonime , Cleon lui a mis dans l'esprit des soupçons sur la droiture d'Ariste même au sujet de ce mariage. Heureusement il y a des moyens préparés pour démasquer le traître ; nous avons négligé d'en rendre compte , parce que ces détails eussent rendu l'extrait aussi long que la pièce & que nous voulions nous attacher à suivre la peinture des caractères. Lisette a fait rester Frontin & l'a caché dans le Château ; Ariste qui soupçonne que les deux

136 MERCURE DE FRANCE.

lettres écrites à Geronte & à la mere de Valere sont l'ouvrage de Cleon & écrites par son valet, engage Lisette à avoir de l'écriture de Frontin pour vérifier le fait, & Lisette pour détromper Florise, lui persuade de se cacher & d'écouter une conversation qu'elle a avec Cleon à la fin du quatrième acte. Celui-ci qui veut engager Lisette à le servir auprès de Chloé, lui parle avec confiance sur la mere & lui en fait un portrait tel, que Florise ne peut l'écouter long-tems. Cette conversation & la vérification des lettres écrites par Frontin lui font connoître toute la perfidie de Cleon, mais elle veut l'éloigner sans éclat; il fait auprès d'elle les instances les plus tendres pour obtenir sa grace, il tombe à ses genoux, & lorsqu'il voit que c'est sans succès, il se relève en éclatant de rire.

Ma foi, dit-il, si vous voulez

Que je vous parle aussi très-vrai, vous me comblez.

Cette situation est vraiment comique, & tout à fait neuve. Le plus difficile est de désabuser Geronte, auprès duquel Cleon a pris adroitement ses précautions, lui faisant entendre que Valere pourroit bien s'être servi de la main de Frontin pour écrire les lettres anonimes. Aussi n'est-il

nullement embarrassé lorsqu'on verifie devant Geronte & lui, que les lettres sont écrites de la main de Frontin; il dit sechement qu'il l'a renvoyé le matin. On a vû que cet artifice est préparé dès le second acte, & Geronte croit ne rien apprendre que ce que Cleon lui a déjà dit, mais le paquet que Cleon avoit donné à Frontin pour porter à Paris ne laisse plus aucune incertitude. Florise s'en saisit lorsque Lisette veut le donner à Cleon; Geronte y voit le projet qu'il formoit de le faire interdire, il chasse Cleon avec ignominie, & consent au mariage de Valere & de Chloé.

En prodiguant les plus grands éloges à cet ouvrage, nous ne dirions rien que le public n'ait déjà dit, & nous n'appren-drions rien à personne; les caractères de Cleon & d'Ariste, de Geronte & de Florise sont de la plus grande vérité. Ala force de ces caracteres M.G. a joint une peinture fidelle des mœurs de ce siècle, ce qui doit être aussi l'objet de la Comédie, & en rend les ressourçes inépuisables, les usages & par conséquent les ridicules variant à chaque génération, & peut-être plus souvent. Les hommes sont toujours les mêmes quant au fond, mais l'extérieur varie dans tous les âges. Un Auteur qui veut plaire en même-tems à son siècle & à la postérité,

doit étudier & peindre le fond de la Nature tel qu'il est chés tous les hommes & dans tous les siècles, & l'extérieur distinctif du tems où il travaille, c'est l'union de ces deux choses qui rend l'ouvrage immortel. Ainsi nous admirons encore les Précieuses ridicules de Moliere, les Femmes sçavantes & tant d'autres de ses pièces, & la vérité de l'imitation nous frappe, quoique nous n'ayons plus devant les yeux les modèles sur lesquels le Poëte a travaillé : cette constance dans les succès d'ouvrages qui ont d'abord été appréciés par la comparaison que l'on faisoit de l'imitation avec les modèles, ne peut venir que de ce que le Poëte a non-seulement peint l'extérieur propre à ces modèles, mais qu'il a saisi les endroits par où cet extérieur tenoit, s'il est permis de parler ainsi, au fond de caractère qui est le même dans tous les tems. C'est ce qu'a fait M. G. Les peintures qu'il a faites des mœurs de ce siècle paroîtront vraies dans tous les âges, même lorsqu'on aura absolument changé de façon de vivre. Au reste ce n'est pas la peine de dire que cette pièce est admirablement écrite, on s'y attend assés sur le nom de l'Auteur, & M. G. est si accoûtumé à cet éloge qu'il ne doit pas en être flaté ; plusieurs vers de sa pièce sont déjà passés en proverbes.



NOUVELLES ETRANGERES,

S U E D E.

ON mande de Stockholm du 21 Novembre que les Commissaires chargés d'instruire le procès des quatre Sénateurs accusés, travaillent avec beaucoup d'affiduité à l'examen des papiers de ces Seigneurs. La Diette se propose de faire publier un détail circonstancié des affaires qui ont fait l'objet de ses délibérations, & une exposition des motifs des résolutions qu'elle a prises. Cette assemblée a approuvé un plan pour l'établissement d'une nouvelle Compagnie de Commerce qui négociera dans les ports de la domination Ottomane, & qui commencera dans le mois d'Avril de l'année prochaine à faire partir des navires, chargés de marchandises du crû de ce Royaume pour diverses échelles du Levant. Des Corsaires Anglois ayant enlevé depuis quelque tems plusieurs bâtimens Suédois, sous prétexte qu'ils avoient à bord des marchandises de contrebande, le Roi en a fait porter des plaintes à M. de Guydickens Ministre du Roi de la Grande Bretagne. Une violente tempête qu'on a essuyée le 15 a fait échouer un grand nombre de navires sur la côte, & le vaisseau que la Compagnie des Indes a fait construire cette année a été considérablement endommagé. M. Antoine-André de Stiernmans Secrétaire des Archives, & M. Olivier d'Egmont, qui a été pendant vingt six ans Consul de la Nation Suédoise à Bordeaux, ont été nommés, le premier Conseiller de la Chancellerie, & le se-

cond Conseiller du Conseil de Commerce. Sa Majesté a disposé de la charge de Juge Territorial de la Jurisdiction de Tiust dans le Gouvernement de Colmar, en faveur du Baron de Cederhielm, & de celle d'Avocat Fiscal au Conseil Royal de l'Amirauté en faveur de M. Etienne Adelcrants. Elle a accordé des Brevets de Colonels aux Barons de Kraflau & d'Ankarstierna.

On mande de Warsovie que les Heydamakis ont recommencé à faire des courses en Pologne, & qu'ils y commettent beaucoup de désordre, particulièrement dans la Podolie.

Les lettres de Pétersbourg marquent que l'Imperatrice de Russie a envoyé les marques de l'Ordre de Sainte Catherine à la Princesse épouse du Prince Electoral de Saxe, & celles de l'Ordre de Saint André au Prince Czartorinski Palatin de Russie. On a sçu par les mêmes lettres qu'un courrier arrivé de Constantinople le premier Novembre, y a été renvoyé avec des dépêches importantes. Ces lettres ajoutent que le Comte de Barck Envoyé Extraordinaire du Roi de Suède auprès de l'Imperatrice de Russie, se prépare à partir de Pétersbourg pour revenir en Suède.

On mande de Pétersbourg du 21 Novembre que l'Imperatrice tint le 14 de ce mois un Conseil d'Etat, à l'occasion de quelques dépêches qu'elle avoit reçues du Prince de Gallitzin son Ambassadeur en Perse. Le 16 cette Princesse soupa chés la Grande Duchesse de Russie qui donna le 18 un magnifique bal. Il vint le 14 de Vienne un courrier chargé de dépêches pour le Baron de Breitlach Ambassadeur de la Reine de Hongrie, lequel alla sur le champ les communiquer au Grand Chancelier. Le courrier qu'on attendoit depuis long-tems de Hollande est enfin arrivé. Il a ap-

porté au Lord Hindford Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & à M. Zwart Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies les pleins pouvoirs pour signer le traité de subside, moyennant lequel sa Majesté Imperiale devra fournir à ces deux Puissances un Corps de trente-cinq mille hommes. La même lettre porte que les Ministres s'assembleroient le 21 ou le lendemain avec ceux de l'Imperatrice pour terminer cette affaire; on expédiera ensuite les ordres pour la marche de ces troupes qu'on assure devoir prendre leur route par la Lithuanie, par la Pologne & par la partie de la Haute Silesie qui est restée sous la domination de la Reine de Hongrie. Les Venitiens se proposant d'établir un commerce direct avec la Russie, il est entré dans le port de Cronstadt un vaisseau de trente six canons & de cent hommes d'équipage, qui a apporté de Vénise plusieurs marchandises. La grande distance des deux Nations, fait douter que ce commerce puisse procurer quelque avantage aux Sujets de la République de Vénise. Il fait à Pétersbourg un froid des plus rigoureux, & depuis long-tems on n'en avoit éprouvé un pareil dans cette saison.

Le jeune Comte de Bestuchef que sa Majesté Imperiale a nommé pour aller complimenter sa Majesté Hongroie & le Grand Duc de Toscane sur la naissance du dernier Archiduc, est sur son départ pour Vienne.

Les noces de Mademoiselle Henrichow furent célébrées le 15 à la Cour. Elle a obtenu une place de Dame du Palais, & sa Majesté Imperiale lui a fait des présens considérables.

Le Comte de Lestocq doit avoir épousé le 22 Mademoiselle de Mengden, & l'on comptoit que le mariage du jeune Comte de Romanzow & de

La fille du Prince^e de Gallitzin se feroit le 24 du même mois.

Les lettres de Stockholm portent que les divers Committés des Etats du Royaume continuent leurs délibérations avec assiduité , & que l'on persiste à croire que la Diète pourra se séparer dans le courant du mois prochain. Elle doit faire publier un Règlement pour réprimer le luxe. Le Prince Royal & la Princesse son épouse qui s'étoient rendus le 23 Novembre à Ulrichsdal , en sont revenus le 27. Conformément aux ordres du Roi les Etudians de l'Université d'Upsal ont prêté le 17 serment de fidélité au Prince Royal , & lui ont rendu hommage en qualité de Prince Héritaire & Successeur à la Couronne. M. Rosen Recteur prononça à cette occasion un discours , & il y eut le soir dans la ville de grandes jouissances. L'Université de Lund s'est acquittée du même devoir que celle d'Upsal. Le Roi a disposé de la charge de Vice-Président du Parlement d'Abo en faveur du Baron Etienne-Charles de Bielk , & de deux places d'Assesseurs du même Tribunal en faveur de Messieurs Rappe & d'Adlermarck. La charge de Juge Territorial des Juridictions de Selbo , de Daga , d'Aker & de WesterRexarn dans la Sudermanie , a été donnée à M. Bilberg. M. Pétersson a obtenu la place de Trésorier de l'Université de Lund. Sa Majesté a nommé M. Guillaume Carplan Colonel. du Régiment de la Bothnie Orientale , & M. Werner Derloff de Schwerin Major du Régiment des Gardes à pied , & elle a accordé une Compagnie dans le Régiment d'Artillerie à M. Stalhammer.

Il a été décidé qu'on ne donneroit point de privilège exclusif pour faire de l'eau-de-vie , & chacun aura la permission d'en fabriquer en payant

fix écus par an , si l'on demeure dans une ville , & trois seulement si l'on habite à la campagne. Outre cela le Gouvernement leverá une imposition sur chaque tonneau de cette boisson , & l'on compte que cet arrangement produira beaucoup plus que la Ferme qu'on avoit proposé d'établir.

Le Négociant Springer qui a été arrêté au mois de Février dernier comme criminel d'Etat , devoit être jugé le 28 , mais il trouva le 27 le moyen de s'évader de sa prison. On a été informé le lendemain qu'il s'étoit réfugié chés M. de Guydickens Envoyé du Roi de la Grande Bretagne. Sur le refus que ce Ministre a fait de le remettre au Gouvernement , on a posté une garde de cinquante hommes devant la maison de cet Envoyé , & l'on en a fait occuper toutes les avenues par trois cent cinquante autres. M. de Guydickens s'est déterminé à livrer le prisonnier , qui a été reconduit en prison sous une nombreuse escorte.

Les Magistrats de la Poilice ont défendu de faire porter des flambeaux par les domestiques pendant la nuit dans les rués de cette ville.

On apprend de Coppenhague que M. Titley Envoyé du Roi de la Grande Bretagne , a eu plusieurs conférences avec les Ministres du Roi de Dannemarck , & qu'elles ont eu pour objet la proposition faite depuis long-tems par sa Majesté Britannique de prendre à son service un Corps de troupes Danoises , mais qu'il paroît que le Roi de Dannemarck persiste dans la résolution de ne point accepter cette proposition , & d'observer une parfaite neutralité dans la guerre qui agite l'Europe. La nouvelle Compagnie de Commerce établie à Coppenhague tint le 9 de ce mois une assemblée dans laquelle il a été résolu de faire partir pour la

Méditerranée plusieurs navires , qui seront escortés par quelques vaisseaux de guerre de sa Majesté Danoise. Les lettres de Pétersbourg marquent que dans une conférence que le Lord Hindford Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne , & M. Zwart Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire des Etats Généraux des Provinces Unies , eurent le 22 du mois dernier avec le Comte de Bestuchef Grand Chancelier de Russie , il avoit été réglé que les trente-cinq mille Russiens , qui doivent passer au service de sa Majesté Britannique & de la République de Hollande , commenceroient le 15 de ce mois à sortir de leurs quartiers pour marcher vers les frontieres de Lithuanie , & que l'Impératrice de Russie devoit envoyer incessamment des Lettres Réquisitoriales au Roi & à la République de Pologne , afin de demander le passage pour ces troupes. Ces lettres ajoutent que le 21 du mois dernier les noces de la fille du Prince de Galitzin avoient été célébrées avec beaucoup de magnificence.

Suivant les avis reçus de Vienne le Baron de Pollentz Maréchal de la Cour du Duc de Brunswick Wolfenbuttel , eut audience de la Reine de Hongrie , à laquelle il donna part de la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel.

La Reine de Hongrie a donné ordre que les Régimens d'Infanterie de François de Lorraine , de Wolfenbuttel & de Collovrath , se tinssent prêts à marcher en Italie.

Les nouvelles de Dresde portent que le Roi de Pologne Electeur de Saxe veut que même en tems de paix , il y ait toujours sur pied dans son Electorat quarante mille hommes de troupes , en y comprenant les milices.

On

On mande de Bonn que les Députés des Etats de l'Electorat de Cologne se sont séparés , après avoir réglé tout ce qui concerne les logemens & les subsistances des troupes , pour lesquelles la Reine de Hongrie a exigé des quartiers dans cet Electorat.

A L L E M A G N E .

Les nouvelles de Vienne du 28 Novembre portent qu'il arriva le 18 de ce mois un courier par lequel la Reine reçut la nouvelle de la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbittel , & le 23 sa Majesté prit le deuil à cette occasion. Le Comte de Haugwitz & M. Jordan doivent se rendre en Boheme pour régler les impositions que payeront les habitans de ce Royaume. On a résolu d'augmenter de douze Régimens les troupes qui sont dans les Pays-Bas , & de faire marcher en Italie toutes celles dont on pourra se passer dans les Etats héréditaires. Le Régiment de Collowrath & celui du Vieux Wolfenbittel ont déjà reçu ordre de prendre la route du Milanez. La Reine a établi une Commission pour juger un differend survenu entre quelques-uns des Magistrats de Temeswar. On mande de Constantinople que le 23 Octobre le Comte des Alleurs Ambassadeur du Roi de France auprès du Grand Seigneur , eut sa premiere audience publique du Grand Visir , & que le lendemain il fut admis à celle de sa Hautesse. Suivant les mêmes avis , quoique la Porte paroisse ne prendre aucune part à la révolution de Perse , elle fait assembler une nombreuse armée dans les environs de Bagdad.

Suivant les nouvelles de Vienne il se tint le 30 du mois dernier en présence de la Reine un Conseil extraordinaire, auquel assisterent le Comte d'Uhefeldt, Grand Chancelier de la Cour, & le Baron de Bartenstein Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangères, & dans lequel le Comte de Kaunitz Ritsberg Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté au Congrès d'Aix-la-Chapelle a reçu les instructions. A l'issuë d'un autre Conseil qui s'est tenu le 2 de ce mois, on a fait partir plusieurs couriers pour divers Cours, Le courier que le Gouvernement avoit dépêché à Londres en est revenu. On attend dans peu le Comte de Bestuchef, qui étoit Ministre de l'Impératrice de Russie auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & qui vient résider à Vienne en la même qualité à la place de M. Lanczinsky. Le bruit court qu'il est chargé de régler avec les Ministres de sa Majesté les étapes pour les trente-cinq mille hommes de troupes Russiennes, qui doivent traverser les Pays héréditaires pour se rendre aux Pays Bas, & l'on dit que la Reine enverra incessamment des Commissaires en Hongrie, en Moravie & en Bohême, afin de prendre provisionnellement des mesures pour la subsistance de ces troupes. La Reine a permis aux Etats des Pays héréditaires de payer en argent la moitié des trente mille hommes de recrues & des huit mille chevaux de remonte, qu'ils sont obligés de fournir. Ils donneront cent florins pour un Cavalier, soixante & cinq pour un fantassin & quatre-vingt-six par cheval. Sa Majesté les a autorisés à faire enlever de force tous les vagabonds, les mendiants & les gens sans aveu. Les subsides que les Etats des Pays héréditaires ont accordés ne suffisant pas aux dépenses qu'exige l'entretien des armées, on

croit que la Reine demandera au Clergé un don gratuit de deux millions de florins.

Le Comte de Podewils Ministre du Roi de Prusse a souvent des conférences avec M. Serbelloni Nonce du Pape. On prétend que le Roi de Prusse demande au Saint Siège l'approbation de l'élection du Comte de Schaffgotsch en qualité d'Evêque de Breslau.

On écrit de Dresde que depuis le 23 du mois dernier la Cour est revenue de Hubertsbourg, & que l'on a renoué les conférences avec les Ministres Etrangers, dont la plupart sont chargés de commissions importantes, relatives à la situation présente des affaires de l'Europe. Le 27 M. de Marteville chargé des affaires de la République des Provinces-Unies, remit au Comte de Bruhl Premier Ministre une copie de la Réponse des Etats Généraux aux dernières Déclarations de Sa Majesté Très Chrétienne, & le Comte de Bruhl en ayant rendu compte au Roi, déclara le lendemain à M. de Marteville que sa Majesté étoit fort touchée des circonstances critiques dans lesquelles se trouvoient les Etats Généraux, & qu'elle se feroit un plaisir de contribuer, autant qu'il lui seroit possible, à leur procurer les moyens de se concilier avec la France. Le Comte de Gerisdorff doit aller remplacer le Baron de Looff Envoyé Extraordinaire du Roi auprès de la Reine de Hongrie. Il a été résolu de fortifier la ville de Leipsick, & les milices seront employées à ces travaux. Les Officiers Saxons qui pendant la dernière campagne ont servi aux Pays-Bas en qualité de Volontaires dans l'armée Françoisé, sont revenus dans cet Electorat. Quoiqu'on annonce comme prochaine la marche des troupes Russiennes, qui doivent passer à la solde du Roi de la Grande Bretagne &

des Etats Généraux des Provinces-Unies, on n'a point encore de nouvelles qu'il ait été fait de réquisition pour leur passage en la Pologne.

On a reçu avis que le Duc Charles Leopold de Meckelbourg Schwerin étoit mort à Domitz le 28 du mois dernier. Ce Prince qui étant né le 26 Novembre 1679, étoit âgé de soixante-huit ans & deux jours, avoit épousé Catherine de Russie fille du Czar Pierre I. & il en avoit eu une Princesse mariée au Prince Antoine Ulrich de Brunswick Beveren, laquelle a été Régente de Russie, & qui est morte il y a deux ans dans le Château où l'Imperatrice de Russie l'avoit releguée. En 1679 il s'étoit élevé de grandes contestations entre le Duc Charles Leopold de Meckelbourg & la Noblesse de ses Etats. Prétendant être lezé dans ses droits par les décrets que l'Empereur Charles VI. a donnés à cette occasion, il n'a jamais voulu s'y soumettre, & il a réclamé constamment l'autorité des Constitutions du Corps Germanique, & les prérogatives attachées aux anciennes Maisons de l'Empire. La plupart des écrits qui ont paru sur cette affaire, ont été rédigés par le Duc Charles Léopold ou sous les yeux de ce Prince, qui étoit extrêmement versé dans la Jurisprudence d'Allemagne. Les griefs allégués contre lui l'ayant fait priver du Gouvernement de ses Etats, & le Duc Chrétien Louis son frere ayant été chargé de les administrer, les choses étoient demeurées jusqu'à présent dans cette situation. Par la mort du Duc Charles Léopold, le Duc Chrétien Louis est devenu Souverain du Duché de Meckelbourg.

ESPAGNE.

On apprend par les lettres de Madrid que le 25 du mois passé, leurs Majestés revinrent du Château de l'Escorial au Palais du Buen Retiro avec Madame, épouse de l'Infant Don Philippe, & avec l'Infante Elizabeth Marie Louise. On célébra le 24 l'Anniversaire de la naissance de la Reine des Deux Siciles, qui est entrée dans la vingt-quatrième année de son âge. Le Roi a donné l'Abbaye de Saint Just, dignité de l'Eglise Cathédrale d'Astorga, à Don Nicolas de Silva Grand Chapelain du Monastère Royal de l'Incarnation, & l'Abbaye de Ste Marthe de Tara à Don André de Bustamante Chapelain d'honneur de sa Majesté, & Curé de l'Eglise Paroissiale du Palais. Don Antoine de Pina Administrateur Général des Fermes du Royaume de Galice, a été nommé Ministre honoraire de la Chambre des Comptes. Il fut chanté le 26 suivant l'usage dans le Collège Impérial une Messe solennelle de *Requiem* pour le repos des ames des Officiers & des soldats morts pendant cette année au service de la Couronne; le Sermon fut prononcé par le Pere Manuel Munoz de la Compagnie de Jesus, & tous les Grands assisterent à cette cérémonie, dont le Comte de Siruela fit les honneurs au nom de sa Majesté.

L'Intendant de Marie de Santander a donné avis au Roi que le 17 l'Armateur Don François Graciet y étoit arrivé avec la corvetté Angloise *l'Expédition* chargée de deux mille deux cent quintaux de morue, laquelle retournoit de Terre-neuve en Angleterre, & dont cet Armateur s'est emparé entre le quarante-huitième & le quarante-neuvième degré de Latitude Septentrionale.

On a appris de Lisbonne que Dona Marie Anne Anaclere Guiomar de Carvalho Fonséca épouse de Don Antoine de Lancastre, étoit accouchée d'une fille, & que Dona Marie de Figueroa Administratrice des Commanderies de Sainte Marie de Bragance, de Saint Barthelemi de Rabal, de Notre-Dame de Deilam, de Saint Laurent de Periqueira, & de Saint Jean de Rio d'Onor dans l'Ordre de Christ, & veuve de Don Sebastien de Veiga Cabral Mestre-de-Camp Général des armées du Roi de Portugal, & Gouverneur des Armes de la Province de Tras-los-Montes, étoit morte depuis peu à Bragance âgée de quatre vingt quatre ans.

GRANDE BRETAGNE.

Les nouvelles de Londres du premier Décembre portent que M. de Ringwich, Ministre du Roi de Suede eut le 29 du mois dernier son audience de congé du Roi, étant présenté par le Comte de Chesterfield, Secrétaire d'Etat, & conduit par le Chevalier Clément Corterel, Maître des Cérémonies. Le 30 du même mois l'Anniversaire de la naissance de la Princesse de Galles, qui est entrée dans la 29 année de son âge, fut célébré en la maniere accoutumée, & cette Princesse reçut les complimens de la principale Noblesse. La Chambre des Communes présenta le 29 au Roi son Adresse de remerciement, laquelle porte, que
 » c'est avec la plus sensible joye que la Chambre
 » félicite sa Majesté sur les importants succès dont
 » il a plû au Tout-Puissant de benir les armes du
 » Roi sur mer; que de tels avantages, non-seule-
 » ment relevent au plus haut degré l'honneur de
 » la Nation Britannique, mais encore affermissent

de plus en plus le Gouvernement de sa Majesté ,
 & assûrent la prospérité du commerce de ses
 Royaumes ; que la Chambre demande au Roi la
 permission de lui témoigner la part qu'elle prend
 à l'heureux changement arrivé dans la Régence
 des Provinces Unies , & qui intéresse un Prince
 si étroitement allié à sa Majesté ; qu'on ne doit
 point douter qu'il n'en résulte un redoublement
 d'union entre la Grande Bretagne & la Hollan-
 de , d'autant plus que la fermeté de la Déclara-
 tion faite dernièrement à la Cour de France par
 les Etats Généraux , donne lieu d'espérer que ,
 soit qu'on fasse la paix , soit que l'on continué
 la guerre , ils concoureront avec zèle à toutes
 les mesures qu'il conviendrait de prendre pour
 les intérêts & pour la sûreté des deux Puissan-
 ces ; que la Chambre ressent la plus parfaite re-
 connoissance de la bonté qu'a eu le Roi d'assûrer
 son Parlement , que non-seulement sa Majesté a
 écouté les ouvertures qui lui ont été faites pour
 la pacification générale , mais encore qu'elle est
 disposée à faire tous les efforts pour mettre une
 prompte fin à la guerre , qui quoique juste &
 nécessaire , est fort onéreuse à la Nation & oc-
 casionne de très-grandes dépenses ; que si cou-
 tre l'attente & les souhaits de la Grande Breta-
 gne , les ennemis insistent sur des conditions in-
 justes & non acceptables , & par là rendent iné-
 vitable la continuation de la guerre , la Cham-
 bre ne négligera rien pour seconder sa Majesté ;
 qu'afin de convaincre les ennemis des résolutions
 du Parlement à cet égard , elle accordera au
 Roi des subsides qui puissent le mettre en état
 de maintenir la Dignité de la Couronne ; que la
 Chambre prie en même-tems le Roi d'être per-
 suadé qu'elle contribuera de tout son pouvoir à

» rendre plus efficaces les loix déjà établies pour
 » prévenir tout ce qui pourroit donner atteinte à
 » la Constitution présente du Gouvernement. »
 Le Roi a répondu à cette adresse, *Je vous remercie de l'affection que vous témoignez pour ma Personne, & de l'assurance que vous me donnez que vous me fournirez tous les secours nécessaires pour soutenir la guerre avec vigueur, s'il n'y a pas d'esperance de conclure une paix solide & honorable.* Le premier de ce mois la Chambre a résolu d'une voix unanime d'accorder un subside à sa Majesté. Le Vicomte de Gage ayant mis en question si les Seigneurs avoient droit de se mêler des affaires concernant les Elections des Membres de la Chambre des Communes, il s'est élevé à ce sujet de grands débats. On assure que le Parlement demandera communication des conditions auxquelles le Roi de France consent d'accepter la paix. Le 2 le Duc de Cumberland a dû visiter le vaisseau de guerre *le Culoden*, de soixante & quatorze canons, qui vient d'être construit à Gravesend. Le 24 du mois dernier le Contre-Amiral Boscawen passa à la hauteur de Falmouth avec son escadre & les navires Marchands auxquels elle sert d'escorte, & le vent ayant tourné au Sud-Est, on ne doute point que cette flotte ne soit sortie de la Manche. Depuis le départ de l'escadre commandée par M. de Moysting, on a été informé qu'elle va à la rencontre de M. de la Bourdonnais, qui revient des Indes Orientales avec le butin qu'il a fait à Madras & au Fort de Saint Georges. L'Amiral Warren doit faire voile incessamment avec onze vaisseaux de guerre, & il arborera son pavillon à bord de *l'Invincible*. Avant que de s'embarquer il devoit présider au Conseil de guerre le 5 de ce mois pour juger le Capitaine Fox, ci-devant Commandant le vaisseau

le Kent. Tous les Officiers de l'escadre du Contre-Amiral Hawke ont ordre d'assister à ce Conseil. On dit que le nombre des matelots de la flotte du Roi sera augmenté jusqu'à quarante cinq mille. Vingt bâtimens de transport arriverent le 25 du mois dernier de Flessingue à Gravesend. Ils avoient à bord cinq Régimens d'Infanterie, qui ont été mis en quartiers dans les Comtés de Kent & d'Essex. Plusieurs Officiers des troupes Angloises, qui sont restées en Hollande, sont revenus pour faire recrue. On a appris que les Etats Généraux des Provinces Unies avoient recommandé très expressément aux Magistrats des lieux dans lesquels ces troupes ont été réparties, de leur faire fournir des vivres à un prix raisonnable, & qu'ils étoient convenus avec le Général Hufque que la farine & la viande, destinées pour leur subsistance, seroient affranchies de tout impôt. Le Gouvernement fait préparer à Woolwich un train d'artillerie, qui doit être transporté en Hollande. Les lettres de Whitchby dans la Province d'York marquent qu'on avoit augmenté considérablement les fortifications de cette Place, & qu'on avoit élevé plusieurs batteries pour défendre l'entrée du Port. Il y a des ordres expédiés pour renforcer la garnison de Sheerness & celle du Fort de Tilbury. Les souscriptions pour les six millions sterlings d'Annuités qu'on se propose de créer, sont entièrement remplies. On prétend que le paiement des intérêts de ces Annuités sera assigné sur un nouveau droit qu'on établira sur quelques boissons. Le Roi a nommé le Contre-Amiral Hawke Chevalier de l'Ordre du Bain, & sa Majesté doit faire présent à cet Officier d'une Croix de cet Ordre, enrichie de diamans. Selon les apparences le Duc de Cumberland retournera à la Haye à la fin de ce mois.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à quatre-vingt-dix-neuf, trois quarts; celles de la Banque à cent vingt & un; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & deux, & les Annuités à quatre-vingt-quinze.

Le 4 la Chambre des Communes résolut d'accorder au Roi quarante mille matelots pour le service de l'année prochaine, sur le pied de quatre livres sterlings par mois pour chaque homme, en y comprenant les Officiers & les dépenses de l'artillerie de la Marine. Cette Chambre a présenté une Adresse à sa Majesté pour la supplier de lui faire remettre les Etats des dépenses pour les forces de terre & de mer.

Les vents contraires ont obligé le Chef d'Escadre Moysting à relâcher une seconde fois à Plymouth, & l'on craint que le Contre-Amiral Boscawen ne soit dans la nécessité de prendre le même parti. Suivant les nouvelles d'Irlande le vaisseau de guerre *le Scarborough* y arriva de la nouvelle York le 27 du mois dernier, ayant à bord plus de cent mille livres sterlings. L'épouse & les enfans de l'Amiral Warren sont revenus d'Amérique sur ce bâtiment. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu avis que les navires *le Lapwing* & *le Montfort*, qui viennent de Bengale & en dernier lieu de Lisbonne, étoient arrivés le 25 du mois dernier à Spithéad sous le convoi du vaisseau de guerre *le Redford*. On a été informé par les équipages de ces bâtimens qu'à leur départ du Cap de Bonne Espérance ils y avoient laissé les navires *le Salisbury*, *le Marlborough* & *la Britannia*, qui devoient remettre incessamment à la voile pour se rendre en Europe. Les mêmes équipages ont rapporté que le Gouverneur du Fort de Saint David étoit mort depuis quelque tems, &

que le Chef d'Escadre Griffin étoit à la Rade de ce Fort avec neuf vaisseaux de guerre, sans avoir pu encore former aucune entreprise contre Pondichery. Pendant que le navire *le Montfort* étoit à la hauteur de Saint Paul de Longo sur la côte d'Afrique, il a eu pendant cinq heures la chasse de M. de la Bourdonnais, qui y étoit avec un vaisseau de guerre de soixante canons, un de cinquante-quatre, un de quarante, & deux de vingt, & il s'est échappé à la faveur d'un brouillard.

Le 13 l'Archevêque de Cantorbery, après avoir prêté serment avec les formalités accoutumées, prit séance dans la Chambre des Pairs. Les Seigneurs reçurent le même jour diverses Réquêtes d'appel. Le 6 de ce mois la Chambre des Communes résolut de continuer les droits sur les boissons fortes depuis le 23 Juin 1748 jusqu'à pareil jour de l'année suivante. Elle fit le 8 la première lecture du Bill à ce sujet, & ensuite elle accorda au Roi deux cent huit mille huit cent sept livres sterlings pour les dépenses ordinaires de la Marine pendant l'année prochaine, y compris la demi paye des Officiers; dix mille pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich; une pareille somme pour l'Hôpital de Gosport; quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize pour le Fret des batimens de transport; quatre cent trente-neuf mille trente-sept pour leur approvisionnement; un million de livres sterlings pour acquitter une partie des dettes de la Marine; cent six mille vingt & une livre sterlings pour remplacer dans le fond d'amortissement les sommes qu'on en a tirés; vingt-neuf mille sept cent soixante & cinq pour les non-valeurs des nouveaux droits établis sur les vins; trois cent quarante-deux mille soixante & quatre pour la dépense du Bureau de l'ar-

tillerie employée au service de terre , & cent cinquante-neuf mille pour les autres dépenses extraordinaires de ce Bureau , auxquelles le Parlement n'avoit point pourvu. Ces résolutions furent approuvées le 11 , & la Chambre , s'étant assemblée en grand Comitté , regla que le nombre des troupes pour le service de terre de l'année 1748 seroit de quarante-neuf mille neuf cent trente-neuf hommes , en y comprenant dix-huit cent quinze Invalides , & qu'on assigneroit douze cent soixante-sept mille trois cent soixante-treize livres sterlings pour l'entretien de ces troupes , & trente-cinq mille pour les garnisons de Gibraltar , de Port-Mahon & des Colonies , ainsi que pour les munitions d'Annapolis Royale , de Plaisance , de Ruatan , du Cap Breton & de la nouvelle Georgie. Dans la même séance il fut décidé que l'on continueroit les onze mille cinq cent cinquante hommes de troupes de Marine , & qu'on employeroit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-neuf livres sterlings pour leur entretien. Le lendemain la Chambre ordonna qu'il seroit remis devant elle un Etat des grains , qui ont été transportés hors de la Grande Bretagne depuis le 29 Septembre 1744 jusqu'à pareil jour de cette année. Il fut présenté à la Chambre de la part des débiteurs insolubles , renfermés dans les différentes prisons du Royaume , une Requête par laquelle ils exposent leur extrême misère , & demandent du soulagement. La Chambre entendit le 11 plusieurs témoins au sujet de l'Élection des deux Membres du Parlement pour la ville & pour le Port de Milburn , & elle prononça que Messieurs Thomas Madlycot & Charles Churchill avoient été élus selon les loix. Elle délibéra ensuite en grand Comitté sur les subsides qu'elle doit encore accorder

au Roi, & après avoir fait quelque progrès dans cette affaire, elle la renvoya à un plus ample examen. Le Lord Delawar a obtenu le Gouvernement du Fort de Tilbury, qu'avoit le feu Lieutenant Général Williamfon. Les quatre Régimens d'Infanterie, qui étoient vacans, ont été donnés par le Roi aux Comtes de Panmure & d'Ancram & à Messieurs Bockland & Lieghiton. La tempête du 12 de ce mois a causé de très-grands dommages sur les côtes de ce Royaume. Les vaisseaux de guerre *le Sterling Castle*, *le Bedford* & *le Chatham*, qui ont escorté de Spithéad à Douvres les navires de la Compagnie des Indes Orientales *le Montfort* & *le Lapwing*, ont couru risque de périr. On a reçu avis que le navire *la Nymphe*, une des riches prises faites par le Corsaire *la Famille Royale*, a fait naufrage dans les environs de Suffex, & il ne s'est sauvé personne de l'équipage. Le navire *le Polanen*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales établie en Hollande, a été aussi en fort grand danger, mais le Corsaire *le Duc de Cumberland* l'ayant heureusement rencontré, l'a aidé à gagner le Port de Melfort. L'escadre commandée par l'Amiral Boscawen, & la flotte qui est sous son convoi, ont été dispersées par la même tempête à cinquante lieues du Cap Lezard, & l'on n'est point informé si elles ont continué leur route. Le vaisseau de guerre *le Hampshire* a conduit le 8 à Plymouth le Corsaire François *l'Heureux*, de seize canons & de cent seize hommes d'équipage. Les ennemis de leur côté ont fait plusieurs prises, entre lesquelles on compte le navire *le Dauphin*, qui rapportoit de la Jamaïque une charge très-considérable. Le Conseil de guerre, établi pour examiner la conduite du Capitaine Fox, tint le 6 sa première séance, & ce Capitaine, ayant

comparu devant ses Juges , représenta qu'on ne pouvoit lui reprocher de s'être mal acquitté de son devoir dans le combat entre le Vice-Amiral Hawke & M. de l'Estanduere , puisque dans cette action il s'étoit rendu maître de deux vaisseaux de guerre ennemis. Les dernières lettres d'Amérique marquent que le 4 du mois d'Octobre dernier il y avoit eu aux Isles sous le Vent un violent ouragan , dont la Colonie de Kitts & plusieurs autres avoient été noyées , & qu'un grand nombre de navires avoient été brisés sur les côtes. On assure que le Roi se propose , si la paix ne se fait pas ce hyver , de se mettre l'année prochaine à la tête de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas , & que le Prince Stathonder de la République des Provinces-Unies & le Duc de Cumberland commanderont sous les ordres de Sa Majesté. Le Régiment de Drumlaring , que les Etats Généraux font lever en Ecosse , est presque complet , & il doit incessamment s'embarquer à Leith pour passer en Hollande. Le Gouvernement a ordonné de remettre en liberté Messieurs Thorold , Abernethy , Person , Cummins & Fitzgerald , qui étoient dans les prisons de la Ville de Lancastrre pour avoir favorisé les intérêts de la Maison de Stuard.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent un ; celles de la Banque à cent vingt ; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & un , & les Annuités à quatre-vingt-quatorze , cinq huitièmes.

PROVINCES - UNIES.

Suivant les avis reçus de la Haye le 30 du mois dernier les Etats de la Province de Midelbourg prirent la résolution de déclarer le Stathouderat héréditaire dans la Maison de Nassau Diest, même en faveur de la ligne féminine. Il a été remis aux Etats Généraux par le Comte de Sandwyck un Mémoire de la part du Roi de la Grande Bretagne. Ce Ministre a eu une conférence avec quelques Députés de cette assemblée, ainsi que le Général de Debrosse Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse. Le Feldt-Maréchal Comte de Nassau commandera pendant l'hiver en Zelande. La charge de Grand Forestier de la Province d'Utrecht vacante par la mort du Comte d'Athlone a été accordée par le Prince Stathouder au Comte Henri de Nassau la Lecq. M. Steeffens a été fait Colonel Commandant du Régiment d'Artillerie du Lieutenant Général Gla-beek, & le Comte Maurice de Nassau Lieutenant Colonel du Régiment de Maleprade a obtenu un Brevet de Colonel. Le Prince Stathouder a disposé de la Lieutenance Colonelle du nouveau Régiment du Baron d'Imhoff en faveur de M. Herié de Vaillant. Ce Prince a conféré à M. Corneille Ten-Hove la charge de Greffier des Fiefs de la Province de Hollande. On doit ajouter quatre nouvelles Compagnies au Corps d'artillerie.

Frederic Guillaume de Rheede, Comte d'Athlone, Seigneur d'Elst, de Middagten, d'Amerongue & de Guinckel, mourut à Arnhem le 24 du mois dernier dans la trente-huitième année de son âge.

On écrit de la Haye du 16 qu'il y est arrivé des Députés de la Province d'Overissel, pour présenter au Prince de Nassau le Diplôme, par lequel cette Province a déclaré le Stathoudérat héréditaire. Les Députés de la Province de Hollande & de Westfrise se sont séparés le même jour. Le Comte de Bentinck Seigneur de Rhoon & de Pendergt, le Baron de Wassenauer Seigneur de Catwyck, & M. Halelaar Conseiller & Echevin de la ville d'Amsterdam, lesquels ont été nommés Ministres Plénipotentiaires de la République au Congrès d'Aix-la-Chapelle, ont eu une conférence avec le Baron de Picck, Seigneur de Brackel & de Zoelen, Président de l'assemblée des Etats Généraux. Le Comte de Sandwyck Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne; M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse, & le Baron de Sporken Ministre de sa Majesté Britannique, comme Electeur de Hanover, ont aussi conféré avec quelques Deputés de la même assemblée. Les Etats Généraux ont envoyé aux Colléges de l'Amirauté un ordre de ne rien négliger pour protéger le commerce des Sujets de l'Etat. En conséquence on dit que le Vice-Amiral Schryver fera incessamment voile avec six vaisseaux de guerre. Toutes les troupes de la République, ainsi que celles de la Grande Bretagne & de Hanover, doivent être complectes avant le mois d'Avril. Celles de la Reine de Hongrie seront renforcées considérablement, & l'on se flate du succès des négociations entamées pour engager quelques Princes d'Allemagne à fournir des troupes, mais il court un bruit que le Corps Helvétique ne consentira point de donner aux Etats Généraux les douze mille hommes qu'ils lui ont demandés. Le Prince Stathouder portera le deuil pendant six semaines.

pour la Dacheffe Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel. Ce Prince a accordé un Brevet de Lieutenant Colonel au Chevalier de Vial. Depuis quelque tems le Prince Frederic de Hesse & le Général Cromstrom sont en cette ville. On y attendoit le 25 le Feldt Maréchal Comte de Bathiany, & l'on persiste à publier que le Duc de Cumberland s'y rendra au commencement du mois prochain. Le Comte de Flemming Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, auprès du Roi de la Grande Bretagne est arrivé de Dresde, & il se dispose à retourner à Londres pour y reprendre les fonctions de son ministère. Il y eut le 12 une tempête des plus violentes, qui commença à trois heures après midi, & qui dura jusqu'à onze heures du soir. Elle a causé de très-grands dommages dans les Provinces de Hollande & d'Utrecht, surtout à Amsterdam & dans les environs, & les lettres de Texel marquent que plusieurs vaisseaux ont échoué sur les côtes. Le Comte de Colyar Feldt Maréchal des armées de la République, Colonel d'un Régiment Ecoissois sur la Répartition de la Province de Hollande, & ci-devant Gouverneur de Namur, mourut à Maestricht le 5 âgé de quatre-vingt neuf ans. Ch. érien Albert Comte de Rechteren, Seigneur de Bourgueuningen, Membre de l'Ordre de la Noblesse de la Province d'Over-Issel, Colonel d'un Régiment de Cavalerie au service des Etats Généraux & Chambellan du Grand Duc de Toscane, est mort à Zwol le 7 dans la trente-septième année de son âge. M. Coehoorn Lieutenant Colonel du Régiment de la Riviere, & Commandant de Willemsstadt, est mort en cette dernière ville.

Les nouvelles d'Amsterdam du 22 portent qu'on doit publier trois nouveaux Décrets des

Etats Généraux. Le premier porte que toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, qui introduiront dans les terres de la domination de la République des vins, des eaux-de-vie, & autres denrées ou marchandises du crû ou des fabriques du Royaume de France, encoureront la confiscation de ces denrées & de ces marchandises, & payeront une amende du quadruple de la valeur desdits effets; que les vaisseaux, barques, chariots, charettes & chevaux qui auront servi au transport, seront confisqués, & que les maîtres de navires & les voituriers auxquels ils appartiendront, seront condamnés à cent florins d'amende pour chaque pièce de vin ou d'eau-de-vie, ainsi que pour chaque ballot de marchandises du poids de cinq cent livres; que si les maîtres de navires, bateliers ou autres voituriers, n'ont pas assez de biens pour pouvoir payer cette amende, ils seront punis de prison; que quand même ils pourroient prouver que les denrées & les marchandises prohibées ont été embarquées ou chargées à leur insçu, ils n'en seront pas moins sujets à l'amende, sauf à avoir leur recours contre ceux qui auront fait le chargement à leur insçu; que les maîtres de navires & les voituriers qui auront pris à bord de leurs vaisseaux ou barques, ou sur leurs voitures de terre, quelques barils, tonneaux, ballots ou caisses, seront tenus d'en faire dans les lieux où ils arriveront une déclaration exacte, sous peine de confiscation & de punition corporelle; que les mêmes peines seront portées contre ceux qui introduiront en ce pays lesdites marchandises & denrées dans de doubles futailles ou de quelque autre manière frauduleuse; qu'aucun batelier venant par mer ou par des rivières, ni aucun voiturier ne pourra rien débarquer ni dé-

charger de nuit & à des heures indéterminées, sous peine d'une amende de six cent florins & de confiscation des vaisseaux, chariots & chevaux, & qu'ils ne seront point exemptés de l'amende, même en déclarant sous serment que la contravention s'est faite à leur insçu, à moins qu'ils ne donnent des preuves évidentes qu'ils n'en ont point eu connoissance, auquel cas ils seront obligés de dénoncer le coupable; que les habitans des frontieres des Etats de la République ayant souvent introduit dans les villes frontieres plusieurs marchandises de France cachées sous du bois, du foin ou de la paille, les Etats Généraux, afin de prévenir cet abus, déclarent qu'ils feront punir corporellement ceux qui employeront de pareilles fraudes, & que les contrevenans seront outre cela sujets aux autres peines énoncées ci-dessus; qu'il est enjoint aux Chefs des Corps des bâteliers & autres voituriers d'avertir des intentions de la République tous ceux de leurs Communautés, & dès qu'ils s'appercevront que quelqu'un aura enfreint le Règlement, d'en informer les Officiers respectifs ainsi que les Magistrats des villes; que par le présent Décret les Collèges de l'Amirauté sont autorisés à faire croiser des vaisseaux Gardes Côtes dans tous les endroits convenables pour empêcher la contrebande; qu'on ordonne à l'Avocat Fiscal & au Commis Général de chaque Collège de même qu'aux Commis particuliers, de veiller attentivement à l'observation dudit Décret, & d'arrêter sans aucune distinction toute marchandise ou denrée prohibée, sous peine d'être privés de leurs emplois, & d'encourir les punitions statuées contre les marchands & voituriers qui se trouveront en contravention; qu'on infligera même des peines plus graves aux Commis particuliers qui seront,

convaincus d'avoir part, de quelque manière que ce soit, à l'introduction de ces marchandises ou denrées, & d'avoir reçu pour cet effet quelque gratification ou présent; que pour engager à découvrir les fraudes on accordera aux dénonciateurs les deux tiers des amendes, & l'autre tiers à l'Officier qui aura fait la saisie; qu'en cas que les dénonciateurs aient été complices de la contravention, ils seront exempts de l'amende qu'ils auroient encourue, pourvu néanmoins qu'ils aient fait leur déclaration avant que l'Officier se soit transporté sur les vaisseaux ou aux endroits dans lesquels on aura conduit ou caché les effets dénoncés; que les personnes préposées pour saisir les marchandises de contrebande, ne pourront à cet égard faire aucun accord avec les Parties intéressées, mais qu'elles seront tenues de porter l'affaire devant les Juges auxquels la connoissance en appartient, & que si elles ne se conforment pas à ce Règlement, elles seront privées sur le champ de leurs charges, & condamnées aux mêmes amendes que les contrebandiers qu'elles auront favorisés; que les Etats Généraux veulent que tous les effets de contrebande qui seront confisqués, soient détruits ou brûlés en présence du Juge qui aura déclaré la saisie valable; qu'aucun Tribunal ou Juge, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra s'éloigner du véritable sens des différens articles du présent Décret, ni en changer en aucune manière les dispositions, bien loin de pouvoir s'attribuer le droit de juger sur l'équité de ce qui y est établi, ou de l'interpréter & de le commenter. Il est défendu par le second Décret à tous Sujets de la République de permettre qu'on employe leurs barques ou bateaux pour transporter des effets, denrées ou marchandises pour le compte

Des François ou appartenans au Roi de France, sous peine de confiscation & d'une amende de cent florins, laquelle amende ne pourra néanmoins excéder le triple de la valeur du fret, & que cette amende sera payée par les propriétaires des barques ou bateaux, pour chaque fois que lesdits bâtimens auront été employés ausdits transports, soit que ces bâtimens ayent été surpris en contravention, soit qu'on puisse dans la suite convaincre les propriétaires d'avoir prêté leurs vaisseaux pour la contrebande; que les maîtres de navires, Capitaines ou Pilotes, qui après avoir été informés de la teneur du Décret, permettront qu'on embarque à bord de leurs vaisseaux quelques effets appartenans au Roi de France ou à ses sujets, payeront une amende de mille florins pour la première fois, une de trois mille pour la seconde, & seront punis corporellement en cas d'une troisième récidive. Le troisième Décret contient une défense de faire à l'avenir aucune assurance, soit en tout ou en partie, sur aucuns vaisseaux, effets ou marchandises, appartenans aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, ni d'inviter qui que ce puisse être, soit par commission ou autrement, à faire de pareilles assurances, sous peine de nullité de toute convention qui se conclura à cet égard après la publication du présent Décret, & en même tems sous peine d'une amende du triple de la valeur de ce qui aura été assuré, ou de ce qu'on aura proposé d'assurer, également payable par ceux qui auront fait ou demandé des assurances, ou qui auront passé quelque contrat qui y sera relatif. Il est ajouté à la fin de ce Décret que si l'une des Parties contractantes venoit à dénoncer celle avec laquelle elle auroit contracté, de maniere que celle-ci puisse être convaincuë, la première sera en ce cas exemptée de l'amende.

Suivant les avis reçus de Nimegue la Bourgeoisie y a présenté aux Magistrats une Requête, par laquelle elle a demandé non-seulement que l'hérédité du Stathoudérat fut établie sans aucune restriction en faveur des descendans mâles & femelles du Prince de Nassau, mais encore qu'on remit à ce Prince la disposition de tout ce qui concernera la Régence de la ville, ainsi que des changemens qu'il jugera à propos d'y faire. Les Magistrats ayant délibéré sur cette Requête, ont pris d'une voix unanime une résolution en conformité; & l'on est convenu d'envoyer une députation à la Haye pour en informer le Prince de Nassau. La ville de Thyel a pris une pareille résolution.

Le Prince de Nassau a établi un Conseil de guerre composé du Lieutenant Général Kinschot qui en sera le Président, du Comte de Nassau Beverwerth, de Messieurs Stuart, Falaiseau, de Biron, de Biddelberck, du Comte de Rechteren, & de Messieurs Graham & Vander Dussen. Les Députés que la ville de Nimégué a envoyés à la Haye pour donner part à ce Prince de la résolution qu'elle a prise au sujet de l'hérédité du Stathoudérat ont été admis à son audience. Les Collèges de l'Amirauté distribuent des Lettres de Marque aux Armateurs qui demandent de faire la course contre les vaisseaux François, & divers Corsaires se disposent à se mettre en mer. Le Vice-Amiral Schryver est prêt à faire voile avec l'escadre qui est sous ses ordres. On a appris par les lettres de Zelande que les vaisseaux de guerre Hollandois & Anglois, qui sont sur les côtes de cette Province, ont été fort maltraités par leurs agrès par la tempête du 12 de ce mois, mais qu'aucun n'a fait naufrage. Le Yacht des Etats de la Province, sur lequel le Baron de Borselen s'é-

voit embarqué avec quelques autres Députés , afin d'apporter au Prince de Nassau l'acte par lequel la Province a déclaré le Stathoudérat héréditaire , a échoué dans les environs de Zirickzée. Toutes les personnes qui étoient à bord ont eu le bonheur de se sauver. Il n'en a pas été de même du Yacht de la Compagnie des Indes Orientales qui s'est brisé contre la côte , & dont presque tout l'équipage a péri. On espère de remettre à flot le premier de ces deux bâtimens. Il est arrivé deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, le premier pour le compte de la Chambre d'Amsterdam , le second appartient à la Chambre de Zélande. Ces navires qui sont partis de Batavia au mois d'Avril dernier , sont chargés de vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept piéces de toile de coton ; de cent vingt mille cent trente-six livres de poivre brun ; de deux cent soixante-cinq mille soixante & seize de Tutenague ; de vingt mille huit cent cinquante-trois de gingembre ; de douze cent de benjoin ; de quatre mille de gomme lac de Siam ; de mille d'alun blanc de la Chine ; de deux mille d'anis à queuë ; de huit cent d'indigo de Java ; de cent de Reaal Lapis bésoar ; de huit cent mille deux cent trente-deux de café ; de vingt-deux mille quarante-sept de fil de coton de Suratte , & de plusieurs livres d'ambre gris. Les huit mille hommes destinés à la garde de l'Isle de Ter Goez ont été partagés en plusieurs Corps , & postés le long des côtes pour les garantir de toute entreprise de la part des ennemis. Les Etats Généraux ont accordé à M. Théodore Marie de Lilliers la permission de lever un Régiment au service de la République , & le bruit court qu'on ne recevra que des Gentilshommes pour Officiers dans ce Régiment. Dans l'une des dernières con-

férences que M. d'Ammon a eues avec le Comte de Bentinck Président de l'Assemblée des Etats Généraux, ce Ministre a demandé que les Etats Généraux donnassent des ordres pour que les vaisseaux des Sujets de la Majesté Prussienne ne fussent inquiétés d'aucune maniere sous prétexte de visite ou sous tout autre, de quelque nature qu'il puisse être, par les Sujets de la République, & pour que les vaisseaux puissent naviger librement moyennant la simple exhibition des Passeports & connoissemens que les loix de la navigation autorisent les Capitaines de vaisseaux & les Armateurs à se faire montrer.

Le 19 de ce mois le Comte de Sandwych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, remit au même Président un Mémoire de la part de la Majesté Britannique. Quelques jours auparavant M. Preys, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suède, eut une conférence avec le Comte de Bentinck. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont repris le 20 leurs délibérations. Le Conseil d'Etat présentera incessamment à l'Assemblée des Etats Généraux l'état de la guerre pour l'année 1748.

I T A L I E.

ON apprend par les nouvelles de Naples que toutes les fêtes que la Ville a données à l'occasion de la naissance du Duc de Calabre, ont été d'une extrême magnificence, & qu'elles se sont passées avec le plus grand ordre. Les Galeres du Roi sont revenues des Ports de l'Etat *degli presidii*, d'où elles ont ramené les Régimens qui y étoient en garnison & qui ont été relevés par d'autres troupes. Un convoi de trente bâtimens a mis dernièrement

ment à la voile, pour porter à Gènes des vivres de différentes espèces. Il y eut le 3 de Novembre une violente tempête, accompagnée d'une si forte playe qu'un grand nombre d'animaux ont été noyés dans la campagne. Le tonnerre est tombé sur plusieurs édifices, & y a causé des dommages très-considérables. On attend incessamment le Duc de Medina Cœli, Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté Catholique. Le Cardinal Coscia est dangereusement malade en cette ville, & les lettres de Rome marquent que le Cardinal Alberoni est aussi dans un état qui fait craindre pour ses jours.

DE TURIN le 25 Novembre.

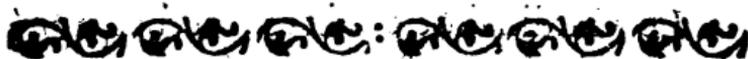
Suivant les nouvelles de l'armée combinée de France & d'Espagne les troupes de cette armée, qui étoient campées dans les environs de Vintimille & le long de la Roya, se sont mises en marche vers Nice, & l'on compte qu'il ne restera dans le Comté de ce nom que trente bataillons, la plupart Espagnols, presque toutes les troupes Françaises devant aller prendre des cantonnemens dans la Provence entre le Var & l'Argens. Celles du Roi de Sardaigne se disposent aussi à entrer bientôt dans leurs quartiers d'hyver. S. M. Sard. avoit ordonné d'établir quelques batteries sur le rivage de la mer près de Vintimille en-deça de la Bevera, afin d'empêcher les ennemis de tenter aucun débarquement de ce côté, mais le Château de Vintimille a fait un feu si vif sur les travailleurs, qu'on n'a pû exécuter ce projet. M M. Furno, Quaglia, & Ravichio, Officiers d'Artillerie au service du Roi, ont été blessés en cette occasion. Le premier bataillon du Régiment de Piedmont & le second du Régiment de Saluces sont allés à Savonne, & l'on

a. envoyé à Final le premier bataillon du Régiment des Fusiliers. Le Général Wentworth est tombé malade depuis son retour de Milan.

DE CHAMBERY le 22 Novembre.

ON a reçu avis que l'Infant Don Philippe, accompagné du Duc de Modène, du Maréchal Duc de Belle-Isle & du Marquis de la Mina, étoit retourné le 18 Novembre à Nice; que ce Prince en devoit partir quelques jours après pour Montpellier, & que le Maréchal Duc de Belle-Isle & le Marquis de la Mina se dispoient à se rendre, le premier à Paris & le second à Madrid. Pendant l'absence du Maréchal Duc de Belle-Isle, le Marquis de Mirepoix commandera les troupes Françaises en Provence & dans le Comté de Nice. Avant que l'armée se soit séparée, l'Infant Don Philippe a jugé à propos de chasser les ennemis d'un poste qu'ils occupoient sous Bera. Comme ils ne nous y ont pas attendus, cette entreprise a réussi sans qu'il en ait coûté un seul homme. On a laissé vingt bataillons Espagnols à portée de secourir Vintimille, si cette Place étoit attaquée. Les bruits qui avoient couru que plusieurs des Régimens qui sont en Savoye devoient se porter en Provence, ne se sont pas confirmés. Il vient au contraire dans ce Duché, outre la Cavalerie Espagnole, six nouveaux bataillons des troupes de cette Nation.





FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 8 de ce mois , Fête de la Conception de la Sainte Vierge , le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , & de Mesdames de France , assista à la Prédication du Pere Griffet , de la Compagnie de Jesus , & ensuite aux Vêpres.

Le 10 second Dimanche de l'Avent ; leurs Majestés entendirent la Messe dans la même Chapelle , & l'après-midi la Reine , accompagnée comme le jour de la Fête de la Conception , assista au Sermon du Pere Griffet.

La Reine communia le 7 par les mains de l'Archevêque de Rouen , son Grand Aumônier.

Le 3 les Maréchaux de Laval Montmorency , de Clermont Tonnerre , de la Morthe Houdancourt & de Löwendalh , prêterent serment de fidélité entre les mains du Roi.

H ij

Le Cardinal de Soubize, accompagné du Grand Maître & du Maître des Cérémonies, fut conduit le 12 par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs à l'audience de la Reine, à laquelle il présenta l'Abbé Onorati, Camerier d'honneur du Pape, qui remit à Sa Majesté un bref de Sa Sainteté. Pendant l'audience on apporta un tabouret, & le Cardinal de Soubize s'assit. Il fut conduit ensuite avec les mêmes cérémonies aux audiences de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame & de Mesdames de France.

Le 10 Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont pris le deuil pour la mort de la Duchesse Douairière de Brunswick Wolfenbuttel, grande Tante de Madame la Dauphine.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle, étant arrivé de Nice le 7 de ce mois, alla le même jour à Versailles rendre ses respects au Roi qui le reçut très-favorablement.

Le 17 troisième Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France assistèrent

l'après-midi à la Prédication du Pere Griffet de la Compagnie de Jesus.

M. de Mâchault Contrôleur Général des Finances prêta le 3 serment de fidélité entre les mains du Roi pour la charge de grand Trésorier des Ordres de S. M.

Le Roi a donné à l'Archevêque de Sens la place de Conseiller d'Etat ordinaire, vacante par la mort de l'Abbé de Ravannes.

Le 19 le Maréchal Comte de Saxe arriva de Bruxelles, & il alla le 21 rendre ses respects au Roi dont il a été reçu très-favorablement.

Le 24 de ce mois quatrième Dimanche de l'Avent le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France assisterent l'après-midi aux premières Vêpres de la Fête de la Nativité de Notre-Seigneur, auxquelles l'Evêque de Dijon officia.

Le 25 jour de la Fête leurs Majestés ayant entendu trois Messes à minuit après avoir assisté aux Matines, le Roi entendit le matin la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Dijon & chantée

par la Musique. La Reine entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi le Roi assista à la Prédication du Père Griffet de la Compagnie de Jesus & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le 20 Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont quitté le deuil qu'ils avoient pris le 10 pour la mort de la Duchesse Douairiere de Brunswick Wolfenbuttel.

BENEFICES DONNÉS.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Glanville l'Abbé de Castellane, Vicair Général de l'Archevêché d'Auch.

S. M. a accordé l'Abbaye des Vertus, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Châlons sur Marne à l'Abbé de Faraman, Vicair Général de l'Archevêché de Paris.

Celle de S. Sever, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Coutances à l'Abbé Danneville de Chifrevast, Vicair Général de l'Evêché de Coutances.

Celle de Reclus, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Troyes à l'Abbé Barrin de la Galiffoniere, Vicair Général de l'Evêché de Troyes.

Celle de Saubalade, même Ordre, Diocèse de Lescars à l'Abbé Damou, Vicaire Général de l'Evêché de Lescars.

L'Abbaye Reguliere de Maroilles, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Cambrai à Dom Mestiviers, Religieux & Prieur de cette Abbaye.

Celle de S. Aufone, même Ordre, Diocèse d'Angoulême à Madame d'Escars de la Renandie.

De Bruxelles, le 16 Décembre.

Ces jours derniers le Maréchal Comte de Saxe vit faire l'épreuve de quelques pièces de canon & de quelques mortiers de nouvelle invention. On attend ici de Paris le Maréchal de Lowendalh dans le courant de cette semaine. Le Comte d'Estrées & le Marquis de Salieres, Lieutenans Généraux, se sont rendus en cette Ville, pour conférer avec le Maréchal Comte de Saxe. Un convoi considérable, qu'on a envoyé à Bergopsoom, y est arrivé sans aucun obstacle. Quelques Régimens ont marché pour renforcer les troupes qui sont dans le Pays de Waës. L'échange des prisonniers Hessois ayant été réglé, on en a conduit six cent sous une escorte au premier poste que

H iij

les Alliés ont sur la frontière du Marquisat d'Anvers. Selon les avis reçûs de Liège dix-sept Bataillons & quinze Escadrons des troupes de la Reine de Hongrie y ont pris des quartiers. Ces avis ajoutent que les Hussards, qui étoient dans les Fauxbourgs, ont été distribués à Blaret, à Grainville & à Warenes. Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany est allé à Maeftricht, afin d'achever de regler ce qui concerne la répartition des troupes de sa Majesté Hongroise.

De la Rochelle le 10.

Il est arrivé ici de la Martinique un navire Marchand, nommé *le Marin*, qui a soutenu à la vûe de l'Isle-Dieu un combat contre un Corsaire Anglois, de cent cinquante hommes d'équipage. Aussi-tôt que le Capitaine Huardon, qui commande ce navire, eut découvert le bâtiment ennemi, il cargua ses basses voiles, & il mit en travers pour l'attendre. Le Corsaire s'écartant avancé à la demi portée du canon, on lui lâcha une bordée. Il s'approcha jusqu'à la portée du pistolet, pour empêcher par le feu continuel de ses fauconneaux & de sa mousqueterie de charger le canon, mais quoique le Capitaine Huardon n'eut que

quarante hommes en état de combattre & de manœuvrer, le reste de son équipage étant malade du scorbut, les ennemis ne pûrent soutenir la vivacité de son feu, & ils passerent par l'arrière de son vaisseau, dans le dessein d'en venir à l'abordage. M. Huardon fit sur le champ arriver pour leur présenter le bas bord, & s'étant mis en devoir de brasser lui-même le Perroquet, il reçût dans l'épaule droite un coup de fusil, qui le traversa de part en part. Dans le même tems une bordée de canon ayant fort maltraité le Corsaire dans ses manœuvres, il fut obligé de s'éloigner. Une heure & demie après il revint, se servant de ses avirons, parce qu'on étoit pour lors en calme. Il attaqua de nouveau le navire *le Marin*, & ce second combat dura près de deux heures, mais l'équipage du bâtiment François s'est défendu avec tant de valeur que le vaisseau ennemi a été obligé de se retirer après avoir fait une perte considérable.

De Bruxelles, le 14.

Le Comte d'Estrées & les autres Officiers Généraux, qui étoient venus ici pour assister à des conférences, sont retournés dans leurs Départemens. Les Régimens de Lowendalh & de Frise doivent être aug-

H v

mentés chacun d'un Bataillon, On travaille avec toute la diligence possible à réparer les fortifications de diverses places situées sur la Meuse & sur l'Escaut. Le Maréchal Comte de Saxe a ordonné de couper dans la Forêt de Soignies une grande quantité d'arbres, dont on se servira pour faire des affuts. Ce Général fait établir à Namur des magasins de toute sorte de munitions. Le Marquis de los Rios, fils du Feldt-Maréchal de ce nom, a reçu avis que le Prince Stathouder des Provinces-Unies l'a nommé Colonel d'un nouveau Régiment que doivent lever les Etats Généraux. Il a passé ici un courier allant à la Haye avec des dépêches du Duc de Huescar, Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès du Roi. On a appris qu'un parti des troupes de la Reine de Hongrie, s'étant avancé il y a quelques jours vers l'Abbaye de Maloné, il avoit été surpris par un détachement de la Garnison de Namur, lequel a fait en cette occasion trente-cinq prisonniers.

De Bruxelles, le 24.

Le Maréchal Comte de Saxe, après avoir eu plusieurs conférences avec le Maréchal de Lowendalh qui est revenu ici de Paris le 14 de ce mois, partir le 17 au matin pour se rendre à la Cour. Cette Ville a

fourni sept cent mille florins pour sa part du subsidé extraordinaire de deux millions que le Roi a demandés aux Etats de Brabant, & qu'on leve par forme de Capitation. Le 11 M. Seigneur, Commissaire des Guerres, fit la revuë des troupes qui sont ici en garnison, & dont tous les Régimens sont presque complets. Un Régiment Irlandois marcha le 15 d'Anvers pour aller renforcer la garnison de Bergopsoom, où l'on a envoyé en même-tems un convoi considérable de toute sorte de munitions. On a fait assembler dans cette dernière ville un grand nombre de chevaux d'artillerie. Treize bâteaux Hollandois, qui avoient été arrêtés à Anvers, ont été relâchés, à condition de s'en retourner à vuide. Quelques passagers venus de Maestrich ont rapporté que les Alliés se disposoient à envoyer à Bréda un corps nombreux de troupes avec un train considérable d'artillerie. Le 12 le Marquis d'Herzelles, qui a été Sur-Intendant des Finances du Brabant sous le précédent Gouvernement, arriva de Liège. Le Comte de Maldeghem, Lieutenant Feldt-Maréchal au service de la Reine de Hongrie, est mort en cette Ville le 15, âgé de quatre-vingt quatorze ans.

H v j j

PROMOTION d'Officiers Généraux
& de Brigadiers.

Lieutenans Généraux.

Messieurs le Marquis de Rohelin, Gouverneur du Port Louis; le Comte de Tavannes, Commandant en Bourgogne; Thomé, Darros, Marquis de Lanmary, Ambassadeur du Roi en Suède; Marquis de Fimarcon; Comte du Roure, Gouverneur du Fort Louis, & Sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté; Comte de Mauroy; Comte de Graville, Inspecteur Général de la Cavalerie; Duc de Brissac; Comte de Beuvron; Marquis de Monconseil, Inspecteur Général de l'Infanterie; Marquis de Souvré; Marquis de Bissy, Commissaire Général de la Cavalerie; Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Général des Dragons; Marquis de la Coste-Messeliere, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roi; Marquis du Châtelet; Comte de Courten, Colonel d'un Régiment Suisse; de Larnage; Marquis de Rubempré; Comte d'Harcourt; Duc d'Aumont; Duc d'Ayen; Prince de Soubize, Capitaine Lieutenant de la Com-

Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté; Duc de Chaulnes, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roi; Razeaud, Ingénieur; Prince de Nassau, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie Allemande; Comte d'Aumale, Ingénieur.

Maréchaux de Camp.

Messieurs de Tilly, Ministre du Roi auprès de l'Electeur Palatin; Marquis de Thiboutot, Lieutenant d'Artillerie; de Torcy, Colonel Réformé d'Infanterie; de Saint Clair, Aide Major d'une Compagnie des Gardes du Corps; de Warneville, Enseigné d'une Compagnie des Gardes du Corps; Comte d'Apremont, Commandant un Bataillon du Régiment des Gardes Françoises; de Landreville, Enseigné d'une Compagnie des Gardes du Corps; d'Affry, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Suisses; Bailly de Grille, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval; Marquis de Valence, Colonel du Régiment d'Infanterie de Bearn; de Staal, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses; Chevalier du Chatelet, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry; Comte

de Vauban, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Légers de la Reine; Marquis de Dromesnil, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Dauphins; Marquis d'Hauſſonville, Colonel du Régiment d'Infanterie Royal Rouſſillon; Marquis d'Havrincourt, Maître de Camp du Régiment des Cuirassiers; Marquis de la Saône, Commandant un Bataillon du Régiment des Gardes Françaises; Marquis de la Chaise, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry; de la Salle, Maréchal des Logis & Aide-Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi; Marquis de Poyanne, Maître de Camp du Régiment de Cavalerie de Bretagne; Marquis de Lignieres, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois; Comte de Tyrconel, Capitaine dans le Régiment Irlandois de Fitz-James; Marquis de Barbanſon, Maître de Camp d'un Régiment de Cavalerie; du Plessis, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps; Marquis de Perreufe, Colonel du Régiment d'Infanterie de Blaisois; Marquis de Berville, Colonel du Régiment d'Infanterie de Rouergue; Baron d'Ordre, Enseigne d'une Compagnie des Gardes du Corps; Marquis d'Escorailles, Sous-Lieutenant.

de la Compagnie des Cheval-Legers de la
 Garde du Roi; de la Serre, Lieutenant
 Colonel du Régiment d'Infanterie du Roi;
 de Montmort, Lieutenant d'une Compa-
 gnie des Gardes du Corps; du Plessis, Ca-
 pitaine dans le Régiment Mestre de Camp
 Général Dragons; Marquis du Terrail, Mes-
 tre de Camp du Régiment de Dragons de la
 Reine; Marquis de Crenay, Mestre de Camp
 Lieutenant du Régiment de Cavalerie de
 Ponthièvre; Marquis de Castellane, Ma-
 jor de la Gendarmerie; Marquis de Ran-
 nes, Mestre de Camp du Régiment de
 Dragons de Languedoc; Vicomte d'Aube-
 terre, Colonel du Régiment d'Infanterie
 de Provence; Marquis de Crussol, Colo-
 nel du Régiment d'Infanterie de l'Isle de
 France; Comte de Montmorency, Colo-
 nel du Régiment Dauphin, Infanterie;
 Duc d'Agenois, Colonel du Régiment
 d'Infanterie de Bré; Comte de Guiry,
 Mestre de Camp Lieutenant d'une Briga-
 de du Régiment Royal des Carabiniers;
 Chevalier Balthazar, Lieutenant Colonel
 du Régiment Suisse de Vigier; Marquis
 du Barail, Colonel du Régiment d'Infan-
 terie du Vivarais; Chevalier Dailly, Lie-
 utenant Colonel du Régiment Royal Rouf-
 fillon, Cavalerie; de Sainte Segraux,
 Lieutenant Colonel du Régiment d'Infan-

fanterie d'Artois ; de Vareix, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Tanus, Lieutenant Colonel du Régiment de Champagne ; de Fontenay, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Pumbecque, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; de Sabrevois, Lieutenant d'Artillerie ; de Turmel, Capitaine d'une Compagnie de Mineurs ; Pelletier, Lieutenant d'Artillerie ; Chevalier Pelletier, Lieutenant d'Artillerie ; Chevalier de Fontenay, Lieutenant d'Artillerie ; Dupas, Lieutenant d'Artillerie ; Artus, Ingénieur ; Doyré, Ingénieur ; Comte de Vogué, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Dauphin Dragons ; Marquis de Beaucaire, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; Marquis de Ruffey, Colonel du Régiment d'Infanterie de Boulonnois.

Brigadiers d'Infanterie.

Messieurs de Mortaigne, Colonel Commandant un Bataillon de Milice ; Marquis de Joyeuse, Colonel du Régiment de Ponthieu ; Marquis Monti, Colonel du Régiment Royal Italien ; d'Erlach, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses ; Marquis de Polignac, Colonel

d'un Régiment de la Milice de Lorraine ; Zelger , Lieutenant au Régiment des Gardes Suisses ; Pestalozzi , Premier Aide-Major de ce Régiment ; Marquis de Traisnel , Colonel d'un Régiment ; Gayon , Colonel Réformé ; de Saint Aubin , Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises ; de Visé , Capitaine au Régiment des Gardes Françaises ; de Voisenon , Capitaine au Régiment des Gardes Françaises ; Comte de Chastelux , Colonel du Régiment d'Anvergne ; de Bruskart , Lieutenant Colonel du Régiment de Picardie avec rang de Colonel ; de Malides , Capitaine au Régiment des Gardes Françaises ; Comte de Montchevreuil , Capitaine au Régiment des Gardes Françaises ; Marquis de la Chastre , Colonel du Régiment de Cambrais ; de Brocq , Capitaine au Régiment des Gardes Françaises ; d'Estavaye , Capitaine au Régiment des Gardes Suisses ; Prince de Robecq , Colonel du Régiment de Limosin ; Deguerty , Lieutenant Colonel du Régiment Irlandois de Lally avec rang de Colonel ; Chevalier de Belac , Colonel du Régiment Royal Cantabres ; Marquis de Lemp , Colonel Commandant du Régiment de Bretagne ; de Clairac , Riverson , Pinfun , Thierry , de Bourcet , de

Besne & Filley, Ingenieurs; d'Haudrecy, Lieutenant Colonel du Régiment de Condé; Roussel de Pré, Lieutenant Colonel du Régiment de Custine; de Choumou-roux, Lieutenant Colonel du Régiment d'Auvergne; Besnard, Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan; de Gantés, Lieutenant Colonel Commandant un Corps de Volontaires; Guille, Capitaine d'une Compagnie d'Ouvriers; Chevalier de Pluviers; Lieutenant d'Artillerie, Regnaudot, Lieutenant d'Artillerie; Anlard de Moüy, Lieutenant d'Artillerie; d'In-villiers, Lieutenant d'Artillerie.

Brigadiers de Cavalerie.

Messieurs Foucault, Maréchal des Logis de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi; de Franclieu, Maréchal des Logis de la première Compagnie; de Sesmaisons, Exempt d'une des Compagnie des Gardes du Corps; de Vareilles, Exempt d'une des Compagnie des Gardes du Corps; Chevalier de Champignelles, Exempt d'une des Compagnies des Gardes du Corps; de Coffé, Maréchal des Logis de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi; Vaucreffon de Cormainville, Capitaine dans le Régiment du Mestre de Camp Général, &c. Maréchal des Logis de la Cava-

lerie ; Duc de Beauvilliers, Mestre de Camp d'un Régiment ; Comte de Bacqueville, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans ; Comte de Segur de Cabanac, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté ; Marquis de Soyecourt, Mestre de Camp du Régiment Dauphin Etranger ; Marquis de Saluces, Mestre de Camp d'un Régiment ; Marquis de Montauban, Mestre de Camp Réformé à la suite du Régiment d'Orleans ; Marquis de la Rochefoucault Langeac, Mestre de Camp d'un Régiment ; de Gallifet, Mestre de Camp du Régiment de la Reine ; Marquis d'Ecquevilly, Mestre de Camp du Régiment Royal ; de Vezannes, Maréchal des Logis & Aide-Major de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde du Roi ; Comte de Martel, Aide-Major de la Gendarmerie ; Marquis de Folleville, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne ; Marquis de l'Espéroux, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandres ; Comte de Vienne, Mestre de Camp du Régiment de Clermont ; Marquis de Bethune, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecois ; Vicomte de Talleyrand, Mestre de Camp d'un Régiment ; Marquis de Valbelle, Guidon de la Compagnie des

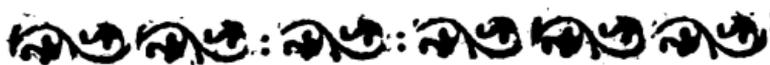
Gendarmes de la Garde de Sa Majesté; de la Vieville, Mestre de Camp d'un Régiment; Comte de Bissy, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires; Baron de Wangen, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi; Comte de Verac, Cornette de la Compagnie des Cheval Legers de la Garde de Sa Majesté; Pollerelsky, Mestre de Camp d'un Régiment de Hussards; Marquis de Montecler, Premier Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers d'Anjou; Comte de Bassompierre, Premier Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de la Reine; Chevalier de Grammont, Mestre de Camp d'un Régiment; Duc de Bisache, Mestre de Camp du Régiment d'Egmont; Chevalier de Redmond, Capitaine au Régiment du Rumin avec rang de Mestre de Camp; Marquis de Castries, Mestre de Camp du Régiment du Roi; Marquis Despiés, Capitaine au Régiment de Crussol avec rang de Mestre de Camp; de Maisons, Lieutenant Colonel de la Brigade de Crequy du Régiment Royal Carabiniers avec rang de Mestre de Camp; de Pujol, Lieutenant Colonel de la Brigade de Montmorency du Régiment Royal Carabiniers avec rang de Mestre de Camp; de Lestang, Lieutenant Colonel du Régi-

ment de Saint Simon ; Captan , Lieutenant Colonel du Régiment de Condé ; de Signy , Lieutenant Colonel du Régiment d'Orleans ; Dollières , Lieutenant Colonel du Régiment du Colonel Général ; de Cowarruwas , second Lieutenant Colonel du Régiment Royal Allemand ; du Plouy , Lieutenant Colonel du Régiment de Bretagne ; Guillon , Lieutenant Colonel du Régiment d'Egmont.

Brigadiers de Dragons,

M M. le Comte de Castellane, Capitaine au Régiment d'Orleans avec rang de Mestre de Camp ; Comte de Lillebonne , Mestre de Camp du Régiment d'Harcourt ; Fontès , Lieutenant Colonel du Régiment d'Orleans ; de la Deveze , Lieutenant Colonel du Régiment de Septimanie ; de Marmier , Lieutenant Colonel du Régiment de Bauffremont,





NAISSANCE, MARIAGES
& *Morts.*

LE 10 Décembre a été baptisé dans l'Eglise de S. Roch, Anne-Louis Hilaire de Bouschet de Sourches, né le 9, fils de Louis-Hilaire de Bouschet, Comte de Sourches, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Languedoc, & de D. Louise-Françoise le Vayer, mariés le 18 Janvier 1747. Le Parrain a été Louis-François de Bouschet, Comte de Sourches, Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier des Ordres de S. Louis & de S. Lazare, grand pere paternel de l'enfant; la Maraine D. Anne-Louise du Pin, veuve depuis le 8 Septembre 1740 de Jean-Jacques le Vayer, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil, sa grande mere maternelle. M. le Comte de Sourches est fils de Louis-François de Bouschet Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce &c. Lieutenant Général des armées du Roi du 20 Fevrier 1734, & de D. Hilaire Ursule de Thiersault, mariés le 23 Octobre 1715. Son Ayeul Louis-François de Bouschet, Marquis de Sourches, Comte de Mont Soreau, &c. devenu aîné par la mort de Dominique de Bouschet son frere élevé enfant d'honneur du feu Roi, mort le 24 Novembre 1743, fut pourvû de la charge de Prevôt de l'Hôtel du Roi, & Grande Prevôté de France, & Conseiller d'Etat en 1677 après la mort de Jean de Bouschet

Son pere, Marquis de Sourches, Comte de Montforeau, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grande Prevôté de France, fait Chevalier des Ordres du Roi à la promotion du 31 Décembre 1661, mort le 2 Février 1677; il étoit fils d'Honorat de Bouschet Baron de Sourches, Chevalier de l'Ordre du Roi Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de D. Catherine Hurault de Vibraye, & petit fils de François de Bouschet, Seigneur Châtelain de Sourches; Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre & Capitaine d'une Compagnie de cinquante Lances fournies des Ordonnances du Roi, charge dont il fut pourvu au lieu de feu M. le Prince de Dombes, par Commission du 29 Janvier 1583, & de D. Sidoine du Plessis Liancour, mariés le 6 Avril 1556.

La Maison de Bouschet Sourches, l'une des premières de la Province du Maine par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, est aujourd'hui partagée en deux branches. Louis de Bouschet, Marquis de Sourches, Comte de Montforeau, &c. Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel du Roi, & Grande-Prevôté de France, Maréchal des camps & armées de sa Majesté, est chef de la branche aînée, il a épousé, 1^o. le 7 Février 1730 D. Marie-Charlotte-Antoinette de Gonttau Biron, morte le 6 Juillet 1740, fille de M. le Maréchal Duc de Biron, & de D. Marie-Antoinette de Beautru-Nogent, de laquelle il a eu plusieurs enfans, & il s'est remariée le 17 Août 1741 avec D. Marguerite Desmarets, fille de M. le Maréchal de Maillebois, & de D. Marie-Emanuelle d'Alegre, dont il a deux garçons & une fille.

Louis-François de Bouschet, Comte de Sour-

ches , Lieutenant Général des armées du Roi , chef de la branche cadette est oncle de M. le Marquis de Sourches , dont le Comte de Sourches qui donne lieu à cet article , est cousin germain ; l'un & l'autre ont pour oncles Jean-Louis de Bouschet de Sourches , Evêque de Dol depuis l'an 1715 , & Louis-Vincent de Bouschet de Sourches , dit le Chevalier de Sourches , Chevalier profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , Commandeur de Laon , Brigadier des armées du Roi du 1. Fevrier 1719.

Les armes de cette Maison sont d'argent à deux fasses de sable. Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne v. 9. fol. 197 & pour la généalogie de la famille de Le Vayer , le Mercure du mois d'Ayrii 1746.

Le 27 Novembre a été fait à S. Eustache le mariage d'Amable-Gaspard de *Thiange*, Chevalier *Vicomte de Thiange* ; Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom , Chambellan du Roi de Pologne ; fils de Claude de Thiange dit le Comte de Thiange , Seigneur de Bord , de Peschin , de Chaveroche , &c. & de Dame Louise-Henriette de S. Simon de Courtomer , mariés le 23 Juillet 1722 , avec Dlle Marie-Anne-Jeanne Bernard de Balin villier , fille de Charles Bernard , Ecuyer , Seigneur de Balin villier , Conseiller Secrétaire du Roi , & de D. Marie-Magdeleine Labbé. M. de Thiange est neveu de M. Amable de Thiange , Chevalier de Malte , Grand Croix & Commandeur des Comman deries de la Salle & de Ville-Franche , &c. & fort d'une Maison distinguée par son ancienneté & par ses alliances ; dont les armes sont d'argent à trois trefles de gueules posés 2 & un.

Le

Le 12 Décembre a été fait à S. Eustache le mariage de Marc-Antoine *de Custine*, *Marquis de Custine*, Brigadier des armées du Roi du 1 Mai 1745, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, Lieutenant de Roi en Lorraine, fils de Christophe de Custine, *Marquis de Custine*, Seigneur des Etangs, de Pontigny & grand Bailly de Nancy, Conseiller d'Etat des Ducs Leopold & François de Lorraine, Colonel du Régiment de leur Garde, Gouverneur pour leur service des Ville & Citadelle de Nancy & de feu D. Antoinette de Nottencourt, avec Catherine-Charlotte-Louise de la Vieuville S. Chamont, née le 15 Avril 1725, fille de Charles-Louis-Joseph de la Vieuville, Comte de Vienne, *Marquis de S. Chamond*, premier Baron de Lyonnais & de Champagne; Baron de Confolant & de Miosang, premier Baron de Savoye, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Colonel d'un Régiment de Dragons du 11 Janvier 1705, Brigadier des armées du Roi du 1 Fevrier 1719, & de D. Genevieve Gruyn, mariés le 1 Fevrier 1724, petite fille de Charles-Emanuel de la Vieuville, Comte de Vienne & de Confolant, Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie, mort le 17 Janvier 1720, & de D. Marie-Anne Mitte de Chevrieres, Marquise de S. Chamond, mariée le 30 Novembre 1684, & morte le 22 Novembre 1714, fille & héritiere de Henri Mitte de Chevrieres, *Marquis de S. Chamond* & de Charlotte Suzanne de Gramont. Voyez la généalogie de la Maison de la Vieuville, illustre par son ancienneté, par ses titres d'honneur & par ses alliances, &c. dans l'histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 8 fol. 758; la Maison de Custine est marquée en Lorraine par son ancienneté, par ses alliances & par les premieres charges militaires dont elle a

été honorée à la Cour des Ducs de Lorraine.

Le 19 Novembre *Philippe-François de Gri-moard*, *Seigneur de Villars*, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, ancien Capitaine du Régiment des Gardes Françaises, & Gouverneur de Bar-sur-Aube, mourut à Paris âgé de plus de 80 ans. Cette Noblesse est connue dans le Périgord & le Poitou & marquée par des services militaires.

Le 26 Don *François-Marie Pic de Borghese, d'Est*, *Duc de la Mirandole & de Concorde*, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, & de celui de S. Janvier, Majordome Major de la Maison du Roi d'Espagne, mourut à Madrid âgé de 59 ans, étant né le 30 Septembre 1688; il étoit fils de *François Pic*, Duc de la Mirandole & de *Concordia*, mort le 19 Avril 1689, & d'*Anne Camille Borghesa de Sulmona*; il étoit veuf depuis le 15 Septembre 1723 de *Marie-Thérèse Spinola*, avec laquelle il avoit été marié le 14 Juin 1716, & dont il avoit eu quelques enfans; voyez la généalogie de la Maison de *Pic Ducs de la Mirandole en Italie*, dans les *Souverains du monde*, vol. 4 fol. 174, les tables généalogiques d'*Hubners*, le *Dictionnaire historique de Morery*, &c.

Le 6 Décembre *Louis-Etienne de Chabenat*, *Seigneur de Bonneuil de la Malmaison*, Conseiller au Parlement depuis le 5 Août 1716, mourut à Paris âgé de cinquante-trois ans, laissant de son mariage avec feuë *Dame Marie-Magdeleine Boucher* morte le 8 Mars 1742, *André-Charles-Louis de Chabenat de Bonneuil* reçu Conseiller au Parlement le 21 Août 1744, N. . . de *Chabenat Officier aux Gardes*, & N. . . de *Chabenat* non encore pourvu.

Il étoit fils de *Michel de Chabenat*, *Seigneur de*

Bonneuil, Introduceur des Ambassadeurs, & de Dame Catherine-Charlotte le Febvre de la Malmaison, & petit-fils d'Etienne de Chabenat, Seigneur de Bonneuil-sur-Marne, Vicomte de Savigny, Baron de Nouan, aussi Conseiller du Roi en ses Conseils & Introduceur des Ambassadeurs, mort le 24 Avril 1680, & de Dame Magdeleine Petit de Passy. Voyez la Généalogie de la famille de Chabenat dans l'Histoire de Berry, par la Tau-massiere fol. 1044.

Le même jour Dame Angelique *le Blond* femme de Denis Rouillé des Filletieres, Seigneur de Chastres en Brie, les Boulets, &c. mourut à Paris âgée de. . . . Messieurs Rouillé de Filletieres & de Beauvoir sont de même famille que Messieurs Rouillé de Fontaines, de Roissy, de Marly & d'Orféuil, dont il y a eu plusieurs Maîtres des Requêtes & Conseillers au Parlement, &c.

Le 9 Dame Anne-Jeanne *Auzanet* veuve en premières nœces de M. François Galliot Gallard Seigneur de Courance, de Dannemois, de Poinville, &c. Guidon des Gendarmes Flamands, mort le 23 Avril 1695, & en dernières de M. Gilbert Guilmin, Comte de Montgeorges, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, & ci-devant Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mort le 13 Décembre 1735, & avec lequel elle avoit été mariée le. . . Janvier 1710, mourut à Paris âgée de quatre-vingt ans, sans laisser d'enfans de ce dernier mariage, mais ayant eu de son premier Dame Anne-Marguerite-Catherine Gallard de Courance, aujourd'hui veuve depuis le. . . Octobre 1720, de Nicolas Potier Seigneur de Novion, Conseiller au Parlement, avec lequel elle fut mariée le 11 Décembre 1708, & mere d'André Potier,

Seigneur de Novion , aujourd'hui Président à Mortier au Parlement depuis le 28 Mai 1732.

Madame de Montgeorges qui donne lieu à cet article étoit fille de Barthelemi Auzanet Conseiller au Grand Conseil en 1670 , mort le 27 Octobre 1671 , & de Dame Anne de Creil morte le 27 Février 1699.

Le 10 André Guillaume *Darlus* Secrétaire du Roi , & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, mourut à Paris laissant de son mariage avec feu Dame Françoise Geneviève Gaudicher deux filles, Geneviève-Charlotte Darlus , mariée le... Mars 1735 avec M. Louis-Lazare Thiroux Seigneur de d'Arconville , Conseiller au Parlement , & N.... Darlus mariée le.... avec M. Angran , alors aussi Conseiller au Parlement , & à présent Procureur Général au Grand Conseil.

Le 13 Mathieu *Pinsonneau* Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçu le 20 Juin 1704, ancien Trésorier de l'Ordre Royal & militaire de Saint Louis , mourut âgé d'environ quatre-vingt-douze ans. Il étoit fils de Julien Pinsonneau Ecuyer Conseiller Secrétaire du Roi , & de Dame Françoise de Hauterive. Il avoit été marié le 12 Novembre 1691 avec Dame Petronille Triboulteau , morte le... Janvier 1736 , & il en avoit eu Dame Petronille-Françoise Pinsonneau , mariée le 12 Avril 1714 avec Julien-Louis Bidé Seigneur de la Grandville , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , & Intendant de Lille en Flandres , & à présent Conseiller d'Etat & Chancelier de M. le Duc d'Orléans, dont il y a plusieurs enfans.

Le même jour Messire Michel Gabriel *Petis de Ravannes* Abbé de Montiers en Argonne depuis

1720, Conseiller d'Etat ordinaire depuis 1722, ci-devant Grand Vicaire de M. le Cardinal de Rohan Evêque de Strasbourg, mourut à Paris dans la soixante douzième année de son âge, étant né le 2 Février 1677. Il étoit fils de Michel Petit Seigneur de Ravannes, & de Villeneuve sous Dammartin, Trésorier de France à Paris, & Maître d'Hôtel ordinaire de Monsieur Frere du Roi, mort le 2 Mars 1699, & de Dame Marguerite du Faultray mariée le 11 Janvier 1671, & morte le 3 Décembre 1702, & petit-fils de François Petit Seigneur de Passy, de Ravannes, de Villeneuve & d'Estigny, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, reçu le 3 Juillet 1636, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, mort le 17 Janvier 1664, & de Dame Magdeleine de Louvencourt, morte le 8 Octobre 1675. Feu M. l'Abbé de Ravannes avoit pour sœur Anne-Marguerite Petit femme de M. Paulin Prondre Président de la Chambre des Comptes, morte veuve le 19 Février 1736, mere de plusieurs enfans, & il avoit pour frere aîné Jean-Baptiste Petit Seigneur de Villeneuve, Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, mort le 4 Janvier 1735, laissant de Dame Anne-Pierrette de Mollart du Plessis qu'il avoit épousée le 23 Août 1703, François-Jean-Baptiste Petit de Villeneuve fils unique, Conseiller au Parlement, reçu le 18 Janvier 1730, mort sans être marié le 5 Septembre 1731.

Le 18 Dame Louise-Henriette *Goujon* femme d'Alphonse Jubert Marquis de Bouville, Maréchal des camps & armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, avec lequel elle avoit été mariée le 5 Février 1713, mourut à Paris âgée d'environ cinquante-quatre ans. Elle étoit fille de Jean Goujon Seigneur & Baron de Châteauneuf,

Conseiller du Roi en ses Conseils , ancien Secrétaire ordinaire de son Conseil d'Etat , Direction & Finances , mort en 1730 , & de Dame Claude-Henriette Donneau de Vizé , morte le 29 Août 1737. Elle étoit sœur de M. Jean Prosper Goujon Seigneur de Gasville & de Coutes , Baron de Châteauneuf , Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi , ci-devant Intendant de Justice de la Généralité de Rouen.

Le 19 Gabriel-François *de Kermoyan* , Chevalier des Ordres de Saint Louis & de Saint Lazare , Gouverneur de Redon en Bretagne , mourut à Paris âgé de soixante-douze ans. Le nom de Kermoyan en Bretagne est marqué par son ancienneté , par ses alliances & par des services militaires. Ses armes sont de gueules à 7 coquilles d'argent.



DECEMBRE. 1747. 199

Récapitulation générale des Baptêmes, Mariages, Mortuaires & Enfants Trouvés de la Ville & Faubourgs de Paris, & de toutes les Maisons Religieuses d'Hommes & de Filles pendant l'année 1746.

MOIS.	BAPTÊMES.		MARIAGES	MORTS.		ENF. TROUV.	
	Garç.	Fill.		Hom.	Fem.	Garç.	Filles.
Janv.	833	765	445	777	733	128	138
Févr.	805	853	718	781	753	155	125
Mars	874	819	104	1029	888	142	134
Avril.	778	816	240	942	816	154	161
Mai	807	807	342	917	864	155	158
Juin	704	655	348	723	713	144	115
Juil.	750	703	309	696	603	136	123
Août.	787	797	341	635	630	145	127
Sept.	751	750	396	679	605	115	136
Oct.	869	786	359	708	641	147	159
Nov.	765	613	478	732	647	127	128
Dec.	640	610	66	701	612	129	101

Total 9363. 8984. 4146. 9320. 8505. 1677. 1605

Dans toutes les maisons Religieuses d'hommes
 * morts pendant l'année 75
 Dans toutes les Maisons Religieuses de Filles
 * mortes pendant l'année 108
 Religionnaires morts & enterrés dans des Chan-
 tiers, hommes 15
 Femmes 12
 Etrangers Religionnaires morts & enterrés
 * à Paris, hommes 8
 Femmes 2

Total général, Baptêmes 18347
Mariages 4146
Hommes morts 9416
Femmes mortes 8633
Enfants Trouvés 3282

F. iiij

Parrant le nombre des Baptêmes de l'année
1746 excède celui des Morts de 296.

Il y a eu en 1745, Baptêmes,	18840
Mariages,	4135
Morts,	17322
Enfans Trouvés,	3234

Le nombre des Baptêmes de l'année 1746
est diminué de celui de 1745 de 493

Celui des Mariages est augmenté de 11

Celui des Morts est augmenté de 729

Celui des Enfans Trouvés est augmenté de 48



ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION DU ROI, donnée
à Versailles le 28 Mars 1746, concernant la
Jurisdiction de la ville d'Ath.

AUTRE, donnée à Anvers le 7 Juin pour
l'administration de la Justice dans les Pays nouvel-
lement soumis à l'obéissance de Sa Majesté, &
qui ont fait partie du ressort du Conseil de Ma-
lines.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, &
Lettres Patentes sur icelui, registrées au Parlement
de Flandres du 12 Août, qui ordonne le transport
aux Greffes du Parlement de Flandres de tous les
papiers, titres, registres & procédures qui sont au
Grefse du Conseil souverain de Malines & qui
peuvent concerner les-Sujets du Roi, ensemble le
transport des deniers consignés ès mains de ceux
qui étoient ci-devant dépositaires ou receveurs des
consignations de ce Tribunal.

AUTRE du 25, qui ordonne par provision, qu'après que les Officiers du Conseil supérieur ci-devant établi à Mons auyant prêté serment, ils continueront d'exercer leurs fonctions ainsi & de la même maniere qu'ils les exerçoient avant la conquête de la ville de Mons & du pays de Haynaut, &c.

DECLARATION du Roi, donnée à Fontainebleau le 2 Novembre, qui rend au Conseil supérieur de Mons le Ressort & la Jurisdiction qu'il avoit ci-devant sur la ville & châtellenie d'Ath.

AUTRE du même jour, qui confirme le Conseil provincial de Namur & les Tribunaux de son Ressort dans l'exercice de leurs Juridictions, & ordonne que les appels dudit Conseil seront jugés au Parlement de Flandres.

AUTRE, donnée à Versailles le 30, portant réglemeut pour le Parlement de Navarre.

AUTRE, donnée à Versailles le 18 Mars 1747, au sujet de l'exécution des Sentences qui seront rendues en matiere criminelle par les Officiers de Justice des pays soumis à la domination de Sa Majesté depuis le commencement de la présente guerre.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 16 Septembre, portant modération des droits sur les sardines venant de Bretagne dans la Province du Maine.

AUTRE & Lettres Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides du 27, pour autoriser

202 MERCURE DE FRANCE.

¹e Fermier à prendre les marchandises qui acquittent les droits de sortie, à l'estimation sur le pied de la déclaration, en payant un sixième en sus de l'estimation.

AUTRE & Lettres Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides du même jour, pour empêcher le versement du sel de privilège, dont jouissent les habitans de plusieurs paroisses de Bourgogne & Champagne.

ORDONNANCE du Roi du 20 Octobre, pour la levée d'un Régiment d'Infanterie Ecolesoise sous le nom d'Albanie.

ORDONNANCE du Roi du 30, portant augmentation dans le Régiment des Bretons-Volontaires.

ORDONNANCE du Roi du 31, pour continuer de proroger pendant un an la suspension des Congés d'ancienneté dans les troupes.

ORDONNANCE du Roi du 4 Novembre, portant règlement pour les décomptes de la Cavalerie Française, des Hussards & des Dragons, du premier Novembre 1747 au dernier Avril 1748.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 7, qui ordonne l'exécution de celui du 17 Septembre 1743, qui permet le libre transport des grains d'une Province du Royaume dans une autre, & prescrit les formalités à observer par les Négocians ou autres qui auront fait des marchés, enbarremens ou conventions pour raison desdits grains.

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 17. Septembre 1743, par lequel Sa Majesté pour faciliter le commerce des grains, en auroit permis le libre transport d'une Province du Royaume dans une autre, sans prescrire aucune formalité; & étant instruite qu'abusant des dispositions dudit Arrêt, quelques particuliers par les marchés & enharremens considérables qu'ils ont faits sur les grains dans les Provinces les plus abondantes, & les plus en état de secourir celles qui ont été moins favorisées par la récolte, cherchoient à se rendre les maîtres du commerce & du prix des grains, en occasionnant une rareté qu'ils soutiendroient à leur gré, s'il n'étoit pris des mesures pour détruire cette espèce de monopole, & prévenir les inconvéniens qui en résulteroient infailliblement; à quoi désirant pourvoir. OÙ le rapport du Sieur de Machault Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Arrêt du Conseil du 17. Septembre sera exécuté, & néanmoins que tous négocians, marchands, entrepreneurs, commissionnaires ou particuliers qui ont fait des marchés, enharremens ou conventions pour raison de grains dans les Provinces du Royaume, desquels la livraison ou l'enlèvement n'ont point encore été faits, seront tenus aussitôt la publication du présent Arrêt, & avant de faire aucun enlèvement ou transport, de représenter aux Sieurs Intendans Commissaires départis dans les Provinces ou leurs Subdélégués, lesdits marchés, enharremens ou conventions, & de justifier des ordres ou commissions en vertu desquels ils les ont passés, & des destinations qu'ils entendent leur donner. Veut Sa Majesté que dans le cas où les-

dits Sieurs Intendans auront reconnu la validité & l'utilité desdits marchés, enharremens ou conventions, ils en ordonnent l'exécution, & pourvoyent à ce que l'enlèvement & la traite desdits grains se fassent sans retardement pour être conduits aux lieux de leur destination ; & qu'à l'égard des marchés, enharremens ou conventions qui n'auront point été dans la quinzaine de la publication du présent Arrêt représentés & approuvés par lesdits Sieurs Intendans ou ceux par eux préposés, ainsi que ceux faits sans ordres ou commissions valables, demeurent nuls & sans effet, & que les arrhes soient perduës pour ceux qui les auront données. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses, sous peine de telle amende qui sera arbitrée par lesdits Sieurs Intendans, tant aux vendeurs qu'aux acheteurs ou enharreurs, de donner aucune exécution à leurs traités, sans que préalablement lesdits traités soient revêtus de l'approbation & autorisation desdits Sieurs Intendans, auxquels Sa Majesté enjoint de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore.

ORDONNANCE du Roi du 14, portant règlement sur la distribution du sel & du tabac aux troupes dans les trois lieues de l'Artois, du Cambresis & du Haynaut François, limitrophes à la Picardie, au Soissonnois & à la Thiérache.

AUTRE du 25, portant création d'un Régiment d'Infanterie Allemande, sous le titre de *Royal Pologne*.

AUTRE du même jour, portant augmenta-

DÉCEMBRE. 1747. 205

tion dans le Régiment d'Infanterie Allemande de Lowendal.

ORDONNANCE de M. le Lieutenant Général de Police du 27, portant que les Bouchers de la ville & fauxbourgs de Paris seront tenus de faire leur déclaration dans huitaine au Bureau de Jean-Baptiste Besuchet Fermier du droit du sol pour livre sur les bestiaux dans les marchés de Sceaux & Poissy, des marchandises qu'ils ont dans leurs bouveries ou bergeries; & de rapporter & remettre les laissez-passer qui leur ont été délivrés pour les faire entrer à Paris, pour leur en être délivré de nouveaux du nombre des bestiaux qu'ils auront dans lesdites bouveries & bergeries; & faute d'y satisfaire, les laissez-passer qui leur ont été délivrés demeureront nuls; défenses aux Bouchers de s'en servir & aux Commis des barrières d'y avoir aucun égard.

AUTRE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris du 12 Décembre, qui défend de jeter par les fenêtres de maisons aucuns gravois, moëllons, tuiles, briques ou bois, à peine de demeurer garans des accidens & de trois cent livres d'amende; faire aucun arrachement dans le pavé pour y ouvrir tranchées, enfoncer des pieux, établir des échaffauts, poser aucunes étaies; faire aucun ravalement ou réparations aux faces des maisons sur ruës sans permission, à peine de cent livres d'amende; & ordonne que les éviens qui excèdent le niveau du pavé seront recouverts dans un mois, à peine de cinquante livres d'amende.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 18, qui ordonne la perception pendant dix années,

à compter du premier Janvier 1748, des quatre sols pour livre, outre & par-dessus la portée des taxes de la Capitation, au lieu des deux sols pour livre qui se payent en exécution de l'Arrêt du Conseil du 3 Mars 1705.



E P I T R E.

A M. Titon du Tillet, Auteur du Parnasse François, Associé des Académies Royales des Belles-Lettres de Toulouse, Bordeaux, la Rochelle & Marseille, par M. des Forges Maillard, de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, pour le premier jour de l'année 1748.

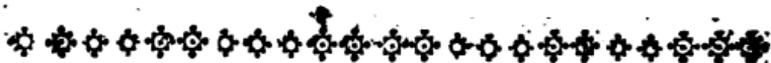
M Es vers te doivent un salut,
 Chaque fois que l'an recommence,
 Et mon cœur te doit un tribut
 D'estime & de reconnoissance.
 Si mes vers manquent d'élégance;
 Pour fournir à de nouveaux tours,
 Mon cœur élève des amours,
 Qui dans le tien puise sans cesse
 La gratitude & la tendresse,
 Sans peine y fournira toujours.



AUTRE ÉPITRE

*A M. Titon du Tillet, par Madame des
Forges Maillard, pour le premier jour
de l'année 1748.*

ENfin, Titon, Lucine insiste,
Et malgré huit lustres fournis,
L'amour dans ses faveurs persiste;
La fille vient après les fils.
Sur ces rejettons si suivis
Des Forges raisonne & s'attriste;
Si Cypris, dit-il, sur sa liste
Me met au nombre des Rolans,
L'hymen me condamne aux dépens.
Puis comment veut-il qu'on subsiste ?
Pour nous, Titon, moins prévoyans,
Cher Titon, célèbre Annaliste
Du Pinde & de ses habitans,
Digne du nom de Trismegiste
Par le cœur, l'esprit, les talens,
Anacréon vainqueur des ans,
Plus guai qu'un jeune Académiste,
Délice des aimables gens,
Prions, Ami, qu'encor long-tems
La charmante Hébé nous assiste.



A U T R E E P I T R E

*A M. Tiron, par la même, & pour
le même jour.*

Tiron, mon mari moralise ; *
Moi qui songe moins creux que lui,
J'évite en pensant à ma guise,
Tout ce qui cause de l'ennui.

Les plaisirs vont bien à tout âge,
Et lorsque réglant ses desirs
On sçait en tirer avantage,
L'âge ne nuit point aux plaisirs.

Le froid Janus ouvre l'année
Par les glaçons & les frimats ;
Dans son inclémence obstinée
Tâchons de trouver des appas.

Que nous font les fleurs printannieres ?
Est-il des momens plus heureux,
Que ceux que l'on passe aux lumieres,
Parmi les fêtes & les jeux ?

* *L'Épître de M. des Forges, dont on veut parler
ici n'a point été imprimée.*

Le printems n'est pas sans froidure,
 L'Eté brûle, en Automne il pleur,
 L'hyver auprès d'un feu qui dure,
 On se fait la saison qu'on veut.

Horace dans ses vers funébres
 Nous jette couverts de Cyprès
 Dans des Royaumes de ténèbres,
 Où la nuit ne finit jamais.

D'où sçavoit-il qu'il y fit sombre ?
 D'ailleurs y devant tous aller,
 Le plaisir d'être en si grand nombre,
 Dût servir à l'en consoler.

Ami, plus cher que tous les autres,
 Rare exemple de probité,
 Le Ciel ne seroit pas des nôtres,
 S'il ne prolongeait ta santé.

Sur ton magnifique Parnasse,
 Où monte le talent vainqueur,
 Je ne brigüé point une place,
 Mais j'en veux une dans ton cœur.



*P A R O L E S à mettre en musique par
Madame des Forges Maillard.*

Liqueur bachique ; Amour , Folie ,
Tourmens , ou plaisirs d'une vie ,
Qui , comme un songe vain , naît & s'évanouit ;
Liqueur Bachique ; Amour , Folie ,
Trop de vous nous aveugle , un peu nous rejouit ;
Et sans vous la sagesse ennuie.



LE Retour aux plaisirs.

O D E.

Dans cette paisible retraite ;
Dégagé du tumulte & loin de l'embarras ,
Je croyois vous trouver , tranquillité parfaite ,
Qu'à la ville on ne connoît pas.



Occupé de mes rêveries ,
J'errois parmi les bois & le long des ruisseaux ;
Écarté je parcourois les plus vertes prairies ;
J'écoutois le chant des oiseaux.



Vains projets d'une ame enchantée !
 Un souvenir trop cher me suivoit dans ces lieux ;
 Des campagnes en fleur la beauté si vantée
 Amusoit à peine mes yeux.



Le loisir de la solitude ,
 Source d'illusion & pere de l'erreur ,
 Offrit à mon esprit les charmes de l'étude ,
 J'y crus trouver quelque douceur.



Capable d'un travail pénible ,
 L'Histoire fut l'objet de mes empressements :
 La sombre antiquité me parut accessible ,
 Je voulus dévoiler les tems.



Quel dégoût ! nulle certitude.
 Par la prévention & l'infidélité
 Les tems sont confondus , la vérité s'étude ;
 Et chaque fait est contesté.



Chef des sectes philosophiques ,
 Qui promettez d'orner les cœurs & les esprits ;
 J'ai tenté de goûter vos leçons méthodiques ,
 Mais qu'ai-je vû dans vos écrits ?



Des paradoxes , des systêmes
 Ouvrent une barrière à qui veut disputer ,
 Pour moi cherchant le vrai , ne trouvant que pro-
 blêmes ,
 Je n'ai pû qu'apprendre à douter.



C'en est fait , je reprends mes chaînes ;
 Venez douces erreurs ; foule des passions ;
 Je m'abandonne à vous. Adieu bois & fontaines ;
 Fuyez tristes réflexions.



Aux amusemens de Cythère
 Joignons le doux lien de la société ;
 Quelques amis choisis , un peu de bonne chere ,
 Formeront ma félicité.



Ainsi d'une main menagée
 Semant sur mes propos le sel & l'enjouement ;
 Je saisirai le tems qui d'une aîle légère
 S'envole si rapidement.

D. L. C. A. Vauréas.

MARIAGE.

Le 2. Décembre a été fait à S. Sulpice le Mariage de Louis-Marie Guy d'Aumont, Duc de Mazarin, né le 5 Août 1732, fils de Louis-Marie-Augustin d'Aumont de Rochebaron, Pair de France, Duc d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, Premier Gentilhomme de sa Chambre, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, & de Dame Félix Victoire de Durfort Duras, mariée le 23 Avril 1727, étant alors veuve de Jacques Duc de Fitzjames; avec Dlle Louise Jeanne de Durfort de Duras, sa cousine germaine, Duchesse de Mazarin, née le premier Septembre 1735, fille unique d'Emanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Dame Charlotte-Antoinette de Mazarin, morte le 6 Septembre 1735, fille unique de Guy Paul-Jules de la Porte de Ruzé, Duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, mort le 30 Janvier 1738, & de Dame Louise-Françoise de Rohan. aujourd'hui sa veuve, fille de M. le Prince de Rohan.

Madame la Duchesse de Mazarin est petite-fille de Louis de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France du 11 Février 1741, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Dame Angélique-Victoire de Bournonville mariée le 5 Janvier 1700.

Voyez les Généalogies des Maisons d'Aumont & de Durfort dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 870. & vol. 3. fol. 720.

Le Public est averti de Madame *la Générale de la Motte*, qui logeoit autrefois à l'Hôtel de Longueville, demeure actuellement rue de Richeliéu, la troisième porte cochère après l'arcade de la Bibliothèque du Roi, vis-à-vis les Ecuries de Son Altesse Royale; elle y débite ses Gouttes avec tout le succès imaginable dans toutes les maladies, attestées de tous les Médecins de Paris pour le plus sûr & le plus prompt remède pour les extirper radicalement.

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier le second volume du *Mercur de France* du mois de Décembre. A Paris le huit Janvier 1748.

BONAMY.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
Ode sur les devoirs de l'homme envers Dieu,	3
Lettre critique sur la Chymie hydraulique,	8
Le Bouquet, Cantatille,	16
Madrigal,	17
Reflexions par Mlle * * *	18
L'absence de Climene, Sonnet,	22
Vers de M. Jaume à Mlle M. B. * * *	23

Refflexions fur la connoiffance de foi-même ,	24
Ode imitée d'Horace ,	32
Lettre fur une nouvelle Grammaire Italienne ,	35
Vers à M. B***	38
Epitre à M. D. P***	40
Mémoire fur les Evêques d'Orléans ,	43
Traduction de l'Hymne de M. Coffin pour le jour des Rois : <i>Huc vos à miseri ! &c.</i>	52
Differtation fur une Médaille de l'Empereur Gra- rien ,	54
Ode au Roi fur la prife de Bergopfoom ,	64
Séance publique de l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres ,	70
Prix littéraire des Infcriptions & Belles-Lettres ,	86
Stances ,	88
Paraphrafe du Pfeume , <i>In exitu Ifrael de Eryp- to , &c.</i>	89
Réponfe à une queftion inférée dans le Mercure de Septembre ,	94
Logogryphes ,	96
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c.	98
Eftampes nouvelles ,	120
Planches Anatomiques ,	121
Speftacles ,	124
Nouvelles Etrangères , Suede ,	139
Allemagne ,	145
Efpagne ,	149
Grande Bretagne ,	150
Provinces Unies ,	159
Italie ,	168
De Turin ,	169
De Chamberry ,	170
France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	171
Bénéfices donnés par le Roi ,	174
De Bruxelles ,	175
De la Rochelle ,	176

De Bruxelles ,	177
Promotion d'Officiers Généraux ,	180
Naissance , Mariages & Morts ,	190
Récapitulation des Baptêmes , Mariages , Mor- tuaires & Enfans trouvés , &c. pendant l'année 1746 ,	199
Arrêts notables ,	200
Epitres à M. Titon du Tillet ,	206
Le retour aux plaisirs ,	210
Mariage de M. le Duc de Mazarin avec Mlle de Duras ,	213
Gouttes du Général de la Motte ,	214

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

SEP 17 1936

